This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

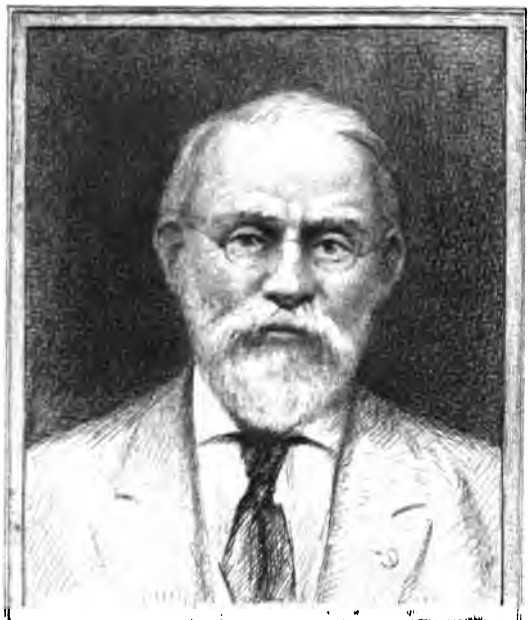

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

D
6
.B
R

REVUE
de Bretagne

Tome XXVII. 2e Série. 1re Année, nos 1 et 2.
JANVIER — FÉVRIER 1902.

REVUE de Bretagne

REVUE *de Bretagne et de Vendée* — REVUE *Historique de l'Ouest*

RÉUNIES

Mis de L'ESTOURBEILLON, *Directeur*

Cte RENÉ DE LAIGUE, *Secrétaire général*

MM. Le Cte DE PALYS, Secrétaire régional pour l'Ille-et-Vilaine. — RENÉ BLANCHARD, pour la Loire-Inférieure. — Le Chanoine PEYRON, pour le Finistère. — AVENEAU DE LA GRANCIÈRE, pour le Morbihan. — RAISON DU CLEUZIOU, pour les Côtes-du-Nord. — OLIVIER DE GOURCUFF, pour Paris.

VANNES
LAFOLYE FRÈRES, ÉDITEURS

M DCCCC II

S'adresser pour la RÉDACTION et l'envoi des manuscrits à M. le Cte RENÉ DE LAIGUE au château de Bahurel, par Redon ; pour l'ADMINISTRATION, à MM. LAFOLYE, frères, 2, place des Lices, Vannes.

Dunning
Nijhoff
8-20-30
13603

Revue de Bretagne

A NOS LECTEURS

Il nous est souvent arrivé depuis un certain nombre d'années d'entendre beaucoup de nos savants et chercheurs de Bretagne se plaindre à juste titre du trop grand nombre de Revues paraissant dans notre province. Maintes fois on a dit avec raison qu'une ou deux publications sérieusement faites, consciencieusement rédigées aboutiraient plus efficacement à une œuvre utile.

Une occasion exceptionnelle a surgi qui a permis d'accomplir ce vœu si légitimement formulé. La doyenne des Revues bretonnes, la *Revue de Bretagne et de Vendée*, fondée jadis par notre éminent historien national, le tant regretté M. de la Borderie, vient de voir sa suppression votée par la Société des Bibliophiles Bretons dans la séance de son Conseil du 17 décembre 1901. Il importait que cette œuvre si considérable, dont l'influence s'est fait sentir si largement pendant plus de trente années sur les études de notre petite patrie, ne disparût pas ainsi du jour au lendemain. Les travailleurs bretons, tous ceux qui s'honorent d'être plus ou moins les disciples de M. de la Borderie, devaient à sa mémoire tout autant qu'à la Bretagne et se devaient à eux-

mêmes de ne pas laisser s'éteindre à jamais le résultat de la pensée première du grand écrivain. Aussi l'un d'entre eux, qui eut la bonne fortune d'être particulièrement honoré de son amitié et de débuter à son école, qui de plus fait partie depuis près de vingt ans de la Société des Bibliophiles Bretons où l'on rencontre la plupart de ses élèves, a-t-il eu immédiatement la pensée de se faire le continuateur de son œuvre, avec l'assentiment formel de ses collègues qui, sur sa demande, *à la séance même* où a été votée la suppression de la *Revue de Bretagne et de Vendée*, ont bien voulu, en applaudissant à son idée, lui en concéder le droit exclusif. La publication de la *Revue de Bretagne et de Vendée* continue comme par le passé.

La *Revue de Bretagne et de Vendée* trouve d'ailleurs un regain de vie chez une revue sœur ayant déjà dix-sept années d'existence et qui fusionne avec elle. La *Revue de Bretagne et de Vendée* et la *Revue historique de l'Ouest* sous le titre de *Revue de Bretagne* ne forment plus qu'un seul organe pour notre province.

La *Revue de Bretagne* s'est dès à présent assuré le concours de nos savants bretons les plus connus et les plus sympathiques et tout particulièrement celui des principaux collaborateurs des deux anciennes revues.

Elle formera par an douze livraisons de 80 pages in-octavo et comprendra des travaux historiques et littéraires, des poésies françaises et bretonnes, des chroniques et des comptes-rendus, un bulletin bibliographique. S'inspirant avant tout de l'esprit et du caractère bretons, elle tendra et s'appliquera à favoriser le mouvement de décentralisation qui semble de plus en plus être la juste préoccupation de la plupart de nos compatriotes, et suivra de tous points les traditions de critique et de doctrine historiques inaugurées par M. de la Borderie et toujours suivies par la Société des Bibliophiles Bretons.

La *Revue de Bretagne* espère ainsi donner satisfaction autant que possible aux personnes qui se préoccupent de l'histoire et de l'avenir littéraire de la Bretagne. Fermement convaincue qu'elle répondra à un besoin réel, elle vient avec confiance solliciter le bienveillant concours de tous les chercheurs et l'appui de ceux qui peuvent s'intéresser à une œuvre aussi capitale. Elle est persuadée que nombreux seront ses amis qui voudront bien s'inscrire sans retard comme ses collaborateurs et les prie instamment de lui envoyer dans le plus bref délai possible leur adhésion et leurs travaux.

La Direction.

LES ORIGINES

DE

LA MAISON DE RIEUX

Feuilletant un jour je ne sais quels dossiers à la Bibliothèque nationale, je suis resté ébloui à la rencontre d'un arbre généalogique de la maison de Rieux, dressé en 1620, superbe spécimen encore de l'art prêt à disparaître de nos derniers manuscripteurs. Pas de nom d'auteur, autant qu'il me souvient, mais seulement l'indication que ce merveilleux travail était exécuté sous les auspices de René de Rieux, de la branche de Sourdéac, évêque de Léon et maître de l'Oratoire du Roi (1).

Tout le monde sait que les Rieux étaient, avec les Rohan, et sur la même ligne ou peu s'en faut, ce qu'il y avait de plus illustre en Bretagne ; aussi pourquoi les uns ne seraient-ils pas descendus, aussi bien que les

(1) Nommé à l'évêché de Léon en 1613, mort en 1650, à l'âge de soixante-trois ans, après avoir dû quitter son siège de 1635 à 1648, pour avoir favorisé les agissements de Marie de Médicis.

autres, de ce Conan Mériadec réputé le père des dynasties armoricaines? C'est ce que s'était dit le généalogiste anonyme de 1620. Partant de Conan, il trouvait, pour commencement de lignée, dans l'imagination de nos anciens chroniqueurs, une série de quatre rois : Conan, Graalon, Salomon et Audrain, et n'était pas embarrassé pour poursuivre la filiation.

Audrain, suivant lui, est le père d'Hervé, qualifié premier comte de Vannes, par identification, je suppose, avec Ereck ou Wéroc, qui, cent ans plus tard (nous sommes aux environs de 425), donna son nom au Bro-Ereck.

Hervé est gratifié d'un fils que ne connaissait encore aucune histoire; Salomon était son nom. Il fut l'un des plus vaillants chevaliers d'Arthur, se distingua par mille exploits longuement énumérés, prit le nom de sire de Rieux, épousa Clotilde, fille de Loth de Londres, et mourut en 491, donnant naissance à une suite de descendants qui désormais auront un historique complet, sans qu'il y manque une date ou une alliance. Combien les chartriers de l'époque devaient être merveilleusement ordonnés! Mais combien dommage que notre auteur seul ait eu connaissance de ces trésors!

Un siècle après lui, le 29 septembre 1710, « René, sire de Rieux, *prince de la maison de Bretagne*, marquis d'Ouessant, » présente au Roi sa généalogie, qui reproduit à peu près les imaginations de celle de 1620. En voici un extrait pour les premiers degrés :

CONAN MÉRIADEC, 1er roi de Bretagne.
GRAALON, son frère, mort en 402.
SALOMON, 3e roi, mort en 412.
AUDRAIN, 4e roi, eut trois fils.

HERVÉ, comte de Vannes, 2e fils, mort en 446 — BUDIC, roi. — GICQUEL, 3e fils, Maison de Montfort.

CADOUL, comte de Vannes.

SALOMON, dit de Rieux, mort en 491, ép. Clotilde, fille de Loth de Londres.

AUDRAIN, mort en 519, ép. Alice de Léon.

RAOUL DE RIEUX, mort en 546, ép. Agnès, sœur de Conober, comte de Nantes.

EXNOC DE RIEUX, mort en 546, ép. Berangère de Tréguier.

RAOUL DE RIEUX, mort en 598, ép. Mossandre, sœur de Gueuric, comte de Vannes.

AMAURI DE RIEUX, mort en 626, ép. Berthe de Cornouailles.

JOURDAIN DE RIEUX, mort en 631, ép. N. fille de Judichaël, prince de la Grande-Bretagne, etc. etc.

Cependant, dès cette même année 1710, d'Hozier, annotant la généalogie de 1620, remarquait que, malgré la splendeur du parchemin, l'œuvre pourrait bien être légèrement fabuleuse. La légende de Conan Mériadec commençait à être ébranlée. Dom Lobineau venait de

publier sa grande histoire et traitait assez irrévérencieusement le système de ses prédécesseurs. Si les racines de l'arbre se trouvaient peu solides, que dire de la greffe insérée pour en faire sortir les *princes bretons* de Rieux? Retenons cependant de telles fantaisies que cette grande maison se croyait bien une origine authoctone, et que, non sans raison, elle se croyait aussi le droit de la chercher dans ce que l'on tenait alors pour les plus illustres ancêtres de la patrie bretonne.

Plus sérieux que ces premiers généagraphes, des auteurs vraiment autorisés n'en assignent pas moins aux Rieux un principe aussi éminent, quoiqu'un peu différent. Lobineau, qu'on ne soupçonnera pas de complaisance, indique clairement qu'il les regarde comme issus d'Alain le Grand, c'est-à-dire du sang des rois bretons, quand il dit : « Les seigneurs de Rieux paraissent avec éclat à la cour des Ducs, et en tenoient une considérable chez eux (au XIe siècle). Il est bon de se souvenir que le lieu dont ils prenoient le nom appartenoit à Alain le Grand, et qu'il y avoit des comtes de Peillac dès le IXe siècle (1). »

Non seulement, en effet, le château de Rieux avait appartenu à Alain le Grand, mais c'était une de ses résidences habituelles, et probablement la principale. Il y est dit, en 888, « *quietissime habitans* », (2) et la plupart des actes que l'on connaît de son règne y ont été passés.

Dom Morice émet la même opinion que Lobineau, en y ajoutant quelque chose de plus explicite encore. Dans le tableau qu'il donne de la descendance d'Alain

(1) Dom Lobineau, t. I, p. 107.
(2) A. de Courson, *Cartulaire de l'abbaye de Redon*, Appendice, p. 373.

le Grand, après avoir nommé Rudalt, fils aîné de ce prince et comte de Vannes après lui, il dit en note : « Ce prince peut avoir laissé des enfants sur lesquels on s'expliquera quand il sera question du maréchal de Rieux, tuteur d'Anne de Bretagne » (1). Malheureusement l'explication n'est jamais venue, le savant bénédictin n'ayant pas traité la partie de notre histoire postérieure à 1440.

A défaut des éclaircissements qu'il se proposait de nous donner, nous dirons que Rudalt succéda à son père, en 907, au comté de Vannes, dont il était souverain en 913. Ogée, qui le nomme Raoul, assure qu'il eut un fils Raoul II, qui prit le premier le nom de Rieux et paraît avec Alain, son fils à lui-même, dans une charte de l'abbaye de Redon, en 1021 (2).

Ce sont peut-être là des affirmations un peu trop positives ; mais si la preuve absolue manque à notre connaissance, elles ont au moins pour elles une vraisemblance et une probabilité réelles. Il est certain que l'on trouve un second Rudalt, avec son fils Alain (*Rodaldus de Reus et ejus filius Alanus*), prenant le nom de Rieux en 1021 (3). Cet Alain paraît encore, comme témoin, en 1026 (4) et en 1037 (5). En 1065, il accompagne le duc Conan II au siège de Combourg (6). Puis, vers 1055, c'est son fils, un troisième Rudalt (*Rudalt, filius Alan de Reus*), (7) auquel on trouve aussi un frère Auffred

(1) Dom Morice, t. I, p. XVII.
(2) Ogée. *Dictionnaire de Bretagne*. article Rieux.
(3) *Cartulaire de Redon*, p. 308.
(4) *Ibid.*, p. 248
(5) *Ibid.*, p. 329.
(6) Pierre le Baud, p. 136.
(7) *Cartulaire de Redon*, Appendice, p. 384.

(*Auffredus filius Alani de Rius, Roaldus frater ejus*), tous deux au nombre des barons de Conan, en 1065 (1).

Voici donc trois générations des premiers Rieux où se retrouvent les noms de Rudalt et d'Alain. Ne doit-on pas voir là le souvenir du premier Rudalt, comte de Vannes, et du glorieux Alain, son père, surtout quand la possession immémoriale du domaine de Rieux est une autre présomption sérieuse de succession ? Peut-être seulement, — très probablement même, — faut-il supposer une autre génération entre le Rudalt, comte de Vannes de 913, et le Rudalt de Rieux de 1021, qui serait alors le petit-fils et non le fils du précédent.

On peut regarder ensuite comme fils de Rudalt III ou d'Auffred Josselin de Rieux (*Goscelinus de Reus*), témoin à Redon en 1089 (2), et comme fils de celui-ci, Guéthenoc de Rieux (*Guehenocus de Rex*), dont l'état considérable paraît dans une charte de 1112, où il est rapporté présent, lui « *et multa militum ejus familia* » (3).

Je n'ai pas l'intention de faire l'histoire de la grande race dont on pourrait suivre la filiation à partir de cette époque ; qui a donné deux maréchaux de France, parmi les plus illustres, sans parler de ce maréchal de Bretagne, tuteur de la duchesse Anne et quasi l'arbitre, pendant plusieurs années, des destinées du Duché ; qui s'est alliée aux maisons de Machecoul, Clisson, Léon, Amboise, Rochefort, Montauban, Harcourt, Rohan, Laval, Montmorency etc., et finalement à celles de Bretagne, de Lorraine et de Bourbon. Je me borne à constater que, depuis l'an 1000 au moins, elle est éta-

(1) Dom Morice, *Preuves*, t. I, col. 409.
(2) *Cartulaire de Redon*, p. 239.
(3) *Ibid*, Appendice, p. 390.

blie sur l'antique siège de la royauté d'Alain le Grand, ce château de Rieux dont le nom est, dès lors, le sien. Rien donc de plus breton, sinon depuis les temps fabuleux de la monarchie de Conan Mériadec, au moins depuis le premier millénaire de notre ère, et probablement depuis Alain le Grand, c'est-à-dire un siècle plus tôt.

Cependant la légende de la descendance conannienne n'est pas la seule qu'ait inspirée la splendeur de cette glorieuse maison. Il en est une autre beaucoup plus singulière, beaucoup moins explicable et aussi moins connue, qu'il n'est pas sans intérêt de rappeler, ne fût-ce qu'à titre de curiosité.

Etant donné ce qui précède, on ne lit pas avec un médiocre étonnement dans Guy le Borgne, à l'article *Rieux* : « Cette illustre maison tire sa première origine et naissance des anciens ducs de Bourgogne.... (1) » L'auteur de l'*Armorial breton* n'en ayant pas dit plus, on serait tenté de se demander si sa plume n'a pas simplement écrit « *Bourgogne* » pour *Bretagne* ; mais on se tromperait en supposant un tel lapsus. Il existe vraiment une légende bourguignonne, tout-à-fait insoutenable, mais qui n'en a pas moins eu cours aux XVIe et XVIIe siècles.

Elle est narrée compendieusement dans les Mémoires du maréchal de Vieilleville, et, bien que la citation soit longue, je me permettrai d'exhumer le passage en entier, car les détails en sont des plus curieux, et peut-être aura-t-il pour plus d'un lecteur le mérite d'une quasi nouveauté, quoique, assurément, je ne prétende pas à celui de la découverte,

(1) L'*Armorial breton*, article Rieux.

On était à la veille du sacre de Henri II, le 25 juillet 1547. La royale basilique de Reims attendait le nouveau successeur de Clovis venant y chercher l'onction sainte, et tout se préparait en vue de la pompe du lendemain. Ici commence le piquant récit de Vieilleville, ou plutôt de son secrétaire Charloix, rédacteur, comme on sait, de ses Mémoires :

« La Saincte Ampolle, dit le porte plume du maréchal, où est l'huile céleste de laquelle sont oincts nos roys à leur sacre, repose en l'abbaye de Saint-Rémy de Rheims, fort précieusement gardée par les abbés et religieux que l'archevesque et duc de Rheims, premier pair de France, vient quérir en ladite abbaye en grande révérence et dévotion, accompagné des autres évesques, ducs et comptes, pairs ecclésiastiques, qui luy est délivrée par lesdits abbé et religieux ; mais il laisse pour ostaige de ladite Saincte Ampolle quatre barons, que le Roy choisit par grande faveur, qui demeurent en ladite abbaye jusques à ce qu'elle soit rapportée par l'archevesque, l'onction faite sur le chef de Sa Majesté ou autres endroits de sa personne, comme il est accoustumé.

« Or les quatre barons furent M. de Montmorency, fils aisné de M. le connestable, M. de Rieux, comte de Harcourt, M. de Martigues, et M. de la Trémoille. Et pour la mémoire de cest honneur, l'on met dans le chœur de l'église cathédrale de Notre-Dame de Rheims, où se fait ledit sacre, les quatre bannières armoiées des armes des susdits barons aux deux costés du grand autel. M. de Chemaux, maistre des cérémonies, et les hérault plantèrent la bannière de M. de Montmorency, comme premier baron de France, où l'on ne peut contredire, au premier ranc de la maîtresse

main, que l'on dit communément de l'évangile, et celle de M. de Rieux au dessoubs ; et au premier ranc de l'aultre main, qui est de l'épistre, celle de M. de Martigues, et au dessoubs, M. de la Trémoille.

« De quoy adverty, M. de Rieux vint trouver M. de Vieilleville, comme son proche parent, à cause de Harcourt (car il en portoit les armoiries en faulx escu ou chargeure, que lesdits mauvais blasonneurs appellent *sur le tout*), et luy ayant dit le tort que luy faisoient les maistres des cérémonies, M. de Vielleville arrive là où il trouve encore le sieur de Chemaux parachevant son entreprise ; et luy ayant demandé de quelle authorité il plantoit de tel ranc les bannières, il luy respondit qu'il sçavoit bien son estat et qu'il falloit qu'elles demeurassent ainsi. Mais M. de Vieilleville, irrité de ceste response, commanda à cinq ou six gentilshommes et autres de sa suite de les arracher toutes, hormis celle de M. de Montmorency, ce qu'ils firent avec menaces assez rigoureuses, qui contraignirent Chemaux et les hérault de faire leur plaincte au Roi et à M. le connestable.

« Leur plaincte faicte, M. le connestable s'enflamma de colère, croyant par leur rapport que M. de Vieilleville eust faict semblablement abattre celle de son fils ; et supplia le Roy de l'envoyer quérir pour luy en faire une bonne réprimande, et que une telle hardiesse ne se devoit nullement tollérer. Mandé qu'il fust, il s'y achemina fort librement ; encore que plusieurs seigneurs de ses amis l'eussent adverty du courroux du Roy et prié de s'absenter ; toutesfois il y voulut aller, et se présenta devant Sa Majesté avec une contenance fort éloignée de la peur. Mais, au lieu d'attendre que l'on parlast à luy, il commença le premier, par une très subtile ruze, à se plaindre ainsi :

« Je suis venu, Sire, demander ma raison du faulx rap-
« port que Chemaux et les hérault de Bretaigne et Dau-
« phiné ont osé faire devant Vostre Majesté, que j'eusse
« faict abattre toutes les quatre bannières des ostaiges
« de la Saincte Ampolle, car je ne suis pas si peu en-
« tendu aux anciennes histoires de France que je ne
« sçache bien que le premier baron de France, Mont-
» morency, qui fut le premier seigneur de tout le
« Royaume qui se fist chrétien, avec le roy Clovis son
« maistre, ne doive estre semblablement le premier aux
« honneurs et sacres de nos roys, et est sa bannière de-
« meurée au même lieu qu'ils l'ont plantée comme elle
« appartenoit ; mais de mettre celle du sieur de Rieux
« au dessoubs de personne, il n'y a nulle apparence. »
Lors M. le connestable qui s'estoit un peu modéré, ayant entendu le récit qu'il avoit fait de l'ancienne marque de la maison de Montmorency et du respect qu'il avoit porté à la bannière de son fils, luy demanda s'il ne sçavoit pas bien le mérite de la maison de Luxembourg, de laquelle il y avoit eu trois ou quatre empereurs, et s'il ne luy sembloit pas bien raisonnable que sa bannière deust estre préférée à tout le reste des barons.

« M. de Vieilleville respondit : « Je penserois bien,
« Monsieur, qu'elle y deust être préférée si ceste céré-
« monie se faisoit en Allemaigne et au sacre d'un em-
« pereur ; mais, estant ceste-cy françoise et au sacre
« d'un roy de France, il me semble que ceux qui ont
« cest honneur d'appartenir à la Couronne et réputez
« du sang de France, doivent marcher devant. »

« Alors le Roy, prenant la parolle comme en colère :
« J'aurois à ce compte, dit-il, beaucoup de parents, si
« tous ceux qui ont espouzé des princesses du sang me

« vouloient apparenter ; et ne s'en suit pas, si le ma-
« reschal de Rieux espouza Suzanne de Bourbon, fille
« de Montpensier, que ce qui est sorty de ce mariage
« doive avoir la hardiesse de prendre titre de prince. »
« Mais M. de Vieilleville répliqua : « Je voy bien, Sire
« que Vostre Majesté n'est pas bien informée de l'ex-
« traction de ceux de Rieux, car ils sont sortis d'un
« puisné du second duc de Bourgoigne, qui estoit,
« comme chacun sçait, fils d'un fils de France et appa-
« naigé de la Couronne. Ce puisné, qui avoit grièvement
« offensé son père pour avoir voulu tuer son frère aisné
« se vint réfugier devers le duc de Bretaigne qui l'affec-
« tionna merveilleusement ; mais il ne luy fust jamais
« possible de le réconcilier avec son père, ce que voyant
« le duc de Bretaigne luy donna l'une de ses filles en
« mariage, avec un fort riche appanaige, comme les
« terres et seigneuries de Rieux, d'Anceny, d'Assérac
« de Donges, de Largouët, de Chasteauneuf, de Sourdéac
« et plusieurs autres terres seigneuriales de grande es-
« tendüe et juridiction, car son père, pour son forfait,
« l'avoit déshérité. »

« Cela, dist le Roy, n'avions-nous jamais entendu,
« et ne tenions pas ceux de Rieux de ce ranc ni d'un
« tel estoc. » M. de Vieilleville, luy monstrant M. le chancelier Olivier, qui sçavoit toutes les races de France, supplia Sa Majesté de luy demander ce qui en estoit ; lequel confirma le discours de M. de Vieilleville et qu'il n'y avoit rien de si véritable. Mais M. du Thillet, qui estoit un aultre vieil et plus certain registre des anciennes histoires et antiquitez de France, et là présent comme député du corps du Chastelet pour assister au sacre du Roy, commença à parler ainsi :

« Sire, M. le chancelier ny M. de Vieilleville ne

« vous ont pas du tout éclaircy l'histoire, car ce « puisné de Bourgoigne nommé Loys, qui planta « ceux de Rieux en Bretaigne, ayant son beau-père eu « guerre contre le duc de Normandie pour l'estendüe de « leurs limites touchant le Mont-Saint-Michel, fust « faict lieutenant général de l'armée par son dit beau- « père estant contrainct de demeurer malade en la « ville de Dol, lequel donna la bataille au duc de « Normandie, entre Avranches et Pontorson, qu'il gai- « gna ; au moyen de quoy la paix se fist entre les deux « ducs, en faveur de laquelle le duc de Normandie « donna au sieur de Rieux la comté de Tancarville à « perpétuité, qu'une fille de Rieux transporta depuis « en la maison de Longueville où elle fust mariée, et, « par usufruict, le tiers et denier de tous les boys et « forests de Normandie. » — « D'où vient donc, dist « le Roy, que ce puisné laissa son surnom de Bour- « goigne pour prendre celuy de Rieux ? » — « Il le fist, « Sire, respondit du Thillet, par despit de son père qui « l'avoit déshérité ; et mesme son grand-père, qui estoit « frère du roy Charles cinquiesme, fist une pareille « faulte, car il laissa son surnom de Valois pour prendre « celuy de son appanaige. » — « Or, puisque la chose « va ainsi, dist le Roy, il n'y a que tenir pour Mar- « tigues, et approuve tout ce que a esté faict par Vieil- « leville. » Et commanda Sa Majesté, sur le champ, au sieur de Chemaux de planter vis-à-vis la bannière de Montmorency celle de Rieux, et, au dessoubs de Montmorency, y mettre Martigues, et, au dessoubs de Rieux, la Trémoille, et qu'il n'y eust faulte, car, avec raison, il le vouloit ainsi. Ce qui fust promptement exécuté, tant en l'église cathédrale qu'en l'abbaye de Sainct-Rémy, avec gardes du Roy qui furent posées aux deux

églises, pour empescher quelque remuement tandis que le Roy séjourna en la ville de Rheims, car M. de Martigues et les comtes de Ligny, de Brienne et de Roussy, tous du nom et armes de Luxembourg, en voulurent murmurer, mais on leur imposa bientôt silence, par ceste seule remonstrance qu'ils estoient bien princes, mais d'Allemaigne et estrangers, et le sire de Rieux prince françois. »

Tel est le narré de Vieilleville, dont il semble résulter que ses prétentions en faveur de son parent de Rieux, soutenues avec une si cavalière assurance, aient été l'objet d'une reconnaissance officielle, moins étonnante peut-être que l'adhésion du savant du Tillet et du grave chancelier Olivier de Leuville.

J'ai cherché inutilement, je dois le dire, si dans les œuvres de du Tillet, notamment dans le *Recueil des Grands de France*, on ne trouverait pas quelque chose touchant l'opinion qui lui est attribuée. On ne peut guère, cependant, mettre en doute le témoignage que lui prête le maréchal ; mais il n'est pas besoin de le discuter longuement pour se convaincre qu'il manque de toute espèce de fondement et de vraisemblance :

Le second duc de Bourgogne de la maison de France fut Hugues Ier, qui, après trois ans de règne, laissa la couronne à son frère Eudes Ier, en 1078, et mourut religieux à Cluny en 1093, sans laisser de postérité. Eudes Ier, troisième duc, régna de 1078 à 1103. On ne lui connaît que deux fils : Hugues II, qui lui succéda et mourut en 1041, et Henri, religieux de Citeaux, mort en 1130. Voulût-on supposer un *Loys*, oublié de l'Histoire, comme fils d'Hugues Ier ou même d'Eudes Ier, il eût vécu au moins cent ans après l'époque à laquelle nous

avons vu paraître et se succéder, en Bretagne, les premiers Rieux, suivant les actes les plus authentiques.

Quant au mariage de ce cadet de Bourgogne avec une fille du duc de Bretagne, à l'apanage qu'il aurait reçu, à ses exploits en Normandie, tout n'est encore là qu'invention, contradiction et impossibilité pures.

La campagne de 1086, dans laquelle Guillaume le Conquérant assiégea inutilement la ville de Dol et fut contraint de se retirer devant Alain Fergent, est la seule qui puisse avoir un rapport lointain avec l'expédition victorieuse dont parle du Tillet. Mais au moment de cette campagne, le Duc ne pouvait avoir de gendre, par la bonne raison qu'il ne se maria, pour la première fois, que l'année suivante. Pour le prétendu don d'Ancenis, de Donges, d'Assérac, de Châteauneuf, il suffit de remarquer que ces terres ont été portées aux Rieux par l'héritière de la maison de Rochefort, et seulement en 1374, de même que celle de Largouët leur vint, plus tard encore, par les Raguenel-Malestroit en 1461. En ce qui regarde, enfin, le comté de Tancarville, il était passé de la maison de ce nom à celle de Melun, d'où à celles d'Harcourt, puis d'Orléans-Longueville, sans avoir jamais appartenu aux Rieux.

Que dire de la confusion entre les deux maisons de Bourgogne du sang de France qui ferait du prince réfugié en Bretagne un petit fils de Philippe le Hardi (duc de Bourgogne), autrement ferait vivre cet auteur prétendu de la maison de Rieux postérieurement à 1400 !

C'est peut-être trop s'arrêter à discuter ce qui ne peut supporter l'ombre même d'une discussion. Tout est fable évidemment dans les allégations de Vieille-

ville renforcées de celles de du Tillet, et cette fable est aussi mal conçue que possible, mais elle n'en a pas moins existé et trouvait encore créance au temps de Guy le Borgne. C'est tout ce qu'on en peut dire car on n'aperçoit pas ce qui a pu lui donner naissance, sinon que, à toute époque, un peu de légende s'est attaché à la grandeur qui pouvait le mieux s'en passer.

Cette rapide étude sur l'origine d'une grande race m'a amené bien près de sa fin. Un an ne s'était pas écoulé que le jeune sire de Rieux, le fils de Suzanne de Bourbon, l'otage de la sainte ampoulle, mourait à dix-huit ans, le 18 avril 1548. En lui s'éteignait la branche ainée des Rieux, comtes d'Harcourt et d'Aumale, vicomtes de Donges, barons d'Ancenis, sires de Rieux, Rochefort Largouët, Châteauneuf, etc. Il était fils de Claude Ier, maréchal de bataille à Pavie, enlevé à la fleur de l'âge et petit fils du célèbre maréchal de Rieux, tuteur de la duchesse Anne.

Du premier mariage de son père avec Catherine de Laval, il avait deux sœurs consanguines, Renée de Rieux, femme de Louis de Sainte-Maure, marquis de Néelle, comte de Joigny, qui hérita de tous les biens de la famille de sa mère, la plus riche de France, et fut comtesse de Laval sous le nom de Guyonne XVIII, et Claude de Rieux, comtesse de Montfort, mariée à François de Coligny, seigneur d'Andelot, dont le fils, dans la suite, fut, à son tour, l'héritier des Laval, et prit, comme tel, le nom de Guy XIX.

Enfin Claude avait encore une sœur germaine, Louise de Rieux, dame d'Ancenis, mariée le 30 décembre 1550, à René de Lorraine, marquis d'Elbeuf, dont le fils, par

représentation de sa mère, recueillit en 1601 tous les biens des aînés de la maison de Rieux.

Celle-ci, cependant n'était pas éteinte. Elle se perpétua par les deux fils cadets du maréchal Jean IV, dans les branches d'Assérac, de Châteauneuf et d'Ouessant-Sourdéac, moins puissante en domaines, mais riche de son glorieux passé, et non sans jeter encore un éclat digne de ses illustres auteurs, pour trouver enfin à Quiberon la tombe sanglante de son dernier rejeton.

Vte DU BREIL DE PONTBRIAND.

DOCUMENTS

TOUCHANT L'INSURRECTION DU LÉON EN MARS 1793

PAR L'ABBÉ PEYRON

I

La convention ne pouvait se méprendre sur les conséquences du régicide du 21 janvier ; aussi pour faire face au danger qui menaçait la frontière, elle décréta, le 24 février 1793, une levée extraordinaire de 300,000 hommes. C'était pour la première fois que s'exécutait dans de pareilles proportions cette loi de la conscription pour tous si pénible, mais tout particulièrement odieuse au caractère breton ; aussi y trouvons-nous la cause à peu près unique du soulèvement du Léon en mars 1793.

Nous ne pouvons en effet y voir en jeu la question religieuse qui avait ému tout le pays en 1791 par l'application de la Constitution civile du clergé, et nous avons dit ailleurs (1) avec quelle vigueur les populations de Léon et de Cornouaille s'étaient élevées contre l'intrusion des prêtres constitutionnels au point d'avoir souvent rendu nécessaire l'envoi de la force armée pour assurer leur installation.

En mars 1793, le mouvement populaire a pour principe l'attachement inné du breton pour le sol natal, et

(1) *Documents pour servir à l'histoire du clergé et des communautés religieuses dans le Finistère pendant la révolution.* — 2 vol. in 8°, Salaun, libraire, Quimper.

aussi, un peu, l'aversion des campagnards pour les bourgeois des villes qui veulent leur faire la loi.

Cette révolte du Léon dans sa préparation, son exécution et sa répression ne dura pas quinze jours, mais dans ce court intervalle elle fut sur le point de réussir et d'être, au moins pour un moment, maîtresse de la situation. Si les révoltés, en effet, avaient été mieux armés, mieux organisés ; si surtout on n'avait pas eu à leur opposer le général Canclaux, ils auraient pu par leur nombre seul s'emparer de Lesneven, de Saint-Pol, même de Brest, qui en ce moment était à peu près dépourvu de troupes régulières.

Nous allons suivre pas à pas l'histoire de ce soulèvement en laissant la parole aux acteurs, c'est-à-dire à ceux qui furent chargés de la répression, car les *réprimés* ne nous ont guère laissé de traces de leurs opérations que dans les dépositions faites par eux devant les autorités, plutôt pour atténuer que pour déclarer hautement leur part d'action dans la lutte.

PREMIÈRE PARTIE

TROUBLES A SAINT-POL

ET AUX ENVIRONS

A L'OCCASION DU TIRAGE AU SORT

Le procès-verbal suivant (1), dressé par la municipalité de Saint-Pol, nous apprend comment furent entravées les opérations du recrutement dans cette ville le 14 mars 1793.

« Nous officiers municipaux de Saint-Pol, nous nous sommes réunis en la maison commune vers 8 heures du matin, d'où nous nous sommes transportés avec le citoyen Le Hir, commissaire délégué par le district de Morlaix, escortés d'une garde de police du bataillon des volontaires du Calvados dans l'église des cy devant Minimes (pour procéder au recrutement).

Nous y avons trouvé un très petit nombre de citoyens ; nous avons donc fait battre plusieurs rappels ; plusieurs citoyens de la ville se sont présentés.

Sur l'avis qu'un grand nombre de cultivateurs étaient rassemblés devant la barrière de la Villeneuve, près cette ville, nous avons chargé quelques-uns d'entre nous d'aller les engager de se réunir aux *Minimes*. Nos collègues nous ont rapporté, qu'à leurs instances pour venir se soumettre à la loi du recrutement, ils ont répondu par acclamation qu'ils serviraient volontiers la

(1) Archives départementales du Finistère, série L. 16.

patrie, pourvu qu'ils fussent employés dans leur pays. Les officiers municipaux leur ont expliqué qu'ils devaient se soumettre à la loi, que s'ils s'opiniâtraient à vouloir tenir une assemblée extraordinaire, on serait forcé de les dissiper selon les rigueurs de la loi.

Quelques-uns de ces cultivateurs ont demandé à envoyer à l'église des Minimes quelques-uns d'entre eux pour prendre une plus ample connaissance de ce qui s'y passait ; on leur a répondu que c'était le moyen de se convaincre qu'on ne voulait suivre que la loi. Après quoi les commissaires sont revenus et il a été procédé à l'appel des jeunes gens et veufs sans enfants du ressort de Saint-Pol.

Pendant cet appel est arrivée une députation du groupe des cultivateurs qui ont déclaré qu'ils étaient prêts à servir sur les côtes pour la défense du pays, mais non d'aller à la frontière ; à quoi nous leur avons répondu que la loi ne faisait point d'exception de service, sur quoi la députation s'est retirée disant qu'elle allait engager les cultivateurs à se soumettre à la loi. Quelque temps après, en effet, sont entrés à l'assemblée différents groupes de cultivateurs qui ne manifestaient aucune mauvaise intention. Enfin un dernier groupe est entré, composé de beaucoup de gens yvres, faisants de grands cris menaçants. Ils ont jeté la plus grande confusion dans l'assemblée et ont heurté et frappé les citoyens qui y étaient pour les faire sortir. La foule s'étant présentée à la porte pour sortir a été repoussée par la garde et obligée de rentrer dans l'église, ils ont alors escaladé la barrière du chœur et par la porte de la sacristie ils ont gagné et forcé la porte qui communique au jardin, dans lequel ils se sont répandus. Quelques-uns ont escaladé les murs, d'autres

sont sortis par la porte qui donne du jardin dans la rue et ne voyant de ce côté que quatre ou cinq volontaires, ils les ont assaillis à coup de pierres, il est bientôt venu du renfort à la vue duquel ils se sont retirés.

Toute la troupe ayant été rassemblée par la générale, après avoir laissé avec quelques officiers municipaux une forte garde à l'église des Minimes où une grande partie des citoyens paisibles était demeurée, le reste des officiers municipaux escortant le drapeau rouge a marché à la tête de la troupe pour dissiper l'attroupement des cultivateurs, de crainte qu'il ne voulût se reporter sur la ville.

Le cortège s'est avancé du côté où s'était formé le rassemblement, jusqu'à un demi quart de lieue de la ville ; diverses patrouilles ont battu la campagne et ont arrêté quelques cultivateurs isolés, soupçonnés d'avoir fait partie de l'attroupement qui pour lors se trouvait totalement dispersé.

Revenus à la ville nous avons déclaré aux chefs militaires que la troupe pouvait aller prendre quelques rafraîchissements, les requérant de s'assembler de nouveau dans une heure sur la grande place ; il était pour lors près de deux heures après-midi, et sur ce que les esprits étaient trop agités pour continuer les opérations du recrutement, nous avons déclaré que l'assemblée était ajournée au samedi 16, 8 heures du matin, dans la même église. »

Signé : PRUDHOMME KERAUGON, *maire*,
CONVERSY, RAGEUL, LE ROUX, LE FLOCH, GOUEZ,
ROBERT, *officiers municipaux*.

Disons tout de suite que le 16 mai, le tirage au sort avait lieu à Saint-Pol, mais en l'absence d'un grand

nombre de jeunes gens soumis à la loi. Cependant le district de Morlaix ayant eu connaissance de la résistance opposée à la loi du recrutement tant à Saint-Pol que dans les communes voisines, y envoya une force armée respectable, et songea même à faire venir des troupes de Brest.

« Nous Yves-Joseph-Louis Le Denmat, (1) administrateur du Conseil du département et nommé par arrêté du directoire, du 6 mars, son commissaire pour le recrutement de l'armée dans le district de Morlaix, Pierre Pinchon, administrateur du district, et Jean-François Homon, officier municipal de Morlaix, tous deux délégués du même district aux fins de son arrêté du 14, rapportons ce qui suit :

Le 14 mars environ 8 heures du soir Le Denmat, commissaire du département, a été appelé au directoire du district de Morlaix où, après avoir appris que la commune de Plougoulm avait refusé d'obéir à la loi du 24 février relative au recrutement, et que le même refus manifesté par la partie rurale de la commune de Saint-Pol-de-Léon y avait été suivi de soulèvement, de rixes et de troubles qui avaient compromis la sûreté de cette ville et mis sa municipalité dans la nécessité de requérir un surcroit de force armée, le dit commissaire a annoncé la résolution de partir à la tête de ce renfort à l'effet d'apaiser ces troubles et de procurer dans ce canton et ailleurs où besoin serait, dans l'étendue du district, l'exécution efficace et prompte de la loi du 24 février.

Le directoire s'occupait déjà de ces deux objets importants. Il a appelé la municipalité et les comman-

(1) *Arch. départ.* L. 85.

dants militaires et fait battre la générale. La municipalité s'est occupée aussitôt de procurer toutes les munitions nécessaires et les commandants ont hâté le rassemblement des citoyens militaires et des militaires citoyens pour former le détachement qui devait marcher. Tous les citoyens ont montré le plus grand zèle et manifesté leur empressement de se porter où le danger annoncé les appelait.

Cependant le directoire a nommé pour ses Commissaires délégués, Pinchon, l'un de ses membres, et Homon, officier municipal de Morlaix.

Vers onze heures, le détachement de la garde nationale et celui du 7e bataillon du Calvados destiné au service de l'hôpital militaire de Saint-Fiacre (1), ont été prêts ainsi que le canon et les dix canonniers qui devaient les soutenir.

Ils sont partis environ 11 heures 1/2 avec les munitions et vivres nécessaires, nous les avons accompagnés.

Les deux commandants ont pris dans la route les précautions que prescrivait la prudence ; tout y était dans la plus grande tranquillité et cette tranquillité a été religieusement respectée par les citoyens militaires et les militaires citoyens qui ont marché dans le meilleur ordre et en observant la plus exacet discipline. Nous sommes arrivés à la tête de cette force armée à Saint-Pol, à cinq heures du matin le 15 mars. »

Du vendredi 15 mars.

« Nous avons vu par nous-mêmes, en arrivant à Saint-Pol, que tout y était dans le plus grand calme. Les officiers municipaux que nous avons trouvés réunis à

(1) Ancien couvent de Recollets dans la paroisse de Plourin-Morlaix.

leur bureau, nous ayant assurés que l'état des choses n'exigeait pour le moment aucunes mesures extraordinaires de sûreté, nous les avons requis de vaquer de suite au logement des deux détachements, et à la plus prompte fourniture de l'étape. Ces deux objets ont été remplis avec la plus prompte célérité.

Nous nous sommes enquis ensuite des causes du trouble de la ville, des moteurs de ces troubles, des soins pris pour les prévenir ou les dissiper et de ce qui avait été fait pour arrêter et faire punir les instigateurs et fauteurs de l'émeute.

Le résultat résumé de nos informations a été que cette émeute avait eu pour cause la répugnance des cultivateurs à se soumettre à la loi du 24 février, leur crainte d'être envoyés aux frontières étrangères, l'ivresse de quelques-uns d'entre eux, leur rassemblement et leurs conférences précédents, près la barrière de la Villeneuve et enfin la violence dont les volontaires du Calvados usèrent envers eux pour les retenir contre leur gré dans l'église des ci-devant Minimes, lieu où se tenait l'assemblée. C'est ce que nous avons appris dans notre conférence avec les officiers municipaux et par leur procès-verbal qui reste joint au présent.

Nous nous sommes du reste assurés, d'un côté, que le juge de paix informait contre les auteurs et fauteurs des troubles et avait déjà lancé quelques mandats d'arrêt et que, de l'autre, l'assemblée des citoyens sujets à l'appel, dissoute la veille, avait été convoquée au lendemain 16.

Nous avons parcouru ensuite les différents quartiers de la ville pour nous assurer de la disposition des esprits ; nous avons envoyé, à même fin, dans les différentes parties des campagnes voisines.

Rassurés, tant par nos propres recherches que par celles de nos émissaires sur ces dispositions, et considérant qu'une lettre écrite devant nous la veille par le directoire du district, aux citoyens commissaires de la Convention à Brest, pourrait avoir l'effet de faire envoyer de cette ville un renfort de troupes qui foulerait beaucoup trop Saint-Pol, nous avons écrit aux dits citoyens commissaires de la Convention, qu'ayant déjà à Saint-Pol une force armée de 400 hommes, et que les esprits paraissant calmés, nous les priions de ne pas tenir compte de notre demande de renfort.

La municipalité de Plougoulm ayant écrit à celle de Saint-Pol, touchant la levée de son contingent, de manière à annoncer qu'elle ne le ferait pas sans difficulté, nous avons mandé cette municipalité et lui avons expliqué la loi du 24 février. Nous avons appuyé sur la nécessité de la levée qu'elle ordonne, sur les grands avantages qui en doivent résulter pour le prompt affermissement de la liberté ; nous avons insisté sur l'esprit d'égalité qui a dicté cette loi, sur la différence qui existe entre ses dispositions et celles des lois de l'ancien régime relatives à cette matière. Nous les avons exhortés enfin par tous les moyens à en procurer la plus prompte exécution et nous leur avons donné pour y réussir quelques instructions. Nous leur avons recommandé de retourner à cette fin dans leur commune en leur accordant le délai du lendemain trois heures de l'après-midy.

En même temps, le citoyen Le Bihan, commissaire du district dans la commune de Plouénan, est venu nous prévenir qu'il part pour remplir sa mission et nous requérons quatre gendarmes de l'escorter...

Le citoyen Le Bihan étant retourné avec le maire et

le procureur de la commune de Plouénan, nous remet le procès-verbal de ses opérations.

Il résulte de ce procès-verbal que le sieur Le Bihan, chargé de présider le recrutement à Plouénan après avoir expliqué la loi du 24 février, a prié les intéressés de s'y soumettre ; mais ceux-ci « ont répondu qu'ils n'auraient pas tiré au sort, qu'ils étaient tous contents de servir, pourvu qu'on leur en donne de la *émonition* (munitions) et des armes pour garder les côtes à deux à trois lieues de distance, qu'ils ne voulaient pas aller à la mort, parce qu'ils ne connaissent pas qui les commandent, qu'ils étaient contents de servir le Roy (1), qu'ils ne connaissent pas la nation. »

Le sieur Le Bihan leur a laissé une heure pour délibérer s'ils voulaient se soumettre. Ayant persévéré dans leur refus de soumission, le sieur Le Bihan se retira, en les rendant responsables de leur entêtement.

Sur ce rapport, attendu que les sujets à l'appel dans cette commune ont non seulement résisté à la loi du 24 février, mais même tenu des propos séditieux, nous avons résolu de marcher avec la force armée, dès demain, sur la dite commune, après avoir toutefois sommé le maire et le procureur de nous indiquer ceux qui avaient fait et provoqué cette résistance et surtout ceux qui avaient tenu les dits propos ; ce que n'ayant pu obtenir, ces deux officiers publics niant même constamment que ces propos eussent eu lieu, nous les avons congédiés en annonçant que nous songerions

(1) Le *Service du Roy* était le mot consacré pour le service militaire, et c'est sans doute dans ce sens qu'il est ici employé ; car on ne pouvait ignorer à Plouénan la fin tragique du Roy le 21 janvier précédent.

aux mesures qu'il conviendrait de prendre pour réduire leur commune.

On nous a annoncé quasi aussitôt que les citoyens commissaires de la Convention ne tarderaient pas à arriver de Lesneven. Nous sommes allés les saluer et leur avons rendu compte de nos opérations, ne les quittant qu'à dix heures du soir. »

Le 16 mars 1793.

« Dès avant sept heures nous conférions avec les citoyens commissaires sur les moyens les plus efficaces et les plus appropriés aux principes de la liberté, de procurer l'exécution de la loi du 24 février, lorsqu'on est venu nous annoncer qu'une troupe de cultivateurs de différentes communes, partis de celle de Plouénan, se portait vers Saint-Pol. Nous en avisons les dits citoyens commissaires, nous requérons la municipalité de mettre sur pied toute la force armée, la générale est battue. Le général Canclaux est appelé près les citoyens commissaires, il y arrête les dispositions convenables, en l'exécution desquelles, il se met à la tête de 300 hommes du 7e bataillon du Calvados, appuyé de la pièce de canon et des canonniers de Morlaix. Il établit sur la route des postes avancés.

Le Denmat, Pinchon et le procureur syndic du district de Morlaix l'accompagnent pendant que Homon reste à Saint-Pol surveiller l'opération de la levée du contingent.

Le général fait battre différents chemins pour éclairer la route de Plouénan et les environs; il fait replier une partie du détachement à une certaine distance. A une distance plus éloignée il en fait replier une autre; il

fait replier aussi la pièce de canon. Nous arrivons à Plouénan à midi avec 53 hommes du Calvados ; on les établit dans l'église, nous leur faisons fournir quelques vivres.

Après nous être assurés qu'il n'existait dans la commune de Plouénan ni dans les environs aucun rassemblement et que tout y était dans le plus grand calme, nous apprenons que le maire et le procureur de la commune étaient à Saint-Pol, nous leur écrivons de revenir, nous appelons le secrétaire greffier, le requérons de convoquer le Conseil général de la commune.

Le général Canclaux, convaincu qu'il n'existait aucun danger, part avec son aide-de-camp pour se rendre à Saint-Pol. Le maire et le procureur (de Plouénan) arrivent, les membres du Conseil général de la commune se réunissent, nous leur annonçons l'objet de notre mission (et la municipalité s'engage à faire dès le lendemain 17 exécuter la loi, si on retirait immédiatement les troupes, ce qui est accordé).

Nous partons de Plouénan avec le détachement à 5 heures 1/2 et arrivons à 7 heures à Saint-Pol où nous apprenons que cette commune avait levé son contingent de recrues sous la surveillance de notre collègue Homon, puis nous écrivons à la municipalité de Plougoulm :

« D'après notre conversation d'hier nous nous séparâmes d'accord qu'aujourd'hui à 3 heures de relevée vous vous seriez rendus vers nous pour nous remettre la liste des gens susceptibles de fournir au recrutement ; nous sommes surpris, citoyens, que vous ne vous soyez pas rendus à nos ordres... vous paierez aux gendarmes porteurs de la présente 6# pour frais de ce

voyage que vous occasionnez et si vous ne vous rendez à cette dernière invitation nous ferons marcher sur vous la force armée. »

17 mars 1793.

« Pinchon se rend à Taulé pour surveiller la levée du contingent. Le Denmat et Homon attendent l'arrivée de Roscoff des citoyens commissaires de la convention qui leur délivrent des pouvoirs relatifs à leur mission à Saint-Pol. Le général Canclaux est présent ; il parait inutile de garder plus longtemps à Saint-Pol le détachement de la garde nationale de Morlaix. Il est décidé par le général lui-même qu'il convient de la renvoyer dans ses foyers ; la même décision est prise à l'égard du détachement des dragons de Brest arrivés le 16 au soir ; en conséquence l'ordre est donné à ces citoyens militaires de se disposer à partir à midi. Les citoyens commissaires de la convention partirent ensuite.

Pendant que le Denmat reste à Saint-Pol pour expédier les affaires, Homon escorté de deux gendarmes se rend à Plougoulm ; il assemble les officiers municipaux et essaie tous les moyens d'obtenir l'exécution de la loi du 24 février ; ses efforts sont inutiles comme le prouve le procès verbal suivant.

« Nous maire et officiers municipaux de Plougoulm déclarons qu'ayant assemblé tous les citoyens susceptibles d'être enrolés, ils nous ont formellement déclaré de refuser au tirement au sort et à servir dans l'armée mais bien de servir sur les forts de cette côte. »

Le citoyen Homon essaie vivement de leur faire entendre raison, ils déclarent unanimement qu'ils ne

serviront pas. Le sieur Homon veut néanmoins procéder au tirage au sort avec la municipalité, mais celle-ci s'y refuse, attendu les risques qu'elle courait par les menaces à elle faites. La municipalité, à l'exception de René Ollier, maire, refuse de signer le procès verbal.

Le 18 mars, la municipalité de Plouënan annonçait qu'elle avait terminé la levée de son contingent et qu'elle en enverrait le procès verbal le lendemain à Roscoff; le tirage s'était fait ce même jour, 18 mars, sans incident. Taulé faisait savoir qu'elle adresserait le lendemain le résultat de ses opérations;

Le 19 mars, Guiclan était sommée de fournir son contingent pour le 21, et pour obtenir un plus prompt résultat on essayait cette fois de les leurrer de l'espoir qu'ils ne quitteraient point le pays.

« Vos jeunes gens peuvent avoir peur, écrivaient le 19 mars les administrateurs du département, d'être expatriés; nous croyons cette crainte mal fondée. D'après les instructions qui nous ont été données, nous sommes fondés à penser que les hommes qui sont levés dans le département du Finistère ne seront employés qu'à sa défense.

« Plougoulm, continuent les mêmes administrateurs dans leur rapport du 19 mars. étant la seule commune du district que nous désespérons de réduire sous le joug de la loi par les voies amicales, nous avions résolu de marcher vers elle avec 300 hommes du Calvados et une pièce de canon pour essayer de la ramener par la terreur; mais ce jour étant celui du marché pourrait nuire à notre expédition et même en compromettre le succès; nous la renvoyons donc à demain. »

Demain c'était trop tard; car le soir même de ce jour,

19 mars, Saint-Pol était envahi par les paysans des communes voisines qui furent sur le point de s'en rendre maîtres. Nous remettons le récit de cet événement à la troisième partie de ce travail, pour nous occuper du soulèvement de Plabennec qui avait lieu en même temps, du 17 au 20 mars, à l'autre extrémité du diocèse de Léon.

(*A suivre*).

ÉPISODES DE LA RÉVOLUTION

THOMAS DE CARADEUC

DE LA ROCHE-BERNARD

1793

I

Thomas de Caradeuc (Alexis-Michel-François), né à la Roche-Bernard, en 1743, d'une famille de robe, était fils de noble homme Thomas du Plessix, lieutenant alloué de la sénéchaussée, et neveu propre de Joseph Thomas du Bénéac, procureur fiscal de la haute et ancienne baronnie de la Roche-Bernard, plusieurs fois maire de la ville et député du Tiers aux Etats de Bretagne.

A peine âgé de 19 ans, le jeune Caradeuc, à la suite d'une querelle dont il nous a été impossible de démêler les causes, avait attaqué, en plein jour et dans la rue, le seigneur de Langourla du Boismarquer et lui avait passé son épée au travers du corps (1762). Poursuivi devant le présidial de Nantes, il n'avait échappé au jugement que grâce à l'intervention de sa famille et au désistement, par acte sous-seing privé, du blessé qui avait guéri et qui reçut une somme de plusieurs mille francs, à titre de dédommagement (*Archives de la famille*).

Thomas de Caradeuc fit ses études de droit à Rennes. Devenu avocat au parlement de Bretagne, il exerça la

profession de notaire et de procureur à la Roche-Bernard, jusqu'en 1775. Il fut maire de la Ville, de 1772 à 1775 ; député du Tiers aux Etats de Bretagne, session de 1774.

En 1775, il est sénéchal de la sénéchaussée d'Auray. Dans la même année (22 mai 1775), il épouse Mlle Thérèse-Julienne Leverger, à Pontscorff, fille d'un magistrat, jouissant d'une certaine fortune, noble homme Le Verger, sieur de Kervily.

A partir de 1782, jusqu'en 1789, Thomas de Caradeuc siège, en qualité de juge, près le tribunal criminel de Quimper. — Il est lié avec Laënnec, procureur des Régaires, le père du docteur Laënnec, l'illustre inventeur de l'auscultation, la plus grande personnalité médicale des temps modernes. — Il existe, dans les archives du château de Kernus, une très intéressante correspondance entre ces deux hommes (Caradeuc et Laennec), qui prouve qu'ils étaient en communauté d'idées et partisans de la révolution. Ils se racontent les divers incidents de la vie politique des deux petites villes et se consultent pour savoir quel profit ils pourront tirer du nouveau régime.

L'assemblée nationale, dans la nuit du 4 août, avait supprimé les justices seigneuriales et la vénalité des charges. Thomas de Caradeuc revint à la Roche-Bernard, son pays natal et résidence de toute sa famille ; c'est de là qu'il écrit à son ami Laënnec, qu'il se réjouit des mouvements populaires qui abaissent la morgue de la noblesse et du clergé. Il va s'inscrire pour un don patriotique de 3 ou 400 francs, représentant le quart de son revenu. Il applaudit aux perquisitions qui ont été faites au château de la Bretesche, au Bois de Ros et à l'abbaye de Prières. — Il joue un rôle actif dans les

assemblées électorales, dont il a la présidencé. — La population de la petite ville le nomme *par acclamation*, commandant de la garde nationale « *non seulement comme un témoignage public de reconnaissance des services que lui et sa famille ont rendus à cette ville, mais encore comme un hommage à ses talents et à son patriotisme* ! (Reg. municip. 1789).

En 1790, Thomas de Caradeuc est nommé conseiller à la *Cour supérieure de Rennes* ; après la dissolution de cette cour, il revient à la Roche-Bernard. En 1791, il est *accusateur public* près le tribunal du district, pendant que son frère Thomas de Laborde est président du Directoire, et son cousin germain, Thomas de Closmadeuc, maire de la ville. En août, ses concitoyens le désignent comme Electeur pour concourir à la nomination des membres de l'assemblée législative.

Mais déjà ceux qui s'intitulent les vrais patriotes et vont devenir les jacobins de 1793 lui vouent une haine implacable et parmi eux sont les marchands, qu'il froisse, et auxquels on a reproché, en plein conseil, de profiter de la révolution pour s'enrichir. — Quand la Révolution monte à l'assaut de la Royauté, Caradeuc, qui entend rester dans le programme libéral de 1789, résiste et accentue son mouvement en arrière. Il a pour adversaires politiques les patriotes avancés ; Les Levèque, les Durostu, les Jaffre, Le Floc'h du Cosquer, les Herbert, les Juvenot, Haumont, Claret, Guibert. Il est bientôt dénoncé, lui et sa famille, comme contre révolutionnaire ; on l'accuse d'avoir cabalé dans les élections ; plus tard d'avoir ordonné à la garde nationale de tirer sur le peuple, un jour d'émeute (1791). — Dans le courant de l'année 1792, il est soupçonné, non sans raison, de faire partie de l'Association Bretonne de la

Rouerie. On l'accuse d'embauchage. Le département envoie deux commissaires, Lucas Bourgerel et Brue, pour faire une enquête. — Caradeuc quitte son domicile et disparaît. Lorsqu'on se présente chez lui, il est parti depuis huit jours, emportant ou détruisant tous ses papiers; un mandat d'amener est lancé contre lui (août 1792). Son cousin germain, Thomas Ducordic, est dénoncé à son tour ; il n'a que le temps de s'enfuir en Espagne, où il devait mourir, quelques années plus tard.

Au mois de mars 1793, au moment de l'insurrection des campagnes, Thomas Caradeuc reparaît à la tête des rebelles, qui s'emparent de Guérande et du Croisic. Il fait son entrée à la Roche-Bernard, quand la ville est au pouvoir des Brigands et qu'on vient d'assassiner Sauveur, président du District, et Le Floc'h du Cosquer, procureur syndic.

L'insurrection vaincue, Thomas Caradeuc disparaît encore une fois. Sur ces entrefaites, le tribunal criminel du Morbihan le condamne à mort par contumace à la fin de l'année 1793 (frimaire an II). Il est pris dans les circonstances que nous allons raconter en détail, en utilisant les documents que nous avons recueillis.

II

Arrestation.

Depuis les fatales journées de la deuxième quinzaine de mars 1793, Thomas Caradeuc, mis hors la loi, et frappé d'une condamnation à mort comme contumax, pour les faits de conspiration du mois d'août 1792, se tenait caché particulièrement du côté de la grande

Brière, que sa situation géographique rendait inaccessible aux troupes.

Dans une lettre du général des Dorides au département du Morbihan, les habitants de la Brière sont qualifiés de « *gens facheux, hargneux, désagréables, outrés du nouvel ordre de choses, engoués de leurs antiques principes, en un mot des bêtes fauves que des prêtres déguisés excitent... . Les agitateurs sont Thomas Caradeuc, Guérif de Lanouan et le pontife ou plutôt le Guiboudon, qui l'emporte sur les autres prêtres, et un abbé Durand. Le général Beysser marche. Les 9e et 77e régiments brulent de gloire et d'impatience* (*Lettre du 4 juillet 1793*. Arch. Morbihan).

A diverses reprises, Thomas Caradeuc avait été signalé et chaque fois il était parvenu à se dérober aux poursuites. Suivant d'autres rapports, il s'était embarqué sur la côte de Saint-Nazaire et était allé rejoindre, en émigration, son cousin Thomas du Cordiç, condamné par contumace à 4 ans de fer, pour recel d'effets d'émigrée (Mme de Cahideuc du Bois de la Motte).

Le fait est qu'il errait sous divers déguisements, recevant l'hospitalité tantôt dans des manoirs, tantôt dans des chaumières, soustrait aux recherches grâce à la complaisance et au dévouement d'amis fidèles ou de simples paysans. Comme beaucoup d'autres, il comptait sur les vicissitudes de la guerre civile, sur le débarquement des princes, sur la défaite des armées républicaines et le retour de la Monarchie.

Signalement de Thomas Caradeuc « *front haut, cheveux noirs, barbe noire et bien fournie, yeux noirs et vifs, nez peu long, bouche moyenne, visage rond, teint un peu basané et de petites taches noires en forme de saints sur la figure. — taille 5 pieds un pouce — le pied petit, la jambe un peu fournie et bien dessinée ; — cuisse ronde et faite comme celle*

d'une femme, la taille bien fournie » (*Feuille volante*, arch. départ.).

Son arrestation fut due au hasard. Dans le courant du mois de novembre, des rapports avaient indiqué une maison de campagne, nommée *Le Henleix*, en Saint-Nazaire, comme donnant asile à des prêtres réfractaires, entre autres à un abbé Jalin, ex-desservant de la chapelle de Méans. Le Henleix était habité par deux dames : Marie Bellanger et Marie Buard. — Le poste militaire de Ville-es-Martin reçut l'ordre d'opérer une perquisition à l'improviste et la nuit. — Le citoyen Perrin, sergent du 5e bataillon de la Manche, 8e compagnie, fut chargé de commander l'expédition.

Sa déclaration est consignée dans le procès-verbal du citoyen Jean Lequille, juge de paix, officier de police du canton de Saint-Nazaire (2 frimaire, an II).

Voici dans quelles circonstances dramatiques eut lieu l'arrestation fortuite de Thomas Caradeuc.

Le 20 novembre 1793 (30 brumaire, an II), sur les neuf heures du soir, le sergent Perrin, accompagné de 4 fusillers et d'un guide, se rend, sans bruit, au Henleix. On cerne la maison, on visite le jardin et l'intérieur du logis, on ne trouve rien ; mais le commandant observe que « *les deux demoiselles lui ont paru tremblantes et pâles et lui ont offert des rafraîchissements au commencement et à la fin des perquisitions* ». Elles lui ont demandé « *s'il avait beaucoup d'hommes à investir la maison, à quoi le dit citoyen a répondu qu'il en avait trente.* »

Cependant le guide qui était armé d'un fusil et posté « *à la porte du centre du jardin* » avait entendu ouvrir celle qui donne du côté du bois et vu s'enfuir un individu qui se sauvait. — Nouvelles recherches ; nouvelles perquisitions, aussi vaines que les premières.

Le sergent rassemble ses hommes et dit à haute voix : « Il est inutile que nous fassions d'autres perquisitions ; Il paraît que nous avons été mal informés ». — Ils quittèrent le Henleix, en présentant leurs excuses à ces dames, et reprirent le chemin de Ville-ès-Martin.

Ce n'était qu'une feinte. Le sergent s'assure une escouade de seize hommes et, à onze heures et demie, on repart pour le Henleix où ils arrivent vers minuit.

Huit hommes et le guide sont postés de distance en distance autour du bois — avec le reste de ses volontaires, le sergent Perrin frappe à la porte de la maison. A travers une fissure, il voit les deux demoiselles qui viennent *à pas lents* leur ouvrir et disent *avec plus d'assurance que la première fois qu'ils pouvaient faire chez elles toutes les perquisitions*, ce qui fut fait effectivement ; on trouva sur l'escalier du milieu *un sac blanc contenant des livres et bréviaires à l'usage des ecclésiastiques.*

Le sergent s'adressant aux demoiselles : « où sont *les deux hommes qu'on a vus la première fois ainsi qu'une des domestiques* ?» — Au même instant, on entend un coup de fusil du côté du jardin ; c'est une sentinelle qui a tiré sur un homme qui se sauvait. — Celui-ci, poursuivi, se jette dans un fossé plein d'eau ; le guide l'atteint et lui pose sa bayonnette sur l'estomac ; un des soldats le tient enjoue par derrière. — Le malheureux, qui se débattait, écarte l'arme qu'il saisit à pleine main et entraîne son agresseur dans la mare. — Les soldats arrivent, l'homme est pris et ramené dans la maison. Il est trempé, souillé de boue et glacé. — Il se promène autour de la table pour essayer de se réchauffer. Il reproche aux volontaires leur inhumanité : *on ne fusille pas*, dit-il, *des personnes qui ne font aucune résistance.*

Le commandant veut savoir d'où il vient et s'il a des

papiers. Il répond qu'il arrive de Noirmoutiers et n'a pas de papiers, on le fouille ; on trouve sur lui un couteau. Il demande à parler en particulier aux demoiselles, on lui refuse cette faveur. L'escorte le conduit, les mains liées, au poste de Ville-ès-Martin, où il passe le restant de la nuit.

Dans la matinée, on s'achemine vers Saint-Nazaire, où le juge de paix doit interroger le prisonnier. Celui-ci refuse de répondre, sous prétexte que sa faiblesse et le manque de nourriture et de sommeil ne lui permettent pas de subir les fatigues d'un interrogatoire. Il conteste toutefois avoir dit sérieusement au sergent qu'il venait de Noirmoutiers. Il ne l'a dit que par « plaisanterie ».

Sur ce, le juge de paix lance un mandat d'amener contre les demoiselles du Henleix et dit qu'elles seront conduites, avec l'inconnu, à Nantes (1er frimaire an II). Ici l'affaire se complique. Le juge de paix venait de clore son procès-verbal, lorsque les citoyennes Augustine Jamette (de Montoir) Elisabeth Glaud, Elisabeth Pierre et Julienne le Breton, de Saint-Nazaire entrent dans l'auditoire et déclarent au magistrat qu'elles reconnaissent le détenu pour être le citoyen Jalin, ancien chapelain de Méans, paroisse de Montoir. — Les filles Le Breton et Glaud affirment même *être allées plusieurs fois à confesse au dit Jalin.*

Sommé de déclarer la vérité, le prisonnier répond que *d'après des témoignages aussi multipliés et aussi formels, il lui serait inutile de contester et qu'il se voyait obligé d'y souscrire.*

Le lendemain (2 frimaire, an II), le prétendu Jalin est transféré à Savenay et enfermé dans la prison — deux jours après (4 frimaire), il est interrogé par le ci-

toyen Gourlay, commissaire délégué pour l'administration du département. — Le prisonnier répète qu'il est François Jalin, âgé d'environ 50 ans, ci-devant desservant de la chapelle de Méans, sans domicile fixe depuis environ 16 mois. Il ignore les motifs de son arrestation Il a vécu en se cachant chez des particuliers auxquels il celait son nom, notamment dans les paroisses de Marzan, Billiers, Arzal, Camoel, Escoublac Saint-Nazaire. Il ne connaît pas les deux femmes chez lesquelles il a été arrêté, — on lui demande d'où lui proviennent *les onze louis de 24 francs en or et les 18 livres en argent* trouvés sur lui ainsi que *les deux montres d'or dont une à répétition*. Il répond que ces effets proviennent *de ses revenus et de ses épargnes*.

Le 5 frimaire, le prisonnier fut conduit, sous escorte, à Nantes et incarcéré dans la prison du Bouffay.

III

Comparution devant le tribunal révolutionnaire

Condamnation a mort

Le 8 frimaire an II, huit jours par conséquent après son arrestation au Henleix, le prétendu prêtre Jalin comparaissait devant le tribunal révolutionnaire, sous la présidence de Phelippes Tronjoly, assisté des juges : Normand, Le Peley, Lecoq et Le Davert-Gondet, accusateur public. (Séance de l'après-midi).

Interrogé, le prévenu change de système. Il déclare qu'il n'a jamais été prêtre et qu'il n'est pas Jalin, l'ex-chapelain de Méans. Les quatre témoins, qui prétendent l'avoir reconnu, se sont trompés. Il se nomme François Hervoche, sans demeure fixe depuis un an, natif de

Valenciennes. Il a perdu ses papiers à Paris, où il a demeuré huit mois. Il est sorti de Paris, il y a quatre mois et demi, muni d'un passeport que lui a procuré un ami.

Deux témoins sont entendus, c'est d'abord le citoyen Alexandre Clemenceau, 62 ans, maire de Montoir, qui déclare que l'accusé « *a bien l'air, la mine et la taille de Jalin, prêtre à Méans, sans cependant qu'il puisse affirmer que se soit lui, attendu que celui dont il veut parler a les yeux plus gros, mais que sa voix est bien semblable à celle de Jalin.* »

Comparaît ensuite un enfant de onze ans demi, Auguste Clemenceau, fils du précédent, qui reconnaît sans hésiter que l'accusé « *est bien Jalin, prêtre.* »

L'accusé proteste de nouveau qu'il y a erreur et qu'il n'est pas le prêtre Jalin. Malgré ses dénégations, l'accusateur public, le citoyen Gondet, prononce son réquisitoire et conclut à une condamnation à mort contre le prêtre Jalin. Les juges allaient aux voix et déjà trois d'entre eux avaient successivement opiné pour la mort. — A ce moment, l'accusé se lève et, interpellant le président Tronjoly, qu'il a connu à Rennes, et le juge Le Peley, ancien sénéchal de Guérande, qu'il connaît également, les somme d'attester qu'il est Thomas de Caradeuc, de la Roche-Bernard, ancien juge criminel de Quimper, et membre de la Cour Supérieure provisoire de Bretagne. — C'est un coup de théâtre. Tronjoly et Le Peley le reconnaissent, ainsi que d'autres personnes qui sont dans la salle; un frémissement désapprobateur se fait entendre.

Aussitôt, sans désemparer, l'accusateur Gondet se désiste de son accusation contre le prétendu prêtre Jalin, et s'empresse de fulminer un nouveau réquisitoire contre Thomas Caradeuc « *conspirateur royaliste,*

ayant commandé les brigands à l'attaque de Guérande et du Croisic. »

Les juges remirent la continuation de l'affaire à l'après-midi du lendemain (séance du 9 frimaire, an II), on allait établir l'identité de l'accusé et statuer sur l'inculpation.

Huit témoins furent appelés à déposer.

1° Les citoyens Mansion, Gandon et Sauvrezi déclarent que l'accusé est bien Thomas Caradeuc.

2° Le citoyen de Bourges, inspecteur des domaines à Paimbœuf, raconte que, le 17 et 18 mars, le combat s'engagea à Guérande, avec les brigands ; que le 19 on proposa la capitulation ; que les Croisiquais, dont il faisait partie, abandonnèrent la ville et cherchèrent à fuir ; — qu'il fut arrêté par les brigands, conduit devant Thomas Caradeuc, qui lui reprocha de l'appeler *citoyen* et qui, sur ses instances, finit par lui donner un passeport, pour retourner au Croisic ; mais arrêté par les brigands, il ne put passer et Thomas Caradeuc lui reprit son billet et le déchira.

3° Le citoyen Pireau, cafetier à Saint-Vincent, déclare qu'il fut conduit devant un chef, qu'on appelait commandant, qui lui appliqua deux soufflets, parce qu'il gardait son chapeau sur la tête ; ne peut affirmer que ce soit l'accusé.

4° Le citoyen Le Carré, secrétaire du district de Guérande, dit que, le 19 mars, l'accusé était commandant en second à Guérande ; qu'il courait çà et là dans les rues ; que le même jour, il envoya une sommation à la ville du Croisic de se rendre.

5° Le témoin Macé, menuisier à Guérande, affirme que l'accusé entra dans la ville à la tête des brigands.

6° Le témoin Rouault vit l'accusé à la mairie de Gué-

rande, qui lui dit qu'il avait été entraîné par les brigands. Ils se concertèrent ensemble pour empêcher les meurtres.

Thomas Caradeuc ne nia rien. Il reconnut, comme étant de sa main, le *livret* par lequel il sommait la ville du Croisic *au nom du Roy et de M. le Régent de France.*

Après le réquisitoire de l'accusateur public, le tribunal révolutionnaire condamna Thomas Caradeuc à mort et à la confiscation de ses biens.

JUGEMENT CONTRE THOMAS CARADEUC.

9 frimaire, an II.

(Reg. tribunal révolut. folº 89, greffe de Nantes).

« Les juges formant la section révolutionnaire.....

Après avoir entendu Gondet, accusateur public, dans ses accusations contre Alexis-Michel-François Thomas dit Caradeuc, ayant été sous l'ancien régime sénéchal à Auray, ensuite juge du tribunal de Quimper et, après, membre de la Cour supérieure de Rennes, âgé de 50 ans, natif de la Roche-Sauveur, y domicilié, marié, ayant quatre enfants, présent ;

Joseph Eustache de Bourge, 38 ans, inspecteur des domaines, à Paimbeuf ; François Piteau, 38 ans, cafetier à Saint-Vincent ; Yves Nicolas-Marie Gandon, président du tribunal criminel, âgé de 50 ans, demeurant à Nantes ; Alexandre-Antoine Sauvrezi, ci devant avoué, agé de 40 ans, r. des Carmes ; Andre Massion, 55 ans, président du district de Nantes ; Joseph-Vincent Le Carré, 38 ans, secrétaire du District de Guérande ; Jacques-Victor Macé, menuisier à Guérande ; Mathurin Rouault, 51 ans, sans état, ci devant commissaire

du Roy à Guérande, témoins assermentés, dans leurs dépositions orales reçues en présence de l'accusé ; — ce dernier dans ses interrogatoires ; — Gondet, accusateur public, dans ses conclusions ; — chaque juge ayant opiné à haute voix et séparément, le Président a prononcé le jugement suivant en présence de l'accusé.

Le Tribunal, Considérant qu'il est appris, par les dépositions des témoins, par les pièces produites au procès et présentées à Thomas dit Caradeuc et par lui reconnues, que le dit Thomas Caradeuc... a fait volontairement partie des attroupements qui ont existé dans le district de Guérande, au mois de mars dernier ; — que le 17 et 18 du dit mois, il était à la tête des révoltés à faire le siège de la dite ville, dans laquelle il fut annoncé et entra le 19 ; — qu'il y donna des permis de passer et que c'était à lui à qui s'adressaient les rebelles pour avoir des ordres ; — que le 19 mars, il somma, par écrit signé de sa main, au nom du roy et de M. Le Régent de France, la ville du Croisic de se rendre avec injonction d'envoyer à Guérande 12 hommes en otage, pour preuve de sa soumission ;

Considérant enfin que toute la conduite de Thomas Caradeuc a été celle d'un contre révolutionnaire et du royaliste le plus décidé ; — Comme tel, le condamne à la peine de *mort*, conformément aux lois du 4 décembre 1792, 19 mars, 9 avril, 10 mai et 7 septembre dernier ;

Déclare ses biens acquis et confisqués au profit de la République ; — ordonne qu'une expédition du jugement sera délivrée à l'accusateur public, lequel jugement sera exécuté dans cette ville, de jour, et dans les 24 heures ; imprimé et affiché.

Signé : PHELIPPES, LE COQ.
LE NORMAND, DAVERST.

(Greffe du tribunal de Nantes).

IV

Derniers moments du condamné.

Dans la matinée du 9 frimaire, jour où son sort allait être décidé, Thomas Caradeuc se procurait une feuille de papier, de l'encre et une plume et écrivait la lettre suivante à sa femme, qu'il croyait encore à la Roche-Bernard :

Nantes au Bouffay, le 29 novembre 1793 au matin.

« Le malheur est pour ainsi dire à son comble, ma tendre amie ; six témoins, lors de mon arrestation près de Saint-Nazaire, ont déposé me reconnaître pour le sieur Jalain, prêtre non assermenté. Les juges du tribunal révolutionnaire de Nantes, devant lesquels j'ai été traduit, trouvaient, malgré mes dénégations formelles, ces témoignages suffisants pour opérer ma condamnation ; déjà les conclusions de l'accusateur public tendaient à ma mort, sous la dénomination de Jalain, et sur cinq juges, quoiqu'il n'y eut encore que trois qui eussent opiné à la mort, je crus devoir suspendre le cours de leur opinion, tant afin d'éviter la mort sous un faux nom, que pour la reculer et avoir le temps de me recueillir. C'est dans cette fatale circonstance que j'interpellai les sieurs Tronjoly, président de cet exécrable tribunal, ci-devant avocat du roi au Présidial de Rennes, Pelley, juge, ci-devant sénéchal de Guérandé et quelques autres personnes, de me reconnaître pour Thomas de Caradeuc, juge criminel de Quimper, et membre de la cour supérieure provisoire de Bretagne. Cette reconnaissance s'effectua sans la moindre diffi-

culté, en laissant ces juges iniques et l'auditoire dans une surprise qui ne concilia par les suffrages en faveur de la justice de ce jour. L'accusateur public se désista de son accusation contre moi, comme prêtre insermenté, ce qui a différé ma mort : car de suite le même accusateur public m'a reproduit comme un conspirateur ami du trône et de l'autel et dont les actes tendent à leur rétablissement. — On a remis à ce soir, 4 heures, à produire les témoins et à procéder à mon interrogatoire. Je n'en espère rien de favorable, tant la prévention et la mauvaise volonté sont grandes. Quoiqu'il en arrive, j'emporterai dans le tombeau le souvenir précieux d'une épouse et d'enfants, qui me sont chers, et pour le bonheur desquels j'eusse désiré pouvoir prolonger ma triste existence.

Je vous préviens, ma tendre amie, que j'ai enterré 2400 f. dont *88 louis sont en or, et 12 en argent blanc*, dans le jardin des demoiselles, dont vous connaissez le domicile. Vous réclamerez seulement les 88 louis d'or, faisant une somme de 2112 f. ; les douze en argent doivent leur rester, pour achever paiement de ma pension. Il y a en outre *une épée d'argent, deux cannes, deux porte manteaux et un bissac qui renferment les effets à mon usage*. Ce sont d'honnêtes personnes qui vous remetteront le tout exactement. Comme elles ignorent l'endroit où est enterrée la dite somme de 2400 fr. je vais le faire connaître de mon mieux. A droite, en sortant de la maison, suivre l'allée qui conduit à l'allée qui donne contre les étangs, qui mène aux abeilles, au commencement du carré d'artichaux, vis-à-vis deux pommiers ou poiriers formant la pointe du dit carré d'artichaux, le plus près de la maison au bord de l'allée du dit jardin, dite la plus près des étangs. — le tout est dans un pot de terre,

qui n'est pas enfoncé d'un pied et demi. Ainsi en fouillant, en rangeant le buis sur la partie même de cette allée, on ne doit pas avoir de peine à trouver ce dont il s'agit. — C'est dès le commencement de cette allée, auprès des plates bandes de fleurs, qui regnent et conduisent de la maison à cette allée ».

En rentrant à la prison, le soir de la deuxième audience, où sa condamnation à mort venait d'être prononcée, Thomas Caradeuc reprenait la plume et écrivait une dernière lettre à sa femme. Il n'avait plus que quelques heures à vivre. Nous avons retrouvé cette lettre, perdue dans les liasses du greffe de Nantes — elle mérite comme la première de passer à la postérité :

29 novembre, 9 heures du soir.

« Mon sort est décidé, demain je n'existerai plus — des personnes de confiance ont généreusement *contracté* l'engagement religieux de vous faire parvenir mes lettres, par sentiment d'humanité et d'intérêt à ma situation. Je joins ici mes *boucles de jarretières* à Pierres, avec mon *agrafe de col* et un *louis d'or*. On m'a ôté mes deux montres et onze louis d'or et 18 en argent, que vous réclameriez inutilement. — Priez Dieu pour moi. Je me confie dans sa miséricorde. — Je meurs pour mon Dieu et pour mon roy. Jetez-vous entre les mains de la Providence. Dieu est et doit être votre seul consolateur ; rappelez moi à la tendresse de mes enfants. Je les recommande à la vôtre — continuez à les élever chrétiennement. Adieu, ma tendre amie, sous peu d'instants, je ne serai plus. Je serai réuni, avec tant d'autres victimes, au père céleste. — Je vous embrasse de tout mon cœur. — Le courage ne me manque pas. — Je vois la

mort de sang froid. Je vais désormais m'occuper de Dieu seul, qui ne désavoue pas les instants que mon attachement pour vous lui a dérobés.

Adieu ! — Votre époux.

THOMAS DE CARADEUC.

Inutile de dire que ces feuilles de papiers, qui contenaient les touchantes et dernières volontés d'un homme qui allait monter à l'échafaud, ne sont jamais parvenues à la pauvre femme, laissée veuve avec quatre enfants; depuis un mois, elle était elle-même incarcérée à Vannes comme suspecte, avec plusieurs de ses parents de la Roche-Bernard.

Quelles sont les personnes auxquelles Thomas Caradeuc avait cru pouvoir confier ce dépôt sacré ? Par quelle surprise ou quelle trahison est-il tombé entre les mains du citoyen Gondet, accusateur public, qui l'a joint au dossier ? Nous l'ignorons. Dans la tradition de la famille, ce serait un gendarme, gardien du prisonnier, qui aurait capté sa confiance et, une fois en possession des deux lettres, se serait empressé de les remettre à son chef. Ce qui est certain, c'est que, dès le lendemain de l'exécution de Thomas Caradeuc, le citoyen Gondet donnait une copie des pièces au Directoire du département, comme le constate le récépissé suivant, écrit sur la même feuille :

« Nous avons reçu du citoyen Gondet, accusateur public, l'expédition d'une lettre de Thomas Caradeuc, à son épouse. »

Nantes, le 11 frimaire, an II

Les membres du Directoire du Département

Signé : KERMEN, — MINÉE.

Le soir de sa condamnation, Thomas Caradeuc fut ramené à la prison et y passa sa dernière nuit. Le lendemain, dans la matinée, il était conduit sur la place du Bouffay et livré à la guillotine. Il conserva son intrépidité jusqu'à la fin ; du haut de l'échafaud, il eut un regard de pitié sur la populace qui se ruait au spectacle de son supplice. Apercevant, dans la foule, une figure amie, un citoyen de la Roche-Bernard que nous avons connu et qui nous l'a rapporté, il lui tendit la main en signe d'adieu.

L'accusateur public, ayant en main la lettre de Thomas Caradeuc à sa femme, dans laquelle se trouvaient contenus les renseignemens précis destinés à mettre sur la voie du trésor caché, s'était empressé de donner des ordres au district de Savenay. Un commissaire et le commandant Bedel furent chargés de l'expédition dans le jardin du Henleix.

La perquisition eut lieu. Dans une lettre du commissaire au département de la Loire-Inférieure, nous lisons :

« *J'ai déniché, auprès d'un pommier, dans le jardin des filles Buard, en la commune de Saint-Nazaire, quatre vingt huit louis en or et onze louis en argent blanc* (vieux style), *qui y avaient été enterrées par feu Thomas Caradeuc. Il se trouve 24 livres de moins... Vous voudrez bien m'indiquer la caisse et l'endroit où je dois déposer la somme et les autres effets qui ont été trouvés dans un fumier*, (17 frimaire, an II).

Outre cette lettre, une note d'audience porte que le citoyen Doublé, commissaire du district de Savenay, chargé de faire des perquisitions des effets qui appartenaient à Thomas Caradeuc, dit Jalin, a trouvé « *une paire d'épaulettes à gros grains, 88 louis en or, onze louis en argent et une valise où il y avait cinq chemises.* »

V

Acquittement des quatre filles de Montoir et de Saint-Nazaire.

On se rappelle que, devant le juge de paix de Saint-Nazaire, quatre personnes avaient attesté que l'inconnu, arrêté au Henleix, n'était autre que le prêtre réfractaire Jalain. Les filles Jamette, Elisabeth Glaud, Julienne et Elisabeth le Breton furent décrétées d'arrestation.

Deux jours après la mort de Thomas Caradeuc, elles comparaissaient devant le tribunal révolutionnaire de Nantes. — Le même citoyen Gondet, accusateur public, prenait contre elles des conclusions sévères, leur reprochant d'avoir intentionnellement égaré la justice. —

Le tribunal fut plus indulgent et rendit son jugement dans lequel on lit :

« Considérant qu'il est très possible que les quatre accusées se soient trompées, en assurant sur la foi du serment que la personne de Thomas dit Caradeuc était celle de Jalain, prêtre desservant la chapelle de Méans, en la commune de Montoir, puisqu'il est vrai que différents particuliers sont tombés dans la même erreur, attendu la parfaite ressemblance entre Thomas dit Caradeuc et Jalain ;

En conséquence les *acquitte* de l'accusation portée contre eux et ordonne qu'ils soient sur le champ mis en liberté. »

12 frimaire, an II-6e 91

Reg. du tribunal révolut. greffe de Nantes).

Jugement des Delles Buard et Bellanger.

Les deux demoiselles, chez lesquelles Thomas Caradeuc avait trouvé asile, avaient été appréhendées au corps et incarcérées dans les prisons de Nantes.

L'une était Marie Bellanger, âgée de 50 ans, native du Croisic, et l'autre Marie Buard, 55 ans, native de Guérande.

Le 17 nivose an II, après six semaines de détention, elles comparaissaient devant le tribunal révolutionnaire. Deux témoins furent entendus : le citoyen Jean-Marie Doublé, commissaire du district de Savenay ; et Pierre Jean-Marie Bedel, commandant au 5e bataillon de la Manche. Le citoyen Gondet prononça son réquisitoire. Le tribunal rendit son jugement :

« Déclare et reconnaît pour constant que Marie Bellenger et Marie Buard ont retiré chez elles Thomas Caradeuc, chef de brigands, condamné à la peine de mort .... — qu'elles lui fournissaient la pension alimentaire ; — que c'est dans le jardin que Thomas Caradeuc avait enfoui en terre de l'or, de l'argent et effets lui appartenant ; — que leur liaison avec un pareil homme, aussi ennemi de la République, les fait considérer comme personnes dont l'incivisme serait très préjudiciable à la chose publique, si plus longtemps elles continuaient à habiter le sol de la liberté ;

Les a déclarées atteintes et convaincues des dits faits et conformément à la loi du 7 juin dernier, — les a condamnées à la peine de *la déportation à vie*, et a déclaré leurs biens confisqués. »

Le jour même (10 frimaire, an II) de l'exécution de Thomas Caradeuc, on ne connaissait pas encore son arrestation, à la Roche-Bernard, où habitait sa famille. Les administrateurs du district, avisés sans doute par des dénonciations, adressaient au général Avril le mot suivant :

Roche-Sauveur — 10 frimaire, an II

Au citoyen Avril, adjudant général en chef de la brigade de l'armée de l'ouest.

« Mon cher Général, nous venons d'apprendre que le sieur Caradeuc est réfugié à Saint-Nazaire, avec un ex-moine de Prières, dans une maison appartenant aux Buard de Guérande. Nous nous empressons de vous en donner avis, pour que vous preniez toutes les mesures nécessaires pour saisir ces contre révolutionnaires, qui peut-être sont accompagnés de quelques autres. »

Les administrateurs, Le Grip. F. N. Jaffre.

VI

Jugement de six habitants du Croisic

L'envahissement de Guérande et du Croisic, au mois de mars 1793, par les bandes que commandait Thomas Caradeuc, avait eu pour conséquence l'arrestation d'un grand nombre d'individus, qui pouvaient se reprocher d'avoir pris une part plus ou moins active à l'insurrection.

La condamnation et l'exécution de chef firent songer que plusieurs des complices attendaient, en prison, leur jugement.

Le 26 et le 28 frimaire an II, le tribunal criminel fit comparaître devant lui six particuliers du Croisic et de Guérande, qui furent condamnés à mort.

1° Gabriel Laragon, ancien Maire du Croisic, pour avoir accepté la commission de faire désarmer la patache, qui était en rade, au mois de mars dernier, époque où les brigands s'étaient emparés du Croisic.

2° Pierre Drouet, ancien brigadier d'ordre des fermes générales, 59 ans ; « pour avoir, lors de l'entrée de Lanouan au Croisic, le 20 mars, fait offre de ses services au sr Lanouan ; d'être resté près de lui, lorsqu'il faisait prêter serment de fidélité à Louis 17, et de s'être rendu à sa suite à la maison de ville et d'y avoir pris place. »

3° Alexis Thomas le Bel, père, ci-devant notable, négociant au Croisic, (pour les mêmes motifs) « et pour avoir siégé en qualité d'échevin dans la municipalité nommée par les brigands. »

4° Jérôme François Lantier, 61 ans, ci-devant préposé des Douanes, puis greffier du juge de paix du Croisic, « pour avoir refusé de livrer ses armes, quoiqu'étant du nombre de ceux dont le désarmement avait été arrêté ; pour avoir accepté la place de greffier dans la municipalité établie au nom du roi et du régent..... qu'après que Guérande eût été en possession des brigands, il engagea Lepré jeune à accepter la place de Maire et fit différents actes tendant à rétablir la royauté ».

5° Joseph Lepré, 52 ans, maître vitrier et notable du Croisic, « pour avoir exercé les fonctions de lieutenant dans la garde établie par les brigands, au Croisic, sous le nom de *milice* Bretonne ».

6° Guillaume Louis Lepré, 29 ans, chirurgien au Croisic« qu'il s'est ouvertement déclaré l'ennemi de la Ré-

publique ; que lorsque les brigands se furent rendus maitres de Guérande, ils y établirent au nom du roi et du Régent une municipalité dont Guillaume Lepré fut proclamé maire ; qu'en cette qualité il a fait et signé différents actes au nom du roi et Régent ; que *Thomas Caradeuc*, l'un des chefs de ces brigands, ayant rédigé la sommation à faire à la ville du Croisic de se rendre à eux, le dit Lepré fut chargé de porter cet acte au Croisic.»

(Ext. du reg. des jugements du tribunal criminel de la Loire-Inférieure, commencé le 29 avril 1793 et finissant le 16 nivose an. II — Greffe du tribunal de Nantes).

Jugement de la Haie de Silz (Jacques)

Le même tribunal criminel condamnait à mort, comme complice de Thomas Caradeuc, le nommé Jacques-Marie Lahaye Desilz, âgé de 29 ans, marin, ci-devant noble, natif d'Arzal, District de la Roche-Sauveur (1).

« Le tribunal, d'après les dépositions des témoins, avœux et reconnaissances de Jacques-Marie Lahaye Desilz, Déclare que le dit Lahaye se joignit aux brigands dès le commencement de l'insurrection ; — qu'il a eu différents grades parmi les brigands ; que lors de la prise de la ville du Croisic, il y entra accompagné de Guérif de Lanouan, leur chef ; — qu'il y prêta entre les mains de Lanouan serment de fidélité à Louis 17 ; que lorsque Caradeuc se présenta pour sommer la ville

(1) Nota : Thomas Laborde, ex-président du district de la Roche-Bernard, frère de Thomas Caradeuc, avait épousé la sœur de Lahaye de Silz.

de Guérande, le même Lahaye y entra ; — que le 18 mars, il entra, avec un détachement. chez le citoyen Boujus, aubergiste au Croisic, le menaça et lui enleva un sabre pour en armer un de ses camarades. »

(28 ventôse an. II, — Reg. 3. f°-46, tribunal criminel.)

Dr DE CLOSMADEUC.

(A suivre).

UNE VICTIME

DE « L'AFFAIRE DE BRETAGNE »

JEAN-BAPTISTE DE CHAMPEAUX

(1740 — 1780)

Le mercredi 20 avril 1768 il y eut grand scandale au Parlement de Bretagne. Toutes les chambres étaient assemblées et l'on allait délibérer sur le cérémonial à observer pour la canonisation de Mme de Chantal, quand un jeune conseiller des enquêtes se leva et à la stupéfaction générale se mit à déblatérer contre saint François de Sales et la sainte fondatrice de l'Ordre de la Visitation. « Il n'y a qu'un honnête homme au monde, criait-il, M. de la Chalotais, et lui seul devrait être canonisé! D'ailleurs, vous êtes tous des j... f... et moi je suis bien malheureux d'être un f..... conseiller sans charge ! » Il avait commencé par annoncer la mort de l'abbé Boursoul, ajoutant qu'il s'en réjouissait. On lui dit qu'il était dans l'erreur : « S'il n'est pas mort tout à fait, continua-t-il, il l'est presque ! » Le malheureux

s'appelait Jean-Baptiste-René-Marie de Champeaux et venait d'être pris d'une crise subite d'aliénation mentale.

La lutte pour le maintien des libertés et privilèges de la Bretagne contre les entreprises audacieuses du pouvoir absolu de Louis XV était parvenue à son maximum d'intensité. Le Parlement démissionnaire avait été remplacé par le « Bailliage d'Aiguillon » et la Province était divisée en deux camps bien tranchés. On voyait des amis intimes se tourner le dos, des parents jusque-là très unis, vivant même sous le même toit, se séparer pour éviter des discussions continuelles et l'échange de paroles irréparables ; et, sur tout ce brasier politique les femmes jetaient l'huile de leurs épigrammes et de leurs bons mots. Il n'en fallait pas plus pour jeter le trouble dans une conscience timorée et délicate à l'excès comme l'était celle du jeune Champeaux. Ses amis se disputaient ; lui devint fou.

Selon toute probabilité, la vie de Jean-Baptiste-René-Marie de Champeaux qui, après avoir été aux Etats l'un des champions du « Bastion », finit pas devenir partisan dévoué du duc d'Aiguillon, serait demeurée dans l'oubli s'il n'avait pas pris soin de relater lui-même avec un soin méticuleux dans un journal de vingt années tous les incidents d'une existence créée pour le calme et qui se trouva lancée pour son malheur dans la plus terrible des affaires politiques. Ce journal aujourd'hui dispersé mais que j'ai pu reconstituer à peu près complètement, fait partie des archives du château de Trégouët en Béganne. J'ai pensé qu'au moment où l'on recommence à s'occuper des démêlés du duc d'Aiguillon avec La Chalotais, grâce aux publications récentes de MM. Barthélemy Pocquet, Marion, Carré et de Calan, les lecteurs de la *Revue de Bre-*

tagne seraient sans doute curieux de connaître les détails d'une carrière hélas ! trop courte, que les chimères et les espérances déçues remplirent tout entière, mais dont le guide unique après la crainte de Dieu fut toujours l'amour de la Bretagne et du Roi.

I

Le manoir de la Cour de Trégouët dont on trouverait peut-être mention dans le *Cartulaire de Redon*, est situé en la paroisse de Béganne sur une haute colline qui domine la Vilaine. Il remonte à une antiquité respectable, puisque le premier de ses seigneurs connus, Roland de Saint-Martin, arbora fièrement en 1375 son écusson *d'argent chargé d'une croix de gueules cantonnée de quatre croissants de même*, à côté du lion d'Olivier de Clisson. Au cours des XIVe, XVe et XVIe siècles les Saint-Martin, les Chamballan, les La Vallée, les Rieux et les Tournemine s'y succédèrent par héritage. Quand vint la Réforme on pensa à y établir une citadelle de huguenots et la tradition de ce « repaire » s'est perpétuée parmi les habitants de Béganne de père en fils jusqu'à nos jours.

La Cour de Trégouët est sans contredit un très curieux spécimen de l'architecture militaire privée de la renaissance en Bretagne. Salle des gardes, caserne, chambre d'officiers, cachot, meurtrières, bretèche, rien n'y manque, et sur l'une des fenêtres grillées on voit le *chêne englandé* des Apuril, fidèles fervents de la nouvelle religion. A coup sûr l'endroit était bien choisi pour un poste de surveillance, puisque du haut du manoir l'œil embrasse un magnifique horizon dont les li-

mites sont le pont de la Roche-Bernard et le passage gallo-romain de Duretie (Rieux-Fégréac).

Trégouët passa par alliances des Apuril aux Forest, et des Forest aux Champeaux. Il n'y a pas besoin d'étudier de bien près le caractère du conseiller de Champeaux pour voir qu'il coulait encore dans ses veines quelques gouttes de sang protestant. Sa nature portée au scrupule et sa conscience troublée se ressentaient du calvinisme pieux des Apuril et des Forest dont la chapelle avait été transformée en salle de prêche dès 1572 après autorisation royale, et quoique catholique fervent et pratiquant, il avait hérité de ses ancêtres des idées étroites que ses anciens maîtres les Jésuites dont il fut congréganiste, et notamment le P. de Genes son confesseur, ne purent jamais déraciner de son esprit timide et entêté.

Jean-Baptiste de Champeaux naquit le 14 janvier 1740. Son père René de Champeaux, sgr de Trégouët, le Bezy, le Helfaut, etc., jadis capitaine au régiment d'infanterie de Vendôme, avait reçu en récompense de ses services la croix de Saint-Louis; sa mère, Julienne-Marguerite Le Mezec du Parco, appartenait à une bonne famille d'Hennebont alliée aux Talhouët. De bonne heure, le futur conseiller fut mis au collège de Vannes, l'une des meilleures maisons d'éducation de la province. Quelques lettres écrites par lui à ses parents et pieusement conservées par sa mère nous donnent des détails intéressants sur la façon dont les Jésuites savaient déjà mêler l'agréable à l'utile et distraire avec intelligence les petits cerveaux qui leur étaient confiés. C'est ainsi que le premier de la classe se voyait proclamer Empereur par le régent-professeur; il était suivi des Sénateurs, Chevaliers et Tribuns qui constituaient la *fin des*

charges. — « Nous avons eu les places et je suis le vingtième. Notre régent donne des décrits, c'est-à-dire qu'il donne aux premiers de la classe les décrits de composition des décuries, et j'ai le décrit de l'*oméga* car il y en a vingt en décurie, et il m'apporte tous les jours un penson (sic). » La lettre est datée de 1753, époque où Jean-Baptiste était en Troisième et y mordait fort peu aux vers latins dont on paraît avoir un peu abusé. En revanche la lecture le passionnait et nous le voyons la même année demander l'autorisation d'acheter un *Don Quichotte* que l'un de ses camarades voulait lui céder.

Les vacances de Pâques commençaient le lundi des Rameaux, et les jours gras étaient célébrés comme maintenant par de grandes représentations où les élèves savaient se transformer en petits acteurs à leur grande joie et à l'admiration sincère de leurs parents. En mars 1753 la Seconde se signala par deux drames dignes d'enflammer l'imagination de Champeaux qui s'empressa d'envoyer à Trégouët une *Chanson à boire* et un *Epilogue* qui l'avaient particulièrement enthousiasmé. Les enfants sont les mêmes à toutes les époques et nos arrière-grand'pères différaient, on le voit, très peu de leurs petits-fils du XXe siècle.

CHANSON A BOIRE.

Anathème aux buveurs d'eau
Qui sont faibles de cerveau
Et n'ont point la rouge trogne
Qu'imprime le bon bourgogne.
Rions, chantons !
Camarades, lampons !

Périssent tous ces Catons
Avec leurs sages leçons.
Je ne veux prêter l'oreille
Qu'au glouglou de ma bouteille.
Rions, *etc.*

Qu'apprennent tous ces rêveurs,
Des humains persécuteurs ?
Ils apprennent du grimoire.
Il vaut mieux apprendre à boire.
Rions, *etc.*

De tous les fameux barbons
Qui nous ont fait des leçons,
Il n'est point, je vous le jure,
De plus sage qu'Epicure.
Ridns, *etc.*

Méprisons ces vieux prôneurs
Qui médisent des buveurs.
Amis ! noyons dans l'ivresse
Les conseils de la vieillesse !
Rions, *etc.*

Toute mon ambition
Est d'être un bon biberon.
C'est la vertu des grands hommes
Du charmant siècle où nous sommes.
Rions, *etc.*

L'épilogue est moins gai :

EPILOGUE

Un fol amour, trop de tendresse,
Nous met un bandeau sur les yeux.
Un enfant soumis nous dégoûte et nous blesse
Tandis qu'on aime un enfant vicieux.

S'il dit un mot, il nous enchante ;
Qu'est-ce après tout pour aimer tant ?
Ce n'est qu'un écho sifflé par sa suivante ;
Un perroquet en peut bien faire autant.

Un fils a-t-il su par souplesse
Se faire aimer, tout plaît en lui.
Mais voulons nous donc que l'enchantement cesse,
Il faut le voir avec les yeux d'autrui.

Nous le trouvons et doux et sage,
Il a beaucoup de jugement,
Mais parents voisins gouvernent tout en rage,
Le père aveugle en est toujours content.

Sur sa conduite on le réveille,
Chacun a beau vouloir pester
Toujours il est sourd, et fermant son oreille
Un fol amour l'empêche d'écouter.

Il peut tout dire, il peut tout faire,
Qu'il brûle s'il veut la maison !
Tout le monde a tort dans l'esprit de son père
Tandis qu'au fils il donne la raison.

Pères, ayez de l'indulgence
Pour vos fils. il faut les aimer.
Mais corrigez bien les défauts de l'enfance
Tandis qu'on peut encor les corriger.

Lorsque l'imparfaite nature
Commence. il nous faut achever ;
Le plus mauvais fonds rapporte avec usure
Quand on a soin de le bien cultiver.

II

Quand Jean-Baptiste de Champeaux sortit du collège de Vannes, son père le fit admettre au nombre des Pages de la Reine sur preuves de noblesse adressées à d'Hozier le 14 août 1755. Mais le seigneur de Trégouët avait compté sans les goûts de son fils. Tout éloignait celui-ci de la carrière des armes, au lieu que tout le portait vers l'étude du droit et vers la politique. Son cerveau raisonneur s'échauffait au récit des discussions bruyantes des Etats avec le nouveau commandant le duc d'Aiguillon et il aspirait au moment où son âge lui permettrait d'aller prendre place à côté des défenseurs des libertés bretonnes et de s'associer à leurs luttes contre un ministère dont le premier souci semblait être de remplir le trésor royal que la guerre de Trente Ans venait de mettre à sec.

Bientôt il n'y tint plus et partit pour Nantes dans les premiers jours de septembre 1760 avec l'intention d'assister aux Etats. Il allait y voir son ordre, la Noblesse, livrer un combat acharné au Gouvernement et à ses représentants. Sans s'opposer à son dessein, son père dut charger la valise du voyageur de mille recommandations et bons conseils. Le vieux gentilhomme avait acquis l'expérience que donne une longue carrière bien remplie. « Les Etats sont donc toujours bruyants, lui écrivait-il en 1767, la Noblesse ne s'accordant pas avec l'Eglise et le Tiers. Je crains bien que tout cela ne soit suivi de quelque mauvaise aventure et de beaucoup de lettres de cachet. Je vous invite à ne point donner dans toute cette bagarre ; il serait fort désagréable pour nous et pour moi si vous en aviez une, d'autant

que je ne suis pas en état de vous donner de l'argent pour aller peut-être à 200 lieues. On peut être bon patriote et souvent meilleur que tous ceux qui s'exposent à ces ennuis. Faites y beaucoup d'attention. »

La tenue s'ouvrit le 8 septembre. Champeaux n'attendit pas quatre jours pour affirmer dans son journal ses opinions ultra-bretonnes. Dès le 11 éclata en la Chambre de la Noblesse une discussion touchant la nomination du maréchal-des-logis des Etats, que s'attribuait (sic) le duc de Penthièvre, gouverneur de Bretagne, lequel avait désigné cette année un étranger à la province. « Pour que cette nomination ne préjudiciât point aux droits des Etats, que ceux-ci prétendent être qu'il soit pourvu à cette place de quelqu'un du pays à leur élection, il fut décidé qu'on l'accepterait en considération de M. le duc de Penthièvre seulement. Il paraît que c'est la mollir et *risquer de perdre les droits des Etats qu'ils eussent dû faire valoir avec plus de force.* »

Le 17, autre incident :

« On lut en présence des trois Ordres une délibération du procureur général syndic des Etats et de ses substituts au sujet de M. de Cucé, fils de M. de Boisgelin de Cucé, président à mortier du Parlement de Bretagne. Melle de Boufflers faisait difficuité de l'épouser, ou on refusait à Melle de Boufflers d'être dame d'honneur à la cour si elle l'épousait, parce qu'il était fils d'un président à mortier. M. le procureur général syndic rapportait qu'il avait représenté que le Parlement de Bretagne devait être regardé différemment de tout autre sur ce sujet et qu'on avait eu égard à sa représentation. Les Etats ont non seulement approuvé la démarche de M. le procureur général syndic mais même ajouté sur la réquisition de MM. de l'Eglise que, de tout temps,

en Bretagne, les nobles ont possédé des charges dans la judicature même avant la création du Parlement (à quoi on eût pu ajouter que le nom de *sénéchal* affecté au juge principal de chaque juridiction en Bretagne, et non ailleurs, est une preuve de ce qu'on avance, ce mot signifiant *vieux chevalier*), et que le Parlement de Bretagne se maintient depuis longtemps en possession de ne recevoir entre ses membres que des nobles. »

Champeaux, on le voit, était bon patriote mais linguiste médiocre. On lui pardonnera la mauvaise étymologie du mot *sénéchal* en considération de ses réflexions sur le rôle incombant aux deux grands corps de la province dans la défense de ses privilèges. La perception des droits de « controlles » avait été vendue par le Roi aux Etats, et par suite un conflit de juridiction s'était élevé entre ceux-ci et le Parlement sur la compétence en matière de contraventions, conflit que le Roi avait tranché en faveur des premiers :

« Ceux que j'ai vus penser là dessus le plus favorablement du Parlement se réduisaient à le plaindre ou à dire qu'il ne fallait pas entrer dans le détail de cet endroit. Il me semble cependant qu'on peut penser plus favorablement du Parlement et dire qu'il réclame l'ancien droit de connaître en dernier ressort de tous les procès qui se meuvent sous lui. Ce droit paraît bon en ce qu'il empêche toutes les attributions de juridictions et évocations au Conseil par lesquelles manières de juger il est bien plus facile qu'au Parlement *d'user d'argent dans le jugement* des procès, vue supposée la corruptibilité des juges, la facilité de les tromper de si loin au Conseil, et pour l'Intendant et les autres juges d'attribution qu'ils sont surchargés d'affaires et *qu'ordinairement ils sont étrangers et odieux au pays.*

« Toutes ces choses ne sont point dans les juges du Parlement. Tous les sujets de le récuser se réduisent à ce qu'il n'a pas voulu reconnaître et revêtir de l'authenticité de l'enregistrement des ordres de la Cour qu'il a crus défectueux. Il a peut-être outrepassé son pouvoir en refusant en vue du bien public d'enregistrer des choses que l'obéissance devait peut-être lui faire enregistrer. *Et nous outrepassons le pouvoir que nous a confié le peuple que nous représentons en accordant sans difficulté à la Cour toutes ces choses lesquelles si nous ne pouvons pas lui disputer dans le fait, il est certain que nous avons un droit bien plus incontestable que le Parlement de lui refuser dans le droit.* Il paraît donc que tout ce qu'a fait le Parlement n'est qu'une protestation contre la possession où nous entrons de droits qu'il réclame peut-être avec justice (vue sa prétention que le Roi ne peut-casser une loi qu'en en proclamant une exprès pour cette cassation), et que ce que nous avons fait est un consentement et une participation de notre part au mal du public dont le bien nous est confié, consentement et participation à la vérité inséparables du contrat que nous avons fait *et conséquents de la façon de se conduire des Etats depuis bien du temps.* En un mot pour faire le bien public et par conséquent le bien du Roi, le Parlement a peut-être passé les bornes de son pouvoir ; et les Etats pour faire le mal public et par conséquent le mal du Roi ont certainement passé les bornes du leur. »

La séance du 19 septembre fut fort gaie : « MM. les commissaires examinateurs de la liste de la Noblesse proposèrent de donner une marque distinctive aux gentilshommes pendant les tenues ; il s'agissait d'une médaille. On discourut beaucoup : presque tout le monde était d'avis de la médaille, plusieurs même

voulaient en étendre l'usage pour tous les temps à toute la noblesse de Bretagne. Mais, sur la représentation que fit quelqu'un que les commissaires du Roi pourraient bien dans la suite s'emparer de la distribution de ces médailles, et *par là très facilement ne faire entrer aux Etats que bon leur semblerait, on rejeta absolument les médailles.* Au sujet desquelles, la proposition de les faire pour toujours marques distinctives de la noblesse de Bretagne avait été rejetée presque aussitôt que proposée. On sentit apparemment la ridiculité qu'il y eût eu à distinguer les gentilshommes bretons de tous autres par une médaille. Avant que MM. de la Noblesse eussent senti le ridicule de l'une et les conséquences de l'autre de ces propositions, MM. du Tiers les avaient absolument rejetées sans dire leurs raisons au soutien. Dans ce qu'on dit des médailles il fut question d'en donner aux mineurs de 25 ans de distinguées des autres, marque que ces mineurs doivent entrer aux Etats. »

Cette dernière observation est faite pour nous rappeler que Champeaux n'avait alors que vingt ans.

La fameuse question des impositions vint sur le tapis le 27 septembre : « M. de Quélen, procureur syndic, fit de la part des commissaires du Roi les demandes du doublement de capitation et du troisième vingtième. Aussitôt M. de Coetanscours fit la lecture de son avis qu'il avait mis par écrit d'avance et qui se réduisait à ce qu'on fît de très humbles remontrances au Roi dans lesquelles on lui représenterait l'impossibilité où est la province de payer ces impôts et qu'on attendît à délibérer jusqu'à la réponse aux remontrances... La Noblesse suivit cet avis mais l'Église et le Tiers voulurent y apporter des modifications. M. de Rohan dit

aussi qu'il était inutile que les États fissent des représentations au Roi sur l'objet des impôts qu'on avait déjà payés les années précédentes et que toute la France avait payés et payait, mais que les remontrances ne devaient porter que sur le troisième vingtième et le doublement de capitation. M. de Coetanscours répondit à cela que si on accordait un objet, la Cour prétendrait l'autre, et qu'ainsi on se trouverait surpris. Je voulus me faire expliquer comment cela se pouvait faire ; comment il se pouvait qu'on ne pût pas accorder une partie sans être censé accorder le tout, et je n'eus point l'explication de cela, ou du moins je ne la compris pas. J'avais même imaginé avant d'entendre ce que dit M. de Rohan là-dessus que les demandes du commissaire du Roi et l'avis en conséquence de M. de Coetanscours et de la Noblesse ne portaient que sur le troisième vingtième et le doublement de capitation... Après beaucoup de contestation et de bruit les Etats furent levés à quatre heures après midi sans avoir rien décidé. »

Mais le point culminant de la tenue de 1760 fut certainement la discussion qui s'engagea sur la proposition de M. de Villeneuve, abbé de Saint-Gildas de Rhuys, relative à l'obligation du scrutin secret. L'opinion de Champeaux à cet égard est intéressante à connaître :

« Si le scrutin n'est pas toujours nécessaire pour que les suffrages soient libres, la liberté demande certainement qu'on ne le défende pas, même sur les demandes du Roi. Sans quoi ce serait nous ôter la liberté et par conséquent nous faire une injustice. Sur la suspicion qu'on prendra occasion de la demande que nous faisons pour nous faire une injustice nous ne devons pas moins faire cette demande lors qu'elle tend au très grand bien qui est la liberté des suffrages. On ne présume point la jus-

tice et on ne peut pas dire qu'on temporise dans l'espérance de mieux réussir une autre fois, parce que *depuis longtemps les Etats sont dans l'habitude de perdre la réalité de leurs droits pour en conserver les apparences et qu'il faut rompre cette habitude si on ne veut pas à la fin tout perdre* ».

III

Le journal de Champeaux s'étend très longuement sur les Etats de 1762 qui s'ouvrirent à Rennes le 1er septembre au couvent des Cordeliers. « Après la lecture des lettres du Roi, M. d'Aiguillon prononça un discours très bien fait mais dans lequel il parut appuyer un peu trop sur les services *qu'il prétendait avoir rendus au pays de Bretagne*, pour dire que, malgré ces services, il n'avait pas pu contenter tout le monde.

« Le 7 septembre, pendant que les envoyés furent chez M. d'Aiguillon, on lut un mémoire de M. de Langourla qui renfermait de bonnes choses mais qui fit beaucoup rire par les idées singulières qui y étaient. Ce mémoire avait pour but de donner une marque distinctive à tous les nobles, hommes et femmes, qu'on proposait devoir être un ruban semé d'hermines. On remit au lendemain à délibérer sur la chose. Le mercredi 8 septembre, comme dans la lecture de ce qui s'était passé la veille on parlait du mémoire de M. de Langourla, M. le Président de l'Eglise dit qu'on ne devait pas en parler et on ne délibéra point. Sans doute qu'on sentit qu'il y eût eu à l'exécution de ce projet de ruban semé d'hermines à peu près les mêmes inconvénients que ceux qu'on avait aperçus à la proposition des médailles aux Etats de 1760, c'est-à-dire la singularité de distinguer les gentilshommes bretons de tous autres par un

ruban, et la crainte que les commissaires du Roi ne se servissent de ce moyen pour exclure des Etats qui bon leur semblerait. On sentit aussi que l'épée étant la marque distinctive née de la noblesse, il était moins convenable d'en créer une autre que sans doute on usurperait comme l'épée, que de conserver à la noblesse le privilège exclusif de celle-là ».

Le même jour le duc d'Aiguillon entra aux Etats pour les forcer à prendre une delibération sur les demandes d'impôt. Le Tiers et l'Eglise étaient d'avis d'envoyer une députation trouver les commissaires du Roi pour les prier de retirer la demande du sol par livre. La Noblesse au contraire répondait par un refus formel de l'impôt et prétendait que son vote devait faire loi, les trois ordres n'étant pas de consentement unanime. Ecoutons le récit mouvementé de ce coup de théâtre : « Les autres ordres ne revenant point à l'avis de la Noblesse, pensant encore sans doute qu'un ordre qui veut refuser ne peut pas s'opposer à des démarches préliminaires qui y tendent, M. d'Aiguillon à environ deux heures et un quart envoya son capitaine des gardes demander un des syndics. M. de la Bourdonnaye y étant allé et revenu annonça que M. d'Aiguillon allait entrer dans l'Assemblée. M. de Kerguezec proposa de revenir à l'avis des autres ordres pour éviter que M. d'Aiguillon vînt ; M. l'abbé des Fontaines le proposa aussi fortement à la Noblesse et M. l'Evesque de Saint-Brieuc qui même était allé au devant de M. d'Aiguillon, fit dire qu'il l'avait arrêté jusqu'à savoir si la Noblesse était revenue à l'avis des autres.

« Quelques moments avant que M. d'Aiguillon fût entré, M. de Coetanscours déclara à M. de Kerguezec que la Noblesse le chargeait de dire à M. d'Aiguillon que

son avis devait faire loi et de lui en donner les raisons. M. d'Aiguillon étant entré à environ trois heures dit : « Messieurs, nous avons appris qu'il s'était élevé parmi vous une contestation et nous sommes venu pour la juger. » Ensuite il fit énoncer aux Présidents les avis de leurs ordres et il dit au Président de l'Église d'énoncer la délibération des États suivant l'avis des deux ordres et il l'énonça. Alors M. de Coetanscours voulut prendre la parole. M. d'Aiguillon lui demanda : « Au nom de qui me parlez-vous, Monsieur? » M. de Coetanscours lui répondit : « Au nom de la Noblesse. — Etes-vous Président? — Non. — C'est à votre Président à me parler au nom de la Noblesse. — Monsieur, je suis chargé de la part de mon ordre de vous dire que son avis doit faire loi. — Pourquoi? — Parce qu'en matière d'imposition le refus d'un ordre fait loi. — Cette règle-là n'existe point. » Quelqu'un dit alors : « Elle est dans le règlement. » M. d'Aiguillon : « Montrez-la moi dans le règlement, car ce règlement est approuvé du Roi. » On lut l'article du règlement concernant les dons et gratifications. M. d'Aiguillon reprit : « Lorsque le Roi vous fait une demande, est-ce un don ? » M. de Kerguezec : « Le Roi reçoit de nous à titre de don le don gratuit. » Quelqu'un de l'assemblée : « Il y a des exemples de cette règle observée sur nos registres. » M. d'Aiguillon : « Vos registres ne font point règle ; ils contiennent bien des choses qu'ils ne devraient point contenir. Montrez-moi cette règle dans le règlement. » Ici on cria : « Nos titres! nos libertés! » M. d'Aiguillon : « Je les ai lus ; j'y ai vu qu'on ne pouvait pas lever sans le consentement des États ; je n'y ai point vu qu'on ne peut lever sans le consentement des gens des Trois États. » M. d'Ai-

guillon se leva : « Messieurs, je vous ordonne de la part du Roi de m'envoyer demain à midi la députation m'apportant la délibération qui vient d'être prononcée. » Il sortit ensuite sur les trois heures, laissant tout le monde fort consterné de ce qu'il venait de faire. Plusieurs de la Noblesse disaient : « Il n'y a plus d'États, nous n'avons plus qu'à nous en aller ! » Sur quoi M. de Kerguezec : « Messieurs, M. d'Aiguillon ne connaît pas cette règle là, il faudra la luy faire connaître. » Et M. de Coetanscours ajouta : « Ce n'est pas seulement la Noblesse qui est intéressée à ceci, ce sont les trois Ordres. » A quoi le Président du Tiers dit qu'il s'y intéressait, aussi qu'il n'était pas d'avis de ce que venait de faire M. d'Aiguillon. Tout cela finit par ce que dit l'Évesque de Vannes : « Il ne s'agit point de ce qu'a dit M. d'Aiguillon ; il est venu ici et il a fait prononcer la délibération : voilà tout ce dont il s'agit. » A celà M. de Coetanscours : « C'est-à-dire que vous l'avez fait venir pour faire passer votre avis. » — Et là-dessus on s'en alla à environ quatre heures.

« Ce qu'on déclarait qu'il n'y avait plus d'Etats et qu'on n'avait qu'à s'en aller n'était pas sérieux ; car d'abord il ne faut jamais, comme on dit, jeter le manche après la cognée ; et puis on devait regarder, suivant l'observation de l'Evêque de Vannes, ce discours de M. d'Aiguillon comme sans conséquence. On eût pu l'éviter si au lieu de lui dire qu'en matière d'imposition le refus d'un ordre fait loi, on lui eût donné, en supposant, ce principe que la Noblesse regardait la chose comme assez instruite pour pouvoir délibérer sur le fond ; M. d'Aiguillon eût vraisemblablement répondu que les deux autres ordres, étant d'autre avis sur la forme, de-

vaient l'emporter et ne fût point entré dans la discussion du principe posé. ... Quoi qu'il en soit de tout cela il est certain qu'une pareille déclaration ne peut avoir aucun effet. Premièrement, elle a été faite dans la conversation et par conséquent elle n'a point été ni dû être enregistrée; secondement, quand même elle eût été enregistrée elle ne peut point *être loi étant essentiellement contraire aux droits, franchises et libertés de la Bretagne.* Car pour que M. d'Aiguillon pût dire qu'il n'avait point vu dans les titres de la Bretagne qu'on ne peut lever sans le consentement des gens des trois ordres, il fallait qu'il n'eût pas fait attention à l'article 12 du Contrat de la Duchesse Anne avec Louis XII. En effet le Roi ayant parlé de montrer les mandements et exploits au Conseil de Bretagne pour en avoir le placet ajouta : « Nous sur ce voulons, entendons, accordons et promettons d'ainsi le faire en suivant ce que sera avisé et conclu par les gens des trois Etats dudit pays de Bretagne. »

« Et lorsque M. d'Aiguillon dit que les registres ne faisaient pas règle, il ne pouvait pas entendre cela de ceux antérieurs à la déclaration de Louis XIII de 1611 puisque cette déclaration, en confirmant ou plutôt en reconnaissant les libertés de Bretagne, dit qu'ils en « jouiront par la même forme et manière qu'ils en ont bien et duement joui et usé par le passé, jouissent et usent encore de présent. » Il ne s'agit donc que de constater qu'avant cette déclaration de Louis XIII on était en possession de se régler en matière d'imposition par le refus d'un seul ordre, et c'est ce qu'on prouve par les registres de 1572 et 1570 et par d'autres. Avant M. de Crauréal on n'avait pas révoqué en doute cette règle ; c'est lui qui avait voulu faire naître des doutes là-dessus ; mais quelque *autorité, même du Roi,* qui voulût

faire des lois contraires à nos libertés dans cette partie, ces lois ne pourraient être d'aucune valeur à moins qu'elles ne fussent établies du consentement de tous les intéressés. »

A propos de la députation qui fut envoyée ce jour au duc d'Aiguillon, Champeaux fait cette remarque : « En allant à cette députation dans la Noblesse on acquiesça à un ordre contraire à la liberté des Etats ; car, si M. d'Aiguillon était juge, comme il le prétend, des différends qui s'élèvent aux Etats, ce serait anéantir toute liberté, n'y ayant que les lois des États et la raison qui doivent être juges, le roi lui-même ne pouvant pas l'être car il peut être intéressé à ôter aux États leurs libertés. En conséquence de ces principes, en bonne règle, jamais les Etats ne devraient obéir à de tels ordres. Quand ils font tant que d'y obéir ils diminuent le mal en décidant qu'il ne soit pas fait mention sur le registre qu'ils ont agi en conséquence dudit ordre, comme ils le firent cette dernière fois, parce qu'en agissant ainsi ils paraissent du moins avoir pris librement un parti qu'ils ont été forcés pour ainsi dire de prendre : je dis pour ainsi dire, car ils ne l'ont pas été réellement. »

L'affaire de l'expulsion des Jésuites, l'événement du jour, eut sa répercussion aux États le 26 octobre :

« M. l'Evêque de Nantes passa à l'article de 10.000 l. qu'on donnait aux Jésuites de la Flèche. Il dit : « On ne reconnaît plus à présent de Jésuites. » Alors M. de Coetanscours s'écria : « On fera ce qu'on voudra, mais je suis obligé en conscience de dire mon sentiment là-dessus. » Beaucoup l'empêchèrent de continuer. Il voulut ajouter quelque chose touchant l'éducation et on ne lui répondit autrement que par les mots : « Bah ! cela ne nous regarde pas ! » criant si fort qu'il ne put pas venir à bout de

se faire entendre, quelque effort qu'il fit pour cela. Ainsi le beaucoup plus grand nombre parut décidé contre les Jésuites. M. de Kerguezec déclara que la chose était nouvelle; à quoi on eût pu lui répondre que l'occasion était nouvelle aussi. Il ajouta qu'il fallait attendre au lendemain à voir ce qu'on aurait à faire, attendu que la chose était de grande conséquence. M. de Coetanscours était toujours dans un silence forcé : « Dites-moi des raisons et je les écouterai ; mais ce n'est pas raisonner que de répondre à ce que je dis de l'éducation par un bah! cela ne nous regarde pas ! » Le projet était de ne demander les Jésuites qu'à raison de l'éducation sans entrer dans la discussion du jugement qu'en avait fait le Parlement. Cependant, ce jugement supposé juste, il n'y avait pas de raisons d'éducation qui pussent les faire redemander en annulant ce jugement. Mais il y avait un point de vue dans lequel on eût pu accorder tout ; en effet, si on redemandait les Jésuites sans entrer dans la discussion du jugement du Parlement, c'était sauf au roi à qui on s'adressait pour cela de les rétablir à telles conditions qu'il conviendrait, dans lesquelles on pourrait avoir égard à changer ce qui avait occasionné le jugement du Parlement.

« L'Evêque de Rennes proposa d'aller aux Chambres sur la chose dont il s'agissait. L'Evêque de Vannes et lui dressèrent un projet de délibération sur cet objet conforme à ce qu'avait communiqué M. de Coetanscours ; mais les membres de la Noblesse furent pour qu'on n'y allât point. On continuait toujours de dire que cela ne regardait pas les Etats, *en quoi on se trompait* car la destruction des Jésuites étant une chose publique, le public a bien droit de s'y intéresser et les Etats sont les représentants de ce public. M. de la Chalotais, dans son compte

rendu, dit lui-même que les Etats doivent examiner les constitutions des ordres religieux, et la raison seule dit qu'il est de l'intérêt de l'État comme de sa compétence *d'empêcher qu'on détruise un corps sans raisons.* Ceux donc persuadés de la justice de la cause des Jésuites avaient raison de vouloir faire des démarches pour eux, et ceux persuadés qu'on eut raison de les détruire (sentiment qu'il n'est pas étonnant que plusieurs aient après les arrêts des Parlements) ne devaient pas dire que cela ne regardait pas les Etats, mais opposer leurs raisons de croire les Jésuites bien jugés puisqu'ils le croyaient ainsi.

« Le Parlement est un corps préposé par le Roi et agréé par la Nation pour rendre la justice ; mais si le Roi, si la Nation reconnaissent quelqu'un de ses jugements lui être contraire, ce jugement ne doit pas avoir lieu. Si on avait pu s'expliquer, si ceux contre les Jésuites n'avaient pas fait un si grand tumulte, M. l'Evêque de Vannes eût dit la raison que j'ai dite ci-dessus par laquelle il eût fait voir qu'en redemandant les Jésuites au Roi, on ne demandait pas précisément d'annuler l'arrêt du Parlement. Il est certain qu'on fait bien d'avoir égard à ne point choquer le Parlement; la Bretagne regarde avec justice comme un de ses droits qu'il y soit seul juge supérieur et définitif ; c'est donc un malheur de se trouver dans le cas de vouloir changer un de ses jugements. Par cette raison, on eût bien fait d'agir ainsi en faveur des Jésuites : charger le procureur général syndic de se pourvoir au Parlement, de la part des Etats, demander de lui un rapport de l'arrêt rendu contre les Jésuites et une demande de leur rétablissement. On eût pu se contenter de cela. Peut-être le Parlement eût-il fait des réflexions

et donné satisfaction aux Etats, du moins les Etats devaient-ils l'attendre de lui, et en conséquence ne rien statuer autre chose pour le présent. Ils se fussent réservé le moyen de pouvoir faire aux Etats prochains des démarches plus fortes si le Parlement ne leur avait pas donné satisfaction ; c'est alors qu'ils eussent été en droit, sur le déni de justice du Parlement, de redemander les Jésuites au Roi comme on projetait de le faire à ces Etats-ci. Et si aux Etats suivants le Roi avait refusé la demande des Etats, dans le fait tout eût été fini, mais dans le droit les Etats eussent pu les rétablir, les lois qui assurent l'état des corps comme celui des particuliers ne pouvant pas être détruites et étant sous la protection des Etats comme lois fondamentales. Il eût mieux valu prendre l'avis de demander au Roi le rétablissement des Jésuites tout simplement que de n'en prendre aucun ; mais l'émotion que la seule apparence de demande en faveur des Jésuites mit dans l'assemblée ne permit pas de penser à prendre aucun parti ce jour. Cependant, malgré toute cette émotion, si on était parvenu à aller aux Chambres et au scrutin, il y eût eu un grand nombre de la Noblesse qui eût été d'avis de leur rappel qui gardait le silence dans la position actuelle. M. de la Bédoyère, l'aîné, se fit entendre et dit au sujet de M. de Coetanscours : « Messieurs, vous ne voulez pas écouter un gentilhomme que vous avez écouté jusqu'à présent, que vous avez élu il y a peu de jours pour votre président. » A quoi on ne répondit rien, mais on continua de crier. A deux heures M. le Président du Tiers proposa, comme on ne s'accordait pas et qu'il n'y avait pas d'apparence qu'on s'accordât sitôt, qu'on s'en allât et les Etats furent levés. Dans tout cela il n'y eut que la Noblesse à parler pour

et contre et les Evêques de Rennes et de Vannes qui proposèrent de se retirer aux Chambres pour délibérer. Il y a apparence que l'Église serait pour le rappel des Jésuites ; il y a apparence que le Tiers serait contre, presque tous ses députés étant dépendants du Parlement ; la Noblesse serait partagée, mais ceux contre les Jésuites paraissent les plus nombreux.

« C'est pourquoi on doute s'il n'y a pas du risque à mettre en délibération des démarches favorables aux Jésuites ; on pense que si la délibération se trouvait contre eux (de quoi il y a grande apparence) cela leur serait plus désavantageux que si on n'en parlait point du tout. On ne sait d'ailleurs s'il est bien certain que deux ordres voulant demander le rappel des Jésuites fassent loi, s'agissant d'agir contre un arrêt du Parlement. Il devait être un peu question des Jésuites pour ne pas paraître obéir en aveugles et regarder comme loi à l'égard des Etats ce qu'a fait le Parlement. Il en a été question ; doit-on pousser l'affaire davantage ? Il n'y a que l'espérance bien fondée de réussir à faire aux Etats une demande pour ces Jésuites qui doive y déterminer. Beaucoup qui seraient portés naturellement pour les Jésuites en sont arrêtés par des considérations pour le Parlement et par l'opinion *fausse et honteuse* que cela ne regarde pas les Etats. Ceux de cette opinion faisaient de fort sottes plaisanteries. Ils disaient que le Parlement allait envoyer aux Etats les motifs de son arrêt ; et ceci bien loin d'être ridicule comme on voulait le faire entendre ne serait point hors de place en certains cas. D'autres sur ce qu'on apprit que M. d'Aiguillon avait demandé qu'on finît l'affaire des baux avant que de parler des Jésuites déclarèrent : « On nous a un peu redressés, tirés de l'écart que nous avions fait ! » ou

quelque chose de semblable. Tout cela était conséquent de ce que disait quelqu'un quelques jours après : « Nous ne sommes ici assemblés que pour traiter d'affaires de finance. » Agir ainsi est avoir une idée bien basse des Etats. M. de Kerguezec, lorsqu'il parla ce jour, dit que le Parlement devait être plus éclairé que les Etats ; à quoi quelqu'un (le chevalier de Langle) reprit fort bien que s'il n'y avait donc qu'à prendre une robe pour acquérir la science, on allait la prendre. M. de Kerguezec eût pu exposer cette présomption d'être plus éclairé en faveur du Parlement d'une façon moins désagréable. »

Cte René de Laigue.

JUDICAEL

Vers l'an 612 de notre Rédemption, le doux et pieux Hoël, troisième du nom, s'endormit dans la paix du Seigneur.

La voix du peuple, qui était alors la grande voix de Dieu, acclama l'aîné des vingt-quatre enfants que le défunt monarque avait eus de la reine Pritelle, fille du prince de Léon.

Judicaël fut déclaré l'élu divin, et la foule enthousiaste, après le couronnement dans la ville royale de Gaël, lui décerna le titre qu'avait porté son père, celui de Roi des forêts : *Rex arboretanus*.

C'est que la sombre splendeur des bois s'étendait, à perte de vue, autour de la capitale.

La rivière Muhel roulait ses flots sauvages aux pieds des chênes séculaires de Brocéliande.

Au nord de ce domaine chevelu grondait la Manche orageuse ; au sud la mer Océane l'assiégait de ses caresses glauques. Judicaël régnait sur la terre d'amour, sur la Domnonée armoricaine, et ce pays faisait les délices des yeux.

Coad en é c'hreiz, mor en e zro (1)
Bois au milieu, mer tout autour.

Il les aimait passionnément, ces bois solitaires et sacrés ; mais jamais ne venait-il y chercher ni la séduisante fée Viviane, ni l'ombre vaporeuse de l'enchanteur

(1) Brizeux.

Merlin. Pour lui, la forêt profonde était un sanctuaire. Sous ses dômes de verdure, il songeait à l'infini ; aux rumeurs sonores des feuillages, il se recueillait dans une prière intime.

Brocéliande était sa cathédrale. Dieu en avait lui-même construit les voûtes ogivales, avant l'éclosion de l'art gothique, et fait vibrer les ramures vivantes, aux souffles de l'abîme, avant que Byzance eût entendu le premier soupir des orgues solennelles.

Un jour que le roi errait sous les frondaisons ténébreuses, poursuivant un de ses rêves mystiques dans lesquels passaient des séraphins, un bruissement du feuillage le tira de sa méditation.

Trois guerriers de haute stature, vêtus de la tunique de toile blanche, têtes nues, passaient furtivement sous les ombrages. A leurs ceintures pendaient les longs couteaux des barbares, et dans leurs mains, brillait la francisque à deux tranchants.

Ce fut un trait de lumière pour le souverain. Depuis quelque temps, des injonctions menaçantes étaient venues du roi d'Austrasie. Ses convoitises avaient grandi avec ses conquêtes heureuses, et il jetait, sur l'occident paisible, les regards de la panthère qui guette une proie.

Judicaël comprit que l'invasion franque était imminente. Le lendemain, la Domnonée tout entière était en effervescence. Des messagers du trône, soufflant dans des cornes de buffles, convoquaient à la gloire des combats les fils indépendants de la Terre-des-Chênes.

Quatre mille hommes furent assemblés pour le soir suivant. Tous avaient taillé, dans les branches noueuses, les pen-baz qui défient les coutelas et les framées.

Alors commença l'exode formidable qui roule comme

un torrent, la marche en avant des défenseurs de la douce terre natale.

Et les Franks résistaient comme une muraille.

Et les Bretons broyaient ces pierres vivantes.

Et les filles terribles du ciel, la rafale, la tempête et la bourrasque, les poussaient dans les plaines immenses où les suivaient des vols de corbeaux noirs et des bandes de loups hérissés.

Elles les entrainèrent si bien que les hordes celtiques se trouvèrent, en un temps bref, bien loin du pays de chère souvenance.

Leur chef intrépide, Budic, comte de Cornouailles, les arrêta entre le Mans et Laval. Et là, dans un ravin perfide, trois mille ennemis, avec leur généralissime, Guy, comte de Chartres, furent cernés dans le cercle des redoutables massues. Judicaël, qui pouvait anéantir, promit la vie et la liberté. Le roi d'Austrasie usa de la ressource suprême, celle de l'ambassade munie de pleins pouvoirs.

Le chef en était un homme digne de comprendre le roi des Bretons, ayant reçu, comme lui, la force et la douceur. Il attisait le feu de la terre pour y fondre les métaux précieux, et le feu spirituel, pour y épurer l'or de la grâce !

Un souffle créateur inspirait cet ouvrier divin, aussi habile à ciseler finement des reliquaires qu'à tremper des âmes humaines dans la vigueur.

La paix fraternelle, et l'amitié, plus précieuse encore, ne pouvaient manquer de se sceller pour longtemps, quand le pieux Judicaël eut reçu le pain des anges de la main de saint Eloi.

Alors des annonciateurs de la bonne nouvelle, partis de Creil-Sur-Oise, traversèrent le Maine pacifié

pour rassurer la Domnonée anxieuse. De grandes fêtes se préparèrent à Gaël. Les femmes, les enfants, les aïeuls courbés sous le fardeau des années, se portèrent au devant de Judicaël, au delà de la rivière qui traversait l'antique Brocéliande, sauvée par sa vaillance.

Des acclamations frénétiques accueillirent les guerriers triomphants, portant dans leurs mains robustes des fleurs de genêts et des branches de lauriers.

« Mes bien aimés, dit le roi des forêts, Dieu seul « donne la victoire ; je veux lui rendre grâces et me « recueillir tout près de lui. Avant les fêtes que la terre « me prépare, laissez moi célébrer, dans la prière, Celui « qui préside à la fête éternelle ».

Et Judicaël se dirigea vers l'abbaye du Précurseur, escorté par les jeunes femmes des chefs de guerre, qui souriaient auprès de lui, comme un essaim d'abeilles autour d'un lion pacifique.

Or le soir tombait, et derrière le rideau sombre des grands bois, une gloire, dans laquelle expirait le soleil, s'étalait, insensiblement, jusqu'aux profondeurs sereines du Zénith.

Bientôt la nuit naissante enveloppa toute la nature de son voile crépusculaire, et ce fut à cette heure charmante que le cortège arriva au gué de la Muhel.

Des plaintes rauques et saccadées s'élevaient au bord de la rivière.

Un lépreux immonde, presque nu, portant autour des reins une guenille déchiquetée, suppliait qu'on le passât sur l'autre rive.

Toutes les jeunes femmes, avec des cris d'effroi, se dispersèrent dans les ombres de la forêt.

« Viens ! dit le roi. La Providence te met sur mon « chemin ; viens m'apprendre l'amour qui dompte les « fureurs de l'orgueil. »

Et Judicaël, dans ses bras herculéens, prit l'horreur faite homme, aussi tendrement qu'une mère enlace son enfant chéri.

Le firmament se réflétait dans les ondes ; les pieds du porteur angélique y remuaient des étoiles, comme s'il avait marché dans un fleuve céleste.

— M'aimes-tu ? dit le mendiant sordide, quand on fut vers le milieu du gué.

— De tout mon cœur et de toute mon âme, comme mes autres frères d'ici-bas.

— Donne-moi un baiser.

Et Judicaël donna le baiser.

Alors une clarté d'aurore illumina le corps de douleur et de réprobation ; à travers cette chair transfigurée, le vainqueur des Franks contempla, dans un ravissement d'extase, les torrents vermeils du sang eucharistique.

— Sois béni ! dit une voix ineffable, sois béni, heureux Domnonéen, tu as porté Jésus-Christ dans tes bras.

Et l'élu royal se trouva seul dans la nuit. Les cloches monastiques sonnaient, délicieusement, au dessus de Gaël, à l'abbaye de Monseigneur Saint-Jean-Baptiste.

Judicaël entra, et il n'en sortit plus.

ADRIEN DE CARNÉ.

JOURNAL ET LETTRES D'UN ÉMIGRÉ

PUBLIÉS PAR

LE VICOMTE DE GOUZILLON DE BÉLIZAL

Les lecteurs de cette revue trouveront peut-être quelqu'intérêt à lire le *Journal et les Lettres d'un officier Supérieur de la marine Royale*, tué à Quiberon en 1795.

Pénétré de cette pensée, que tout ce qui peut jeter un peu de lumière sur l'époque de la Révolution, est d'intérêt historique, je me suis permis de réunir ces souvenirs et ces lettres pour les présenter au public.

Ce ne sont hélas, que de faibles pierres pour l'édifice de l'histoire, mais pour cette grande œuvre on ne doit pas négliger le moindre grain de sable.

Les aperçus sur la politique du temps, la façon dont se faisait le recrutement en Angleterre pour les armées royales, enfin plusieurs anecdotes de la vie d'émigré donnent un certain relief à ces souvenirs.

D'après ses états de service, je vais d'abord présenter l'auteur de ces lettres aux lecteurs. André de Gouzillon, vicomte de Bélizal, était fils de Charles de Gouzillon, comte de Kermeno et de Perrine de La Jaille. Il naquit à Brest en 1739. Entré dans la marine royale à l'âge de quinze ans, il prit part à de nombreux combats et fut blessé une première fois à la main droite, puis à la cuisse et à la jambe gauche, enfin à la tête et à la jambe droite. En 1778, avec la Licorne, il tint

tête, seul, à toute la flotte de l'amiral anglais Keppel, et ne se rendit qu'à la dernière extrémité. Il fut prisonnier un an et demi en Angleterre. Le 7 janvier 1791, le Roi le désigna pour commander la marine du port de Brest, comme chef de division

Ce ne fut que le 10 janvier 1792, qu'il quitta la France pour rejoindre l'armée des Princes. Nous laisserons le lecteur suivre sa marche dans le journal d'émigration pour arriver au dernier épisode de sa vie, c'est-à-dire à sa mort

Le 26 juin 1795 il débarqua sur le rivage de Quiberon avec sa compagnie du régiment d'Hector Le 14 juillet, à cette attaque du Sillon, qui fit l'admiration, des Républicains eux-mêmes, le vicomte de Bélizal, dangereusement blessé, resta sur le champ de bataille. Recueilli par des paysannes d'Auray, il fut caché par elles, mais un détachement républicain le surprit et traîné dans la cour de la ferme où il avait trouvé asile, il mourut cloué au sol français par des baïonnettes françaises.

Les Granges, 1 février 1902.

VICOMTE DE GOUZILLON DE BÉLIZAL.

JOURNAL

Moi André-Marie de Gouzillon, vicomte de Bélizal, chef de division des armées navales du roi de France, chevalier de Saint-Louis, j'ai écrit ce journal abrégé de mon émigration pour la gloire et la défense de mon Dieu, de mon roi et l'honneur de ma famille. Avis à mon fils : « Aime et respecte ton Dieu, ton roy, et ne te mêles que de tes affaires.

Emigré de la ville de Guingamp le 10 janvier 1792 à 4 heures du matin, je me suis embarqué, au petit port de Tréguier, le 12 pour Jersey sur un sloop anglais de 12 tonneaux. Un coup de vent d'E. S. E. me força de relâcher à Guernesey, où je fus très bien reçu. Je dinai chez le gouverneur et ensuite je partis pour Southampon. Après avoir doublé les rochers « les Casquets, » nous fûmes assaillis par un coup de vent de N. E. qui me fit prendre le parti de relâcher à Veimouth, mauvaise petite rade où pour entrer au port il faut ranger jusqu'à toucher le côté de basbord. Je me rendis de là à Londres et de Londres à Douvres, où je pris le paquebot du roi pour Ostendes ; de cette ville je partis en bateau sur le canal pour Bruges et Gand, où je pris une voiture pour Bruxelles. J'y arrivai le 1er février dans la soirée et le 2 je couchai à Enghien, lieu de notre cantonnement de cavalerie et d'infanterie, composé d'officiers de la marine royale de France ; le 1er avril 1792, nous quittâmes Enghien et nous arrivâmes à Montmédy le 10. Dans la principauté de Stavelot qui n'est qu'à une lieue de Montmédy, nous avons eu de l'agrément, et nous avons été regrettés à notre départ. Comme nous n'étions à Montmédy que le corps de la marine de France, notre discipline y était aussi exacte que possible et quand le temps le permettait nous nous exercions aux manœuvres militaires tant de cavalerie que d'infanterie. Nous partîmes de Montmédy le 2 août à cinq heures du matin, pour nous rendre à Trèves rallier l'armée des Princes, frères du roi. Nous campâmes à deux lieues de Trèves le 11 dans la plaine de Consrabruc et le 18 nous fûmes, ainsi que l'armée des Princes, camper à une portée de fusil de Graven-Matherène où logèrent les Princes. Nous, la marine, nous avions la droite du

Camp. Du 20 au 30 nous campâmes à deux lieues de Stratbredimus, dans un marais très humide où notre paille pourrissait sous nous. Le 30 à dix heures et demie, nous passâmes un ruisseau qui sépare l'Allemagne de la France ; nos cœurs tressaillirent de joie en rentrant dans notre ingrate et malheureuse patrie. Nous arrivâmes à une heure au bourg d'Etanges en Lorraine où logaient les Princes.

Le 30 septembre la marine royale, ayant à sa tête le duc de Luxembourg et le baron de Berteuil, alla entendre la grand'messe à Verdun. Très peu d'habitants se trouvaient dans la cathédrale de peur d'être cités à la convention si la ville lui était rendue. Nous apprîmes notre malheur le 6 octobre, c'est-à-dire l'ordre de rétrograder pour rentrer en Allemagne et d'éviter les grandes routes de peur d'être rejoints par l'ennemi. Nous passâmes près de Longwy, petite ville située sur une hauteur et très fortifiée ; on nous la fit tourner et nous pénétrâmes à la nuit dans le premier village allemand nommé Aubanges. Faute de logements, nous restâmes toute la nuit debout dans deux églises pavées, quoique nous fussions trempés jusqu'aux os, tant par la pluie que par la boue.

Nous continuâmes notre route et le soir nous couchions à Poste, morts de faim, car les habitants refusaient, malgré les ordres reçus, de nous fournir des vivres, même argent comptant. Le comte d'Hector, notre chef, nous engagea les larmes aux yeux à nous séparer. Je partis avec seize gentilshommes de ma compagnie, tous bien armés de peur de mauvaises rencontres dans les Ardennes. Nous accompagnions à pied un petit chariot où étaient nos munitions ; le 19 octobre 1792, nous arrivions à Liège, après avoir fait

toute cette malheureuse campagne à pied, malgré les temps abominables que nous avions tout le temps, et par des chemins affreux. Bien qu'à la tête de la 3e compagnie composée de gentilshommes officiers de la marine royale, il m'est arrivé de coucher longtemps sur la paille, dans de mauvaises tentes où l'eau entrait; nous avions de la peine à trouver des vivres et quels vivres ! des viandes avariées et du pain amer et noir. L'armée française étant dans le Brabant et marchant sur Liège, je fus obligé de quitter la ville le 15 novembre, sans avoir encore reçu de nouvelles de ma famille. Je me rendis à Aix-la-Chapelle, puis toujours poursuivi par l'armée française, je me rendis à Nimègue. Le 12 avril je rentrai à Aix pour y attendre l'heureux moment où les armées coalisées nous mettraient à même de rejoindre nos malheureuses familles. Aujourd'hui, 12 mai 1793, j'entre dans ma 53e année, bien portant, malgré toutes les fatigues et les blessures que j'ai eues, depuis le 12 décembre 1755, jour de mon entrée dans la marine royale de France.

Le 1er juillet, étant à Bruxelles où je croyais être tranquille, je ne fus pas peu surpris de voir à 10 heures du matin deux commissaires accompagnés de fusiliers qui voulaient me parler. Je descendis de ma chambre et je leur fis voir un certificat du maréchal de Castries, qui attestait qui j'étais. Ils me dirent être satisfaits, mais comme je rentrais chez moi, ils me rappelèrent et me prièrent de les suivre à l'hôtel de ville. Je sortis donc escorté d'un fusilier, qui, au lieu de me conduire à l'endroit désigné, me fit entrer dans une prison. J'y trouvai plus de 200 émigrés tous aussi surpris que moi de cette atrocité ; à quatre heures du soir, on commença à nous interroger, et bien que j'eusse été réclamé par le baron

et la baronne de Wisher, habitant Bruxelles, sans messieurs Legadec et Troussiers, gentilshommes bretons, qui sans cesse tracassèrent les juges à mon sujet, je fus resté en prison deux jours comme bien d'autres.

Je sortis de prison à 8 heures du soir, les juges me répétèrent comme le matin que mon certificat était bon, mais qu'il m'en fallait un de la ville. Ils donnèrent comme excuse, que ces arrestations avaient été faites, pour découvrir des propagandistes dont ils avaient le signalement. Me trouvant sans ressource, et me souvenant que j'avais une créance de deux mille livres sur le prince de Rohan-Guémené, j'écrivis à la princesse de Marsan, sa tante, qui tenait un grand état à Bruxelles : je la priai de m'avancer un accompte sur ce que me devait son neveu ; elle me répondit qu'elle ne le pouvait pas, son bien étant substitué aux enfants du prince de Guémené, mais elle m'offrait de venir prendre mes repas chez elle. J'allai lui faire mes remerciements et je refusai ; cette bonne princesse me dit : « Puisque vous refusez de venir manger chez moi, accordez-moi la grâce de payer vos dépenses. A combien montent-elles par mois ? » Je lui répondis qu'elles montaient à deux louis de France, et tous les mois j'allai, comme un mendiant, quêter mes deux louis chez elle. Ah ! quelle cruelle position ! Dès les premiers jours de juin 1794, nous eûmes à Bruxelles des alertes continuelles ; le 21 juin, les habitants de la ville se retirèrent dans la campagne ainsi que les émigrés ; nous restâmes 350 et nous offrîmes nos services au commandant, le général Bender, qui les accepta. Le dimanche 22, comme nous étions tous rassemblés, et que l'on allait nous distribuer des armes, le général envoya dire au lieutenant général, comte de Caraman, qui nous commandait, qu'il

nous remerciait et n'avait plus besoin de nos services. En conséquence nous prîmes le parti de quitter Bruxelles. J'en partis le 25 à pied pour Rotterdam. En passant à Liège, je fus voir la princesse de Marsan, qui me dit, en me prêtant deux louis, les larmes aux yeux, combien elle était désolée que l'état de ses affaires la privât de m'obliger davantage. Je me décidai à faire route pour l'Angleterre, et je m'embarquai sur l'Aigle, commandé par le capitaine Byton. Je payai une guinée pour mon passage et je couchai sur une voile, ne buvant que de l'eau, et ne mangeant pour une demi couronne que du pain et du fromage. Nous arrivâmes enfin à l'entrée de la Tamise, ayant couru le risque d'être capturés par les républicains français, n'ayant trouvé ni frégate, ni corvette alliées, croisant dans ces parages comme on devait le croire. En débarquant, je demandai un secours du gouvernement anglais, qui m'accorda un shilling par jour. Je payai ma chambre dans la cité deux shillings par semaine, je n'ai qu'une guinée et demie par mois pour mes besoins et c'est insuffisant pour me nourrir. J'écrivis à Abresphore, Hampshire, Northampton où j'avais été prisonnier de guerre en 1779 et 1780 et comblé de politesses ; des deux premières villes l'on me répondit que toutes mes connaissances étaient presque mortes ; seuls les Frémaux m'ont ouvert les bras et reçu comme de leur famille à leur château de Kingsthomp. Le 17 octobre, je me rendis à Londres prendre les ordres du général comte d'Hector, qui me donna le commandement d'une compagnie du régiment dont il était le colonel. L'uniforme est, habit rouge, parement et col gris de fer, veste et culotte blanche, boutons blancs empreints d'une ancre et de 3 fleurs de Lys. Je ne dois pas non

plus omettre dans mon journal, que la princesse de Rohan m'avait donné une lettre de recommandation pour sa sœur, la marquise de Coigny, ma nièce, que je ne connaissais pas; elle me reçut très bien, soulagea un peu ma misère en ajoutant qu'elle n'était pas en position de faire davantage. Le 19 octobre le général d'Hector m'expédia l'ordre de partir, pour recruter dans la prison de Forton les prisonniers français républicains de bonne volonté. Le 22, je pris place pour une guinée dans une voiture à 8 roues; je ne fis qu'une recrue à l'hôpital de Forton et encore n'était-ce qu'un convalescent. Ma présence devint inutile aux environs de Forton. Monsieur de Cillart étant venu me remplacer, je reçus l'ordre d'aller visiter les petites villes où se trouvent cantonnés les officiers et maîtres d'équipages républicains, prisonniers à Bishopchatam. J'y sermonnai quelques royalistes, qui étaient devenus républicains. A Abresford, les républicains qui, à mon premier voyage, avaient été très polis, changèrent de face et ne me répondirent que par des injures. J'étais passé par Winchester, où dans le château du roi se trouvaient 700 prêtres émigrés dont l'attitude était très édifiante. Un ordre me parvint d'inspecter les recrues venant de Chatam pour se rendre à notre cantonnement de Livington, j'avais sous mes ordres deux lieutenants de vaisseau. Je fis en ce moment un séjour à Pleusantgrove chez Lady Wake et la veille de mon départ la respectable Lady me dit : « Vicomte, ma fille et moi nous vous prions de nous accorder une grâce; je répondis que je serai trop heureux de leur être agréable, Lady Wake reprit : « Votre écharpe est noire à franges d'argent ; pour le deuil de votre infortuné roy je vous en fais présent. » Et moi,

ajouta miss Wake, comme vous êtes au service de notre nation, je vous donne l'épée comme à mon défenseur. » Cette épée est vraiment très belle, poignée d'ivoire et coquille en argent ; cette aimable jeune fille me donna en plus une guinée pour l'émigré qui en aurait le plus besoin ; je l'envoyai à mon cousin de Gouzillon, capitaine de vaisseau et j'en joignis deux autres de ma poche : certes elles sont bien placées. Le 19 janvier 1795, avant mon départ de Londres pour rejoindre notre cantonnement de Livington, je voulus payer ma chambre et mes dépenses ; on me répondit que c'était fait et qu'une dame inconnue était venue donner cinq guinées à mon hôte, en lui recommandant d'avoir bien soin de moi. A mon arrivée à Livington, j'ai été très satisfait du rapport que l'on m'a fait des soldats républicains, engagés dans mon régiment.

Fin du journal.

LETTRES

A James Frémaux, esquire.

17 nov. 1794.

Le comte d'Hector, mon cher ami, m'a donné une mission épineuse, c'est de trouver une chambre dans le quartier de Charningscross, pour loger les recrues de Chatam et les faire partir le lendemain pour les Montagnes de Fer, dans une voiture à huit roues. J'espère me tirer de cette difficulté. Passons à la politique. Il semble que c'est un accord entre les guerroyants d'évacuer les places sans combattre, dès que les républicains se montrent ; les alliés livrent les villes sans même essayer

de les défendre ; on disait bien que Mayence, où se trouve une garnison de 25.000 hommes, s'était rendue. Les Hollandais ne désirent que la paix et la Convention la leur promet à condition qu'ils chassent leur stathouder; d'un autre côté, ma politique à moi c'est qu'il n'y a plus qu'une dernière ressource pour ma contre-révolution ; il faut, au printemps, tenter une descente sur les côtes de France et, si ne elle réussit pas, tout est fini. On a de très mauvaises nouvelles de la Vendée et on vient à l'instant de m'annoncer que le projet du gouvernement anglais était, dès le mois de mars, de nous faire tenter une descente sur les côtes de France ; je crains bien que nos régiments d'émigrés ne puissent se compléter; il y en a plusieurs qui, comme le mien, n'ont pas plus de cent hommes, bien qu'il y ait deux mois que le recrutement soit commencé. Jugez ce qu'il faudra faire pour arriver à 1512 soldats, nombre de chaque corps. Le comte d'Artois, frère du roi, vient en Angleterre avec cinq milliards pour les émigrés ; il est à bord du *Saint-Isidore* et vient d'Espagne avec des officiers français. Ceux-ci disaient que ce pays est perdu par la démocratie. Vous avez sans doute lu le décret de la convention, qui permet aux émigrés qui n'ont pas porté les armes contre la république de rentrer en France dans leurs biens ; nous sommes bien des milliers dans ce cas, vu que nous n'avons pris les armes qu'en 92 avec les Princes et avant l'établissement de la république. Mais, mon cher ami, mon cœur est trop noble et trop grand pour rentrer dans mon ingrate patrie, quand elle ne reconnait ni Dieu, ni roy et ma devise : « Fidèle à Dieu et au roy » ne s'effacera jamais de ma mémoire ; j'aime mieux mourir de faim et de misère sur la paille, que de manquer à l'honneur.

Il a été question de faire venir en Angleterre l'armée du brave prince de Condé, composée de 6000 émigrés : mais les Alsaciens, qui aiment beaucoup le prince, se chargent d'augmenter son armée de 7.000 soldats. On disait, l'autre jour, que le gouvernement allait envoyer à Jersey le régiment du comte d'Hervilly. Dans ce conseil extraordinaire, M. Pitt fut le seul à voter, lors de la prorogation du parlement, pour qu'on le rouvre le 25 novembre. Il a dit que puisqu'il était seul de son avis, il donnait sa démission ; on ne l'a pas acceptée. On ajoute que les Français ont pris la partie anglaise de la Guadeloupe et que Luxembourg s'est rendu. Cela va donc de mal en pis. . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

13 mars 1795

Vu ma cruelle position, mon cher ami, jusqu'ici j'ai toujours refusé d'aller aux bals et aux redoutes ; mais comme je parle anglais et qu'à la redoute de février, on députa, pour nous engager à y aller, notre lieutenant-colonel, le général comte de Soulanges, nous refusâmes. Le comte de Soulanges nous dit que ce serait une impolitesse de ne pas nous rendre à celle de mars ; je consentis à l'y accompagner avec deux de mes camarades et je servis d'interprète.

Passons à la politique : quoiqu'en disent les journaux ; la Vendée et les chouans vont de mieux en mieux ; 15 émigrés dont on a reçu des nouvelles y sont arrivés à la fin du mois dernier, 75 ont dû partir le 3 mars de Jersey, selon une lettre de l'un deux que j'ai reçue hier, pour rejoindre les premiers partis ; ils sont escortés par des frégates anglaises et des bâtiments de transport portant

15.000 fusils, des canons et autres munitions. Beaucoup d'autres se sont inscrits pour suivre ces deux premières fournées et nous ne doutons pas que nous aurons notre tour. La politique de nos camarades est que nous commencerons par aller à Jersey. Le peuple de Livington n'est pas en ce moment aussi tranquille ; on y reçoit depuis quelques jours des insultes et un homme a dit hier, à un de nos soldats, en l'interpellant, que c'était honteux de s'être engagé pour travailler à remettre un roy sur le trône ; vous voyez que cela sent bien le Jacobinisme. Notre troupe continue toujours à rester très calme, à part la manie de la désertion ; 8 hommes ont encore été repris hier soir, et leur chef va être jugé très sévèrement, par la cour martiale et avec d'autant plus rigueur, qu'il a dit tout haut, que quand nous serions en face de l'ennemi, son premier coup de fusil serait contre un de nos officiers majors. Un soldat de ma compagnie, suspect depuis longtemps, était aussi du complot ; dans toutes les choses de la vie j'ai toujours dit qu'il ne fallait compter que sur Dieu, c'est bien le cas de le répéter. Cependant ce soldat de ma compagnie, malgré son désir de déserter, disait : « Je donnerais trois doigts de ma main pour avoir un roi. » Aussi a-t-il été absous par la cour martiale et condamné seulement à voir punir celui qui les entraînait tous ; cet homme devait recevoir, d'après l'ordonnance anglaise, 400 coups de fouet ; au bout de 300 le chirurgien a fait cesser et conduire le condamné à l'hôpital ; s'il en relève, il recevra le reste après sa guérison. Il y a ici 700 volontaires d'Yorshire qui sont très sages et leurs officiers très polis. Notre général, colonel comte d'Hector, qui a 74 ans, est indisposé et traîne une santé bien chancelante; s'il venait à mourir, ce serait pour nous une grande perte. Vous

avez dû voir la prise, par sir Warren, de plusieurs vaisseaux sur la côte de France. Un de ses prisonniers nommé Flock, de Lesneven, rapporte que dans la croisière de janvier de la flotte républicaine, les vaisseaux le Républicain, l'Auguste, le Neptune, le Scipion, le Téméraire avaient coulé bas près de Brest. Il n'est rentré au port que 12 vaisseaux en mauvais état et que l'on ne peut réparer faute de bois. Si je n'avais pas été dans la marine royale, mon cher ami, j'aurais demandé à M. Pitt à passer en Vendée ; il y a deux ans que je n'ai eu de nouvelles de ma famille et je suis dans l'incertitude la plus complète sur le sort de ma femme et de mes enfants, qui peut-être n'existent plus. . .

. . . . . .

. . . . . .

. . . . . *15 mars 1795.*

Notre recrutement n'avance pas, bien que l'on nous dise journellement que l'on espère trouver des recrues dans différentes prisons. Nous sommes toujours 400 hommes. Notre régiment y, compris le colonel comte d'Hector, n'étant que de 103 officiers de la marine et la compagnie d'officiers-gentilshommes de 100 seulement, tous nos camarades ne sont pas employés, et ils s'engagent comme sergents et fouriers dans nos compagnies pour avoir du pain. J'en ai un dans ma compagnie, qui est très intelligent et vous pensez bien que j'ai de grands égards pour lui. Les autres capitaines de compagnies en usent de même, envers ceux qui se trouvent sous leurs ordres. Les nouvelles de Vendée et de Bretagne sont bonnes, on nous écrit que toute la Bretagne est royaliste, l'armée de la Vendée n'y a plus

d'ennemis à combattre. L'armée des chouans qui opère entre Rennes, Lamballe et Saint-Malo commandée par M. de Boishardy, gentilhomme breton, s'y fait craindre et respecter. Toutes les municipalités des villes fuyent à son approche. Les prêtres non assermentés exercent publiquement leur ministère. L'armée des chouans est dit-on maîtresse de la côte depuis Dinan jusqu'à Saint-Brieuc. Sept français et quatre anglais s'embarquèrent en plein jour au port du Légué à Saint-Brieuc le 24 janvier et arrivèrent le soir à Jersey ; personne ne chercha à les inquiéter. Il paraît que le ci-devant Royal-Louis de 110 canons a coulé à pic dans le goulet de Brest. 800 hommes se sont noyés. . . . . .

. . . . . .

30 mars 1795.

Comme vous l'écrivez, mon cher ami, les journaux ne parlent pas avantageusement de la Vendée, cependant nous sommes plein d'espérance, car vous n'ignorez pas que l'on encadre les émigrés à Londres, pour expédier chaque cadre en Vendée, c'est-à-dire, 80 officiers, pour se compléter là-bas en soldats. Il y a quatre cadres qui partent incessamment faisant un total de 280 émigrés. En plus 400 soldats de notre régiment, avec un lieutenant et un capitaine de compagnie qui connaît la côte de Bretagne, sont partis, il y a trois jours sur la corvette anglaise l'Espiègle. On leur a donné à chacun une cocarde blanche dans leur poche, vu qu'il est interdit en Angleterre de la porter. Tous ces soldats étaient dans l'enthousiasme de partir et ne cessaient de crier. « Vive le Roy ». Le reste de notre régiment témoignait la même ardeur et n'aspire qu'au moment du départ. Si l'on peut compter sur l'extérieur, il s'est

produit en eux un grand changement à leur avantage depuis trois semaines ; cela vient peut-être des punitions exemplaires, que l'on a infligées. En ce moment trois prêtres émigrés joints à notre aumônier prêchent et font des conférences sur la religion. Tous les soldats et les officiers y assistent deux fois par jour. J'oubliai de vous dire une fois pour toutes, notre régiment n'étant composé que d'officiers de la marine royale, quand je vous parlerai de notre régiment, vous saurez que notre colonel était vice-amiral, notre lieutenant-colonel, contre-amiral, les capitaines de compagnies, chef de division, commodore ou capitaine de vaisseau, les lieutenants, et sous-lieutenants, lieutenants de vaisseaux.

Nous sommes plus de cent officiers de marine de tous les grades dans le régiment de « royale marine ».

. . . . . .

. . . . . .

15 avril 1795.

Vous aviez bien raison de m'écrire mon cher ami, qu'il n'y avait plus de Vendée. Hélas ! ce n'est que trop vrai. En plus quantité d'émigrés, que le gouvernement anglais avaient enregistrés, pour passer de suite en France et rejoindre l'armée des chouans, qui ne bat plus que d'une aile, n'ont pu y aller. Il n'y a plus un point occupé par les royalistes où ils puissent débarquer. Nous sommes tous dans la consternation et nous croyons que les puissances alliées vont faire la paix. Le rapport des officiers de marine qui ont traversé l'Allemagne, pour rejoindre notre régiment, dit qu'il n'arrive de tous côtés que des débris de troupe des armées alliées et pas de troupes fraiches. On se tiendra

sur la défensive et les Anglais veilleront sur leurs colonies. Je doute même qu'ils puissent conserver Saint-Domingue. Des officiers de notre corps se croyant assurés qu'il n'y aurait pas de campagne cette année, ont donné leur démission, par dégout du métier. Ce pays continue à être très tranquille, les habitants peuple et bourgeois disent que je suis très affable et très populaire. Je pense par ce fait rendre beaucoup de services à mes camarades.

Le beau-frère du général, comte d'Hector vient à l'instant de me dire que le roi de Prusse et Stofflet, commandant un petit parti royaliste, viennent de faire leur paix. Il parait que cela va être général, je vous en fais, mon cher ami, pour vous autres, mes compliments, mais cela achève de nous mettre, nous émigrés, le couteau sous la gorge. Il est cruel que je ne reçoive rien de ma famille et que j'ignore toujours son sort. Beaucoup ont reçu des lettres des leurs, entr'autres le général de Soulanges. Un officier a reçu hier une lettre de son frère, qui se trouve dans le régiment de Rohan sur le continent. Il parait que le comte d'Artois qui était dans une ville prussienne, a reçu ordre de la quitter. Les corps d'émigrés qui se forment pour l'Angleterre ont été licenciés. Il se pourrait bien que ceux de du Dresnay, d'Hervilly et d'Hector le soient aussi ; nous sommes persuadés que l'Angleterre et l'Empereur ne tarderont pas à avoir la paix. Le respectable prince de Condé et sa petite armée, sont si mal payés, que le prince à été obligé de diminuer son artillerie. Nous autres, nous sommes dans le même cas et cependant les capitaines de compagnies ne touchent que 6 livres sterling par mois.

. . . . . .

. . . . . .

1er mai 1795.

Je vous remercie, mon cher ami, de toute la peine que je vous ai donnée, pour savoir ce que peut être devenu ma malheureuse femme et mes chers enfants. C'est d'autant plus cruel pour moi d'ignorer leur sort que quantité d'émigrés, ont reçu des lettres des leurs. Continuez vos démarches en ayant l'air de les faire vous-même, car si j'étais mis en cause, je pourrais occasionner de cruelles choses à ma malheureuse famille (1). Le député de Guingamp à la Convention se nomme Guiomar. Je suis de votre avis pour la prochaine paix de l'Empereur. La preuve en est qu'il éludait l'emprunt que voulait lui faire l'Angleterre et n'avait fait aucun magasin pour son armée. Vous voyez, mon cher ami, comme toutes les puissances jouent la vôtre, qui est sans partialité la seule à s'être bien montrée. Si votre armée a été maltraitée sur terre, ce n'est pas votre faute, car vous vous êtes conduits avec bravoure. Sur mer vous remportez victoires sur victoires ; sans nous faire valoir, je crois que la marine anglaise nous rend la justice, de reconnaître la différence qui existe entre les marins républicains et nous, de la marine royale de France, où jamais à combat égal nous n'avons perdu de vaisseaux et surtout de frégates. Il est temps que l'amiral Hood arrive en Méditerranée. Une flotte s'y est

(1) Le vte de Bélizal avait épousé Hyacinthe de Ménimande, belle-sœur du marquis de Cany. Il en eut deux enfants. Louis, qui épousa Célestine Le Veneur de la Ville-Chaperon et Hyacinthe, mariée au comte de La Noue.

La Vtesse de Bélizal resta détenue à la prison de Guingamp jusqu'en 1796 sans pouvoir communiquer avec son mari et ses enfants.

rendue de Brest qui rend l'escadre de l'amiral Hotan, inférieure.

On continue toujours à nous mal payer et cette disette de finances fait croire à une paix prochaine, car l'Angleterre ennuyée de nous finira par nous licencier. Les troupes sont réduites à ne manger que de la morue. Voilà, mon cher ami, les dernières nouvelles.

. . . . . .

12 mai 1795

Nous sommes, mon cher, ami enpleine activité, nous avons exercice, matin et soir, sans compter les autres mouvements de service. Il est question de nous envoyer camper à l'île de Wight. Le camp serait de 5.000 hommes. L'armée de Vendée avec Charette bloque Nantes, dit-on, et Caumartin avec des Chouans se bat sur les côtes de Bretagne. Ce général a paraît-il fait pendre un paysan pour avoir acheté nationalement une belle abbaye entre Saint-Brieuc et Guingamp. Un autre homme a aussi été pendu pour avoir acheté la terre de Tréveneuc. Une lettre reçue par un commodore comme je l'étais, qui est capitaine d'une de nos compagnies, dit qu'en France règne une affreuse disette. Tout y est hors de prix, la livre de poudre à poudrer coûte 15 francs, un cheval 15000 frs. une vache 3.000 fr. et tout ainsi.

En France, dans l'assemblée nationale, on s'est plaint de l'ineptie des officiers de marine républicains. On a proposé de comprendre avec les simples marins les officiers de l'ancienne marine dans une amnistie générale. Cela ne fera aucun effet sur nous et pour moi, mon cher ami, j'aime mieux vivre misérable, que sans hon-

neur, ma devise. « Fidèle à Dieu et auroy », sera toujours ma ligne de conduite. Cette maudite révolution influe aussi sur la santé de nos émigrés. Plusieurs sont devenus fous. Le système de modération cesse, paraît-il, en France et on revient aux anciennes cruautés. Tous ces malheurs me font répandre des larmes de sang. Hélas je n'ai pas la force de continuer. . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

27 mai 1795.

Voici, mon cher ami, le dénouement de mon sort qui approche. Notre colonel vient de recevoir l'ordre de nous tenir prêts à embarquer à Southampton pour Jersey. J'espère que tout va finir cette année et même sous deux mois. Quel que soit le sort que me réserve l'avenir, je vous jure que je suis sans inquiétude. Dieu, roi des rois, qui dirige tout et en lequel je n'ai jamais manqué de confiance ne m'abandonnera pas. Je vais à cette guerre avec autant de plaisir que j'en avais, quand j'étais au service de notre trop bon et malheureux roy. Quel que soit mon sort, je pense qu'il vaut mieux mourir, que d'être dans les angoisses où je suis depuis deux ans au sujet de ma famille .

. . . . . .

. . . . . .

8 juin 1795.

Beaucoup de gens, mon cher ami, ne voient pas le projet de notre campagne avec confiance. Pour moi je leur dis et vous le répète que je me suis dévoué à combattre tant que mes forces ne m'abandonneront pas, pour mon Dieu et mon roy. Cette cause est si bonne

que la Providence m'aidera dans mes entreprises. Les régiments d'Hector, d'Hervilly, et de du Dresnay, et le régiment d'artillerie de Rotalier s'embarquèrent à Southampton. Nous la marine royale nous attendons trois bâtiments de transports, pour nous prendre. Nous venons, chaque capitaine, de toucher trois mois d'avance, ce qui fait 62 guinées. Nous devons, avec cette somme, acheter trois chevaux, pour les bagages et deux chevaux, pour nous, une tente et d'autres objets nécessaires. Avec toute la noblesse de Bretagne et de Normandie, nous devons former un corps de cinq mille hommes, pour le débarquement. Si nous sommes épaulés par quelques régiments anglais, nous pourrons faire une bonne brêche dans les carmagnols. Ce ne sont pas des transports, mais des vaisseaux de guerre anglais et des frégates, qui doivent venir nous prendre. La marine anglaise ayant dit qu'elle voulait faire cette politesse à notre ancienne marine royale, de les transporter sur des vaisseaux de guerre. C'est fort honnête. Toute la flotille est pleine de la noblesse émigrée. L'évêque de Dol, Monseigneur de Hercé, s'y trouve avec 40 prêtres. Nous n'avons aucune troupe anglaise avec nous, un peu d'artillerie seulement. Enfin tout ceci est bien énigmatique, mais j'espère qu'à la fin du mois nous y verrons plus clair. Nos soldats commencent à redéserter et leur mauvais esprit se fait jour.

. . . . . .

11 juin, onze heures du soir.

Les vaisseaux le Robuste, la Pomme, l'Artois, la Galatée, viennent de mouiller entre Livington et l'île de Wight. Ce soir ou demain au point du jour nous embarquerons cinq compagnies sur chaque vaisseau. Total

18 compagnies. Si ce que l'on dit est vrai, que toute la Bretagne est soulevée, nous irons d'ici à la côte de France directement. Que Dieu nous conduise !

. . . . . .

20 juin 1795.

Comme je vous le disais le 9 juin, mon cher ami, nous étions prêts à partir de Livington ; le 11 nous appareillâmes au nombre de 44 bâtiments de transport, chargés de troupes et de munitions de guerre. En plus six frégates et trois vaisseaux. Je suis sur le Robuste, qui est commandé par le bon et aimable capitaine Thornboroug, qui ne cesse de nous combler d'égards et de politesses.

Nous avons été, mon cher ami, assez contrariés depuis notre départ ; il y a six jours nous trouvâmes douze vaisseaux de guerre et onze frégates républicaines, qui nous poursuivirent pendant quelque temps. La nuit mit heureusement fin à leur chasse. Ce qui nous empêcha d'être pris. Avant hier, l'amiral Brideport rencontra en notre présence à hauteur de Belle-Isle, les français au nombre de vingt-huit bâtiments. Le combat commença le 23 juin à six heures du matin, nous étions, (car nous faisions partie de l'armée pour le combat) dix-sept vaisseaux de guerre. La moitié ne put joindre l'ennemi qui battait toujours en retraite et se sauva sous l'île de Groix, en face de Lorient, après avoir perdu les vaisseaux le *Tigre*, le *Formidable*, de 80 canons, l'*Alexandre* de 74 canons qui ont perdu beaucoup le vent avant d'amener leurs pavillons. Au moment où je vous écris, nous sommes en route pour entrer dans la baie de Quiberon où l'on dit que nous avons beaucoup d'amis

royalistes et chouans. Dieu couronne nos succès ! L'armée républicaine est entrée en rade de Port-Louis et l'amiral Brideport croise à portée de cette côte autant que le temps le lui permet.

. . . . . .

. . . . . .

25 juin 1795.

Nous venons de mouiller dans la baie même de Quiberon et nous préparons un débarquement sur les côtes de Vannes ; je laisse au bon capitaine Thornboroug, dont nous ne saurions ici trop faire l'éloge, le soin de finir ma lettre et d'y mettre tout ce qu'il pourra apprendre de notre sort. Si nous pouvons rejoindre l'armée des Chouans, nous espérons dans un succès. Adieu.

. . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

Note du capitaine Thornboroug.

The Comte de Bélizal was well on shore near Saint-Clement en Quiberon Bay in Britanay. Juine 27 th 1795.

Vte DE GOUZILLON DE BÉLIZAL.

Le comte de Bélizal était bien portant le 27 juin, en débarquant dans la baie de Quiberon, auprès de Saint-Clément (Bretagne).

SOLATIO RERUM

A ma femme.

∴

C'est un coin souriant de la côte bretonne,
Où mûrit le blé noir près du flot qui moutonne,
Où la brise est caresse et le soleil foyer,
Où tout labeur est doux, car l'homme y sait prier.
Là tout redit l'effort mais aussi l'espérance
(Deux mots que de nos jours on ne sait guère en France)
Et les cœurs sont vaillants quand l'Océan hennit
Ou quand le soc se brise en mordant le granit.
Voici des prés, des champs encadrés de verdure
En des landes sans fin conquis à la culture,
De sombres bois de pins sur d'arides sommets,
Un domaine nouveau, fertile pour jamais ;
Et voici, nids joyeux d'une race sévère,
Les fermes assemblées autour d'un vieux calvaire.
O mère, c'est bien toi, Bretagne au cœur profond,
Dont l'immortelle vie en ce tableau se fond !
Au travailleur il ouvre un horizon de rêve,
Car par delà le parc, les landes et la grève,
Dans la coulée ouverte entre les cèdres noirs
Le golfe reluit en de calmes miroirs.
A droite, sur le bord finement se précise
Un bourg de sardiniers à la rustique église,
Que le brouillard léger profile en camaïeu
Sur la toile de fond, d'un gris à peine bleu
Et mon âme chérit d'une même tendresse
Les aspects variés que le soleil caresse :
Les blés et les genêts, les flots et les taillis,
Tout le simple décor où s'incarne un pays
Robuste sans orgueil et pauvre sans envie....
— La nature parfois console de la vie ! —

*
* *

Après un lent baiser, d'une amère douceur,
Le jour cède la terre à sa rêveuse sœur
Et l'horizon se drape en de funèbres voiles,
Tandis que sur nos fronts éclosent les étoiles.
Le regard les accueille une à une, et poursuit
Sur le sombre velours des écrins de la nuit
Ce ruissellement de gemmes éclatantes,
Vague et lointain reflet d'autres splendeurs latentes
Dont le nombre inchiffable et connu de Dieu seul
Forme à notre univers un radieux linceul.
O semence de l'être, éternelle gésine
Où se mêlent pour nous le terme et l'origine !
O coupole de feu, sacrement de beauté
Qui jusqu'au Créateur hausse l'humanité,
Ranime son espoir, calme, guérit, embrase
Et verse aux exilés le philtre de l'extase !
Laissez-moi, laissez-moi, dans le monde inconnu
Où l'on doit en entrant mettre son cœur à nu,
Chercher la récompense à la vertu promise,
L'astre qui nous épure ou nous immortalise !
Laissez moi découvrir l'étoile qui m'attend,
Celle que Dieu réserve à l'effort inconstant,
Où, peut-être demain, quand mon corps sera cendre,
Indigne, je pourrai l'aimer et le comprendre !
Il me semble déjà qu'aujourd'hui fut jadis
Et qu'un ange m'emporte au lointain paradis,
Que libre enfin des lois du temps et de l'espace,
Mon âme, loin du bruit d'un monde qui s'efface,
Dans l'Infini sacré se plonge sans effort...
— La nature parfois console de la mort ! —

Cte DE LANTIVY.

LES

ROMANS DE LA TABLE RONDE

I

Les romans de la Table ronde, qui renferment le récit des aventures du roi Artur et de ses guerriers, donnent au lecteur l'impression d'une société profondément désorganisée. Presque tous les gués, presque tous les passages sont occupés par des voleurs de chevaux ou des ravisseurs de femmes, et la vie des chevaliers se passe à mettre en liberté les captifs des deux sexes dont regorgent les prisons particulières; les routes sont sillonnées de chevaliers qui, peu soucieux de conquérir des terres ou de défendre la chrétienté, courent les tournois qui sont le grand jeu du temps et, pendant qu'ils vont de l'un à l'autre, ne peuvent rencontrer un confrère sans lui proposer de risquer leur cheval à coups de lance contre le sien, ou de jouer de la même manière la possession de la belle qu'ils gardent dans une tente, sur une pelouse, au pied d'un arbre. Ce ne sont que chevaliers errants, menant avec eux des femmes sans domicile fixe, paraissant rarement à la cour et seulement pour parader devant les dames,

avec si peu de véracité habituelle qu'on est obligé de leur faire jurer à l'avance de ne pas travestir les faits quand ils les raconteront à leur retour. Des haines féroces sévissent entre ces chevaliers qui s'assassinent sans merci. L'adultère est commun et n'est pas réprouvé (1), le suicide est fréquent, les femmes ne sont pas seulement capricieuses et infidèles, elles n'hésitent pas à préférer leurs amants non seulement à leurs maris, mais à leurs frères. Ce ne sont que maris jaloux qui tuent leurs femmes, ou maris susceptibles qui les enferment parce qu'elles se sont trouvées plus belles qu'ils ne sont preux. Elles ne sont pas seulement légères, elles sont cruelles. Ce sont elles qui imposent à leurs chevaliers d'établir et de maintenir ces péages odieux dont la perception finit toujours par leur coûter la vie ; quand leurs ennemis sont à terre, elles ne sont jamais d'avis de les épargner. La cruauté coule à pleins bords : ce ne sont que chevaliers dont les plaies ne peuvent être cicatrisées que si on les frotte avec du sang des deux meilleurs chevaliers qui soient au monde, chevaliers blessés dans le corps desquels sont restés des tronçons de lance ou d'épée que seul le meilleur chevalier peut arracher ou qui ne peuvent sans son appui sortir du coffre où les retient un enchantement, demoiselles plongées toutes nues dans une cuve brûlante, demoiselles qui empoisonnent les sources et autour du corps desquelles on rive des ceintures de fer. Les chevaliers ne sont pas seulement des déracinés, qui, sauf dans quelques romans biographiques, encore imbus d'idées carlingiennes, ne pensent pas à s'établir, ce sont des raffinés de prouesses inu-

(1) Il n'y a aucun déshonneur pour une paysanne, dit Merlin à la mère de Tor, à avoir obtenu les faveurs d'un roi.

tiles ; au tournoi chez Brangorre, les vainqueurs font vœu de ne livrer que des combats à outrance, de n'entrer dans un château qu'après avoir vaincu un certain nombre de chevaliers, de jouter une jambe levée sur le cou de leur cheval, sans autre heaume qu'une guimpe, sans autre haubert qu'une chemise, de laisser leur cheval les conduire où il lui plaira d'aller. Vaincus dans ces mille rencontres particulières qui se multiplient d'une manière invraisemblable, ils doivent rester un an sans porter les armes (1). Le monde dans lequel ils se meuvent est d'ailleurs très fantastique : serpents de feu qui sortent des tombes dont on soulève la pierre, sources où ont séjourné des couleuvres et dont l'eau est un poison, cerfs blancs gardés par des lions, guerriers blessés qui ne peuvent être rendus à la santé que par l'attouchement de l'épée ou des vêtements de leur adversaire, échiquiers qui jouent tout seuls, danses sans fin, écus qu'il suffit de vous passer autour du cou pour doubler votre force ou vous rendre la raison, anneaux enchantés qui vous font aimer de celui à qui on les envoie, musiciens dont on ne peut entendre la musique sans en mourir, écus fendus en deux dont les parties se rejoignent quand la dame accorde ses faveurs au chevalier qui le possède, vilains qui se font couper la tête à condition que dans un an ils viendront rendre la pareille à leur meurtrier, tout le bagage des contes de fées se trouve réuni dans ces romans.

C'est qu'aussi bien la plupart des personnages qui s'y meuvent ne sont pas des hommes ou des femmes,

(1) Joignez-y les promesses imprudentes qui vous entraînent dans des entreprises injustes (par exemple pour Lancelot, le meurtre du sénéchal de Malehaut et celui du duc Callot).

mais des êtres mythologiques. Ce sont des divinités solaires que ces chevaliers dont l'armure a des teintes rouges ou vermeilles, ou qui, pour ainsi dire vêtus de lumière, ont la transparence du verre où se jouent des reflets alternativement verdâtres et bleutés. Ce sont des esprits que ces moines noirs ou bruns, jadis chevaliers, qui sortent de leur ermitage pour gourmander la paresse des chevaliers et les pousser à de nouvelles aventures. Ce sont des fées que ces femmes cruelles ou légères, ces Dianes chasseresses, ces médecins infaillibles, qui emprisonnent et élargissent les héros, imposent à leurs chevaliers des missions odieuses et périlleuses, arrachent des promesses imprudentes, courent le monde toutes seules, parfois tellement contradictoires en leur attitude que les romanciers prennent le parti de les dédoubler, ne reconnaissant pas dans ces êtres à la fois bienfaisants et malfaisants les déesses qui donnent à la fois la vie et la mort. C'est primitivement pour se dérober aux sortilèges que les héros cachent leur nom ou dissimulent leur personnalité sous une armure d'emprunt : c'est un sortilège qui oblige le vainqueur à prendre en de certaines circonstances la place du vaincu. Si Cai, jadis le plus brave des chevaliers d'Artur, est si souvent désarçonné, c'est qu'il se heurte fréquement à des dieux et que contre leur force nulle force humaine ne saurait prévaloir. Si tant de chevaliers voient leurs pères tomber sous les coups d'autres chevaliers bretons, c'est que ces pères sont des dieux dont la défaite est l'exploit suprême des guerriers. Sous les noms d'île d'or ou de cité blanche, le pays qu'habitent les cerfs blancs n'est autre que le pays de lumière, le paradis païen des Celtes, et c'est leur enfer que ce pays entouré d'une eau noire, dans

laquelle Dodinel est sur le point de se noyer en essayant de la traverser sur une planche, à la suite d'une demoiselle fée, sous les railleries d'un vilain, grossier portier de ce sombre séjour, ou ce coffre (lisez ce tombeau) d'où sortent des voix plaintives, devant lequel arrive Lancelot après avoir évité les épées entrecroisées des gardiens de la porte qui ferraillent sans cesse l'un contre l'autre, franchi un large puits qui est le puits de l'abîme, et tue un Ethiopien qui vomit des flammes, noir gardien du séjour infernal (1).

Deux choses cependant ne sont pas mythologiques dans ces romans. C'est d'abord un mysticisme clérical très prononcé. J'en signale l'action dans *Joseph d'Arimathie*, il s'étale dans l'adoubement de Lancelot et dans toute la *Quête du S. Graal*. Lorsque dans *Lancelot* Gauvain arrive à Corbenic, la vieille notion mythologique a reçu des atténuations chrétiennes. Il est bien dans la ville des morts où il est sur le point d'être tué dans le lit où il repose, et dont il sort dans une charrette, la charrette de la Mort, que conduit une fée, la déesse de la Mort. Sans doute, dans l'original, c'était sur un signe de la maîtresse du logis, l'Hébé de cet autre Olympe, que les tables se couvraient de mets, sauf celle de Gauvain qui, étant homme, ne peut se nourrir de la nourriture réservée aux dieux. Ici, Gauvain voit entrer par une verrière une colombe portant dans son bec un encensoir d'or, une odeur suave emplit la pièce et tous les assistants se mettent à genoux. La colombe entre dans une chambre contigüe, et il en

(1) C'est également une tombe que ce lit périlleux, généralement d'ailleurs placé sur une tombe, où l'on ne peut s'étendre sans perdre le sens et la mémoire, c'est-à-dire sans mourir à moitié, heureux encore quand on n'y laisse pas la vie.

sort une jeune fille tenant en ses mains un calice à l'élévation duquel toutes les tables, sauf celle de Gauvain, se trouvent chargées de mets (1).

C'est ensuite la transformation qui s'est opérée dans la notion de l'amour. Sans doute la race de ces jeunes filles, si nombreuses dans l'épopée carlingienne, qui s'offrent sans vergogne et font toutes les avances, n'est pas complètement éteinte, et l'on en trouverait des exemples dans la mère de Galaad et dans celle d'Elin le blanc. Déjà cependant on songe à faire intervenir la magie pour expliquer un pareil manque de pudeur, et c'est sous l'influence d'un sortilège de Merlin qu'agit la mère d'Ector des Mares. La plupart du temps, c'est l'homme qui se déclare le premier, et si ce sont les lais celtiques qui semblent avoir réintroduit dans la littérature l'idée de la puissance de l'amour, si déjà Benoit de Sainte-More et Gautier d'Arras savaient ce que c'est que la galanterie, dont les fêtes du roi Henri I d'Angleterre avaient donné l'exemple, il semble bien que ce soit à la cour de Champagne, sous la plume de Chrétien de Troies, le traducteur de l'*Art d'aimer* d'Ovide, sous l'influence des troubadours méridionaux, qu'ait pris naissance cette conception nouvelle de l'amour courtois dont Lancelot est le type achevé. Dans cette société qui commence à se policer, où l'on admet que les mères maudissent la guerre meurtrière et cherchent à sous-

(1) De fréquentes confusions embrouillent encore ces récits. Dans *Perceval* on ne sait si la recommandation qui lui est faite de ne pas parler dans le séjour des morts a un motif bienveillant, celui de l'empêcher de devenir semblable à eux, ou un mobile malveillant, celui de l'empêcher de rompre l'enchantement qui pèse sur le roi. Il y a mélange de deux contes différents. Pareille incertitude existe déjà dans un conte chaldéen, celui d'Adapa.

traire leurs enfants à ses hasards, on trouve très courtois que les héros respectent l'honneur de celles dont les pères ou les mères, avec une hospitalité un peu trop large, leur offrent la compagnie nocturne, on déclare qu'il était interdit aux chevaliers de faire violence à une demoiselle qu'ils rencontraient non accompagnée. Devant les railleries des demoiselles médisantes, les héros baissent docilement la tête ; à peine ont ils mené à bien une entreprise que, sans les embrasser ou leur donner un moment de repos, leurs dames les envoient courir de nouvelles aventures, sans qu'ils songent un moment à se plaindre. Cet amour n'est point platonique, il est rarement légitime. Mais, dans ces réunions mondaines où il est un charme et un danger, les femmes qui courent de si grands risques à s'y abandonner ont la prétention d'en faire un art savant et raffiné, un stimulant à la prouesse, qui les élève au-dessus des hommes devenus de plus en plus braves et de plus en plus polis sous leur influence ennoblissante, et fait de leurs faveurs la récompense suprême du mérite. C'est un premier hôtel de Rambouillet, à la fois mystique et sensuel, qui s'élabore dans ce monde du XIIe siècle où pour la première fois, depuis des siècles, la femme aspire à tout diriger (1).

II

Lancelot, comme l'a démontré M. Rhys, est une erreur de scribe pour Lautivro, un des surnoms du dieu celtique Leu. C'est, comme Balin, un puissant pro-

(1) Certains romans sont rebelles à cette influence. *Merlin*, par exemple, nous montre les chevaliers mettant dans leurs affections leurs compagnons d'armes au-dessus de leurs femmes et de leurs enfants.

tecteur d'Artur, et il l'aide à triompher de ses plus redoutables adversaires.

Les enfances de Lancelot sont racontées de deux manières, et dans les deux cas de façon à ne pas démentir son caractère divin. C'est l'éternelle histoire du soleil qui sort des eaux où l'on suppose qu'il a grandi sous la tutelle d'une femme qui dans nos romans n'est jamais sa mère, et qui, en tant qu'elle l'introduit dans le monde, pourrait bien être l'aurore. Dans un poème allemand calqué sur un original français, Lancelot, fils du roi Pant de Genewis (c'est Ben de Benoic ou Ben de Ganas), est enlevé par une fée, dite la dame du lac, nourri par elle dans une île au milieu de la mer (le nom de son éducatrice indique que l'île devait être située au milieu d'un lac, c'est l'île du soleil, aux bouches du fleuve Océan, de tous les mythographes) où il n'a d'autre société que celle des femmes (les nymphes de la mer des mythologies antiques). Il est destiné à assurer le triomphe de Mabuz, fils de la dame du lac, persécuté par le géant Iweret de Dodone. Or ce Mabuz, le Mabon celtique, est lui aussi un dieu solaire, comme le sont d'ailleurs, un peu plus un peu moins, tous les dieux : et je crois qu'Iweret est, soit comme le dit M. Rhys, Ywerit ou Iweriu, mère de Bran, la personnification de l'Irlande, soit Gweiryd, un personnage important de l'histoire fabuleuse des Bretons à l'époque britto-romaine, où sous les noms d'Arviragus dans le texte latin de Gaufroi de Monmouth et de Gweiryd dans la traduction galloise, il épouse la fille de l'empereur romain Claude ou de Gloiu, l'éponyme de Gloucester. Quant à Iblis, fille d'Iweret, que Lancelot épouse après avoir vaincu son père, on la retrouve dans la mythologie gaélique sous le nom d'Ebliu et

dans les triades galloises sous le nom d'Evilieu, femme de Gwydyr, frère de Gweiryd. dans la version galloise de Gaufroi. Son précepteur Johfrit de Liez ne me paraît pas distinct de notre Guivré français, Galagandreiz qu'il bat et dont il épouse la fille, est notre Galegantin, allongement de Galehaut, et je lis Guin ou Ganor le Linier de Limors dont il épouse la nièce Ade. Inutile de dire que ces trois beaux-pères divins sont identiques au fond et que tous ces mariages se réduisent à un seul.

Dans le roman français, Lancelot est également le fils de Ban. Par la trahison de son sénéchal Aleaume (1), il est vaincu et tué par son ennemi Claudas (le dieu Lud), roi de la Terre déserte qui, à cause du sens du mot berrie en vieux français, a été assimilée au Berri. La fée Niniane sauve l'enfant et l'élève dans une forêt à laquelle elle a donné l'apparence d'un lac, où elle vit avec ses chevaliers et ses dames, et où, grâce à ses soins, et à ceux de son précepteur, Lancelot devient vite un modèle de courtoisie. Il nous est alors dépeint comme un jeune homme aux cheveux blonds tirant sur le fauve, les yeux bleus, la poitrine trop ample, à mesure du cœur. C'était une nature sérieuse, qui avait le sentiment de sa propre valeur, et qui chantait rarement.

Claudas a également conquis les états de Bor de Ganas, frère de Ban, et il fait élever à sa cour par l'ancien sénéchal de Ganas, Farien, et son neveu Lambegue, les deux enfants de Bor, Bor et Lion ou Lionel. Ce Claudas est un caractère très composite, et son portrait où se

(1) Il faut lire avec *Merlin* Anteaume : c'est le dieu celtique Andred.

mélangent les bonnes et les mauvaises qualités, atteste que les romanciers arturiens ont un souci de la nuance tout à fait étranger à leurs confrères carlingiens. C'est un homme au visage gros et noir, les cheveux entre le roux et le noir, la barbe rousse (1), dévot, mais peu aumônieux, peu libéral, lent à tenir ses engagements, peu joueur, très chasseur, entouré de chevaliers pauvres, rebelle à l'amour qui, en développant le goût des prouesses, expose à la mort dont il a grand peur, très rustre au fond, comme on le voit par ces différents traits. Lorsque les fils de Bor ont tué son fils Dorin, il se borne à les faire passer en jugement ; lorsque Lambegue se sacrifie pour les habitants de Ganas révoltés, il est si touché de son dévouement qu'il lui pardonne. Les mœurs se sont d'ailleurs humanisées, le sénéchal Farien, quoique Claudas soit l'amant de sa femme, ne veut rien faire contre lui avant de lui avoir publiquement rendu son hommage : maître de la vie des otages de Claudas, il les épargne.

Cependant Niniane conduit Lancelot à la cour d'Artur, vers laquelle s'acheminent également ses cousins-germains, que la fée Sarayde a fait échapper des prisons de Claudas en les métamorphosant en lévriers.

Il ignore toujours son nom, et, de même que dans la version allemande il ne l'apprend qu'après avoir vaincu Iweret, de même ici il le découvre sous une lame de métal enrichie d'émaux qui forme le couvercle de sa future tombe, dans ce château de la Douloureuse garde sur l'Humber, sorte d'enfer païen au pays du nord (2),

(1) Le roux et le noir sont les couleurs favorites des divinités malfaisantes.

(2) Ce séjour, appelé parfois la Prison Douloureuse, s'oppose à la Joyeuse Garde, le paradis païen de ces romans. Le seigneur en est Brandus.

dont il rompt les enchantements après avoir vaincu en un jour dix chevaliers devant chacune des deux portes. grâce à un écu merveilleux qu'une demoiselle de la dame du lac lui a passé au cou et qui double sa force.

Après ce récit, coupé d'épisodes sur lesquels je reviendrai, vient le récit de la guerre contre Galehaut et des amours de Lancelot avec la reine. Cette passion a éclaté comme un coup de foudre, il est tombé amoureux de la reine aussitôt qu'il l'a aperçue, et du coup il n'a plus su que dire; en sa présence il bégaie; il est sur le point de se trouver mal parce qu'elle le taquine ; il l'aime pour toujours dès qu'elle a prononcé ces simples mots : « Adieu, beau doux ami »; quand il est séparé d'elle, il devient fou. Un jour qu'il la regarde, il est tellement absorbé par cette contemplation qu'il oublie de regarder à ses pieds et qu'il est sur le point de se noyer (1). Lorsqu'elle est accusée par la fausse Genièvre de s'être substituée à elle, c'est lui qui soutient en champ clos son innocence contre les accusations du mythologique Guivré de Lamballe, c'est lui qui la défend encore contre Mador qui l'accuse d'avoir volontairement empoisonné son frère ; tout plein de son souvenir, il repousse l'amour de la fille de Bernard d'Ascalot ou Astolat, (2 sœur des dieux Lavaine (Lovan) et Tirre (lisez Urre, c'est-à-dire Utr), qui en meurt de chagrin. Il faut une sorcellerie pour qu'il s'oublie aux bras de la fille du roi Pelles et que de leurs amours

(1) Quant à elle, suivant l'esthétique courtoise, elle n'aime pas la première. Quand elle a donné son cœur, elle pousse la dame de Malehaut à prendre Galehaut pour ami, afin qu'il y ait partie carrée et qu'elles puissent parler ensemble de leurs amants.

(2) Ce n'est pas Alclyde, comme le dit M. Rhys, mais plutôt, comme Scalee, un nom analogue au mythologique Accalon.

naisse Galaad. Plus puissant en sa qualité de dieu que Cai, le plus brave des chevaliers d'Artur, il réussit, là où l'autre avait échoué, à reconquérir Genièvre, enlevée par Maelwas (le prince de la mort, le Tigernmas des Gaels) ou Méléagant, le roi du pays d'où l'on ne revient pas (1). Il part; mais, pour entrer dans le royaume de la Mort, il faut mourir, monter dans la charrette de la Mort, conduite par un nain, le compagnon habituel, à cause de sa difformité, des divinités de la destruction. Lancelot hésite, ce que nos romanciers ont expliqué par le mépris des chevaliers pour tout autre mode de locomotion que le cheval. Il traverse la rivière qui sépare le monde terrestre du monde céleste ou infernal, bat Maelwas et lui reprend sa captive. La scène, comme dans tous les récits mythologiques, comme dans son duel avec Mador, se passe à Camalot.

C'est pendant une guerre d'Artur contre les rebelles bretons et les Saxons que se nouent les amours de la reine et de Lancelot : ces deux campagnes font évidemment double emploi avec celles que raconte *Merlin* : elles se terminent de même par la soumission des rebelles et la défaite des Saxons. Le chef des rebelles est ici Galehaut, le fils de la géante, c'est un personnage mythologique qui ne me paraît pas distinct de Galaad, fils de Lancelot et conquérant du S. Graal. Il possède

(1) De nombreuses confusions ont embrouillé le récit : ce pays d'où l'on ne revient pas, c'est l'île bleue, l'île verte, l'île de verre, en breton Gutr ou Glas, ce qui l'a fait appeler roi de Gorre ou de Glastonbury; c'est le pays de l'éternel été, en anglais summer, dont le Somerset, et, comme on a confondu Maelwas avec le roi picte Maeluma, fils de Baedan, Méléagant fils de Baudemagus, est devenu roi de Bade (Bath). Dans Malory, le manteau lumineux, bleu ou vert, dans lequel s'enveloppe le dieu de la lumière, est devenu un manteau de feuilles vertes.

le Sorelois, le pays lointain, l'île entourée jadis par la mer et la rivière Asurne ou Arcaise, le fleuve Océan de nos romans, que Glohos, père de Glohier (1), sur lequel Galehaut l'a conquis, avait relié au continent par deux longues et étroites chaussées. Il combat Artur sur les marches de Galoie, le pays bas, à demi souterrain, le mythologique pays des morts. Il a près de lui Baudemagus, le roi premier conquis, le roi des cent chevaliers que notre auteur, par un souvenir de l'épopée romane, appelle ici Malaquin, Clamadas des îles lointaines et le roi du val d'Ooan. Contre lui combattent avec Yon et Ivain les mythologiques Ider, Hervi et Angusel. Vaincu par Lancelot, il fait sa soumission au roi et consent à aimer, à l'instigation de la reine, la demoiselle de Malehaut (2).

Le principal épisode de la guerre contre les Saxons et leur roi Hargodabran autour de la Roche aux Saisnes, est le guet-apens tendu par l'enchanteresse Camille au roi Artur et à Gaheriet qui se font prendre et sont bientôt rejoints dans leur prison par Gauvain, Lancelot, Galehaut et Ector. Les Bretons ne se découragent pas, et dans une grande bataille où Cai porte l'étendard et où Ivain a revêtu l'armure royale, pour cacher aux soldats l'absence de leur roi, les Saxons sont vaincus et poursuivis jusqu'au détroit de Gadelore. (3) Hargodabran et Camille se donnent la mort.

Vient ensuite le guet-apens tendu par la fausse Ge-

(1) Sans doute Leu et Lud, à moins que le second ne soit forgé sur le premier. Glohier est neveu du roi de Northumberland.

(2) Malehaut est sans doute pour Salenanc, le pays lointain.

(3) Ider se distingue fort à cette bataille; il imagine de faire porter une bannière à ses armes et de remplacer par des plaques de fer le cuir et le drap dont auparavant on couvrait les chevaux de guerre.

nièvre à Artur. Celui-ci se fait prendre à la chasse et mener dans la mythologique Carmelid où un philtre qu'on lui fait prendre le fait tomber amoureux de la fausse Genièvre; malgré l'interdit lancé par le pape Etienne (1), il persiste dans son erreur jusqu'à ce que l'ermite Anustant ait fait cesser l'effet du philtre. Gauvain ayant été enlevé dans la forêt de Varannes par Caradoc qui, en sa qualité d'ancien roi, a été placé parmi les ennemis des chevaliers d'Artur, Lancelot le délivre en tuant Caradoc, grâce à une épée merveilleuse qui lui a été remise par une fée, et s'empare une seconde fois de la tour douloureuse, qui désormais est appelée le château de la Belle prise et donnée à Mélian le gai. Chemin faisant il a retiré d'un coffre un chevalier blessé qui y était enfermé, Adrien le gai, frère de Mélian et fils de Trajan, exploit dans lequel Ivain avait échoué, il aide ce même Ivain à délivrer Sagremor, il dissipe l'enchantement du château d'Ascalon le gai ou château des ténèbres, qui pesait sur cette demeure depuis qu'un seigneur avait profité de l'office des ténèbres pendant la Semaine-Sainte pour obtenir les faveurs d'une demoiselle, il franchit enfin le pont du Val sans retour, où Morgain retenait les amants infidèles ou faux amants, notamment Galeschin de Clarence (2), tue les dragons et délivre les prisonniers, mais devient à son tour le captif de Morgain.

Là encore il réussit dans une entreprise où tous les autres, dieux (3) et hommes, ont échoué.

(1) Ce nom paraît choisi tout à fait au hasard.

(2) Cet enchantement devait être détruit par le type des chevaliers fidèles. il était impuissant sur ceux qui avaient résisté à l'amour.

(3) Je dis dieux ou hommes, car Galeschin d'Escavalon, duc de Clarence, fils de Tradelinan et frère de Dodinel, me paraît un personnage mythologique.

C'est encore lui qui tue le géant Torican, frère de Carados, qui avait fait prisonniers un grand nombre de chevaliers bretons, au cours d'une entreprise où il s'est laissé entraîner avec Cai, Dodinel et Sagremor et qui met en branle, à leur recherche, tous les chevaliers de la table ronde, qui se sont séparés à la Croix noire pour se retrouver à la Croix blanche, de l'autre côté de la forêt périlleuse, et qui sont assez heureux, Agloval pour délivrer Cai prisonnier chez Geffroi (1) de Maupas, Gauvain pour délivrer Sagremor, le libérateur de Calogrenan, prisonnier chez Mathamas, et Ector pour délivrer Dodinel, le vainqueur de Maruc le Roux, pendant que Lancelot, accumulant prouesses sur prouesses, fait évader Ivain de chez Mauduit et Mordred de chez Mathan le noir (2).

Les aventures des autres chevaliers bretons se trouvent mêlées aux siennes. Ce sont d'abord celles de son frère bâtard Ector, ses amours avec la nièce du nain Groadain, par lequel il se laisse frapper sans répondre de peur qu'il ne lui refuse la main de sa nièce, sa victoire sur Guinas de Blaquestan, sur Maugalis, fils du châtelain des Mares, frère de son ami Sinados, le mari de la dame de Vindesore, ses aventures chez Marganor de l'étroite marche, le sénéchal de Malaquin qui joûte avec les passants pour savoir s'ils sont dignes d'être enrôlés à

(1) La variante Grifon me paraît fautive, et je lirais volontiers Guivré, comme pour le Johfrit allemand.

(2) Parmi les adversaires de Lancelot, je citerai encore Antragais, Alibon, Margonde du noir château, Méliadus le noir, Aramon le gros aux armes vermeilles, Argodras le vermeil, Callot, les géants du duc Corain, Belleus (lisez Pelleas), Perys de la forêt sauvage, Phelot, Pedyvere, Gauntere, Gylmere et Raynold, etc , etc. Parmi ses obligés je citerai Melian le gai et Meliot de Logre, qu'il guérit de leurs blessures.

son service, sa victoire sur Gauvain au tournoi du Moulin, sa victoire sur Marigart le Roux qui faisait promener tout nus dans les rues les chevaliers qu'il avait vaincus, obligeait ses vassaux à lui livrer chaque nuit une de leurs filles qu'il abandonnait ensuite à ses serviteurs, et tenait Orgale de Gridel enfermé dans un souterrain sous la garde de deux lions, les aventures de son cousin Lionel, qui paraît très étroitement attaché à sa personne, celles de son autre cousin Bor, sa victoire sur Galides du blanc château, sur Brunet du Plessis, son séjour chez Marados le brun, sa victoire au tournoi chez Brangorre où il refuse le prix, c'est-à-dire la main de la plus belle, disant qu'il est engagé dans une aventure qui ne lui permet pas de se marier, les aventures de Gauvain chez la dame de Roestoc ainsi qu'au château du Graal, et mille autres aventures toujours pareilles dont le détail serait fastidieux.

Vient enfin le long récit où Lancelot agit comme dieu de la mort, meurtrier des neveux d'Artur, ravisseur de la reine (1) qu'il emmène dans ce paradis païen des Bretons, appelé ici Scalee ou le château de la joie, la Joyeuse garde, qui appartient à Cai (2), peut-être considéré, dans des récits que nous n'avons plus, comme ayant lui aussi conquis ce paradis. Après Scalee, c'est à Ganas, le pays lointain, que Lancelot emmène la reine, et c'est surtout autour de Ganas que la lutte

(1) C'est l'évêque de Gloucester (ce qui indique l'influence des récits qui localisaient Artur près de Glastonbury) ou de Rochester (introduit là par ceux qui placent sa capitale à Londres) qui se charge de négocier l'accord entre les deux époux.

(2) C'est probablement comme seigneur de l'autre monde, et héros divinisé, que Cai est dit, dans certains récits gallois, le ravisseur de Genièvre.

est acharnée entre Lancelot, Bor, Lionel d'une part, Gauvain, Ivain, le roi Yon qui de temps en temps le remplace, Caradoc ou Mador (lisez Cador; que l'influence de Gaufroi fait ici reparaître dans une attitude différente de celle qu'ils ont dans le reste du cycle (1).

III

Tristan, qui paraît appartenir à un groupe différent de légendes, est inconnu de Gaufroi de Monmouth. On le dit originaire du Leonois, qui peut être le pays du dieu Leol, Leon, Lodon, Leudun, mais qui peut aussi être le Lothiam, et, si l'on remarque que son nom est picte, que le nom du roi scot contre le champion duquel il combat, Angus, est également un nom picte, que son ami Fergus est dans le même cas, on sera tenté de croire qu'il appartient réellement au cycle des légendes des Bretons du nord.

Si l'on veut se rendre un compte exact de la portée originelle de sa légende, il faut la rapprocher de celle de Sigfrid dans l'épopée germanique. Sigfrid a un jour approché à travers les flammes la valkyrie Hilde ou Brunhilde, qui lui a donné de précieux conseils et dont il a été aimé ; étant allé ensuite au pays du dieu de la Mort, Hagen ou Guttorm, ou au pays des Burgondes, où règne son frère Gunther, il y boit un philtre qui lui fait perdre la raison ; dans l'ivresse où cette boisson le plonge, il demande la main d'une autre Hilde, Grimhilde, leur sœur, et pour l'obtenir, il conquiert et

(1) La première partie du roman a été écrite par quelqu'un pour lequel le pays du nord est le Northumberland (la Douloureuse Garde, la guerre de Galehaut).

livre à Gunther la première Hilde, à laquelle il devient ainsi infidèle. Ajoutons qu'il a vaincu pour le compte de ses beaux frères deux rois puissants qui leur faisaient la guerre, Louis et Lohier (ailleurs Ludwig et Ludgast), qui ne sont qu'un dédoublement du dieu celto-germanique Lud ou Hlod.

Or Tristan est lui aussi aimé de deux Iseut, la première qui l'a guéri d'une grave blessure, la seconde, fille et sœur des princes au secours desquels il est venu ; et cette seconde passion est tellement, selon toute probabilité, le fait d'une sorcellerie, qu'on le montre, quelque temps après (Malory, VIII, 36), se rappelant tout à coup ses premières amours et refusant de consommer son mariage. Lui aussi délivre le roi de la Mort (la Mort personnifiée, Marth, devenu March ou Marc sous la plume des auteurs modernes), le roi qui demeure aux extrémités du monde, en Cornouaille, d'un terrible adversaire, qui est à la fois le champion des Scots persécuteurs des Bretons, et le mythogique Morhout ou Marhaus, où l'on peut voir, soit un dédoublement de Marth, soit un dérivé du celtique mor, le marin, le fils des eaux, c'est-à-dire (l'expression est courante en mythologie) des ténèbres, soit le Du y Moroed, le (cheval) Noir de la Mort des contes gallois. Lui aussi livre à Marth, au Roi de la Mort, la première Iseut qu'il avait aimée. Lui aussi boit un philtre (il est vrai que c'est dans des circonstances toutes différentes). Enfin, pour achever de le caractériser, il est le neveu du prince qu'il trompe (et l'on sait que dans certaines versions Sigfrid continue, après le mariage de Brunhilde, à avoir des relations avec elle), comme Modred qui joue le même rôle vis-à-vis d'Artur.

Si nous examinons maintenant les noms des diffé-

rents personnages que met en œuvre la légende, nous trouvons d'abord celui du père de Tristan. Les Gallois l'appellent Tallwch, où l'on peut voir le nom picte Talorc, et qui est, sans doute, comme le Talas de nos romans, quelque épithète divine. Les romans en prose l'appellent Meliadus, et c'est encore un nom divin, où Maelwas a été influencé par le nom propre d'homme Mériadec. Les poèmes français que nous connaissons surtout par les versions allemandes, l'appellent Riwalin, en font (car le père du dieu du jour est nécessairement un dieu des ténèbres, et dans le langage des trouvères le dieu des ténèbres est devenu un sarrasin) un roi d'Arménie, un Cananéen (Canelengre), tué par Morgan, le meurtrier d'Urien dans Nennius, devenu la fée traitresse, la déesse de la Mort dans le cycle d'Artur qui en fait la sœur du roi breton.

Le roi dont Morhout est le beau-frère s'appelle Angus : j'ai déjà dit que c'était un nom picte. Comme il a rendu service à Marth et au père de la seconde Iseut, Tristan rend service à Angus en le défendant victorieusement en champ clos contre une accusation capitale.

Le père de la seconde Iseut, qui a déjà marié une de ses filles en secondes noces au père de Tristan, qui devient ainsi le frère de sa belle-mère, s'appelle Hoel de petite Bretagne (les Allemands disent Havelin ou Jovelin d'Arondel ou de Carke, c'est-à-dire de Carhaix) ; son fils Cahedin ou Kehydyn, que M. Rhys identifie à Keidyaw, (1) habite tantôt la ville bretonne de Rennes, tantôt la ville mythologique de Sorlianc, Norhou,

(1) Le *mabinogi* de *Gereint*, qui l'appelle Ondyaw, le dit fils du duc de Bourgogne.

Norhan, Norheu, (cela dépend des manuscrits); son ennemi est un certain comte Agrippe ou Gryp que l'on retrouve dans la mythologie scandinave (Gripir, oncle de Sigurd, dans l'*Edda*, ou Grep dans Saxo), assisté de son neveu Aquin, Aiquin ou Alquin, l'Hagen de la mythologie germanique, qui assiègent Hoel et Cahedin dans leur ville d'Halingue.

Puisque la petite Bretagne a son roi, et surtout que ce roi habite Carhaix, la Cornouaille où règne Marth devrait être en Grande Bretagne. Mais les trouvères sont tellement habitués à placer de ce côté-ci de la Manche les pays bretons appartenant au domaine mythologique, que les romans en prose font du roi de Cornouaille Ganor, nom qui appartient à la fois à l'épopée romane et à l'épopée celtique (qu'ils écrivent Canor, Tanor ou Tenor), un vassal de Maroveus ou Moroneus (Mérovée), successeur de Pharamond ; ils expliquent qu'il ait porté sa vassalité au roi d'Irlande qu'ils appellent Gonosor (sans doute, comme Goneman, une forme mal orthographiée du mythologique Gwynwas), en supposant que, laissé par son suzerain Childéric (Galderich ou Cléderis) sans défense dans une guerre que lui faisait le roi Pelias (le dieu celtique Beli), il a dû aller chercher un appui près du dieu de la Mort et se reconnaître son tributaire.

Ce qui prouve bien que Tristan appartient à un cycle tout différent de celui d'Artur, c'est que dans tous les tournois il se range contre ses chevaliers, Gauvain, Dodinel, Sagremor, et contre les Armoricains mythologiques, qui après avoir été longtemps les auxiliaires des premiers, finissent par devenir leurs adversaires. Il n'appartient cependant pas au cycle de Palomides (Pabo) et de Safer (Elifer), l'oncle et le père de Perceval (Pe-

redur), qui, tout en combattant généralement dans les tournois les chevaliers d'Artur, ne manquent jamais une occasion, le premier surtout, de chercher noise à Tristan. Celui-ci n'a guère pour compagnons intimes que Dinadan qu'il faut rapprocher du roi picte Cinadon, Cinioch ou Cinaeth † 631, et Governail qui, comme Goneman, est le dieu Gwynwas. Lambegus et Sentraille (sans doute Lanval, Malory, VIII, 35) ont été intercalés par un romancier qui les a empruntés à d'autres cycles (1). Son écuyer Hebes (lisez Helies) n'est autre que le dieu celtique Heli.

IV

Quelques autres romans biographiques ou épisodiques méritent de retenir quelques instants notre attention.

Dans *Ivain*, le héros (Owein) de ce nom, sur les perfides conseils de Calogrenan, (2) se lance dans la forêt que garde Esclados (Claudas, le dieu Lodwas), époux de la fée des eaux, de la dame de la fontaine, Laudine de Lauduc, fille de Laudunet (tous noms forgés, comme Claudas, sur le dieu Lod ou Lud), tue le mari et épouse

(1) Lambegus vient certainement du *Lancelot*. Remarquons le nom d'Andret (Malory, VIII, 32) qui trahit Tristan. C'est le dieu Andred dont Gaufroi de Monmouth a fait, sous le nom virgilien d'Androgée, le chef qui trahit la Bretagne au temps de Jules César. Remarquons encore le nom de la suivante d'Iseut, Brangien : c'est la déesse Branwen, sœur du dieu Bran dans le *mabinogi* de ce nom.

(2) Le gallois a eu tort de le remplacer par Kynon. Tel que Colgrin, Colgrevan, Calogrenan, apparait dans le cycle d'Artur, il est dépeint sous des couleurs antipathiques. Ici il joue tout à fait le rôle perfide que le dieu du mal Loki joue dans la mythologie scandinave quand il excite le dieu Thor à se rendre chez le géant Geirrod.

la dame, grâce à l'intermédiaire de sa sœur, confidente ou messagère (Luned). Le géant Harpin et le comte Alier contre lesquels se mesure Ivain et qui sont innommés dans la version galloise du conte, sont empruntés à l'épopée carlingienne, le premier certainement, le second forgé sans doute sur Alion, Alior, etc. Les deux récits connaissent Cai et Gauvain, le conte gallois ajoute Glewlwyt, le conte français Dodinel et Sagremor ; l'action se passe à Carduel ou Caerléon.

Perceval (Peredur), dont il existe de nombreuses versions, a vu mourir son père (Pellinore, Gahmuret, Eliver) tué par le chevalier rouge (le dieu solaire envisagé sous son aspect destructeur), Ither de Gaheriès (Edern de Galabet) ; sa mère l'élève dans les bois, mais un jour il rencontre trois chevaliers, Cai, Gauvain et Ionès ou Ivain (Geneir, i. e. Gweir dans la version galloise) ; leur belle attitude le fascine, il se rend à la cour d'Artur, embrasse chemin faisant une demoiselle qu'il a rencontrée sous une tente, tue le chevalier rouge qui avait insulté Artur, rencontre son oncle, (parfois appelé son grand-père, parfois dédoublé), le roi pêcheur, le possesseur de la lance merveilleuse et de l'écuelle inépuisable, Goneman de Gelbort ou Carebed, (Gwynwas de Galabet), parfois dédoublé en Goneman et Amfortas, deux graphies différentes du même mot, Alain (Eli), Pelles (Pwyll) ou Bron, (Bran), combat pour lui son ennemi Clinschor (Meliadoc), amant d'Iblis (la déesse Ebliu des Gaels, Evilieu des Gallois), femme d'Ibert (Iwerid ou Gweir), triomphe d'une ou de plusieurs sorcières, délivre une princesse persécutée par le roi Clamadas ou Clamide et son sénéchal Aguigrenon ou Kingrun (encore un Goneman ou Gwynwas), l'épouse et vit heureux. Tous ces personnages sont par-

fois anonymes dans certaines versions ; mais on peut, je crois, en les comparant toutes entre elles, restituer ainsi le récit primitif. Le conte français mêle aux aventures de Perceval celles, parfaitement distinctes, de Gauvain. Le poème allemand y ajoute un récit où on le voit se mesurer avec son frère Feirefi (Gurci) qui dans les triades galloises, passe pour un anthropophage, ici pour un païen, ce qui provient de ce fait que Perceval étant devenu le dieu du jour et du bien, son frère a pris les apparences du dieu de la nuit et du mal. Le conte gallois ajoute de nouvelles aventures où il est accompagné de son écuyer Etlym à l'épée rouge, sans doute Hatlaine, chambellan de sa femme dans le conte anglais (1).

Dans *Perceval* la scène se passe à Carduel ou Caerléon.

Erec fils de Lac (Lug) culbute Ider (Edern) fils de Nu (Nud) qui avait insulté la reine, il conquiert la main d'Enide (Enit) au tournoi de Cardif. Il se met en route avec elle pour courir les aventures, désarçonne le comte Galoain (encore une forme de Maelwas, que la version galloise appelle simplement le comte noir), et le roi Guivré, avec lequel il lie amitié, châtie le comte Oringle de Limors (2) (en gallois le comte Llimwris) qui avait voulu lui enlever sa femme, et met fin aux enchantements des magiciens Evrain et Mabonagrain (3).

Cet Erec, que nos romanciers ont identifié avec le fils

(1) Faut-il en rapprocher l'Aethlem mythologique du *mabinogi* de *Kuhlwch*. Gaheriés, Gelbort, Garebed ne sont, comme la fontaine Galabes de Gaufroi, que le nom d'homme Gwalchaved transformé en nom de lieu.

(2) On a traduit lis mor, le grand château. Je lirais plutôt Gwynwas de Gwyned.

(3) Je doute que la forme Owein du conte gallois soit la bonne. Je lirais plutôt Gwyn et Mabon Gwyn.

d'Alain Barbetorte, comte de Nantes de 981 à 988, était chez les Gallois Gereint, fils d'Erbin, roi du Cornwall insulaire vers 710, et le théâtre de ses exploits était placé dans la région méridionale du pays de Galles, la plus voisine du Cornwall, à Cardif et à Cardigan.

Notre Armorique est généralement absente des autres romans biographiques ou épisodiques, dont quelques-uns placent résolument en Irlande le pays au delà des flots; comme c'est le cas pour le conte gallois de *Kuhlwch*, pour les lais ou romans français de *Mélion*, de *Durmart* et de *Rigomer*. Certains personnages y sont cependant désignés par l'épithète d'armoricain : de ce nombre sont par exemple dans *Kuhlwch* Glytmyr, Hirpeissauc et Ysperin fils de Flergan. Ce dernier nom rappelle d'ailleurs la triade 49, où, sans doute sous une influence armoricaine, l'Alan qui fut abandonné par les siens à la bataille de Camlan et qui était sans doute le dieu Elin ou Alain des romans de la Table ronde, est devenu le duc Alain Fergent (1084-1119). Mais ce sont là choses fort rares et qui en tout cas peuvent être le fait d'un scribe.

(*A suivre*). C. DE CALAN.

MIETTES D'HISTOIRE

LA COMÉDIE FRANÇAISE EN TOURNÉE

(1648-1788)

Les tournées de comédiens, quand il n'y en a plus, il y en a encore. Non seulement les grandes villes d'Europe et d'Amérique, mais nos plus petits chefs-lieux de département sont illuminés par les étoiles parisiennes de tout éclat, de toute grandeur.

La Comédie Française expédie périodiquement ses sociétaires à la province anxieuse de s'instruire et de se former le goût.

Les comédiens voyagent depuis le dix-septième siècle.

En 1648, Molière n'avait que vingt-quatre ans ; déjà il visait la célébrité, mais n'y était point encore parvenu.

Ni lui, ni sa troupe, n'étaient bien riches ; ils parcouraient la province, allant de bourgs en villes, jouant partout où l'on pouvait leur prêter un jeu de paume, une grange, ou même un simple hangar.

Lagrange tenait les comptes des bénéfices de la tournée, et notait les dépenses, marquant d'un trait bleu les autorisations données par les autorités, et tous les événements heureux, indiquant par une losange noire les décès, et par une croix les naissances survenues dans la troupe des comédiens.

Lagrange nota sur son registre à la date du 23 avril 1648 : « Requeste très humble du sieur Molière, l'un « des comédiens de la troupe du sieur Dufresne, sup- « pliant messieurs du bureau de ville de Nantes, leur

« permettre de monter sur un théâtre pour y représen-
« ter leurs comédies. ». « Autorisation obtenue le 17
« mai pour monter le théâtre au jeu de paume de la
« rue Saint-Léonard ». Quelques jours plus tard, Dufresne faisait marquer sur le livre qu'un enfant était né et baptisé à Nantes.

J'ai même lu quelque part qu'un membre du bureau de ville avait poussé la complaisance jusqu'à servir de parrain au nouveau né.

Le fait est bien invraisemblable ; on avait trop de préventions à Nantes à l'encontre des comédiens et en ces temps reculés, tout le clergé, tant régulier que séculier, faisait au spectacle une guerre sans merci ; on prêchait aux ouailles que le théâtre était ni plus ni moins une antichambre de l'enfer.

On fit tant de difficultés d'accorder à Molière l'autorisation sollicitée que les comédiens restèrent à l'hôtel du cheval blanc depuis le 24 avril jusqu'au 19 mai sans travailler. Ils eurent le temps de manger leurs économies. Molière finit par avoir son autorisation,
« à charge par lui et sa troupe de se conduire honnê-
« tement, de mettre ordre à ce que l'argent soit reçu
« à la porte du jeu de paume par personne qu'on y
« commettra à cet effet et de payer quarante livres à
« l'hôpital par chaque représentation qu'il donnera. »

Pendant plus d'un siècle, il n'y eût aucun comédien célèbre dont l'histoire relate le passage à Nantes.

En 1777, Dubois, Lekain, Brizard, Molé, Dauberval, mesdames Clairon, Raucourt faisaient des tournées en province.

« Tout le monde court après Mlle Raucourt ; le mar-
« quis de B... lui a offert cent mille francs d'argent
« comptant, et quinze mille livres de rentes. On assure

« que le duc de ... se met aussi sur les rangs des sou-
« pirants. Le prince de ... sera-t-il aussi du nombre des
« donnants ? On dit qu'ils ne sont pas magnifiques à
« l'égard des comédiens en vogue.

(Journal de Colé).

On tenta vainement de faire venir à Nantes les célèbres comédiens, lors du voyage que fit le comte d'Artois (1777). La salle était horrible et d'une saleté à faire peur ; les édiles Nantais offrirent quand même au prince le spectacle qu'ils pouvaient donner, et les comédiens ordinaires jouèrent la chasse d'Henri IV le mieux qu'ils purent. Le spectacle fut réussi et la salle comble au point que plusieurs personnes y étouffèrent.

Cet antique théâtre, bâti sous Louis XIV, fut quelques années après abandonné, et les Nantais eurent une salle de spectacles assez confortable rue du Bignon de l'Estard. Alors Lekain, Molé, Brizard et Cie daignèrent honorer Nantes de leurs visites et comprendre cette ville dans la tournée en province qu'ils firent en 1788. Mme Raucourt y vint aussi, mais déjà elle était enregimentée parmi les vieilles gardes.

Qu'importe ? Les étoiles ne vieillissent jamais, on ne les remplace jamais avant qu'elles ne soient mortes.

Pourtant les Nantais, moins admirateurs du talent que des grâces et beautés des artistes, adressèrent de préférence leurs vers latins et leurs présents à Mlle Lenfent, la plus jeune de la troupe. On dit que M. Lefeuvre, curé de Saint-Nicolas, bon prêtre quoique abbé démocrate, mais qui n'aimait ni les comédiens ni les comédiennes, prit note sur les registres de la paroisse des mauvais riches qui se ruinaient pour les artistes et les spectacles.

Ces feuillets-là sont bien dignes d'appeler l'attention des chercheurs et curieux. Mais si les gommeux dits talons rouges prodiguèrent leur argent, le menu peuple put se divertir à bon marché.

Les prix, quoique extraordinaires, furent à la portée de toutes les bourses petites et moyennes ; on eut des fauteuils de balcon à quarante sous, des secondes à trente sous, un parterre à vingt sous, et cinq heures de spectacle.

On payait, en sus du prix des places, le droit des pauvres, car alors ce droit donnait lieu à une perception distincte, et, ces temps derniers, on proposait de revenir à cette ancienne pratique.

Le sort de l'humanité, c'est de tourner éternellement dans le même cercle comme les haridelles qu'on emploie à la manœuvre des manèges de chevaux de bois.

On devrait bien revenir aux prix doux d'autrefois, pour les spectacles ; mais les acteurs étaient moins exigeants, et les frais d'éclairage moins dispendieux.

On se contentait de quinquets fumeux plantés le long de la rampe.

On ne connaissait pas ces immenses chandeliers de diamant et de verres tenus par un cable au plafond, ni les becs de gaz qui chauffent l'atmosphère, et baignent dans la belle et blanche lumière le théâtre de comble au fond. (Monselet.)

LEVÉE DE LA MILICE CHAMPÈTRE

(1760).

Adieu, ma mie, je m'en vas,
Adieu, ma mie, je m'en vas
Je m'en vas faire un tour à Nantes
Puisque le roi me le commande.

L'idée de voir, dans le beau pays de France. tout le monde soldat, et personne militaire de carrière n'a pas toujours paru un rêve impossible à réaliser ; mais cette utopie a de tout temps eu des adversaires.

Au dix-huitième siècle, le père Daniel, capucin et écrivain militaire, combattit les projets d'une levée de la milice champêtre ; il entra dans la discussion, disent les mémoires du temps, comme un taureau dans un déballage de porcelaines de Chine.

Il y a donc bien longtemps que l'on a reconnu qu'il n'était pas admissible que le métier de soldat, si difficile, fût le seul n'exigeant pas d'apprentissage, et avant le père Daniel, le grand capitaine huguenot La Noue, surnommé bras de fer, écrivait qu'on se trompait en croyant qu'il suffisait de frapper la terre pour en faire sortir des légions, et que peu de vieux soldats valaient plus que beaucoup de recrues inexpérimentées. — Ce

qui n'empêche qu'en 1759, le racolage ne donnant point de résultats suffisants, on fit des levées extraordinaires.

Pourtant on ne négligeait point aucuns moyens pour se procurer des volontaires. Le sergent recruteur du dix-huitième siècle ressemblait au singe habillé qui se démène sur un orgue de barbarie, mais ne manquait pas de prestige.

Coiffé d'un gigantesque chapeau à plumes, vêtu d'un uniforme couvert de dorures par devant et par derrière, il s'arrêtait à tous les carrefours, et après avoir ordonné au tambour qui l'accompagnait de battre les bans réglementaires, il montrait aux badauds ébahis la grande bourse de soie pleine de louis d'or dont il était porteur, puis la main au chapeau, il débitait le boniment :

« De par Sa Majesté le roi Louis quinzième mon « maître et le vôtre je fais savoir à tout homme, de « quelque qualité et condition qu'il soit, âgé de plus « de seize ans, qui désirerait prendre parti dans le ré- « giment de mon colonel, qu'on lui donnera deux trois « quatre cinq et jusqu'à dix pistoles suivant l'homme » qu'il sera, et un bon congé au bout de trois ans. Au « régiment de mon colonel, on mange du pain blanc « et du poulet rôti, et la paie est de quatre sous par « jour, qui veut de l'argent comptant sur la caisse !!!...

Ce maquignonnage de chair à canon ne pouvait être la seule base de défense militaire de la France très menacée en 1760, et il fallait défendre surtout la côte de Bretagne. — Grand fut l'émoi dans toute la France quand la bonne Gazette publia l'ordonnance dont la teneur suit :

« Les garçons ou hommes veufs sans enfants, demeu- « rant dans les villes et villages dépendant des pro-

« vinces, depuis l'âge de dix-huit ans, jusqu'à l'âge de « quarante ans tireront au sort. Aucun milicien ne « pourra substituer aucun homme à sa place. Le temps « du service de chaque milicien est pour six années; les « miliciens ne pourront sans congé quitter leur pa- « roisse pendant le temps de leur service.

« A l'effet de quoi, il sera à la diligence des trésoriers, « marguilliers, fabriqueurs convoqué une assemblée « pour former la liste des jeunes gens qui tireront au « sort (Ordonnance de 1758).

Il va sans dire que les pacifiques marguilliers auraient bien préféré s'occuper des intérêts des sacristies que de s'atteler à une pareille besogne.

Dans la paroisse de Saint-Similien de Nantes on eut toutes les peines du monde à former le bureau du tirage au sort.

Les habitants des quartiers Carcouët, Loquidy, Barbin étaient tous menuisiers ou laboureurs, ne savaient ni A ni B, et les fabriqueurs n'étaient guère plus lettrés.

Les registres de la paroisse nous donnent les noms des hommes qui, par patriotisme, aidèrent l'intendant de la province, M. Le Bret, à exécuter les ordonnances du roi pour la levée de la milice. Ce furent Michel Guichard, Paul Doucet, Jacques Daniot, Pierre Magureau, Guillaume Albert, Jean Dupré, pour Saint Similien.

Dans les autres paroisses de Nantes, Léonard Joubert, François Bridon, Joachim Bruneau firent tirer au sort les jeunes gens de seize ans à trente ans ; commerçants, artisans, gens de peine, et rentiers, tous enfin qui ne furent pas dans le cas d'être exemptés par leur état, leurs charges ou leurs emplois.

A Rennes les avocats et procureurs âgés de moins de quarante ans furent compris dans la milice. Triste besogne que cette levée extraordinaire, dit Barbier dans son journal car de par les ordonnances le savant, le « fils d'un gros marchand riche, élevé dans l'aisance, « sera compris dans la même liste que le propre laquais « de son père, les domestiques, les ouvriers, garçons « de boutique, cordonniers, crocheteurs, porteurs de « chaises, brouetteurs, cochers de place. Cela est hu- « miliant et dur, et on peut même dire que cela l'est « trop. *Journal de Barbier.*

On voit, par cette citation, comme le service militaire obligatoire froissait les idées du temps. Ce sont toujours les mêmes qui se font tuer, disait un grand général, mais peu orateur. C'est ce qui explique qu'en 1760, le midi ne bougea pas, mais en Bretagne on fit une vraie levée en masse.

A Plœmeur, Tréguier, Lannion on leva les garçons et hommes mariés depuis l'âge de 16 ans jusqu'à 60 ans.

« A Plœmeur-Larmor, Jacques Le Hunsec, Marc Le « Rieux, Joseph Boulhar, Jacques Rio, Pierre Le « Quellec. Guillaume Le Dicoux firent exécuter les « ordres de l'intendant, levèrent les hommes, dres- « sèrent des états de paille, bois, et chandelles et autres « fournitures nécessaires aux troupes cantonnées, et « dans tous les corps de garde, le tout en conformité « des ordres du roi et de la commission intermédiaire « nommée par M. l'intendant Le Bret, son représentant « en Bretagne. » (Extrait des registres de la paroisse de Plœmeur) A Lannion et Tréguier, tous les seigneurs se mirent à la tête des régiments de milice et en prirent le commandement. « Tout l'état major de la « garde côte de Tréguier est composé de gens de qua-

« lité et de race de mille ans. Je n'en ai pas encore vu « un s'échauffer contre un milicien paysan, et j'ai vu « en même temps un air de respect filial de la part de « ces derniers.

« C'est le paradis terrestre pour les mœurs, la sim- « plicité, la vraie grandeur patriarcale ; des paysans « dont l'attitude devant les seigneurs est celle d'un fils « tendre devant son père, des seigneurs qui ne parlent « aux paysans que d'un air bon et riant, et on voit un « amour réciproque entre les maîtres et les serviteurs ». (Lettre du bailli de Tréguier).

Il est certain que les milices Bretonnes, promptement organisées, firent des prodiges de valeur au Guildo, à Saint-Cast, et dans toute la région du cap Fréhel envahie par les anglais.

Le Procureur général de Rennes, félicitant les avocats retour de Saint-Cast, exprima le regret d'avoir appris que plusieurs s'étaient cachés dans un moulin pendant la bataille préférant se couvrir de farine que de se couvrir de gloire.

Ces actes de lâcheté furent sans doute l'exception ; pourtant l'opinion politique du temps fut que ces levées extraordinaires de la milice n'étaient bonnes à rien, et pouvaient jeter dans la vraie armée des germes de dissolution, et faire la propagande des idées les plus funestes à la discipline.

LA MÉDECINE A NANTES

AU DIX-HUITIÈME SIÈCLE

Il n'y a de neuf que ce qui a vieilli. A ce titre la vieille médecine, elle aussi, peut réclamer sa place au rang des nouveautés.

On sait que Molière a passé sa vie à rire des médecins de son temps, et ses plaisanteries ont amusé longtemps ; mais si le grand comédien est au courant de ce qui se passe ici-bas, il doit quelquefois faire la grimace car c'est de lui maintenant que l'on se moque.

Il a osé dénommer le siècle de Louis XIV, le siècle du clystère, car il prétendait que les grandes eaux ne jouaient pas seulement dans le magnifique parc de Versailles, et que le roi soleil, les grands seigneurs, et les grandes dames de la cour étaient clystérisés

Au moins trois cents fois par année.

Nos bons aïeux appelaient cela prendre médecine, ils ne se piquaient pas de fausse pudibonderie ; ils ne faisaient guère mystère de la chose, soit qu'ils usassent de la rhubarbe et du séné, soit qu'ils eussent recours à l'instrument que Molière a tenté vainement

de ridiculiser « le tube recourbé d'où jaillit la santé. »

Voilà maintenant que l'on regrette que les pratiques de l'ancienne médecine soient tombées en désuétude.

Les médecins du dix-huitième siècle n'avaient pas pour les diagnostics les instruments perfectionnés dont se servent aujourd'hui les princes de la science.

Pour bien juger du cas d'un malade, ils étaient obligés de le visiter souvent, de le bien regarder, de noter tous les symptômes afin de déduire le lien qui les unissait, et la cause qui les provoquait. Ils avaient noté que les purgations et le clystère soulageaient les malades au moins neuf fois sur dix, et ils les considéraient comme des panacées universelles, auxquelles ils attribuaient trop facilement toutes les vertus à la fois.

Ce qui n'empêche que les médecins d'antan étaient vraiment pitoyables aux malheurs de leurs clients, pleins de bonté pour eux, très désintéressés, donneurs de bons conseils toujours, et donneurs de bons remèdes assez souvent.

Rabelais plaisante François Cornu, apothicaire au Mans « employant en cornets toutes sortes d'extravagantes frippées, encens, poivre, girofle, canelle, safran, cire, rhubarbe, casse, tamarin, feuilles de noyer, fleurs de sureau et généralement toutes drogues, gogues et sénogogues » (Rabelais).

Il est sûr qu'il y avait trop d'épices dans l'officine de cet apothicaire là ; les modes passent et les médicaments aussi.

Pour ceux du seizième siècle, la chance est douteuse d'une résurrection quelconque ; pourtant ce n'était point une médecine trop mauvaise à avaler celle d'un autre apothicaire dont se moque encore Rabelais, et qui habitait l'île Bouchard ; celui-ci donnait comme

remède de la poudre de cannelle dans du bon vin de Chinon chauffé jusqu'à ébullition.

Il faut croire que la médecine avait fait des progrès au dix-huitième siècle, car le grand *Dictionnaire de Médecine*, édité en 1772 chez la veuve Thiboust, place de Cambrai, nous parle de remèdes bien plus compliqués, et d'une préparation bien plus difficile que ceux dont usait François Cornu et son collègue de l'île Bouchard. Au dix-huitième siècle, nos bons aïeux soignaient leur petite santé avec l'orviétan, la thériaque, les grains d'ellébore et les fameuses pilules à base d'antimoine dites perpétuelles car « lorsqu'on avait pris ces pilules, « dit le dictionnaire de 1772, le résultat de la purgation « devait être recueilli dans un écumoire qu'on plaçait « au-dessus d'un vase rempli d'eau. Les selles devaient « être passées et repassées jusqu'à ce qu'on eût retrouvé « la petite pilule d'antimoine insoluble. Cette dernière « pouvait être mise en réserve par les gens économes « pour opération subséquente. »

La médecine de nos jours a-t-elle découvert mieux que cet antimoine qui donnait, disent les vieux bouquins, un fameux coup de balai intestinal ? Parmi les autres remèdes les plus en vogue au dix huitième siècle, il est curieux de noter infusion dans le thé de la bousserole de Cadet le jeune, remède souverain contre toutes les maladies des reins, de la vessie, les urines sucrées ou glaireuses.

Il est vraiment fâcheux que cette plante originaire d'Espagne ne pousse plus dans nos jardins. Le journal de Paris nous apprend qu'en 1778 elle était répandue à foison dans tous les jardinets d'Auteuil et de Ménilmontant et l'apothicaire Cadet le jeune la préparait en poudre et en feuille et l'envoyait à ses confrères de province.

Une chose plus intéressante à retenir c'est le compte rendu fait par le journal de Paris, année 1778, des merveilles de l'électricité qu'on appliquait déjà aux malades affligés de tumeurs lymphatiques ou séreuses ; les médecins du vingtième siècle continuent les pratiques d'il y a deux siècles.

Donc, il ne faut pas rire des médecins d'antan et de leurs remèdes, mais il est bien permis de trouver ridicule le cérémonial des réceptions.

Huit jeunes médecins signalés
Ou docteurs si vous voulez,
En sortant d'un de leurs collèges
Ayant selon leurs privilèges,
Robes, soutanes et bonnets,
Non à cheval sur des genêts
Mais en assez bel équipage
Dans un carrosse de louage
Allaient comme confédérés
Visiter leurs docteurs jurés
En suivant la coutume antique
De la nation chirurgique
Comme c'était le mois de mai
Chacun d'eux avait l'esprit gai
Satisfait, vanifeux superbe
Mais comme dit jadis Malherbe
Ceux qui sont ici-bas content
Hélas ne le sont pas longtemps.

(*La Muse historique*).

Les mécontents, c'étaient ceux qui ne pouvaient passer leurs examens et il faut bien reconnaître que le sujet des thèses était fort difficile ; nous avons, entre autres, noté celui-ci comme exemple. Déterminer quelles sont, dans les fièvres exaurhématiques, les circonstances

qui indiquent le régime échauffant, et quelles sont celles où il faut employer le régime contraire.

Ceux qui pouvaient écrire cent pages là-dessus étaient à mon sens de vrais savants, très dignes assurément de gagner honnêtement leur vie avec la profession qu'ils avait choisie en étudiant la médecine.

Il y a bien des gens qui croient que le prolétariat intellectuel est une chose toute récente. Quelle grossière erreur : lisez donc ces lignes qu'un jeune docteur de la Faculté de Paris en proie au découragement écrivait en 1778.

« J'ai un de mes camarades qui n'est pas un demi « docteur il a langui longtemps comme moi dans la ca- « pitale.

« Savez-vous le parti qu'il vient de prendre. Il s'est « retiré dans une petite ville de province pour y prati- « tiquer, mais en même temps il a eu l'adresse de s'é- « tablir marchand de vin ; ainsi quand il n'a pas de « malades, il en fait. »

Plusieurs docteurs de la faculté de Paris avaient choisi Nantes pour y exercer la médecine, et le corps des médecins était assez nombreux. Nous avons relevé les noms suivants qui exercèrent au milieu du dix-huitième siècle. Louis Alexandre, Le Morreau, Julien Lefebvre, Laennec, Darbefeuille, Bacqua, Robin, Ulliac Le Meignen, Cantin, Danilo, Guillou, Bisson, Cordet, Godebert, Gaye, Marion, Autissier, Minée, Bodin des Plantes.

Cette liste est longue et elle n'est point complète.

Chose curieuse, à Nantes, les gradués ne faisaient pas trop d'avanies aux pauvres praticiens, dits chirurgiens barbiers ; pourtant on a découvert un document assez original. Une épidémie épouvantable ayant sévi à

Nantes en 1604 et 1605. les gradués demandèrent au bureau de ville de rendre une ordonnance défendant aux chirurgiens barbiers de quitter la ville sous peine d'y être ramenés à coups de triques.

La requête de messieurs les gradués montre assez le mépris qu'ils avaient de leurs confrères les praticiens ; mais au dix-huitième siècle la paix était rétablie ; docteurs de la faculté de Paris et maîtres chirurgiens sortis de l'école de chirurgie de Nantes ne vivaient pas en trop mauvaise intelligence ; on se chamaillait quelquefois à propos de saint Côme et de saint Damien. Les gradués tenaient à leur privilège d'avoir seuls le droit de mettre l'image des saints au dessus de leur porte cochère, ils tenaient plus encore au privilège de libeller en latin les ordonnances.

« Qui tussi cum sanie, et pestilentiam exhuberant in cubiculo maneant ».

Il en coûta cher à un pauvre barbier de Guérande d'avoir fait preuve de cette science ; il fut ruiné par un procès que lui intentèrent les gradués. C'était une manie de ce pauvre homme de débiter son latin, et son cas était aggravé par la circonstance qu'il était en récidive ; l'enquête faite au parlement de Rennes ayant établi qu'une autre fois il avait remis à un client une ordonnance libellée comme suit : « Sub cane et ante canem difficiles sunt purgationes. »

Les jalousies de métier et de privilèges étaient souvent funestes au malade.

On cite l'exemple d'un grand orfèvre, nommé Germain, qui en 1748 tomba frappé d'apoplexie. Il lui faut deux saignées l'une au bras, l'autre à l'oreille, dit le docteur Dumoulin, et qu'on se hâte. On alla quérir le chirurgien barbier ; mais comme ce dernier demeurait

dans un quartier assez éloigné, le pauvre orfèvre mourut sous les yeux du docteur de la faculté qui aima mieux laisser mourir son malade que d'enfreindre le règlement de la faculté défendant aux gradués d'opérer eux-mêmes.

Il est vrai que les barbiers avaient souvent la main plus habile que les docteurs, et dans les années d'apprentissage ils n'avaient pas appris seulement à bien savonner le client, ils avaient fait de sérieuses études d'anatomie. A la maison Saint-Côme de la rue Saint-Léonard à Nantes, l'aspirant était interrogé publiquement le premier jour sur l'ostéologie, le deuxième jour sur l'anatomie, le troisième jour sur le général de la saignée, la manière d'ouvrir les veines, de faire des ligatures, les bandages, l'application des ventouses cautères, vésicatoires, l'administration des émollients caustiques et vulnéraires, etc., etc.

En province on n'avait pas les mêmes préjugés qu'à Paris ; les médecins dévoués, gradués ou non, étaient honorés et vénérés par leurs concitoyens. Le journal de Paris, organe de la faculté, en fait la remarque avec impartialité en citant le cas de Després de Mesmeur, maître en chirurgie de la communauté de Quimper.

« Il est, dit le journal, très éclairé dans la partie des « accouchements et, en 1767, il combattit seul, pendant « cinquante jours, une épidémie qui ravageait Lander- « neau et ses environs.

« Quand elle fut cessée par ses soins, les députés du « corps politique et tout le peuple le conduisit en « triomphe chez lui. » Journal de Paris) A Nantes le chirurgien Darbefeuille fut souvent l'objet de manifestations aussi flatteuses ainsi que son collègue M. Bacqua.

Plusieurs autres docteurs, ou maîtres en chirurgie jouissaient aussi d'une grande considération et passaient toujours en tête des listes à toutes les élections; c'étaient MM. Guillaume Laennec, le Meignen, Jean Cantin, Bisson, Cordet, Julien Lefebre de la Chauvière, Jacques Badin des Plantes.

JOSEPH DE TRÉMAUDAN,

Extrait des miettes d'histoire et anecdotes Bretonnes.

Ouvrage inédit.

NOTICES ET COMPTES-RENDUS

L'AMOUR DES BOIS ET DES CHAMPS, par Antony Valabrègue. Notice par Emile Blémont, Paris, Alphonse Lemerre, éditeur, 1902.

Le poète mort récemment dont les œuvres viennent d'être réimprimées en une édition définitive, Antony Valabrègue, eut ce rare mérite de n'exprimer que ce qu'il sentait et de ne décrire que ce qu'il avait vu. De là, une sincérité bien précieuse qui, alliée à un art sobre et raffiné, à une élégante précision, lui donne une place à part, et des plus enviables au nombre des meilleurs écrivains de vers de ce temps. Confirmant une fois de plus le précepte d'Horace (*ut pictura poesis*), il peint la nature à la façon des grands paysagistes ; tel de ses tableaux rustiques rappelle la manière de Corot ou celle de Français et, comme ces maîtres, il s'attache plus à l'âme des choses qu'à leur apparence ; il n'a pas l'unique et vain souci de la couleur. Des campagnes franc-comtoises ou champenoises, qu'il semble préférer à sa Provence natale, il revient avec prédilection vers la banlieue parisienne, d'où il a su extraire une pénétrante et mélancolique poésie, vers Paris même où tout lui est prétexte à rimer, la grâce d'une femme, les yeux d'un enfant

Les enfants ont parfois des bonds légers d'oiseaux.

Mais dans l'œuvre de ce poète du Midi, naturalisé parisien, j'ai cueilli avec délices une pièce bretonne, qui prouve, une fois de plus, combien opère sur tous les étrangers le

charme de notre province. Voici trois strophes de cette pièce « Le Saint », très digne de figurer en nos anthologies.

Placé dans le logis sévère
Près de l'armoire de noyer,
Ce saint est de ceux qu'on révère
En Bretagne, autour du foyer.

Doux pèlerin d'une légende
On le voit au pays breton,
Où la ferveur est toujours grande,
Porter sa chape et son bâton.

. . . . . .

Dans son humilité profonde
Parlant du mystère éternel,
A tous les simples de ce monde
Il montre la route du ciel.

Ces strophes pourraient être dédiées au cher poète des *Humbles*, François Coppée, qui appréciait beaucoup le talent d'Antony Valabrègue. Elles justifient avec bien d'autres les éloges de M. Emile Blémont, l'éminent préfacier d'un livre de pure et saine poésie.

O. DE GOURCUFF.

La belle conférence que le P. Terrade, S. M., fit, le 8 février de l'année dernière, sur le *Quo Vadis* de Sienkievicz, comparé aux *Martyrs* de Chateaubriand et que nous avons signalée, vient de paraître en brochure chez Poussielgue. L'éloquent religieux n'affirme pas, mais laisse deviner la supériorité morale et même littéraire du poème en prose du grand Breton sur le roman du célèbre Polonais. Les *Martyrs* ont été l'épopée du XIXe siècle à son aurore ; *Quo Vadis*, qui a toutes les séductions d'ailleurs, est le chant du siècle à son déclin. Et il reste encore à Chateaubriand le mérite de l'initiation.

CHRONIQUE

Nous apprenons avec le plus grand plaisir que l'*Union Celtique* de Paris, se proposant de faciliter l'étude de la langue bretonne aux personnes désireuses de l'apprendre ou de s'y perfectionner, vient d'installer dans la Capitale un cours de langue bretonne. Le cours sera professé par M. Charles Guennou dans la *Petite salle de l'Athénée Saint-Germain, rue du Vieux-Colombier*, n° 21, les mercredi et samedi de chaque semaine, et ce cours sera ouvert à tous ceux qui voudront bien se faire inscrire par une simple lettre d'adhésion adressée à M. Le Dault, secrétaire, rue du Tournon, n° 17.

La séance d'ouverture, publique et gratuite, aura lieu le mercredi 15 janvier à 8 heures et quart du soir. L'heure des cours pour les séances qui suivront est fixée à 8 h. 1/2.

Le cours de langue bretonne comprendra deux parties.

PREMIÈRE PARTIE.

Le mercredi : *Grammaire et exercices de langue.*

DEUXIÈME PARTIE.

Le samedi : *Explication des textes.*

Prose : MILIN. *Treiz Plougastel* (*La Grève de Plougastel*). — *Fillor Sant Per.* (*Le Filleul de saint Pierre*). — CH. GUENNOU. *Yann ar Manchek*

Poésie. *Barzaz-Breiz.* — PROSPER PROUX. *Bombard Kerne Fables.*

TARIF DES COURS

Souscription aux deux parties du cours. . . .
Prix mensuel. . . . . 8 fr.
Abonnement trimestriel. . . . . 20 »
Souscription à l'une des deux parties seulement. .
Prix mensuel. . . . . 5 »
Abonnement trimestriel. . . . . 12 »

COMITÉ DE PATRONAGE

Président.

MM. Paul SÉBILLOT, *Directeur de la Revue des Traditions populaires.*

Membres.

MM. Ch. Bott, *Directeur de la Bretagne nouvelle.*
Comte de Chateaubriand.
T. Cloarec, *maire de Ploujean, député du Finistère.*
Léon Durocher, *homme de lettres.*
Comte O. de Gourcuff, *Directeur de la Revue de Bretagne et de Vendée.*
Jean Le Fustec, *homme de lettres.*
Charles Le Goffic, *homme de lettres.*
Comte Le Gonidec de Traissan, *député de l'Ille et-Vilaine.*
Letourneau, *secrétaire général de la Société d'Anthropologie.*

Secrétaires.

MM. Joseph Jacob.
Maurice le Dault.

N. B. — Les parents qui désirent accompagner leurs enfants au cours auront entrée libre et gratuite.

Le Gérant : J. Le Bayon.

Vannes. — Imprimerie Lafolye frères. 2, place des Lices.

MONUMENTS
DU CULTE DE SAINTE ANNE
AU
DIOCÈSE DE QUIMPER

Eglises et Chapelles

Ce diocèse ne possède pas une basilique insigne, un sanctuaire monumental comparable à *Sainte-Anne-d'Auray*, au pays de Vannes ; mais nous pouvons nous glorifier d'avoir un centre de pèlerinage, plus modeste sans doute comme monument, mais dont les origines remontent aussi haut et, peut-être même, plus loin dans le passé. C'est la chapelle de *Sainte-Anne-La-Palue*, en la paroisse de Plonévez-Porzay, sur le littoral est de la baie de Douarnenez.

La tradition du pays rapporte que ce sanctuaire en l'honneur de l'aïeule du Sauveur fut fondé au Ve siècle par le roi Grallon et saint Guénolé, et substitué à un sanctuaire païen dédié à la *Mater Casta* des Romains. Et cela n'est pas pour nous surprendre, car tout le pourtour de la baie de Douarnenez est semé de ruines gallo-romaines, et tout près de la Palue, des deux côtés de l'embouchure du ruisseau de Tréfeuntec, se voient encore les restes de deux établissements anciens. On dit même que cette première chapelle a été ensablée, c'est-à-dire recouverte par des apports de

sables du rivage soulevés et chassés par le vent, et qui sont arrivés à former des monticules d'une hauteur de dix et quinze mètres.

Aussi la chapelle actuelle n'est-elle pas sur l'emplacement primitif, mais a été ramenée de quelques centaines de mètres à l'intérieur des terres, à l'abri d'un mamelon qui cependant ne la protège pas encore d'une façon absolue contre ce sable si léger et si envahissant.

Cette chapelle, assez vaste et sans grand caractère architectural, est de date récente, ayant été construite vers 1865, et a succédé à une autre dont plusieurs éléments indiquaient le style du XIIIe siècle. Le grand *Pardon* ou grand pèlerinage annuel a lieu le dernier dimanche d'août, et la fête commence dès la veille le samedi à la grand'messe. Ce jour y viennent de nombreux pèlerins des environs, et aussi tout particulièrement de Douarnenez et de Plougastel-Daoulas. Le dimanche, ce sont des foules immenses se comptant par vingt et vingt-cinq mille, accourues de quinze et vingt lieues à la ronde et présentant une admirable variété de costumes bretons.

La statue en vénération est en pierre de Kersanton et remonte à 1548, d'après la date sculptée sur le socle. Elle est loin d'être belle, mais revêt cependant un certain air de noblesse et de majesté. Sainte Anne, assise dans un fauteuil, vêtue d'une robe et d'un manteau, tient un livre dans lequel lit la petite sainte Vierge, debout à son côté. Elle est tout entourée d'ex-voto, et de nombreux cierges brûlent en son honneur. Sur le reliquaire, qui est porté en procession, est une petite statuette de sainte Anne, en ivoire, du XVIIe siècle, et d'un travail très artistique.

Comme toute chapelle de pèlerinage, celle de Sainte-

Anne a sa fontaine ; malheureusement l'édicule ancien qui la surmontait a été renouvelé et remplacé par un autre qui manque de style ; on y retrouve la vieille statue de facture tout à fait gothique, et devant remonter au XVe siècle.

L'église de Comanna, sur le versant nord de la montagne d'Arrée, a pour patronne sainte Anne avec saint Derrien. L'église actuelle ne date que de 1622, mais voici ce qu'on raconte au sujet de l'édifice primitif. Quand on en creusa les fondations, on trouva dans le sol une auge de pierre dans laquelle était une statue ou statuette de femme tenant un enfant sur ses genoux ; c'était probablement un sarcophage païen renfermant une statuette de Lucine, déesse de la maternité. Les fidèles de l'endroit y virent l'image de sainte Anne et donnèrent à leur église le nom de *Com-Anna* : auge ou coffre de sainte Anne.

Au haut du large collatéral nord est un autel surmonté d'un immense retable à colonnes torses entourées de guirlandes et de pampres de vignes avec force déploiement d'arabesques et de têtes de chérubins. Dans l'encadrement du milieu est une belle représentation de sainte Anne assise, faisant lire la sainte Vierge. Les paroissiens de Comanna sont fiers, à juste titre, de cet autel et de leur sainte patronne et ont pour celle-ci la plus grande dévotion.

Kernilis, près de Lesneven, a également pour patronne sainte Anne. L'église a été reconstruite en 1867-68, mais le joli clocher ancien du XVIIe siècle a été conservé. La statue vénérée se trouve dans le chœur, au côté de l'évangile, et doit dater du commencement du XVIe siècle, fin de la période gothique. Elle est assise et a une figure noble et majestueuse ; elle est vêtue

d'une robe et d'un ample manteau, d'une guimpe et d'un voile aux plis serrés et souples, admirablement drapés. D'un doigt elle montre dans un livre à la petite sainte Vierge un passage des Ecritures. Les paroisses voisines viennent en pèlerinage à Sainte-Anne de Kernilis.

L'église de Lanvéoc, au nord de la presqu'île de Crozon, sur la rade de Brest, est sous le vocable de sainte Anne, ainsi que celle de Guilvinec, port de pêche près de Penmarch. Toutes deux sont de construction récente.

Chapelles

Pour procéder avec méthode, il vaut mieux citer ces chapelles d'après l'ordre alphabétique des paroisses auxquelles elles appartiennent.

Botsorhel a une chapelle de Sainte-Anne.

Carhaix également, mais celle-ci n'a pas plus de vingt ou trente années d'existence, et a succédé à une autre très ancienne et très vénérée.

A Daoulas, tout près de l'église abbatiale datant de 1167, est la chapelle de Sainte-Anne, ayant une abside à trois pans ornée de contreforts couronnés de lanternes et surmontée d'un joli petit clocher bien ajouré. Sur le milieu de la façade nord est une porte monumentale accompagnée de quatre colonnes corinthiennes au-dessus desquelles règne une frise portant la date de 1667. Plus haut, une niche à colonnes ioniques abrite une statue de sainte Anne assise faisant lire la sainte Vierge.

A l'intérieur le retable de l'autel, composé de deux colonnes cannelées, encadre un groupe de statues détachées, comprenant sainte Anne et la sainte Vierge

assise, et l'Enfant Jésus debout au milieu d'elles. Ces groupes triples de sainte Anne, la sainte Vierge et l'Enfant Jésus sont assez nombreux dans le pays, comme nous le verrons plus loin.

On doit signaler encore à Daoulas, dans le petit oratoire de Notre-Dame de la Fontaine, l'autre côté de l'enclos de l'abbaye, une représentation en bas-relief de sainte Anne couchée dans son lit. Cette sculpture doit provenir d'un groupe de la Nativité de la sainte Vierge, analogue à celui qui sera décrit quand il s'agira de Lampaul-Guimiliau.

A Elliant est la chapelle de Tréanna, près du vieux manoir du même nom. Les portes, les fenêtres, le clocher, les contreforts, tout dans la construction indique le commencement du XVIe siècle, la dernière période du style flamboyant. On trouve dans cette chapelle deux statues de sainte Anne.

1° Un groupe triple du XVIe siècle représentant sainte Anne portant dans ses bras une sainte Vierge qui tient également dans ses bras un tout petit Enfant Jésus.

2° Une sainte Anne du XVIIe siècle, debout, vêtue d'une robe, d'une tunique courte et d'un manteau, faisant lire la sainte Vierge également debout et vêtue aussi d'une robe et d'un manteau.

A Ergué-Armel, au bord de la route de Rosporden, sont les ruines de la chapelle de Sainte-Anne de Guélen, datant du XIVe ou du XVe siècle et faisant partie autrefois d'un établissement qui appartenait aux hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, destiné à héberger les fidèles qui faisaient le pèlerinage des Sept Saints de Bretagne.

Fouesnant possède, à 1500 mètres du bourg, abritée

au milieu d'un magnifique bouquet d'arbres, une vaste et dévote chapelle de Sainte-Anne, fréquentée par les habitants des paroisses environnantes, et particulièrement par les marins et les femmes de Concarneau. Le clocher svelte et élégant, accosté de deux tourelles rondes, et datant comme la chapelle de 1685, émerge à peine du haut massif de verdure formé par les chênes et les châtaigniers séculaires.

Dans la paroisse de Kernoués, près de Lesneven, on trouve la petite chapelle de Sainte-Anne de Montreil, dépendant du manoir des Iles. Aufrefois on s'y rendait pour les processions des Rogations et de saint Marc.

A Lampaul-Guimiliau, à 4 kilomètres du bourg du côté de Saint-Sauveur, existe une chapelle de Sainte-Anne qui porte la date de 1654, mais qui devait être précédée d'une chapelle antérieure, car les traditions du pays disent que la dévotion à sainte Anne y est très ancienne. Du reste on y trouve une statue de la vénérable sainte, de style gothique, remontant certainement aux premières années du XVIe siècle ou même au XVe.

Au milieu du retable du maître-autel, comprenant quatre colonnes torses enguirlandées de pampres de vignes, est un groupe de sainte Anne debout, portant l'Enfant Jésus, avec la sainte Vierge à ses côtés. Dans les niches latérales sont les statues de saint Joachim et de saint Joseph, et au-dessous deux médaillons représentant l'Enfant Jésus prêchant entre la sainte Vierge et saint Joseph, puis sainte Anne tenant l'Enfant Jésus sur ses genoux et la sainte Vierge l'adorant.

Dans le transept nord, outre un Christ en croix en robe rouge et une sainte Marguerite, se trouve un grand groupe de sainte Anne présentant l'Enfant Jésus à la

sainte Vierge. Au-dessus de l'autel du transept sud est un tableau sur toile, d'excellent style, mesurant 1m,50 sur 2m,20, où l'on voit la sainte Vierge présentant l'Enfant Jésus à sainte Anne, le divin Enfant empressé d'aller dans les bras de son aïeule. Au second plan sont saint Joseph et saint Joachim, et au haut le Père-Éternel bénissant et entouré d'anges.

Tout à côté est le petit groupe gothique déjà signalé : sainte Anne debout, vêtue d'une robe, d'un manteau, d'une guimpe et d'un voile, à plis bien caractérisés comme style ; elle appuie la main gauche sur l'épaule de la sainte Vierge, représentée âgée d'environ dix ans, couronnée et vêtue d'une robe et d'un manteau admirablement drapé. Toutes deux posent la main droite sur un livre ouvert que soutient une sorte de petit guéridon ou pupitre carré recouvert d'une nappe ou d'un tapis.

Dans le voisinage de la chapelle est une fontaine vénérée où les pèlerins boivent avec dévotion.

Ce sanctuaire est visité d'un grand concours de peuple le jour de la fête patronale, et pendant toute la belle saison, surtout le dimanche ; les jeunes mères y conduisent leurs petits enfants pour obtenir qu'ils marchent de bonne heure.

L'église paroissiale a aussi son autel de sainte Anne, surmonté d'un beau retable où l'on voit encore un grand groupe de sainte Anne debout à côté de la sainte Vierge qui porte l'Enfant Jésus dans ses bras. Les niches de côté abritent saint Joseph et saint Joachim.

Tout près de la sacristie, à gauche de l'autel de la Passion, est un curieux bas-relief du XVIIe siècle figurant la Nativité de la sainte Vierge. Une femme agenouillée s'apprête à laver l'enfant nouveau-née dans

un bassin où une autre verse de l'eau, pendant qu'une troisième, en manches à crevés et bouffantes, apporte des linges. Sainte Anne est couchée dans un grand lit à colonnes et baldaquin, et saint Joachim lui présente dans un plateau des aliments ou quelques douceurs.

A Moëlan, au village de Poulvez, sur la route de Brigneau, a existé autrefois une chapelle de Sainte-Anne, dont il ne reste plus que les substructions marquées par des ondulations de terrain recouvertes de gazon. La fontaine qui en dépendait est distante d'un kilomètre et demi, près de Kermeurzac'k. La vieille statue en bois de la sainte Patronne, haute de 1m,60, est toujours conservée avec vénération dans une des maisons du village.

En Plonéis, non loin du château de Pratanras, au bord de la route de Quimper à Douarnenez, s'élevait autrefois une chapelle de Sainte-Anne qui fut détruite pendant la Révolution ou tomba en ruine quelque temps après. Les gens du voisinage disaient que pendant la nuit on entendait comme le bruit d'un marteau frappant sur les pierres au milieu de ces décombres, et que c'était sainte Anne demandant qu'on relevât son sanctuaire.

Son vœu a été exaucé. En 1878 on construisit une nouvelle chapelle, et sur la façade principale on ajouta un porche ajouré, en bon style du XIIIe siècle, surmonté d'une plate-forme entourée d'une balustrade de quatre-feuilles, avec autel en granit. Le jour du grand pardon on protège cette terrasse ou cette *Scala* par un velum, on y chante la messe et les vêpres, et on y fait la prédication devant un concours de trois ou quatre mille pèlerins.

Il y a également à Plougerneau la vieille chapelle

de Sainte-Anne d'Enez-Cadec, non loin de l'ancien château de Kerodern, berceau de notre vénérable Michel Le Nobletz.

Dans la même région, à Saint-Frégant, existe aussi une antique chapelle sous le même vocable.

La chapelle de Sainte-Anne du Portzic en Saint-Pierre-Quilbignon est toute petite et sans aucun style ; mais elle est fréquentée par un grand nombre de pèlerins de Brest, marins et parents de marins, qui invoquent la puissante Patronne ou la remercient de son assistance dans les périls de la mer.

Il convient, semble-t-il, de signaler à l'Ile-de-Batz, le vieux sanctuaire qui est maintenant consacré au culte de sainte Anne. Ce sont les ruines d'une vieille église romane ou carlovingienne, du XIe ou peut-être du IXe siècle, connue sans le nom de *Iliz-Pol*, église de Saint-Pol bâtie en effet sur l'emplacement du monastère fondé par saint Pol Aurélien, premier évêque de Léon. Cette église composée d'une nef, deux bas-côtés, transept, abside en hémicycle et deux absdioles rondes, avait été ensablée depuis peut-être plusieurs siècles. On l'a déblayée depuis environ trente ans et il en reste encore des maçonneries considérables. Dans l'abside qu'on a recouverte d'une voûte moderne, on a placé une statue de Sainte-Anne, et chaque année au dernier dimanche de juillet on y célèbre un beau pardon.

*
* *

Après la nomenclature de ces chapelles, il faut en signaler d'autres d'un genre tout spécial, dédiées aussi à sainte Anne : ce sont des ossuaires ou chapelles funéraires situées près des églises.

On peut en citer au moins sept : Guimiliau, 1648; Landivisiau, 1520-30 ; Lannédern, 1662; Ploudiry, 1635; La Roche-Maurice, 1637 ; Saint-Hernin, et Gouezneu où l'ancien ossuaire a été remplacé par une chapelle neuve conservant le même vocable.

Tous ces monuments sont très beaux et méritent d'être décrits ; mais déjà ce travail excède les bornes d'un mémoire de *Revue*, et il nous reste encore à parler des images de la Sainte vénérée, statues, peintures et vitraux.

*
* *

Images

En premier lieu indiquons deux images vénérables et curieuses, dont certains prudes ou puritains modernes pourraient s'offusquer, mais que la piété de nos pères a figurées d'une façon toute hiératique et ingénieuse : ce sont des représentations de l'Immaculée-Conception datant des dernières années du XVe siècle ou du commencement du XVIe. La première se trouve sur la façade du n° 32 de la Grande-Rue à Morlaix : sainte Anne debout ayant dans son giron ou plutot sur son sein la petite sainte Vierge debout, les mains jointes, entourée d'une gloire rayonnante; la seconde, reproduite de la même manière, existe dans un vitrail de l'église à Brennilis avec cette inscription : *Sainte Conception*. On est heureux de constater à cette époque la dévotion à ce privilège ineffable de Notre-Dame.

Une autre figuration de ce mystère est peinte sur le lambris de la chapelle de Saint-Michel de Port-Rhu, à Douarnenez, et fait partie de la magnifique série de

tableaux qui décorent cette voûte. Sainte Anne et saint Joachim prosternés sont en contemplation et en vénération devant la Vierge Immaculée apparaissant dans les nuages, couronnée de douze étoiles.

*
* *

Il faut signaler aussi les groupes triples de sainte Anne, la sainte Vierge et l'Enfant Jésus dont nous avons déjà décrit quelques-uns.

C'est une pensée bien naïve mais en même temps bien pieuse d'avoir ainsi associé le divin Fils, sa très sainte Mère et sa vénérable aïeule ; si elle n'est pas conforme à la tradition générale de l'Eglise, elle concorde cependant avec quelques révélations, par exemple celles de Marie d'Agréda.

Nous avons déjà cité quelques-uns de ces groupes à Lampaul-Guimiliau et à Daoulas ; reprenons-les avec les autres qui existent, afin d'en avoir la liste complète.

1. — Bannalec, à la chapelle de Loc-Marzin ou Saint-Martin.
2. — Châteaulin, à la chapelle de Notre-Dame.
3. — Crozon, autrefois à l'église paroissiale, ensuite dans les combles de la sacristie.
4. — Châteauneuf-du-Faou, à la chapelle de Saint-Michel.
5. — Daoulas, dans la chapelle de Sainte-Anne.
6. — Elliant, chapelle de Tréanna.
7. — Guilers-Brest, église paroissiale.
8. — Guimaëc, chapelle de Christ.
9. — Kerlouan, chapelle du Croazou.
10. — Lampaul-Guimiliau, église paroissiale,

11. — Lampaul Guimiliau, chapelle de Sainte-Anne.
12. — Lampaul, même chapelle, second groupe.
13. — Lanriec, jardin du presbytère.
14. — Melgven, chapelle de Kerampodou.
15. — Penmarc'h, église paroissiale.
16. — Plomeur, presbytère.
17. — Ploudaniel, chapelle de Saint-Eloy.
18. — Plouégat-Guerrand, église paroissiale.
19. — Plougasnou, chapelle de Kervouster.
20. — Plougonven, chapelle du cimetière.
21. — Plougoulm, église paroissiale.
21. — Plouigneau, sacristie.
22. — Pont-Croix, dans un coin de vieux cimetière.
23. — Poullan, chapelle de Kerinec.
24. — Saint-Derrien, église paroissiale.
25. — Saint-Hernin, chapelle du cimetière.
26. — Tourc'h, presbytère.
27. — Trémaouézan, église paroissiale.
28. — Tréméven, chapelle de Saint-Diboan.

Tableaux à groupes triples.

29. — Bénodet, chapelle de Perguet.
30. — Lampaul-Guimiliau, chapelle de Sainte-Anne.
31. — Lanmeur, chapelle de Kernitroun.
32. — Quimper, fresque de Yan Dargent à la cathédrale.

Détaillons un peu ces tableaux.

1° Celui de Perguet est du XVIIe siècle et représente la Sainte-Trinité et la Sainte-Famille : le Père-Eternel et le Saint-Esprit entourés d'anges, l'Enfant-Jésus entre la sainte Vierge et saint Joseph, sainte Anne et saint Joachim.

2° Le tableau de Lampaul a été déjà décrit.

3° Celui de Kernitroun de Lanmeur semble être un tableau votif; il mesure 2 mètres sur 2m60. La sainte Vierge présente l'Enfant Jésus à sainte Anne, derrière est saint Joseph; au haut le Père-Éternel avec le Saint-Esprit et des anges. Au bas est agenouillé un seigneur habillé de rouge, derrière lui ses armes: *d'azur à l'épée d'or* avec la devise: JOYE SANS FIN A GOUDELIN.

Le dernier, celui de la chapelle de Sainte-Anne à la cathédrale de Quimper, est moderne et fait partie de la décoration générale du monument peinte pour Yan Dargent en 1869-1872. La sainte Vierge assise tient sur ses genoux l'Enfant Jésus et celui-ci se tourne vers sainte Anne qui lui tend les bras. Saint Joseph, debout près de son établi, contemple cette scène attendrissante, et des colombes familières sont perchées sur les ais de bois qui forment la charpente de ce logis de la Sainte Famille.

*
* *

Il y aurait à énumérer toutes les autres statues anciennes disséminées dans le diocèse, représentant sainte Anne soit seule, soit avec la sainte Vierge, mais ce serait une liste trop longue. Disons seulement que, en dehors des groupes triples dont il vient d'être question, on en compte au moins soixante-dix, parmi lesquelles il ne faut pas omettre de signaler les plus belles, comme celles de Plouénan, Pleyber-Christ, Plogoff, Saint-Goazec, et surtout celle de Pont-Croix. Celle-ci est logée dans une niche formée d'un ancien retable à colonnes torses, sa figure a une grande noblesse, ses vêtements sont sculptés et drapés avec un art extraordinaire. Des

deux côtés sont disposés quatre médaillons en bas-relief représentant : un Ange annonçant à sainte Anne qu'elle sera mère de la sainte Vierge, — la Rencontre de sainte Anne et de saint Joachim sous la porte Dorée, — Sainte Anne instruisant la sainte Vierge, — la Visitation.

Sous le second médaillon on lit :

F : MANSEAV : F : 1673.

Cette date de 1673 est celle du vœu des Arzonnais protégés miraculeusement par sainte Anne d'Auray, dans un combat naval contre les Hollandais, le 7 juin de la même année. Cet événement a-t-il eu une influence sur la confection du retable de Pont-Croix ? y avait-il des marins du pays dans cette expédition ? En tout cas, il était bon de noter cette coïncidence.

On doit aussi une mention spéciale aux statues en pierre qui se trouvent à l'entrée des porches de Pencran, 1553, Landivisiau, 1554 ; Plogonnec, 1586 ; puis à un tableau qui se trouve dans la sacristie de la cathédrale de Saint-Corentin de Quimper et à une peinture du lambris de l'église de Cléden-Poher représentant sainte Anne et saint Joseph exécutée par Herbault vers 1750.

*
* *

Une observation à faire en terminant : c'est que plusieurs des chapelles de sainte Anne et une trentaine au moins de ses représentations sont antérieures aux événements de Keranna, c'est-à-dire aux apparitions de sainte Anne à Nicolazic et à la fondation de Sainte-Anne-d'Auray, qui a eu lieu en 1625. Sainte Anne était

donc connue et vénérée dans le pays bien avant ces manifestations ; et, quand elles s'accomplirent et furent divulguées, son culte et sa dévotion ont dû s'étendre davantage ; c'est ce qui explique le grand nombre de statues et de tableaux datant du XVIIe siècle.

Et c'est à une protection spéciale de sainte Anne d'Auray qu'il faut attribuer le bel autel, avec retable en pierre blanche et colonnes de marbre noir, que l'on voit dans l'église de Notre-Dame des Carmes de Pont-l'Abbé-Lambourg.

Cet autel a été érigé à la suite d'un vœu fait à sainte Anne par les habitants de cette ville pour être délivrés de la peste, en l'année 1652. Le fléau ayant cessé, les pères Carmes et grand nombre de fidèles accomplirent un pèlerinage solennel au sanctuaire de Sainte-Anne-d'Auray, non encore achevé, et à leur retour firent exécuter cet autel pour être un témoignage perpétuel de leur reconnaissance.

J.-M. Abgrall,
Ch. hon.

ÉPISODES DE LA RÉVOLUTION (1)

LES FRÈRES BERNARD

DE VANNES

1793-1794

I

Au moment où se passaient les événements que nous allons raconter (1793-1794), la famille Bernard, très considérée à Vannes, se composait de quatre frères et d'une sœur. Le père, avocat au Parlement, avait été lieutenant de la maîtrise des eaux et forêts.

L'aîné des fils, Claude-Marie, homme de loi en 1789, avait embrassé les idées nouvelles. Après avoir exercé les fonctions de procureur syndic du district de Vannes, en 1790, il fut en 1792 destitué et emprisonné, comme ayant « improuvé ouvertement les mesures prises contre les prêtres insermentés et entretenus des correspondances révolutionnaires ! »

Le deuxième fils, Olivier Bernard (2), capitaine marin, et son plus jeune frère Louis, également marin, s'étaient, depuis quelque temps, retirés au manoir de la Matinais, en Missillac (Loire-Inférieure), à deux lieues

(1) Voyez la *Revue* de janvier-février.

(2) Qui, dans quelques actes est désigné sous le nom de Bernard du Hedro.

de la Roche-Bernard, propriété où résidait leur sœur Agathe. Quant au quatrième frère, Thomas-Auguste, il était avoué et greffier du tribunal du district, en même temps que commandant de la garde nationale de la Roche-Bernard.

Quelles étaient les opinions politiques de ces derniers? Il est supposable qu'après avoir accueilli avec enthousiasme la Révolution, ils trouvèrent que le but était dépassé et qu'il eût mieux valu s'en tenir à l'œuvre de la Constituante. Témoins des excès commis, aigris sans doute par les persécutions exercées contre leur frère aîné, les trois frères Bernard s'abstenaient de tout acte pouvant donner lieu à des soupçons. Ollivier et Louis vivaient tranquilles à la Matinais, s'occupant d'améliorer la propriété de leur sœur. Toutefois, leurs relations avec les meilleures familles du pays, d'un républicanisme douteux, portaient ombrage aux patriotes ardents qui tenaient le pouvoir. Etaient-ils, comme Thomas Caradeuc, affiliés à l'Association bretonne de la Rouërie? Aucun des documents contemporains qui nous ont passé sous les yeux ne l'établit, bien que leur nom ait été prononcé par Lefloch du Cosquer, procureur syndic du district, qui signala au département Ollivier Bernard comme *ayant pris un passeport et fait un voyage mystérieux en compagnie de Thomas Caradeuc et Guérif de Lanouan.*

Telle était la situation des deux frères Bernard, lorsque le vendredi 15 mars 1793, au lever du jour, ils virent leur habitation de la Matinais envahie par des hommes armés qui les invitaient à s'armer également et à les suivre. Ils refusent d'abord, on les menace de mort et d'incendie de la maison Ils se laissent entraîner et, ce qui est plus malheureux, lorsqu'ils ont rejoint l'armée

des rebelles, ils acceptent le commandement. Ils espéraient conjurer le péril, entrer sans coup férir à la Roche-Bernard, en tête de plusieurs milliers de campagnards soulevés, et empêcher l'effusion du sang. On sait quelle déception les attendait sur le champ de bataille du Rodoir. Le massacre des garde nationaux et des soldats du 109e, et, le lendemain, l'assassinat de Sauveur, président du district, et de Lefloch du Cosquer, procureur syndic, un des drames les plus sanglants de la Révolution, dont nous avons fait ailleurs le récit (1).

A partir de ce moment, devenus les chefs improvisés d'une meute de furieux, qui se dérobe à toute discipline, et se livre à tous les excès, les frères Bernard essaient, mais en vain, de faire de l'ordre avec du désordre, et, s'ils parviennent à empêcher de plus grands malheurs, il n'en est que trop qu'ils sont impuissants à conjurer.

Les documents de l'enquête sont unanimes sur deux points : Ollivier et Louis Bernard ont été forcés de marcher et de prendre le commandement ; ils ont tout fait, même au péril de leur vie, pour sauver la ville et les personnes, — mais les faits semblent démontrer qu'une fois à la Roche les Bernard sont en hostilité avec le gouvernement légal et, comme chefs, entrent en relation avec les autres foyers d'insurrection. Après la reddition de la ville, c'est Ollivier Bernard, celui qu'on appelle le *grand Bernard* ou *le marin*, qui commande en chef, la cocarde blanche au chapeau. Il passe de l'autre côté de la Vilaine et va au devant d'une forte colonne de brigands que lui amène Foucaut, de Noyal. On l'entend dire à ce dernier que « la Roche est à lui et qu'il n'a plus besoin de renfort ».

(1) L'archiviste

Une lettre saisie, signée de l'initiale G (probablement Gardon) et datée d'Auquefer 22 mars, adressée au commandant de Rochefort (le chevalier Desilz), donne des détails sur les opérations militaires de l'insurrection. On y parle de « dispositions prises hier par le conseil de la Roche », et d'une lettre annonçant que « les Espagnols sont en grand nombre à Fontarabie, M. de Bouillé à Jersey avec des forces considérables !!... Le Monsieur qui m'annonce cette nouvelle me charge d'en parler à M. Bernard !! »

Dans une lettre sans signature qui est au dossier, on lit :

« J'ai reçu, à 3 heures des nouvelles de l'armée de Fegréac. Le chef de ce corps qui est de mille à douze cents hommes est parti en même temps que l'express. Il est allé trouver le *commandant de la Roche*, qui lui a promis hier de venir *avec ses frères* conduire deux pièces de canon... »

Cop. certif. conforme par nous commissaire d'Ille-et-Vilaine député avec la force armée à Redon.

JEHANNE.

Quant à Thomas Bernard, qui était commandant de la garde nationale, on lui reprochait de s'être présenté au combat de l'hôpital, sans uniforme, et d'avoir refusé de combattre ; puis, la ville prise, il avait comme son frère, fait acte de commandement, en ordonnant de désarmer les citoyens.

Malgré tout, la ville entière, reconnaissante, témoigne en faveur des Bernard et chacun à l'envi s'emploie à disculper ces malheureux jeunes gens, que la fatalité a rendus coupables. Dès le lendemain de la délivrance de la ville par les troupes républicaines du général Beysser.

Les citoyens notables signent une *attestation en faveur des Bernard.*

« 30 mars 1793, Nous citoyens soussignés, attestons que le vendredi 15 mars, les habitants des paroisses..., s'étant portés subitement sur cette ville, environ midi, au nombre de 4 à 5 mille, avaient forcé plusieurs bons citoyens de marcher avec eux et en avaient de même forcé quelques-uns de se mettre à leur tête, notamment le citoyen Ollivier Bernard, dans un temps où le citoyen Thomas Bernard, son frère, capitaine de la garde nationale était lui-même à la tête des nôtres.

« Nous attestons de même que le dit Ollivier Bernard devança l'attroupement, vint à la Roche, et supplia avec les plus vives instances d'épargner le sang, d'autant que la ville n'était pas en force pour résister ; — que, la ville rendue, il ne fut pas en son pouvoir d'empêcher tous les désordres, mais qu'il sauva la vie à plusieurs citoyens ; qu'il se portait partout pour empêcher le pillage, en exposant mille fois sa vie :

« Par toutes les considérations, par justice et par reconnaissance, nous prions tous ceux qui sont à prier de ne l'inquiéter en aucune manière et de lui prêter au contraire tout secours et assurance, regardant le bien qui lui sera fait comme nous étant fait à nous mêmes.

HAUMONT, — REYNIER, GUIBERT, LE GRIP, — CORNUDET, — CLARET, — FRANÇOIS JUVENOT. — GUILLOTÉ, maire, — THEBAUT, — LE CERF, — BOULLO, — GALLIOT, — B. THOMAS LABORDE, — DE HALLOT, capitaine au 109e, — ROZIER, maréchal des logis de gendarmerie, — MENOCHET, — VERGER, — P. JUVENOT, — MAURICE LEVEQUE, F. N. JAFFRÉ, — BOEFFARD, — FOUGEROLLES. —

Au nombre des signatures, il en est qui ne sauraient être suspectées : ce sont celles des patriotes Haumont, juge au tribunal du district ; Claret, président ; Verger, Jaffré, administrateurs du district ; de Hallot, commandant du 109e et Rozier, maréchal des logis de gendarmerie, qui avait été couvert de blessures, dans le combat.

Le 3 avril, le comité de surveillance de Vannes faisait comparaître la servante des Bernard, Jeanne Courja, qui avait fait à pied le voyage, sans doute pour porter des nouvelles de ses maîtres à sa famille. Elle raconta que les deux frères Bernard avaient été arrachés de leur domicile, le matin du 15 mars, par des hommes armés et qu'ils ne les ont suivis que sous le coup de menaces de mort et d'incendie. Elle affirma que ses *maîtres s'en revinrent le lendemain à la Matinais.*

A la déposition de Jeanne Courja est joint un feuillet qui contient une attestation des mêmes faits par les autres domestiques, qui signent : *Pierre dit Pierrot ; Jacques Tobie ; manon Maya et sa fille.*

Il n'est pas jusqu'à des soldats du 109e, qui ne viennent attester qu'ils sont en vie et qu'ils le doivent aux frères Bernard.

Le directoire départemental avait reçu ces témoignages et son incertitude devait être grande. Il se décide à convoquer d'urgence à Vannes les trois autorités constituées de la Roche-Bernard, dans la personne du maire, du vice-président du district et du président du tribunal.

Le 8 avril, les citoyens Guilloté, Le Grip et Claret sont introduits dans la salle des séances, en présence des administrateurs du Département.

« Leur a demandé, dit le procès-verbal, si Ollivier

Bernard était à la tête des attroupés et s'il y était, lorsque le citoyen Beysser s'y est porté avec sa troupe pour dissiper le rassemblement. A laquelle interpellation les dits citoyens ont répondu que réellement Ollivier Bernard était à la tête de l'attroupement, que c'était lui qui le dirigeait, qu'il en était le chef et qu'il était encore à la Roche-Bernard, lorsque Beysser entra.»

Fait significatif : au moment d'apposer leur signature au pied de la déclaration précédente, les trois citoyens ont présente à la mémoire la pièce qu'ils ont déjà signée en faveur des Bernard.

Le citoyen Claret prend la plume et signe le premier. Après lui le citoyen Le Grip hésite et ajoute, au-dessous de son nom, ces mots : *avoir entendu dire*. Le maire Guilloté signe le dernier, plus réservé encore, il ajoute à son nom : *Sans sçavoir si Bernard dirigea les opérations des attroupés, lui ayant entendu dire qu'il avait été forcé de marcher.*

Nous avons copié nous-même sur le registre (arch. dép. L. 243) ce très curieux document, qui n'a pas besoin de commentaire.

Les commissaires Lauzer et Chaignard, chargés de l'enquête, étaient en permanence à la Roche-Bernard et procédaient aux interrogatoires des habitants. Ollivier et Louis Bernard, menacés de poursuites, avaient quitté la ville. Ils s'étaient retirés, chez leur sœur Agathe, au manoir de la Matinais (en Missillac).

Les administrateurs du district de la Roche-Sauveur, ennemis politiques des Bernard, ne les oubliaient pas, aussi écrivaient-ils au district de Guérande la lettre qui suit.

Roche-Sauveur, 30 juillet 1793.

Citoyens, vous n'ignorez pas que les Bernard frères de la Matinais et Caillo (*sic*) étaient à la tête des brigands qui ont pillé notre malheureuse ville et la vôtre au mois de mars dernier et qu'en leur qualité de chefs, de brigands, leurs biens doivent être mis sous la main de la nation ; ainsi nous vous engageons à le faire avant la récolte, si vous ne l'avez déjà fait.

Les administrateurs :
M. Jaffré, Fs Verger, Legrip.

Le District de Guérande avait effectivement pris les devants. Il avait fait afficher dans les paroisses voisines la liste des émigrés, et les noms des Bernard y étant compris. Ceux-ci s'empressaient d'écrire aux administrateurs :

à la Matinais, l'an 2 la république française
1er août 1793.

Citoyens, nous venons d'apprendre, par le bruit puplic. que nous nous trouvions sur une liste d'émigrés qui a été publiée dimanche dernier dans les paroisses. nous avons d'autant plus lieu d'être surpris que nous n'avons jamais quitté notre domicile qui est, comme vous ne l'ignorez pas certainement, chez notre sœur, à la Matinais, paroisse de Missillac. Ce que toute la paroisse pourra vous attester et même le citoyen Lecuyer commissaire dans votre canton, à qui nous avons écrit plusieur fois, pendant son séjour à Missillac.

Comme nous désirerions nous faire effacer de dessus cette liste, où ne se trouvent que des ennemis de la ré-

publique, veuillez bien nous en faire rayer et nous accuser réception de la présente.

Nous sommes très fraternellement vos concitoyens :

J. Ollivier Bernard, Thomas Bernard,
Louis Bernard.

La réponse fut une perquisition pratiquée à la Matinais, les domestiques dirent que leurs maîtres étaient absents ; on les chercha vainement dans la maison. A partir de ce moment, ils furent introuvables, mais ils firent parvenir à l'administration centrale du Morbihan une sorte de long mémoire justificatif, sans date dont nous pouvons citer quelques passages :

On les accuse, disent-ils, à tort d'avoir été les *auteurs et les chefs de l'attroupement qui s'est porté sur la Roche-Bernard, le 15 mars dernier.* « Les rassemblements ont eu pour foyer principal les paroisses de Campbon et Bouvron, éloignées de leur demeure de 7 à 8 lieues, C'est de ces paroisses que ces attroupements se sont portés sur Savenay et sur Pont-Château ayant avec eux des nommés Bernard, qu'on ne doit pas confondre avec nous.

« Oui, citoyens, nous étions encore, à 9 heures du matin, 15 mars dernier, paisibles et tranquilles en notre demeure, lorsque nous vîmes arriver quarante ou cinquante hommes armés, nous menaçant de mettre le feu à la maison et de nous brûler la cervelle, si nous ne les accompagnions pas à l'instant. Forcés de marcher, nous arrivâmes vers les 10 heures au *Mouton-Blanc*, où nous trouvâmes un attroupement de quatre à cinq mille hommes, déterminés et résolus de marcher contre la Roche-Bernard.

« Voyant des hommes aussi effrénés et que rien ne pouvait arrêter dans leur course, je me dévouai tout entier au bien public et fis dès ce moment le sacrifice de ma vie..... pendant la route, nous ne cessâmes de leur dire que leur démarche était inutile et injuste ; qu'ils nous faisaient marcher contre des amis, des parents, même contre un frère..... tout ce que nous pûmes leur dire fut inutile. Plusieurs d'entre eux dirent même qu'il fallait se défaire de nous et nous brûler la cervelle, comme ils avaient fait à un homme qui, lors de leur marche sur Savenay, avait voulu leur faire voir leur tort. . . . . .

« Rendus près de la Roche-Bernard, moi Bernard aîné, j'abandonnai la troupe pour me rendre vers les corps administratifs auxquels je fis part de ma position cruelle et des intentions de ces révoltés. Je retournais... lorsque malgré mes efforts, qui ont été vus de tout le monde, le malheureux combat s'engagea.

« Interrogez le procureur de la commune ; interrogez le commandant de la troupe, sa troupe elle-même, les corps administratifs ; interrogez enfin les victimes échappées à la fureur de ces barbares, tous vous répondront que, si le sang a coulé, ce n'est pas à nous qu'on doit reprocher ce malheur ; que mille fois nous avons exposé nos jours pour l'arrêter... assez de témoins pourront vous dire que s'ils existent encore, que, si les habitants de la Roche ont quelques propriétés et que, si la ville entière n'est pas réduite en cendres, ce n'est qu'à notre courage et aux efforts que nous n'avons cessé de faire au péril de notre vie, qu'ils en sont redevables..... quelques personnes, encore abusées, ont accusé un de nous de s'être trouvé au combat de Séverac ; mais il est encore constant et prouvé que

c'est une erreur de nom et que c'est un des Bernard de Savenay. »

« Qu'il est cruel, citoyens, qu'il est cruel pour nous d'apprendre qu'une pareille conduite ait jeté dans les fers, un frère, une sœur et mis le trouble et la désolation dans une famille honnête ! Mais nous espérons que bientôt le Département, convaincu de notre innocence, nous mettra tous à même de jouir de la liberté qui est due à tout bon citoyen et que nous attendons de sa justice. »

OLLIVIER BERNARD, LOUIS BERNARD.

A la distance où nous sommes des événements, nous ne pouvons ne pas être ému du sort douloureux que la fatalité fit à cette famille Bernard et nous comprenons les témoignages spontanés de sympathie, qui lui furent donnés par la population entière de la cité rochelaise : nous avons une autre raison. Les frères Bernard étaient très liés avec notre famille et nous avons appris, de la bouche de quelques parents survivants, que les choses se sont effectivement passées comme nous venons de le raconter.

Contraints de marcher avec les insurgés, les frères Bernard avaient accepté d'être chefs, espérant conjurer de plus grands malheurs. Ils avaient fait des efforts inouïs pour dominer le désordre et leurs concitoyens payaient une dette de reconnaissance envers eux en essayant à leur tour de les sauver. Mais, au moment où ces témoignages se produisaient, la loi était inexorable, aucun de ceux qui avaient eu les armes à la main sous le drapeau de la contre-révolution ne devait s'attendre à l'indulgence.

Non, les frères Bernard n'ont pas commandé le

massacre du Rodoir, ni l'assassinat du président et du procureur syndic du district. Ils en ont gémi. Mais le malheur est qu'aucun témoin ne les ait rencontrés, eux les chefs, sur le passage des victimes, pour essayer au moins de les arracher des mains des brigands ou de se faire tuer en voulant les sauver.

La guerre civile n'offre que trop d'exemples de pareilles destinées. Les frères Bernard allaient bientôt payer de leur tête la faute d'avoir figurés, malgré eux, dans l'insurrection du 15 mars.

II

Arrestation des frères Bernard

Dans la recrudescence de rigueurs qui avait signalé la fin de l'année 1793 et le commencement de 1794, on n'avait pas cessé de rechercher ceux qui, ayant participé en qualité de chefs aux émeutes du mois de mars, s'étaient dérobés aux poursuites ; de ce nombre étaient Thomas Caradeuc et les trois frères Bernard. Le premier venait de porter sa tête sur l'échafaud (1er décembre 1793 — 10 frimaire an II). Les frères Bernard restaient introuvables. Leur sœur Agathe habitait le manoir de la Matinais, à deux lieues de la Roche-Bernard, dans la commune Missillac (Loire-Inférieure), vivant dans la tristesse et sans bruit, n'ayant pour témoin de ses larmes qu'une domestique. On avait plusieurs fois fait chez elle des descentes et des perquisitions sans résultat. Les frères Bernard étaient réputés absents et tout donnait à penser qu'ils avaient fui à l'étranger. Sur les registres du district, ils étaient notés comme émigrés ; la vérité est qu'ils avaient fini par

se réfugier à la Matinais, cachés dans une sorte de caveau, pratiqué au mur de la maison. Grâce à la sollicitude affectueuse de leur sœur et à la complicité dévouée de la servante, ils vivaient là, au milieu de continuelles alarmes et dans l'attente de jours meilleurs.

Au mois d'octobre 1793, Mlle Agathe Bernard, dans l'espoir de dérouter les recherches, avait obtenu, du district de Guérande, la permission d'aller habiter Vannes, à côté de sa belle-sœur, dont le mari, Claude Bernard, était en prison. Elle laissait, à la Matinais, la servante Jeanne Lopion, et lui confiait, sous serment, la vie de ses trois frères. On se contenta d'apposer les scellés et de la constituer gardiataire. On fit une fouille ; on ne trouva rien.

La domestique, qui venait rarement à la ville, garda longtemps le secret. Malheureusement il arriva qu'un simple gendarme lui fit la cour, dans un but de mariage. — La pauvre fille, dans un moment d'épanchement, laissa, paraît-il, échapper que ses maîtres n'étaient pas loin. Le gendarme parla à ses chefs. Un autre jour Jeanne fut-elle plus explicite ? toujours est-il que le général Avril expédia, de la Roche-Sauveur, au district de Guérande, un de ses adjudants, pour le prévenir « qu'il soupçonnait que réellement les Bernard avaient dans la maison de la Matinais une retraite cachée. »

Le citoyen Mahé administrateur du district de Guérande est immédiatement désigné comme commissaire pour aller à la Roche-Sauveur se concerter avec le général. Là, on décide que l'expédition aura lieu dans la nuit du 11 au 12 pluviôse an II (30 et 31 janvier 1794.)

En effet, au jour dit, à 5 heures du soir, le commissaire Mahé part de la Roche, escorté d'un aide de camp du général Avril, d'un détachement de trente hommes

à pied commandés par le capitaine Hucher, de huit chasseurs et de trois gendarmes à cheval. Il fait nuit, quand ils arrivent à la Matinais ; on est en plein hiver ; le froid est glacial, la maison est cernée ; on frappe à la porte, la servante se lève et va ouvrir ; des sentinelles sont postées dans tous les appartements, dont les scellés sont levés par le commissaire, qui remarque qu'un d'eux a été rompu. La servante est invitée à dire où sont les frères Bernard ; elle hésite. On la menace d'incendier la demeure ; c'était la mort certaine pour ceux qu'elle aurait voulu sauver. Après quelques difficultés, et lorsqu'on lui eut promis qu'on ne ferait pas de mal à ses maîtres, elle conduit, à la lueur d'une lanterne, le citoyen Mahé et les gendarmes, jusqu'à un vestibule entre le salon et la salle à manger, là elle pousse la porte masquée d'un petit cabinet dont le parquet est carrelé et fait trappe au-dessus d'un caveau. « Sortez, messieurs, dit la servante, il ne vous sera pas fait de mal » ; la trappe se soulève et les trois frères Bernard apparaissent et sortent de la cachette. Ils comprennent, à la pâleur de Jeanne Lopion, qui tremblait, qu'ils avaient été trahis par elle.

On découvrit dans le caveau, deux fusils à deux coups, deux pistolets et une poire à poudre. Le commissaire fit ensuite une perquisition dans les tiroirs et saisit, parmi des papiers, un billet de trois cents francs souscrit par Castagny au profit de Bernard le marin.

On attendit le jour ; au moment de partir, on lia les mains des malheureux, qui se récrièrent d'indignation et laissèrent échapper des injures contre leurs bourreaux. On passa outre. Les scellés furent de nouveau apposés sur la maison ; puis l'escouade se mit en marche, emmenant les prisonniers à la Roche-Sauveur, où ils ne restèrent qu'une heure environ. Quelles ré-

flexions durent-ils faire, en franchissant le seuil de cette prison, au bout des halles, où, moins d'un an auparavant, les républicains Sauveur et Lefloch du Cosquer avaient été renfermés, pour en être arrachés, le lendemain, et massacrés par des brigands, dont les Bernard avaient accepté d'être les chefs !

La nouvelle s'était bientôt répandue dans la petite ville. La consternation fut grande, car les Bernard étaient connus et comptaient beaucoup d'amis. Un nouveau détachement de vingt-cinq fantassins et de quatre chasseurs reprirent les prisonniers. Le général Avril, par humanité, leur procura une voiture dans laquelle ils montèrent, et qui les conduisit à Guérande.

Le directoire du district de Roche-Sauveur, composé d'ennemis personnels, s'empressait immédiatement d'en aviser le département du Morbihan.

Roche-Sauveur, 12 pluviôse an II. — Prise de brigands.

« Nous nous empressons de vous annoncer que les trois Bernard frères ont été pris, la nuit dernière, dans un espèce de souterrain pratiqué dans leur maison de la Matinais, sous le district de Guérande. Ils ont été conduits dans les prisons de cette commune, d'où ils sont sortis, après y être restés environ une heure, pour être transférés à Guérande, par l'escorte d'un détachement, à la queue duquel était le commissaire du district, qui en a fait la prise. Nous espérons que, sous le couteau de la loi, la tête de ces trois scélérats tombera sous peu de jours et que les mânes des martyrs Sauveur, Lefloch et autres seront vengées.

Les administrateurs.

CORNU, VERGER, F. NICOLAS JAFFRE.

(Corresp. de l'administr. de Roche-Sauveur. Arch départ).

(*A suivre.*) Dr DE CLOSMADEUC.

DOCUMENTS

TOUCHANT L'INSURRECTION DU LÉON EN MARS 1793 (1)

SECONDE PARTIE

SOULÈVEMENT DE PLABENNEC

DU 17 OU 21 MARS 1793

La loi de recrutement rencontrait la même opposition dans le bas Léon que dans les environs de Saint-Pol, et les administrateurs du directoire du district de Brest écrivaient le lundi 18 mars 1793 à leurs collègues de Landerneau (2) :

« Nous venons de recevoir la nouvelle qu'il arrivait demain à Brest trois voitures chargées de fusils et qui partent de votre ville. Les mouvements de sédition qui ont lieu dans les diverses communes de notre ressort nous feraient craindre que les malveillants instruits de ce passage ne s'en emparassent.

En conséquence nous vous prions et requérons de vouloir bien ordonner que ces voitures soient escortées par cinquante hommes de votre garnison, et nous dépêcherons en même temps cinquante hommes de la nôtre qui reprendront les voitures à Guipavas pour les reconduire à Brest ».

Signé : Le Breton, président, Mével, Laligne et Berthomme.

(1) Voyez la *Revue* de janvier-février.
(2) L. 168

Le lendemain, 19 mars 1793, les mêmes administrateurs rendaient compte au département du mouvement insurrectionnel dans le district (1).

« Citoyens, le temps et nos occupations pressantes ne nous permettent pas de remplir envers vous toutes les formalités que nous prescriraient dans un autre moment et notre devoir et le désir de vous instruire dans tous leurs détails des événements qui se sont rapidement succédé depuis notre dernière lettre.

A cette époque deux cent cinquante hommes et une pièce de canon étaient à Ploudalmézeau, cent hommes et une pièce d'artillerie à Lannilis, huit cents hommes avec deux pièces de campagne étaient sortis de nos murs pour aller secourir le département du Morbihan.

Dimanche (17) l'assemblée avait eu lieu à Goueznou pour l'enrôlement, mais il n'avait pu s'effectuer par les cris tumultueux d'un grand nombre d'hommes qui s'y étaient transportés de plusieurs paroisses voisines et les habitants de cette commune refusaient d'y procéder, sous le prétexte que Plabennec chef-lieu du canton ne l'avait pas fait.

Hier (lundi 18) était le jour fixé pour l'enrôlement de Plabennec. A 3 heures de l'après-midi, un cavalier national de Lesneven, venant à Brest, rencontra à quelque distance de la première ville le curé constitutionnel (2) de Plabennec qui lui dit qu'il avait fui de sa maison, les scélérats attroupés s'y étant portés, l'ayant pillée et dévastée, il ajouta que le citoyen Bergevin, commissaire départi pour le canton de Plabennec, avait été forcé de fuir également à travers champs pour échapper à la fureur de ces brigands.

(1) L. 18.
(2) M. Jacques Le Caill élu curé de Plabennec le 27 mars 1791.

Deux soldats du 109e régiment, que le dragon ci-dessus avait rencontrés sur le grand chemin, témoins des mêmes faits, vinrent nous les confirmer et ajoutèrent qu'on leur avait tiré quelques coups de pistolets et fusils, mais qui ne les avaient pas atteints.

Dans cet état, assistés des citoyens Malmanche et Bergevin administrateurs du département, nous prîmes une délibération portant qu'il serait sur-le-champ envoyé à Plabennec une force armée de trois cents hommes avec une pièce de canon, aux ordres de deux commissaires civils, à l'effet de dissiper l'attroupement et d'arrêter les auteurs du désordre dont nous présumions bien que plusieurs par ivresse seraient forcés de rester là.

Nous leurs avons donné l'ordre de faire assembler sur-le-champ le conseil général de la commune, de se faire représenter le rôle de population et de faire procéder en leur présence au tirage pour le recrutement, nonobstant l'absence des intéressés.

Nous les avons autorisés de plus à prélever sur-le-champ les frais de l'expédition, ainsi que d'une autre expédition qui avait eu lieu au mois de mai 1791 (1) et pour laquelle il reste dû une somme de quinze à dix-huit cents livres aux vivres de la marine. Nous avons cru que c'était le moment de réunir les deux objets.

A 6 heures du soir est arrivé le citoyen Olivier Bergevin, commissaire pour le canton de Plabennec, qui nous a certifié le récit que nous avons fait des dangers qu'il a courus, puisqu'obligé de fuir à Lesneven il a cru devoir prendre la route de Landerneau pour venir à Brest.

(1) Expédition pour l'installation du curé constitutionnel.

Il m'a confirmé dans les dispositions que nous avions prises, relativement à l'envoi d'une force armée et elle est partie à sept heures environ.

Ce matin, des patriotes de Goueznou sont venus nous annoncer que le rassemblement se renouvelait encore dans les paroisses de Goueznou, Guipavas et autres voisines, qu'on menaçait hautement d'incendier le bourg de Goueznou, que cet attroupement se dirigeait vers Plabennec. Des hommes du dernier détachement m'ont dit que le tocsin sonnait dans toutes les paroisses, que de tous les points les paysans accouraient armés de fusils, de bâtons, de fourches, etc.

Les commissaires Sévellec et Bernard le Jeune m'ont mandé de Ploudalmézeau leurs inquiétudes à raison des rassemblements considérables qui se faisaient aussi de leurs côtés. On a observé qu'à Lannilis nous n'avions que cent hommes, que demain était le jour du marché, que les paroisses voisines du ressort de Lesneven menaçaient de quelque mouvement.

Sur ces récits affligeants et dans cet état de crise, réfléchissant qu'il fallait sur-le-champ prendre une grande mesure, telle qu'elle puisse foudroyer tous ces conspirateurs, mais qu'il fallait aussi pourvoir à la tranquillité de notre ville et à la sûreté de ses habitants, nous avons résolu d'envoyer sur-le-champ deux cents hommes à Plabennec avec une caronade, à la disposition du citoyen Belval, commissaire institué à cet effet et adjoint aux citoyens Perrot et Picard.

Le général Canclaux arrivé en ce moment, nous lui avons communiqué nos dispositions qu'il a trouvées conformes aux circonstances. Nous avons ensuite décidé que cent cinquante hommes en cantonnement à Lesneven partiront demain matin pour Lannilis, pour

protéger notre premier détachement ; que dans la crainte qu'il ne s'élevât quelque mouvement vers la ville de Lesneven, cent hommes de la force de Plabennec s'y transporteraient et qu'ainsi tous les points importants seraient garantis sans occasionner trop de fatigue à des hommes qui auront déjà passé deux nuits en marche ou à bivouaquer.

Ces deux cents hommes avec la pièce d'artillerie viennent de partir à deux heures, munis de leurs subsistances ; nous venons également d'en fournir à la troupe de Lannilis.

Dans ce moment, les nouvelles des attroupements se confirment du côté de Guipavas et Gouezneu. Les dragons de Brest ont pris huit hommes cachés dans la paroisse de Plabennec et les ont transférés dans nos prisons. Nous allons faire procéder à leur interrogatoire par le juge de paix de notre ville, car dans cette affaire extraordinaire on est obligé de s'écarter des formalités reçues ; nous ne pouvons établir notre confiance dans le juge de paix du canton de Plabennec ; nous n'avons pas à notre portée d'officiers de gendarmerie pour faire les fonctions d'officiers de police de sûreté, et le juge de paix de Brest se trouve par ce défaut être le plus voisin du lieu du délit.

Nous oublions de vous dire que ce matin, vu le dénuement de force dans lequel nous risquons d'être, nous avons requis le commandant d'armes de faire descendre à terre la moitié de la garnison des vaisseaux qui ne sont pas sur leur départ. »

Les administrateurs du directoire du district de Brest,

LE BRETON, *président*.

Avant d'apprendre, par le récit des mêmes administrateurs, le sort de la colonne expéditionnaire, nous pouvons connaître d'après l'interrogatoire de quelques-uns des prévenus, ou le rapport de quelque patriote, les moyens employés pour attirer à Plabennec les paysans des environs afin d'en imposer au moins par leur grand nombre à la force armée qu'on s'attendait à voir paraître.

« Ce jour 19 mars 1793 (1) quatre heures de relevée, a comparu au directoire du district de Landerneau Louis Castel demeurant au Quenquis lec'h sur la paroisse de Landerneau, juge de paix de la campagne du canton, lequel a déclaré que Françoise Colin, sa belle-fille, lui a rapporté que quatre personnes dont l'une nommée Simon Tanguy de Penquelèn et la femme d'Hervé Bervas de Quinquis-Marc, paroisse de Landerneau, et deux autres dont il ne sait pas le nom, se sont présentées en sa demeure et ont dit à ladite Colin qu'ils voulaient que son mari et son beau-père eussent marché avec eux jusques en la paroisse de Plabennec, faute de quoi ils eussent su comment se pourvoir à leur retour. Sur quoi la dite Colin leur ayant répondu que son mari, fils dudit Louis Castel, n'aurait en nul façon marché sans le consentement de son père, Simon Tanguy, en sortant de la maison, a répliqué que si un chef comme son beau-père refusait de marcher, attendu que toutes les cloches sonnaient le tocsin, toute personne pouvait le faire — et a ledit Castel signé sa déposition.

« Ce jour, le 20 mars 1793, à neuf heures du matin a été conduit par la garde devant les administrateurs du

(1) L. 143.

directoire du district de Landerneau, le nommé Nicolas Cuciat, du lieu du Linguer de la ci-devant paroisse de Beuzit, lequel âgé de 46 ans déclare avoir entendu dire que quelques personnes qu'il ne connaît point et par la veuve Daullou demeurant à Penbouillen et qui vit de charité, qui vint demander l'aumône chez lui hier matin, que tout le monde se rendait à Plabennec des villages voisins, qu'il ne quitta pas sa maison pour y aller voir ce qui s'y passait et qu'il resta à son travail toute la journée ; qu'il n'a vu personne revenir de Plabennec, qu'il a été arrêté chez lui, qu'il n'a point de domestiques, qu'il a deux enfants, l'un de 18 ans, l'autre de 15 ans, qu'ils ne sont point allés à Plabennec et ont toute la journée travaillé chez lui, qu'il n'est pas ennemi de la Révolution et que, pour cette raison, il est détesté des autres habitants de Beusit, parce qu'il se charge ordinairement des perceptions des contributions et autres opérations que lui délègue le district. »

Son fils Nicolas Cuciat dépose « que depuis plusieurs jours il avait entendu dire que la paroisse de Plabennec devait se révolter et qu'elle demandait du secours de toutes les autres paroisses, que dans la matinée du jour d'hier (le 19), il entendit dire par ses voisins que toutes les paroisses couraient à Plabennec, mais qu'il n'y fut point. »

François Mignon, domestique du ci-devant recteur de Beuzit, âgé de 70 ans « déclare qu'à trois heures du matin il est venu quelqu'un frapper à la porte du ci-devant presbytère, qu'il ne connaît pas ce particulier ; qu'on appela Nicolas Castel, fils de Jean, qui couche avec lui, que le dit Nicolas se leva et sortit sans qu'il l'ait vu dans le courant de la journée, ni même cette nuit ; que depuis plusieurs jours il avait entendu dire

qu'il devait y avoir une révolte à Plabennec ; que tous les dimanches matin environ les huit heures, ses voisins se rassemblent chez lui pour dire leurs prières, qu'ils sont au nombre de six à huit, mais qu'il n'y est jamais question de propos contrerévolutionnaires ».

Dès le 20 mars plusieurs individus furent arrêtés comme prévenus de s'être rendus à l'attroupement de Plabennec ; voici les dépositions de quelques-uns d'entre eux reçues par Charles le Bourg, officier municipal de Landerneau (L. 143).

« François Camus, âgé de 40 ans, originaire de La Martyre, domestique d'Yves Cloarec à Goré-Beuzit, paroisse de Landerneau, dit qu'il partit de chez son maître hier (19), à 6 heures du matin pour aller à Plabennec, son maître l'ayant menacé de le chasser s'il n'y allait pas, qu'on lui dit que c'était pour aller à la guerre, il n'était armé que d'un mauvais pistolet.

Il partit avec Jean Cloarec, fils de son maître, François Le Hir, maître valet, et Jean-Marie Kerdélan laboureur audit Goré-Beuzit, Yves Kerdélan, frère de Jean-Marie, Germain Madec, domestique chez Ollivier Pelligaut, et Jean Roguer tailleur, ils n'allèrent qu'à moitié chemin au bourg de Kersaint. Ses compagnons étaient armés de deux fusils et de quatre pieds de fouet et un peu de munition, c'est-à-dire que leurs fusils étaient chargés et qu'il ne croit pas qu'ils eussent ni poudre ni balles séparément. » Ils revinrent du reste à Goré-Beuzit sans avoir su ce qui s'était passé à Plabennec.

Alain Romyc ou Rome, 54 ans, sachant qu'il y avait du trouble à Plabennec, partit le 19 à midi armé d'un bâton. A demi quart de lieue il rencontra François Créachcadic et Donnou de Beuzit, Créachcadic armé

d'une fourche et Donnou d'un fusil qu'il avait essayé de faire partir, chemin faisant, sans pouvoir réussir à le décharger.

« Il s'est rendu à Plabennec parce qu'on avait dit qu'on ferait un mauvais parti à ceux qui ne s'y rendraient pas et que leur objet était de s'opposer au tirage au sort.

Il n'alla pas jusqu'à Plabennec, mais a entendu hier tirer des coups de fusil sans qu'il ait vu aucune troupe, mais il a vu plus de six cents paysans les uns ayant des fusils, les autres des fourches et autres armes ; il rétrograda ainsi que d'autres de Beuzit et ils avaient déjà fait un quart de lieue lorsqu'ils furent rencontrés par beaucoup de gens de Guipavas qui les forcèrent de retourner ; que rendus près le bourg de Plabennec, les habitants de Guipavas qui avaient des fusils, prirent la tête et lui resta à la queue et qu'alors il se retira et se rendit chez lui entre huit et neuf heures du soir. »

Ives-Marie Le Boulch, 25 ans, laboureur au bourg de Beuzit, déclare que hier (19 mars) « il ouït le tocsin sonner au bourg de la forêt et avoir ouï dire qu'on l'avait acessé sonner à Saint-Divy, que c'était pour appeler le peuple pour se rendre à Plabennec, qu'il ne pouvait en douter parce que quelques jours auparavant les habitants de Plabennec et de Guipavas avaient fait dire aux gens de Beuzit qu'il fallait s'y rendre ou qu'on leur casserait la tête ».

L'avertissement se faisait d'ordinaire de nuit par des gens qui frappaient sur les portes en disant que celui qui manquerait de se rendre à l'appel serait connu et « qu'on mettrait le feu sur lui».

(*A suivre.*)

Abbé Peyron.

UNE VICTIME

DE « L'AFFAIRE DE BRETAGNE »

JEAN-BAPTISTE DE CHAMPEAUX

(1740 — 1780) (1)

IV

Mais ce n'était pas tout de s'occuper des affaires de la Province, de les raçonter en détail et de les commenter dans un journal, base d'une grande histoire des Etats que Champeaux paraît avoir commencé à écrire et que malheureusement il ne put continuer. Il fallait aussi songer à son avenir personnel. Cet avenir se présenta en 1764 sous les traits d'une gracieuse jeune fille de dix-huit ans, Marie-Anne-Céleste de Saint-Pern du Lattay. Hélas ! en même temps que l'amour, les déboires allaient commencer. Vainement l'abbé de Kergus fit-il agir toute son influence auprès de la famille : son intervention ne fut pas plus heureuse que celles de MM. de Coetanscours, de Cornulier et de Goyon. Vraisemblablement, le comte du Lattay, ancien officier du régiment du Roi Infanterie, lieutenant des maréchaux

(1) Voyez la *Revue* de février.

de France à Quimper, et inspecteur général des haras de l'évêché de Saint-Malo, rêvait un mariage plus brillant pour sa fille ; en tout cas, les 2500 livres de rente que représentait la terre du Helfaut diminués des 1200 livres de pension qu'exigeait le seigneur de Trégouët pour garder avec lui le futur jeune ménage parurent insuffisants aux Saint Pern, et le projet échoua.

Les événements allaient en se précipitant. La démission du Parlement (22 mai 1765), l'arrestation de La Chalotais (10 novembre 1765) et l'installation du *Bailliage d'Aiguillon* (16 janvier 1766) mirent le feu aux poudres. Que se passa-t-il alors dans l'âme de Jean-Baptiste de Champeaux ? Quels motifs lui firent abandonner le parti breton pour embrasser chaleureusement la cause du Commandant ? Son attachement à la cause des Jésuites lui fit-il un scrupule de soutenir dans sa disgrâce l'auteur des *Comptes-Rendus* que le Gouvernement par une suprême maladresse venait de placer de gaîté de cœur à la tête des défenseurs de la Bretagne ? Toujours est-il qu'à la stupéfaction générale et sur les instances du duc d'Aiguillon il sollicita au mois de juin 1767 une charge au nouveau Parlement. Ses amis, son cousin de Talhouët notamment, cherchèrent à le détourner de son dessein : rien n'y fit.

Il est inutile de dire que cette recrue causa chez les Aiguillonistes un contentement unanime. « Champeaux, écrivit le chevalier de Fontette à La Noue, on ne le croirait pas, a abjuré le Bastion et sollicite vivement une charge de conseiller ! » — « Les récipiendaires que vous me nommez, répondit La Noue, me font plaisir ainsi que les rentrants ; mais je ne connais ni de nom ni d'effet ce M. de Champeaux qui vous fait

chanter les louanges de Dieu, comme sainte Monique faisait à la conversion de saint Augustin. » — « Vous avez de l'éloquence, Monsieur, dit au nouveau conseiller son ami Mgr de Bertin, évêque de Vannes, et plus qu'on a communément de dispositions à devenir un homme. »

Dans le camp opposé on témoigna son indignation dans les pamphlets. « M. de Champeaux, lit-on dans le *Commentaire de la liste imprimée*, s'était déjà présenté en 1764 ; il avait été refusé du Parlement. Il s'est montré dans tous les temps très dévoué aux Jésuites dont il fut congréganiste. Il parut *citoyen* au commencement des derniers Etats et finit par trahir son ordre, ayant au surplus l'esprit borné et le jugement faux. » — « Le sieur de Champeaux (*Lettre d'un gentilhomme Breton à un noble Espagnol*), avait voulu acheter une charge de conseiller : l'ancien parlement refusa de le recevoir. Ce refus seul était une raison décisive pour engager le Bailliage à se fortifier d'un pareil sujet ; il l'admit avec joie et se félicita de le posséder. »

Champeaux avait-il cherché véritablement à se faire admettre au Parlement en 1764 ? C'est un point que je n'ai pu élucider. On conçoit aisément la joie que dut éprouver d'Aiguillon à le voir entrer au Bailliage. Jusque-là, le Commandant n'avait pu déterminer que d'anciens conseillers démis ou non démis ; celui-ci était un nouveau et l'on pouvait espérer que son exemple serait suivi par une foule de jeunes gentilshommes. On se trompa et les nouveaux ne dépassèrent pas le chiffre de onze

La réception de Champeaux eut lieu le 22 août 1767 en même temps que celles de MM. de Langle et de Becdelièvre. Aussitôt des difficultés commencèrent. Un

beau jour le Premier Président de la Briffe d'Amilly accusa en plein Parlement son nouveau collègue d'avoir eu « des provisions telles que jamais personne avant lui n'en avait eu de semblables ». Pris à partie, le jeune conseiller prit la parole et répondit vivement : « Quand j'eus l'honneur de vous voir, Monsieur, lors de mon entrée au Parlement, vous me dites qu'apparemment j'avais eu ma charge pour 15,000 livres, parce que personne ne voudrait de ces charges-là. Je vous répondis que j'avais traité pour 40,000 livres. Je veux faire voir à tout le monde aujourd'hui que j'ai traité pour cette somme, et qu'ainsi ce n'est pas pour de l'argent que je suis entré au Parlement. — Quand je vous ai dit, reprit M. d'Amilly, que votre charge ne vous coûterait que 15,000 livres, j'ai entendu que vous pouviez la payer avec des effets sur le Roi de peu de valeur, mais cependant qui fissent des effets de 40,000 livres. D'ailleurs, quand le Roi vous aurait fait un présent, cela serait tout simple, il en a bien ainsi fait à M. Le Pelletier. ! » Du coup Champeaux se trouvait mis par l'ironique d'Amilly sur la même ligne que le président de la commission extraordinaire. — « Il est tout simple, dit-il, que M. Le Pelletier ait reçu un présent que le Roi a voulu lui faire purement et simplement ; j'en recevrais bien un également. Mais je n'en ai point reçu *ni voulu en recevoir* pour faire ce que j'ai fait. Je voulais être conseiller au Parlement ; je me le suis fait malgré toutes les circonstances présentes, mais je ne l'ai point fait pour de l'argent. » M. de Trévenégat interrompit alors pour s'écrier : « Toute cette discussion est inutile. Nous sommes très aises d'avoir M. de Champeaux ! »

La vérité c'est que Champeaux n'avait pu payer ses provisions et qu'il avait été autorisé à souscrire

pour 40,000 livres de billets au contrôleur général.

Ces incidents n'étaient pas faits pour mettre le calme dans un esprit aussi inquiet que le sien. Ballotté entre les uns et les autres, dévoré de scrupules, hanté d'idées bizarres, il courait tout droit à la maladie qui brisa sa vie.

Nous ne pouvons faire mieux ici que de publier l'une des pages les plus émouvantes de son journal :

« Le lundi 11 avril 1768, au Parlement de Bretagne, on lut une lettre de M. de Saint-Florentin à M. le Premier Président écrite pour l'engager de la part du roi à empêcher qu'on employât sur la liste du semestre de Pâques MM. de la Marche, de Virel et de Montluc (1). Vingt juges étaient présents. Il y en eut d'abord onze d'avis de suivre ce que portait la lettre ; ensuite deux de ces onze revinrent à l'autre avis qui prévalut et qui fut d'écrire au roi ou à M. de Saint-Florentin qu'on ne pouvait pas faire ce retranchement, et en attendant on sursit à la confection de la liste. Je fus toujours de l'avis qui passa mais voyant avec peine que cela allait à exclure M. de Montluc à perpétuité du Parlement.

« J'allai en conséquence cette semaine à Cicé (2) après avoir consulté sur cela Mlle de Bédée qui en fut d'avis, pour engager M. de Montluc à revenir au Parlement. Je n'y trouvai personne.

« Le samedi 16 avril j'allai chez M. du Pont (3), toujours après avoir consulté Mlle de Bédée, pour l'engager

(1) MM. de Grimaudet de la Marche, du Fresne de Virel et de la Bourdonnaye de Montluc étaient rentrés au Parlement sur une lettre de cachet, mais ils s'étaient ensuite retirés.

(2) En Brutz, chez M. de la Bourdonnaye.

(3) M. du Pont des Loges, bisaïeul de l'évêque de Metz, était aussi lui rentré au Parlement sur une lettre de cachet, et s'était retiré quelque temps après.

aussi à revenir M. du Pont me dit qu'il reviendrait après le jugement de l'affaire Caron. Lui et son fils me parurent fort contents de ma visite. Le père qui après être rentré au mois d'août avait fait le service de la Chambre des vacations et n'était pas revenu depuis au Parlement, me dit que je lui avais remis la joie dans le cœur. — En sortant de chez M. du Pont j'allai voir Mme de Rosnivinen à environ huit heures du soir, nous parlâmes des Etats derniers et de M. Ogier, et il me parut qu'elle pensait comme moi sur cela.

« Le mardi 19 avril au soir j'allai à Laillé chez M. de Montluc le père où je savais devoir trouver M. de Montluc le fils, sa femme et sa belle-mère. Je les y trouvai tous en effet et de plus Mlle de Montluc l'aînée. Il était près de six heures quand j'y arrivai ; j'y restai à coucher sans en être prié et je parlai très fortement à M. de Montluc le fils pour l'engager à revenir au Parlement. Je lui dis ce qui s'était passé à son égard, et ajoutai que s'il ne rentrait pas et que tous les anciens membres du Parlement fussent rétablis, il ne pourrait plus avec honneur y revenir. Je lui fis ces exhortations devant son père et sa belle-mère : lui et son père y parurent sensibles mais ils ne me répondirent pas.

« Le mercredi 20 avril, je partis de Laillé à quatre heures du matin et j'arrivai à Rennes à huit heures. J'allai au Palais et assistai à la réception de MM. les abbés des Coignets et de Tronjoli où Mgr l'Evêque de Rennes était aussi. Après cette réception, comme on causait avant l'audience dans la Chambre du Conseil de la Grand'Chambre, l'Evêque de Rennes et quelques autres blâmaient la conduite qu'avait tenue M. Ogier aux Etats derniers ; sur quoi je dis hautement que M. Ogier s'était bien comporté, qu'il avait rempli sa

mission qui était de tâcher de concilier tout le monde. M. l'Evêque de Rennes et quelques autres me contredirent, la plupart se turent et firent la mine chacun à sa façon. Je fus étonné de toutes ces mines et je fis la mine moi-même. Ma mine consista à avoir les larmes aux yeux, à ne parler à personne et à m'abandonner à des idées singulières qui me vinrent. Je m'imaginai que je représentais la vérité à laquelle on tournait le dos, et, dans le même temps, j'avais l'esprit rempli des principes de la métempsycose et de la fin prochaine du monde comme de vérités certaines ; je pensais être Salomon, avoir passé en différents états et être enfin venu à celui dans lequel je serais sauvé ; j'imaginais que M. le Premier Président était Pilate.

« L'audience commença. Je remarquai aussi des mines singulières dans les procureurs et les avocats et je fus toujours dans le même état pendant et jusqu'à la fin de l'audience ; celle-ci finie, MM. s'assemblèrent au milieu de la Chambre et je fus étonné de cette assemblée, m'étant venu l'idée que c'était pour arrêter quelque chose contre moi. D'abord je pris le parti de ne pas remuer de ma place ; enfin je pris la parole et je dis : Vous voilà ici treize et moi c'est quatorze ! — c'était en effet le nombre des présents, — et sur cela tout le monde s'en alla, et, en sortant j'allai à la messe à mon ordinaire.

« J'allai dîner chez Mlle de Bédée comme elle m'en avait prié. Je m'étais formé l'idée le matin en venant de Laillé que Mme de Rosnivinen se trouverait chez elle à dîner avec moi et qu'elles représentaient Marthe et Marie. En entrant, un domestique me demanda si je voulais du feu ; je répondis que non. Cela m'étonna et je crus que le soir je serais brûlé vif à cause des choses

extraordinaires que j'avais dites le matin. Mlle de Bédée arriva et M. l'abbé du Pargo qui dîna avec elle et moi. Je leur racontai mes idées et ils me rassurèrent un peu Je dînai avec eux en robe comme j'étais venu. Après dîner je me couchai sur un lit où je ne dormis pas, mais je me reposai. Enfin vers les quatre heures je m'en allai chez moi, j'y lus quelques lettres et je m'abandonnai ensuite à mes idées. J'avais en main la Bible et le *Petit Pasteur*, livres sur des endroits desquels je m'étais appliqué quelques jours avant croyant y trouver des prédictions sur moi et la fin du monde. D'abord j'avais trouvé des prédictions avantageuses pour moi, mais dans ce moment, à force de faire des réflexions, je m'imaginai que j'étais damné, ou du moins très coupable ; sur quoi je voulus sortir et aller chercher un prêtre soit pour me confesser, soit pour lui dire avant ma mort, si je n'étais plus susceptible de confession, qu'il fallait qu'on tînt une conduite autre que celle que j'avais tenue pour être sauvé. Mes domestiques m'empêchèrent de sortir. J'envoyai chercher M. Beurrier; il ne vint point, mais il m'arriva M. l'abbé de Saint-Luc. Celui-ci venu, je le priai d'aller me chercher M. Beurrier ; il y alla et tous deux me vinrent ensemble. Je leur fis part autant que je pus, en leur montrant mes livres, de mes prétendues inspirations et de mes inquiétudes et leur demandai à me confesser. Ils me rassurèrent et me firent faire un acte de contrition qu'ils dirent être un acte de contrition parfaite. M. Beurrier me demanda de lui donner le livre de la Bible et celui du *Petit Pasteur* ce que je fis en disant que je ne le faisais que par obéissance ; au surplus ils me dirent que je n'étais pas en état de me confesser, ce que je crus. Eux retirés, je me couchai tranquillement sans souper.

« Toute la nuit je fus agité de songes. Enfin je me levai, m'habillai et allai chez M. Boursoul pour commencer à lui faire une confession. Je frappai à sa porte et il ne me répondit point. Sur quoi je me confessai à M. Doré de péchés imaginaires. Après, je revins chez moi et allai au Palais tout de suite malgré l'abbé de Saint-Luc que je trouvai chez moi et qui me disait de ne pas y aller, moi lui répondant : Ce n'est pas par l'esprit qu'on est sauvé, c'est par le cœur, je vous en fus un exemple hier au soir !

« Arrivé le premier au Palais je dis que M. Boursoul était mort, et au surplus je tins d'autres discours fort singuliers et qui, si je les avais dits avec dessein d'offenser, eussent été fort criminels. Je déjeûnai et entre plusieurs coups de vin blanc que je bus j'en trouvai un beaucoup plus doux que les autres. Ce jour même j'avais répondu à une politesse que m'avait faite M. Bonin de me dire qu'il m'aiderait à travailler les rapports des procès que j'avais à rapporter, j'avais, dis-je, répondu à cette politesse en lui déclarant que je le prierais quelque jour de venir me donner des instructions. Les Chambres étant assemblées, M. Bonin vint me proposer de venir me donner ces instructions ; sur quoi je demandai à M. le Premier Président si on n'avait plus besoin de moi et sur ce qu'il me dit que non, je sortis avec M. Bonin et M. de Langle. Je leur dis, fondé sur des opinions folles, que M. le Premier Président était un coquin ; j'ajoutai ensuite que tous ceux qui avaient donné leurs démissions étaient d'honnêtes gens, et que des autres partie étaient d'honnêtes gens et partie coquins. Je leur proposai de partir tous trois sur-le-champ pour aller chez Mme de Langle et leur dis d'aller chez eux s'apprêter pour cela. Ils me quittèrent

et j'allai moi-même chez moi m'apprêter pour partir. Quand je fus prêt, mes chevaux n'étant pas venus chez moi, j'allai les chercher, je pris le premier prêt et partis ainsi sans domestique dans l'opinion que je n'avais que ce moyen-là d'éviter de subir l'exécution d'un jugement que je croyais déjà rendu ou devoir être rendu contre moi. Dans la même opinion, au lieu d'aller chez Mme de Langle, je pris la route du Pontréan et je m'en allai toujours galopant jusqu'à Guichen et continuellement sans débrider jusqu'à Redon. »

(*A suivre.*)

Cte René de Laigue.

AN TI KOUET

La Maison Ruinée.

Quand on parcourt certaines régions de notre Bretagne, il n'est pas rare d'y rencontrer des ruines dans les champs. Pour peu que l'on s'y arrête, ces ruines font songer. L'archéologue, l'historien, au cours de leurs recherches, n'y prêteront pas d'attention : ce ne sont pas ici des restes d'antiques châteaux-forts, parlant d'un passé lointain, évoquant de magnifiques souvenirs ; ce sont des débris très humbles, très communs ; néanmoins, eux aussi ont leur signification profonde. Ces restes pantelants de chaumières abandonnées attestent que sur ce coin du sol breton une famille de laboureurs a vécu, et que bientôt les traces qu'elle y laissa vont s'évanouir. Or, c'était ici une source de vie, simple ruisseau sans doute, inconnu et sans nom, mais les ruisseaux ne sont-ils pas l'aliment des grands fleuves ? Ainsi, dans les chaumières, s'élaborent les forces vitales d'un pays, et voici l'une de ces chaumières qui disparaît. Oh ! ses traces étaient peu profondes ! Le toit est au ras de terre, et le sentier qui y mène si étroit que l'herbe en quelques jours l'a envahi. Et cependant, que de labeurs, que de soins ne fallut-il pas pour édifier cet humble abri ?

Pourquoi donc cette solitude aujourd'hui ? Généralement, si l'on s'informe, l'on reçoit cette réponse : « La famille est partie aux pays hauts. » Le souffle de l'émigration, comme un vent dévastateur, a, dans un jour, consommé ce désastre. Pères, mères, enfants ont émigré vers Paris où des amis complaisants leur ont procuré un nouveau gagne-pain. Lui sera

garde, manœuvre, portefaix, terrassier ; elle fera le ménage ; presque rien de changé, et l'on vivra du moins largement.

Presque rien de changé !

J'ai voulu rendre en quelques vers bretons la plainte du foyer déserté, ses cris de détresse, en attendant qu'il fût entièrement anéanti dans la terre.

Mais ses accents ont une portée plus vaste : le foyer est le noyau de la patrie. C'est en pensant à la Bretagne que j'ai écouté la plainte du foyer ; c'est à cause d'elle que j'ai tenté de la transcrire.

DIRAK AN TI KOUET

(Dialecte de Tréguier).

Nac'het eo eta gant e dud
An ti koz gwechall leun a vrud?
Doue! nag e trist ha tenval!
An nor 'zo dibren ha digor,
Na chom 'met ar peder vagor,
Ha, war an nec'h, ar chiminal.

'Uz d'an doen dispen ha krom
Ar chiminal 'zo chomet plom.
Mez an oaled 'zo dibourve;
E lec'h ar vogeden gwenn-c'hlaz,
Eur vouez hirvouduz 'vel eur glaz
A zav dioutan noz ha de.

DEVANT LA MAISON RUINÉE

Ceux qui l'habitaient l'ont donc reniée
La vieille maison jadis pleine de bruits?
Dieu! qu'elle est triste et sombre!
La porte, sans loquet, est grande ouverte,
Il ne reste que les quatre murs,
Et, par-dessus, la cheminée.

Sur le toit délabré et affaissé,
La cheminée se tient toujours droite;
Cependant le foyer est nu;
Au lieu du filet de fumée bleue,
Une voix plaintive comme un glas
Monte de là, nuit et jour.

Chilaouet-hi. Gwech ha gwech all,
'Vel mouez eun den o tifronkal,
E yud garv betek an nenvo,
Ha zouden, 'vel mouez eur bugel
O c'hervel e vam 'n e gavel.....
An ti koz zo 'c'h ober kanvo.

Kanvo! kanvo! glaz ha klemgan,
Da gement gwech ma tizalan,
Ha pa dav, sioulder ar beio.
Siouaz! n'euz ken taol na skabel ;
Eman 'vel eun den hep ezel
Toullet e gorf a c'houlio.

Aze, damdost d'ar wenojen,
'Vel eur paour o c'houl aluzen
Eman azeet 'n e zruilhou ;

Ecoutez-la ! Tantôt comme la voix d'un homme qui sanglote,
Elle hurle, rauque, sous le ciel.
Et tantôt on dirait la voix d'un enfant
Qui appelle sa mère dans son berceau...
La vieille maison chante sa détresse.

Deuil ! deuil ! glas et plaintes,
Montent à chaque fois qu'elle respire ;
Quand elle se tait, c'est le silence des tombes,
Elle n'a plus ni lit, ni table, ni escabeau ;
Elle est comme un homme mutilé,
Le corps troué de plaies béantes.

Elle se tient là près du sentier
Couverte de ses haillons,
Mendiante implorant l'aumône,

Dizeblant, an dud a dremen,
Tra ma tigoue, e-unan-penn,
Gant ar bec'h deuz e drubuilhou.

An ti koz hirie reuzeudik,
Gwechall a zo bet pinvidik,
Leun a vado 'vel eur rusken ;
Nep lec'h na oa ti ken faro
'Touez ar balan hag an dero,
War e chouk e vantel plouz gwenn.

Eun tiegez pell 'neuz douget
'Tre e daou goste ha maget ;
Hirie na zeu den war e dro,
'Met eur galomper divroet
'C'houeaz eun noz tân en oaled,
Hag a greskaz c'hoaz e boanio.

Les hommes passent indifférents,
Tandis qu'elle dépérit solitaire
Sous le poids de ses chagrins.

La vieille maison aujourd'hui misérable
Fut jadis riche,
Pleine de biens dorés comme une ruche ;
Nul logis aussi coquet.
Parmi les genêts et les chênes,
Vêtu de son manteau de paille blanche.

Longtemps elle porta et nourrit
Une famille dans ses flancs ;
Aujourd'hui nul ne lui vient plus ;
Seul, un vagabond dépaysé
Ralluma un soir le feu dans l'âtre,
Et renouvela toute sa peine.

Me ho ped, glao, amzer c'haro,
Roet d'ean tol ar maro
Pan eo da viken glac'haret ;
Yeod hag ilhe, kunv 'vel mezer,
Lienet-han en ho klazder,
Ra vo gant an douar beziet !

Neuze, vezo mouget e glem,
Na vo ken gret fae war e drem,
An hanv o tremen e vleunio:
Ha d'an noz, 'lec'h an avel yud,
An estik-noz, diwar e glud,
'Uz d'ar fornigel a gâno.

'Touez ar skô gwenn, war eur bod kam,
E kâno 'lec'h kânaz eur vam,
E nez'rei 'n toull ar gwele kloz;

Je vous prie, tempêtes, saisons inclémentes,
Donnez-lui le coup de la mort,
Puisque son deuil est sans remède ;
Herbes folles et lierre, doux comme un linceul,
Ensevelissez-la dans votre verdure,
Que la terre lui ouvre une tombe !

Alors sa plainte sera étouffée ;
Elle n'éprouvera plus l'indifférence des hommes ;
L'été en passant la fleurira,
Et la nuit, au lieu du vent,
Le rossignol chantera
Au-dessus du foyer éteint.

Parmi le sureau blanc, sur un rameau recourbé,
Il chantera près du lieu où chanta une mère
Il fera son nid à la place du lit clos;

Breiziz neuze 'vo evuruz,
Pa welfont, dindan ar bod kuz,
Eun tieg,ez 'vel gwechall-goz....

Ha koulskoude, da vouez a bik
Ar galon betek dôn ar c'hik ;
Ti koz, n'euz mouez 'vel da hini !
Pa glevan da huanad hir,
E sko 'n em c'hreiz 'vel eun tôl bir,
Eur spont a ra d'in hursuni.

A ! me garje, a-dost, a-bell,
Klevet tier kouet Breiz-Izel,
O mouez unanet en eur vouez,
O sevel eur c'hân ken nerzuz,
Ken damantuz, ken hirvouduz,
Ma krenfe hon douar a-bez

Alors les Bretons seront joyeux sans doute,
Quand ils verront, cachée sous la branche,
Une famille comme jadis...

Et cependant, ta voix pénètre
Le cœur profondément ;
O vieille maison, ton chant n'a pas d'égal ;
Quand tes longs soupirs frappent mon oreille,
Un trait aigu s'enfonce dans mon sein,
Tout mon être frémit d'effroi et de pitié.

Ah ! je voudrais que de proche en proche,
Tous les foyers ruinés épars sur notre sol,
Unissant leurs voix,
Exhalent vers les cieux un chant si éclatant,
Si douloureux et si plaintif,
Que la Bretagne en frémisse tout entière ;

Ma santfe neuze piou-bennag
'Zo c'hoaz Breton, e galon stag
Ouz e di, e Vro, evit mad,
Ha piou-bennag 'zo bet traitour
'N e zaoulagad, 'lec'h daerou dour,
O sevel puilh daerou a wad.

. . . . . .

En guirione, pa c'harm an ti
A-hed an noz, evel eur c'hi,
N'e ket ar maro'man'c'hervel
Mar eo bet ankoaüz an dud,
Ar vein dalc'h sonj, hag ar vein mud
'Zo 'c'hervel an amzerio pell.

DIR-NA-DOR.

Que tout Breton sente alors son cœur
Fermement attaché
A son foyer, à sa patrie ;
Et que celui qui a failli
Sente. sous ses paupières,
Sourdre des larmes de sang.

. . . . . .

En vérité, quand la maison pousse le long des nuits,
Comme un chien éperdu, ses gémissements pleins d'angoisse,
Ce n'est pas la mort qu'elle appelle ;
Si les hommes sont oublieux,
Les pierres se souviennent, et les pierres muettes
Redemandent le passé lointain.

LES

ROMANS DE LA TABLE RONDE[1]

V

Les deux romans qui forment le centre du cycle de la Table Ronde sont ceux de *Merlin* et de la *Mort d'Artur*. Ils ne nous sont pas parvenus à l'état pur, mais englobés dans une compilation qui comprend en outre un *Lancelot* et un *Galaad*, ou *Quête du S. Graal*. Enfin pour expliquer la présence du S. Graal en Angleterre, deux romans ont été composés après coup et placés en tête de la compilation, un *Joseph d'Arimathie*, écrit vers 1200 par Robert de Boron pour le comte Gautier de Montbéliard et un *Grand S. Graal* attribué à Gautier Map.

Le but de ces deux récits, mais surtout du *Joseph*, paraît avoir été de christianiser les contes celtiques, en identifiant la lance merveilleuse et l'écuelle inépuisable du dieu Bran, à la conquête desquelles dieux et héros avaient tour à tour aspiré, avec la lance qui perça le côté du Christ et le vase de la cène où fut recueilli son sang, talismans qui passaient, dans la littérature chrétienne apocryphe, pour avoir appartenu à Joseph d'Arimathie qui mit le Christ au tombeau. Saint Pierre passait dans une autre légende pour avoir converti à Rome pendant sa captivité, le roi breton Caradoc fils de Bran. Du mélange de ces deux récits est né *Joseph*, où ce personnage transmet son pouvoir à un certain Pierre, que rien dans le poème ne désigne d'ailleurs comme le prince des apôtres, et après lui à son neveu Alain (lisez Elin, et non, comme propose M. Rhys, El-

(1) Voyez la *Revue* de janvier-février.

fin; fils de Bron (lisez Bran) et de sa sœur Enygeus. On y a joint le conte pieux de Moïse sur ceux qui communient en état de péché mortel. La substitution du roi ou comte armoricain Alain au dieu celtique Elin atteste que Robert de Boron a eu communication de la légende par un intermédiaire armoricain.

Le *Grand S. Graal* au contraire, dont on retrouve les théories dans les suites données par Manessier et Girbert au *Perceval* de Chrétien de Troyes, s'inspire, pour la partie qui lui est propre, (car il connaît également Joseph, qu'il dédouble en Joseph et Josephes son fils, Pierre, Bran et Alain) de traditions écossaises. Il y est question du roi Escot et du roi Orcan, dont l'Ecosse et l'Orcanie (ici les Orcades) ont pris le nom, de Celidoine, le héros éponyme de la Calédonie, et de son père Natien (lisez Naiton), dont le nom a une physionomie picte très prononcée. Dans ce récit, c'est Evalac, le dieu celtique Avaloc ou Avalon, roi de Sarras (lisez de Ganas, le bout du monde), qui reçoit de Joseph les précieux talismans. On l'appelle aussi Mordrain ou Noodran, où je verrais volontiers Modred, l'ennemi d'Artur, et non Gwydno, comme le veut M. Rhys, d'autant qu'il me paraît être resté des traces d'un récit où Mordrain persécutait Natien. Celui-ci, que l'on appelle aussi Salafré (1) et que Girbert appelle Serafe (2) et fait beau-frère de Joseph, est le père de Celidoine, et le *Grand S. Graal* a recueilli dans la littérature celtique le conte de la captivité de Nwython et de son fils Kyledyr chez Gwyn pour en faire la captivité de Natien et de Celidoine chez Calafier (le dieu celtique Galabet).

(1) C'est le dieu celtique Galabet dont le nom a été déformé sous l'influence du nom carlingien Galafre.

(2) Peut-être le Farar dont parle Sommer (Malory, III, 30).

VI

Robert de Boron dans son *Merlin* paraît également avoir voulu donner une couleur chrétienne à l'histoire que Gaufroi de Monmouth avait racontée d'après Nennius, en dédoublant le Merlin et l'Ambroise dont, sous ce dernier nom, son original ne faisait qu'un seul et même personnage. Tous les événements qui sont antérieurs à la naissance d'Artur sont racontés dans le *Merlin* en prose comme dans Gaufroi de Monmouth qui parait avoir suivi d'assez près les faits historiques, tels du moins qu'ils avaient été élaborés en Cambrie au VIIIe siècle, entourés déjà de certaines circonstances merveilleuses. Toutefois le romancier français s'intéresse peu au détail des victoires bretonnes dont il omet une partie, il oublie Ambrosius et dédouble Uter Pendragon en un Uter et un Pendragon qui joue le rôle d'Ambrosius ; au lieu de placer les événements à l'extrémité sud occidentale de l'Angleterre, il les ramène dans une région plus connue, la bataille de Menevia devient pour lui la bataille de Salisbury, les Bretons débarquent, non en Totnes, mais près de Winchester. En ce qui concerne la naissance d'Artur, il reproduit le récit où Gaufroi de Monmouth, s'inspirant de la mythologie antique, expliquait comment Artur pouvait avoir deux pères, Gorlois et Uter, en supposant que, de même qu'Héraclès était le fils putatif d'Amphitruo et le fils réel de Zeus, de même Uter avait pris les traits de Gorlois pour obtenir les faveurs de sa femme. J'ai dit ailleurs que Gaufroi avait sans doute imaginé les noms de Jordan et de Bricel ou Bretel sous lesquels s'introduisent avec lui ses compagnons Ulfin

et Merlin. Notre romancier lui a emprunté la mention de Tintagel comme capitale de la Cornouaille, mais il fait mourir Gorlois, non à Dimilioc (qui est peut-être une forme altérée de Camalot), mais à Terrabil, où plus tard périra Lot, et il reporte la capitale d'Uter de Londres à Carduel (lisez Caerléon), pour mettre cela en harmonie avec le reste de l'histoire d'Artur.

Dans Gaufroi le couronnement d'Artur à Cellivic (1) qu'il appelle Silchester, comme je l'ai dit ailleurs) se fait sans difficultés. Notre romancier fait élever au contraire Artur en cachette par Antor ou Ector (lisez Conor) père de Cai, le futur sénéchal d'Artur, il emprunte différents détails à la série des contes populaires relatifs à l'enfance des héros, et il le fait enfin couronner à Caerléon (que certaines versions, la confondant avec Londres, placent sur la Tamise) par l'évêque Dubrice (écrit parfois en deux mots de Brice ou de Briste). Artur a alors près de lui Cai et Beduer, que certaines versions appellent Baudoin de Bretagne, par confusion avec le frère de Roland, et Malory y joint Bretel, introduit par Gaufroi dans l'épisode précédent, qu'il appelle Brasteau ou Barseau, le confondant avec Nascien.

Dans les *Annales de Cambrie*, Artur est avant tout le vainqueur de Badon, bataille dont parle déjà Gildas sans mentionner par qui elle fut livrée. Nennius et Gaufroi ont soigneusement reproduit cet événement. Ils s'accordent encore à parler de deux victoires, l'une remportée sur la rivière Duglas, et dont Nennius fait quatre batailles, l'autre dans la forêt de Caledon. Nennius en ajoute six : 1° aux bouches du Glevi ou Gleni,

(1) Un texte gallois cité par Sommer (III, 30) fait couronner Artur par Dubricius à Caer Fudéi, lisez Judéi.

dont il faut rapprocher Glevum, nom latin de Gloucester, le Linuis où se trouve la rivière Duglas, et les Glovedon, Lonegloi, Lonezerp de nos romans; 2° sur la rivière Bassas, (Ganas) ; 3° à Cair Gurnion, à Cairleon, sur la rivière Trat Treuroit et au mont Breguoin. Elles sont toutes inconnues à Gaufroi, qui les remplace par des opérations autour d'York, d'Alclyde, du lac Lomond et de Caerliudcoet, qu'il identifie avec Lincoln, quoiqu'il s'agisse de Lichfield, sans doute par suite de l'influence du Linuis de Nennius et du Lincestre et Lindesore de nos romans. Gaufroi parle seul des adversaires d'Artur, les saxons Colgrin, personnage de la mythologie celtique, identique à notre Calogrenan ou Colgrenan, Baldulph, qui est peut-être le Baudus des chansons de geste quelque peu déguisé, et Cheldric, qui est le traître Heudri de l'épopée romane : seul aussi il parle des Armoricains (qu'il prend pour des êtres réels, tandis que ce sont les habitants mystérieux des côtes que baigne le fabuleux Océan) et leur donne pour chef le héros épique Hoël de Nantes (960-981). Le chef des Gaels alliés aux Saxons porte le nom très gaélique de Guillamurius ; enfin la femme d'Artur est la célèbre Guanhumara, élevée en Cornouaille (lisez aux extrémités du monde) par le fabuleux Cador. Puis Artur sort de Bretagne.

Il reçoit l'hommage de Doldav de Gothie, de Gunfas des Orcades, de Malvas d'Islande, dont le premier, Dalldav fils Cunin ou Cimin, paraît comme un de ses chevaliers dans les triades 61 et 99 et dans le mabinogi de *Kuhlwch*, et dont les deux autres ne sont que les dieux celtiques Gwynwas et Maelwas ; il bat Rion de Norvège, qu'il appelle ici (IX, 11) Rioul et plus loin (X, 3) Rhitton et qui est le géant Rhitta des triades

131 et 132, et le remplace par Lot, petit-fils ou neveu de Sichelin (c'est le dieu Lud des Gallois); il conquiert la Gaule sur Flollo, où, comme dans le Flore ou Florent de l'épopée romane, il faut reconnaître Clovis lieutenant de l'empereur grec Léon (457-474), remplaçant le dieu celtique Leol ou Leon (Lugos) pendant que son ami Hoël conquiert l'Aquitaine sur Guitard, forme romane donnée au nom du dieu celtique Gwydar frère de Gweiryd dont il a fait plus haut son Witherius et son Arviragus, chefs de la résistance contre les Romains (1).

Les deux rédactions de *Merlin*, très différentes l'une de l'autre, ne reproduisent presque aucun de ces traits. Dans l'une, le *Merlin* Huth, que je cite de préférence d'après la version anglaise, plus complète, de Malory, Artur qui réside à Caerléon, que de temps en temps le texte appelle Carduel, a trois guerres à soutenir. Il combat d'abord le roi Rion du nord, dont il triomphe avec l'aide du dieu Balaain ou Balin (Beli), puis son frère Nero, probablement le Néron de l'histoire romaine ou quelque dieu celtique dont le nom se rapproche du thème divin Ner qui a donné chez les Chaldéens Nergal, chez les Latins Nereus, chez les Germains Nerthus. Dans cette guerre il est secondé par son sénéchal Cai et par un certain Hervieu, Hervil ou Hervi de Revel ou de Rinel, qui remplace Beduer, et qui doit être lui aussi l'adaptation romane d'un

(1) Gwydar figure dans la triade 26, Gweiryd dans la triade 122. Gwydar a pu d'ailleurs être confondu avec les différents Gwyddre, Gwytyr, etc. des récits gallois Gweiryd épouse la fille de Gloiu dans les récits bretons dont s'est inspiré Gaufroi. C'est l'Iweret du Lancelot allemand époux d'Iblis (Ebliu) plus tard femme de Gwythyr.

nom celtique (1). Il combat Lot (le dieu Lud), dont il triomphe, grâce à Pellinore, dans la biographie duquel se mélangent les traits du héros Eliffer et du dieu Beli. Il fait la guerre au nord (traduit tantôt Nord Galles, tantôt Northumberland), dans la forêt de Marsale (la forêt de la mort), aux rois de Danemark, d'Irlande, du Val, de l'Ile lointaine et du Sorelois (c'est-à-dire du pays lointain). Là aussi se distingue Cai. Beduer est remplacé soit par Hervi de Rinel, soit plutôt par Giflès, fils de Do (Glewlwyt fils Don). Gauvain et son frère Gaheriès (Gwalchaved) font là leur apparition. Il est également question d'un certain Galligar ou Galagar le roux, qui pourrait être Gwalchaved déformé sous l'influence de Baligand. Tor vient du récit précédent, Baudemagus est introduit pour amorcer ses aventures, Urien et Lach (lisez Lug) apparaissent à titre de pères des futurs héros Ivain et Erc.

Divers épisodes ont été ajoutés à ce thème principal. On y voit Artur conquérir son épée Caletbulch, on le voit (et ceci est mythologique, ce qu'indique d'ailleurs la localisation de l'épisode à Camalot) emprisonné chez Domas (Dormarth, la porte de la mort), combattre pour le compte de ce personnage divin, comme Cuchulain dans l'épopée gaélique, et blesser mortellement un de ses chevaliers, Accalon, (Caled, le fort), qui s'est fait le champion du frère et rival de Domas, appelé ici Ontzlac (peut-être, comme Goodolac, variante de Gandalin). Par suite d'une contamination mythologique de récits

(1) Sans doute le Kervil d'Irlande dont l'historien danois Saxo Grammaticus fait un chef celtique vaincu par le dieu Frotho (éd. Holder, p. 169, cf. Huyrvill, p. 118, etc.). Hervi est cité dans *Lancelot* (Paris, III, 55) comme ancien sénéchal d'Uter. Il est le gonfalonier des chevaliers de la Table ronde avec Males le Brun, analogue au Caheu de Cahors de *Lancelot*.

où le dieu époux de sa sœur est détrôné par son fils (le Cronos grec par exemple) avec les récits plus ou moins historiques sur Artur et son neveu Modred (pareille aventure, on le sait, est arrivée à Charlemagne, que certains récits font le père de son neveu Roland), Artur devient, par suite d'un inceste avec sa sœur, le père de Modred ; il apprend qu'un enfant qui est né dans l'année le fera périr, il essaie de se débarrasser de tous les nouveau-nés, qui sont pour la plupart recueillis par le dieu Orian, père d'Accanor (Caw) le laid hardi (Orian et Ascanor sont deux noms de l'épopée romane, l'un et l'autre d'ailleurs peut-être communs à l'épopée celtique), seigneur de deux localités dont on a fait les villes italiennes d'Amalfi et de Gênes, et dont la seconde, Genres, est probablement le mythologique Genoreu dont parle Nennius à propos de Vortigern. Ainsi sont amorcées les aventures d'Accanor et celle de Sagremor fils de Nabur (lisez Mabon, dieu celtique bien connu). Artur, que protège la déesse Niniane, est en butte aux persécutions de sa sœur, le dieu Morgan transformé en femme par suite d'une confusion avec la Murigena celtique, en gaélique Morgen, la fée des eaux ; à deux reprises, elle lui enlève soit le fourreau de Caletbulch, soit l'épée elle-même, pour les donner soit à un chevalier innommé qu'elle aime, soit à cet Accalon avec lequel ses artifices le mettent aux prises : elle essaie de le faire périr en lui envoyant un manteau qui tue tous ceux qui le revêtent. Le roman raconte ensuite les amours de Merlin avec Morgue, puis avec Niniane, auxquelles il apprend successivement la magie, et sa disparition par les enchantements de Niniane. La victoire de Pellinore sur Lot sert de prétexte à un récit de sa chasse fantastique et de son duel

avec Artur. Enfin l'appui prêté par Balin à Artur contre Rion amène une longue histoire mythologique dont la destinée de ce dieu solaire fait tous les frais. Mythologique, la pauvreté de Balin, allusion à la faible lumière que donne le soleil à son lever : mythologique, sa prison, allusion à son séjour sous terre pendant la nuit, dont il est délivré par l'Aurore, symbolisée ici par une demoiselle; mythologique, sa mort sous les coups de son frère, qui porte le même nom que lui, un peu altéré, Balan, que M. Rhys me paraît avoir eu tort d'identifier à Bran, car au fond c'est le dieu qui se tue lui-même, de sa propre épée, et Balan, le chevalier rouge de l'île, n'est autre que le lumineux possesseur de l'île du soleil, où le dieu fatigué vient se reposer ou mourir pour renaître. Mythologique, le meurtre de l'Aurore, la demoiselle qui l'a armé, car cela semblait odieux, et remplacée par la demoiselle de l'île d'Avalon qui a armé Artur, mais identique à celle-là, puisque Balin a tué le frère des deux, et que d'ailleurs la demoiselle avait tué le frère de Balin, peut-être son frère ténébreux, son meurtrier. Mythologiques, les deux épées qu'il porte, et dont sans doute l'une blesse, tandis que l'autre guérit; mythologique, sa victoire sur Lanceor, doublet de Lancelot (Lautivro, le dieu de la mort), ami de la déesse Lione (Liban), enseveli par le roi de la mort Marc (Marth) et son nain, l'être difforme qui accompagne habituellement les dieux des ténèbres; mythologique, le récit où le soleil qui voit tout éclaire sur son infortune Garnisshe du Mont, amant de la fille d'Hermel ou Hermiel (peut-être identique à Hervieu de Rinel) et cause ainsi sa mort; mythologique, sa victoire sur le dieu de la Mort, Garlon le noir, dont le surnom a été appliqué au frère de Peredur, Gurci,

lorsqu'on a fait de l'un le dieu du jour et de l'autre celui des ténèbres, Garlon, dont le sang est nécessaire pour guérir les blessures qu'il a faites, et dont l'épieu qui tue et guérit à la fois est représenté comme celui qui perça le côté du Christ, comme a déjà été christianisée la lance de Bran, Garlon, qui tue Herlews le méconnu, c'est-à-dire l'inconnu, doublet de sa propre personnalité, forgé sur Garlon comme Balan sur Balin, et pourvu d'une histoire identique, Garlon qui tue Perin de Montbéliad, lisez Beli de Caerbeli, compagnon de Balin, dont le nom a encore été forgé sur le sien, dont la forteresse mythologique a été remplacée par la seigneurie du protecteur de Robert de Boron, et qui meurt là où plus tard sera tué Pellinore, qui unit aux traits du mortel Eliffer quelques-uns de ceux du dieu Beli ; mythologique enfin, la victoire sur Pellehan ou Pellam, frère de Garlon (Pwyll et non, comme le croit M. Rhys, Pryderi), seigneur de Listenois, du palais périlleux, de la terre gâtée, de la terre foraine, chez qui le double aspect, bon et méchant, des divinités païennes, est assez confusément mélangé, car seule la mort du Soleil peut être appelée un douloureux coup, comme celui que frappe Balin sur Pellehan, le Pelles que guérira Perceval, et cependant il s'agit bien de la défaite du roi des Ténèbres, car la destruction du château et la mort de la demoiselle compagne de Balin symbolisent sans doute la mort de l'Aurore et la délivrance du Soleil.

Deux autres romans d'aventures ont été intercalés dans ce *Merlin*. Le premier, assez récent, puisqu'il fait de Londres la capitale d'Artur, est consacré aux aventures de Tor. Il nous dit comment ce fils bâtard de Pellinor (Eliver ou Beli) et d'une jeune fille mariée

plus tard au vacher Arès, apprend le secret de sa naissance, après avoir mené à bien l'aventure du brachet blanc enlevé par Abelin (Beli), et avoir vaincu en passant Felot (Beli) de Langduke et Petypase de Wynchelse. Gauvain de son côté avait eu à suivre les traces du cerf blanc d'Alardin des Iles, après avoir terminé le combat singulier de Sorlouse (Garlon) de la forêt et de Brian de la forêt. Enfin Pellinor délivre Niniane la chasseresse, enlevé par Hontzlake (Gandalis) de Wentland (le pays blanc) et que Meliot (Beli) de Logre, frère de Brian des Iles, a d'abord voulu secourir avant de se réunir à Hontzlake contre Pellinor : mais il cause, en refusant de lui venir en aide, la mort de sa propre fille Hélène, qui ne veut pas survivre à son ami Myles (Beli) des Landes tué par Loraine (Lovan) le sauvage.

Ce Tor, le principal personnage du roman, figure dans *Erec* et me paraît avoir été le prototype sur lequel ont été forgés le Torec, héros d'un poème néerlandais, le Torin de *Cligès* et le Terriquen de *Lancelot*. Je ne connais chez les Gallois de nom qui y ressemble que le Tarawc d'Alclyde de *Kuhlwch*, le Twrch ab Perif de *Kuhlwch* et de *Rhonabwy* et le Twrch ab Annwas de *Kuhlwch*, dont le nom a été déformé pour le rapprocher du Twrch Trwyt, le porc furieux, fils de Tared le guletic (1).

Le second, après avoir raconté la délivrance de Manassès (Manu) de Gaule par Morgue, nous montre Ivain, Gauvain et le Morhout courant de concert les aventures en Nord-Galles. Le Morhout est emprunté

(1) On trouve aussi Tarin dans *Lancelot* (éd. Paris, III, 111), le château de Taruc dans le *Merlin* Huth. et le saxon Taurus ou Thaurus dans *Merlin*, p. 217 et 437. Ce dernier est évidemment une variante de Mauruc. Faut-il voir dans les autres une variante de Coran ou de Marec?

au *Tristan*, comme Fergus qu'il délivre de Taulard, calqué sur le Taulas de *Tristan*. Le roman est hostile à Gauvain, dont il raconte les amours avec Ettard et la déloyauté à l'égard de Pelleas ou Pellas (Pwyll), favorable à Ivain, qu'il montre en lutte avec Hue et Edward du Château rouge, deux noms français d'origine germanique dont la présence indique une fois de plus l'âge moderne du roman.

Le second *Merlin* n'est pas non plus exempt d'interpolations. Les unes ont pour but de préparer le *Lancelot* : naissance d'Ector (1) des Mares, fils bâtard du roi Bàn et de la fille d'Agravadain, naissance de la fausse Genièvre, fille adultérine du roi Léodegan et de la femme de son sénéchal Cleodalis, qui vient au monde le même jour que Genièvre, fille légitime du roi, de son mariage avec Bertolai, le Partolon des légendes gaéliques. Les autres sont de purs hors d'œuvre, comme l'histoire du roi Flualis (Levelys) de Jérusalem et de sa mort à Nadres en Galice, ou celle de l'Empereur Jules César, contemporain de l'empereur Adrien de Grèce, le dieu celtique Andriu, trompé par sa femme qui fait habiller ses amants en demoiselles et les fait passer pour ses pucelles, et finissant par épouser la fille du duc Mathem (2) de Soane (lisez de Souabe), tombé dans la misère et réfugié à Montpellier (3), la belle Grisandelis ou Grisandoles qui a longtemps vécu à sa cour sous le costume d'un sénéchal.

(1) J'ignore quel est le nom celtique qui se cache sous ce nom troyen.

(2) Personnage mythologique analogue au Mador et à l'Amadas des romans arturiens.

(3) Montpellier, comme Montbéliard et Montmélian, est une déformation du mythologique mont de Béli.

Ce roman a tendance à faire jouer un grand rôle aux Armoricains, et je serais tenté d'y voir une main armoricaine. Il renferme des contradictions, Artur y épouse tantôt Lisanor ou Lionor, fille de Seguin (et non Sanain pour Sevin), nom emprunté à l'épopée romane, dont il a Lohot (c'est le gallois Llacheu, écrit à tort Hoot, Borre, Bohart), tantôt Genièvre, fille de Leodegan (Lud). C'est même en combattant Rion pour le compte de Leodegan qu'il conquiert la main de la princesse : la guerre contre Rion n'a d'ailleurs plus lieu au mont Aravios comme dans Gaufroi, ou autour de Terrabil, comme dans le roman précédent, mais autour de Danablaise ou Aneblaise, que pas plus que Terrabil ou Aravios je n'arrive à identifier. On retrouve là Hervieu de Rinel, chef des chevaliers de la Table ronde, qui, pour cet auteur, sont distincts au début des chevaliers d'Artur, et habitent la mythologique Cornouaille. Beduer est absent du récit. En Bretagne Artur a surtout à lutter contre des Bretons, et c'est à eux qu'il livre la bataille de Badon, si, comme je le crois, il faut y voir le Bedingram ou Bedegrain du roman. Ces Bretons sont d'abord des êtres divins, Lot (Lud), Brangoire (Bran de Gutr), Nantre (Guitneu, en gallois Gwyddno), Ider (Edern), l'ennemi d'Erec dans *Erec* et d'Artur dans *Ider*, d'anciens rois, Carados (Caradoc), puis Angus ou Angusel le scot, le persécuteur des Bretons dans *Tristan*, Clarion (Llary), nom commun à l'épopée romane, Escam, le celtique Caw, père de Hoël et de Gildas dans les contes gallois, un personnage innommé, le roi des Cent chevaliers, enfin Tradelman dont je ne puis établir l'identité (1). Beduer ne figure pas aux côtés

(1) Il dispute dans *Merlin* (p 196) à Evadeam la main de la fille de Clamadas.

d'Artur, où Cai se distingue avec le bouteiller Lucan (1) fils de Corneus (le dieu Lug) et Giflet fils de Do. Artur a pour auxiliaires les Armoricains, non pas les Armoricains historiques d'Hoel, mais les Armoricains mythologiques sur lesquels règne Ban (Ben, la Tête, le Chef) de Benoic (le pays lointain) et Bor ou Boor (c'est, je crois, le scandinave Bor, père d'Odin, donc un dieu, traduit parfois la Tête, le Chef, et non Ambrosius, comme dit M. Rhys) de Ganas (le pays lointain), de la Bretagne bleue ou mythologique, et non, quoique dise le texte, de la petite Bretagne, voisine de la terre déserte, de la berrie, comme on dit en français, d'où la mention du Berri, fréquemment d'ailleurs assimilé à la Bretagne dans les chansons de geste (2), avec leurs généraux Aleaume, Anteaume ou Antoine de Benoic, un nom roman, remplaçant Andriu, Leonce de Paerne, peut-être une forme altérée du dieu Leol ou Leon, Farien de Ganas et Gracien (Naiton) de Trebes, dont les neveux Lambegue (allongement du nom divin Law) et Banin (nom forgé sur celui de Ban son parrain) restent à la garde du pays, avec leurs chevaliers Bleoberi et Blamor. Artur a encore d'autres alliés, mythologiques aussi, à ce qu'il semble, mais en guerre avec Uter (Utr), Boor (Bor), Guineban (Gwynwas) ; c'est, par exemple, le roi de Lamballe Gosengos (Gwynwas), fils et successeur d'Aman, et son sénéchal Nabunal de Camadaise (Mabon).

Il a aussi pour lui les jeunes gens, fils ou neveux des dieux ses adversaires, Galescin (3) de Clarence, fils

(1) Un texte gallois cité par Sommer, III, 29, fait de Lucas ou Lucan avec Blaes ou Blaise un des historiens d'Artur.

(2) Voir notamment Lambert de Bourges pour Lambert de Bretagne, Alori, Amile, etc,

(3) Galescin n'est autre qu'un allongement de Gales (racine celtique

de Nantre et de la sœur uterine d'Artur, Blasine, fille d'Hoël de Cornouaille, Ke d'Estrans, neveu de Caradoc, et son neveu Kehedin (Keydyaw), les quatre fils de Lot, Gauvain, Gaheriès (Gwalchaved), Agravain, Gueresches (Geraint), Dodinel (Lodinel, forgé sur Lud), les quatre Ivain, Gosevain (Goneman).

Il a à lutter contre les Gaulois, contre le mythologique Claudas (Lud) et son sénéchal Randol (et non Ralidol), variante de Baudus, contre Froille (le Flollo de Gaufroi), contre un général romain appelé du nom fantaisiste, mais d'allure latine, de Ponce Antoine; il débarque à la Rochelle, comme le fit Jean-sans-Terre dans ses deux dernières campagnes de France, et non pas à Galois (Calais), comme dans le *S. Graal* publié par M. Hucher (I, 497), ou à Barfleur, comme dans Gaufroi ; il combat ses ennemis sous Trebes, entre la Gorre, appelée la Loire (c'est le fleuve bleu, transparent, vitreux, le fleuve céleste) et l'Arsonne, près la forêt de Darnantes (lisez d'Ar nant, du Val).

Il a enfin à lutter contre les Saxons, ou plutôt ceux-ci portent d'abord leur effort contre les rois rebelles, dont les places fortes paraissent Nant (le Val), identifié à Nantes, Huidesan ou Huinesan qui n'est peut-être pas distinct de Lindesore ou Lincestre, et Arestuel. La lutte se concentre surtout autour de Vambière, le Bamborough northumbre, dont le nom a peut-être été influencé par Banbury près Oxford, et de Clarence, le Clarent de nos chansons de geste, localité sans doute mythologique. Les chefs saxons ne sont plus Colgrin, Baldulph et Cheldric, mais des parents d'Angis (Hengist) et du mythologique Minadus (Cinadon), Hargodabran, Maaglan

Gal, vaillance) comme Galaad, Galehaus, Galapas, Galegantin, Galagandreiz, Galyhud, Galyhodyn, Galehaudin, Galeron, Galeschans, Galesconde, Galides, Galindes, etc.

(Maelwas) et Bramague, assistés d'Oriel, de Sorionde et d'Airaut ou Ariant (1) peut-être identiques à l'origine, tantôt fils, tantôt neveux de l'un ou l'autre des trois précédents. Les opérations sont assez confuses, ce qui est tout naturel, puisqu'on est en pays mythologique : Brangoire et Carados agissent en Estrangorre, à l'étroite voie, Ider en Cornouaille vers Bedegrain ou Bredigan contre Sorionde). Angus à Corente en Ecosse (contre Bramague et Maaglan qui assiègent Vambière, tandis qu'Hargodabran paraît fixé à Clarence), Lot en Orcanie (contre Airaut), puis à Arondel en Loenois dans la marche d'Ecosse, Tradelman et le roi des cent chevaliers à Malehaut (lisez Salenanc, le pays lointain), entre Arondel et la Roche aux Saisnes en Nord-Galles, Nantre agit dans le même pays à Huidesan ou à Lindesore, en Briolande, vers la chaussée galesche (galloise ou gauloise) entre Nord-Galles et Sorelois (le pays du nord et le pays lointain), Clarion et Escam vers la Roche Margot sur la Severn contre Oriel, ce qui ne les empêche pas d'opérer en Northumberland, le pays de Clarion, en Norhaut (lisez Sorlianc, le pays lointain). Il n'y a donc rien de précis dans tout cet amas de noms.

(*A suivre.*) C. DE CALAN.

(1) Au-dessous de ces grands chefs il faut encore citer Haran, fils de Bermague (var. de Branmague, puis les quatre rois Pignoras (forgé sur Minoras), Brandon, Pincenars et Magloras ou Magloire (forgé sur Maglan), puis les chefs des cinq grands corps, Salebrun, Sorbaré, Meliadus, Brangoire et Gondeflé, auxquels on adjoint Margon ou Margoras, le bouteiller du roi Pignoré, Lennor ou Lanor (Canor) de Betingle, Frigalis ou Frangile (Murgales), Malakin le châtelain, Traninaduc ou Transmaduc (Aminadus), auxquels d'autres manuscrits ajoutent Landabus (Bandalis) ou dédoublent Malakin en Maladin et Malakin.

NOTICES ET COMPTES-RENDUS

MÉMOIRES DE LA COMTESSE DE LA VILLIROUET, NÉE DE LAMBILLY : UNE FEMME AVOCAT, par le comte de Bellevue. — Paris, librairie Lamulle et Poisson, 1902.

Si l'on ne savait déjà que l'aristocratie bretonne est restée, pendant la période révolutionnaire, digne de son vieux renom de vertu (au double sens où nous entendons ce mot et où les Latins surtout entendaient celui de *virtus*), on en trouverait la preuve éclatante dans le nouveau livre de M. le comte de Bellevue.

Une femme du grand monde, d'éducation raffinée, la comtesse de la Villirouet née de Lambilly, qui s'impose à l'admiration de ses co-détenus de Lamballe, en les soutenant par son courage et sa belle humeur et à celle du peuple de Paris en défendant elle-même son mari devant une Commission militaire : voilà certes un spectacle qui n'a rien de banal, l'affirmation d'une intelligence et d'une énergie peu communes. Dans cette épouse et cette mère modèle, M. le comte de Bellevue, qui s'est constitué avec un zèle pieux, avec une délicate érudition le biographe de la comtesse de la Villirouet, salue, et nous saluons avec lui, estimant que jamais éloge ne fut mieux mérité, un type achevé de chrétienne et de Bretonne.

Il y a deux phases, très intéressantes l'une et l'autre, dans ce que l'on pourrait appeler la vie publique de Mme de la Villirouet : elle y montre un égal besoin de se dévouer, au péril même de sa liberté et de sa vie.

On la voit, jeune femme séparée de son mari que l'attachement à la cause royale a conduit à l'armée des princes, jeune mère de trois enfants, partager le sort des détenus de la pri-

son de Lamballe jusqu'au jour où, par son infatigable activité, elle a obtenu l'élargissement de la plupart d'entre eux ; on la retrouve plaidant, gagnant la cause de son mari ancien émigré, compagnon d'armes du prince de Condé, menacé à tout le moins de perdre tout ce qu'il possédait, devant une de ces Commissions militaires qui ne se piquaient ni d'indulgence, ni même d'impartialité. Et dans son rôle improvisé d'avocat, de défenseur officieux comme elle dit, elle ne se trouble ni ne s'embrouille un instant, elle réussit à prouver à des juges assez peu féroces en somme et qui lui demandent la permission de l'embrasser, à la sortie de l'audience, que son mari n'est ni un mauvais citoyen, ni un ennemi de la République ; elle obtient l'acquittement désiré, reçoit les félicitations de tous et les poètes, les journalistes, les dessinateurs de l'époque célèbrent à l'envi ses vertus d'épouse, ses talents d'orateur.

Voilà, avouera-t-on, un épisode inattendu de l'histoire révolutionnaire : que de volonté et d'énergie, que de charme aussi n'a-t il pas fallu à cette femme pour désarmer les rigueurs des farouches citoyens de l'an V !

Le rôle de la comtesse de la Villirouet n'était pas terminé encore. Comme elle avait tenu tête aux hommes de la Convention, cette femme courageuse osa regarder en face le César français et, dans une fête à l'Ecole militaire, lui rappeler qu'elle avait sauvé son mari. Auparavant, elle avait obtenu une audience de l'Impératrice Joséphine, et, mère dévouée autant qu'épouse modèle, sollicité pour son fils Charlemagne une place d'auditeur au Conseil d'Etat. Un autre épisode intéressant de sa vie, mêlée aux événements de son temps, est l'intervention du ministre de la police, Fouché, en faveur du comte de la Villirouet qui recouvra, grâce à cet habile homme, ses biens confisqués. La figure de Fouché ne cesse pas de solliciter l'attention et le biographe de la *Femme avocat*, M. le comte de Bellevue sait la faire ressortir en quelques traits vigoureux. Le livre entier de M. de Bellevue est, d'ailleurs, aussi solidement composé qu'agréablement écrit.

J'insiste avec plaisir sur ce dernier caractère parce qu'il me conduit à montrer sous une autre face l'esprit « transcendant » (le mot est du biographe) de la comtesse de la Villirouet. Cette femme vraiment supérieure ne maniait pas la plume avec moins de dextérité que la parole ; elle faisait son « portrait » comme Mme de la Fayette, formulait des « conseils aux mères », comme la marquise de Lambert, et quand on nous montrera plus de lettres d'elle, nous la rangerons peut-être parmi les disciples d'une autre marquise, bretonne à demi, l'inimitable Sévigné. Si, par les extraits qui nous sont donnés, se mesurait la valeur du gros volume manuscrit d'*Œuvres diverses*, nous souhaiterions vraiment que la Société des Bibliophiles Bretons en entreprît quelque jour la publication.

Ces qualités littéraires se transmirent au fils aîné de la comtesse de la Villirouet, à ce Charlemagne, en faveur duquel nous l'avons vu s'adresser à l'impératrice Joséphine.

Une littérature teintée de philosophie idéaliste, voire même un peu spirite, servit de délassement au comte Charlemagne quand la sincérité de ses convictions lui eut fait abandonner, en 1830, sa place d'Inspecteur divisionnaire des Postes. La fidélité aux traditions est héréditaire dans cette noble maison, et le représentant actuel du nom est en droit de la revendiquer hautement. Chez les gentilshommes bretons, — dit quelqu'un de la famille, l'auteur du livre, le comte de Bellevue — la noblesse n'est que la transmission séculaire de l'honneur et de la vertu.

Le biographe du vicomte Toustain de Richebourg et du comte de la Touraille est fort expert en l'art héraldique ; il nous l'a prouvé en écrivant les généalogies de la famille Mouesan de la Villirouet et de la famille de Lambilly, dont il a fait de précieuses contributions pour l'histoire de la noblesse bretonne. Son livre d'un bout à l'autre est un acte de foi.

OLIVIER DE GOURCUFF.

*
* *

La Noblesse de Bretagne aux XVe et XVIe siècles, Réformations et montres, par le comte R. de Laigue. Tome I. Evêché de Vannes, 1re partie. — Rennes, Plihon et Hommay, éditeurs, 1902.

Voici un livre qui peut rendre aux travailleurs de grands services dont je voudrais indiquer rapidement ici les principaux.

On sait que les deux prérogatives essentielles de la noblesse bretonne étaient l'exemption de l'impôt des fouages et l'obligation du service militaire. Les réformations des fouages mentionnant à la fois les exempts et les contributifs, et les montres militaires donnant l'état des comparants et des défaillants, forment donc un véritable nobiliaire de l'époque éminemment précieux pour les familles qui y sont mentionnées.

C'est là surtout ce qu'ont vu les premiers copistes de ces vieux documents. A côté de cet intérêt purement personnel, combien de renseignements curieux l'homme moderne ne trouve-t-il pas à glaner dans ces pages.

Chaque gentilhomme étant tenu de vêtir, en raison de sa fortune, un équipement militaire plus ou moins complet, les montres mentionnent toujours la situation pécuniaire de chacun. C'est donc une vaste enquête sur les revenus de chaque gentilhomme breton à la fin du XVe siècle qui nous permet de juger du grand nombre des petites bourses et qui, rapprochée par les descendants de ces familles de leur situation actuelle, leur permettra de mesurer le chemin parcouru. Comme l'auteur a eu soin, dans sa préface, d'indiquer le procédé qui permet de convertir ces chiffres en leurs équivalents modernes, cette comparaison est des plus simples.

Ces listes nous montrent encore quelles paroisses étaient de préférence, eu égard au chiffre de leur population, habitées

par la noblesse. Dans certains évêchés (celui de Vannes n'est malheureusement pas dans ce cas), on indique même le nombre des roturiers contributifs à côté de celui des exempts. Ce n'est pas un véritable dénombrement, puisque nous ne savons de combien de personnes se composait chaque feu, mais c'est au moins une indication sur la densité relative de la population dans chaque paroisse.

Les excuses que les nobles allèguent pour se dispenser du service militaire, les métiers qu'ils peuvent exercer sans déroger nous renseignent sur tout un côté fort curieux de la vie privée d'alors.

Chaque gentilhomme ayant le droit d'exempter un de ses métayers et les noms de ceux-ci figurant dans les réformations, voilà quantité de familles bourgeoises ou paysannes dont ce livre peut également passer pour le livre d'or.

C'est également pour ces deux siècles l'histoire de toutes les terres nobles et de leurs propriétaires successifs, et cela encore donne des aperçus très curieux sur les mutations de la propriété à cette époque.

Enfin ce livre offre un intérêt philologique de premier ordre. Cette quantité de noms propres, bretons ou français, identifiés par l'auteur aux noms modernes avec un soin qui fait frémir quand on y pense et qui stupéfie encore davantage quand on mesure le minutieux labeur qu'il représente, est une mine inépuisable de renseignements. Passage de l'*s* à l'*r*, substitution de l'*a* à l'*e* dans le pays français où *ker* est généralement devenu *car*, changement du breton *thuou* ou *thenou* en *tré*, changement de l'*u* en *v*, du *g* en *v*, perte de l'*n*, de l'*s* final, disparition de l'article *an* dans les composés, autant de faits phonétiques que le présent livre permet de dater et dont il permet de formuler les lois avec une précision presque mathématique.

Et quand j'aurai dit que ce monument, œuvre d'une patience si intelligente, a trouvé un imprimeur consciencieux qui n'a pas défiguré un seul nom propre, j'espère que nul en Bretagne n'hésitera à hâter de sa souscription l'achèvement d'un travail

dont j'aurais voulu montrer la multiple utilité et dont, sur aucun de ces terrains, l'auteur n'est resté au-dessous de sa tâche. Ceux qui connaissaient par avance les difficultés de l'entreprise savent que ce n'est pas un médiocre mérite de l'avoir si bien amorcée.

CH. DE CALAN.

*
* *

LA TERRE DU PASSÉ, par M. Anatole Le Braz. — Paris, Calmann Lévy, 1902.

Voici bientôt revenir les beaux jours, qui ramèneront les touristes sur nos côtes bretonnes. Il me semble qu'aucun ne devrait désormais pénétrer *en Armor* sans s'être muni du nouvel ouvrage de M. Anatole Le Braz qui est peut-être, de tous nos écrivains modernes, celui qui a le mieux compris l'*âme de la Bretagne*, et qui a été le plus habile à nous la révéler.

Dans *La Terre du Passé* il nous conduit par une de ces antiques *routes vertes* ignorées aujourd'hui de notre siècle de voies ferrées, à travers les sept Evèchés de Bretagne, faisant ainsi revivre le souvenir des grandes migrations annuelles du Trô-Breiz (tour de Bretagne). Et à ce sujet, il nous fait remarquer que la piété bretonne a toujours été d'essence voyageuse. Aujourd'hui encore elle se plaît aux dévotions lointaines et c'est peut-être surtout parce que ses *pardons* sont des occasions de *déplacements* qu'ils sont toujours si appréciés et si courus.

Pour parler de la *petite patrie*, on sent que chez M. Le Braz la plume s'inspire du cœur ; il a parfois des mots d'amoureux, et aussi, peut-être, un peu de l'aveuglement de l'amoureux pour poétiser jusqu'aux défauts de l'aimée.... ....

Qu'il parle du Trégorrois rêveur, du rusé Léonais ou du grave habitant de la Cornouaille, l'auteur de *La Terre du Passé* sait mettre dans son style un je ne sais quoi d'enveloppant, de *prenant* par où d'ailleurs, au dire de M. Brunetière, le pays breton se distingue des autres pays.

GWEN.

*
* *

La Noblesse de l'Avranchin (élections d'Avranches et de Mortain) d'après les recherches officielles, par M. Alfred de Tesson. — Réception d'un écuyer du roi : le comte de Tesson, écuyer ordinaire de Louis XVI, par le même. — Avranches, 1901.

La première de ces deux brochures contient une liste très complète, par familles et par paroisses, des familles nobles de l'Avranchin citées aux recherches de 1463, 1523, 1599, 1635, 1666.

La seconde reproduit les preuves de M. de Tesson, écuyer du roi en 1778, depuis Thomas Tesson, vivant en 1471, et diverses pièces intéressant cette famille, extraits de la *Gazette de France*, preuves de Malte, etc.

*
* *

Le Suffrage universel, ses deux cadres et ses trois modes de scrutin, par Séverin de la Chapelle, Guingamp, 1901. — Esquisse d'un cadre de rénovation parlementaire française., par le même, Paris, librairie Pichon, et Guingamp, 1902.

Etudes très complètes et remplies de vues originales et fécondes sur le scrutin d'arrondissement, le scrutin de liste, la représentation proportionnelle, les cahiers généraux rédigés par les conseils généraux, le vote par bureaux homogènes au sein des assemblées politiques, la vérification des pouvoirs, etc. Le souffle du plus large libéralisme anime d'un bout à l'autre ces pages loyales et sincères.

Le Gérant : J. Le Bayon.

Vannes. Imprimerie Lafolye frères, 2, place des Lices.

UNE INNOVATION ARTISTIQUE

A

L'ÉVÊCHÉ DE QUIMPER

Les belles cathédrales, affirme Victor Hugo, ont contre elles trois ennemis : l'architecte qui les restaure, le prêtre qui les badigeonne, le peuple qui les démolit. Cette boutade put être écrite il y a soixante ans., au plus fort de la bataille romantique, mais si les dieux du Parnasse avaient octroyé à *Olympio* l'Immortalité, le poète n'hésiterait pas aujourd'hui à rayer de *Notre-Dame de Paris* une phrase désormais vide de sens puisque sa critique n'aura plus d'objet. Il est passé le temps où les élèves de nos grandes écoles nationales d'art et d'archéologie étudiaient les monuments sur des planches et sur des tableaux noirs ; de nos jours la science a l'âme plus voyageuse, et ce progrès, on le doit en grande partie aux moyens de locomotion modernes qui tous heureusement ne tuent pas les explorateurs comme Dumont d'Urville et les écrivains comme ce pauvre Quellien dont la Bretagne porte le deuil depuis un mois. Les architectes font leur tour de France, tels les ouvriers du bon vieux temps à la recherche du chef-d'œuvre, leurs talents ont progressé et leurs restaurations sont plus intelligentes et mieux comprises. — Le peuple, lui, ne démolit plus les églises. Les sans-culottes de 1793 mettaient des pioches aux mains de malheureux hypnotisés : leurs successeurs entreront dans la place par des moyens moins violents mais plus efficaces

peut être. On s'attaquait jadis aux murs, on s'en prend maintenant aux idées. Le peuple ne renverse plus rien et la première victime, c'est lui. — Quant aux prêtres, badigeonnent-ils encore ? Je n'oserais le nier. Ce que l'on peut affirmer c'est que dans peu d'années ils ne badigeonneront plus s'ils écoutent la voix de leurs Évêques dont les plus autorisés sont en train de prêcher la bonne croisade de l'art et du goût. Le mouvement est sorti de l'Evêché de Quimper et de Léon, et l'honneur de la réforme reviendra pour la plus grande part à Mgr Dubillard qui en a pris la généreuse initiative.

I

Une Renaissance très curieuse semble guider les premiers pas du jeune siècle où nous entrons. La vie artistique du nouveau-né a eu pour parrain M. J.-K. Huysmans et pour marraine la célèbre abbaye de Solesmes. Le premier enseigne, et la seconde enseigne et exécute, — elle exécutait dis-je quand la persécution est venue fermer ses portes et suspendre ses travaux. La *Cathédrale* a remis la peinture primitive à la mode, et placé en pleine lumière le caractère symbolique de nos vieux sanctuaires français. On va en foule visiter Notre-Dame de Chartres, et le beau livre de l'auteur d'*En Route* va supplanter les Bœdekers et les Joannes en condamnant au chômage les pauvres guides miséreux du musée du Louvre. Grâce aux Bénédictins la musique religieuse revient aux saines et pures doctrines de l'école Grégorienne et se débarrasse des *fioritures* qui la dénaturaient depuis cinq cents ans. Les architectes construisent de belles églises ; si le *modern style* ne franchit pas les devantures

des magasins *fashionables*, du moins les artistes copient-ils à l'envie les grandes voûtes romanes dont les arcades cintrées surgissaient aux siècles de foi, et les ogives élégantes qui menaient les prières tout près du Ciel par le chemin des hauts clochers à jour. L'élan est donné dans toutes les branches de l'esprit humain. On abandonne les *jolies* statuettes bien blanches, bien roses, bien bleues, bien quelconques de la rue Saint-Sulpice pour les vieux saints en bois si expressifs du moyen-âge. Enfin les bonnes petites prières incolores et tièdes de la même rue cèdent la place aux grands enseignements de l'Evangile. Réjouissons-nous de cette révolution : elle sera aussi profitable à l'art qu'à l'Eglise.

Mgr l'Evêque de Quimper l'a compris comme nous. Placé par le Saint-Siège à la tête d'un diocèse où les monuments antiques de toutes les sortes et de tous les âges se dressent un peu partout, il était mieux placé que les autres pour entreprendre une réforme en la matière. Aussi n'a-t-il pas hésité à aller de l'avant, et la Bretagne tout entière ne lui doit-elle marchander ni sa reconnaissance ni son concours.

II

Le 5 novembre 1900, Mgr Dubillard adressait aux membres de son clergé une lettre-circulaire à laquelle on me permettra d'emprunter quelques passages.

« Pendant le cours de notre première tournée pastorale, dans laquelle nous avons spécialement visité l'arrondissement de Quimper, il nous a été donné d'admirer vos belles églises, vos clochers à jour et vos calvaires bretons. Ce qui peut-être nous a frappé encore

davantage, ce sont vos croix processionnelles, vos calices et vos reliquaires. Il y a dans les paroisses les plus pauvres de véritables richesses souvent inconnues du vulgaire, mais qui sont des trésors d'art et de goût. Les quelques courses que nous avons pu faire hâtivement dans les autres parties de notre beau et magnifique diocèse, nous permettent d'affirmer que ces richesses se trouvent un peu partout, et qu'il n'y a pas un coin du Finistère où ne se conservent des choses aussi intéressantes pour les arts que pour notre histoire locale. »

Malheureusement « beaucoup d'églises sont devenues insuffisantes, plusieurs tombent de vétusté, et partout il y a lieu de songer à des réparations, à des agrandissements ou à des reconstructions... Tout cela doit être conduit avec réserve et prudence. S'il y a des constructions qui peuvent être détruites, il y en a d'autres qui méritent d'être conservées. »

La situation ne laisse pas d'être embarrassante dans bien des cas. Aussi le savant Evêque est-il amené à étudier « deux écoles opposées l'une à l'autre : l'école des archéologues qui voudrait tout conserver, et l'école des architectes qui voudrait tout renverser pour reconstruire tout à neuf. » Pour lui « il faut chercher le milieu entre les deux opinions contraires. Les archéologues ont raison quand ils veulent conserver les vestiges du passé, les monuments anciens, tout ce qui revêt un caractère vraiment archaïque et artistique ; mais ils ont tort quand pour cela ils sont disposés à entraver la reconstruction d'une église ou son adaptation aux besoins actuels du culte dans une paroisse toujours plus populeuse. Avant d'être un objet d'admiration pour les artistes, nos églises sont des lieux de prières et de réunions. Elles doivent donc être tout d'abord suffisantes

pour abriter les paroissiens, et, pour obtenir ce résultat, il est parfois absolument nécessaire d'agrandir ou de reconstruire. D'autre part, les architectes poussant à l'extrême cette dernière idée, estiment que les agrandissements sont à peu près impossibles ou réussissent généralement assez mal. Dès lors, c'est une reconstruction qui s'impose toutes les fois que les églises sont vieilles ou insuffisantes. C'est donc aussi la destruction totale et immédiate du monument ancien, quand l'emplacement qu'il occupe sera nécessaire pour la reconstruction nouvelle ; c'est, pour le cas où l'on choisirait un autre emplacement, une détérioration lente et progressive, telle qu'elle se remarque dans tous les bâtiments abandonnés. Nous pensons, au contraire, qu'un agrandissement est souvent possible, et que ce sera dans l'harmonieux agencement de l'ancien et du nouveau que se fera remarquer davantage le savoir-faire de l'architecte. »

La conservation des anciens calvaires est aussi à obtenir. « Nous attirerons l'attention sur les calvaires que la piété de nos pères a semés un peu partout à travers le territoire de notre vaste diocèse. Plusieurs sont très remarquables au point de vue de l'art et de l'antiquité, tous méritent notre respect et notre amour pour les grands et pieux souvenirs qu'ils nous rappellent. Or, nous en avons remarqué plusieurs qui sont dans un triste état d'abandon et de délabrement. Ne serait-il pas possible d'en obtenir la restauration ? Pour cela nous faisons appel à la bonne volonté de tous, et nous savons que nous serons écouté. »

Enfin les églises renferment souvent des richesses artistiques extraordinaires :

« Nous avons aussi un mobilier liturgique très précieux : des calices, des patènes, des reliquaires, des croix

processionnelles, des bannières, des ornements sacrés d'un goût véritablement exquis et souvent d'une richesse incomparable. Tous ces objets sont-ils environnés d'assez de soins? Ne les voit-on pas ici ou là relégués dans des coins obscurs et humides, enfermés dans des coffres malpropres où ils s'oxydent ou se couvrent de poussière? Parfois aussi ils sont mal gardés et exposés aux voleurs, ce qui n'est pas aujourd'hui un danger imaginaire, puisque, dans ces derniers mois, plusieurs églises de notre diocèse ont été visitées pendant la nuit par des malfaiteurs. Enfin, messieurs les curés et recteurs peuvent être surpris par des brocanteurs de passage qui leur font des offres merveilleuses en échange d'objets qui sont jugés sans utilité pratique et sans valeur apparente, alors qu'au point de vue de l'art et de l'antiquité ils ont un prix considérable. C'est ainsi que dans différents diocèses beaucoup d'églises ont été dépouillées de ce qu'elles avaient de plus précieux. La Commission instituée par nous se fera un devoir de connaître tous les objets de prix renfermés dans nos églises et nos sacristies ; elle saura ensuite prendre les mesures nécessaires pour en assurer la conservation et le bon entretien.

« Avec les objets que nous venons d'énumérer, nos églises possèdent aussi beaucoup de vieilles statues dont plusieurs font assez triste figure dans des bâtiments nouvellement restaurés ou reconstruits. Quelques-unes parmi ces dernières méritent assurément d'être conservées, ce sont celles auxquelles la dévotion des fidèles s'est attachée d'une manière particulière. Peu importe d'ailleurs qu'elles provoquent le sourire railleur des visiteurs étrangers. Dès lors qu'elles favorisent la piété des fidèles, cela doit nous suffire, car la première mis-

sion de l'Eglise et de ses pasteurs ce n'est pas de faire des œuvres d'art, mais de sanctifier les âmes par la prière et la confiance en Dieu et en ses saints.

« Assurément plusieurs de ces statues sont condamnées à disparaître des églises où, au lieu d'être un ornement, elles ne sont plus qu'une superfétation et un embarras; mais au lieu de les détruire, comme cela est arrivé quelquefois, ou de les reléguer dans un coin du cimetière ou du jardin du presbytère où elles achèvent de tomber en ruine, ne serait-il pas mieux de les réunir dans une salle appropriée à cette destination et qui prendrait le nom de Musée d'archéologie religieuse? Depuis quelque temps déjà, M. le Curé de Saint-Louis, à Brest, a eu cette même pensée et a approprié dans cette ville un local convenable où, grâce au concours d'hommes aussi dévoués que compétents, les débris du passé viennent trouver un honorable refuge. Nous ne pouvons que louer son entreprise, tout en reconnaissant qu'un seul établissement de ce genre ne saurait suffire dans un diocèse vaste et riche en statues comme est le nôtre. C'est pourquoi nous avons la pensée de transformer quelques pièces basses et inoccupées de notre Evêché en une grande et vaste salle qui pourrait être ouverte au public et où nous recevrions avec empressement les vieilles statues hors d'usage. »

III

La circulaire de Monseigneur l'Evêque de Quimper, on le voit, est à louer d'un bout à l'autre. Elle a reçu une exécution immédiate.

Tout d'abord une « Chaire d'archéologie et d'architecture religieuse » fut établie au Grand-Séminaire et

confiée à notre éminent collaborateur M. l'abbé Abgrall. Une « Commission d'archéologie » lui était adjointe avec le « devoir de veiller à la conservation et au bon entretien des monuments religieux et du mobilier des églises et des sacristies. » Cette Commission est appelée à donner son avis prépondérant toutes les fois qu'il s'agit pour les églises, chapelles ou autres monuments, de reconstitutions, réparations, agrandissements ou remaniements quelconques ; avec stipulation expresse que les autels, retables, chaires, fonts baptismaux, tables de communion, confessionnaux, vitraux et autres meubles importants se trouvent soumis aux mêmes règlements. Nul objet mobilier, quel qu'il soit, dès qu'il paraît avoir un caractère artistique ou archaïque, ne peut être vendu, échangé ou même modifié sans avis préalable de la Commission et sans une autorisation formelle de l'Evêque.

Les membres de la « Commission diocésaine d'archéologie et d'architecture », prêtres et laïques, ont été choisis parmi les sommités du département du Finistère. Qu'il me suffise de citer les noms de MM. Peyron, Abgrall, du Chatellier, Bargilliat, Thomas, Guérin, Jourdan de la Passardière, Stéphan, Guirriec, Clech, Le Bris et de Brémond d'Ars. Les lecteurs de la *Revue* jugeront tout ce qu'on peut attendre et espérer d'une réunion de savants aussi connus et aussi sympathiques.

Le programme de Mgr Dubillard a été suivi ponctuellement. Le Musée depuis sa création, n'a fait que prospérer : les statues, bas-reliefs, fragments de sculptures, peintures, vitraux, broderies et livres liturgiques hors d'usage y sont déposés. M. l'abbé Abgrall continue son cours dont le succès est toujours plus grand. Enfin, chose inouïe ! l'ancien cloître des Carmes de Pont-l'Abbé,

menacé de destruction, a été transporté au séminaire de Quimper grâce à l'initiative et à la générosité de Monseigneur qui l'a inauguré lui-même le 17 mars dernier !

L'exemple donné à Quimper sera-t-il imité chez nous comme il commence à l'être dans le reste de la France, à la Rochelle notamment ? Nous en sommes persuadé. Les autres évêchés de la Haute et de la Basse-Bretagne renferment aussi eux beaucoup de merveilles, beaucoup de trésors qu'il faut sauver des marchandages israélites et des dollars américains. Conservons-les religieusement avec un soin jaloux. Les restes du passé sont un patrimoine : le devoir commande de les transmettre intacts à nos enfants. Nous n'y faillirons pas.

O. DU TUEL.

DOCUMENTS

TOUCHANT L'INSURRECTION DU LÉON EN MARS 1793 (1)

SOULÈVEMENT DE PLABENNEC

DU 17 AU 21 MARS 1793 (*Suite*).

On peut facilement se convaincre par ces dispositions que, si l'attroupement des paysans à Plabennec était considérable, il était du moins fort mal pourvu d'armes et de munitions ; il fit cependant battre en retraite les deux cents hommes envoyés de Brest pour le disperser. Voici comment les administrateurs du directoire du district de Brest en rendaient compte aux administrateurs du département (2).

Brest à minuit le 20 mars 1793

(c'est à dire dans la nuit du dix-neuf au vingt).

« Citoyens administrateurs, à peine hier terminions-nous notre lettre, que les nouvelles les plus affligeantes venaient navrer nos cœurs de douleur et rallumer le feu de notre courage. Le sang de nos frères a coulé et les scélérats s'applaudissent peut-être à l'instant même de leurs forfaits. Nous ferons cependant que force reste à la loi et que les rebelles soient livrés au glaive exécuteur.

(1) Voyez la *Revue* de mars.
(2) L. 18.

Il est difficile que nous vous retracions, dans la fidélité de la tradition, les événements qui se sont passés à Plabennec.

Sur les dix heures du soir, un citoyen, qui était parti de Brest à cheval pour rejoindre le détachement mis à la disposition du citoyen Belval, est venu nous aviser qu'à un quart de lieue au de là de Gouesnou, sans avoir encore atteint ce détachement, il avait rencontré un homme de la campagne qui l'avait instruit d'une fusillade entre ce détachement et des paysans embusqués et de la mort de quelques hommes. Déjà nos sentiments étaient retenus dans la crainte d'apprendre la perte de quelqu'un de nos frères.

Nous n'avons pas tardé à recevoir la lettre du citoyen Picard, l'un de nos commissaires, qui nous annonçait l'attaque du détachement de Plabennec par plus de quatre mille hommes et un grand nombre de blessés, entre autres le citoyen Perrot, son collègue, et enfin nous demandait un renfort de mille deux cents hommes.

Nous étions au milieu de toutes les autorités constituées, qui à Brest n'en font qu'une seule ; l'indignation était générale et à l'instant nous prenons l'arrêté d'envoyer à Plabennec les mille deux cents hommes demandés et le général Canclaux est destiné à les conduire contre les rebelles.

Plusieurs lettres se succèdent alors coup sur coup. Les citoyens Julou et le Guével, nos commissaires à Lannilis, nous marquent par une lettre écrite à onze heures du matin que sur les neuf heures et demie les révoltés, s'étant montrés à l'entrée du bourg par différents chemins, avaient été vigoureusement repoussés par le détachement et qu'ils s'étaient déterminés à de-

mander du renfort à Lesneven. Par une lettre écrite à une heure après midi, ils annoncent que le détachement a été assailli par les rebelles réunis au nombre de deux ou trois mille et qu'après deux injonctions de se retirer, à leurs faites par les officiers municipaux, une décharge de mousqueterie les a repoussés ; qu'à la suite de cette décharge, ils ont demandé à entrer en explication, où on a convaincu les parlementaires par la représentation du tableau de répartition, qu'on ne les demandait pas pour aller aux frontières, ce qui a paru les apaiser et déterminer leur dispersion.

Les commissaires font les plus grands éloges de la bravoure du commandant et du détachement et préviennent que les attroupés étaient de Plouguerneau, Tremenach, Plouvien et Bourgblanc.

Une autre lettre du directoire du district de Lesneven nous annonce le départ de cent cinquante hommes pour aller secourir le détachement de Lannilis.

Le général est informé de son côté par une lettre du commandant d'un détachement, qui, à la nouvelle de l'insurrection de Guipavas, s'y était porté contre les rebelles, dont il a capturé huit.

Toutes ces nouvelles ne font que nous confirmer de plus en plus dans la résolution de nos mesures et dans la nécessité de balayer toute la campagne dans les lieux désignés. En conséquence nous persistons à ce que la générale batte à trois heures pour prendre dans le rassemblement des citoyens les mil deux cents hommes qu'il est important de faire marcher.

A dix heures et quart, quelle est notre joie et notre étonnement de voir arriver au milieu de nous les citoyens Perrot, Picart et Belval ! Les insurgés auraient-ils été victorieux ? Non, citoyens administrateurs, la

prudence seule a dicté une retraite de précaution sur le bourg de Gouesnou. Au milieu d'une nuit obscure il eut été trop dangereux de rester à la merci des ambuscades.

Ces commissaires ne nous ont fait qu'un récit succinct et verbal des événements. Il en résulte que les rebelles s'étaient retranchés derrière les fossés et qu'ils se sont ainsi avancés de fossé en fossé pour attaquer et fusiller le détachement qui était dans le bourg de Plabennec. Il n'y a eu qu'un cri général pour courir aux armes. On se met en bataille, les commissaires eux-mêmes sont à la tête et le citoyen Perrot reçoit une très forte contusion au-dessus de l'œil droit. Les échanges de mousqueterie redoublent, mais elles sont sans effet par le retranchement que forment les fossés et la caronade ne devient pas moins inutile. Il faut fondre sur ces malheureux qui se replient sur le fossé le plus voisin.

Cependant on leur fait plusieurs prisonniers dont les commissaires ont bien soin de s'assurer en même temps que de plusieurs membres de la Municipalité, et ainsi ils se déterminent à la retraite ; mais, sur la route, ils essuyent une seconde attaque, dont les coups de feu se font entendre au détachement arrivant à la disposition du citoyen Belval qui se porte à pas redoublé à la tête de quarante hommes. La fusillade est terminée quand il se trouve à portée pour reconnaître le détachement de Plabennec continuant paisiblement sa retraite.

Ils se replient de concert sur Goueznou, où ils laissent trois cent cinquante hommes, tandis qu'ils viennent à Brest escorter les prisonniers avec le superflu.

Ces capturés viennent d'être enfermés au château. Du nombre des détenus arrivés dans le jour, est, sui-

vant la relation du citoyen Belval, un domestique de l'émigré Cadeville, que ce citoyen commissaire a arrêté portant un sac de six cents et quelques livres en numéraire et trente assignats de cent sous, tout dégoûtant de sueur et armé d'un pistolet qu'il avait en poche. Une arrestation importante pourrait bien nous découvrir le bout du fil moteur.

Le citoyen Belval dont le zèle infatigable et les talents distingués sont trop connus pour être loués, ne nous a détaillé que des mesures sages, fermes et vigoureuses par lui prises pour la marche de ses détachements, pour les patrouilles qu'il a faites lui-même en allant, pour le maintien d'une discipline républicaine, et pour le retranchement des hommes qui sont restés à Gueznou.

Nous ne pouvons qu'en dire autant des citoyens Perrot et Picard, dont l'intrépidité a dû servir d'exemple aux militaires. La représentation de leurs procès-verbaux nous rendra les faits avec plus de clarté que ces récits accélérés par l'état de ces citoyens et la blessure du citoyen Perrot qui saignait encore.

Nous attendons maintenant l'heure de la générale, l'heure où nos frères vont se mettre en marche pour aller dissiper le moindre essaim des factieux. Le citoyen Belval va retourner avec eux venger la mort des quatre hommes du détachement de Plabennec et porter secours aux blessés, il ne faut pas douter qu'il n'y en ait un grand nombre parmi les insurgés, mais il est probable que nous ignorerons le résultat.

Ces cruelles positions nous font sentir le besoin que nous aurions maintenant des hommes sortis de nos murs pour voler au secours de nos frères du Morbihan. Si le calme se rétablit au milieu d'eux,

si leurs besoins sont moins pressants, nous espérons que vous ne tarderez pas à les faire rétrograder. »

Les administrateurs du directoire du district de Brest en permanence :

MÉVEL, LALIGNE, LE HIR, fils, BERTHOMME, LE BRETON, *président.*

Cette fois la force armée fut confiée au général Canclaux qui dès le lendemain 21 mars rendait ainsi compte de sa mission au district de Brest (1).

Landerneau, 21 mars 1793.

« Citoyens administrateurs, vous êtes instruits de tout ce qui s'est passé dans ces environs depuis quelques jours ; vous savez ma marche avec une force considérable ; (1200 hommes) il ne la fallait peut-être pas moins, pour venir la nuit dernière vers le poste de Plabennec qui avait été insulté la veille et qu'on avait été forcé d'abandonner en se repliant sur Goueznou. C'est alors que j'ai marché et qu'après m'être avancé hier à une lieue en avant de Plabennec, j'ai fait tirer quelques coups de canon sur des attroupements qu'ils ont dissipés, malheureusement pas assez tôt pour que les rebelles n'aient tué deux malheureux dragons de Brest qui revenaient de Lannilis. La nuit a été tranquille.

Ce matin je me suis transporté ici (Landerneau) avec 500 hommes ; la position est centrale pour votre ville, Saint-Pol et Lannilis.

Les nouvelles que je recevrai demain décideront de mes opérations ultérieures dont j'aurai soin de vous

(1) L. 108.

informer, devant, citoyens administrateurs, avoir part à ma sollicitude, comme vous l'avez à mon entier dévouement. »

Le général, CANCLAUX.

La position du général était en effet excellente à Landerneau et allait lui permettre d'arriver à temps à Saint-Pol, où l'indiscipline du régiment de Calvados laissait la ville dans le plus grand danger d'être envahie par les paroisses soulevées.

Dans le bas Léon l'apparition du général avait déjà imposé le respect et il ne nous reste plus qu'à relever quelques détails de l'émeute dans un premier interrogatoire des prisonniers fait le 21 mars par les autorités constituée de Landerneau (1).

Le premier interrogé, un instituteur ambulant, était soupçonné d'avoir, sous prétexte d'exercer ses fonctions, répandu l'alarme dans plusieurs villages de Dirinon. Ses explications nous font connaître un mode d'instruction, alors assez en vogue dans nos campagnes, et qui même encore remplacerait avantageusement et plus économiquement les écoles de hameaux.

« A été amené Claude Cloarec, *dit Pastoric*, maître d'école du bourg de Dirinon, il a déclaré faire des écoles ambulantes, allant de maison en maison, qu'il a 42 écoliers de huit à quinze ans, il leur apprend à lire et le catéchisme, que plusieurs de ses écoliers vont en outre au catéchisme du vicaire constitutionnel, qu'il connaît Paul grenadier de la marine qui travaillait comme maçon, il y a trois ans passés à Losquivit et que lui alors était manœuvre, qu'il a vu ce grenadier les jours gras

(1) L. 143.

derniers à la danse dans l'aire du vicaire, que Paul lui demanda ce qu'il était à présent; il répondit qu'il pensait comme auparavant, que quand les écoliers lui demandaient s'ils pouvaient aller à la messe, il leur répondait qu'ils y allassent s'ils le voulaient, a déclaré enfin qu'il cesserait ses écoles et tâcherait de gagner sa vie d'une autre manière. »

Le 21 mars une patrouille amène au Comité de Sûreté dix particuliers à neuf heures du soir.

« Michel Kerbaol, domestique chez Tanguy le Roux de Kérolland en Plouedern, qui a déclaré qu'hier environ deux cents personnes de Plounéventer tous armés de fusils ou de faucilles, en passant par Kérolland l'avaient forcé à se mettre en route avec eux pour aller à Plabennec, mais qu'il n'était allé que jusqu'au moulin du Luchan, ayant trouvé moyen de s'échapper, parce qu'on marchait sans chef et sans surveillans, qu'il s'était armé d'un fusil parce qu'on le lui avait commandé. »

« Nicolas Keruzoré, domestique de Pierre Kermarec de Veleinen en Ploudaniel, dit qu'hier à onze heures du matin il vit plus de trois cent cinquante personnes dans le chemin dont cinquante sautèrent dans le champ et l'obligèrent à quitter son ouvrage et à s'armer de la pelle avec laquelle il tirait des panés, qu'il ne les accompagna que jusqu'au moulin du Luchan. »

« Gabriel Gestin, du Rest en Ploudaniel, dit que plus de trois cents personnes passèrent devant sa maison; elles étaient, dit-on, de Plounéventer, Saint-Servais, Plougar, que plusieurs entrèrent chez lui et le forcèrent à les suivre et à s'armer de sa faucille sous peine d'être tué. Qu'il est patriote car il a tiré aujourd'hui pour le service du roi (sic). A lui demandé s'il servirait la république, a répondu qu'il était content de servir le maître

quel qu'il soit, qu'il n'a été que jusqu'au Luchan, il a entendu des coups de canon et est rentré chez lui à cinq heures et demie du soir. »

Le comité se consulte ensuite s'il y a lieu de faire abattre les clochers des communes où le tocsin a sonné — on ajourne la question, mais l'on constate que Plouedern n'a pas sonné. « Jacques le Guen de Kéranbloch a voulu forcer la municipalité à sonner; une multitude de personnes avait forcé les municipaux à partir pour Plabennec en les prenant au corps et en menaçant de les incendier ; du nombre était Pierre Bourellec, aubergiste du bourg, qui prit le maire par le bras pour le faire marcher à Plabennec. La fille de Lesvern, appelée Marie du Bourg, avait pris la corde de la cloche pour sonner le tocsin, elle en fut empêchée par la municipalité. »

« Le citoyen Bodros, entrepreneur, est venu hier et avant-hier déclarer que les ouvriers employés à la réparation de la route de Lesnèven et travaillant entre Ploudaniel et le moulin Neuf, furent menacés par les cultivateurs armés de fusils, de fourches et de bâtons aboutés de faucilles, dont le nombre grossissait et qui voulaient les forcer à marcher avec eux, ils disaient entre autres choses en breton : « il faut raser et couper le cou à ces petites culottes », désignant par ces expression les habitans des villes. »

Le 22 mars (1) interrogé par le directoire de Landerneau, Yves Jézequel âgé de 43 ans, demeurant à Kerandraon en Guipavas auprès de Beaurepos, déclarait que lundi (18) il chargeait du goësmon chez le Billan son voisin demeurant au lieu du Cloatre, qu'il entendit en-

(1) L. 113.

viron 10 heures du matin le tocsin sonner à Guipavas, Saint-Divy et la Forest, qu'il fut en même temps instruit par les enfants que tous ses voisins étaient partis pour Lannilis, vu que les Anglais étaient descendus depuis trois ou quatre jours suivant la commune renommée et sans qu'il sache qui a répandu le bruit. On disait dans son canton qu'il y aurait une guerre dans ces parages, que les jeunes gens étaient ceux qui confirmaient cette nouvelle avec plus de force ; que vers les deux heures, épouvanté par la crainte de voir incendier ses propriétés au retour de ses voisins s'il ne les suivait à Lannilis, il se détermina à y aller accompagné de Billan son fils, Nicolas Lohan et Jacques Guivarch, armés ainsi que lui de bâtons, qu'ils prirent leur route par Kerandré, qu'ils surent d'un garçon meunier du moulin de Kerarfur que le rassemblement se tenait dans la lande des Trois Pierres ou de *tri min* (en Plabennec); qu'ils s'y rendirent et n'y trouvèrent personne, ils furent jusques à un quart de lieu de la chapelle de Lannoster éloignée de Plabennec d'environ une demi-lieue, là ayant rencontré Jean Lamandour de Kergompres de Guipavas, François le Gouerener et son frère de Kereller en Guipavas et Yves Doursal maréchal du du bourg, ceux-ci leur apprirent qu'il n'y avait à Plabennec que de *la Foutaise* et une espèce de guerre civile occasionnée par les bourgeois de Brest en garnison, parce que les jeunes gens ne voulaient pas tirer au sort, qu'alors ils s'en retournèrent mais entendirent tirer plusieurs coups de canon et de fusil pendant qu'ils se rendaient chez eux. »

« Philippe le Billant, âgé de 44 ans, demeurant au Cloatre en Guipavas, déclare que mardi sur les six heures du matin il se rendit chez Salaun, son parent,

demeurant à Penfrat, qu'il ne le trouva pas mais que sa femme lui dit que tous les hommes de la paroisse s'étaient rendus depuis le matin du dit jour à la montagne des Trois Pierres où il devait y avoir une assemblée de paysans, sans lui en dire le motif ; qu'il partit aussitôt vers midi, armé seulement d'un bâton, qu'étant arrivé il trouva de trois à quatre cents paysans rassemblés tant de Guipavas, Kersaint, Gouesnou et autres, tous armés de fusils, fourches et autres instruments aratoires, qu'il n'y reconnut que Piton fils, boucher de Guipavas qui y faisait beaucoup de bruit et lui parut ivre ; que sur les trois heures toute la troupe se mit en marche pour le bourg de Plabennec, que lui déclarant, se retira quand la fusillade commença, que Jean Saliou, boulanger du bourg de Guipavas, était à la dite montagne où il vendait du pain aux paysans attroupés. »

Les prisonniers furent conduits à Brest le 22 mars, partie par terre, partie par mer sur un bateau frêté à cet effet. Les Archives départementales possèdent (L. 18), une liste de 146 prisonniers internés à Brest à l'occasion du soulèvement de Plabennec et du bas Léon, tous sont des cultivateurs à l'exception de quatre membres de la famille Barbier de Landerneau et Ploudalmézeau, de Jacques-Marie Le Borgne, et Jean-Guillaume Moucheron de Landerneau. Deux seuls sont étrangers au pays, Jacques-François Lantivy et Laurent Renaud, tous deux de Languidic près Hennebont.

La lettre suivante adressée au département par le directoire du district de Brest nous montre l'embarras de l'administration qui se demande comment on pourra observer les formes légales pour le jugement d'un si grand nombre de coupables.

Brest, le 26 mars 1793 (1).

« Sans la mesure vigoureuse que nous avons prise pour l'envoi de 1200 hommes à Plabennec, nous devions craindre les plus grands malheurs. L'audace des révoltés n'avait fait que s'accroître par les petites mesures ; il a fallu que la force restât à la loi et ce n'est qu'ainsi que les contingents se fournissent. Les détachements ont le soin d'exiger le départ des soldats de la patrie sur-le-champ et nous les font conduire.

Le détachement de Ploudalmézeau vient de remonter à Saint-Renan où 150 hommes seulement restent provisoirement, pour surveiller la tranquillité dans ces parages. Les commissaires Le Sevellec et Bernard ont opéré avec succès et activité.

Barbier, ex-maire de Ploudalmézeau, qui comme tant d'autres scélérats usurpait le masque de la loi pour la sapper plus sûrement, vient de nous arriver dans les prisons en vertu d'un mandat d'arrêt lancé contre lui par le juge de paix sur la poursuite des commissaires. Une correspondance de sa main, avouée par lui, trouvée chez le frère de l'ex-vicaire de Landunvez, offre une prévention bien grave contre lui. Le *chevalier de la Croc au Sel* écrit à son correspondant : « Tenez-vous coi et tranquille. Quand j'arborerai la cocarde *sans tache*, quand je donnerai le signal et que je crierai : Alerte ! Alerte ! nous serons maîtres des patriotes etc... » jugez de la force d'une telle prévention. Notre embarras ne réside que dans la compétence du tribunal qui jugera ces prévenus ; nos prisons en regorgent et chaque jour il nous en arrive au point que nous ignorons quand en sera le terme.

(1) L. 19.

Depuis ces moments de crise nous n'arrêtons presqu'aucune mesure importante sans l'assentiment et la conférence des autorités constituées. Dans leur assemblée qui se tient au directoire, on a beaucoup agité l'article de cette compétence. Un premier décret du 19 mars prononça que tous les prévenus seraient jugés par le tribunal révolutionnaire, mais cette mesure est impraticable dans le cas de cette affaire immense : difficulté de translation des témoins et des accusés, difficulté d'acquérir des preuves à une distance aussi éloignée, paraissent produire des obstacles insurmontables. Les autorités constituées, frappées du danger de cette exécution, ne trouvèrent d'autre remède que dans la mission de deux députés extraordinaires à Paris pour soumettre les détails de cette affaire à la convention, et les inconvénients majeurs de faire prononcer à Paris sur le sort de tant d'accusés et demander qu'un tribunal sur les lieux soit autorisé à juger souverainement. D'autres objets non moins importants déterminèrent cette résolution ; ces circonstances n'ont pas peu contribué à nous désiller les yeux sur les besoins de notre place.

Pour faire sortir tant de citoyens armés il nous a bien fallu recourir à la marine pour avoir des vivres et la circonstance nous a fourni l'occasion de nous faire connaître l'état de situation de l'ordonnateur. Croyez-vous que nous ayons pu voir sans étonnement que Brest n'ait pas une perspective d'approvisionnement de deux mois ? L'ordonnateur n'a cessé d'en réclamer et auprès du ministre et auprès des commissaires de la Convention pendant leur séjour dans nos murs. Il n'a pour garant que des promesses dont l'effectuation ne peut dissiper toutes les craintes, quand elle tient aux dangers de la guerre et à l'inconstance d'un élément perfide. Il est certain qu'il ne suffit pas d'avoir des vivres pour

l'arsenal, il faut encore que les habitants en cas d'attaque ou de désertion des marchés, comme maintenant, ne soient pas exposés à la disette.

D'ailleurs une place aussi importante exige en temps de guerre une garnison importante, et d'après ces considérations qu'on a représentées diverses fois par lettres mais en vain, les autorités constituées ne peuvent plus attendre le succès de cette mesure décidée.

Le départ des députés extraordinaires, qui sont les citoyens Bergevin et Gesnouin, n'a été retardé que par la connaissance d'un nouveau décret du 19 mars. Une commission militaire prononçant souverainement sur le sort de tant d'hommes sans autre formalité que l'audition de deux témoins uniformes, a effrayé beaucoup de membres, si elle se réalisait contre les prévenus qui sont dans les prisons. Le nombre des hommes qui ont suscité ou pris part à la révolte n'est malheureusement que trop grand ; si le glaive frappait tous les complices, il en résulterait une dévastation sanguinaire de nos campagnes qui ont besoin d'agriculture ; aussi plus une loi est sévère, plus il faut dans son application consulter les droits de l'homme dont un article veut qu'aucun citoyen ne soit jugé que d'après une loi promulguée antérieurement au délit ; d'ailleurs les formalités exigées par ce décret n'ont pu être observées à l'égard des prévenus et si la rigueur des mesures ne s'adopte qu'après ce préalable, il ne faut pas l'invoquer. Il n'y a donc pas lieu d'appliquer le décret du 19 mars, et ainsi l'ont pensé les membres de la conférence. Restent donc aussi dans toute leur force, les inconvénients que fait naître le décret du 19 attribuant cette connaissance au tribunal révolutionnaire, reste donc également l'urgence de réclamer la décision de la Convention.

Ces motifs pressent les autorités de ne pas perdre un instant pour l'envoi de ces commissaires extraordinaires. Ils partent demain et tout ce que nous eussions désiré, c'eût été de pouvoir vous consulter auparavant, mais quand toutes les autorités d'une ville jugent que sa sûreté en dépend, nous pensons qu'il est difficile que vous puissiez avoir un avis contraire et nous nous persuadons d'avance que, dans une circonstance aussi pénible, vous serez loin de désapprouver la mesure adoptée, car vous ne doutez pas avec quelle force on réclame ici la punition des coupables. Le bien public exige même qu'ils reçoivent la peine due à leurs crimes ; le sang de nos concitoyens a été inhumainement répandu, il faut au moins qu'il soit vengé par l'effusion de celui des chefs et des auteurs de ces malheurs. Il faut que la société n'ait plus à s'alarmer de leur funeste influence ; nous disons plus, nous disons qu'il y aurait peut-être des dangers si cette expiation n'avait pas lieu dans nos murs, il faut donc qu'on aille la demander à la Convention. Quoi qu'il en soit, vos observations nous seront précieuses dans ces conjonctures pénibles, ne les retardez pas, nous vous en supplions.

Nous répondons que la compétence pour la première instruction appartient aux municipalités en vertu de la loi du onze août, mais que nous craignons aussi ses effets.

Le courrier nous presse, les affaires se multiplient à chaque instant pour nous ; dans ce moment nous sommes occupés de plusieurs dénonciations contre un fonctionnaire militaire, des citoyens portent des plaintes de suspicion contre le directeur de l'artillerie. »

Les administrateurs composant le directoire du district de Brest :

MEVEL, LALIGNE, BERTHOMME, DUBOYE, *secrétaire.*

(*A suivre.*) ABBÉ PEYRON

LE DRAME DE BEAUMONT

Un seigneur de Beaumont et sa femme disparurent jadis et depuis l'on n'entendit plus parler d'eux.

(*Légende de Saint-Congard, au diocèse de Vannes.*)

Aux environs de Malestroit, au pays Vannetais, non loin des rives escarpées de l'Oust, entre Saint-Laurent et Saint-Congard, le voyageur peut apercevoir à travers un rideau de pins les ruines d'un vieux manoir. C'est Beaumont. Un petit bâtiment du XVe siècle, accosté d'une tourelle de la même époque, voilà tout ce qui reste aujourd'hui de l'antique demeure. Pourtant, si l'on en juge par la maigre silhouette des ruines qui l'entourent, ce manoir occupe la place d'un château féodal dont l'importance dut être considérable, et l'histoire et la tradition s'accordent avec raison à y mettre le siège d'une grande seigneurie dépendance jadis de la baronnie de Malestroit.

Dès 1306, Payen de Malestroit était qualifié seigneur de Beaumont. Ses héritiers possédèrent le château jusqu'au milieu du XVIe siècle, époque à laquelle il passa aux mains de Gilles Guillotte, pour entrer plus tard dans la famille de Marcadé qui le transmit par héritage aux Le Gonidec. De nos jours Beaumont appartient à la famille de la V... dont un membre eut personnellement la sinistre et véridique aventure qui suivra notre récit. Naturellement, quelques-uns parmi les habitants du pays croient voir s'élever devant eux les restes d'une pri-

son d'état où la bonne duchesse Anne envoya réfléchir de temps en temps ses sujets un peu trop remuants, et d'autres y placent une Templerie. Quoi qu'il en soit le manoir est fort ancien et comme tout autre qui se respecte a sa légende.

*
* *

Autrefois Beaumont était habité par un jeune chevalier du nom de Geoffroy. Seul un vieil écuyer, Maître Pierre, dont l'expérience avait dirigé les premières armes de son seigneur, partageait sa solitude et sa demeure. Un soir que Geoffroy revenait de courre un chevreuil dans la forêt voisine, son serviteur ne fut pas peu surpris de le voir accompagné d'un guerrier couvert d'un costume éclatant. — « Allons ! Pierre, s'écria Geoffroy, allons ! mon fidèle écuyer, décroche à la grande salle ma meilleure armure et que ma bonne épée soit prête à sortir du fourreau : le duc, mon gentil sire, m'envoie bouter l'Anglais ! » Et le lendemain quand l'aube blanchissante apparut sur la cime des bois, trois cavaliers traversèrent Saint-Laurent en chevauchant vers Vannes. Les larges manteaux qui les enveloppaient de la tête aux pieds laissaient deviner sous leurs plis la cuirasse et le heaume. Un certain nombre de vassaux attirés par le bruit de la petite cavalcade regardaient étonnés. Alors l'un des hommes d'armes se retournant sur sa selle leur dit : « Bonnes gens ! priez pour messire Geoffroy ; priez pour votre châtelain qui part en guerre contre les Anglais ! » Et les passants se signèrent et s'agenouillèrent en priant M. Saint Laurent d'octroyer sa bonne garde à leur suzerain, le seigneur de Beaumont. Les trois cavaliers avaient disparu dans la

brume du matin et c'est à peine si l'on percevait dans le lointain le pas cadencé des coursiers se perdre à travers le désert sans fin de la lande de Lanvaux solitaire et nue.

*
* *

Or un beau jour, messire Geoffroy revint à Beaumont avec à ses côtés une jeune et charmante damoiselle, son épouse. Seul Maître Pierre, tué dans la bataille, manquait au retour ; un nouvel écuyer au visage dur et cruel, Hugues, le remplaçait. Puis un an s'écoula et Maître Hugues vint annoncer à l'issue d'une grand'messe aux paroissiens assemblés que leur maître aimé et sa gente compagne, les seigneur et dame de Beaumont, avaient pris tous deux la croix puis le chemin de la Terre Sainte pour y accomplir un saint vœu. — Les jours, les mois et les années passèrent et les croisés ne rentrèrent pas en leur domaine. Enfin l'écuyer fit assavoir qu'ils avaient été malheureusement occis par les mécréants Sarrasins et que leur mort le laissait, lui, en la paisible et due propriété de la seigneurie de Beaumont.

Disait-il la vérité, Maître Hugues ? Toujours est-il que de Malestroit jusqu'à Rochefort et Rieux les bruits les plus étranges se mirent à voler de bouche en bouche sur le compte du nouveau seigneur : il avait assassiné ses maîtres pour s'approprier leurs biens ; — encore mieux, Geoffroy et sa jeune femme étaient emmurés vivants dans les *abîmes* du château, et parfois on entendait dans la nuit obscure sortir de leurs profondeurs des gémissements étouffés de douleur et de désespoir !

Sur ces entrefaites, Beaumont fut incendié d'une fa-

çon très mystérieuse ; habitants, richesses et logis tout devint la proie des flammes et l'on ne sauva du fléau que ce qui reste aujourd'hui de l'antique manoir. Chose horrible ! on avait entendu s'élever du milieu du brasier ardent la voix de Maître Hugues dont les accents affolés imploraient la pitié et confessaient qu'il était l'assassin de ses bienfaiteurs !

Depuis ce terrible événement, lorsque le laboureur s'attarde sur la lande après le travail du soir, il perçoit des lueurs sinistres aux fenêtres de la tourelle, et ces lueurs éclairent de leurs rayons blafards des formes blanches et indécises. On prétend même que des cris plaintifs et des bruits de chaînes traînées sur le granit accompagnent cet effrayant spectacle.

*
* *

En novembre 18..., M. de la V... aïeul des propriétaires actuels de Beaumont, vint en excursion visiter son manoir. Le mauvais temps l'ayant forcé d'y séjourner, il se fit installer un lit dans une vieille chambre contiguë à la tourelle. Vers le milieu de la nuit, M. de la V... fut réveillé par un bruit étrange : des pas semblaient se précipiter vers l'escalier tournant. Il crut tout d'abord à la promenade noctune de quelque animal en quête de pâture, mais bientôt le doute ne fut plus permis, on marchait dans la solitude de la tour. M. de la V... n'hésita pas à aller lui-même se rendre compte de ce qui se passait, et, résolument, s'aventura dans l'escalier ; mais plus il descendait, plus les pas fuyaient et descendaient aussi eux. Toujours précédé de son invisible visiteur, il pénétra dans une espèce de souterrain dont l'existence était demeurée inconnue jusque-là, et

le bruit cessa comme par enchantement au pied même de l'un des murs. Très intrigué M. de la V... ordonna dès le lendemain d'abattre ce mur ; aussitôt un spectacle des plus impressionnants s'offrit aux fouilleurs. Deux squelettes humains se dressaient devant eux, debout, côte à côte, scellés par une ceinture de fer à l'une des parois d'un petit caveau voûté.

Quelles étaient ces tristes dépouilles ? A quels personnages avaient-elles appartenu ? Nul ne le saura jamais, et les voûtes du sombre cachot garderont éternellement le secret du drame dont elles furent les seuls et discrets témoins. Mais demandez aux habitants de Saint-Laurent et de Saint-Congard ; ils vous diront que ces restes sont ceux du malheureux seigneur de Beaumont et de sa fidèle compagne.

JEAN DU GRISSO.

ÉPISODES DE LA RÉVOLUTION (1)

LES FRÈRES BERNARD

DE VANNES

1793-1794

Manoir de la Matinais

Avant de continuer notre récit, disons que, cette année (1894), nous avons voulu revoir le vieux manoir de la Matinais et la cachette, d'où les trois malheureux jeunes gens furent arrachés, il y a juste cent ans, pour aller à la mort.

Le manoir de la Matinais est situé à environ deux lieues de la Roche-Bernard, dans la commune de Missillac, à droite et à peu de distance de la route de Saint-Nazaire. On n'y aborde qu'à travers champ, en suivant un sentier étroit et tortueux, côtoyé par des fossés couverts de grands arbres et de buissons touffus.

La maison et les dépendances sont aujourd'hui telles que nous les avions vues il y a cinquante ans, au milieu de chênes et de châtaigners séculaires, avec ses clôtures éventrées, sur une cour d'entrée et un vaste jardin dont les anciennes allées sont envahies par l'herbe et les ronces.

(1) Voyez la *Revue* de mars.

L'aspect du paysage n'a pas dû changer depuis un siècle. Pendant le sombre hiver de 1793 et 1794, les trois frères Bernard sont restés cachés dans cette habitation et ce n'est qu'à la dérobée qu'ils pouvaient entr'ouvrir une fenêtre et contempler la nappe d'eau de la grande Brière, à travers les rideaux des grands ormes.

Le bâtiment principal, aujourd'hui délabré, est une de ces gentilhommières du XVIe siècle, composée d'un long corps-de-logis, avec tourelle carrée flanquant la façade nord : architecture austère que rehaussent à peine extérieurement quelques pierres sculptées en gargouilles, qui pourraient bien provenir d'un château plus ancien. Quant aux appartements du rez-de-chaussée et du premier étage, ils n'ont plus de remarquable que leurs colossales cheminées en pierre de taille. Les tapisseries de laine, que nous avions vues autrefois ornant les murs des chambres, ont disparu, rongées par les rats et l'humidité.

Entre l'ancien salon et la salle à manger, est le vestibule qui donnait accès à un cabinet masqué par une boiserie. Une trappe dissimulée par un meuble permettait de pénétrer dans un réduit noir, dont les dimensions étaient très exiguës : 2 mètres 50 centimètres, sur 2 mètres de hauteur. C'est là que se blottissaient les trois frères, en cas de danger. Maintenant le caveau est sans couverture et en partie démoli. Les poutrelles sont vermoulues et brisées ; le carrelage, qui servait de plafond, s'est effondré et les briques jonchent le sol. Il est vraiment regrettable que les propriétaires aient laissé tomber ce caveau en ruine. Il méritait d'être conservé, en souvenir du drame qui allait avoir son épilogue sur l'échafaud.

Le district de Guérande, qui avait ordonné la cap-

ture des trois frères Bernard, prit, aussitôt leur arrivée dans la prison de la ville, l'arrêté suivant :

14 pluviôse an II.

« Considérant qu'il est de notoriété publique que les dits Bernard faisaient partie des brigands qui, au mois de mars dernier, ont commis des massacres et pillages à la Roche-Sauveur..... les renvoie devant le *jury militaire* de Guérande, sauf à lui à les renvoyer devant le tribunal compétent. »

LE BAIL, *président*, JEAN TORSEC, CRESPEL, LALLEMAND, MASSON, CHOTARD, *agent national*.

Les frères Bernard comparurent devant le jury militaire (sous la présidence d'Yvon). Ollivier produisit un mémoire justificatif dont nous n'avons malheureusement retrouvé que des lambeaux. Il se termine par ces deux vers :

Quelle que soit la main qui m'ôtera la vie,
Qui meurt dans la vertu meurt sans ignominie.

La Commission militaire avait appelé devant elle le lieutenant de chasseur Vignard et l'officier de gendarmerie Rozier, pour confirmer le procès-verbal du commissaire Mahé. Leur déposition est représentée par une lettre sur papier bleuté, en date du 16 pluviôse. Ils attestent que c'est la domestique qui a invité ses maîtres à sortir de la cachette « en leur disant : *Sortez, Messieurs, il ne vous sera point fait de mal.* »

Composition de la Commission militaire.

VYON, *président*, SAVARY, *capitaine*, AMARANTE DEJOURNEAU, *lieutenant*, BERNERAL, *caporal*.

De l'instruction et de l'interrogatoire il résulta que les inculpés n'étaient venus, le 15 mars, à la Roche-Bernard, que forcés par les Brigands ; qu'ils s'en étaient retournés à la Matinais, dès le lendemain ; et, en tout cas, qu'ils ne pouvaient être considérés *comme ayant été pris les armes à la main*. En conséquence, ils étaient renvoyés devant le tribunal criminel du district.

Ils comparurent devant ce tribunal, pour s'entendre déférer au tribunal révolutionnaire de Nantes, « attendu que la seule pièce sur laquelle on puisse juger, le procès-verbal d'arrestation, n'est pas en règle. » (16 pluviôse an II.)

Les malheureux jeunes gens étaient désormais la proie de ce fameux tribunal révolutionnaire, qui ne chômait pas, sous l'œil de Carrier.

Au moment de partir pour Nantes, leur sœur et belle-sœur s'adressaient au district de Guérande pour obtenir la faveur d'envoyer à leurs frères « *des couvertures et des hardes* » pour voyager (Requête des dames Bernard, Arch. de la Loire-Inférieure).

De son côté, le département du Morbihan, informé de la capture des frères Bernard, s'empressait d'écrire au représentant Carrier une lettre ainsi conçue.

28 pluviôse an II.

« Nous apprenons à l'instant que trois brigands, ou plutôt trois chefs de brigands (les Bernard de Vannes), qui jouissaient ici d'une certaine considération, viennent d'être pris dans le département de la Loire-Inférieure et sont à Guérande. Ces trois scélérats ne peuvent attendre que la guillotine. Les mânes de Lefloch, de Sauveur crient vengeance contre eux. Nous te demandons, pour le bien de notre ville, de les envoyer subir

leur jugement à Vannes, où ils sont parfaitement connus, leur supplice exemplaire serait bien propre à effrayer et déconcerter ici les partisans de l'aristocratie, si les Vannetais en étaient témoins. Il faut que leur mort soit utile à la République, puisque leur vie lui a été nuisible. »

LES ADMINISTRATEURS.

Le 25 février (7 ventôse an II), les frères Bernard arrivaient à Nantes et étaient incarcérés dans la prison du Bouffay, en attendant leur jugement. Carrier avait quitté la ville depuis une semaine, rappelé à Paris par le Comité de salut public ; mais le tribunal révolutionnaire fonctionnait toujours.

Cependant les témoignages affluaient en faveur des Bernard ; une *adresse* était rédigée par la municipalité de Missillac, portant la signature du maire et de vingt-neuf officiers municipaux.

Ils certifiaient « qu'à la malheureuse journée de l'insurrection du 15 mars, des brigands armés se présentèrent chez eux, au nombre de plus de soixante ; qu'ils les arrachèrent pour les faire marcher, les ayant menacés de les assassiner et d'incendier leur maison, s'ils ne marchaient pas ; qu'Ollivier Bernard et Louis Bernard furent forcés de marcher ; que Thomas Auguste leur frère, commandant de la garde nationale, a été très avantageux pour les citoyens de la Roche-Bernard... ; qu'Ollivier, bien que trouvé dans ce rassemblement, a défendu avec la plus grande vigueur et le plus grand courage les citoyens de la ville... ; que les Bernard ont sauvé la vie à plusieurs habitants et empêché le vol et le brigandage. »

Un vieux patriote octogénaire, le citoyen Guibert,

juge suppléant du tribunal du district de la Roche-Sauveur, ne pouvant venir à Nantes, à cause de son âge et de ses infirmités, écrivait le 13 ventôse, au président du tribunal révolutionnaire, une longue lettre, dans laquelle il avait le courage de répéter, en faveur des Bernard, ce qu'il avait dit déjà, dans sa déposition devant les commissaires du département du Morbihan, au mois d'avril précédent. (Greffe de Nantes).

Par contre, quelques jour après, le Directoire du district de la Roche-Sauveur s'adressait secrètement à l'accusateur public du tribunal révolutionnaire de Nantes et lui écrivait les lignes suivantes, qui constituent un acte de faiblesse ou de lâche ingratitude de la part de ceux qui, moins d'un an avant, s'étaient portés comme défenseurs des frères Bernard qui leur avaient sauvé la vie.

Roche-Sauveur, 12 ventose an II.

« Tu vas faire juger trois grands coupables, les scélérats Bernard. Les assassins des vertueux Sauveur et Lefloch du Cosquer vont être jugés. Le tribunal aura sans doute des preuves surabondantes pour les condamner à mort. Nous devons aussi te prévenir qu'on t'alléguera que ces trois monstres ont empêché leurs camarades les brigands de faire du mal à la Roche-Sauveur. Quand cela serait, ce serait une preuve qu'ils avaient beaucoup d'influence sur leurs complices.

« Les deux (il y en a trois) sont entrés ici à la tête des brigands, le 15 mars 93 (style esclave), ont fait arrêter et assassiner deux héros, deux martyrs de la liberté. Le nom de Sauveur est au Panthéon..... leur sang versé par des mains barbares crie vengeance et

demande la tête de ces scélérats. Le troisième était à la tête de la garde nationale. Envoie-nous un des coupables subir ici son supplice. Ce sera une réparation pour les mânes de nos frères.

« Ces trois coquins était complices de Thomas Caradeuc. Ils affectaient de l'humanité pour engager les patriotes qui avaient fui les poignards des brigands à venir se livrer sous leurs coups, pour les égorger ensuite. »

Les Administrateurs : CORNU, VERGER, F. N. JAFFRE.

(Greffe de Nantes.)

La belle-sœur des prisonniers, Mme Bernard, de Vannes (née Adelaïde Detaille), était accourue à Nantes, laissant son mari détenu et ses quatre enfants confiés à une amie. La pauvre femme s'épuisait en démarches. Elle était parvenue jusqu'à l'accusateur public, le citoyen Gondet, qui devait prononcer le réquisitoire. Gondet, insensible à ses larmes, l'avait éconduite. Il invitait même le *Comité révolutionnaire* à la faire arrêter :

16 ventose an II.

« CAMARADES,

Les trois Bernard, fameux coquins de la Roche-Sauveur, vont être jugés ce soir et vraisemblablement à mort. Ils ont ici une belle-sœur qui demeure chez Duparc, ancien fournisseur des vivres de la Marine. Cette femme est venue exprès pour suivre l'affaire de ses beaux-frères, elle m'a rendu visite, et elle m'a parue suspecte sous bien des rapports, faites-la donc mettre bien vite *in castu*.

Adieu, » GONDET.

Sur ce simple avis, le Comité révolutionnaire faisait immédiatement saisir et emprisonner Mme Bernard.

C'est le 16 ventôse an II (6 mars 1794), que l'affaire des frères Bernard fut évoquée devant le tribunal révolutionnaire de Nantes; elle occupa plusieurs audiences.

A l'audience du matin, quatre accusés étaient présents : les trois frères Bernard et la servante Jeanne Lopion... On entendit les témoins à charge, dont les noms suivent :

1° René-Louis Mahé, administrateur du district de Guérande.

2° Ollivier Paturel, 35 ans, commissaire national du tribunal du district de la Roche-Sauveur.

3° René Le Breton, 32 ans, chef de bataillon de la Roche-Sauveur.

4° Pierre Vignard, 51 ans, huissier du même district.

5° Joseph Herbert, 40 ans, maire de la Roche-Sauveur.

6° François-Nicolas Jaffre, 35 ans, agent national à la Roche-Sauveur.

7° Alexis-Constant Legrip, 35 ans, agent national à la Roche-Sauveur.

8° Jean Legavre, 42 ans, chapelier, à la Roche-Sauveur.

9° Françoise Legavre, femme de Jaffre aîné, membre du comité de surveillance et administrateur du district, à la Roche-Bernard.

La déposition des témoins dura jusqu'à 2 heures de l'après-midi. L'audience fut suspendue et reprise à 4 heures. Les témoins continuèrent à déposer.

1° Nicolas Huchet, capitaine au bataillon de l'Eure.

2° Barnabé Rozier, lieutenant de gendarmerie, Roche-Sauveur.

3° François Haumont, Roche-Sauveur.
4° Pierre-Marie Claret, président du tribunal, R.-S.
5° Pierre-Vincent Girard, juge, R.-S.
6° Pierre Juvenot fils, R.-S.
7° Olympe Cheminant v° Latouche, R.-S.
8° Pinot, gendarme. R.-S.
9° Louis Lévêque, 50 ans, marchand, R.-S.

ROCHE-SAUVEUR.

A 7 heures du soir, le tribunal renvoya l'affaire au lendemain, 17 ventôse à 9 heures du matin.

A cette troisième audience, le témoin Charles Danays, ex-huissier à Nantes, fut seul entendu. Les accusés furent interrogés et l'accusateur public donna ses conclusions ; puis le tribunal, étant allé aux voix, rendit son jugement qui condamnait à mort les frères Ollivier et Thomas Bernard (les deux aînés), et renvoyait au lendemain pour prononcer, en ce qui concernait Louis Bernard et Jeanne Lopion.

JUGEMENT QUI CONDAMNE A MORT OLLIVIER ET THOMAS BERNARD

17 ventôse, an II.

Extrait du greffe du tribunal de Nantes.

3e Registre des jugements du tribunal criminel de la Loire-Inférieure.

17 ventôse-12 prairial, an II.

« Après avoir entendu Gondet dans son accusation... Le tribunal reconnaît et déclare pour constant qu'Ollivier-François-Marie Bernard (âgé de 30 ans, marin, domicilié à Vannes, garçon), né à Vannes, le 1er avril 1764.

Et Thomas-Augustin Bernard (âgé de 27 ans, rentier, ci-devant avoué au district de la Roche ; ex-greffier du même tribunal, et commandant la garde nationale du

dit lieu, demeurant à la Matinais, Missillac, né à Vannes, garçon) (1), les ennemis de la République ; que pour l'anéantir et rétablir l'ancien régime, ils se réunirent même, en se mettant en oppositon l'un à l'autre ; que le 15 mars dernier, Ollivier Bernard partit de la maison de la Matinais, comm. de Missillac, district de Guérande pour se rendre à celle nommée la Roche-Bernard, actuellement Roche-Sauveur ; que s'étant réuni à six mille brigands, à leur tête, monté à cheval et ayant la cocarde blanche, il se présenta à la Roche-Sauveur ; qu'ayant fait arrêter sa troupe, il s'avança, demanda qu'on mit bas les armes, que la commune de la Roche-Sauveur se fut rendue et qu'à ce moyen il n'y aurait aucune effusion de sang, incendie et pillage ; que de suite il fut au district où il demanda qu'on brûlât les papiers qui en dépendaient et le retour de l'ancien régime ; qu'aux reproches qui lui furent faits sur sa demande, il répondit qu'il agissait au nom de la troupe dont il était chef et qu'il remplissait son devoir.

« Que Thomas Bernard au même instant se trouva à la tête de la garde nationale, dont il était commandant et n'ayant point son habit d'uniforme ; que les brigands s'étant avancés et ayant attaqué, les troupes de la garde nationale commandées par Thomas Bernard se divisèrent ; que stimulé de la rallier, il s'y refusa, ainsi qu'à combattre les brigands qui s'emparèrent de la commune de la Roche-Sauveur ; que le jour suivant Thomas Bernard prit la cocarde blanche et fut avec les brigands par lui commandés faire la recherche et l'enlief des armes des habitants et qu'il a fait différents

(1) Etaient fils de noble maître Claude-Marie Bernard, avocat au Parlement de Bretagne, lieutenant au siège de la Maîtrise des des eaux et forêts, et de demoiselle Agathe-Louise Renouard. Paroisse Saint-Salomon, Vannes (*Reg. ét. civil de Vannes*).

autres actes en qualité de commandant des brigands ; que les troupes de la République ayant repris cette commune, Ollivier et Thomas Bernard se retirèrent dans leur maison de la Matinais ; qu'ilz y ont vécu dans le caveau à l'insu de tout le monde, excepté de Jeanne Lopion, leur domestique ; que lors de leur arrestation dans ce caveau, on y trouva deux fusils à deux coups, deux pistolets, deux ou trois poires à poudre.

Le tribunal a déclaré Ollivier-François-Marie et Thomas Augustin Bernard, frères, atteints et convaincus des faits ci-devant énoncés respectivement à chacun d'eux ; dit qu'ils sont chefs et instigateurs. Comme tels les condamne à la *peine de mort.*

Le tribunal a renvoyé à demain pour prononcer respectivement à Louis Bernard et à Jeanne Lopion. »

Le lendemain, 18 ventôse, la malheureuse servante, Jeanne Lopion, comparaissait de nouveau devant le tribunal, qui venait d'envoyer à l'échafaud les maîtres qu'elle avait livrés.

« Considérant, dit le jugement, que des témoignages entendus il ne résulte aucune charge contre Jeanne Lopion ; — considérant que, le 12 pluviôse, un administrateur du district de Guérande se transporta avec la force armée à la maison de la Matinais pour y faire perquisition des Bernard et que leurs recherches eussent été inutiles, sans que Jeanne Lopion leur découvrit le caveau qui servait de retraite aux trois frères ; — considérant que l'article 9 de la loi du 19 mars porte que ceux qui livreront les chefs, etc ; que la disposition de cet article ne saurait être appliqué plus justement qu'en faveur de Jeanne Lopion, puisque d'un côté aucune charge ne s'élève contre elle et que de l'autre elle a livré

Ollivier et Thomas Bernard, chefs et instigateurs qui ont été condamnés à la peine de mort ; l'*acquitte* de l'accusation portée contre elle.

Qu'au surplus il sera plus amplement informé contre Louis-Bernard, qui continuera de rester en arrestation. »

Signé : Le Peley, *président*, Lenormand, Lecoq, Daverst, Pellerin, *juges*.

Tois jours après (21 ventôse an II) c'était le tour de *Mme Bernard*, que l'accusateur public Gondet avait dénoncée au Comité révolutionnaire et fait emprisonner. Il n'y avait contre elle que son dévoûment et ses larmes. Les juges prononcèrent son acquittement et sa mise en liberté ; elle put revenir à Vannes où ses quatre enfants l'attendaient, ainsi que son mari détenu. Sa présence était bien nécessaire pour liquider les biens indivis dont les 3/5 appartenaient à la République, par suite de la condamnation des trois frères Bernard. En vertu du jugement, elle était mise en demeure de retourner de suite à Vannes, sans s'écarter de la route directe, et de se présenter à la mairie et au comité de surveillance.

Le jeune *Louis Bernard* avait été reconduit en prison, après la condamnation de ses deux frères. On avait demandé un supplément d'instruction. Sa jeunesse (23 ans) et son rôle plus effacé dans les journées du 15 et 16 mars plaidaient en sa faveur. Les juges hésitaient.

Le 18 avril 1794 (29 germinal an II), il comparaissait devant le tribunal révolutionnaire, ayant pour président le citoyen Le Peley et pour juges les citoyens Pellerin, Lenormand, Daverst et Leroux.

L'accusateur public fit entendre neuf témoins :

1° Vincente *Le Gavre*, marchande à la Roche-Sauveur, déclare ne rien savoir et ne pas connaître l'accusé.

2° Jeanne *Tranchant*, 20 ans, id., déclare avoir vu, le 15 mars, l'accusé avec les brigands et avoir entendu dire que Bernard prescrivait à ceux-ci de ne pas piller. Ils lui auraient répondu : « tu es notre capitaine et tu nous a promis le pillage. »

3°, 4°, 5° Jeanne, *Le Chaume*, 21 ans. lingère, Rose *Juvenot*, 17 ans, et Jeanne *Garret*, 16 ans, déclarent que le 15 mars 1793, vers les 4 ou 5 heures du soir, l'accusé alla voir le passage de la Roche et rencontra un nommé Foucault qui lui demanda s'il avait besoin de monde, attendu qu'il pouvait lui offrir sa troupe composée de cinq cents hommes qui étaient à une demi-lieue de là. L'accusé répondit qu'il n'en était plus besoin ; que la Roche était prise et Nantes aussi.

6° Jeanne *Gergaud*, 20 ans, lingère, déclare que l'accusé, passant armé d'un sabre, rencontra une troupe de brigands qui étaient à piller et qu'il leur dit : « Vous m'avez reconnu pour votre capitaine ; je vous défends le pillage ; et qu'un de la bande répondit : Vous me l'aviez promis. »

7° Louis *Larue*, 30 ans, sabotier et actuellement courrier de l'armée de l'Ouest, déclare que, le 17 mars, il a vu, sous la halle, l'accusé qui était avec son frère, qui faisait l'appel des brigands.

8° Jean *Rabjeau*, 33 ans, tonnelier, l'a pareillement vu avec ses frères ; il était armé d'un sabre.

9° Jean *Tual*, 26 ans, laboureur, de Burin, l'a vu quelques jours après la prise de la Roche, au bourg de Missillac, parmi les brigands, qui se disposaient à aller sur Redon.

JUGEMENT.

« Le tribunal, considérant qu'il est appris par les dépositions que Louis-Marié Bernard jeune a fait volontairement partie des attroupements qui ont eu lieu en mars 93 (style esclave) ; — qu'armé d'un sabre il était à la tête des brigands qui s'emparèrent de la Roche-Sauveur, le 15 mars ; — qu'il disait à ceux qui se portaient au pillage : « vous m'avez reconnu pour votre capitaine ; ainsi vous devez m'obéir » ; — que le 17 dudit mois il rassembla les brigands pour se porter sur Redon ; mais il en fut empêché par l'armée des Beysser :

L'a déclaré convaincu des faits et, le regardant comme chef et instigateurs, le *condamne à la peine de mort.* »

Ainsi périrent les trois frères Bernard, dans un temps où la guerre civile avait divisé les concitoyens en victimes et en bourreaux.

Quant à la malheureuse servante qui, par son indiscrétion coupable, avait fait découvrir l'endroit où ses maîtres se tenaient cachés, elle revint à la Roche-Bernard et y fut accueillie avec un sentiment de réprobation qui la suivit jusqu'à sa mort. Vieille et infirme, presque octogénaire, les enfants se la montraient du doigt en l'appelant : *La Grande Jeanne* et la *Robespierre.* Nous même, en sortant de l'école avec nos camarades, nous avons plus d'une fois mêlé notre voix au concert de huées et de malédictions qui s'élevaient sur son passage et dont l'exagération nous est maintenant révélée par les pièces du procès. L'histoire a pour mission de rétablir les faits dénaturés par la légende; mais la légende, même quand elle est injuste, ne s'ef-

face pas en un jour. Celle de la *Grande Jeanne* se perpétuera longtemps encore parmi les Rochelais.

Le frère aîné des trois frères Bernard guillotinés à Nantes, Claude-Marie Bernard, incarcéré à Vannes pendant de longs mois, ne fut relâché qu'après thermidor, plus tard avoué à Nantes (1800), président du tribunal des Douanes (1811); procureur du roi en 1815, et décédé en 1825.

Son fils, Nicolas-Marie, né en 1787 à Vannes, avocat à Nantes en 1809, prit le nom de *Bernard des Essarts*. Juge suppléant du tribunal, en 1816, il démissionna en 1830. Le nom de des Essarts était celui de sa femme, fille de Multet des Essarts, commissaire général de la marine à Brest.

Singuliers jeux de la destinée, en temps de révolution! Huit jours après que la tête du plus jeune des frères Bernard était tombée place Bouffay à Nantes, le général Beysser montait à l'échafaud sur la place de la Révolution à Paris.

Le général Beysser était celui-là même qui, l'année précédente, avait délivré la Roche-Bernard et dispersé les bandes d'insurgés qui l'occupaient, sous le commandement des frères Bernard.

Deux jours avant (5 avril 1794) la tête du général Westerman était tombée avec celle de Danton; Westerman, le compagnon d'armes de Marceau et de Kléber, celui qui avait pris une si grande part à la défaite des Vendéens à Savenay. Moins de quatre mois entre la victoire et l'échafaud!

Dr DE CLOSMADEUC.

UNE VICTIME

DE « L'AFFAIRE DE BRETAGNE »

JEAN-BAPTISTE DE CHAMPEAUX

(1740 — 1780) (1)

V

La maladie de Jean-Baptiste de Champeaux dura plusieurs mois. Les soins dévoués de MM. Grignon de Villeneuve, docteur médecin à Vannes, et Boulo, chirurgien à la Roche-Bernard, lui rendirent la santé. Aussi un an après rentrait-il au Parlement pour ne plus le quitter. Ses opinions en effet ne se modifièrent pas au milieu des événements politiques qui assombrirent la fin du règne de Louis XV, et ce ne fut pas en vain que Maupeou fit appel à son dévouement en 1771.

La Providence lui réservait pourtant une dernière épreuve et ce ne fut pas la moins sensible.

Le couvent de la Trinité de Rennes comptait en 1772 parmi ses pensionnaires une jeune fille appartenant à la meilleure noblesse bretonne ; son physique plus qu'agréable et ses grandes qualités morales eurent vite fait la conquête du jeune conseiller qui devint éperdument amoureux. Dans d'autres circonstances un mariage eût pu se conclure sans la moindre difficulté, le nom de Champeaux ne le cédant en rien à celui de Cornulier.

(1) Voyez la *Revue* de mars.

Malheureusement la politique s'en mêla et la terrible « Affaire de Bretagne », cause première de la folie de Champeaux, brisa sa vie pour toujours.

Le comte Toussaint de Cornulier, président à mortier au Parlement, habitait son château de Vair près Anetz. De son union avec sa cousine Marie-Angélique-Sainte de Cornulier marquise de Chateaufremont, il avait eu trois fils et plusieurs filles : la marquise de Catuélan dont le mari devait être le dernier premier Président du Parlement, la comtesse de Catuélan de la Cour de Bouée, la comtesse de Chassonville, une religieuse et Marie-Anne-Charlotte l'héroïne de ce petit roman d'amour.

Le comte de Cornulier, la marquise de Catuélan et la comtesse de Chassonville se montrèrent de suite hostiles à toute idée de mariage. Les visites que Champeaux alla faire à Vair et au Brossay-Saint-Gravé n'obtinrent aucun résultat. Seuls le marquis de Cornulier, fils du comte, et sa sœur la comtesse de Catuélan, qui habitaient Paris, parurent favorables. La distance de Rennes à la capitale n'était pas pour effrayer un amoureux aussi résolu que Jean-Baptiste.

« Je fis part, écrit-il le 23 septembre, à M. l'Evêque de Vannes de mon projet de voyage à Paris qu'il approuva. Il me conseilla de lui-même d'employer M. d'Aiguillon auprès de M. de Cornulier et d'attendre pour cela mon voyage pour parler moi-même à M. d'Aiguillon au lieu de lui écrire. Et dans le cas où toutes ces démarches ne réussiraient pas, M. l'Evêque de Vannes approuve la détermination où je suis de m'unir à Mlle de Cornulier, même avec sommation respectueuse et en risquant de l'avoir sans dot. Dans le fond, la maladie que j'ai eue n'est qu'un prétexte, du moins pour plusieurs de la famille. Je n'ai point parlé à M. et

Mme de Chassonville de cette maladie qu'ils ne savent peut-être pas, et *ils m'ont paru ne point élever d'autre objection contre mes vues que mon état de conseiller au Parlement.* Le gouvernement souffrira-t-il que cet état soit une raison à des parents pour refuser sa dot à une demoiselle qui aura bien voulu s'unir à moi ? Bien loin d'exercer le despotisme en forçant des parents à traiter leur fille comme les autres dans cette circonstance, ne pas les forcer serait les laisser exercer un vrai despotisme sur elle. Mais, au surplus, si les lois et le gouvernement laissent des parents exercer ce despotisme, du moins les lois ne les laissent-elles pas l'exercer sur la personne ; à 25 ans Mlle de Cornulier sera libre de disposer de la sienne. »

En attendant, quels étaient les sentiments de Mlle de Cornulier vis-à-vis de Champeaux ? Sa lettre à sa sœur la comtesse de Catuélan, en nous fournissant un exemple du style que l'on donnait aux jeunes filles de l'époque, nous renseignera complètement à cet égard.

« A Madame la Comtesse de Catuélan,
à son hôtel, rue des Petits-Augustins,
Faubourg Saint-Germain à Paris.

A la Trinité, le dimanche 20 décembre 1772.

Monsieur de Champeaux, ma chère sœur, m'avait fort engagée de vous faire part du désir qu'il avait de vous faire sa cour, et que vous voulussiez bien le recevoir chez vous. C'est un homme très timide, mais qui a de l'esprit beaucoup, très doux, très honnête homme et qui a fort envie depuis longtemps d'unir son sort au mien. Ma famille jusqu'à présent s'y est opposée. Il a voulu partir pour solliciter de nouveau l'a-

grément de mes parents sans lequel je l'ai assuré que je ne pourrais l'épouser ; je ne sais s'il l'obtiendra, Madame de Catuélan ayant aussi un mariage pour moi en vue. La peur que je ne puisse pas être Madame de Champeaux lui fait se donner beaucoup de mouvement. Elle compte que j'aille chez elle pour une entrevue avec quelqu'un qu'on ne me nomme point et qui veut pour femme une personne mieux que mal. Comme je ne me connais point à ces traits, je crois bien que le prétendu en question finira par ne rien conclure comme M. de la Marche, etc. Pour celui-ci il est fort empressé ; il veut bien m'épouser sans dot si je voulais faire une sommation respectueuse, sur laquelle il ne m'a pressée quand je lui ai dit que je voyais que ce serait blesser mes devoirs à vis-à-vis de ma famille. Sans lui je serais religieuse : il m'en a détourné, dont je lui sais bon gré : j'étais presque au noviciat, la position triste où je vis m'avait donné cette idée-là, mais le motif n'était pas assez bon pour que je regrette de ne m'y être pas rendue. M. de Champeaux avait voulu écrire à mon frère et ma belle-sœur d'abord qu'il m'eût fait part de ses vues ; je l'en ai détourné craignant que cela leur eût déplu. Je m'étais chargée de le leur apprendre, ce que je n'ai point fait voyant la réponse de mon père et de ma mère, et c'est la seule raison qui m'a fait garder le silence sur cet article. Voulez-vous bien, ma chère sœur, leur dire mille choses pour moi, j'ai bien envie qu'ils soient de retour en Bretagne. Si ma mère appréhendait si fort mon union avec ce Monsieur, la meilleure façon (de l'oublier) c'était de m'amener avec Emilie à Paris. J'aurais oublié bien promptement tout engagement, et le plaisir de vous voir et les autres parents ne m'eût rien laissé à désirer. Moi je n'ai point du tout

d'éloignement pour le futur qui se présentera chez vous ; j'aime bien mieux être sa femme que d'être toujours enfermée. Il y a vingt ans que mon domicile ordinaire est le couvent. Quand j'en ai sorti je n'ai passé de moments agréables que ceux où nous avons été ensemble, les autres ont été bien ennuyeux, et quand j'ai été chez ma belle-sœur j'ai connu le bonheur... Mais il est inutile de vous faire l'image de mes petits soucis à vous qui les connaissez mieux que personne. Votre attachement pour moi vous a fait partager mes chagrins. Je vous prie, par cette amitié que vous m'avez témoignée, de vouloir bien recevoir les importunités peut-être à votre avis de M. de Champeaux. Vous le pouvez, je crois, sans déplaire à ma mère à qui il est fort facile de le faire ignorer. Il en sera, j'imagine, pour les frais de son voyage et une mauvaise réception à l'Hôtel Lenchere. Je voudrais qu'il en fût dédommagé en passant quelque temps avec vous et M. de Catuélan. S'il peut y parvenir je suis persuadée qu'il ne regrettera point d'avoir perdu son argent si son voyage devient inutile comme je n'en doute nullement. J'ai cru devoir cette recommandation à son empressement. Faites le plus grand mystère de ma lettre à mon père et à ma mère. Je vous écris avec toute la confiance possible espérant que, sitôt que vous en aurez pris lecture, vous la brûlerez, service fort aisé à me rendre dans cette raison. Adieu. Je m'en vais me coucher tout occupée de vous ; je ne doute point d'un rêve agréable. Mes hommages à M. de Catuélan. Je ne sais pas trop votre adresse. Si je l'ai bien mise répondez-moi vite et dites-moi comment tout cela se passe : j'en attends l'événement. Je vous embrasse de tout mon cœur.

J'apprends à pincer de la harpe par un assez mauvais

maître : j'étudie beaucoup, ce qui me dérobe des instants d'ennui ».

De Cornulier.

La malheureuse s'ennuyait mortellement à la Trinité d'autant que son père, fort ennuyé des assiduités de son amoureux, venait de défendre à la supérieure de la laisser sortir sous quelque prétexte que ce fût ; le parloir même devant lui être interdit et cela sous menace de la faire changer de couvent. Malgré tout, elle se refusait absolument à faire à ses parents une sommation respectueuse.

N'y tenant plus, Champeaux quitta Rennes en cabriolet le 15 décembre et arriva à Paris le 17. Le début de ses démarches fut peu encourageant. Il rendit visite à la Duchesse d'Aiguillon qui, tout en conseillant la sommation, se déclara impuissante à l'aider.

« Je n'ai point vu Mme de Piré. Je crois bien qu'elle ne voudrait pas me voir, son mari étant l'un des arcs-boutants du parti dont les influences sont ce qui s'oppose à mes vœux. Elle a dit à Mlle de Bédée, qui lui faisait connaître ma position, sa façon de penser (touchant la sommation, moyen extrême qu'elle approuvait). Je reviens à ce jugement de Mme de Piré parce qu'il m'est extrêmement favorable : elle est liée avec des gens d'un parti qui est furieux contre moi. Le rapport que m'en fit Mlle de Bédée me causa d'autant plus de plaisir et me fut d'autant moins suspect que Mlle de Bédée elle-même, vendredi, jour auquel je lui parlai pour la première fois de mes affaires, faisait le jugement contraire et ne s'étonnait pas que Mlle de Cornulier trouvât la nécessité de la sommation un obstacle invincible à l'accomplissement de mes désirs. Mlle de Bédée a beaucoup d'esprit, elle se trompe quelquefois et elle en revient.

En me rapportant le jugement de Mme de Piré elle ne le désapprouve point, au contraire. Mlle de Cornulier sait qui est Mlle de Bédée, elle est sa parente. Fille de M. de Bédée, Président au Parlement et Syndic des Etats de Bretagne, elle est âgée d'environ cinquante ans et a toujours été fort attachée à M. d'Aiguillon. Elle n'a pu se résoudre à se joindre à ses ennemis dans le temps qu'ils l'exterminaient à Rennes en vœux et discours. Son beau-frère M. de Rosnyvinen, chez lequel elle vivait à Beaucé, à deux lieues de Rennes, a mieux aimé voir sa belle-sœur se séparer de lui que de l'entendre soutenir que M. d'Aiguillon n'avait pas tort. Il y a quatre ans que Mlle de Bédée demeure à Paris. Quoique attachée à M. d'Aiguillon, Mme de Piré étant son ancienne amie, elle la voit. J'avais été fort lié avec elle à Rennes. Elle est capable de m'aider par son esprit ; je l'en ai priée et j'ai trouvé ici en elle une vraie amie. »

On le voit, Champeaux ne perdait pas son temps à Paris. Il eut une entrevue avec le comte de Cornulier, qui se montra inébranlable, déclara qu'il ne passerait jamais sur son peu de fortune, qu'au surplus sa maladie était un obstacle insurmontable et que sa fille approuvait un autre mariage dont il était question pour elle.

Le 21 décembre il fit le voyage de Versailles et obtint une audience du duc d'Aiguillon. « Je dis à M. le duc d'Aiguillon l'unique but de mon voyage. Il me demanda quelle était la raison que m'opposaient M. et Mme de Cornulier. Je lui dis que c'était la maladie que j'eus il y a quatre ans. Il me répondit qu'il paraît que d'après le temps qui s'est écoulé et la conduite que j'ai tenue pendant ce temps, ce ne devait pas être un obstacle. Je le priai de m'accorder sa protection auprès de M. et Mme de Cornulier. J'ajoutai que M. de Cornulier devait venir le voir, qu'il avait besoin de lui pour

M. son fils, Chevalier de Malte : M. le duc d'Aiguillon ne me dit point qu'il ne pourrait rien faire pour moi et il me semble qu'en me disant qu'il ne croyait pas fondées les difficultés qu'on me fait et en m'écoutant avec bonté, c'est de sa part me donner bien de l'espérance surtout pour une affaire de cette espèce qui n'est point précisément une grâce que je demande au ministre, mais un service d'ami que j'ai pris la liberté de lui demander. Je pense que quelque porté qu'il soit à m'accorder ce service, il ne veut pas me promettre formellement peut-être pour ne pas compromettre son crédit en m'assurant une protection dont, quelque déférence que M. et Mme de Cornulier doivent avoir pour lui, il est peut-être absolument possible que l'effet ne s'ensuive pas. Je vis aussi à Versailles Mme la duchesse d'Aiguillon. Elle me dit : « Eh bien ! M. d'Aiguillon vous a sans doute dit comme moi qu'il n'y pouvait rien ? » —. Je repris que M. d'Aiguillon ne m'avait pas dit cela — « Si nous y pouvons quelque chose, dit-elle, nous le ferons. » Je témoignai ma reconnaissance à Mme d'Aiguillon de la bonté qu'elle avait eue de me dire que j'avais la ressource de la sommation respectueuse ; et je la priai dans ce cas d'employer l'autorité de son approbation auprès de Mlle de Cornulier. Mme la duchesse d'Aiguillon reçut mes remerciements avec bonté.

« J'espère que Mlle de Cornulier n'ira pas à Catuélan savoir si un homme quelle ne connaît point et qui est peut-être un être chimérique la trouve mieux que mal... M. le comte de Catuélan n'est pas à Paris ; il est en Angleterre où il s'occupe à traduire un poète anglais. Il y fait de temps en temps des voyages. »

Le rêve de Jean-Baptiste de Champeaux devait s'envoler avec les derniers jours de 1772. « Voici la

dernière lettre que vous recevrez de moi dans l'année, écrit-il le 28 à son confident l'abbé Bourdin, de Rennes. Puisse celle qui va suivre me voir bientôt uni à Mlle de Cornulier ; c'est un vœu constant que je ne puis que rappeler à cette occasion et qui de ma part pour elle renferme tous les autres. »

Hélas ! le courrier du lendemain apporta une lettre de M. Bourdin. Mlle de Cornulier refusant de recourir aux sommations chargeait celui-ci de rappeler au voyageur qu'elle ne s'était jamais engagée ; elle allait quitter Rennes pour une entrevue. Cette entrevue eut lieu au château de Catuélan, et le 4 mars Marie-Anne-Charlotte de Cornulier épousait en l'église d'Hénon le comte Anne-Joseph de Lanloup.

*
* *

On aura peine à le croire, à la même époque exactement Jean-Baptiste de Champeaux se mariait aussi. Sa femme Marie-Anne-Charlotte Stuart portait identiquement les mêmes prénoms que Mlle de Cornulier. Il faut espérer pourtant que des raisons plus sérieuses le décidèrent à oublier la petite pensionnaire de la Trinité. Quoi qu'il en soit, cette union ne paraît pas avoir été très heureuse: M. et Mme de Champeaux partagèrent leur vie monotone entre Paris et Trégouët, et c'est là, dans ce vieux manoir si plein des souvenirs de ses ancêtres catholiques et calvinistes, que Jean-Baptiste rendit son âme à Dieu le 23 décembre 1780. Peut-être lui reprochera-t-on ses fluctuations politiques. Mais on peut affirmer hautement qu'il resta fidèle à son Dieu, à son Roi, à la Bretagne, et que la devise de sa courte carrière fut toujours celle de sa famille :

Diex le volt ! Dieu le veut.

Cte René de Laigue.

EXPOSITION

DE LA

SOCIÉTÉ DES AMIS DES ARTS DE BRETAGNE

La Société des Amis des Arts de Bretagne est nouvellement née, sous la présidence d'honneur de M. Camille Bernier, l'éminent paysagiste, et sous le patronage de MM. Guillou, Deyrolle, Cottet, Joubert, etc., surtout sous la direction pleine de zèle de son secrétaire, M. Etienne Bouillé, de Guingamp.

Souhaitons-lui donc la bienvenue, puisque nous parlons des choses de Bretagne et que parler d'art en notre province est un charme de plus. *Bretaigne est poésie.*

Cette Société n'a d'ailleurs rien de commun avec l'*Association Artistique et Littéraire de Bretagne* qui compte onze années d'existence, et dont l'Exposition annuelle a été brillamment ouverte dans la salle de l'Hôtel-de-Ville de Rennes le 2 mars dernier, sous la direction de M. Loïc Petit, président de la section des Beaux-Arts.

M. Bouillé est un artiste tenace, intelligent, laborieux. Avec lui la nouvelle Société aura de nombreuses chances de vitalité ; d'autant plus qu'à lui seul et avec ses propres œuvres il fait la plus grande partie de l'Exposition. Celle-ci s'ouvrit le 16 février 1902, à Rennes, dans l'ancienne chapelle de la Visitation restaurée à neuf après le terrible incendie qui la dévora en partie il y a deux ans. Cent cinquante-cinq toiles y

étaient réunies, avec les signatures Bouillé, Guillou, Cottet, Deyrolle, Joubert, Loïc Petit, Nobillet, Flaux, Elodie Lavillette, Mme Espinet, etc., et c'était un régal pour les yeux de parcourir ces panneaux si bien garnis de sujets exclusivement bretons.

A vrai dire, la toile maîtresse de ce salon était un tableau d'Alfred Guillou, intitulé « *Mon Futur Mousse* ». Dans un coin sombre de cabane de pêcheur, un marin en ciré traditionnel, aussi culotté que sa pipe, tient dans le creux de sa large main son baby rose, debout, en petite chemise de lin, un petit béret bleu posé légèrement sur les cheveux très blonds. Quel joli contraste ! quelle fine et rieuse petite tête ! et quel orgueil paternel dans la pose rustique et abandonnée tout à la fois de ce rude loup de mer ! Coloris, dessin, sentiment, tout est réussi dans cette belle œuvre.

Citons ensuite une dizaine de tableaux de M. Deyrolle, dont les plus remarquables représentent *Une Marchande de poissons de Concarneau*, puis *La Famille du Pêcheur*, mettant en scène une bretonne hardiment campée, tenant son enfant par la main, sur les bords des quais de la petite ville que dorent de lueurs violacées les reflets du soleil couchant. Deyrolle affectionne particulièrement ces fonds violets, reflet des vêprées poétiques. Il les traite savamment. A les voir même de loin, la facture de l'artiste se révèle de suite, et il est inutile de chercher la signature.

Mlle Herland est aussi une artiste de beaucoup de talent ; témoin ce *Baptême à Rosporden* où il y a d'excellentes parties, notamment la tête du vieux curé qui va administrer le sacrement à son paroissien nouveau-né. Signalons les deux marines de Mme La Villette et celles si suggestives de Mme Espinet, sa sœur ; les paysages

très bien faits de M. Joubert et la superbe marine de M. Cottet, « *Dans le Port de Camaret* ».

M. Abel Lauvray n'avait que deux envois, deux paysages vigoureux et pleins des plus belles promesses. Quelle hardiesse de touche et quelle sûreté de vision !

Les pêcheurs de M. Granchi Taylor ne furent peut-être pas très remarqués, vu l'exiguïté des toiles et leur placement un peu trop haut. Cependant la solidité du dessin, la sûreté de l'exécution ne nous échappèrent point.

Les artistes Rennais ne furent représentés que par trois d'entre eux. Voici ce qu'en disait le *Nouvelliste de Bretagne* dans son numéro du 24 février : — « C'est avec une vive satisfaction que nous retrouvons ici M. Loïc Petit, si apprécié de tous pour ses brillantes qualités de coloriste et la forme spirituelle de ses compositions. » Ses envois comprenaient de fraîches *primevères de Chine*, un sous-bois à *Saint-Thurial*, et des vues à *Rothéneuf*. Une mention spéciale également pour le sous-bois de M. Nobillet, peint dans des tons fins et harmonieux, pour sa marine plus solidement et plus grassement peinte. N'oublions pas M. Flaux qui avait rapidement brossé une petite vue de la place Saint-Germain de Rennes, curieusement éclairée le soir par les rares becs de gaz de ce quartier.

Nous avons gardé pour la fin les nombreuses et habiles toiles de M. Bouillé qui, le pinceau à la main, nous promène sans fatigue à travers les plus jolis paysages de la Bretagne, nous montrant tour à tour des ports, des rochers, des sous-bois, des bords de rivières, des matins, des soirs, des effets de neige, enfin une variété étonnamment pittoresque de sujets charmants, presque tous peints dans la tonalité grise qu'il paraît aimer beaucoup.

Quel choix faire dans cette peinture abondante et si facilement faite, — peut-être trop facilement faite ? Voici le *Soir à Camaret*, exposé au Salon de 1901, savant enchevêtrement de barques au premier plan, avec un lointain de couchant très poétique. Citons encore *la Rue de Morgat un jour de pluie, l'Ile de Bréhat, le Port de Loquivy, les bords du Trieux, Camaret après la pluie, Douarnenez le matin, la Vallée de Poulancre, A l'Abreuvoir effet de soir*, etc...

En somme, beaucoup de bonnes choses. Mais, comme dit le *Nouvelliste*, pour rendre compte de tout cela, il faudrait un volume qui ne manquerait d'ailleurs pas d'intérêt, et la *Revue de Bretagne*, en parlant de cette manifestation d'art, n'a voulu qu'en donner le sommaire. Souhaitons donc bon voyage à M. Bouillé, qui, nous dit-on, transporte son Exposition à Fougères, ensuite à Vitré, de là à Laval et autres parages, tout en laissant çà et là quelques-uns aux mains d'intelligents acquéreurs.

S. B.

LES

ROMANS DE LA TABLE RONDE[1]

Le roman raconte ensuite la guerre de Bourgogne sur laquelle je reviendrai, puis le combat d'Artur contre un chat monstrueux, que certains auteurs, André de Coutances notamment, appellent Chapalu, ce qui nous permet de l'identifier avec le chat Paluc des conteurs gallois. Pas plus sans doute que les chats qui traînent le char de Frigg ou que le chat contre lequel lutte Thor chez Utgard Loki dans la mythologie scandinave, cet animal ne doit être pris ici pour l'animal destructeur des souris, et sans doute on l'aura confondu avec quelque être mystérieux dont le nom offrait quelque analogie avec le mot *chat*. Le théâtre de la lutte a été localisé par le romancier aux environs du lac de Genève, peut-être parce qu'il savait par des récits de pèlerins que l'on montrait près du lac du Bourget, au lieu dit le Mont du Chat, l'empreinte du corps décapité d'un chat ; instruit par Gaufroi des exploits d'Artur en Bourgogne, rien ne lui aura semblé plus naturel que de placer ce nouvel exploit là où il s'en était accompli tant d'autres ; il a seulement remplacé le lac du Bourget par le lac plus connu de Losane ou de Genève.

Tout cela est entremêlé de différents épisodes : les guerres de Bor contre Aman, le germanique Hama, roi de Lamballe, vainqueur de Galaad, qui est battu et tué

(1) Voyez la *Revue* de mars 1902.

par Bor, l'installation par Guineban (Gwynwas) le clerc, frère de Bor, roi de Charroie, pays enlevé par Uter à Aman, de l'échiquier merveilleux et de la carole perpétuelle, deux aventures que Lancelot doit mener à bien, le grand tournoi de Logres où les chevaliers de la Table ronde, dont Adragain et Natien sont les chefs, luttent avec la discourtoisie de divinités malfaisantes contre les chevaliers de la reine commandés par Gauvain et après leur défaite fusionnent avec eux, les amours du mythologique Guiomar, neveu de la reine Genièvre, avec Morgue, la sœur d'Artur, le voyage de Lot qui, après sa défaite dans la forêt de Sarpine, s'est réconcilié avec Artur et va en mission près des rois rebelles, la conquête par Gauvain sur le roi saxon Clarion du fameux cheval le gringalet (le keincaled gallois), l'hospitalité qu'il reçoit chez le forestier Minoras (nom forgé sur Dinas), marié à la sœur de Méraugis et qui a pour seigneur Clarion du nord, le possesseur du château neuf, les exploits d'Eliezer (Eliver) et de son écuyer Lydounas contre les Saxons, le duel de Sagremor, Dodinel et Galescin contre Agravadain des Vaux de Galoie, frère de Belias le vermeil, Manoual (1) et Minoras (2) l'engres, où les champions sont de part et d'autre mythologiques, la guerre faite par Leriador (Meliadus) et Maduras (Maudras) à Agravadain, etc.

Il termine enfin par le récit de la disparition de Merlin. Chez lui, comme chez le précédent, Merlin est

(1) Je suis la graphie du ms. Bibl. nat. fr. 747, f° 198. Le ms. 770, f° 270, donne Manoal. L'imprimé, influencé par Goneman, donne Moneval. C'est un nom forgé sur le celtique Manu.

(2) L'imprimé donne tantôt Minoras, tantôt Simaudes. Le ms. 747 donne Sinorondes, le ms. 770, Sinoron.

enchanté par Niniane, mais ici la chose se passe dans la forêt de Brocéliande, et Niniane habite très nettement le continent. Elle est la fille d'un vavasseur forestier du roi Ban, et, ajoute l'auteur, du duc de Bourgogne, possesseur de cette Bourgogne mythologique qui avait acquis ce renom par les *Nibelungen*. Le conte du *Manteau mortel*, dont j'ai parlé, recueilli par Malory, en fait également une armoricaine, fille du roi de la petite Bretagne. L'auteur du *Lancelot* traduit également par petite Bretagne le nom du pays mythologique de Niniane, mais la forêt où elle enferme Merlin est la forêt du Val (Darnantes, lisez d'ar Nant), aux confins du Sorelois et de la mer de Cornouaille, dans le pays lointain que baigne la mer extérieure. Le Merlin du *Lancelot* n'est d'ailleurs pas né au pays de Galles, comme dans Gaufroi, mais dans la Marche d'Ecosse, donc dans l'Angleterre du nord. Pour le *Merlin* qui est entré dans la compilation de Malory et qui a en général la couleur insulaire, Niniane est la fille du roi du Nord (Northumberland) dont le pays est situé entre la terre (Logre) et le ciel (Gutr) sur le rivage de la mer (Armorique). Dans les deux, Niniane est liée à la déesse Diane, dont la popularité en nos romans vient sans doute du rapport qui existe entre son nom et celui de la déesse celtique Anna. Elle est fille, dit le *Merlin* Sommer, de Dionas, filleul de Diane, et Malory, qui fait vivre Diane au temps de Virgile, et parle de ses amants Faunus et Félix, ce qui indique le caractère latin de la légende qu'il a recueillie, parle à propos de Niniane du lac de Diane dans le bois du Val (ou d'en Val) (1).

(1) Il est encore question d'une bataille livrée par les fils d'Urien au saxon Bylas au pont Diane ou de Diane (*Merlin*, éd. Sommer, p. 205).

VII

Artûr, maître de la France et de l'Aquitaine, ne l'était pas de toute la Gaule. Il lui restait à conquérir le royaume de Bourgogne, dont Gaufroi de Monmouth fait au VIe siècle une possession de l'empereur romain, parce que, depuis le XIe siècle, ce pays appartenait à l'empereur romain germanique. A cet empereur il a donné les prénoms romains de Lucius Tiberius, et il l'a fait vassal du césar byzantin Léon, sans doute en souvenir de ce qui se passait au VIe siècle, quand les maîtres de Byzance exerçaient encore une vague suzeraineté sur les Barbares qui s'étaient partagé les dépouilles de l'empire d'Occident. Dans cette lutte suprême, il a coalisé contre Artur tous les peuples orientaux qu'il connaissait : Parthes, Mèdes, Phrygiens, Bithyniens, Syriens, Ituréens, Babyloniens, Egyptiens, Libyens, Africains, Espagnols, Grecs, Béotiens, Crétois, empruntant les noms de leurs chefs aux légendes antiques : Aétion, Hippolyte, Teucer, Evandre, Epistrophius, Pandrasus, Polytetes (lisez Polynètes, Polynice); à l'histoire grecque, Xerxès; à l'histoire romaine, Sertorius, Bocchus, Micipsa, Quintilianus, Marcellus, Mucius, Petreius Cotta, Lœlius Ostiensis, Mauricius Sylvanus, Sulpicius Subriculus, Marius Lepidus Metellus, Milvius, parfois déformés et rapprochés de noms bretons. Catellus et Carutius; à la légende de Saint-Mathieu, Hirtacius; à l'épopée romane, Alifantinam et Mustensar, l'arabe Mostanser.

Il a placé près du roi breton Gauvain, Cai, Beduer, le Roland, le Naimon et l'Ogier de cet autre Charlemagne,

puis différents personnages qu'il prenait à l'épopée carlingienne, Borel du Mans, Gerin de Chartres, Oudin de Térouanne, Richier de Pontieu, Ligier de Boulogne (1), Boson d'Oxford, ou à l'épopée celtique, Urien de Bath, Vigenis (Owein) de Leicester, Angus le Scot, etc. Il l'a fait embarquer à Hamton (Southampton) et débarquer à Barfleur, triompher près du Mont Saint-Michel (sans doute d'après un conte armoricain) d'un terrible géant, traverser l'Aube, poursuivre l'empereur qui s'était replié sur Langres, puis sur Autun (2), lui couper la retraite au val de Suesia comme il avait quitté la première de ces deux villes, se dirigeant sur la seconde, et remporter là une victoire complète, qui lui coûte, il est vrai, l'élite de ses généraux.

Ce récit a passé dans les romans français : la guerre de Bourgogne est racontée une première fois dans *Merlin*, une seconde fois dans la partie de la compilation dite la *Mort d'Artus*, ce qui prouve que les poèmes sur lesquels a été rédigée cette version en prose avaient été composés à l'origine sans aucun souci d'être reliés les uns aux autres. Il y a mieux. Gauvain est blessé mortellement à deux reprises, en guerroyant contre Lancelot au pays mythologique de Ganas, en combattant contre l'empereur au pays mythologique de Bourgogne (3).

(1) On y a vu également le gaélique Loegaire.

(2) Ceci indique que Gaufroi confondait le royaume de Bourgogne du XIe siècle qui ne contenait pas ces deux villes, faisant alors partie du duché français de ce nom, avec la Bourgogne du VIe siècle.

(3) Si Gaufroi a eu en vue la Bourgogne historique, la source qu'il avait sous les yeux en traitant ce passage, comme celui où il fait fuir Bran frère de Beli en Bourgogne, considérait ce nom comme synonyme de l'autre monde. Pareille assimilation s'était produite dans l'épopée germanique faisant du Dieu de la mort, Hagen, un roi burgonde, comme frère du burgonde Gunther.

Les récits français sont d'ailleurs plus sobres de détails que Gaufroi : ils remplacent généralement Beduer par Giflès (sauf dans le récit du combat au mont Saint-Michel), Boson et Gérin dans le récit de l'ambassade par Ivain et Sagremor, ils font Hélène, par suite d'une erreur de scribe, fille Lionel (Houel) de Nantoel (Nantes) (1), ils appellent Quintilianus Titilius, Marcellus Marchel, Catellus Catelos ou Catenois de Galvoie (le mythologique Galvedia, le pays bas), le val Suesia le val de Seroise (Aroise), Aschil de Danemark Belcis, Hirelgas le neveu de Beduer Segart, Kimarcoc de Trigeria Herman de Triple, (2) Sertorius Gestoire, Aliduc Calidus, Maurice Matis. Ils ont tendance à remplacer Borel par Bretel et Bertelot.

Il existe sur le même sujet un poème anglais qui a servi de base au livre V de Malory. Au rebours des romans français en prose, il est plus développé que Gaufroi. Il raconte, avec force détails géographiques très précis, la conquête de l'Italie. On y voit un Renaud, un Roland, un Clarimond, un Clegis, qui sont tout à fait étrangers à l'auteur latin. Southampton a été remplacé comme port d'embarquement par Sandwich en Kent, correction inspirée du même esprit que celle qui remplaçait Gloucester par Rochester ; le val de Suesia par la Sessoine (Saxonia, la Saxe), plus connue, mais très intempestivement placée en Bourgogne ; Beduer est censé demeurer en Angleterre, à cause du rôle qu'il joue près d'Artur à ses derniers moments dans Malory, mais cela ne l'empêche pas de figurer de temps en temps dans les récits de bataille. Au lieu de Boice (Boson) et

(1) Il y a là une influence du Nanteuil des poèmes carlingiens.
(2) Il y a là aussi une influence de l'épopée carlingienne.

de Borel on lit souvent Bor et Lionel, plus connus des romanciers, et Lancelot remplace généralement Beduer. On retrouve facilement plusieurs des personnages de Gaufroi, Caius sous les formes Gaious et Gainous, mais souvent ils sont dédoublés : Hirel et Herygalle, Maurel et Maurice, etc.

Au milieu de cette victoire, victoire à la Pyrrhus, il faut bien le dire, Artur apprend que son neveu Modred cherche à lui enlever son trône et sa femme. Modred est-il réellement le successeur ou le meurtrier d'Artur, et a-t-il été considéré comme le neveu du héros, par suite de cette légende mythologique où un jeune dieu dépouille son oncle du pouvoir, légende que les Egyptiens racontaient déjà de leur Horus, est-ce un des noms du dieu celtique de la mort ? Je ne sais. Toujours est-il qu'Artur rentre précipitamment en Angleterre, bat son neveu, le poursuit jusqu'à l'extrémité occidentale du pays, et là, à l'endroit où le soleil paraît s'enfoncer dans la mer, disparaît dans les flots de la mythologique Cambula, le Camlan des Gallois, le Camalot des Français, ou s'achemine vers l'île des morts, l'Avalon où va dormir le soleil pour reparaître le lendemain et briller d'un nouvel éclat, d'où la légende, tenace chez les Bretons, du retour d'Artur. (1)

Près du héros Gaufroi n'a presque plus de compagnons à nommer. Constantin est un roi breton, cité

(1) Les Français, toujours à cause du fameux monument mégalithique de Stonehenge, placent le lieu de la bataille à Salisbury. Une première bataille avait eu lieu au mythologique château blanc ou château de Gwynn, identifié par Gaufroi à Winchester, et certaines versions de la *Mort d'Artus* n'en connaissent pas d'autre. Malory remplace parfois Salisbury par notre Baranton. Genièvre se fait nonne dans Gaufroi à Caerleon, dans Malory à Almesbury ou Aymesbury.

par Gildas, dont il a imaginé de souder l'histoire à celle d'Artur. Olbrict de Norvège et Aschil de Danemark sont l'Auberon et l'Aquin, quelque peu mythologiques, des chansons de geste ; Cador (lisez Cadoc), Limenic, Cassibellaun sont des noms celtiques. Parmi ses adversaires, j'ai déjà rencontré Heudri ; Egbrict est également un vrai saxon, Elas pourrait être une mauvaise graphie pour Maelwas, Bunignus, pour Bunginus, serait, comme Henuinus, une forme de Gwynn. Gillapatric, Gillamor, Gillarius, Gistafel (lisez sans doute Gillafel) sont très correctement des noms gaéliques. Les romanciers français, qui ont fait périr presque tous les compagnons du héros, n'ont plus à employer que Sagremor, Giflet et Lucan : Malory, qui a eu soin de faire demeurer Beduer en Bretagne, contrairement à l'assertion de Gaufroi, remplace ici Lucan par Beduer, qu'il appelle comme toujours Baudoin de Bretagne.

Ainsi mourut le roi Artur, dans la mesure où meurent les héros assimilés à des dieux.

VIII

Merlin nous fournit deux listes de compagnons du roi Artur qui nous permettent de passer en revue presque tout le personnel de la *Table Ronde*. La première est celle des 42 compagnons qui allèrent avec le roi Leodegan à la rescousse de Cleodalis le sénéchal de Carmelide (1). Ce sont : le roi Bans (Ben) de Benoyc (Benoc), le roi Bohors (Bor) son frère, le roi Artus, Antors (Conor), Ulfin, Bretel, Keu (Cai), Lucans (Lug) le bouteiller qui

(1) Ces deux noms sont deux allongements divers du gallois Leu.

remplace l'historique Beduer, Giflès (Glewlwyt) fils Do (Don) de Carduel, Mauruc de la Roche, Drians (Brian) de la forêt, Belyas (Beli) l'amoureux, Flandrins (Laud pour Lud) le bres, Ladinas (Laud pour Lud) de Benoyc, Amores le brun, Aucalec le roux, Blois Leu) du Casset, Bliobleris (Leu) de Gannes (Ganas), Canode ou Cariode, Meleaudon (Mael) de Blois (lisez le bloi), Ladant (lisez Madian) le crespe, Placides (Leu) le gai, Lampades (Llaw) de la planoie, Jervais l'anches, Cristofle (peut-être le Gistafel de Gaufroi de Monmouth) de la roche bise, Aiglin des Vans, Calogrenant (le Colgrin de Gaufroi de Monmouth), Agusale (Angus) le désiré (lisez le désréé), Agraveil (1) le fils à la sage dame de la forêt sans retour, Cleacles (lisez Clealis qui est le Llevelys gallois) l'orphelin, Guirres (Guinred) de Lamballe, Kehedins (Keydyaw) le beau, Claries (Llary) de Gaule, le laid hardi (appelé ailleurs Accanor, allongement de Caw), Amadans (Madauc) l'orgueilleux, Osenains (lisez peut-être Goneman pour Gwynwas) cœur hardi, Galesconde, Gales le chaus, Blaaris (Llary) le filleul au roi Bohors de Gannes, Merlins, et les deux héros du poème de *Méraugis*, Méraugis de Portlegués et Gorvains Cadrus (2).

(1) Cet Agraveil ne faisait qu'un à l'origine avec Agravain, frère de Gauvain, Agloval frère de Perceval et Sagremor le désréé qui me paraissent tous trois des personnages mythologiques.

(2) Malory, tome III, p. 55. La plupart de ces personnages se retrouvent (p. 40-41) dans le récit du tournoi de Logres : Keus, Giflès et Lucans d'une part, Mauruc de la Roche, Placides le gai, Drian de la forêt sauvage, Belyas l'amoureux du châtel aux pucelles, Flandrins le blanc (et non le bret), Meliadus le blois, Blioberis de la Déserte, Guinas le blois (sans doute analogue à Gervas dont il est question plus loin p. 41), Blios de la Case (écrit Drulios), Graciens le châtelain remplaçant sans doute le Clariel de Gaule de la p 55, Madian le crespe (écrit Medians).

La seconde est celle des 25 chevaliers qui entreprirent la recherche de Merlin. Nous y retrouvons Aucalec devenu Caulas ou Acalax le roux, Ladant Amadan le crespe, Placidas le gai, Clealis l'orphelin, Guivré, Kehedin, Brian de la forêt périlleuse, Aiglin, Osenain devenu Gosenain, Ladinas dédoublé en Ladinas et Ladinel, Blios de Cassel, Lampadas devenu Landalis ou Bandalis de la plaigne, Mauruc ou Marec écrit Clarel de la Roche, auxquels sont ajoutés Gauvain, Do, les deux Ivain (1), Purades (lisez Carados) de Carmelide, Carmaduc (lisez Clamadas) le noir, Alibon ou Halibron de la broche ou de la forêt, Segurades, Canet le blai ou Canes de l'île, Briamon de Carduel ou de Ragidel, Satran ou Asaran de l'étroite marche.

Ces deux énumérations nous permettent de nous faire une idée de la manière dont ont été formés les noms de personnes qui figurent dans le cycle de la *Table Ronde* Les trouvères de langue française lisaient fort mal les noms celtiques qu'ils trouvaient dans les originaux qu'ils avaient sous les yeux. Ainsi dans *Erec* Chrétien écrit Glecidalan pour Cleodalan, Grus pour Brun, Garravains pour Goneman, Clivelon pour Cavalon, Garras de Cork pour Ganas, Kerrin de Riel pour Hervil de Rinel, ce qui fait que l'on voit figurer un Gornemans de Gohort, un Garravain d'Estrangot et un Gornevains qui ne sont au fond qu'un seul et même personnage, de même qu'Eslis et Brien ne diffèrent pas de Bilis d'Antipodès et de son frère Brien. Parfois ces déformations ont pour but de

(1) *Merlin* cite ailleurs quatre Ivain : Ivain l'avoutre, Ivain aux blanches mains fils d'Urien, Ivain de Loenel (Loenois) et Ivain de Cavaliot (Camalot). Ce sont quatre variantes d'un seul et même Owein.

rapprocher les noms celtiques de noms plus familiers aux trouvères français : Guivré devient Johfrit de Liez dans le *Lancelot* allemand, et ce même Guivré, confondu avec Griflet fils Do, devient, sous le nom de Jaufre fils Doon, le Gaufrey fils Doon de l'épopée carlingienne, le héros d'un poème provençal. C'est ainsi que Lludd (Lot) devient Claudas, Llew (Blihis et Blios) Blaise et Placides, l'Heli de Gaufroi de Monmouth Elie, l'Iona de *Kuhlwch* Jonas, le Minadus de *Merlin* l'Aminadap du *Grand S. Graal*, Marec Maurice, Lautifro Lancelot (1), et le Manu celtique dont M. Rhys a retrouvé le nom dans celui de l'île de Manavia, aujourd'hui Man, tantôt Manassès tantôt Manuel. De même Gaudin me paraît être une déformation, due à une cause analogue, du radical qui a donné Baudalis. Et cela est également vrai des noms propres armoricains sous l'influence desquels Elin devient Alain, Meliadus Mériadec, et Gringamor Gugemar ou Guiomar. Il y a cependant des permutations qui paraissent très anciennes, notamment entre le b et l'm, par exemple Beli et Malin dans Gaufroi de Monmouth, Belias et Melian, Baudalin et Maudalis dans nos romans, ou entre le c et le t : Caulas et Taulas, Coran et Torec. Le b, le c, le g qui précèdent fréquemment l'l sont également des lettres parasites. Bleoberis, Cleodalis, Glecidalam (lisez Gleodalam) sont également forgés sur Llew ou Lludd. L'a d'Abelin, l'au d'Aucalec, l'ac et l'esc d'Accanor et d'Escanor sont également des

(1) Tous les noms qui commencent par lab, lam, lamb sont des déformations du gallois llaw suivi d'un adjectif, composé qui sert généralement d'épithète divine : Label, Labor, Lambegus, Lambor, Lamer, Lamorat, Lampadas, Lampart, Lanval, en anglais Lambaile, et peut être aussi Lamiel. Il faut faire exception pour Laban qui, comme Loraine, est le dieu celtique Lovan.

allongements de Belin, de Cales, de Canor (1). Les variantes des manuscrits ou les versions étrangères nous montrent également que Balaain n'est pas distinct de Balin, Blaaris de Blaris, Bliobleheris de Blioberis. Au radical primitif s'ajoutent des désinences multiples en as, ans, anc, oc, os, or, is,ins, alis, ides, adas, ian, ien, ion, idus, iadus. Lucas est identique à Lucan, Mador à Amadas, Clamides à Clamadas ; Melin devient Melian, Melion, Meliadus, Elin devient Elias, Eliduc, Eliadus. (2)

IX

La Bretagne n'est pas la seule province de France où les romanciers de la *Table Ronde* aient localisé les aventures de leurs héros. Gaufroi de Monmouth, jugeant

(1) Même remarque pour Ablamor, Abriori, Accalon, Achalein, Agravadain, Agrippe, Aguigrenon, Amadas Amaugon, Aminadas, Amores, Asaran, ou Assaran, Agaran, Escam, Esclabor, Esclados, Escoral, Escoran.

(2) Il est quelquefois très difficile de se reconnaître.

Brandalis par exemple peut être lu Bran d'Alis ou Bran Dalis, comme Bran de Gorre ou Bran Gorre, mais c'est peut-être, comme le Brandoine de l'épopée carlingienne, un allongement de noms tels que Brandes, Brandin, etc., (Brandan), d'autant que l'on trouve un Grandalis qui est à Brandalis ce que Grandoine est à Brandoine.

De même pour la série Mauduis, Maudalis ou Mandalis, Randalis, Vandalis, Randol, Gandelus, Medelan, Bendaline, Goodelac, Gandaline, Mandalet, Landalis, Bandalis. On ne peut guère songer à y voir des déformations de Ban d'Alis, mais ce peuvent être soit des déformations de l'historique Guendoleu, anciennement Gandolus, soit des allongements du carlingien Baudus ou du celtique Madoc.

Il peut arriver aussi que Calles, Gales, Males, Caulas, Taulas, soient pris l'un pour l'autre, mais ce peuvent être aussi des noms distincts : Gaufroi de Monmouth a un Galluc et un Malin, Caled veut dire *fort* et Tallwch est chez les Gallois le père de Tristan.

De même pour Marec, Baran, Garan, Morien, Coran, Tor, Torec et Torican. (On trouve chez les Gallois Mar, Mor, Tarawc, etc.)

les rois d'Angleterre du VIe siècle d'après les Plantagenêts dont il était le contemporain, leur attribue la possession de l'Anjou et de la Normandie, dont il confie le gouvernement à Cai et à Beduer, puis trouvant une ressemblance entre le nom de ces deux personnages et celui des villes normandes de Caen et de Bayeux, il suppose qu'ils y ont reçu la sépulture et que c'est d'eux qu'elles ont pris leur nom. *Lancelot* place près du roi Claudas de Bourges les seigneurs de Saint-Cyr et de Châteaudun ; comme ce ne sont pas des localités berrichonnes, je suppose que ces noms ont été introduits, à la place de ceux de Sancerre et de Dun, par un copiste vivant au nord de la Loire et qui connaissait mal le Berri. Le *Grand Saint-Graal* mentionne le comte Sevain de Meaux, ailleurs Seguin de Bordeaux, de Bourgogne ou de Cornouaille, et la *Mort d'Artus* mentionne Meaux dans le récit de la campagne contre les Romains. C'est que beaucoup de trouvères arturiens furent champenois, et en tête le plus célèbre de tous, Chrétien de Troyes. J'ajouterai même à ce propos que Kyot le provençal, dont Wolfranc d'Eschenbach dit avoir tiré son *Parsifal*, n'est autre que le trouvère Guyot de Provins, et qu'au témoignage de la *Rose*, il faut voir dans l'auteur de *Guinglain* Renaud de Beaulieu en Rencien (pays de Reims, aujourd'hui Beaulieu en Argonne) et non Renaud de Beaujeu.

Ainsi travaillaient à la diffusion des légendes celtiques les poètes de la France entière.

(*Fin.*) Vte CHARLES DE CALAN.

NOTICES ET COMPTES-RENDUS

LE POUVOIR ABSOLU ET L'ESPRIT PROVINCIAL. LE DUC D'AIGUILLON ET LA CHALOTAIS, tome III. LA RÉHABILITATION, par M. Barthélemy Pocquet — Paris, Perrin, in-8°. de 656 pages.

Près d'une année s'est écoulée entre l'apparition de ce troisième volume et les deux premiers dont j'ai eu l'honneur de rendre compte aux lecteurs de la *Revue Historique de l'Ouest*. Dans l'intervalle, une ardente polémique s'est élevée entre les apologistes à outrance du duc d'Aiguillon et l'auteur de cette intéressante monographie bretonne. Les *Annales de Bretagne*, la *Revue Historique* et la *Revue Critique* ont été le théâtre de la bataille, et pour nous autres Bretons, il n'est pas douteux que M. Pocquet n'ait été le vainqueur. Le piquant de l'aventure c'est de voir que dans cette affaire les plus ardents soutiens du pouvoir absolu sont précisément les universitaires, ceux qui incarnaient autrefois l'esprit libéral. La centralisation à outrance, incarnation de l'esprit socialiste qui a cours de notre temps, les a tellement aveuglés qu'ils ne peuvent plus juger un fait historique en le plaçant comme le veut le maître de la critique contemporaine, Henri Taine, dans son véritable cadre, à son époque et dans son milieu : il faut absolument le ramener aux idées actuelles et ne le juger que d'après ce qui a cours aujourd'hui. La question est de savoir si les Etats de Bretagne avaient le droit de résister aux prétentions fiscales du Ministère et de maintenir une situation qui faisait de la Bretagne une province privilégiée, puisqu'en fait elle payait moins d'impôts que les autres provinces et ne participait point également avec celles-ci aux charges de l'Etat. L'égalité, voilà le grand

mot, et l'on ne s'aperçoit pas que l'égalité dont nous sommes aujourd'hui imbus, fut établie par la Révolution et par l'abandon des privilèges pendant la nuit du 4 août. Oui ou non, la Bretagne avait-elle été réunie à la Couronne dans les mêmes conditions que les autres provinces? Voilà tout le procès. Or il est absolument certain qu'il faut répondre non. Le contrat de mariage d'Anne de Bretagne avec Louis XII n'avait pas réuni définitivement la Bretagne à la France : il n'y a qu'à le lire pour s'en convaincre, mais les apologistes du duc d'Aiguillon ne l'ont sans doute point lu. La réunion définitive ne fut acquise que par le contrat synallagmatique conclu à Rennes en 1532 entre les Etats de Bretagne et le roi, contrat solennellement confirmé depuis, à chaque tenue d'Etats, c'est-à-dire tous les deux ans, par les représentants du roi et ceux de la province. Or que stipulait expressément ce contrat si souvent renouvelé et juré ? Il stipulait que le roi ne pouvait établir d'impôts dans la province sans le consentement formel des Etats qui s'en réservaient la perception. Les apologistes du pouvoir absolu et de la centralisation voient dans cette stipulation une fâcheuse restriction des prérogatives gouvernementales. Fâcheuse ou non, elle était de droit strict ; et qu'on ne vienne pas nous dire qu'en essayant de se soustraire au paiement de la part d'impôts qu'on prétendait lui imposer, la Bretagne le faisait retomber sur les autres provinces et aggravait la part de celles-ci. Qu'en sait-on ? Il n'y avait alors ni de budget fixe comme aujourd'hui, ni de répartition au propre terme du mot entre les divers pays d'État ou d'Élection, d'autant plus que les impôts en question étaient des imptôs de quotité. La Bretagne, dit-on encore, refusait ainsi la part de contribution commune aux dépenses de la guerre de Sept ans. Qu'en sait-on encore ? et qui peut dire que ces taxes n'allaient pas à alimenter les prodigalités futiles de la cour et à acheter des vis-à-vis de 40 000 livres pour Mme du Barry, comme celui que lui offrit un jour le duc d'Aiguillon ?...

Donc pour nous, Bretons, qui devons, pour notre honneur,

remettre les choses à leur vrai point de vue et à leur véritable place, les Etats avaient le droit strict de s'opposer aux prétentions du ministère, et le duc d'Aiguillon eut le plus grand tort de traiter comme il le fit le parti de l'opposition. C'est pourquoi nous félicitons hautement M. Pocquet d'avoir relevé le gant jeté par MM. Marion et Carré dans leurs ouvrages sur La Chalotais et le duc d'Aiguillon, et nous dirons avec M. Pocquet que si le ministère eût été mieux inspiré, il n'eût pas cherché à détruire les Etats de Bretagne qui lui fournissaient l'occasion d'un essai du régime parlementaire, mais bien plutôt à les améliorer, à modifier leur composition défectueuse, à étendre leurs attributions ; et ensuite il eût fallu accorder des libertés analogues à toutes les provinces. On eût ainsi peut-être permis à la France de faire l'économie d'une Révolution.

Je trouve ce troisième volume de M. Pocquet encore supérieur aux deux premiers, et je n'ai plus à lui adresser la moindre critique. C'est le modèle du genre. Nous assistons successivement à la tenue à Rennes des Etats de 1767 dont la clôture fut si agitée, aux péripéties bizarres de l'Affaire du poison et des assemblées secrètes, aux actes du bailliage d'Aiguillon, au gouvernement du duc de Duras et aux Etats de Saint Brieuc en 1768, au retour du Parlement en 1769, au procès du duc d'Aiguillon en 1770, aux actes du Parlement Maupeou en 1771, aux Etats de Morlaix en 1772, et au retour triomphal de La Chalotais en 1774. Et c'est partout la même sûreté d'information, la même conscience à dépouiller les documents les plus variés et les plus indigestes, comme ces affreux mémoires Clémenceau, Canon, Moreau et des Fourneaux, dont je n'avais jamais pu jadis achever la lecture et qui sont analysés ici avec une prestesse et une lucidité absolument remarquables ; et les correspondances, et les pamphlets, et les chansons, rien n'y manque, avec un art incomparable de mêler le grave au doux, le plaisant au sévère, car il y a du pittoresque à foison dans tous ces dossiers dont aucun ne manque à l'appel, depuis les lettres privées jusqu'aux notes administratives sur les magistrats. Il n'y aura désormais plus

rien à glaner sur cette époque après M. Pocquet qui, avec ses *Origines de la Révolution en Bretagne* précédemment publiées, devient l'historien le plus compétent et le plus documenté de la Bretagne au XVIIIe siècle. Tout a été mis à contribution, les Archives nationales où les affaires de Bretagne sont représentées par une centaine de dossiers de toute espèce, les Archives du ministère de la justice qui conservent une douzaine de cartons concernant le duc d'Aiguillon, la Bibliothèque de l'Arsenal avec son fonds des archives de la Bastille, la Bibliothèque Nationale avec les papiers Joly de Fleury et de Fitz James, les Archives départementales d'Ille et-Vilaine avec les fonds si riches du Parlement, de l'Intendance et des Etats ; les Archives municipales de Rennes et de Saint-Malo, celles du génie de Brest et de Saint-Malo, celles de la Faculté de droit et de l'archevêché de Rennes, celles des châteaux de Keranroux, de Caradeuc, du Plessis de Vern, de La Magnanne, de Laillé, les minutes notariales de l'ancienne étude Pocquet, et cette foule de documents imprimés dont la seule bibliographie remplit à la fin du volume 24 pages très serrées : quelle aubaine si j'avais eu cela à ma disposition quand j'ai rédigé l'article La Chalotais pour la *Bio-Bibliographie bretonne!* C'est là qu'il faudra maintenant recourir pour être bien informé sur cette période.

Que M. Pocquet, pour compléter le siècle, nous donne à présent une conspiration de Pontcallec aussi richement documentée : il aura encore mieux mérité de la patrie bretonne.

RENÉ KERVILER.

*
* *

LES TEMPLIERS ET LES HOSPITALIERS DE SAINT-JEAN DE JÉRUSALEM EN BRETAGNE, par l'abbé Guillotin de Corson. — Nantes, Louis Durance, 1901, in-8° XLVII-306 pages, 5 fr.

M. le chanoine Guillotin de Corson n'a pas besoin d'être présenté aux lecteurs de la nouvelle *Revue de Bretagne ;* sa réputation de savant consciencieux et d'agréable écrivain, faite

depuis plus de trente ans, suffit et va m'aider à faire apprécier son dernier travail.

Disons d'abord que pour faire connaître nos Commanderies bretonnes, l'auteur s'est servi des documents publiés jusqu'à nos jours ; et qu'il a travaillé dans nos dépôts d'archives départementales, principalement dans les archives de la Vienne qui possèdent l'ancien fonds du Grand Prieuré d'Aquitaine dont relevaient tous les établissements bretons des Templiers et, par suite, des Chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem ou de Malte. Ensuite, il a visité les lieux habités par les Chevaliers, y prenant d'intéressantes notes archéologiques, et recueillant ici et là quelques traditions populaires.

Dans sa magistrale introduction, honorée d'une médaille de vermeil par l'Association artistique et littéraire de Bretagne, M. l'abbé Guillotin de Corson donne un court aperçu historique sur l'origine des Templiers et des Hospitaliers, et sur leur établissement dans notre pays au XIIe siècle. En quelques pages, il essaie de venger la mémoire de ces malheureux Templiers dont l'institut fut aboli en 1312 ; et il peut au moins affirmer qu'on ne trouve en Bretagne aucune trace d'enquête faite au sujet des crimes monstrueux qui leur étaient reprochés, et qui les font encore désigner, dans certaines traditions populaires, sous la terrifiante dénomination de Moines rouges.

L'auteur, dans le cours de son ouvrage, nous promène avec lui à travers toute la Bretagne en nous faisant visiter la Commanderie de la Feuillée, celle du Temple de Carentoir et de l'Hôpital du Quessoy, celle de La Guerche et de La Nouée, celle de Nantes, et celles des Biais et de Clisson qui nous feraient franchir les marches bretonnes si nous voulions les connaître complètement. Il termine par une longue liste des Chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem et de Malte, qui nous montre combien la noblesse bretonne comprenait l'importance et la beauté du rôle que jouaient dans la Chrétienté les Chevaliers des ordres religieux-militaires, dont le titre était synonyme de vaillance et d'honneur.

L'abbé Paul Paris-Jallobert.

*
* *

AVOCATES, par Bernard Steller. — Paris, 4, rue Antoine Dubois, Société d'Editions Scientifiques et Littéraires, un vol. in-18. En vente chez Lafolye frères, éditeurs à Vannes, et chez les principaux libraires de Bretagne.

Voici l'œuvre d'un auteur breton que presque toutes les femmes de France, auxquelles elle est dédiée, sauront apprécier. Et avec elles tous ceux qui aiment à rencontrer le talent au service d'une idée saine et morale.

Les seules féministes intransigeantes en voudront à l'auteur d'*Avocates* de nous avoir démontré si clairement qu'une femme qui veut rester fidèle à sa mission doit renoncer à certaines professions que le simple bon sens a jusqu'ici ouvertes aux seuls hommes. Non que les aptitudes manquent nécessairement aux femmes pour remplir ces professions, mais parce que la nature les mettra fatalement un jour ou l'autre en demeure d'opter entre leur carrière et leur devoir.

Pour avoir préféré ses succès d'*avocate* au doux esclavage de la maternité, l'auteur de cette œuvre originale nous fait voir combien l'éloquente et séduisante Mélite Notz fut cruellement éprouvée dans son cœur de femme et de mère.

Bernard Steller soutient aussi cette thèse qui me semble juste le féminisme (si combattu par les hommes) est né de l'égoïsme masculin et de la disparition de la vieille galanterie des « hommes d'autrefois ».

Et nous leur dirons avec l'auteur d'*Avocates* : Redevenez les fiers chevaliers de jadis, Messieurs, et vos femmes ne chercheront plus à déserter votre foyer où elles garderont votre honneur dans les joies saintes de la famille ! GWEN.

*
* *

PAYSAGES D'ITALIE, par Edouard Beaufils. — Paris, Alphonse Lemerre, 1902.

Nos poètes bretons — est-ce la loi des contrastes? — affectionnent l'Italie. Châteaubriand leur a montré le chemin. Bri-

zeux, surtout le Brizeux de la *Fleur d'or* et des *Ternaires* a chanté avec délices le pays idéal auquel il donnait son esprit comme il donnait son cœur à la Bretagne. Il fit deux voyages en Italie, tout frémissant d'un enthousiasme dont je retrouvais la trace dans des lettres inédites adressées à son ami Charles Coran, il y retournait quand la mort le surprit à Montpellier A combien d'autres fils de la Bretagne l'Italie a-t-elle ouvert ses trésors! L'un d'eux, M. Joseph Rousse, a voulu ne point séparer dans ses hommages la terre celtique de la terre latine, il a écrit *Poèmes italiens et bretons*. Le dernier venu, M. Edouard Beaufils, italianisé plus à fond, nous donne des *Paysages d'Italie*.

Ce sont bien des *Paysages*, en effet, des coins de nature, des sensations fixées au passage et notées d'un trait rapide sur un carnet de voyageur. La sincérité de l'observateur, supérieure à mon gré au talent même de l'écrivain, est assez grande pour qu'il ne se mêle rien de déjà vu à la description de sites ou de villes familiers à tous les lecteurs; le côté original du livret de M. Beaufils sera de ne ressembler à aucun des *Voyages en Italie* qui constituent presque une branche de la littérature française. Un seul des visiteurs de l'Italie a influencé notre poète, ce bizarre et attirant Stendhal, qui *se promena* — le mot est de lui — de Milan à Rome et de Naples à Venise en amoureux et en artiste, associant toujours à un souvenir d'art l'image d'une femme aimée. C'est ainsi que voyage M. Beaufils, et le progrès qui afflige les merveilleuses cités de rêve ne lui en gâte pas l'impression. Les lacs, au bord desquels la joie de vivre est intense l'enchantent; Milan et son Dôme l'intéressent, Venise et sa lagune le transportent, et à Florence où l'Amour lui apparaît frère de la Vie (il le faisait à Venise, ainsi que Léopardi, frère de la Mort) il traduit délicieusement son émotion :

Florence! Symphonie en argent pâle et fin,
Ton nom seul est comme un paysage divin,
Et comme un cristal grave il chante et se prolonge
Avec une langueur nostalgique de songe!

Nom qui fond et qui glisse en étrange douceur
Florence ! Et chaque lettre en est comme une fleur,
Ces roses et ces lys lointains de la légende
Dont le front de tes soirs encore s'enguirlande ;
Ville où jardin, palais, place, église et tombeau
Tout garde la jeunesse immortelle du beau.

C'est un privilège des poètes de ne pas sentir la vieillesse des êtres aimés et d'évoquer encore le passé sur les ruines du présent. M. Edouard Beaufils a revu et revécu l'Italie des Médicis ; il nous rappelle (heureux privilège !) le dormeur éveillé du conte arabe. Je suis sûr qu'il emportera sous le ciel gris de la Bretagne la nostalgie du ciel bleu de l'Italie. Je lui en voudrais, un peu, d'avoir dépouillé l'âme du Celte, et je lui citerais l'exemple de Brizeux si épris pourtant de l'Italie, à qui la *piva* rappelait le biniou ; mais je sais que la Bretagne, bonne mère, lui pardonnera son infidélité passagère qui fut inspiratrice de fine et tendre Poésie.

O. DE GOURCUFF.

*
* *

L. DE LA BRIÈRE. — LA JEUNE MARIÉE, conseils donnés en 1393. — Paris, ancienne maison Douniol, Téqui successeur, 1902.

Un écrivain cher à notre province, qui fut sous-préfet de Vitré et auteur d'un livre charmant *Madame de Sévigné en Bretagne*, eut l'idée, peu de temps avant sa mort, de présenter au public un *Ménager* d'antan, sorte de cahier de conseils matrimoniaux que de rares lettrés connaissaient à travers l'édition intégrale donnée jadis par la *Société des Bibliophiles Français*. De ce livret hérissé d'archaïsmes, qu'un vieux gentilhomme de la maison du duc du Bourgogne, Pierre de Roubaix, dédia, à la fin du XIVe siècle, à sa jeune épousée Marguerite de Ghiselles, il a extrait, avec un tact parfait, tout ce qui peut encore charmer et même édifier lecteurs et lectrices du XXe siècle. A des préceptes de piété, d'une piété onctueuse et tendre qui an-

nonce saint François de Sales, se mêlent des recettes de ménage et surtout de précieux enseignements que le naïf auteur appelle « attentions conjugales ». La bonhomie souriante du mari, la délicate et scrupuleuse tendresse de la femme se font jour dans ces pages savoureuses qu'on craindrait de déflorer par la moindre citation. Je crois que Léon de la Brière a été discrètement le collaborateur de Pierre de Roubaix. Jamais rencontre de beaux esprits ne fut plus heureuse.

O. DE G.

CONTES BRETONS

Les lecteurs de la *Revue de Bretagne* ont pu apprécier la poésie bretonne signée DIR-NA-DOR. L'auteur n'est pas seulement poète et l'un de nos meilleurs poètes bretons, c'est un conteur charmant, dont le talent goûté du public trécorois fait le succès d'une petite feuille bretonne, *Kroaz ar Vretoned*, qui se publie à Saint-Brieuc. Sous le titre de *Pipi Gonto, Marvailhou Brezonek*, il vient de faire paraître chez Prud'homme, un choix de ses contes. Nul mieux que lui n'a su se pénétrer du Merveilleux fantastique breton et l'interpréter en des récits où le goût, le sentiment poétique, s'unissent à une langue claire et facile.

Tel de ses récits est un véritable chef-d'œuvre.

L'idée est toujours élevée, originale, et empreinte même dans les plus sombres conceptions d'une philosophie douce et émue. La mort qui fauche impitoyablement l'humanité perd dans les récits de Dir-na-dor son caractère implacable et farouche : fils aîné d'Adam et d'Eve, né avant le péché, la mort est le frère des hommes, plein de pitié pour eux il les frappe à regret et s'efforce toujours au moment d'accomplir sa mission funèbre de faire entendre et accepter un suprême et bon conseil.

Dir-na-dor est encore jeune, son talent est plein de promesses. Il s'affirme comme l'un de nos meilleurs écrivains bretons.

LES CONTEMPORAINS BRETONS

L'imprimerie Saint-Guillaume à Saint-Brieuc a eu l'heureuse idée d'unir dans un volume élégant les Biographies des Contemporains bretons éditées par la maison de la Bonne Presse.

Dès le début les traits énergiques de Cadoudal attirent les yeux ; puis au fur et à mesure que le siècle se déroule, les hommes d'action : Moreau, Surcouf, le général Bedeau passent devant le lecteur charmé ; puis ce sont les hommes de science : Laennec; les penseurs dont l'influence s'est fait sentir, même au delà des frontières françaises : La Villemarqué, Châteaubriant, et cet infortuné de la Mennais qui brilla un instant comme une étoile ardente.

Au-dessus de cette foule illustre on admire encore plus les humbles les saints qui ont aimé les hommes pour l'amour de Dieu et ont fondé les Frères des Écoles Chrétiennes et les admirables Petites Sœurs des pauvres. Notre Bretagne a payé son glorieux tribut au XIXe siècle. Les Bretons ne savent pas assez ce qu'ils sont, ce qu'ils ont fait. La nouvelle publication aura l'avantage de grouper des monographies intéressantes qui avaient le tort d'être dispersées et perdaient ainsi en intérêt.

Le Gérant : J. Le Bayon.

Vannes. — Imprimerie Lafolye frères, 2, place des Lices.

ASSISTANCE

AUX

PÊCHEURS DE HAUTE-MER

LES ŒUVRES DE MER.

Parler des marins dans le vieux pays breton, c'est être sûr de se faire écouter. Quelle contrée a jamais ressenti aussi vivement le charme de la mer? Laquelle a subi aussi profondément l'empreinte de ses mélancolies ?

Son nom seul *Ar Mor* est la synthèse de ces multiples impressions.

Tous les accidents de mer, naufrages journaliers ou grandes catastrophes maritimes, font une victime dans un village breton. Parfois une bourgade entière prend le deuil, veuve en un jour de tous ses travailleurs, hommes faits, adolescents, abîmés en plein labeur, sombrés à la même minute. Les murs du cimetière se recouvrent d'une nouvelle liste de *péris en mer,* les vieux dont la *perfide* n'a pas voulu, se courbent davantage vers la terre et s'étonnent de leur isolement.

Oh ! que de vieux parents qui n'avaient plus qu'un rêve,
Sont morts en attendant tous les jours sur la grève
Ceux qui ne sont pas revenus !

V. H.

Le temps peu à peu exerce son œuvre, et dans l'âme résignée de la race verse le philtre de l'oubli. Pour retrouver le souvenir des perdus, il faut franchir le seuil des chaumières où les veuves sans appui luttent avec plus d'âpreté contre leur pauvreté habituelle.

Seules durant ces nuits où l'orage est vainqueur,
Vos veuves aux fronts blancs, lasses de vous attendre,
Parlent encor de vous, en remuant la cendre
De leur foyer et de leur cœur !

Pieds nus et insouciants, les orphelins attendent avec impatience l'heure de prendre la mer à leur tour, chantant avec le poète des matelots :

Nous avons vu nos bonnes mères
Verser des pleurs ben amères...
Nous les ferons pleurer aussi
Quand nous partirons d'ici.
— L'océan .. nous endormira...

TH. BOTREL.

En présence de telles infortunes que fait la Charité publique ?... D'une main distraite elle répand quelques secours insuffisants, et se détourne bien vite, attentive à d'autres préoccupations. On dirait presque de l'indifférence ! Bien rares sont les occasions qui suscitent, en faveur des marins ou de leurs familles, ces sublimes élans de solidarité humaine qui accompagnent à l'ordinaire les grandes catastrophes : tremblements de terre, inondations, incendies. Ces enthousiasmes manquent d'ailleurs de la qualité indispensable aux

Œuvres de la mer, la constance dans la volonté, la continuité dans l'effort. Comme les feux d'artifice dont ils ont tout l'éclat, ces grands mouvements d'altruisme naissent soudain, s'étendent avec rapidité, et s'éteignent non moins rapidement. Souvent ils dépassent la mesure et sont hors de proportion avec l'événement qui les a provoqués. Ils ne sont pas exempts d'une certaine dose de snobisme, et s'ils se manifestent en faveur d'étrangers à la peau plus ou moins teintée, ils atteignent à leur paroxysme.

Les drames de la mer sont trop lointains, et puis.... ils sont trop fréquents.

Les coups frappés par les fléaux dans notre voisinage sont bien plus impressionnants ; la soudaineté de l'événement, les détails terrifiants que des témoins rapportent en courant, souvent la vue des victimes elles-mêmes, enflamment les imaginations. Chacun se persuade qu'il a couru le même danger, et se félicite d'y avoir échappé. Les cœurs s'ouvrent plus volontiers à la pitié, et éprouvent le besoin de racheter par de larges aumônes le sentiment de satisfaction intime qu'ils éprouvent, presque de l'égoïsme. Au contraire, lorsque parvient la certitude d'un de ces horribles naufrages qui coûtent la vie à des centaines d'hommes, mais, par défaut de nouvelles, a laissé pendant des mois la porte ouverte à l'espérance, le recul des événements, des émotions plus récentes l'ont déjà fait oublier. Il est si rare qu'un survivant, par le récit de ses souffrances, la peinture des angoisses subies, vienne ranimer l'intérêt languissant !

Nul ne saura jamais comment ont péri les quatorze goëlettes islandaises qui ont manqué cette année à l'appel dans les ports de pêche. Saura-t-on jamais ce

qui s'est passé à bord du *Jules-Jean-Baptiste* parti de Saint-Pierre-Miquelon le 7 décembre dernier avec une centaine de passagers, et dont on n'a plus entendu parler ?

Où sont-ils les marins sombrés dans les nuits noires ?
O flots, que vous savez de lugubres histoires !
Flots profonds, redoutés des mères à genoux !
Vous vous les racontez, en montant les marées,
Et c'est ce qui vous fait ces voix désespérées
Que vous avez le soir quand vous venez vers nous !

Toutes les suppositions sont permises, souvent les plus fantastiques n'atteignent pas les horreurs de la réalité :

Le 8 mars 1897 le brick-goëlette *Vaillant*, portant 23 hommes d'équipage et 47 pêcheurs passagers, quittait Saint-Malo à destination de Saint-Pierre-Miquelon ; le 13 avril à 11 h. 1/2 du soir par une nuit noire, un froid glacial, il s'entr'ouvrait sur un glaçon et coulait presque aussitôt. En hâte et sans ordre, les 70 hommes se jettent dans les embarcations, onze doris et deux canots. Ils n'ont ni eau, ni vivres, ni avirons, à peine quelques vêtements. Trois doris et un canot chavirent immédiatement, les autres deviennent le jouet des flots et des courants.

Sept naufragés ont survécu des huit qui ont été retrouvés : quatre furent recueillis dans un des doris, quatre autres furent sauvés dans le canot. Au moment du naufrage le doris contenait sept hommes, l'un mourut le deuxième jour, un autre le lendemain, le cinquième jour un troisième périssait, et les survivants en proie aux âffres de la faim et de la soif s'étaient rués

sur son cadavre et abreuvés de son sang. Ce soir-là, ils furent recueillis par un navire qui passait : tous quatre avaient les membres gelés, il fallut amputer à celui-ci les deux cuisses, à celui-là les deux jambes, à chacun des autres un membre ; trois seulement guérirent.

Le canot était monté par 21 hommes et un chien. Dès le lendemain plusieurs avaient succombé, le deuxième jour ils tuèrent leur chien et s'en partagèrent les lambeaux. Le troisième jour la rencontre d'un iceberg leur permit de se désaltérer en arrachant des morceaux de glace avec leurs couteaux, et cette ingestion de glace fut mortelle à la plupart, car sept hommes moururent dans les heures qui suivirent. Enfin le sixième jour au moment du sauvetage par un bâtiment qui gagnait les lieux de pêche, il ne restait plus que quatre survivants, quatre moribonds. Comme ceux du doris ils étaient gelés, et tous quatre subirent l'amputation, l'un des deux jambes, les autres d'un pied ou d'une jambe....

Plus fréquents encore que ces sinistres entraînant tant de morts collectives, sont les naufrages des doris : ces petites embarcations dans lesquelles deux hommes vont jusqu'à deux et trois milles de leur navire pour tendre et relever les lignes, s'égarent dans la brume, sont coulées par les paquebots à grande vitesse, ou bien rejetées de vague en vague par la tempête loin de leur bâtiment.

Les misères quotidiennes de leur dur métier, la mort lente qui faute de soins succède aux blessures et aux maladies, la nourriture insuffisante, l'alcoolisme surtout qui exerce dans ce milieu surmené la plus néfaste influence, accroissent dans de notables propor-

tions le chiffre de la mortalité des pêcheurs. L'alcoolisme ne se contente pas de tuer lentement l'individu, il compromet la vitalité de la race, et doit, si l'on n'y prend garde, aboutir fatalement et rapidement à son extinction ou à sa dégénérescence.

Or, cette race menacée de disparaître d'une façon si lamentable, c'est celle qui monte nos croiseurs et nos cuirassés, nos torpilleurs et nos sous-marins, celle qui dans un avenir peut-être bien proche sera chargée, comme elle le fut si souvent au cours des siècles passés, de soutenir l'honneur du pavillon dans les luttes suprêmes.

L'impérialisme anglais tenu momentanément en échec par l'énergie du peuple boër, affiche ouvertement sa prétention à la domination universelle, et chacun entrevoit de plus en plus la nécessité pour la France d'accroître sa marine et de se préparer aux plus rudes épreuves, sous peine d'abdiquer complètement son ancienne situation dans le monde, et d'arriver à la déchéance totale.

Ces pêcheurs, dont l'effectif atteint environ 20,000 hommes et représente celui d'un corps d'armée toujours en campagne, sans cesse soumis au dur entraînement de la mer sans lequel il n'y a pas de marins, sont la source vive à laquelle s'alimentent le recrutement et la réserve de notre marine nationale ; la laisser se tarir, c'est abandonner sur mer la France désarmée en face des coalitions qui allient aujourd'hui contre elle les races les plus hétéroclites, rêvant d'armer et d'instruire les anciennes hordes d'Attila pour les jeter à nouveau sur l'Europe divisée.

Il ne s'agit plus seulement de distribuer quelques aumônes aux vieillards, aux veuves, et aux orphelins ;

le mal est trop profond et nécessite l'emploi d'autres moyens. Il est urgent de l'attaquer dans sa racine, et de protéger efficacement le pêcheur lui-même, par contre-coup sa famille.

Le métier du pêcheur de haute-mer est le plus dur et le plus repoussant de tous les métiers. Exilé pendant huit mois de l'année dans les brumes et les glaces des mers polaires, sans cesse ballotté par les plus affreuses tempêtes, sans sommeil, sans nouvelles du reste de la terre, nourri de biscuit moisi et de salaisons, enfin soumis à l'autorité despotique d'un capitaine ou même d'un jeune patron ne sachant ni lire ni écrire et dont l'unique règle de conduite est l'appât du gain, le pêcheur n'attend l'assistance de personne. Pour certains mousses c'est l'enfer sur mer ; il en est qui appellent avec angoisse le coup de grâce qui mettra fin à leur martyre, et tous les ans quelques-uns succombent aux mauvais traitements.

La profession de mineur a bien souvent servi de thème aux orateurs qui veulent dépeindre les misères sociales. Mais la vie du mineur peut-elle être comparée à celle du pêcheur de haute-mer ?

Voici ce qu'en dit un observateur impartial : « Le mineur mal logé, mal nourri, mal vêtu d'autrefois, travaillant de douze à dix-huit heures par jour dans l'air vicié,.... ce mineur-là a disparu. Depuis un siècle, et surtout dans ces trente dernières années de grands progrès ont été réalisés dans l'organisation et l'outillage des mines.... Le milieu dans lequel il vit, réputé pour être des plus rebelles aux lois de l'hygiène, n'est pas aujourd'hui sous ce rapport, inférieur à beaucoup d'autres ateliers, et posséde au contraire, quelques avantages qu'un certain nombre d'autres industries peuvent lui

envier... Le mineur jouit d'une longévité assez grande ; partout le nombre des vieux pensionnés et retraités est considérable ; presque tous les mineurs vivent vieux. » (1)

Dr du Bois Saint-Sévrin
Ancien médecin de la Marine.

(*A suivre.*)

(1) Oberthur, *Etude médicale sur les ouvriers des houillères*, Th. de Paris, 1897.

LES

PARDONS & PÈLERINAGES

DU PAYS DE

LANNION ET TRÉGUIER

Les pardons de 'Lannion. — Brélevenez. — Pardon de saint Ivy à Loguivy-Lannion. — Notre-Dame de Kerfons, en Ploubezre. — Notre-Dame du Coz-Yaudet, en Ploulec'h. — Saint Dogmaël en Rospez et les Cinq-Plaies à Servel. — Saint Efflam, saint Gestin et sainte Enora en Plestin. — Notre-Dame de la Chapelle-Neuve ou de Saint-Carré, en Lanvellec. — Les Sept-Saints, en Vieux-Marché. — Saint-Emilion, en Loguivy-Plougras. — Notre-Dame de Keramanach, en Plounevez-Moëdec. — Saint Idunet et sainte Tunevelle à Pluzunet; saint Brandan à Trégom. — Le pardon de saint Yves à Tréguier. — Sainte Pompée à Langoat. — Le pardon de l'Ile-Saint-Gueltas,en Penvenan. — Saint Gonéri et sainte Eliboubane, en Plougrescant. — Notre-Dame de Confort, en Berhet. — Notre-Dame de la Clarté en Perros-Guirec. — Saint Samson, en Plœmeur-Bodou. — Notre-Dame de Kergonnan et Notre-Dame de Penvern, en Trébeurdern. — Notre-Dame de la Vieille-Eglise, en Pleudaniel. — Les pardons de saint Maudez, en Lanmodez. — Trédarzec.

L'arrondissement de Lannion renferme un quart environ de l'ancien diocèse de Tréguier. Il se compose des sept cantons de Lannion, Lézardrieux, Perros-Guirec, Plestin, Plouaret, La Rochederrien et Tréguier. Dans cette circonscription s'élèvent de fort belles chapelles, telles que Kerfons, la Clarté et Confort ; on y retrouve d'intéressants souvenirs des saints personnages qui y

vécurent, tels que les bienheureux Yves, Gonéri, Efflam et bien d'autres. Le culte rendu à ces saints a fait naître de nombreux pèlerinages, qui ont eux-mêmes amené l'établissement de grandes fêtes patronales appelées *Pardons*, à cause des indulgences qu'on y gagne. Les pardons du pays de Lannion et de Tréguier figurent parmi les plus beaux de la Basse-Bretagne : qui n'a entendu parler tout au moins — s'il ne l'a pas vu — du magnifique pardon de saint Yves à Tréguier ?

Le but de cette étude est de faire connaître dans le pittoresque pays de Lannion et de Tréguier les plus intéressantes chapelles, les lieux de pèlerinage les plus fréquentés ; de rappeler les plus anciens souvenirs hagiographiques qui s'y rattachent, de décrire enfin les plus renommés de ses pieux et curieux pardons.

I

La petite ville de Lannion, doucement assise sur les rives si fraîches et si gracieuses du Léguer, ne renferme point de monuments remarquables, mais, comme toute cité bretonne, elle a des fêtes religieuses qui lui sont propres.

A l'origine son église paroissiale, l'église du Baly — ainsi nommée parce qu'elle se trouvait dans le baile ou enceinte du château des sires de Lannion — était dédiée à Notre-Dame. Quoiqu'elle ait depuis changé ce vocable contre celui de Saint-Jean, le culte de la sainte Vierge n'en est pas moins resté fortement enraciné dans le cœur des Lannionnais. Nous en avons la preuve dans cette belle fête de nuit qui clôture si dignement chaque année les pieux exercices du mois de Marie. Ce soir-là une procession solennelle parcourt toute la ville

et la statue de Notre-Dame est portée en triomphe au milieu d'une foule recueillie ; de nombreux étendards et des centaines de cierges allumés entourent cette statue vénérée ; toutes les maisons s'illuminent sur son passage; de toutes parts les chants mélodieux des cantiques et les accents entraînants d'une musique locale célèbrent à l'envi la gloire et les bontés de la Mère de Dieu.

Mais le vrai pardon de Lannion a lieu le 24 juin en l'honneur de saint Jean-Baptiste depuis longtemps déjà patron de l'église paroissiale. Sa grande procession sort également à la tombée de la nuit et fait, comme la précédente, le tour de la ville au milieu d'une illumination générale. On y porte en grande pompe un petit Saint-Jean sorte de *Bambino* richement vêtu et pieusement honoré. Arrivé sur la place du Marc'halla, le clergé fait halte et met le feu à un bûcher préparé en l'honneur de saint Jean ; puis la procession reprend sa marche et rentre à l'église où se termine cette religieuse manifestation.

En même temps qu'on célèbre pieusement ainsi le pardon de Saint-Jean-du-Baly, la municipalité de Lannion profite de la fête patronale du lieu pour organiser des courses et des jeux publics.

Une troisième cérémonie religieuse met en mouvement tout Lannion le jour de Sainte-Anne, fête patronale de l'Hôtel-Dieu, tenu par les Hospitalières de Saint-Augustin. En cette circonstance on fait encore une procession aux flambeaux qui parcourt une partie de la ville, notamment les jolis quais du Léguer, voisins de la chapelle Sainte-Anne et qu'ombragent de si beaux arbres. Sur ces quais le clergé allume un feu de joie avant de rentrer au sanctuaire.

II

A côté de Lannion et séparée de cette ville par un étroit vallon, l'église paroissiale de Brélevenez apparaît au sommet d'une colline ; on y arrive par une suite d'escaliers qui ne comptent pas moins de 142 marches ; mais parvenu au point le plus élevé on se trouve bien dédommagé de la peine qu'a causée cette ascension. Devant l'église de Brélevenez le coup d'œil est charmant, en effet : à gauche la campagne s'étend au loin, fertile et riche, la mieux cultivée peut-être de tout le département ; à droite des châteaux modernes et de jolies villas paraissent entourés de bouquets d'arbres et pittoresquement posés sur le flanc des coteaux ; en face se montrent tout à l'horizon, le bourg de Ploubezre et la flèche de son église, et plus bas la ville de Lannion avec ses rues tortueuses et ses vieilles maisons de bois sculpté, avec la massive tour de son église (1) et les nombreux clochers de ses petites chapelles.

La très curieuse église de Brélevenez a été souvent décrite. Elle appartient en grande partie au style roman du XIIe siècle. Son abside, avec déambulatoire et chapelle absidale, est éclairée par d'étroites lancettes et soutenue extérieurement par des colonnes engagées, au-dessus desquelles se déroule une corniche formée de têtes d'hommes sculptées et autres modillons. Le portail du sud, de même style, est décoré de colonnettes sur lesquelles retombent cinq archivoltes ornées d'étoiles et de dents de scie. Au-dessus de cette porte est une vieille statue de la Sainte Trinité.

(1) D'après une inscription la tour de Saint-Jean-du-Baly fut construite en 1519.

Sous le chœur s'ouvre une crypte évidemment fort ancienne, mais bien remaniée de nos jours ; on y voit un groupe de grandes statues représentant l'ensevelissement du Sauveur.

Le principal pardon de Brélevenez se célèbre le dimanche de la Trinité, mais il n'offre rien de particulier. On fait en cette église, à la fête de saint Loup, un autre pardon plus suivi, surtout par les enfants. Il est d'usage dans les familles de Lannion et des alentours, d'amener ce jour-là les petits enfants à Brélevenez pour les préserver de la peur. Les parents apportent en offrande au saint des œufs et des poulets et l'on dépose ces derniers dans une grande cage ou mue, placée à cet effet dans une des chapelles latérales de l'église.

Dans la paroisse de Brélevenez se trouve une petite chapelle dédiée à saint Roch. « On y va en pèlerinage surtout en temps d'épidémie, car saint Roch passe pour guérir de la peste et généralement de toutes les maladies contagieuses. Les habitants de Lannion s'y rendent processionnellement le mardi de la Pentecôte (1). »

III

La paroisse de Loguivy-Lannion regarde saint Ivy ou Davy, archevêque de Ménevie au pays de Galles, comme le patron de son église. Quelques-uns pensent que ce saint prélat vint en Armorique et évangélisa les pays de Lannion et de Plougras (2).

On ajoute même qu'il choisit les bords du Léguer

(1) Jollivet, *Les Côtes-du-Nord*, IV, 38.
(2) Où se trouve la paroisse de Loguivy-Plougras.

pour y fixer son ermitage et qu'il mourut là où se trouve aujourd'hui Loguivy-Lannion (1).

Toujours est-il qu'on ne peut ici confondre ce bienheureux avec saint Ivy, vénéré à Pontivy, mais simple moine solitaire, car une statue du XVIe siècle honorée dans l'église de Loguivy-Lannion représente le patron du lieu, en chappe et mitré, tenant d'une main une croix archiépiscopale et bénissant de l'autre main. Ailleurs, une statue plus ancienne de saint Ivy, placée au-dessus de la fontaine qui lui est dédiée à Loguivy-Lannion, porte le même costume d'évêque ; elle est en pierre et semble remonter au XVe siècle. Le patron de Loguivy est donc bien l'archevêque de Ménevie.

L'église de Loguivy-Lannion est un édifice de la fin du XVe siècle. Dans le cimetière se trouve un fort joli portail de style ogival fleuri, dont les sculptures en granit sont remarquables. A côté est une fontaine monumentale également en granit, d'environ cinq mètres de hauteur. Elle appartient à la Renaissance et se compose d'un vaste bassin supporté par un socle autour duquel s'enroule un cep de vigne ; du centre de la vasque s'élève une sorte d'obélisque appuyé sur quatre petits piliers sculptés. Cette élégante fontaine, dont les eaux ne jouent plus malheureusement, est datée de 1577.

Le pardon de Loguivy-Lannion se célèbre le premier dimanche de mai et est assez suivi. Les pèlerins viennent d'abord vénérer dans l'église une relique insigne de saint Divy ; c'est un ossement considérable renfermé dans un bras d'argent portant la date de 1690

(1) Abbé France, *Mémoires de l'Association Bretonne, 1884, classe d'archéologie*, p. 14.

et les armoiries de la famille de Kerguezay : *d'hermines à la fasce de gueules, chargée de trois molettes d'or.* Les sires de Kerguezay possédaient en Loguivy les seigneuries de Kergomar et de Kernéguez. A l'extrémité de ce reliquaire se trouve une boule de cristal que les pèlerins se font appliquer sur les yeux pour se fortifier la vue ou de guérir de la cécité.

Après avoir prié saint Yvy et vénéré sa relique, on dépose son offrande dans un curieux plat de cuivre repoussé : au fond de ce plat on voit Adam et Eve mangeant la pomme au pied de l'arbre qu'occupe le serpent couronné et près de la porte du Paradis terrestre. Le mot CARITAS gravé trois fois autour du plat rappelle à tous que le péché se rachète par l'aumône.

Les pèlerins de Loguivy terminent leur pardon en allant boire de l'eau à une seconde fontaine de saint Yvy, bien abondante celle-ci ; elle se trouve au dessous du bourg, sous de jolis ombrages bordant le cours du Léguer. Elle est également en granit sculpté avec art et renferme la vieille statue du XVe siècle dont nous avons parlé.

« Les eaux de cette fontaine passent pour un excellent spécifique contre la colique ; aussi de tous les points de la contrée les mères y conduisent les petits enfants atteints de ce mal. On ne se borne pas à donner cette eau à boire, on l'interroge encore comme un oracle, on lui demande le secret de Dieu ; les petites manches de la chemise sont plongées dans l'eau : si elles surnagent l'enfant grandira, soyez-en sûr ; si elles tombent au fond de la fontaine, c'est signe de mort (1). »

(1) Jollivet, *Les Côtes-du-Nord*, IV, 46.

IV

La paroisse de Ploubezre, voisine de Lannion, renferme plusieurs chapelles : Notre-Dame de Kerfons qui nous arrêtera quelque temps — Saint-Guirec'h — Sainte-Thècle avoisinant les superbes ruines du château de Coëtfrec et dont le pardon, célébré le troisième dimanche de septembre, attire une foule de fidèles — et Saint-Fiacre dépendant jadis de la forteresse des sires de Runfao et dominé aujourd'hui par le beau château de Kergrist. Ce dernier sanctuaire, œuvre du XVe siècle et d'un fort joli style, renferme des peintures murales représentant diverses scènes de la vie du solitaire saint Fiacre.

« Au milieu d'un bassin peu profond, entourée de bouquets d'arbres d'un aspect charmant, s'élève la belle chapelle de Kerfons, ce joyau de l'architecture du pays Lannionnais, qu'on dirait tombé du ciel tout d'une pièce, tant le travail en est parfait. Elle est bâtie sur une motte entourée de douves autrefois étendues, non loin du manoir de Kerguinio, assez imposant lui-même avec les quatre tourelles dont il est flanqué (1). »

Notre-Dame de Kerfons ou de Kerfaouès, — comme disent quelques-uns, — est, semble-t-il, une fondation faite par les seigneurs de Coëtfrec. Elle appartient tout entière au XVe siècle sauf le transept ou chapelle du midi qui est du XVIe comme on le voit, du reste, par la date de 1559 qui surmonte la porte d'entrée.

Extérieurement l'édifice se fait remarquer par son bel appareil et dans la partie la plus ancienne par le

(1) M. l'abbé France, *Bulletin de l'Association Bretonne, classe d'archéologie*, 1884, p. 9.

luxe d'ornementation de ses ouvertures ; on y voit, entre autres belles choses, des fenêtres tout entourées d'une riche guirlande de fleurs, en granit merveilleusement sculpté ; les contreforts portent des niches également bien travaillées et se terminent par des frontons aigus. La construction de la Renaissance n'est pas moins remarquable. Comme pour simuler un clocher, la pointe du pignon méridional est surmontée d'une sorte de stèle à quatre faces présentant chacune en cariatide un buste de vieillard, vêtu à la mode de François Ier, les bras croisés, au-dessus d'un terme ou borne cannelée. Cette figure, qu'on prétend représenter le fondateur de la chapelle, est reproduite dans le frontispice de la porte d'entrée. A l'angle extérieur de cette partie de l'édifice une jolie niche renferme une très belle statue en granit de saint Yves.

La tradition veut, en effet, que ce transept méridional ait été bâti par un seigneur de Coëtfrec, en l'honneur de saint Yves et en reconnaissance de la guérison de son enfant qu'il attribuait à la protection de ce bienheureux.

Entrons maintenant dans le sanctuaire.

La chapelle de Kerfons se compose d'une nef accompagnée d'un seul collatéral au nord ; des faisceaux de colonnettes et d'élégantes arcades les séparent. Un chevet droit termine l'édifice, mais au midi du chœur a été accolée au XVIe siècle, comme nous l'avons dit, une vaste chapelle formant l'unique transept du temple. Ce chevet est ajouré d'une magnifique fenêtre de style flamboyant garnie d'une verrière malheureusement détériorée. On y retrouve toutefois encore les scènes de la vie de Notre-Seigneur où figurent sa sainte mère, telles que la Visitation, la Nativité, l'Adoration des

mages, la Purification et le drame du Calvaire. Plus haut apparaît le Saint-Esprit entouré d'anges, et dans la rosace supérieure brillent plusieurs écussons.

Le maître-autel est surmonté d'un joli retable et à côté sont deux grands tombeaux. Dans la chapelle du Sud est une belle statue de saint Yves. Signalons aussi le lambris de la voûte, en bois sculpté, avec d'intéressantes sablières couvertes de rinceaux.

Mais tout ce qui précède offre peu d'intérêt auprès du magnifique jubé qui sépare le chœur de la nef. « Ce monument formant chancel est porté sur de légères arcades dont les pieds-droits, les archivoltes et les chapiteaux fouillés avec un soin extraordinaire, renferment des réseaux flammés servant de grilles. L'arcade centrale, formée par une porte à deux battants et à panneaux ajourés, sert d'entrée au chœur. L'escalier en encorbellement conduisant à la plate-forme est remarquable par sa hardiesse et la variété de ses ornements ; sur cette plate-forme, pupîtres, escabeaux et sièges en chêne sont couverts de sculptures. La partie principale de ce jubé, qui porte des traces de dorure, présente aux yeux, du côté de la nef, une galerie abritant les Apôtres dans des niches formées de feuillages et de rinceaux, soutenues par une frise également en feuillages, vers laquelle aboutissent les nervures de la petite voûte du chancel. A la jonction de ces nervures se détachent des pendentifs en forme d'anges à robes flottantes et les ailes étendues, tenant les uns des écussons effacés, les autres des instruments de la Passion. Au-dessus de l'entablement qui couronne la galerie des Apôtres, s'élève un crucifix aux pieds duquel sont debout les figures de la sainte Vierge et de saint Jean. Toutes ces figures sont de soixante-dix à quatre-vingt-dix centimètres de hau-

teur (1). » Remarquons que les niches de la galerie des Apôtres renferment quinze personnages parce qu'au centre se trouve le divin Sauveur accompagné en outre des douze Apôtres, de sainte Barbe et sainte Madeleine.

M. de Garaby signale aussi des anges chantant les louanges de Dieu sous la conduite d'un d'entre eux armé d'un bâton cantoral, — et un singe dont la figure grimaçante est tournée vers les célestes chantres (2).

Notons encore dans le pavé plusieurs pierres tombales portant des écus *fascés* reproduits également dans les verrières et qui rappellent soit les sires de Kerimel qui portaient : *d'argent à trois fasces de sable*, soit les sires de Penhoët portant : *d'or à la fasce de gueules*. La seigneurie de Coëtfrec passa successivement, en effet, aux mains des familles de Coëtfrec, de Coëtgoureden, de Kerimel, de Penhoët, de la Touche-Limouzinière, du Cosquer et Le Pelletier de Rosambo, et plusieurs membres de ces nobles maisons tinrent à honneur de reposer aux pieds de Notre-Dame de Kerfons (3). D'autres pierres tombales portent des épitaphes en lettres ornées du XVIe siècle, difficiles à lire ; d'autres encore montrent des attributs d'ouvriers : ciseaux, marteaux, enclume de couvreurs; ce sont probablement les tombes de ceux qui construisirent cette belle chapelle.

En sortant de Kerfons remarquons le calvaire de l'ancien cimetière, qui a bien son caractère et ses beautés; c'est un des mieux conservés de ceux qu'a légués le XVIe siècle au pays de Lannion. La croix présente d'un côté le Christ entre la sainte Vierge et saint Jean, et de l'autre une *pieta* entre saint Yves et saint Isidore ;

(1) Gaultier du Mottay, *Répertoire archéologique des Côtes-du-Nord*, 280.

(2) *Annuaire des Côtes-du-Nord*, 1846.

(3) Les ruines pittoresques du château de Coëtfrec se voient encore non loin de là, enfouies sous une épaisse futaie.

des anges adorateurs se tiennent, en outre, sur le croisillon. Sur ce calvaire sont sculptées les armoiries des Kerimel, seigneurs de Coëtfrec : *d'argent à trois fasces de sable* ; leur écusson est tenu par un ange.

Près de là s'élève l'antique manoir où demeuraient autrefois les ecclésiastiques chargés du service de Notre-Dame de Kerfons. Avant la Révolution, assure M. de Garaby (1 , douze cents livres de rente étaient annuellement perçues par le gouverneur de ce dévot lieu de pèlerinage.

Le pardon de Notre-Dame de Kerfons se célébrait jadis à la mi-août, mais actuellement on en fait la solennité à la Nativité de la sainte Vierge le 8 septembre. Ce jour-là il y a foule dans la chapelle et tout à l'entour; les pèlerins se groupent sous les hêtres qui donnent, dit-on, leur nom au sanctuaire (*Kerfaouès, village des hêtres*) et qui lui forment une verdoyante ceinture; le clergé de Ploubezre abandonne l'église paroissiale pour se transporter tout entier à Kerfons; bon nombre de Lannionnais descendent de leur ville dans la délicieuse vallée du Léguer; et chaque paroisse voisine tient à se faire représenter à cette belle fête de Notre-Dame. Mais les artistes, surtout, aiment à visiter le sanctuaire de Kerfons; car, après y avoir prié aux pieds de la Mère de Dieu, et avoir admiré les richesses de son temple, ils peuvent aller visiter non loin de là les splendides enceintes fortifiées du château de Tonquédec et la magnifique tour de celui de Coëtfrec; et ils unissent ainsi aux émotions religieuses les souvenirs chevaleresques du moyen-âge.

L'abbé Guillotin de Corson.
Chan. hon.

(*A suivre.*)

(1) *Annuaire des Côtes-du-Nord*, 1846.

GARDONS NOTRE FOI, NOS MŒURS & NOS COUTUMES [1]

... Si le crime de mon cinquième voisin n'est point un crime qui puisse tomber sous le coup de nos lois, il n'en demeurera pas moins un crime véritable aux yeux de tout chrétien et vous en conviendrez, cher ami.

Cet homme né à la campagne, où il eût, certes, mieux fait de rester à labourer ses champs, puisa au sein d'une honnête famille d'excellents et sévères principes que le séjour prématuré — et, il faut bien le croire, imprudent des grandes villes — eut vite détruits en son âme faible.

Au village natal, l'ambiance — enveloppante comme l'amour maternel — des coutumes ancestrales garde chacun des grands écarts et c'est toujours l'exception qui se donne en scandale. Loin du clocher protecteur le paysan perd, en même temps que sa belle endurance physique, sa force morale faite, pour une part, de toute celle propre à ses vertueux concitoyens.

L'exemple du bien est contagieux comme celui du mal.

Une fois à Paris, ou en quelque autre grande ville, l'on commence par modifier son costume, son beau costume local où s'enveloppait, comme dans un reliquaire sacré, l'âme bretonne ou vendéenne, l'âme pro-

(1) L'extrait de lettre que nous publions fait partie d'un volume de *Nouvelles* qui paraîtra prochainement. sous le titre : Passion ou Devoir.

vençale et cette douloureuse des sœurs mutilées, cette âme d'Alsace-Lorraine, plus chère qu'aucune...

On échange contre le paletot vulgaire de forme, inférieur de qualité, la veste originale où semblaient s'inscrire de père en fils les immuables traditions.

Voilà pour les hommes, et ils se croient mieux ainsi.

Pour les femmes c'est bien autre chose.

L'accorte paysanne de tournure si élégante dans son court cotillon plissé, la taille correctement prise, et cambrée dans son corselet de fin drap aux entournures de velours, ou encore modestement voilée sous les couleurs châtoyantes du châle gracieusement croisé sur sa poitrine où vient s'ajuster, aux plis harmonieusement drapés, la piécette de son tablier cossu, l'accorte paysanne de nos campagnes n'a que trop facilement appris à sacrifier sans remords ce qui contribuait le plus à sa beauté.

Ne conviendrait-il point, peut-être, de constater un intime regret inconscient du passé dans sa gaucherie à porter ses nouveaux atours ou à l'outrance de goût suspect qu'elle met à sa parure récente.

Maintenant, elle ressemble à tout le monde... Elle le croit, du moins, et ne s'aperçoit pas qu'il lui manque un sens qu'elle n'acquerra jamais : celui de l'éducation qu'aucune modiste ni l'étude des gravures de mode ne peuvent donner ; et, elle continuera de s'attifer, sans goût, dans un assortiment de couleurs ou de formes à attirer tous les regards, il est vrai, mais du même coup à les choquer.

Il arrive quelquefois que se trouvant jolie sous sa coiffe pimpante de fine dentelle et de tulle souple, une paysanne conserve sa coiffure quoiqu'elle ait modifié par ailleurs tout son costume en copiant le plus pos-

sible celui des vraies dames. La pauvre paysanne, aveuglée par sa sotte vanité, combine ainsi des effets dont elle ne peut imaginer tout le grotesque ; déguisée de la sorte elle ne ressemble à rien moins qu'à un travesti carnavalesque ou à une figurante d'opéra-comique... Un sourire vient involontairement aux lèvres de ceux qui la rencontrent à quelque détour de rue, un jour de fête ou un simple dimanche.

Tenez pour certain qu'elle prend toujours ce sourire pour de l'admiration... Un sens lui manque, qui lui manquera sa vie durant, et je crois bien qu'elle manque aussi du simple bon sens qui suffirait seul à l'empêcher de s'habiller en caricature.

Il faut bien reconnaître qu'il y a d'heureuses exceptions, mais il faut aussi constater qu'elles se font de plus en plus rares.

Des concours avec prix se sont établis en certaines régions de nos provinces pour *sauver* le costume *qui se meurt* ; c'est bien. Mais il semble qu'il serait à souhaiter que cette initiative intelligente devînt générale sur notre belle terre de France.

L'amour du costume respectif, intégralement conservé, d'âge en âge, dans toutes nos chères provinces et transmis comme un culte avec un pieux respect, serait une prime incontestable à l'amour du sol terrien qu'on déserte trop aisément et pour son malheur, aujourd'hui.

Avec le costume se conservent les anciennes coutumes de foi et de probité ; avec lui se conserve encore le trésor des énergies amassées par les ancêtres pour donner à une race son caractère propre.

Mathurin Pinteau et Perrine Colas — inscrits comme tels sur le registre de M. le Recteur et sur celui de

M. le Maire — une fois qu'ils eurent quitté leur village natal, s'improvisèrent tôt à Paris un second état-civil de pure fantaisie.

M. le Recteur n'aurait jamais reconnu, un an après leur départ, ses paroissiens dans M. et Mme *Pyntho....* autrement dit, en cet ancien maître d'école subitement devenu un agent d'affaires, plus ou moins véreuses, et en cette rustique paysanne qu'était autrefois Perrine, aujourd'hui couverte de falbalas et qu'il eût entendu ridiculement appeler Lackmée par son mari...

L'ancien instituteur qui avait su largement profiter du genre spécial d'éducation qui se donne aux écoles normales, en même temps que l'instruction, n'eut pas grande peine à laisser se déraciner en lui les principes religieux qui demeurent encore une gêne — quand ils ont cessé d'être un frein — si la conscience n'a pas encore consenti à l'absolue abdication de ses droits.

La conscience de Mathurin Pinteau avait si bien perdu tous les siens, qu'à la naissance de leur premier enfant, sa femme et lui oublièrent d'un commun accord qu'il y a partout avec des églises des chemins pour y conduire.

Je dois leur rendre ce témoignage que s'ils se refusèrent à faire couler sur le front de Mlle Fernande, leur fille, l'eau sainte du baptême catholique, ils ne consentirent, du moins, pas davantage à laisser régénérer cette jeune âme par la mousse pétillante du champagne doré. Pour demeurer un historien véridique, il me faut ajouter que ce sacrifice leur parut un holocauste suffisant aux principes d'antan, autrefois sucés avec le lait maternel sur les marches du pauvre village arriéré, qu'ils s'applaudissaient tant d'avoir su quitter.

La maigre dot de Perrine Lackmée s'accrut mysté-

rieusement, tout-à-coup, en des opérations de bourse abracadabrantes.

D'apprenti, Mathurin-Maxime, Max, comme disait même plus élégamment Lackmée —d'apprenti, le beau Max était promptement devenu maître habile dans la science des secrets de coulisses et, par là même, dans l'exploitation des imbéciles qui se laissent encore prendre à des circulaires traîtreusement rédigées, lancées avec un aplomb superbe ou aux réclames alléchantes des troisième et quatrième pages des grands journaux qu'elles aident généralement à prolonger une existence qui, sans leur opportun secours, aurait déjà maintes fois sombré dans l'abîme d'une catastrophe financière si ceux-ci n'avaient eu que leurs abonnés pour les en préserver.

Au bout d'une autre année d'affaires prospères, un petit garçon vint faire son entrée en ce monde avec l'intention évidente — sa bonne mine en témoignait — de vivre et d'entamer connaissance avec sa jeune sœur et sa petite mère...

Mais la petite mère estima qu'elle n'aurait plus assez de temps pour sa toilette et ses visites avec deux poupons sur les bras et elle sut faire comprendre à Max qu'il faudrait adjoindre à la femme de chambre une nourrice pour M. Odon son fils.

Max, en grand seigneur qui a le droit et le moyen de ne se rien refuser, consentit à ce nouveau luxe rêvé par sa femme d'une nourrice *chic*.

Aussi bien à présent qu'il avait un fils, Mme Pyntho pourrait dormir, l'esprit tranquille... Il ne se ruinerait pas certes pour élever des enfants à la douzaine...

Je n'ai nul besoin de vous dire, mon cher ami, que, si ce gros garçon ne reçut pas plus que sa sœur le bap-

tême régénérateur de l'eau bénite et sainte, il ne fut pas davantage soumis à la parodie du baptême au champagne.

Inutile encore de vous affirmer qu'on se garda bien de choisir au village originaire une malencontreuse nourrice qui serait venue perdre, en plein boulevard, la réputation, à peine établie, d'élégance et de distinction que cette charmante Mme Pyntho n'avait conquise qu'à force de s'observer. Et donc, le tort qu'en eussent également subi les affaires si sérieuses de cet honnête homme de bourse qu'était coté Max !... à lui seul *une valeur*, ce garçon-là !...

Leur fortune faite — avec une rapidité qui tenait du prodige et qui laissa croire à beaucoup qu'ils étaient riches avant de se lancer dans les grandes spéculations — M. et Mme Pyntho désirèrent se payer un château avec de belles dépendances.

Ils apprirent qu'il y avait à vendre en ce pays-ci une propriété qui joignait à un rapport suffisant des agréments incontestables. Ils l'achetèrent à l'amiable, et c'est ainsi qu'ils devinrent mes voisins sans devenir mes amis.

On pourrait leur rendre service, nul ne s'avisera de les fréquenter.

Leur histoire est plus connue qu'ils ne pensent ; personnellement je la tiens de source sûre et je gémis comme l'homme éminent qui me l'a contée, de l'abandon moral de ces pauvres enfants de parvenus élevés tels que de petits chiens puisqu'ils sont élevés sans la foi.

C'est donc bien là un crime réel, sinon punissable, et il faut vivre en nos temps d'aberration — impossible à comprendre à tout être doué seulement de bon sens — pour voir se multiplier des cas pareils d'oubli de tous

leurs devoirs par des parents volontairement abusés et d'autant plus coupables qu'ils refusent à leurs enfants un bienfait qu'eux-mêmes reçurent et que ceux-ci sauraient peut-être conserver et défendre quand leurs parents le livrèrent pour un plat de lentilles ou quelque chose d'approchant, ou de pire...

Parfois, dans ce milieu — de même que dans un autre milieu de société qui n'est pas absolument celui des uniques parvenus — il règne un autre système : le système du baptême considéré comme garantie de la facilité de son mariage futur pour un jeune homme ou une jeune fille.

Personnellement, je me suis rencontré à une station balnéaire avec un jeune homme d'esprit et d'éducation distinguée, qui m'avoua n'avoir point fait sa première communion, n'avoir reçu aucune notion religieuse.

La nature semblait gâter ce jeune homme, le montrait un être excellent. Je trouvai d'autant plus dommage que la foi, seule chose essentielle, lui manquât.

Je voulus m'assurer s'il était baptisé et, lui désignant d'un geste l'eau claire et pure d'une carafe qui se trouvait devant moi à la table où nous prenions ensemble notre repas, je lui proposai, en ne plaisantant qu'à demi, de le rendre chrétien avec cette eau, séance tenante, s'il n'avait point le bonheur de l'être déjà.

Il m'assura sérieusement qu'il fut baptisé...

— Cela, ajouta-t-il, est chose nécessaire ; autrement l'on pourrait manquer plus tard un bon mariage...

Voilà où en sont arrivés un trop grand nombre de Français nourris des pures — ou plutôt des impures doctrines matérialistes si contraires cependant à notre tempérament propre, au génie de notre race germé de la foi de nos ancêtres comme de leur héroïsme...

BERNARD STELLER.

UNE VISITE

CHEZ LE

SEIGNEUR DE TRONJOLLY

APRÈS SON DÉCÈS

(1698)

Messire Claude Louis de Kergoët, chevalier seigneur de Tronjolly, ayant passé de vie à trépas, la Cour royale de Lesneven en fut informée sans délai. Le 13 décembre 1689, maître Claude Madeline clerc praticien au greffe, accompagé de maître de Kervern notaire royal, part aussitôt pour aller procéder à l'apposition des scellés à Cléder et à Saint-Pol. Cléder pour lors était « distant de quatre lieues de Lesneven » : actuellement le trajet est de 21 kilomètres 500.

A midi, nos voyageurs arrivent à Tronjolly : ils sont reçus par vénérable et discret messire Yves Pilven, chapelain dudit Tronjolly, qui déclare que la douairière est à la ville et n'avoir, lui, aucun moyen empêchant la mission du commissaire : il est pourvu aux scellés et le gardage est confié au chapelain. Vers les trois ou quatre heures de relevée, on arrive à Saint-Pol et on signifie à la dame, Renée-Marie du Parc, que l'on va procéder sur-le-champ à l'annotation de la *vesselle* et

du mobilier de la maison : elle proteste de nullité tout ce qui sera ou serait fait « Réservant tous ses droits. » On s'incline, on monte dans une chambre, on appose les scellés sur une *presse*, ou armoire, où se trouvaient les hardes de la dame de Tronjolly et on part en signifiant à cette dernière qu'elle supporterait personnellement tous événements. Il est 4 heures 1/2 : Madeline et son compagnon prennent leur logement à « l'oberge ou pand pour enseigne l'Escu » ; mais toutefois après avoir passé au greffe de Saint-Pol pour y déposer leur procès-verbal en exécution d'arrêt de la Cour qui condamne le greffier de Lesneven à rapporter ses vacations.

Mais voici que le surlendemain, 15 décembre, se présente au greffe de la juridiction des reguaires, maître Jacques Hallégouat, avocat à la Cour « faisant pour le fisc », pour exposer que décès était arriué à messire Cl. L. du Kergoët, dans une maison sise *rue de la Croix au Lin*, paroisse du *Crucifix du trésor, au franc-fief des reguaires*... décédé sans hoirs de corps ; laissant deux sœurs *juveigneurs et mineures* et en bas-âge, du mariage de M. Charles du Kergoët son père avec Dame Marie-Rose de Crec'hquéraut, devenu dame de Tréméneuc, par son mariage avec messire Jean Crestien, chevalier, seigneur de Tréméneuc.

Ce dernier forme action de partage par cette Cour vers messire Ollivier de Kergoët, chevalier seigneur de Tronjolly, héritier principal et noble du deffunt, son frère.

Le greffier se rend en conséquence à la rue de la Croix au Lin pour mettre les scellés. La dame déclare que le samedi précédent, le commis de la Cour de Lesneven avait scellé une *presse* étant au second étage de la maison. Nonobstant cette déclaration, sur la réquisition

de messire Ollivier, en présence de ses frères, Vincent-Ciprien de Kergoët, chevalier de Tronjolly, et de François-Louis de Kergoët, seigneur à présent de Chef-du-bois, le greffier des reguaires appose son *sceau au-dessous de celui apposé par le nommé Madeline.*

C'était un conflit de juridictions bien manifeste, mais l'agent des réguaires, sans s'en préoccuper davantage, annotte et scelle ce qui suit dans l'office.

— Trois doussaines dassiepte dairain = Deux douzennes non armorié et une armoriée.

— Trois grands bassins d'argeant et un armorié des seules armes dud. deff^t s^er de Tronjolly et deux autres des armes dud. deff^t et de Madame.

— Deux grands plats non armoriés servant à potages.

— Quatre saucier d'argeant non armoriés.

— Trois égaires dargeant (dont deux seules armoriées.

— Quatre salières dargeant tous armoriés.

— Une escuelle avec sa couverture dargent sans armes.

— Une paire de mouchettes avec sa bouette dargent aussy avec les armes du deff^t.

— Quatre flambeaux dargeant, deux grands et deux moiens non armoriés.

— *La tasse de vermeil dorré.*

— Un vinaigrier aussy dargeant avec la couverture.

— Un grand cuillier pour servir la souppe à table aussy dargent non armorié.

— Neuff cuillières et neuff fourchettes aussy dargent tous armoryés à la réserve de trois fourchettes et une cuillière.

— Une douzaine de coutteau pied dargent.

— *Quatre-vingts dix huit jettons dargent avec une bource.*

(Etain). 3 grands plats d'estain | deux moyen plats destain

|| *huit chausne (?) aussy* d'estain, six petites massarines, id.) deux grandes massarines, une douzaine d'assieptes et deux écuelles aussy destain.

Dans la presse estante dans ledit office, *52 douz. de serviettes*, 50 nappes tant desliées que grosses.

En l'endroit se présente le P. Jean-Baptiste de Chaulmont de l'ordre des Minimes, lequel remet aux mains du greffier Penfeunteniou, le nombre de *huit clefs* à lui confiées par la dame de Tronjolly, immédiatement après la mort de son mari, protestant, — on peut le croire sans doute, — « n'avoir connaissance des biens qui peuvent être sous lesd. cleffs ». Ensuite le procès-verbal se continue enregistrant ce qui fut laissé pour le train ordinaire et les besoins journaliers du noble ménage en attendant une liquidation définitive.

« *Et laissé pour le service de lad. maison, entre les mains de Jeanne Guillou, gouvernante,*

Une douzaine dassieptes dargent armoryé, || deux petits chaunes dargent non armoryés, || quatre flambeaux dargent, || une équaire dargent, || un vinaigrier armoyrié, avec sa couverture d'argent, || lescuelle dargent, || neuff cuillières et neuff fourchettes d'argent, || deux sallières dargent, || un sucrier, les mouchettes et portes mouchettes d'argent, || une tasse de vermeil, || huit couteau dargent. ||

— Trois grands plats destain, || deux moyens et huit chaunes aussy destain, || six petites masarinnes et une douzaine dassieptes destain, || deux escuelles destain, || trois salladiers de fayance et un plat aussy destain, vingt-cinq nappes et vingt-cinq de serviettes tant desliées que grosses; neuff paires de linceulx compris ceux qui sont sur les lits. ||

« De tout quoy rapporté le présent. » — *Ladite dame de Tronjolly déclarante ne vouloir signer.*

On s'était donné rendez-vous à Tronjolly pour le 17 décembre, « protestant de nullité tout ce qui a esté « fait par le greffier de la court royalle de Lesneven « et de se pourvoir vers luy par les voyes de droit », et, à Tronjolly comme à Saint-Pol, on appose exactement les sceaux des Reguaires au bas de ceux de la cour royale de Lesneven.

Dans la chambre, au-dessus de l'office, appelée « la chambre de feu Monsieur », on trouve quelques livres qui ne sont pas signalés à l'inventaire ; livres un peu disparates où l'on reconnaît le gentilhomme qui peut avoir des affaires à débrouiller ou à faire débrouiller, et a, par suite, besoin d'une légère teinture de jurisprudence ; — qui a des terres à cultiver, des récoltes à préparer et à recueillir, des étables et des écuries : aussi quelques connaissances d'hypiatrique lui seront utiles ; puis notre gentilhomme est un homme de cœur pitoyable aux pauvres et pour leur faire du bien il étudiera les simples et quelques recettes de la médecine de charité. On voit bien cela dans la composition de la *librairie* de messire Cl. de Kergoët.

« Le nombre de douze livres intitulé : *Conférences des ordonnances de maître Guiesnois*.

— *Le Commantaire de Dargentré sur la Coustume de Bretagne.*

— *Le parfait maréchal.*

— *Le corps du droit civil en deux tomes.*

— *Lhistoire de Titelive.*

— *Les Œuvres de Tusculum de Ciceron.*

— *La maison rustique.*

— *Commentaire de l'histoire des herbes et plantes.*

— *Le Médecin charitable*, et

— *Matiolius sur Dioscoride.*

(A suivre). L'abbé Antoine Favé.

PAYSAGES BRETONS

I

Aube d'hiver

Le ciel est rose et gris sur les collines vertes ;
D'une brume d'argent les landes sont couvertes,
Et, comme un disque de carmin,
Le soleil, se levant derrière un vieux moulin,
Jette un reflet de sang sur ses ailes inertes.

Nul bruit dans la campagne où les bois effeuillés
Semblent morts; les oiseaux sur leurs rameaux mouillés
Se taisent et sont immobiles.
Seul, décrivant dans l'air des courbes inutiles,
Un héron pousse au loin quelques cris éraillés.

Au bord du vaste étang, le vieux château sommeille.
Sa tour de brique allonge une image vermeille
Au fond de l'eau qui tremble au vent,
Sur les roseaux jaunis dont le peuple mouvant
Par ce matin glacé frisonne et se réveille.

La Roche-Hervé (Missillac).
Mai 1902

II

L'Anse déserte

Je suivis un ruisseau qui descend vers la mer,
Dans un étroit vallon aux deux pentes rocheuses.
Son petit flot sans bruit glissait agile et clair
Au milieu des cressons et des pierres mousseuses.

La menthe aux fleurs lilas et l'aunée aux fleurs d'or,
Les ronces, le houblon, les bruyères pourprées
Se mêlaient sur ses bords aux pâles germandrées,
A la fougère sèche, aux iris verts encor.

Une barque gisait, dans cette anse déserte,
Sur la grève, inclinant ses deux mâts fracassés.
L'orage avait brisé sa carène entr'ouverte ;
Personne ne gardait ses débris délaissés.

Des sapins alignés couronnaient la colline,
Au-dessus d'un village aux toits rouges et bruns.
Les varechs desséchés exhalaient leurs parfums
Sur les rocs où criait l'alouette marine.

L'abeille murmurait en recueillant le miel
Des herbes du ruisseau qui courait vers la plage.
Le soleil de midi brillait dans un beau ciel.
Oh ! qu'il était charmant ce petit port sauvage !

Joseph Rousse

Côtes du Pays-de-Retz.

AVRIL

La nature se fait coquette,
Plus de frimas, plus de grésil,
C'est le bon Dieu, dont la baguette
Fait éclore les fleurs d'avril.

C'est la rosée au lieu du givre,
La neige fait place aux lilas,
Tout se rajeunit pour revivre,
C'est le signal du branle-bas.

Chaque brindille a son murmure,
Chaque buisson aussi ses nids,
Chaque fleurette a sa parure
Et chaque oiseau son gazouillis.

C'est le temps des plus douces choses,
Des promesses, charmes des cœurs,
C'est le temps des boutons de roses,
Le temps des baisers et des fleurs.

De la nature amants fidèles,
Jouissez-en, petits et grands.
Gais papillons, chauffez vos ailes
Au soleil si doux du printemps.

A flots, Dieu vous verse les sèves,
Et vous donne, le long du jour,
L'espérance, mère des rêves
Faits d'illusions et d'amour.

F. Le Bihan

LE LIVRE DE LA VIE

Chaque jour, nous tournons un feuillet du Grand Livre,
Mais ignorant le soir, quand viendra le matin,
Ce que nous lirons dans la page qui va suivre,
Page de peine ou de joie au gré du Destin.

Car Dieu, dans ses desseins, en nous disant de vivre,
A voulu que le sort soit pour nous incertain,
Et, cette incertitude, il ne nous en délivre,
Qu'au jour fixé par lui, tantôt proche ou lointain.

N'étant dans ses mains que des oiseaux sur la branche,
Donnons-lui nos cœurs, soit qu'il soulève ou qu'il penche
Le fragile rameau qui soutient notre nid.

Effeuillons notre livre en lui rendant hommage,
Alors tranquillement, quand il sera fini,
Il fermera nos yeux à la dernière page.

F. Le Bihan.

DOCUMENTS

TOUCHANT L'INSURRECTION DU LÉON EN MARS 1793 (1)

TROISIÈME PARTIE

INSURRECTION DU LÉON

COMBAT DU PONT DE KERGUIDU

Comme nous l'avons dit dans la première partie de ce travail, après une résistance assez vive, les paroisses voisines de Saint-Pol avaient semblé vouloir se soumettre à la loi de la conscription et les commissaires chargés d'assurer la levée du contingent se croyaient maîtres de la situation, lorsque tout à coup le 19 mars 1793 au soir, la ville de Saint-Pol se vit investie d'une multitude de paysans armés. Nous laissons la parole aux commissaires pour faire le récit des événements (2).

« Nous étions occupés à quatre heures de l'après-midi (19 mars) à régulariser les inscriptions des recrues de Plouénan, lorsque nous entendons la générale ; nous descendons précipitamment de notre appartement.

Nous apprenons qu'une troupe de rebelles se porte en armes sur Saint-Pol et qu'elle n'en est pas à une demi-lieue. Quelque surpris que nous dussions être de cette irruption que rien ni dans le jour, ni dans les

(1) Voyez la *Revue* de janvier, février, mars et avril.
(2) L. 85.

jours précédents ne devait nous faire craindre, nous hâtons de tous nos efforts le rassemblement de la force armée.

Il s'effectue avec une promptitude étonnante, puisque dans moins d'un quart d'heure la garde nationale de Saint-Pol, les canonniers de Morlaix, le bataillon du Calvados, tout le monde enfin est à son poste. Deux gendarmes, que nous avions envoyés à la découverte sur la route de Lesneven, reviennent au galop annoncer que les rebelles sont à l'entrée de la ville. Nous requérons les commandants d'aller de suite à leur rencontre, d'ordonner toutes les dispositions militaires propres à assurer le triomphe des défenseurs de la liberté. Le réquisitoire est exécuté à l'instant même, la force armée en ordre de bataille, ayant le canon à sa tête, marche aux rebelles; chacun de nous se place à côté d'un rang dans trois points différents. Nous étions peu avancés dans la rue *Croix-au-lin*, que les rebelles sont déjà au bas de cette rue. Ils ont l'audace de tirer les premiers sur les patriotes, notre canon riposte avec vivacité et notre fusillade suit de très près. Les rebelles embusqués dans les deux recoins de la rue n'en sont pas atteints et font une seconde décharge. Le canon manœuvré avec toute la prestesse possible leur envoie coup sur coup trois différentes volées. Après quelques fusillades envoyées et reçues, le désordre se met dans le septième bataillon du Calvados, quand il voit emporter le citoyen Campy son commandant en second, atteint d'une balle à côté de l'un de nous.

Cependant le canon continuait à tirer et les rebelles à nous fusiller. Le *Calvados* se débande du côté de la place, nous faisons avec quelques-uns de nos officiers des efforts inutiles pour le rallier; le canon reste aban-

donné aux 14 canonniers de Morlaix qui le servaient et dont cinq, l'officier compris, étaient blessés, l'un Grégoire Mercier à mort, les quatre autres plus ou moins grièvement. Ils traînent cependant leur canon au poste vis-à-vis l'église paroissiale. Les rebelles, au lieu d'avancer dans la rue *Croix-au-lin*, se divisent en deux groupes : l'un se porte dans la rue des *Poulets* pour tirer sur la place et l'autre dans la rue derrière la *Municipalité* pour tirer sur le poste de garde national de Saint-Pol qui y était établi et qui leur ripostait avec la plus grande activité.

A cinq heures et demie ils avaient entièrement évacué la ville. La consternation y était à son comble. Nous nous occupons d'abord des suites de ce combat. Nous voyons avec douleur que, outre le citoyen Campy, un grenadier du *Calvados* et le citoyen Grégoire Mercier cononnier de Morlaix étaient morts de leurs blessures. Nous requérons que les chirurgiens se portent promptement au secours des blessés ; nous trouvons les canonniers de Morlaix près de leur canon, le citoyen Croissant leur officier était couvert de sang, nous l'engageons à aller se faire panser, il nous répond qu'il n'a pas oublié qu'il a juré de mourir à son poste. Ses braves camarades Dubois Cadet, Francier, Guion, L'Etang, Kergoal, Roux cadet et Louis Guilard dont trois étaient aussi blessés mais moins grièvement, restent aussi fixes que lui à leur canon ; et ce n'a été qu'après leur avoir répété à plusieurs reprises que les rebelles s'étaient retirés, que leur canon placé auprès d'un corps de garde était en sûreté, que nous avons pu déterminer ces intrépides canonniers à aller se faire panser.

Nous nous sommes assurés que les chirurgiens donnaient aux blessés tous les secours de leur art et par-

ticulièrement au citoyen Figuères de Saint-Pol, blessé très grièvement d'une balle à la jambe en défendant avec la plus grande valeur le corps de garde de la municipalité.

Ces soins essentiels remplis, nous avons parcouru les différents quartiers de la ville ; rendus sur la place, nous nous sommes aperçus que la plus grande agitation régnait dans le bataillon du *Calvados*, qu'il y circulait qu'on avait tiré sur la troupe des maisons, dans la rue *Croix-au-lin*, que le citoyen Campy avait été tué d'une balle partie de l'une de ces croisées et qu'enfin ce bruit s'acréditait et augmentait l'exaltation. L'on ne se proposait rien moins que de descendre dans ces maisons et chez tous les aristocrates et d'y venger à main armée la mort du citoyen Campy, de courir le lendemain les campagnes voisines et d'y égorger tout ce que l'on trouverait de paysans.

Nous avons parcouru tous les rangs pour essayer de détruire ces inculpations atroces mises en avant contre les habitants de la rue *Croix-au-lin*. Placés nous-mêmes en trois différents endroits dans l'ordre de bataille, Le Denmat étant même quasi à côté du citoyen Campy, nous n'avons cependant vu tirer que du bas de la rue où étaient les rebelles. Nous avons répété cette assertion à différentes reprises, nous avons interpellé, en courant différents rangs, les volontaires qui répétaient l'assertion contraire, de nous citer les maisons d'où ils prétendaient qu'on avait tiré, aucune ne nous a été alors indiquée et chacun se contentait de répondre qu'on le disait.

Nous avons assuré au reste que les recherches et les informations les plus exactes seraient faites dès que le temps et le soin de calmer les esprits le permettraient

et que les scélérats auteurs des troubles seraient livrés à la vengeance des lois, que c'était la seule voie que pouvaient adopter les soldats de la liberté. Nous avons pressé et conjuré les volontaires de garder l'attitude calme des hommes libres. Nous leur avons répété que le maintien de l'ordre pendant la nuit était confié à leurs soins et à leur civisme. On a paru nous écouter avec plaisir. Nous avons cru, au bout de quelque temps, que les esprits avaient perdu de leur chaleur, que la tranquillité se rétablissait. Après que nous l'avons crue affermie et après avoir été assurés par différents officiers que le bataillon ne s'écarterait en rien de ses devoirs, nous nous sommes retirés dans notre auberge environ neuf heures.

Nous y étions à peine que le citoyen Peychaud, notable, est venu nous dire que le citoyen Prudhomme, maire, venait d'être assassiné par quelques volontaires du *Calvados*. Nous nous sommes transportés de suite au bureau municipal pour nous informer sûrement d'un fait aussi surprenant et aussi atroce ; il nous a été confirmé. Nous nous rendons dans la maison du citoyen Miorcec où l'on avait assuré que le maire avait été transporté ; il n'y était pas. Nous allons de suite chez lui, nous le trouvons dans un fauteuil, couvert de sang et n'ayant pu recevoir encore aucun secours, nous avons cru qu'il expirerait avant qu'on pût en porter ; l'un de nous sort chercher un chirurgien et retourne avec le citoyen Chambonneau qui déshabille le malade, le couche pour visiter ses plaies. De la tête aux genoux, des épaules aux doigts, il était couvert de blessures ; il est pansé en notre présence, nous frémissons d'horreur, mais cette horreur augmente quand nous jetons un coup d'œil sur l'écharpe de ce magistrat du

peuple toute dégoûtante de sang, car il en était revêtu quand il a été attaqué, quand nous apprenons de lui-même que son assassinat avait été prémédité et préparé, que deux volontaires du *Calvados* avaient été lui dire au bureau municipal qu'on l'attendait sur la place, qu'il sortit avec eux, qu'à l'entrée de la place il leur demanda ce qu'on lui voulait et qu'un des dix volontaires qui l'entouraient dans ce moment lui répondit : « t'assassiner J. F. », qu'alors il fut frappé tout à la fois d'un sabre, d'une bayonnette et de plusieurs coups de crosse de fusils, et qu'enfin, quoique tout le bataillon du *Calvados* fût sur la place, ce ne fut qu'après un certain temps qu'on vint le dégager de ses assassins.

Nous l'avons laissé entre les mains du citoyen Chambonneau pour revenir sur la place ; le bataillon a paru à notre approche dans une situation assez calme. Nous n'avons pas cru devoir lui parler de l'assassinat du maire; il était alors dix heures du soir et nous n'avions aucune force pour contenir dans le devoir une troupe aussi indisciplinée qui pouvait être aigrie par nos reproches et par le simple soupçon que nous recherchions les coupables. Nous nous sommes contentés de leur recommander de nouveau de respecter les lois et la tranquillité publique et de veiller à ce que aucun désordre ne se commît ; et, après avoir requis le commandant de poser deux sentinelles l'une dans l'intérieur l'autre dans l'extérieur de la cour du maire avec la consigne de n'y laisser entrer que le chirurgien, à moins qu'on n'y fût accompagné d'un officier municipal ou de l'un de nous, nous nous sommes retirés au bureau municipal pour prendre des dispositions ultérieures et attendre l'arrivée d'un renfort de gardes nationales et de canonniers que nous avions requis de Morlaix par une lettre

écrite à cinq heures et dont à cause des troubles nous n'avons pu garder copie.

Nous faisons au général Canclaux le réquisitoire suivant. 19 mars 1793.

« Considérant qu'un attroupement s'est porté environ quatre heures de l'après midi de ce jour sur Saint-Pol ;

Que son irruption sur cette ville a été si secrète et si subite, qu'il y était déjà lorsque toute la force armée rassemblée, par la générale, marchait sur lui ;

Que, si cet attroupement est actuellement dissipé, il est possible qu'il se produise encore et qu'il est de la dernière importance d'établir à Saint-Pol une force imposante ;

Qu'il faut à Saint-Pol un renfort de 500 hommes bien disciplinés et commandés par un officier expérimenté et appuyé par deux pièces de canon.

Requièrent le citoyen général Canclaux ou l'officier de grade supérieur qui commande à sa place à Brest, d'envoyer à Saint-Pol dès la réception du présent réquisitoire, cinq cents hommes avec deux canons pour y tenir garnison jusqu'à ce que la loi du 24 février n'ait été pleinement exécutée dans ce canton et que la tranquillité n'y ait été consolidée par les recherches et la punition des hommes pervers qui l'y ont si cruellement compromise ».

Nous envoyons à onze heures un exprès porter ce réquisitoire et une lettre écrite dans le même sens au district de Brest.

Cependant nous n'étions point tranquilles. Dans nos différentes sorties pour surveiller, nous nous sommes aperçus que le désordre continuait à régner dans le bataillon du *Calvados*, nous avons entendu de temps à autres tirer des coups de fusils. Et cet abus a eu lieu

toute la nuit et jusqu'à l'arrivée de la garde nationale de Morlaix que nous avons attendue dans la plus grande anxiété et avec la plus grande impatience. Ce renfort est arrivé un peu après cinq heures du matin le 20. »

Le 20 mars 1793 (1).

« Le citoyen Guiller, administrateur du Directoire du département, accompagnait le renfort de Morlaix. Après avoir applaudi à son zèle et à l'empressement avec lequel il est venu partager avec nous des travaux et des dangers auxquels il n'était pas dans sa commission de participer, nous l'avons instruit de tout ce qui s'était passé depuis son départ avec les citoyens commissaires de la Convention et nous lui avons communiqué le projet de proclamation à faire à la force armée et de dénonciation qui suivent.

PROCLAMATION

Au nom de la République Française, les citoyens commissaires du département et du district et les officiers municipaux de Saint-Pol aux citoyens militaires et militaires citoyens actuellement en cette ville.

Un attroupement de scélérats s'est porté hier sur Saint-Pol...

Ces brigands peuvent l'attaquer aujourd'hui, il est donc essentiel de pourvoir à sa sûreté...

(1) L. 85.

A ces causes arrêtons et requérons ce qui suit :

Art. 1. — La garde de la ville de Saint-Pol est très spécialement mise sous la défense de la force armée et commise à l'honneur, loyauté, bravoure et fidélité des républicains qui la composent.

Art. 2. — Le citoyen Guégot, chef de légion, concurremment avec les citoyens Jacquinot, Elouar et Hyenne, commandera cette force et est chargé de l'employer de manière à défendre la ville de toute invasion de brigands.

Art. 3. — Il est enjoint à tous les citoyens militaires et à tous les militaires citoyens d'obéir audit commandant.

Art. 4. — Tous les citoyens militaires et militaires citoyens qui manqueront à ces règles seront arrêtés par ordre de leur chef, quel que soit son grade, dénommés au commandant si l'ordre n'émane pas de lui, et punis selon les formes établies.

Art. 5. — Le commandant, au moindre signe de danger, fera prévenir de suite les commissaires et officiers municipaux.

Art. 6. — Cette obligation d'instruire les commissaires et officiers municipaux ne retardera en rien les dispositions militaires, et il doit y être pourvu avec la plus grande célérité.

Art. 7. — La force armée ne se portera dans aucune maison de la ville hors la réquisition et la présence des officiers municipaux, mais le commandant pourra provisoirement mettre un ou plusieurs factionnaires à la porte des maisons suspectes.

Art. 8. — Tous les citoyens militaires et les mili-

taires citoyens s'abstiendront avec le plus grand soin de tout excès de vin.

Art. 9. — La présente proclamation sera publiée au son du tambour dans tous les carrefours de cette ville et à la tête de la force armée rassemblée sur la place en bataillon carré.

Fait à la maison commune le 20 mars 1793. »

Jean-François Homon, neveu; Pinchon ;
Jean-Louis Le Denmat.

L'Abbé Peyron.

(*A suivre.*)

EXPOSITION

DE LA

SOCIÉTÉ DES AMIS DES ARTS DE NANTES

Cette société qui vient de fermer les portes de sa douzième Exposition annuelle doit s'estimer récompensée du nouvel effort qu'elle vient de faire pour semer dans sa ville qui, dit-on calomnieusement, y fut autrefois rebelle, un peu de cet amour de l'Art qui est une des joies de la vie ; joie pure à la portée de tous, car elle ne demande à ses élus que de s'intéresser à un brin d'herbe, à un reflet du jour se jouant dans les cheveux d'un enfant, au plus modeste des couchers de soleil. Aimez l'Art et sachez lire dans ce livre toujours ouvert de la Nature, et vous trouverez du charme même à un jour de pluie.

Mais revenons à l'Exposition et aux artistes qui, pour la joie de nos yeux, nous ont dans les 450 numéros sous lesquels sont cataloguées leurs œuvres, servi en chambre la Nature et l'Humanité.

L'Exposition a été très suivie et le chiffre de ses ventes a atteint les sommets les plus élevés connus jusqu'à ce jour. Dans un cadre naturellement plus restreint que les Salons annuels de Paris, mais, si j'ose dire, plus en main, elle donne bien l'expression de l'Art à notre époque et permet de tâter le pouls à l'évolution artistique dans cette période qui d'Harpignies à Maurice Denis, Cottet, Tattegrain et autres jeunes, comprend un demi-siècle. Portraits, paysages, tableaux de genre, retour à un archaïsme qui a la pré-

tention de représenter la note la plus moderne, respect des vieilles formules dont les pratiquants sont accusés de personnifier l'Art dit « Pompier », tous les genres sont ici.

La Société des Amis des Arts avait cette année demandé une affiche à ce très grand artiste qu'est *Auguste Lepère*. Une femme, palette et pinceau en mains, dans un geste charmant, juste et gai, personnifiant « l'Art Moderne » est assise irrévérencieusement sur le casque de la Minerve armée, qui reste immuable, *impavida*, dans sa sécurité d'Art Grec. Vivons de notre temps, aimons notre Art, sa jeunesse, sa vie, sa recherche de sincérité, mais avant que l'on ait trouvé une formule supérieure à l'Antique, il passera de l'eau sous le Pont des Arts. Lepère a fait là une œuvre délicieuse ; c'est une superbe gravure sur bois en couleurs, et, s'il plaisante l'Art Grec, ses œuvres du moins sont dignes de tous les temps. Cet artiste figure à l'Exposition avec un dessin rehaussé « Le Tisserand » qui est remarquable.

Parmi les Maîtres qui, de tous les temps, nous ont apporté les plus grandes joies artistiques, les portraitistes occupent incontestablement le premier rang. Les Holbein, les Rembrandt, les Van Dick nous ont permis de pénétrer l'âme de leurs siècles à travers l'âme de leurs modèles, et je ne connais rien d'émouvant comme la longue contemplation d'un beau portrait. Mais cette émotion ne va pas sans le génie de l'artiste, et le génie est chose rare.

Honneur donc aux portraitistes et commençons par eux notre tournée dans les trois salles d'Exposition.

Le meilleur portrait est celui du docteur Poisson par *Lesage* ; nous y trouvons bien les qualités qui consti-

tuent le bon portrait, nous y pénétrons l'intimité du modèle. Dans cette pénombre enveloppante, autour de cette tête pensive, règne une atmosphère de science et de travail. Comme contraste, de M. *Paul Chabas*, un autre portrait, de médecin également, celui du Docteur Heurteaux, en grand costume professoral, est intéressant, facilement enlevé, d'une coloration vive, trop fraîche même, et je souhaiterais plus de gris, de mystère et de tranquillité pour rendre la physionomie de ce grand chirurgien. Un portrait facile du fils du peintre H. Berteaux par *Boisselier* ; M. *Bridon* envoie un portrait de jeune homme d'une peinture quelque peu sèche, mais précise, bien dessinée, et donnant par la franchise du regard la pensée d'un portrait de Clouet ; mais quel affreux chapeau de coutil gris, trop fait et qui gâte la joie de mon œil ! M. *Levreau* expose un bon portrait de M. L. avocat, dans son cabinet. C'est bien, sans grande émotion. M. *H. Berteaux* est représenté par un portrait de vieillard en robe de chambre, d'une note grise très juste. Dans un solide et très exact portrait, M. *Brillaud* a rendu à souhait l'aimable physionomie de M. B. Martineau. Mlle *Jeanniard du Dot*, une toute jeune fille, expose un portrait de son père. Cette toile n'est pas sans inexpérience, mais a en revanche des qualités de pâte et de ressemblance très intime qui sont de premier ordre. Dans les Pastels, un joli portrait de fillette par Mlle *Berthe Baudry*.

Comme tableaux de genre, plus de cinquante très bonnes toiles me viennent à la pensée et que j'aimerais à décrire. Une jeune fille, quelque camarade d'atelier sans doute, en sarreau gris, de *Migonney*, exposée sous le nom de « Rêverie » est délicieuse. De *Baseilhac*, deux Bretons bien nature prenant une « bolée » de cidre. *Bishing*

a deux toiles, l'une, des « vaches au pâturage » dans une jolie matinée de printemps, l'autre est un pur chef-d'œuvre, grand comme la main ; mais qu'il est reposant et poétique ce petit étang où se reflètent les roseaux et les bruyères ! M. *Cornillier*, dans une grande toile, nous donne une évocation de la fuite en Egypte sous le nom de « La Vierge au baiser ». Dans une nuit beaucoup trop obscure, car il faut un grand effort pour y bien découvrir la pensée de l'artiste, la Vierge élève dans ses bras le Dieu enfant, qu'elle couvre de ses baisers. Ce tableau, excellent du reste, est empreint d'un grand sentiment. Dans une même atmosphère de poésie chrétienne, le « Benedicite » de M. *David-Nillet* est une des œuvres les plus parfaites de l'Exposition. La mère, une robuste paysanne, jeune encore, à la figure calme et digne, récite la prière qui part du cœur. De rudes laboureurs l'écoutent silencieux. La table, les mets, tous les accessoires sont comme les personnages traités d'un pinceau ferme et savant. Dans quelques semaines ce beau tableau sera au Musée de Nantes qui vient de l'acquérir. Il y sera bien à sa place. M. *Maurice Denis* nous donne deux toiles qui ont eu le don de faire verser bien de l'encre et d'aiguiser bien des conversations. Elles ont d'autres dons à nos yeux. Les uns ont dit « C'est ridicule et affreux » ; d'autres, « Voilà deux chefs-d'œuvre. » Je ne me rangerai pas entièrement à cette dernière opinion. Mais si je reproche à M. Denis d'avoir, en recherchant volontairement la naïveté, trouvé des exagérations et des hors d'échelle impardonnables, il faut reconnaître que seul un homme de talent et de grand talent a su manier une palette si simple, si colorée et d'une harmonie si chantante. De M. *Douillard* « Une douce vision ». Un enfant malade que l'ange contemple d'un regard

peut-être limpide mais trop familier aux Vierges du quartier Saint-Sulpice. M. *Etcheverry* nous présente « Une élégante » sortant en automobile d'un grand cercle de Paris. C'est une belle toile, grandeur nature, note sincère de modernisme, et cependant le petit chasseur en culotte bouffante, portant une gerbe de chrysanthèmes, est un morceau digne des Espagnols du XVIIe ; il me rappelle les petits nègres qui dans l'ombre du décor portent quelque corbeille ou soulèvent une draperie. *Fabrès*, *Wagrez*, *Jimenez* font fini, et dans le trop fini du détail perdent la largeur de l'ensemble. *Du Gardier* nous donne «Le sermon sur le lac» d'un grand effet. Le ciel, l'eau du lac sont remarquables ; j'aime moins la monocoloration brunâtre des personnages qui ont cependant du style. *Lévy-Dhurmer* nous peint une femme dont tout l'être, cheveux en désordre, traits effarés, participe à la tempête qui l'entraîne dans un tourbillon de feuilles et de branches brisées par la rafale. Tempête de son âme, tempête de la nature : voilà de l'art, voilà du drame. De l'art encore dans cette « Sainte » de *Henry Martin* : une image éthérée glissant dans une lumière tamisée par la feuillée. Que de charme dans tout ce que conçoit Henry Martin que son talent place aux tout premiers rangs de nos grands peintres ! M. *Olivié-Bon* expose une délicieuse chose « Fin de Veillée ». L'ouvrière a travaillé jusqu'au matin, elle s'est endormie près de l'ouvrage inachevé, et l'aube naissante vient adoucir de sa tonalité tranquille les heurts violents de la lampe qui brûle encore sous son abat-jour de papier vert. C'est charmant. De M. *Rousseau* » Un jeune enfant de Marken » peinture franche et note bien vraie. On pourrait reprocher à M. *Printemps* de s'attarder peut-être à des sujets trop classiques, trop

antérieurement traités ; mais sa « Douleur d'Orphée » et son « Dante inspiré par Béatrix » sont d'un véritable artiste, d'un dessin parfait et d'une harmonie de coloration qui en font des œuvres excellentes. Mlle *Sonrel* expose une « Marguerite à l'Église » ; c'est bien, mais évoquez donc un instant la vraie Marguerite de Goethe, qui porte Dieu dans son cœur, et cette jolie poupée vêtue richement comme si elle était la fille d'un margrave et possédait d'autre domaine que les fleurs de son jardinet. M. *Vasari* expose un « Alleluia d'amour » : Dieu, que c'est fini ! M. *Vidal* toujours égal à lui-même a dans sa « Parisienne » et sa « Tête de jeune Pyrénéenne » la douceur enveloppée de M. Henry Martin, moins le mysticisme de celui-ci, mais en plus une pointe de vie plus aiguë, plus active.

J'arrive aux paysagistes et pleinairistes. Il y en a d'excellents tels que *Breton*, un lever de lune ; *Caillot*, des bateaux par temps calme ; *Chudant*, la rivière d'un effet trop bleu ; *Dabadie*, un voilier à la remorque ; *Dagnac-Rivière* dans ses Péniches éclatantes de lumière ; *Dagnaux* et son joli effet du matin sur le pont de la Tournelle ; *Didier-Pouget* et ses bruyères trop roses auxquelles il est trop fidèle ; *Durst* et ses vergers, vrais coins de nature ; *Gosselin* et ses soirs lumineux dans « L'Eure à Acquigny » et « L'Etang de Cernay » ; *Guignard* avec son intérieur de bergerie et sa « Herse le soir » ; *Hochard* et sa « Procession le soir » si éclatante dans l'or et le brocart des chasubles ; *Jamet* ; *Jousset* et sa belle reconstitution d'un combat naval de notre héros Jacques Cassard ; *Latenay* ; *Le Gout-Gérard* et son marché si grouillant à Concarneau ; *Lepère* et son « Sentier dans les Vignes » ; *Nozal* ; *Harpignies* toujours robuste et vert comme les hêtres qu'il nous présente ;

Pointelin; *Nardi* qui ensoleille de sa lumière tout un coin d'Exposition ; *Maufra* d'une pâte et d'une coloration si solide, mais que l'on voudrait voir fouiller ses œuvres avec plus de souci de la forme ; *Massé* ; *du Puygaudeau* dans sa « Baraque verte » d'un éclairage si curieux et dans son « Soleil blanc » si vrai, traité d'un petit martellage de touche si juste qu'il semble que cet effet ne pourrait être autrement rendu ; *Raffaelli* toujours si habile : je préfère sa « Cathédrale de Dordrecht » à « Notre-Dame », d'un effet trop blanc ; *Victor Richard* si lumineux dans sa « Matinée de Printemps » ; *Sabatté* et son superbe « Petit Porche » ; *Thaulow* cet admirable paysagiste qui dans ses « Roseaux au bord de la Somme » ne nous montre qu'un coin de lui-même ; *Lucien Tourte* qui nous donne une « Sortie de Pêcheurs à Audierne » d'un effet gris si juste : c'est la réalité même ; *Truchet* qui sait si bien rendre le grouillement des foules. Son Pardon de Lesquibien n'est qu'une pochade, mais quelle sincérité ! quel éclat dans les coiffes blanches des femmes ! Si, au lieu de ce cadre peint en blanc, il avait un or tranquille, la toile y gagnerait encore. Deux délicieux paysages de *Foreau* ; un effet de neige fait à Bruges par *Le Sidaner* et un lever de Lune au bord de la Mer à Noirmoutier de *Chevalier* sont de purs petits chefs-d'œuvre. *Tattegrain*, dont le Musée de Nantes possède cette admirable, impressionnante page historique « Les bouches inutiles », est représenté aux Amis des Arts par deux toiles exquises « Une chasse en Garenne » et un portrait de vieille femme, « Une centenaire » s'il vous plaît. Voilà dans des formats infimes de la très grande peinture. Portraits, pages d'histoire, plein air, M. Tattegrain toujours varié et toujours si émouvant est un des peintres les plus complets que

nous sachions. De *René Martin* un crépuscule à Concarneau : un matelot et son amie se silhouettent tendrement sur l'eau clapotante du port et le couchant doucement ensoleillé. C'est charmant. De *Willaert* deux remarquables toiles, l'une « Vieux quais à Gand » ; l'autre que nous estimons le plus beau paysage de cette Exposition, représente des barques dans un canal de quelque ville Belge. Et nous terminons les peintures à l'huile par *Cottet*, ce peintre si pénétrant de notre Bretagne, qui dans son « Temps gris » et son « Soleil couchant dans le Port » nous donne deux notes si différentes et si sincères de tristesse et d'éclat lumineux.

Un mot rapide sur les dessins, aquarelles, pastels. J'aurais voulu pouvoir consacrer de plus longues lignes à cette partie de l'Exposition comprenant près de cent numéros, et pour laquelle je ne me défends pas de quelque tendresse. Il me semble que la technique de ces arts qui comportent moins de reprises dans l'exécution vous fait mieux pénétrer au cœur de l'artiste. De *Baseilhac* deux alertes aquarelles : « Des crieurs de journaux ». M. *Chauvière* expose deux portraits aux trois crayons, dont le plus important, celui de M. R., est un dessin de maître : ressemblance, exécution large, c'est parfait. *Chéret* est toujours pimpant dans ses deux pastels. Madame *de Clerville* a deux aquarelles lumineuses et bien franches, en pleine eau. De Mademoiselle *Géo-Remy* un très bon portrait de M. S. maire de Nantes. *Léandre* est toujours l'humoriste fin que nous connaissons. Dans son « Défilé de Noël » une humanité plus grotesque que repentante suit en longue théorie le chemin de campagne qui la conduit à une lointaine chapelle. Un pastel très délicat de

Le Gout-Gérard nous rend des Bretonnes « Laveuses de paniers » dans un soir juste. M. *Thomas Maisonneuve* est un aquarelliste très habile ; il a un plein cadre d'études sincères. *Edgard Maxence* toujours si beau peintre a deux œuvres dignes de lui. La « Roche percée », aquarelle pastellée, n'est pas de notre temps ; le fini de l'exécution, la précision de l'impeccable dessin de cette tête de femme et du paysage minutieusement traité, dans une couleur vénitienne, évoque plutôt l'art de la Renaissance Italienne. L'autre, une délicieuse « Annonciation » à la pointe d'argent. *Louis Morin*, c'est l'esprit servi par le crayon le plus net. Dans la maquette de sa « Décoration du Musée Grévin » il nous présente avec humour les *huit* péchés capitaux ; aux sept péchés familiers à l'humanité coupable, il ajouta la politique et je ne puis l'en blâmer. Deux bonnes aquarelles de M. *Porquier*, des marines comme il sait les faire. De *Gaston Prunier* « Le Pont Alexandre » aquarelle fort belle, dessinée comme par un architecte qui colore comme un peintre. *Daniel Vierge* est toujours excellent, et j'admire le ciel de son aquarelle « Le cheval dans la prairie ». *Granchi-Taylor* a envoyé deux dessins teintés remarquables ; l'un deux « Sardiniers hissant le filet » a été acquis par le Musée de Nantes, où nous serons heureux de le revoir. Je ne puis citer toutes les œuvres intéressantes, mais ne veux passer sous silence la « Scène de Café-Concert en Espagne » enlevée à la détrempe rehaussée de pastel par *Alexandre Lunois*. De l'entrain endiablé, de la couleur de même. Il nous semble entendre la musique de cette bastringue et respirer cette tabagie.

D. Roy.

CHOSES DE CHEZ NOUS

Chronique de Bretagne

La *Revue de Bretagne* a paru. Sous sa couverture aux riantes couleurs, avec son hermine et sa couronne ducale, elle a vraiment un aspect sympathique ; elle est gracieuse et charmante. Si je voulais faire de l'histoire, je dirais qu'elle est noblement apparentée et qu'elle sera la digne fille des deux respectables ancêtres dont les noms sont inscrits au-dessous de son titre à la place d'honneur. Si je voulais faire de la poésie, je dirais que le moment a été bien choisi pour la faire paraître ; elle nous est arrivée avec les premières brises du printemps et elle a tout le charme des premières fleurs écloses après les rigueurs de l'hiver. Si je voulais faire une prophétie, je dirais qu'elle a devant elle un long et brillant avenir, et contrairement à beaucoup d'autres prophéties, qui ne se réalisent jamais, celle-ci se réalisera ; il suffit pour en être assuré de lire les noms de ceux qui sont à sa tête, noms devant lesquels il faut s'incliner avec respect et confiance, parce qu'ils sont synonymes d'intelligence, de talent, de générosité sans limites et de dévouement sans bornes.

Mais il ne s'agit ici ni de prophétie, ni d'histoire, ni de poésie. Comme tous les enfants gâtés, la *Revue de Bretagne* a des prétentions ; elle a entre autres celle d'avoir tout comme ses sœurs et ses aînées une chronique.

Qu'est-ce qu'une chronique ? C'est un résumé exact et fidèle des événements ; c'est un récit détaillé de tout ce qui se passe, de tout ce qui se dit ; c'est une page d'actualité qui repose des savantes dissertations historiques et des mystérieux problèmes archéologiques. Une chronique a l'avantage de réunir et de grouper des faits qui, sans elle, passeraient inaperçus ou seraient vite oubliés ; mais, comme ces faits sont pour la plupart connus de tous, elle doit les présenter ou plutôt les rappeler dans un style attrayant, agréable et facile. Pour qu'une chronique ait toutes ces qualités, il faut que le chroniqueur en ait au moins autant, et comme celui que la *Revue de Bretagne* a choisi en est totalement dépourvu, il avoue tout franchement qu'il est fort embarrassé et vient vous proposer quelque chose de plus modeste.

Il y avait autrefois dans notre chère province des conteurs qui parcouraient les villages. Les noms de quelques-uns sont restés célèbres et Luzel nous a dit quel charme exerçaient sur les habitants de Plouaret ceux qui naguères s'appelaient : Ar Floc'h, Gorvel et Garandel. Etaient-ils bien savants ?.... Oh non, certes ; mais ayant beaucoup vu, beaucoup entendu, ils avaient beaucoup retenu. Quand venait le soir, après les rudes travaux du jour, on se réunissait dans la ferme pour la veillée ; les hommes autour du foyer fumaient, et dans les coins les jeunes filles filaient le chanvre. Alors le conteur qui avait la meilleure place, après avoir donné « plusieurs assauts à son écuellée de cidre doré », tirait de son répertoire une histoire fabuleuse ou un drame fantastique. Il racontait pendant toute la soirée, et dans l'esprit de ses auditeurs, enclins comme tous les Bretons au merveilleux et au surnaturel, son récit tombait comme une semence fé-

conde dans un champ bien préparé. Et c'est ainsi que peu à peu s'est formé l'incomparable trésor de nos légendes ; c'est grâce à ces bardes mendiants et vagabonds que notre âme celtique s'est imprégnée de ce mysticisme étrange et poétique, qui est comme la caractéristique de notre race.

Voilà toute mon ambition, amis lecteurs. Moi aussi je voudrais ressembler à un de ces conteurs ; et c'est pourquoi je viendrai de temps en temps m'asseoir à votre foyer et causer tout simplement avec vous des *choses de chez nous*. Je n'ai point l'intention de vous instruire, je n'ai que la modeste prétention de vous distraire ; et si le talent du narrateur est nul, du moins l'objet de sa causerie vous plaira toujours, car je ne parlerai que d'elle, que de notre belle Bretagne, que nous aimons tous d'un amour si sincère et si profond. Si quelqu'un s'étonne du titre que j'ai choisi, je lui répondrai avec notre cher et grand Botrel :

« Chez nous, le chez nous de là-bas,
« C'est toi, cher petit coin de terre,
« Qui pars d'Ille-et-Vilaine, et vas
« Finir avec le Finistère.

« C'est toi, la terre du granit
« Et de l'immense et morne lande,
« Pieuse Armor, au sol bénit
« Par les grands saints venus d'Irlande ;

« Où l'on rencontre à chaque pas
« Des menhirs près des Christ en pierre,
« Où le ciel est si bas si bas,
« Qu'on y voit monter sa prière.

Comptant sur la bienveillance de tous ceux qui voudront bien m'aider et sur l'indulgence de tous ceux qui

me liront; comptant par conséquent beaucoup plus sur les autres que sur moi-même, je me mets à l'œuvre. « *Audaces fortuna juvat* », ce que je vous demande, amis lecteurs, de ne pas traduire comme un ancien banquier rennais, qui était sans doute beaucoup plus fort sur les placements de l'Océanie que sur les principes de la langue latine, et qui prétendait que les trois mots ci-dessus voulaient dire : « *Les audacieux font fortune..... à Java !* ».

« *Trahit sua quemque voluptas.* » Si l'idéal du bonheur pour les banquiers (et pour combien d'autres, hélas! à notre époque) consiste à se lancer dans de fructueuses opérations de Bourse ou à faire des placements rémunérateurs, les archéologues, eux, pensent rarement à l'argent et leurs découvertes ne ressemblent en rien à celles des mines d'or de la Californie. N'étant que plus désintéressées, elles n'en sont peut-être que plus intéressantes. Tous ceux qui aiment les choses du passé ont fait de fréquents pèlerinages pendant le mois de janvier au couvent des Catherinettes de Rennes. On sait les mésaventures de cet établissement. Fondé en 1636 par les Dames de Sainte-Catherine, il devint petit séminaire de 1772 à 1789, puis fut pris par le gouvernement, qui le céda à la ville pour y loger les femmes de l'hôpital général. Comme il menaçait ruine, on résolut dernièrement de le démolir, et, dans un mur voisin de la chapelle, on trouva les restes d'un cloître du XIIe et peut-être de la fin du XIe siècle. Ce sont des colonnes fines et gracieuses, des chapitaux simples et géminés, tous très délicatement sculptés, et représentant des têtes humaines, des aigles, des feuilles d'acanthe et des volutes. L'Ille-et-Vilaine a peu de monuments de l'époque

romane ; c'est dire avec quelle reconnaissance le musée archéologique a accueilli ces précieux débris qui lui ont été généreusement cédés par la municipalité, et qui seront des documents d'une valeur inestimable pour l'histoire de l'architecture bretonne. Ce cloître n'était pas en place ; il a été transporté là à une époque qu'il est difficile de fixer d'une manière certaine. D'où vient-il ? Les archéologues n'ont pas été aussi unanimes pour fixer son origine que pour l'admirer. Les uns croient qu'il était autrefois dans l'abbaye de Saint-Melaine ; les autres pensent qu'il sort de l'abbaye de Saint-Georges. L'avenir nous l'apprendra peut-être ; quoi qu'il en soit cette découverte est très intéressante et méritait d'être signalée.

Le Finistère, si riche en monuments de toutes sortes n'a pas besoin d'en découvrir de nouveaux ; il se borne à conserver les siens et à les restaurer ; ce qui n'est pas déjà si facile. Le vieux cloître de l'église des Carmes de Pont-Labbé gisait depuis longtemps dans la cour d'une ferme. Monseigneur l'évêque de Quimper, dont la générosité est inépuisable et qui ne recule devant aucun sacrifice pour sauver les trésors archéologiques de son diocèse, résolut de le rétablir. Il s'en occupa personnellement et dans une lettre qu'il voulait bien nous écrire dernièrement, il nous disait que « sa restauration était magnifique ». En effet, le cloître se dresse aujourd'hui au grand séminaire de Quimper ; il a été reconstruit avec une rare intelligence, une minutieuse exactitude et il provoque l'admiration de tous les érudits. Monseigneur a donné là un grand exemple ; il a montré qu'on pouvait réagir contre le vandalisme, contre cette barbarie qui ne respecte rien et qui arrachait naguères les protestations enflammées

de Montalembert et les cris de rage impuissante du regretté M. de la Borderie. Mgr Dubillard est un fervent admirateur de notre art religieux breton ; il est aidé dans ses efforts par de savants archéologues, comme M. le chanoine Abgrall, M. P. du Chatellier, M. l'abbé Favé, pour ne parler que de ceux-là ; avec de tels lieutenants on peut livrer des batailles et on est sûr qu'elles seront toujours des victoires.

Ces deux cloîtres sont sortis de l'oubli : quelques autres merveilles d'architecture viennent d'être classées comme monuments historiques. On se fait généralement une idée fausse des effets de ce classement. L'accomplissement de cette formalité met seulement le monument à l'abri de toute tentative de destruction, de toute restauration maladroite ou intempestive ; c'est une servitude légère imposée au nom du bon goût et de l'histoire ; elle confère en retour le droit aux subventions de l'État et du département. Parmi les édifices nouvellement classés on peut citer : l'église de Perros-Guirec, la plus curieuse peut-être des Côtes-du-Nord, avec sa nef romane et son porche ouest du plus pur et du plus élégant XIVe siècle ; dans le Finistère, la chapelle de Saint-Herbot que tous les touristes du Huelgoat connaissent ; l'église de Saint-Thégonnec, une des plus riches de notre province avec son arc de triomphe de 1587 et son ossuaire de 1581 ; et enfin le splendide vitrail de Plogonnec. Ajoutons que, selon toute probabilité, la si intéressante église de Brélevennez, près Lannion, que tous les membres de l'Association Bretonne ne se sont pas lassés d'admirer lors du Congrès de l'année dernière, aura bientôt le même sort. Nous qui gémissons si souvent sur la perte de tant de merveilles que l'on abat pour empierrer les routes ou qu'on laisse tomber

en ruines par parti pris ou par incurie, félicitons-nous de voir enfin quelques-uns de nos plus beaux monuments arrachés aux injures du temps et aux injures plus dangereuses encore des hommes ignorants ou cupides.

Pour apprécier comme elles le méritent ces œuvres de nos pères, pour admirer les trésors de notre architecture bretonne, il faudrait mieux connaître notre histoire et les hauts faits de nos ancêtres, qui mettaient autant de courage à manier l'épée que de foi à manier le ciseau. Et c'est pourquoi nous voulons applaudir de tout cœur à la double tentative que deux érudits, deux savants, ont essayée cet hiver à la Faculté de Rennes ; tentative qui a été couronnée du succès le plus complet. Le Cardinal Saint-Marc, de vénérée mémoire, avait l'habitude de dire : « A Rennes, rien ne prend que le feu ! » Les nombreux auditeurs qui se sont pressés aux cours de M. de Calan et à ceux de M. Le Braz ont prouvé que l'amour de la science était disposé à faire dans la capitale de la Bretagne une sérieuse concurrence aux incendies.

Docteur en droit, diplômé de l'école des sciences politiques, M. le vicomte Charles de Calan était préparé par ses travaux antérieurs à l'étude de l'histoire. La tâche qu'il assumait cette année était lourde pourtant ; elle l'était d'autant plus que son prédécesseur avait été M. de la Borderie, cet incomparable homme de génie, que pleurent et pleureront longtemps la Bretagne et la France. En disant que le jeune historien a été à la hauteur de cette tâche, qu'il a atteint et dépassé toutes les espérances que l'on fondait sur lui ; c'est lui faire un éloge mérité, c'est constater l'évidence. M. de Calan n'est pas seulement un savant, c'est un orateur ; et en

l'écoutant on ne savait s'il fallait plus admirer son érudition si compétente et si précise que le charme incomparable de sa diction. Il a traité des institutions de l'ancien régime : institutions judiciaires, municipales, politiques, ecclésiastiques, militaires, et il a su rendre attrayant ce sujet un peu ardu, qui n'était que la préface nécessaire aux études qu'il continuera l'an prochain. Le ravissant et merveilleux portrait qu'il a tracé de la Duchesse Anne presque à la fin de ses cours, comme pour nous donner plus de regrets de les voir finir, est bien fait pour légitimer l'impatience de tous ceux qui désirent l'entendre encore, et qui saluent en lui un brillant historien de l'avenir, un maître de la science et un délicat charmeur.

C'est encore de la Bretagne qu'a parlé M. Le Braz ; et de quoi parlerait-il si ce n'est d'elle, lui qui l'aime comme un fils aime sa mère et qui la connaît mieux que personne. En citant Luzel, l'éminent professeur a dit : qu'« il était la Bretagne faite homme. » On peut lui retourner le compliment, si flatteur qu'il soit, et tous ceux qui ont lu *Le Gardien du feu*, *Au pays des pardons* et *La Terre du passé* trouveront qu'il n'y aurait aucune exagération à affirmer que lui aussi, lui surtout, M. Le Braz est la Bretagne faite homme. Le sujet de ses conférences était le théâtre breton et, comme M. de Calan, M. Le Braz s'est borné cette année aux préliminaires. Il a passé en revue les auteurs qui ont parlé de nos vieux mystères : Fréminville, Souvestre, de la Villemarqué, Luzel. Il a beaucoup vanté les uns ; il a peut-être été un peu trop sévère pour certains autres, par exemple pour l'auteur du *Barzaz Breiz*... Il serait bien difficile d'analyser les cours de M. Le Braz ; on n'analyse pas une causerie simple, spirituelle

et charmante. On écoutait quand il parlait ; quand il ne parlait plus, on écoutait encore, et il me semble que sa parole devait faire passer dans les âmes de ses auditeurs tout un monde délicieux de vallons et de chaumières, de légendes et de contes, de forêts et de landes.... toute la Bretagne enfin ! Quelles peintures exquises ! Quelles jolies expressions ! Qui ne se rappelle le récit si mouvementé et si vrai d'une représentation théâtrale à Plouaret ?... et le vieux recteur, ce bon père Thomas, « qui n'avait pas secoué bien rudement l'arbre de la science » ?... Celui qui parlait était un poète, un littérateur, un savant ; c'était un vrai Breton, un de ceux dont nous devons être fiers. Vraiment, un pays qui produit de tels hommes est un grand pays !

Le théâtre breton est mort ; les cirques et les chevaux de bois ont succédé à nos vieux mystères, et Barnum a remplacé sainte Triphine. Le théâtre breton est mort ; mais on veut le ressusciter et, par une coïncidence heureuse, pendant que M. Le Braz en parlait à la Faculté de Rennes, le Directeur général de la Revue en parlait à Paris. C'était à la Chambre des Députés..... (que ce mot ne vous effraie pas ! on m'a défendu de faire de la politique et cette défense m'est trop agréable pour que je veuille l'enfreindre.) Lors de la discussion du budget, M. le marquis de l'Estourbeillon, député du Morbihan, a prononcé un remarquable discours en faveur du théâtre du peuple. Les membres de l'Association Bretonne se rappellent avoir entendu à Châteaulin, en 1900, la célèbre troupe de Ploujean, et avoir admiré l'entrain, la bonne volonté et la mémoire étonnante de ces jeunes acteurs, représentant dans leur langue nationale la vieille épopée des *Quatre fils Aymon*. On ne s'est pas contenté de reprendre les

drames de nos pères ; des celtisants bien connus, comme Jaffrennou, du Guerlesquin etc... en ont composé de nouveaux, et le succès immense de ces pièces, où vibrent l'amour et la fierté du sol natal, a montré que « cette création, ou plutôt cette rénovation, répondait à une nécessité, à une véritable aspiration populaire ». Grâce à l'éloquence du vaillant député morbihannais, un crédit nouveau de 15000 francs a été voté, et cette somme, bien que minime, sera un précieux encouragement pour ceux qui ont assumé la noble tâche de faire renaître des cendres de l'oubli notre vieux théâtre. Ne poursuivent-ils pas du reste un but profondément moralisateur ? Ne vaut-il pas mieux cent fois offrir aux habitants de nos campagnes les distractions d'un spectacle, les intéresser et les émouvoir par les récits de saint Guénolé et de la ville d'Ys, que de les laisser passer leurs dimanches dans ces infects cabarets, où « l'eau de feu », qui produit la fatale ivresse, amènerait bien vite la dégénérescence de leur race si grande pourtant, si noble et si fière ?

La Chambre s'est occupée de nos paysans ; elle s'est occupée aussi de nos marins. On connaît les dispositions générales de la loi sur les primes accordées à la marine marchande. Une prime est donnée par l'Etat pour la construction des vapeurs et longs courriers ; une retenue de 5 pour 100 est prélevée, et, d'après le texte adopté par nos législateurs, elle devait bénéficier aux seuls marins des navires auxquels la prime était accordée. D'après le nouveau texte, les sommes provenant de cette retenue seront versées à la caisse de prévoyance des marins et tous les inscrits maritimes en profiteront. Il est facile de comprendre tout l'intérêt

que cette modification présente pour nos populations maritimes bretonnes...et ne méritent-elles pas que l'on fasse quelque chose pour elles ?....

Par leur indomptable courage, par leur esprit de discipline, par leur endurance que rien ne peut abattre, nos marins sont les premiers du monde ; et s'il y a une lutte incessante entre la Bretagne, cette terre du dévouement et de l'héroïsme, qui ne se lasse pas de donner ses enfants, et l'Océan perfide qui ne se lasse pas de les dévorer et de les engloutir dans son sein, ce ne sera pas la Bretagne qui sera vaincue. Le 26 mars, le *Château-Lafitte* partait de Saint-Malo et emmenait 1300 marins à Terre-Neuve ; le lendemain le *Burgundia* partait avec 1200 autres. Le 16 février avait lieu à Paimpol la bénédiction de la flotille Islandaise ; et, comme chaque année, cette cérémonie imposante avait attiré une foule considérable. Dès le matin l'animation des rues annonçait que le grand jour était arrivé. La grand'messe, où M. le chanoine Morelle, vicaire général de Saint-Brieuc, prit la parole, fut célébrée par Mgr Godin, protonotaire apostolique. A deux heures, à travers les rues pavoisées, sous les rayons d'un soleil radieux, la procession se déroula lentement et se dirigea vers le quai. Arrivé là, dans ce cadre grandiose, à la vue de cette foule d'armateurs, de capitaines venus des quatre coins de l'horizon, devant le spectacle unique et si nouveau pour lui, de ces quarante-deux goëlettes entassées dans le bassin et dont la brise faisait claquer les oriflammes.... Mgr Godin ne put contenir son émotion et laissa parler son cœur : « Allez, s'écria-t-il, allez, partez avec cette force que Dieu vous a donnée. Cette force, c'est l'idée religieuse qui soutient le marin dans les plus graves périls et le rend capable de tous

les héroïsmes. La Bretagne a grandi avec ses traditions de foi et de dévouement. On ne la comprendrait pas autrement ; ce ne serait pas la même. Il lui faut la foi et la blanche hermine. Malheur à elle si elle se dépouillait jamais de cette pourpre royale et divine. C'est la foi qui donne à ces marins, à ces Bretons de vieille roche, le courage d'accomplir ces folies de générosité et de dévouement qui les caractérisent. » Alors, élevant ses bras comme autrefois Moïse sur la montagne, pendant que le canon grondait et que partout, dans les barques et sur la terre, on s'agenouillait pieusement, la voix du prélat s'éleva. Elle monta suppliante au milieu du silence et appela les bénédictions divines sur la mer immense et sur les existences qui allaient lui être confiées. Les goëlettes semblaient n'attendre que cette bénédiction pour partir. Comme de grands oiseaux de mer, elles déployèrent leurs voiles et, saluées par les acclamations de tous ceux qui restaient, elles cinglèrent vers la haute mer et se perdirent bientôt à l'horizon..... dans l'inconnu. Des 1350 hommes qui les montaient et qui ce jour-là quittèrent le sol natal, combien resteront là-bas, à jamais engloutis dans les profondeurs de l'Océan !..... Et maintenant les quais de Paimpol sont déserts ; au coin du foyer les femmes et les mères égrènent leur chapelet en songeant à ceux qui naviguent ; les jeunes filles, tristes et pensives, se cachent pour essuyer leurs larmes.... « Les goëlands sont partis ; les goëlettes aussi ! »

Elles ont raison de prier et de pleurer, ces pauvres femmes ; car leurs fiancés, leurs maris, leurs frères sont exposés à tous les dangers. La mer est traître. Parfois elle se soulève brusquement, parfois elle se couvre de brume comme d'un linceul, et les matelots

sont à la merci des tempêtes et des brouillards. Pourtant il y a d'autres périls plus à craindre que les siens. Ecoutez le récit du sombre drame qui s'est passé dans la nuit du 7 au 8 Mars. La goëlette *Louise et Gabrielle* avait quitté Gravelines, son port d'armement; elle marchait avec vent au Nord-Ouest, tout était en règle à bord, les feux réglementaires étaient allumés. Tout à coup les hommes de service sur le pont aperçoivent un steamer qui s'avance vers eux et dont la masse immense approche de plus en plus. Nos marins comprennent le danger; ils appellent leurs camarades qui dormaient et bientôt tout l'équipage est sur le pont. Il s'écoule trois minutes, trois siècles !... pendant lesquels il semble que le vapeur pouvait modifier sa manœuvre pour éviter la rencontre. Il ne le fait pas; comme la cognée du bûcheron entre dans l'arbre de la forêt, le puissant steamer entre dans la goëlette qui sombre aussitôt, entraînant avec elle ses quinze matelots. Et si ces quinze malheureux, au milieu de cette nuit noire, durant les inénarrables angoisses de leur agonie, ont jeté un regard sur le navire qui fuyait insensible au naufrage qu'il avait causé et sourd à leurs appels déchirants, ils ont pu lire inscrit à son arrière un nom anglais *City of Rochester*, ils ont pu voir flotter à son grand mât le drapeau de cette nation qui sera toujours l'ennemie héréditaire de tout Breton : le drapeau de l'Angleterre !....

Les marins bretons meurent et sans cesse de nouveaux marins bretons se présentent pour remplacer ceux qui ne sont plus ; les bateaux disparaissent et l'on construit de nouveaux bateaux. Le 23 janvier, les chantiers de Saint-Nazaire lançaient un magnifique trois-mâts. Ce navire portait un nom, qui doit nous être cher, parce

qu'il est celui d'un homme de génie et d'un homme de bien ; il s'appelait le *René Kerviler*. Tout le monde sait que M. Kerviler est un ingénieur émérite, qui depuis trente ans consacre toute sa science et tous ses labeurs aux gigantesques travaux du port de Saint-Nazaire. Tout le monde sait encore qu'il est un historien éminent ; le 36e fascicule de son *Répertoire de biobibliographie bretonne* qui vient de paraître, prouve qu'il est infatigable et qu'il mènera à bonne fin cette œuvre si riche, si documentée, si minutieuse, qui sera une mine inépuisable pour tous ceux qu'intéresse à un titre quelconque l'histoire de la Bretagne. Mais tout le monde ne sait peut-être pas qu'il est de plus un poète délicat et charmant ; son petit volume *Bruyères et Lilas* est rempli de sonnets d'une forme impeccable, tous imprégnés d'un parfum de lande. La cérémonie du 23 janvier fut touchante. M. Lechat, président du conseil d'administration, retraça la vie du nouveau parrain, parla de « cette centaine de volumes, qu'il a signés, sans compter ses collaborations incessantes aux nombreuses revues régionales, françaises et même étrangères, dont il a toujours été le correspondant aussi fidèle que remarquable », et salua en lui « une des plus nobles figures de notre Bretagne contemporaine ». M. Kerviler se leva ensuite, très ému, et remercia ses amis de l'honneur qu'ils venaient de lui faire. Puis l'ingénieur disparut et le poète se révéla dans une poésie, que vous ne me pardonneriez pas, amis lecteurs, de ne pas vous citer en entier :

« Saint-Nazaire, cité féconde en sa jeunesse,
« Promène ses couleurs sur tous les Océans ;
« Bientôt, des mers du Nord aux Iles des géants,
« Pas un port ne sera qui ne les reconnaisse.

« Du sol semble germer le vaisseau. Pour qu'il naisse,
« Il suffit d'un signal du maître de céans ;
« Et le voilà, bravant les abîmes béants,
« Fier de dompter les flots surpris par sa finesse.....

« Salut, nouveau pionnier qui portera mon nom !
« Jadis, pour ton baptême, eût grondé le canon
« Qui présidait ensuite aux exploits des corsaires ;

« Mais tu dois autrement imposer le respect ;
« Va proclamer au loin que nos anniversaires
« Célèbrent seulement le travail et la paix. »

Eh bien ?... qu'en dites-vous ?.... N'est-ce pas que le proverbe est menteur et qu'il y a encore sur terre des hommes qui sont universels ?.....

S'il nous a été doux, dans cette causerie familière, de rendre un légitime hommage aux de l'Estourbeillon, aux Le Braz, aux de Calan, aux Kerviler, à tous ceux qui sont nos maîtres et les gloires de notre pays ; nous devons saluer aussi ceux que la mort emporte, ceux qui nés en Bretagne, avaient pour elle un culte filial. C'est à ce titre que nous devons mentionner la mort si malheureuse de M. Quellien, tué à Paris par une voiture automobile. Secrétaire de Renan, Quellien était avant tout un poète celtique. Il a publié plusieurs ouvrages : *La Bretagne armoricaine*, *Gens de Bretagne*, *Annaïk* et un opuscule historico-fabuleux *Perrinaïk* où il a essayé de faire entrer dans l'histoire son héroïne, qui s'est obstinée à vouloir rester dans la légende. Il était membre de toutes les associations bretonnes et, les soirs de banquet, il arborait facilement le gilet brodé à boutons d'argent des gars d'Armorique. Quellien écrivait en breton, il écrivait aussi parfois en langue fran-

çaise ; et dans son œuvre nous trouvons un morceau intitulé « Le Barde exilé » auquel sa mort subite donne une douloureuse éloquence :

« Peut-être entendrez-vous, au milieu des grands bois
« S'élever un chant triste et pleurer une voix.

« C'est le vieux barde mort sans pays qui revient.
« Et qu'un charme cent ans à chanter là retient.

« Quelquefois vous verrez sur la lande, le soir,
« Un spectre errer autour d'une croix et s'asseoir :

« Laissez cette âme en peine ; elle expie en ces lieux
« D'avoir quitté le sol consacré des aïeux. »

Et maintenant, amis lecteurs, si vous avez eu le courage ou la charité de me lire jusqu'au bout, je crois vous entendre me dire que la patience a des bornes, et que :

« Qui ne sut se borner, ne sut jamais écrire. »

Je comprends le conseil ; et, voulant en faire mon profit, je m'arrête en vous disant comme *chez nous :* A la prochaine !

Abbé A. Millon.

Les personnes qui voudraient envoyer des renseignements pour la chronique sont priées de les adresser directement à *M. l'abbé Millon, boulevard Sévigné, 24 bis, Rennes*, qui leur en exprime à l'avance sa vive reconnaissance.

NOTICES ET COMPTES-RENDUS

Les Gens du Roi au Parlement de Bretagne, par M. Gustave Saulnier de la Pinelais, ancien avocat général à la Cour d'Appel de Rennes, ancien bâtonnier. — Rennes et Paris, 1902 in-8°.

Nous avons eu déjà la bonne fortune de parler à nos lecteurs de M. de la Pinelais (1); aujourd'hui nous sommes heureux de leur annoncer le nouveau travail qu'il vient de publier. Fruit d'un labeur persévérant et d'études consciencieuses, il éclaire d'une vive lumière une matière jusqu'ici peu étudiée : il donne sur les officiers du ministère public près le Parlement de Bretagne et sur leurs fonctions les détails les plus précis, les plus intéressants et les plus instructifs. Cette belle œuvre, où la solidité du fond ne nuit pas aux qualités du style, fait le plus grand honneur à notre ancien collègue.

Il ne s'agissait pas pour lui de résumer, en les condensant dans un meilleur ordre des travaux connus : ce n'était pas affaire de vulgarisation, mais de création, car on ne trouve, à vrai dire, aucun autre traité *ex professo* relatif aux « Gens du roi ». Il a fallu que l'auteur, recueillant des matériaux épars dans de nombreux ouvrages et recourant surtout aux documents judiciaires eux-mêmes, reconstituât la charte des attributions, des devoirs et des privilèges des magistrats du Parquet. Nous sommes donc en présence d'une composition originale, dont nous allons indiquer l'ordonnance générale, pour revenir ensuite sur quelques points qui méritent une mention particulière.

(1) A l'occasion de son premier livre, *Les Avocats et les Procureurs au Parlement de Bretagne.*

Un premier livre est consacré aux origines relativement récentes des « Gens du roi », aux conditions de toute nature auxquelles était soumise leur admission au Parlement : âge, stage, religion, noblesse, capacité professionnelle, à la vénalité de leurs charges, aux gages et autres émoluments ainsi qu'aux honneurs et privilèges dont jouissaient ces magistrats, aux attributions respectives du procureur général et des avocats-généraux, aux conflits survenus entre eux, à la situation subordonnée des uns et des autres vis-à-vis de la cour qui étendait sur eux son autorité disciplinaire.

Les chapitres V et X concernent les substituts du procureur général, modestes et utiles auxiliaires dont la situation et le rôle étaient peu connus.

Le second livre est relatif au fonctionnement des gens du roi. Dans les trois parties dont il se compose, l'auteur a abordé chacune des principales matières qui occupaient l'activité des officiers du ministère public : c'est la vie judiciaire de l'ancien régime prise sur le vif.

Dans la première partie, nous voyons le procureur général accomplir les devoirs dont il était tenu en matière criminelle (chap. I-V). Dans la seconde, il est aux prises avec les incidents de tout ordre où apparaissait son initiative en matière disciplinaire, politique et administrative, nous pourrions ajouter, législative, soit qu'il provoquât l'exercice de l'autorité disciplinaire de la cour sur les magistrats de tout rang, soit qu'il transmît au Parlement les actes de la puissance royale pour qu'il fût procédé à leur vérification et à leur enregistrement et que dans son indépendance il proposât lui-même à sa compagnie de résister au roi, s'il jugeait que les libertés, franchises et privilèges de la province n'avaient pas été respectées, soit qu'il préparât les arrêts par lesquels, dans l'étendue de son ressort la cour réglementait la police, l'instruction publique, le commerce, l'industrie, les religieux et le clergé séculier. M. de la Pinelais nous le montre toujours sur la brèche, avec ses substituts, collaborateurs indispensables de son œuvre (ch. I-VII).

La troisième partie est relative aux matières civiles auxquelles le procureur général ne concourait que par de brèves conclusions écrites : la part active était réservée aux avocats généraux dont les conclusions orales avaient tant d'influence sur les décisions du Parlement. L'auteur, qui se souvient de sa brillante carrière, retrouve en eux ses ancêtres d'autrefois : il étudie leur rôle avec une indiscutable compétence et un intérêt presque filial. Il suit les progrès de l'éloquence judiciaire en Bretagne du XVI au XVIIIe siècle et s'attache à caractériser le talent oratoire de chacun de ceux dont les travaux ont été conservés : tout un chapitre même est consacré à celui à qui il décerne sans hésiter la palme du mérite, à la Chalotais, dont la carrière si célèbre de procureur général avait eu pour préface un long et laborieux exercice des fonctions d'avocat général (ch. I-VI.)

Après un résumé rapide, l'auteur donne, en terminant, un souvenir éloquent et ému au Parquet de la cour d'Appel de Rennes et aux magistrats distingués qu'il y a eus pour chefs et pour collègues.

Voilà la table sommaire des points traités par M. de la Pinelais ; nos lecteurs voudront connaître les développements qu'il leur a donnés : il n'a rien négligé pour être exact et complet. Après l'avoir lu, on aura l'idée la plus nette de l'organisation si compliquée du ministère public en Bretagne sous l'ancien régime et l'on pourra se rendre compte des différences capitales qui la séparent de l'organisation moderne.

Tout d'abord les magistrats du Parquet, propriétaires de leurs charges, aux mêmes titres que les présidents et les conseillers, indépendants comme eux, relevaient de même de l'autorité du Parlement : juge de leur capacité, c'était lui qui les admettait après les informations d'usage. Ils recevaient ses injonctions, subissaient ses réprimandes et ne s'absentaient qu'avec sa permission (1).

(1) L'auteur cite comme exemple un avocat général qui fut semoncé, au XVIe siècle, pour avoir apostrophé trop familièrement

Le procureur général avait, sous ses ordres et sous sa surveillance, ses substituts placés près des juridictions inférieures ; mais les avocats généraux, parfaitement libres dans le domaine que les coûtumes et les ordonnances leur attribuaient, ne le reconnaissaient pas comme leur supérieur. A la suite de violents conflits, des traités étaient intervenus pour fixer les limites de leurs attributions respectives : même le plus ancien des avocats-généraux, pour bien rappeler l'ancienne démarcation entre les avocats et les procureurs, prenait le pas, dans les cérémonies, sur le procureur général.

Celui-ci, dans les matières criminelles, n'avait pas toujours le droit de mettre en mouvement l'action publique et devait dans beaucoup de cas s'adresser au Parlement, pour faire ordonner ou activer des poursuites. Ajoutons que ni lui ni les avocats généraux ne portaient la parole aux audiences où se jugeaient les plus grands crimes. Malgré ce rôle restreint, l'action du procureur général touchait à tant d'intérêts, à ceux de l'Etat et de la province, comme à ceux des particuliers, il exerçait par cela même une influence si efficace sur toutes les mesures par lesquelles s'affirmait la puissance de la cour qu'en réalité on finit par voir en lui ce qu'il est devenu depuis la Révolution, le véritable chef du parquet.

Il ne pouvait seul, quelle que fût son activité, suffire à ses nombreux devoirs, d'où l'obligation d'associer de tout temps à son œuvre des auxiliaires qui furent spécialement ses substituts — tout à la fois avocats militants et magistrats légalement reconnus par le Parlement — qui prirent leur part de tous les travaux de leur chef et eurent aussi le droit d'entrer en la cour pour y faire l'office de la partie publique. On n'avait sur leur situation, leurs attributions et leurs émolu-

le premier président Baillet. Nous faisons observer que le nom de ce magistrat est *Dessefort*, transformé par une erreur typographique en *Dussefert* (p. 254). Cette coquille nous a d'autant plus frappé que l'ouvrage de M. de la Pinelais a été imprimé avec beaucoup de soin et en beaux caractères.

ments que des notions assez vagues : M. de la Pinelais a comblé une lacune en consacrant à ces modestes ouvriers de la Justice plusieurs chapitres de son livre. Nos lecteurs constateront avec étonnement que le principe de la vénalité des charges s'était étendu jusqu'à ces postes de confiance personnelle qui semblaient devoir lui échapper Le Procureur général ne choisissait pas librement ses collaborateurs ; il agréait les acquéreurs idoines que ses substituts lui présentaient, sachant très bien que ceux-ci visaient surtout à obtenir de ceux-là les conditions les plus avantageuses (1).

Comme l'a dit M. de la Pinelais, le Parlement de Bretagne attend toujours un historien : il en surgira un tôt ou tard, et celui-là n'aura qu'à puiser à pleine main dans les travaux que la fin du XIXe siècle et le commencement du vingtième ont vu naître : les uns ont relaté les épisodes les plus saillants et les plus dramatiques auxquels l'illustre compagnie a été mêlée ; les autres ont fourni sur son organisation ou sur ses attributions à diverses époques des données nouvelles précises et savamment documentées. La monographie que nous venons d'analyser ne sera pas, de ces sources, la moins sûre ni la moins intéressante.

F. SAULNIER.

* * *

CHANSONS DE LA HAUTE-BRETAGNE, par Adolphe Orain.— Rennes, H. Caillière, éditeur, 1902.

Ce volume est le 3e de la charmante *Bibliothèque du glaneur breton*, entreprise par l'éditeur Caillière. Il s'ajoute, pour les compléter, aux excellents choix de *Contes et Légendes* de l'Ille-et-Vilaine déjà publiés par M. Orain. Ne faisant pas double emploi avec le recueil de chansons très apprécié des connaisseurs de M. Lucien Decombe et avec les échantillons de la muse populaire que M. Arthur de la Borderie aimait à exhumer pour se délasser de ses travaux historiques, il

(1) Une lettre inédite de la Chalotais (8 septembre 1769) que nous avons sous les yeux, ne laisse aucun doute à cet égard.

atteste l'étonnante richesse de ce sol breton auquel on pourrait appliquer, en le modifiant un proverbe du crû : Battez un buisson, il en sortira une chanson.

On aurait tort de croire que la récolte est terminée, dit dans sa préface, avec sa modestie habituelle, M. Orain. Je pense, pour moi, que cette dernière et si opulente gerbe laisse fort peu à glaner dans le champ de la poésie populaire de la Haute-Bretagne et celle de l'Ille-et-Vilaine surtout, et que les chercheurs attardés ressembleront aux grappilleurs qui explorent les vignobles après vendanges faites.

Les divisions du livre (dont l'impression si artistique n'est malheureusement point bretonne) sont tracées avec un ordre méthodique, toujours observé dans les publications de M. Orain. Il y a les *chansons historiques*, où la bonne duchesse Anne et ses sabots, Du Guesclin et ses *fagots* occupent les places d'honneur ; des *chansons des bois*, qui ont pour succédané, comme chez Victor Hugo, des *chansons des villes* ou *des rues* ; des *chansons du bord de l'eau*, avec ces deux perles *Sur les bords de l'Ille* et *A la claire fontaine* ; des *chansons de conscrits*, le plus souvent amoureuses ; des *rondes* enfin d'une naïveté parfois exquise. Je répète que ce bouquet sent bon toutes les herbes et toutes les fleurs du pays *gallot* et qu'on n'en assemblera ni de plus riche ni de plus odorant. M. Orain nous le présente sans pédantisme, avec de petites notes seulement qui en rehaussent la couleur et la saveur, et aussi avec un brin de musique, pour que tous les lecteurs soient tentés de chanter ces tant jolies *Chansons de Haute-Bretagne*.

O. DE GOURCUFF.

*
* *

LA MARINE ET LE COMMERCE DE NANTES AU XVIIe SIÈCLE ET AU COMMENCEMENT DU XVIIIe, par Emile Gaborit. — Imprimerie Oberthur, Rennes, 1902.

Montrant qu'il passe avec aisance des œuvres d'imagination pure, de poésie, aux travaux d'érudition, M. Emile Gabo-

rit étudie *La Marine et le Commerce de Nantes* à l'époque où l'histoire de la vieille cité bretonne fut la plus brillante, c'est-à-dire pendant le long règne de Louis XIV. Il semble par une curieuse coïncidence, que la prospérité maritime et commerciale de Nantes ait suivi la fortune même du grand roi. Ce n'est pas sans une fierté légitime que M. Emile Gaborit replace sa ville au rang qu'elle occupait alors parmi les ports de France, au premier; nous aimons à le citer quand son patriotisme local lui dicte d'éloquentes paroles. « Il est bien « permis à un Nantais, dit M. Gaborit, de souhaiter qu'un « jour, grâce à la canalisation de la Loire, grâce aux sables « domptés — projet gigantesque dont le rêve hantait déjà « certains esprits au XVIIIe siècle — la grande cité bretonne « retrouve sa place d'avant-garde et son importance excep- « tionnelle ».

Mais, à suivre ici l'auteur, nous entrerions dans l'histoire d'aujourd'hui, presque dans celle de demain. Or il s'agit dans son livre d'un passé vieux de deux siècles, d'une période de gloire et de fortune nantaises, qui commence avec les réformes de Colbert et qui se termine, pour ainsi parler, en même temps que se couche le soleil royal. Dans une succession de chapitres aussi consciencieusement documentés qu'élégamment écrits, nous assistons aux origines, au développement, à la décadence du commerce nantais sous Louis XIV, aux transactions de Nantes avec les nations européennes, avec les colonies, au rôle que joua ce grand port dans les guerres de Hollande, de la Ligue d'Augsbourg, de la succession d'Espagne. La traite des noirs, la pêche de la morue, de la sardine, même de la baleine sont étudiées chemin faisant, toujours au point de vue nantais. En même temps que d'intrépides corsaires, Cassard moins célèbre qu'il ne devrait l'être, Vié, que l'on connaissait à peine, Jean de Crabosse, que l'on ignorait, M. Gaborit nous présente d'habiles et hardis armateurs, comme les Montaudoin ou ce Joachim des Caseaux, le premier des négociants nantais, auteur d'un *Mémoire* remis au Conseil du Commerce, qui fourmille d'utiles

indications. Ailleurs, le tableau de la population nantaise d'alors avec ses éléments indigènes et étrangers (hollandais, irlandais, espagnols), est consciencieusement retracé. Nous pouvons dire enfin que le livre, pour lequel M. Emile Gaborit a compulsé de nombreux dépôts d'archives, mis à contribution toute une bibliothèque d'imprimés et de manuscrits (il n'a même pas feuilleté sans profit le *Commerce honorable* de 1646), aurait réjoui l'historien de la marine nantaise, le regretté M. S. de la Nicollière-Teijeiro et que le jeune auteur, en comblant une lacune, a bien mérité de sa ville natale.

O. DE GOURCUFF.

*
* *

Notre compatriote, M. H. Bout de Charlemont, à qui son doux exil de Provence ne fait point oublier la Bretagne, nous envoie, chaque mois ou presque, quelque production nouvelle de sa plume alerte, toujours vouée au bien et au beau. C'est aujourd'hui une poésie luxueusement imprimée à Marseille — *Adieux d'une mère à son fils* — où les plus touchantes pensées sont exprimées en termes choisis. Je cueille, au passage, un vers charmant

J'ai, dans des nuits sans fin, épié ton sommeil,

que Legouvé a oublié dans le *Mérite des femmes* et Millevoye dans l'*Amour maternel*. M. Bout de Charlemont ne se plaindra pas du voisinage que je lui donne.

O. DE GOURCUFF.

La Toussaint et la Commémoration des Morts, que de pieux et touchants souvenirs ces deux fêtes évoquent chez nos compatriotes de l'Ouest, les Bretons surtout ! C'est en Bretagne que le baron G. de Wismes a recueilli la plupart des tradi-

tions mortuaires qu'il a réimprimées dans un travail dont il a donné la primeur à son excellente revue, le *Chercheur des Provinces de l'Ouest*. Ces pages composent aujourd'hui une brochure que tous les lecteurs trouveront trop courte, car l'érudition du baron de Wismes est aussi solide que variée. Souhaitons l'apparition prochaine d'une nouvelle série de ces *Usages et Croyances*. O. DE G.

Le Gérant : J. LE BAYON.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE, Frères, 2, place des Lices.

LES ASSEMBLÉES PRIMAIRES

DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

EN 1790, 1791 ET 1792.

> Je crains moins pour la France ses scélérats que ses honnêtes gens.
>
> JOSEPH DE MAISTRE.

Conformément au règlement général du 24 janvier 1789, les trois ordres du royaume avaient élu séparément leurs députés aux Etats-Généraux qui, peu après, se transformèrent en Assemblé Constituante.

En Bretagne où, depuis quelque temps, la Noblesse était en lutte armée avec le Tiers-Etat, et en complet désaccord avec le roi, un règlement spécial à cette province avait ordonné que les élections du Clergé se feraient par diocèses. pour les députés des curés, des religieux, et des bénéficiers, celles du Tiers-Etat par sénéchaussées, et celles de la Noblesse et du Haut Clergé, par une seule assemblée convoquée dans la ville de Saint-Brieuc pour le 16 avril 1789.

Les limites du diocèse de Nantes étaient les mêmes que celles des sénéchaussées de Nantes et de Guérande et correspondaient assez exactement au territoire dont on a formé le département de la Loire-Inférieure.

L'assemblée diocésaine, composée d'environ deux

cent cinquante membres, se réunit à Nantes au couvent des Jacobins le 2 avril, rédigea son cahier et élut trois députés et trois suppléants. Les députés étaient : MM. Chevalier, curé de Saint-Lumine-de-Coutais ; Moyon, curé de Saint-André-des-Eaux, et Maisonneuve, curé de Saint-Etienne-de-Montluc ; les suppléants : le Père Latyl, oratorien ; Binot, supérieur du collège d'Ancenis, et Méchin, curé de Brains.

Pour nommer les députés du Tiers-Etat, chaque paroisse rurale avait d'abord, à raison d'un délégué par deux cents feux, choisi quelques-uns de ses habitants pour rédiger son cahier ; les délégués des villes avaient été choisis par les corporations ; puis, ces divers délégués des deux sénéchausées, réunis en deux assemblées, avaient fondu, et résumé en un seul, les cahiers des villes et des paroisses de leurs sénéchaussées et choisi, la sénéchaussée de Nantes, quarante électeurs, la sénéchaussée de Guérande quatre. Ces quarante-quatre électeurs, réunis en une seule assemblée, avaient nommé les députés, et leurs suppléants. Les députés furent : Baco de la Chapelle ; Giraud-Duplessis ; Chaillon ; Jarry ; Cottin ; Blin ; Guinebaud et Pellerin ; les suppléants : Maupassant, Varsavaux de Henlée ; Videment ; Pussin ; Milon et Lallemand.

La Noblesse et le Haut Clergé, auxquels vingt-deux députés avaient été attribués pour toute la Bretagne, sous le prétexte illusoire de sauvegarder les privilèges de la province, boudèrent à la fois contre la Couronne et le Tiers-Etat, et refusèrent de députer aux Etats-Généraux, donnant ainsi l'exemple d'une fâcheuse abstention, dans un moment où il importait que tous les honnêtes gens, qualifiés pour le faire, travaillassent au salut du pays.

Sauf les cahiers des paroisses, ceux des sénéchaussées et ceux du Clergé, tous les documents relatifs aux élections pour les Etats-Généraux ont disparu ; mais, au témoignage des contemporains, la grande majorité des chefs de famille avait pris part à la désignation des commissaires chargés de rédiger les cahiers et de nommer les électeurs.

Il n'en fut pas ainsi pour les élections qui eurent lieu en 1790, pour le choix des électeurs chargés de nommer les membres des administrations, en 1791, pour les élections de l'Assemblée Législative, et, en 1792, pour les élections de la Convention. Le dépouillement des procès-verbaux des assemblées convoquées pour ces trois élections démontre que la plupart des électeurs ne furent nommés que par une minorité infime des citoyens appelés par la loi à prendre part aux votes.

Le territoire français avait été divisé en 83 départements (décret du 26 février 1790) ; chaque département était divisé en districts, et chaque district en cantons comprenant une ou plusieurs paroisses Le département de la Loire-Inférieure était divisé en neuf districts : Ancenis, Blain, Chateaubriant, Clisson, Guérande, Machecoul, Nantes, Paimbœuf, Savenay (1). Les cantons, au nombre de 55, sans compter la ville de Nantes, avaient une étendue moindre que celle qui leur fut donnée par les lois de l'an IV et de l'an VIII.

Presque toutes les fonctions publiques étant électives : administration, justice, etc., la désignation des membres des Départements, des Districts, des tribunaux, et, peu après, celles de l'Evêque et des curés, appartenait à un corps électoral issu du choix des

(1) 5 mars 1790. Dossier L, 251. arch. départ.

assemblées dites primaires lesquelles étaient composées de tous les citoyens actifs du canton. Chaque assemblée primaire nommait un électeur pour cent citoyens actifs, et un de plus pour le nombre de citoyens actifs dépassant les centaines,

Pour être citoyen actif, et avoir le droit de voter dans une assemblée primaire, il fallait être âgé de 25 ans, être domicilié dans le canton depuis un an, vivre de son travail ou de son revenu, sans être en état de domesticité, justifier de la prestation du serment civique, serment qui n'avait aucun caractère révolutionnaire puisque Mgr de la Laurencie l'avait lui-même prêté le 16 avril 1790, et payer une imposition directe égale à la valeur de trois journées de travail. Cette valeur avait été fixée à 36 sous dans le département de la Loire-Inférieure. Pour être nommé électeur il fallait payer une contribution égale à la valeur de dix journées, c'est-à-dire six francs.

On évaluait en 1790 la population générale du département de la Loire-Inférieure à 331,270 âmes, et le nombre des citoyens actifs à 51,531. Le nombre des électeurs aurait dû être au moins de 515, et même davantage, puisque chaque assemblée cantonale désignait un électeur par cent citoyens actifs, mais le nombre des citoyens actifs ne fut à aucune époque de la Révolution déterminé avec précision. Les tableaux d'ensemble dressés par l'administration ne concordent pas avec les évaluations des procès-verbaux des assemblées primaires, et les procès-verbaux des mêmes communes, selon les dates, contiennent des nombres différents. Les nouvelles pratiques administratives demandaient du temps pour être bien comprises par des municipalités inexpérimentées, et, tout en faisant de leur mieux, elles n'ar-

rivaient pas à calculer exactement le nombre de leurs administrés.

Tout ce que l'on peut dire, c'est que le nombre des électeurs oscillait autour du centième du nombre des citoyens actifs.

Pour les élections de 1792 le nombre des membres des assemblées primaires se trouva, en droit, fort augmenté par l'abaissement de l'âge et par la suppression du léger cens exigé auparavant pour exercer les droits de citoyen actif. Tous les citoyens âgés de 21 ans, vivant du produit de leur travail ou de leur revenu, étaient admis dans les assemblées primaires, sans qu'ils eussent à justifier du payement d'aucune contribution (Décrets des 11 et 21 août 1792). Le nombre des citoyens qui prirent part aux opérations des assemblées primaires resta néanmoins celui d'une infime minorité, comme aux élections précédentes.

Pour l'intelligence des scrutins et des listes dont l'exposé va suivre, il convient de faire remarquer que l'on rencontre de grandes diversités dans la rédaction des procès-verbaux des assemblées primaires.

Certaines assemblées fixent le nombre des électeurs à nommer sur le nombre des centaines des citoyens actifs, sans tenir compte d'un électeur supplémentaire qui leur était accordé par la loi pour la fraction dépassant les centaines.

Les réunions des assemblées primaires, à cause de la formation du bureau, et du serment que devait prêter chaque électeur en déposant son bulletin, duraient quelquefois plusieurs jours, et il en résultait que le chiffre des votants présentait, à chaque tour de scrutin, de notables différences, selon que les électeurs, qui avaient consenti à se déranger ce jour-là, étaient plus ou moins nombreux.

Le nombre des votants indiqué ci-après est le plus élevé de tous les nombres constatés aux divers scrutins. Le plus souvent les électeurs n'étaient nommés qu'au troisième tour et à la majorité relative.

Dans beaucoup de procès-verbaux le nombre des votants n'est pas indiqué, de même que le nombre des voix obtenues par les candidats.

Dans certaines assemblées les électeurs ont été nommés au scrutin de liste; dans d'autres le procès-verbal constate qu'il y eut autant de scrutins que d'électeurs nommés.

Quelquefois on rencontre un écart énorme entre le nombre des présents à l'ouverture du scrutin et le nombre des votants. L'obligation de prêter le serment civique décidait parfois la retraite d'un tiers ou de moitié du nombre des électeurs venus au commencement de la réunion.

Quelques assemblées ont désigné des suppléants pour le cas où les titulaires n'accepteraient pas.

Les procès-verbaux des opérations des assemblées primaires de 1790 manquent presque tous. Les noms des électeurs ont été empruntés à une liste imprimée par Malassis en 1790 (Bibliothèque publique de Nantes, n° 49.852). Cette liste ne donne ni le nombre des votants, ni celui des voix, mais les chiffres des résultats, portés aux procès-verbaux conservés, rapprochés des chiffres des scrutins postérieurs dans les mêmes communes, démontrent que l'empressement des citoyens actifs n'avait pas été à ce scrutin plus grand qu'il ne le fut à ceux qui suivirent.

Il ne manque qu'une vingtaine de procès-verbaux des élections de 1791, et deux ou trois seulement des élections de 1792 pour le choix des électeurs appelés à nommer les membres de la Convention.

AIGREFEUILLE, Chateau-Thébaud, Le Bignon.

Le 28 mars 1790. — Citoyens actifs, 731 ; 7 électeurs.

Roch, maire d'Aigrefeuille.
Odéa, recteur du Bignon.
Gilles Rousseau, taillandier.
De la Turmelière, maire de Chateau-Thébaud.
Michel Moriceau, métayer.
Julien Blineau, id.
Alexandre Perthuis, marchand tonnelier.

Le 19 juin 1791. — Citoyens actifs, 638 ; vot. 48 ; 6 électeurs.

Roch.	47 v.	Jean Guillet.
Charles Houdet, curé de Chateau-Thébaud. . . .	46	Alexandre Perthuis.
François Corbineau.		Antoine Pouvreau, élus à la majorité.

Le 26 août 1792. — Votants, 50 ; 7 électeurs.

Roch.	41 v.	Joseph Vilaine.	13 v.
René Ménardeau. . . .	14	Pierre Lefèvre.	10
Laurent Maillard. . . .	13	Mariot père.	10
Pierre Guérin.	13		

ANCENIS, Oudon, Saint-Géréon.

Le 28 mars 1790. — Citoyens actifs, 766 ; 8 électeurs.

Papin, avocat.
Lorette, notaire.
Thoinnet, négociant.
Bodinier, notaire.
Coiquaud, ancien notaire.
Bourget, notaire.
Barbot, bourgeois.
Luneau, avocat.

Le 29 juin 1791. — Le procès-verbal manque.

Le 26 août 1792. — Votants, 95; 6 électeurs.

Claude Justeau, fils aîné.	60 v.	Bourdault, aîné.	29 v.
Bourget.	50	Cheminard, vicaire.	29
René Piot.	29	Gautrais.	25

ARTHON, Bourg des Moutiers, Chauvé, Chemeré, Prigny.

Citoyens actifs, 594; 5 électeurs.

Le 28 mars 1790, — 288 votants pour l'élection du président du bureau; nombre non indiqué de voix attribuées aux électeurs.

Magré, bourgeois, notaire et procureur, de la Bernerie, (Moutiers).
Coutance, de Princé, (Chémeré).
Goupil, du Buté, (Arthon).
Loirat, de la Bernerie.
Pierre David, laboureur de la Chémeré.

(*Archives départementales.*)

Le 19 juin 1791. — Citoyens actifs, 594; vot. 44. ; 5 élect.

Jean-Jacques Lorin Ceyssel.	33 v.	Jean-Baptiste Giraud.	25 v.
Jean Marchesse.	32	Julien Denaline.	24
Constantin Lemercier.	32		

Le 26 août 1792. — Votants, 27; 5 électeurs
95 présents à la formation du bureau.

Jean Lucas.	22 v.	J.-J. Lorin Ceyssel.	15 v.
Hilarion Favreau.	17	André Debec.	14
Roger Vaudeux.	15		

BATZ, Le Croisic.

Le 28 mars 1790. — Réunion au Croisic.

Citoyens actifs, 736 ; 8 électeurs

Millon, ancien cap. marchand	De Combles, engagiste du roi.
Millon de Villeroy, id.	Aubré du Tertre, anc. cap. march.
Lamarque, jeune, négociant.	J. Cavalin, prêtre.
Chelet, chirurgien.	René Lehuédé, dit novice march.

Le 19 juin 1791, Batz. — Cit. act.... Vot. 32 ; 5 électeurs.

Noël Forget aîné. . . .	23 v.	Raphaël.	19 v
Mouilleron.	19	Leroux.	18
Bloyet.	19		

Même élection, *Croisic.* — Cit. act.... Vot. 54 ; 2 électeurs.

Boujou.	32 v.	Chevalier.	20 v.

Le 26 août 1792, Batz. — Votants, 39 ; 5 électeurs.

Forget.	28 v.	René Bataille.	23
Pierre Lescaudron. . . .	26	Mahé.	21
Brouard.	23		

Même élection. *Le Croisic.* — Votants, 74 ; 2 électeurs.

Bouju.	64 v.	Letorzec.	45 v.

BLAIN, Fay, Le Gâvre.

Le 28 mars 1790. — 1re Section, cit. act.... — 6 électeurs.

Fremont des Monceaux, avocat.	Mathurin Guérin, laboureur.
Pierre Fourage, cultivateur.	Joseph Abraham, id.
François Bricaud, id.	Chiron, notaire et procureur.

2e Section, citoy. actifs.... — 5 électeurs.

Potier, avocat
Louis Maillard, cultivateur.
Bizeul, notaire royal.
Cocaud, avocat.
Soreau, notaire et procureur.

Le 17 juin 1791. - Le procès-verbal manque.

Le 26 août 1792. — Citoyens inscrits, 1100 ; 11 électeurs.

1re Section : votants 40. — 2e Section : votants 32.

Soreau	20 v.	Potier	28 v.
Fourage	18	Ragaud	26
Louis Chiron	16	Gicquel	23
Julien Mabilau	13	J. Y. Bernard Chiron	22
Paul Baudier	13	Garaud	19
Jacques Bizeul	12		

(A suivre.) Alfred Lallié.

ASSISTANCE
AUX
PÊCHEURS DE HAUTE-MER

Les Œuvres de Mer (1)

Les équipages subissent chaque année pendant la saison de pêche des pertes égales à celles qu'entraînent deux batailles rangées.

Tandis que pour une période de six mois la mortalité est de 3 pour 1000 dans l'armée française, de 2, 5 pour 1000 dans la marine anglaise, et de 0, 6 seulement dans notre escadre du Nord, elle atteint à Terre-Neuve la moyenne de 25 pour 1000, à Islande elle a été l'année dernière de 61 pour 1000, chiffre effrayant !

A Magenta, l'armée française a perdu 12 pour 1000 de son effectif, à Solférino 13 pour 1000.

Il y avait là, au point de vue patriotique comme au point de vue humanitaire, une situation digne de forcer l'attention. Comment a-t-elle pu rester si longtemps ignorée du public ? Comment aucune des nombreuses sociétés de secours aux blessés des armées de terre et de mer qui accumulent sur notre territoire les ressources en argent et matériel en vue des guerres futures, n'a-t-elle compris que, sur les lieux de pêche, les équipages livrent un combat perpétuel, et ont le plus urgent besoin de secours ? Quelle meilleure occasion pouvait s'offrir à elles de sortir du domaine des projets, et par un fonctionnement régulier, périodique

(1) Voyez la *Revue* de mai.

de leur matériel et de leur personnel, de s'assurer de leur aptitude à remplir leur mission sur mer ?

Jusqu'en 1895, l'initiative privée n'avait rien tenté en faveur des marins : c'est alors que, en face d'une pareille détresse physique et morale, devant un pareil abandon, quelques hommes de cœur et de décision, la plupart anciens marins, se groupèrent et fondèrent une société dont l'objectif était de porter du premier coup, sans hésitation, l'aide la plus efficace aux pêcheurs du large.

La *Société des Œuvres de mer* était fondée, et entrait immédiatement en action sous l'impulsion dévouée et éclairée de son président le vice-amiral Lafont, et de son secrétaire général, homme de la plus haute compétence, M. Bernard Bailly, ancien lieutenant de vaisseau.

Elle ne dépense pas son activité à constituer des ressources en vue de simples éventualités ; elle n'agit pas à distance ou par procuration, et ne se consume pas à porter ses secours à des faibles ou à des vaincus; elle s'adresse aux lutteurs par excellence, aux travailleurs de la mer, et va sur les lieux mêmes où ils luttent et où ils stationnent, leur donner une assistance directe et efficace. A ces déshérités du sort elle apporte les secours moraux et médicaux qui leur ont si longtemps manqué.

Son action multiple s'exerce avant et pendant la campagne ; dans les ports d'armement, sur mer, dans les pays lointains où relâchent les navires, Terre-Neuve, Islande.

Dans les ports avant le départ, les aumôniers se mêlent aux pêcheurs et aux graviers, embarquent avec eux sur les transports qui les emportent aux Iles Saint-

Pierre et Miquelon par troupes de 1500 et 1800 à la fois ; et, pendant cette traversée faite en commun, ils prennent contact et commencent leur mission.

Les médecins parcourent les quartiers d'inscription maritime, et par des conférences instruisent les capitaines, les seconds, les patrons des soins élémentaires à donner à leurs hommes, des principales précautions d'hygiène à observer, des dangers de l'alcoolisme.

Sur mer, pendant la saison de pêche, ses navires-hôpitaux, sans cesse en mouvement, croisent au milieu des pêcheurs, courant de l'un à l'autre. Le médecin donne les consultations, fait les pansements, hospitalise à son bord les cas graves de maladie : fièvre typhoïde, scorbut, tuberculose, fractures, blessures graves, autrefois presque fatalement voués à la mort. Il complète les coffres à médicaments des navires qui ont épuisé leurs approvisionnements, recueille les naufragés et leur donne au besoin des vêtements.

Cependant l'aumônier distribue les lettres venues de France, récolte celles des pêcheurs, les écrit même s'il le faut, et ainsi du même coup s'est trouvé rompu l'ancien et pesant isolement.

Le navire hôpital a créé un service postal nouveau, les familles ne sont plus sans nouvelles des absents, ceux-ci ne sont plus dans l'abandon. Il faut avoir assisté aux explosions d'enthousiasme qui saluent l'apparition du signal « *Nous avons des lettres pour vous* » pour comprendre l'utilité, l'urgence de ce service, le sentiment de gratitude qu'il fait naître au cœur de ces malheureux.

Quand il a passé en revue la plus grande partie possible de la flottille, le navire-hôpital met le cap vers la terre, Saint-Pierre-Miquelon à Terre-Neuve, Reikiawik

ou Faskrudfjord à Islande ; il dépose ses malades dans les hôpitaux à terre, reprend les convalescents, échange les lettres, et repart pour les lieux de pêche.

Dans les contrées lointaines où stationnent nos marins, son action à terre n'est pas moins utile et nécessaire. A Saint-Pierre-Miquelon, rocher aride et dénudé, perdu dans la brume, se donnent rendez-vous au printemps les équipages venus de la métropole pour armer les goëlettes locales, les graviers accourus pour travailler la morue sur les grèves, et qui y passent toute la saison. Quelques-uns des grands navires « banquiers » viennent aussi pour y déposer les produits de leur pêche et renouveler leurs provisions.

On y rencontre toujours quelques centaines, parfois quelques milliers de marins, la plupart désœuvrés, étourdis par cette brusque relâche dans leur existence de parias. Que faire sans famille, sans relations, dans ce pays brumeux, aride et triste, comment échapper à l'obsession de la morue ? Ils remplissaient les cabarets et s'abrutissaient par l'alcool ; puis c'étaient les scènes les plus navrantes, des rixes sanglantes, des tueries, des chutes à la mer, des noyades dans le port.

Le pêcheur ne laissait pas que sa raison et sa santé, quelquefois sa vie au fond de ces bouges, il devenait en fin de campagne la victime d'un autre genre d'exploitation ; on lui soutirait toutes ses économies qui se trouvaient commuées en quelques litres d'absinthe et de bitter. On voyait même certains petits « *fournisseurs* » indignes, se livrer à cette fructueuse opération, et le marin sortir de chez eux n'ayant reçu pour salaire qu'un supplément de poison.

Aussitôt qu'elle eût été fondée, la société des œuvres de mer ouvrait à Saint-Pierre-Miquelon une « *Maison*

de famille ». Là le pêcheur, le mousse, le gravier trouve à tout moment l'abri, des jeux, du tabac, une bibliothèque, son courrier, et même des secrétaires bénévoles qui manient la plume pour ceux qui ont oublié d'apprendre à s'en servir. Sous la direction de ses aumôniers, des attractions inoffensives, la lanterne magique, le phonographe, des causeries instructives font diversion à la monotonie de l'existence. Elle a été bien vite fréquentée et appréciée : dès la première année (1896) elle reçut 18000 visites : l'année suivante (1897) elle en recevait 40000, ce qui représente une moyenne de 200 visiteurs par jour.

Les résultats de tous ces dévouements ne se sont pas fait attendre : chaque année les médecins signalent les progrès accomplis par les capitaines en suivant les conférences médicales, et pendant la dernière campagne, le docteur Bonain médecin du *Saint-François d'Assise*, a vu à bord de la *Bernarette* une fracture de jambe parfaitement réduite et consolidée grâce aux soins du capitaine qui se fait en même temps remarquer par le souci qu'il a de l'alimentation de son équipage et de la bonne tenue de son bâtiment. A bord de la *Gabrielle* de Granville, le capitaine avait également très bien guéri une fracture de jambe en se conformant aux recommandations de l'instruction médicale.

Le navire-hôpital, sur les bancs de Terre-Neuve en 1901, a communiqué 509 fois avec des bateaux de pêche ; il a hospitalisé 74 malades donnant 530 journées d'hôpital ; il a recueilli 21 naufragés, donné 207 consultations en mer, rapatrié 47 malades ou convalescents, renouvelé les médicaments de 64 navires, distribué *16,195* lettres.

Les succès de la *Maison de famille* dans sa lutte contre

l'alcoolisme, ce fléau que les armateurs, dans leur dernière réunion officielle à Saint-Servan, signalaient d'eux-mêmes au Ministre de la Marine, en attirant son attention sur lui, ont été des plus brillants : alors que les autorités les mieux placées pour juger la question reconnaissent que les délits pour ivresse publique ont diminué dans la proportion des quatre cinquièmes, les cabaretiers de Saint-Pierre, ils sont dans leur rôle, manifestent hautement leur désapprobation. La vente de l'alcool subit, paraît-il, une crise terrible. Mais voici un témoignage de plus haute valeur encore : Dernièrement le *Conseil municipal* et la *Chambre de Commerce* de Saint-Pierre ont osé adresser aux pouvoirs publics une plainte officielle contre la *Maison de famille* qui *tue le commerce local !*

Quelques mots d'explication sont nécessaires pour faire comprendre un tel état d'âme qui rappelle celui des anciens négriers, ou bien encore celui du philanthrope négociant de la « City » quand il rencontre quelque obstacle imprévu à son négoce de poudre, de gin, ou d'opium, et nous les trouvons dans le rapport du Docteur Glérant, Médecin de la Division navale de Terre-Neuve, sur la campagne de 1901.

« La quantité d'alcool qui a été importée depuis un an dans la colonie de Saint-Pierre-Miquelon, est en augmentation considérable sur la quantité importée l'année précédente. Alcools de toute sorte de France 4138 hectolitres au lieu de 1995 hectolitres ; alcools de toute sorte des colonies 698 hectolitres au lieu de 288 hectolitres ; alcools de toute sorte de l'étranger 378 hectolitres au lieu de 729 hectolitres.

L'augmentation de 2171 hectolitres répond aux arrivages de trois-six effectués dans les dernières semaines

de l'année 1900 en prévision du rélèvement de 20 francs à 40 francs l'hectolitre de la taxe de consommation sur les spiritueux.

Elle n'en constitue pas moins un approvisionnement dangereux pour la santé de nos pêcheurs à qui il est destiné, si une réglementation rigoureuse ne vient pas en prohiber l'embarquement sur les navires de pêche (1). »

Comment le faire consommer à terre si la *Maison de famille* continue à détourner le pêcheur du cabaret ? Ce sera le marasme !

Subventionnée dès le début par le Ministère de la Marine, la Société des Œuvres de Mer a été reconnue d'utilité publique par décret en date du 7 décembre 1898. Le 19 juin 1899 la Société nationale d'Encouragement au bien lui décernait une couronne civique ; à l'exposition internationale de 1900 elle obtenait une médaille d'or. Mais quel certificat a autant de valeur que ce cri de détresse des pourvoyeurs d'alcool des Iles Saint-Pierre et Miquelon ?

Des résultats aussi encourageants n'ont pas été obtenus sans de rudes épreuves. Les charges assumées par la société sont lourdes, à l'exception des médecins qui appartiennent au Ministère de la Marine et marchent de bonne volonté, tout le personnel est aux frais de la Société. Limitée dans ses ressources, elle a débuté par de modestes navires à voile, et la mer si impitoyable aux pêcheurs ne s'est pas montrée plus clémente aux navires-hôpitaux. Deux d'entre eux se sont perdus, l'un à Terre-Neuve en 1896, l'autre à Islande en 1900 ; ces temps pénibles qui n'ont fait que démontrer sa vitalité sont passés.

(1) *Archives de médecine navale*, février 1902, p. 98.

L'année dernière le premier bâtiment à vapeur, le *Saint-François d'Assise*, a fait sa première campagne sur les bancs, grâce à la munificence d'un généreux anonyme qui a versé 75.000 fr. pour sa construction.

Cette année le *Saint-Pierre* est parti pour l'Islande, les aumôniers de la Maison de famille ont déjà pris la route de Saint-Pierre-Miquelon en compagnie des pêcheurs et des graviers, seul le *Saint-François d'Assise* se voit obligé de retarder son départ faute d'argent. (1)

La Société des Œuvres de Mer par le concours unanime de la Presse qui a vibre tout entière à la révélation subite des souffrances endurées par nos pêcheurs de haute mer, a connu l'enthousiasme populaire, et les élans sublimes de la charité qui lui ont permis de naître et de prospérer. Mais, à l'inverse des nombreuses sociétés qui cumulent leurs richesses en prévision d'éventualités que chacun souhaite ne voir jamais se produire, elle dépense au fur et à mesure qu'elle reçoit.

Aujourd'hui, ce qui lui fait défaut chez ses souscripteurs, c'est la constance dans la volonté, c'est la continuité dans l'effort, indispensables aux Œuvres de la Mer ; c'est la persuasion que les besoins des victimes de la mer sont de tous les jours, et que, pour être efficaces, les secours doivent être sans cesse renouvelés.

La Bretagne, la France entière se doit de ne pas laisser péricliter une œuvre d'une aussi haute portée morale et patriotique !

Dr du Bois Saint-Sévrin
Ancien médecin de la marine.

(1) Ces lignes étaient à l'impression lorsque le *Saint-François d'Assise* a quitté la France le 24 avril pour commencer sa mission sur les bancs de Terre-Neuve, escomptant d'avance la charité de ses souscripteurs.

DOCUMENTS

TOUCHANT L'INSURRECTION DU LÉON EN MARS 1793 (1)

TROISIÈME PARTIE

DÉNONCIATION

« Considérant qu'un attroupement de brigands et de scélérats forcenés se sont portés hier sur Saint-Pol...

Considérant que cet attroupement, criminel par lui-même, l'a été encore plus par ses suites, puisque trois militaires sont morts.

Que le rétablissement de l'ordre... prescrit la nécessité indispensable d'en découvrir les auteurs, fauteurs et complices.

Qu'il est en conséquence nécessaire de faire dans les quartiers de cette commune, depuis l'hôpital jusqu'au bas de la rue *Croix au lin* et rues adjacentes, des informations sur des faits qui peuvent conduire à la découverte des dits auteurs et complices.

Les dits commissaires dénoncent au juge de paix le dit attroupement et le requièrent de procéder de suite à des informations exactes dans les quartiers indiqués, lui dénoncent comme témoins à interroger :

(1) Voyez le *Revue* de janvier, février, mars, avril et mai 1902.

Marguerite Riou, femme de Claude Nédélec, demeurant près la fontaine du lavoir.

Jean-François Sévezen, greffier du juge de paix.

Jean Le Jointer, gardien des ci-devant Carmes.

Michel Combot, messager demeurant à Kergompes.

Anne Cosquer, femme de Claude Cocaign, demeurant à la Bouessière.

Pierre Le Hir, fils demeurant à Kerven, tous de Saint-Pol.

Fait en la maison commune, le 20 mars 1793, à trois heures du matin ».

« Après que le citoyen Guiller a déclaré qu'il approuvait ces deux projets, nous avons appelé les différents commandants militaires, nous leur avons communiqué la dite proclamation et l'avons lue successivement aux quatre coins de la force armée rangée sur la place en bataillon carré.

Nous avons observé, qu'entendue avec la plus grande attention et dans un silence en quelque sorte religieux par la garde nationale de Morlaix et de Saint-Pol, elle a été, au contraire, très défavorablement écoutée par le bataillon du Calvados ».

« Guiller, Le Denmat et Pinchon se rendent à la maison commune, ils aident aux officiers municipaux à répondre à des réclamations toujours renaissantes soit des habitans, soit des militaires.

Inquiets des membres du conseil général de Plouénan qui travaillaient avec nous la veille à consommer les opérations de la levée de leur contingent, nous apprenons que dix d'entre eux avaient été mis en prison ; Le Denmat s'y rend avec une forte patrouille et fait sortir avec lui ces dix citoyens et les conduit, non sans peine, à travers des groupes successifs

du Calvados, hors la ville sur le chemin de leur paroisse, après leur avoir fait une exhortation civique adaptée aux circonstances.

Le maire, le procureur et deux officiers municipaux de Plougoulm (1) viennent nous annoncer qu'ils ont levé leur contingent et nous en remettent le procès-verbal. Nous croyons, d'après ces pièces, que ces citoyens peuvent donner des renseignements sur l'attaque de la veille, nous les faisons conduire au juge de paix sous bonne escorte.

Pinchon se rend à Taulé pour hâter la levée du contingent, Guiller et le Denmat tiennent le bureau.

Les patrouilles du *Calvados* ne se contentant pas de battre les campagnes environnantes et se permettant dans les maisons des cultivateurs des fouilles, nous recevons des plaintes continuelles ; nous appelons le commandant, nous lui recommandons sous peine de responsabilité, l'exécution de notre proclamation ; ou il ne fait rien pour la faire exécuter, ou ses efforts sont inutiles, car les mêmes abus se continuent.

Pinchon retourne annonçant qne Taulé a fourni son contingent. Le juge de paix a terminé ses informations et a lancé mandat d'arrêt contre quatorze particuliers.

Notre courrier d'hier à Brest, ne revenant pas, nous en dépêchons un second. Nous requérons de la municipalité qu'elle ordonne l'illumination (2) de toutes les maisons de la ville ; nous en parcourons tous les quartiers et nous nous assurons que toutes les mesures de sûreté ont été prises. »

(1) C'étaient René Olier, maire, René Ollivier, procureur, Guillaume Le Glas et Trébaol.

(2) Pour assurer l'ordre pendant la nuit.

21 mars 1793.

« La nuit a été tranquille, nous apprenons que depuis hier il ne s'est rien passé qui put inquiéter. Nous recevons une foule de plaintes contre les volontaires du *Calvados* ; plusieurs de leurs patrouilles ont dû aller dans quelques maisons en ville, forcer à leur donner à boire ; dans les campagnes elles ont pris du lard, des andouilles ; une femme se plaint que des hommes de ces patrouilles lui ont volé quelques effets de peu de conséquence, mais nous apprenons d'Olivier Grall de Kernannou qu'une autre (patrouille) a volé à une veuve de la commune de Saint-Pol une somme de 1,200 ₶ en assignats. Nous appelons le commandant, nous lui enjoignons de rechercher les auteurs de ce vol et nous lui déclarons que le bataillon en resterait responsable.

Notre premier courrier arrive de Brest ; le district de cette ville nous apprend que le général Canclaux est à Lesneven et qu'il est à la poursuite des rebelles de cette contrée.

Nous sommes informés qu'un attroupement était formé sur la route de Lesneven et que son projet était de couper des ponts qui se trouvaient sur cette route ; nous appelons les chefs militaires et nous leur faisons la réquisition suivante :

« Sur l'avis donné à la municipalité de Saint-Pol et par suite aux commissaires soussignés qu'un attroupement se formait sur la route de Lesneven à une lieue de cette ville, nous requérons des commandants de la force armée.

1° D'envoyer un gendarme et deux gardes nationaux d'élite sur la route de Saint-Pol à Lesneven, à la décou-

verte, avec ordre de rétrograder pour donner avis de l'attroupemant, s'il existe.

2° De rassembler de suite toute la force armée à la disposition des dits commandants et d'y choisir deux cents hommes sûrs, pour former un détachement lequel sera appuyé d'une pièce de canon et se portera de suite sur la route de Lesneven aux environs de l'Hôpital (de Saint-Pol) où il restera en fonction jusqu'au retour des gendarmes et gardes nationaux envoyés en observation.

3° Si l'avis donné de l'attroupement est confirmé, le dit détachement se porte jusqu'aux attroupés, s'en empare s'il se peut et les poursuive jusqu'à entière dispersion. Les dispositions militaires sont laissées à l'expérience et au talent des commandants.

4° Que dans le même cas, le mandat d'arrêt du juge de paix de Saint-Pol, soit exécuté à l'égard de ceux qui habitent le village de Kervren qui se trouve sur cette grande route, à laquelle fin le dit mandat d'arrêt est remis au citoyen Homon qui accompagnera le détachement.

Fait à Saint-Pol le 21 mars 1793.

LE DENMAT, GUILLER, HOMON et PINCHON.

« En conséquence de ce réquisitoire deux gendarmes et deux gardes nationaux vont à la découverte ; la générale bat, la force armée se rassemble, un détachement de 200 hommes est formé et se porte à un quart de lieue sur le chemin de Lesneven.

Les gendarmes et gardes nationaux ayant rapporté que quoiqu'ils eussent été jusqu'au pont de Kerguiduff, distant à plus de deux lieues de Saint-Pol, ils n'avaient rien trouvé, le détachement rentre à Saint-Pol à huit

heures, nous avons fait illuminer la ville toute la nuit; quatre gendarmes et huit gardes nationaux partent à dix heures pour mettre à exécution le mandat d'arrêt du juge de paix et saisir les quatorze hommes chargés dans ses informations.

Le 22 mars 1793.

« Les gendarmes et gardes nationaux annoncent qu'ils n'ont pu saisir qu'un individu au village de Kervren.

Nous écrivons au général Canclaux pour le presser de venir à notre secours. Afin de l'en déterminer, nous lui faisons le récit de ce qui s'est passé, des renseignements que nous avons recueillis. Un courrier est dépêché pour porter cette lettre.

Après l'avoir finie nous avons reçu le rapport d'un nommé Fouché, marchand de chevaux, qui nous a déclaré qu'il avait trouvé un attroupement considérable à Berven, un autre à Plouescat, que ces deux attroupements étaient, par aperçu, de quinze mille hommes et que leur projet était d'attaquer Lesneven. Nous faisons part de ce rapport, par postcriptum au général Canclaux.

La municipalité communiquait peu après aux commissaires une lettre du général ainsi conçue (1).

Lesneven, le 22 mars 1793.

« Citoyens administrateurs, vous êtes instruits de ma marche jusqu'ici, ayant écarté les obstacles que voulaient y former les rebelles, et les ayant assez intimidés pour que la plupart paraissent venir à récipis-

(1) L. 168.

cence et se soumetre à la loi de l'enrôlement tel qu'à Guipavas.

« La seule ville de Saint-Pol m'inquiète encore ; il y faut une force imposante et, en conséquence, si je ne m'y suis pas porté avant que le quatrième régiment repasse par votre ville, je vous prie, citoyens, de vouloir bien me dépêcher ici un exprès au moment où il pourra y arriver et je lui enverrai des ordres ». *Le général* : CANCLAUX.

Les commissaires répondirent immédiatement à cette lettre : « Citoyen général, nous nous empressons de vous prier de venir à notre secours le plus tôt qu'il vous sera possible ; les renseignements que nous recevons chaque jour sur les dispositions des communes qui avoisinent cette ville, et spécialement de Plougoulm, Cléder, Sibiril, Plouescat, Trefflaouénan, Guitévédé (Plouzévédé), etc., nous engagent à croire que votre présence est indispensablement nécessaire dans ces parages ; un marchand de chevaux nous a rapporté ce matin qu'il avait trouvé hier à Berven un attroupement considérable et que forcé d'aller coucher à Plouescat, il y avait trouvé un autre rassemblement de la même force, il les articule, par aperçu, à 15,000 hommes tous armés. Suivant son rapport leur projet était de fondre sur Lesneven ; plusieurs d'entre eux avaient des fusils, mais c'était le petit nombre, les armes des autres étaient des ustensils de labourage.

Notre lettre sera portée par un exprès qui gagnera Landivisiau par des chemins de traverse, le votre nous a assuré que le pont de Kerguiduff avait été coupé ; nous le croyons d'autant mieux que hier nous apprîmes que tel était le projet des rebelles. Nos forces actuelles sont d'environ 700 hommes et nous croyons qu'il en

est au moins cinq cents sur lesquels on peut compter. Nous avons deux canons qui seront servis par des citoyens qui ont fait, à la journée du 19, preuve d'une intrépidité peu commune.

Cette force se portera partout où vous jugerez à propos. Si vous le trouvez nécessaire, nous ferons venir de Morlaix deux pièces de position qui seront servies par des hommes tirés des communes qui fournissaient autrefois à la garde côte et qui sont exercés au canonage. Voyez, citoyen général, où vous voulez que cette force se réunisse à celle à la tête de laquelle vous avancerez vers nous. Envoyez ici à cet égard vos ordres. Il faut absolument que la République tire une vengeance éclatante et salutaire des attentats commis contre les défenseurs de la liberté; et puis il est temps que ce désordre finisse; s'il durait encore, les dépenses qu'il entraine deviendraient si considérables qu'il serait bien difficile, pour ne pas dire impossible, d'en lever la masse sur les communes rebelles qui doivent les payer par forme de contribution militaire ».

Le lendemain 23 mars au matin (1) le général Canclaux écrivait à Saint-Pol. « Citoyens administrateurs, le citoyen député par vous vient de me remettre votre lettre de ce jour. Je suis flatté des sentiments et de la confiance que vous me témoignez, je la justifierai toujours par mon patriotisme et mon zèle pour l'exécution de la loi, quoiqu'il en puisse coûter de faire la guerre à de malheureux êtres abusés et moins coupables que ceux qui les excitent et les conduisent. Je vais continuer les mesures propres à intimider les communes encore récalcitrantes, celle de Plabennec, qui devait

(1) L. 168.

fournir trente hommes, avait au moment où l'on m'écrivait ce matin déjà vingt-deux tirés au sort. J'espère que cet exemple soutenu par la crainte sera suivi. » Le général Canclaux.

Dans l'après-midi de ce même jour, le général apprenait de source sûre, quoique secrète, le péril qui menaçait Saint-Pol, car les paysans, craignant de s'attaquer à l'armée disciplinée du général, abandonnaient leur projet contre Lesneven pour se porter en masse sur la ville de Saint-Pol. Voici, en effet, ce que répondait le général, dans la journée du 23, aux citoyens qui lui avaient donné cet avis officieux (1).

« Citoyens, l'avis que vous me donnez par votre lettre de ce jour, que me remet un dragon, est d'une grande importance, telle que je ne perds pas un instant pour en prévenir Saint-Pol, si vous ne l'avez fait, mais quand même cela serait, comme je trace dans ma lettre des dispositions très essentielles pour prévenir le coup dont on menace cette ville, je vous prie d'y envoyer sur le champ un exprès, homme sûr et qui s'y rende promptement, il s'agit d'opérer une jonction à laquelle la destruction du pont de Kerguidu met obstacle.

« J'avais projeté ce mouvement pour lundi, la nouvelle que vous me donnez doit en hâter l'exécution et la fixer à demain.

« Cependant je pourrais vous observer que nous avions ici connaissance de cette coalition formée et peut-être forcée de quelques maires, dont celui de Trefflez s'était abstenu et sauvé ; que nous en avions même vu un des billets souscrit par plusieurs et que le complot savait avoir avorté par ma présence ici, mais

(1) L. 168 — la lettre ne porte aucune suscription.

ils pourraient être rejetés sur Saint-Pol et c'est aussi sans doute ce qu'il faut prévenir.

« Je marcherai donc demain matin sur Berven et de là vers le pont de Kerguidu où s'avancera la colonne partie de Saint-Pol. La première arrivée travaillera à la réparation du pont.

« J'espère que cette marche combinée, qui pourrait mettre les rebelles entre deux feux, les contiendra pour le moment et à l'avenir. J'aurai l'honneur de vous informer demain au soir de son succès si j'en ai le temps, au plus tard après-demain matin.

« Vous pouvez être assurés, citoyens, qu'en faisant usage de cet avis, personne ne sera nommé par moi, il serait à désirer que tous les bons citoyens voulussent ainsi veiller à la chose publique. »

Le général, CANCLAUX.

(*A suivre.*) L'Abbé PEYRON.

CHANSON DE BRETAGNE

Andantino.

Un enfant de Bre-ta-gne est i-ci de-vant vous;

Il ai-me la cam-pa-gne et le bon ci-dre doux.

Si vous dai-gnez l'en-ten-dre Il va chan--ter, mes

chers a-mis, De sa voix la plus ten-dre: Hon-neur

et gloire à son pa--ys, Le pa-ys des lan-diers fleu-

ris, Le pa-ys des lan-diers fleu--ris.

REFRAIN. — *A tempo.*

Chantons sur la mon-ta--gne, Chantons dans le val-

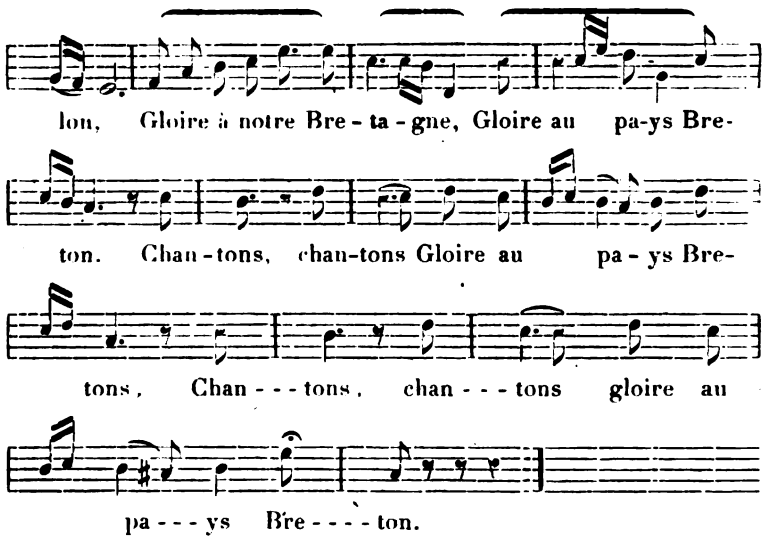

I

Un enfant de Bretagne
Est ici devant vous ;
Il aime la campagne
Et le bon cidre doux.
Si vous daignez l'entendre
Il va chanter, mes chers amis,
De sa voix la plus tendre :
Honneur et gloire à son pays,
Le pays des landiers fleuris (*bis*).

REFRAIN.

Chantons sur la montagne,
Chantons dans le vallon
Gloire à notre Bretagne
Gloire au pays Breton,
Chantons, chantons gloire au pays Breton (bis).

II

Sur la terre bretonne
On est toujours chrétien ;
Au Créateur on donne
Son cœur chaque matin.
Le dimanche à l'église
On s'en va prier le Seigneur ;
Pendant le sacrifice
On exprime au divin Sauveur
Des sentiments pleins de ferveur (*bis*).

III

Dans la maison bretonne,
Comme au vieux temps jadis,
Aux pieds de la Madone
On voit grands et petits
Récitant le rosaire
Et priant d'un cœur plein d'amour
La Vierge tutélaire,
Afin qu'au céleste séjour
On puisse parvenir un jour (*bis*).

IV

Chez nous on n'est pas riche,
Mais on a le cœur bon,
Et quand on est trop chiche
On n'est plus vrai Breton.
Jamais on n'abandonne
Le mendiant au bord du chemin ;
De grand cœur on lui donne
Le gite et le morceau de pain
Pour l'amour du Sauveur divin (*bis*).

V

A la noce bretonne
Il fait beau s'égayer,
Et quand le biniou sonne
On aime bien danser.
On danse d'un pied leste,
Mais toujours avec dignité,
On sait rester modeste
On sait garder la gravité
Même au plus fort de la gaité (*bis*).

VI

Suivant les vieux usages
On va dans les pardons
Déposer ses hommages
Aux pieds des Saints Patrons.
A travers champs et landes,
Ou bien le long des grands chemins
Les pèlerins par bandes
Viennent tous des cantons voisins
En chantant leurs joyeux refrains (*bis*).

STEVAN KERHORET.

LES

PARDONS & PÈLERINAGES

DU PAYS DE

LANNION ET TRÉGUIER[1]

V

Dans la paroisse de Ploulec'h, un promontoire sauvage s'avance au milieu des flots de la mer, à l'endroit même où le Léguer ou rivière de Lannion y déverse ses eaux. C'est un des lieux le plus anciennement habités de la Basse-Bretagne. Plusieurs monuments celtiques se dressent au milieu des bruyères qui le recouvrent, et les débris d'une enceinte gallo-romaine expliquent pourquoi ce lieu s'appelle de toute antiquité la Vieille-Cité. Les Bretons le nomment aussi *Coz Yaudet* (le Vieil-Yaudet) et les Français le Guyaudet ou le Guéodet; nous chercherons plus loin pourquoi. Enfin on a donné — à tort ou à raison — à la cité disparue depuis bien des siècles, la dénomination de Lexobie, qu'il ne faut toutefois pas confondre avec l'ancienne ville de ce nom qui a donné naissance à Lisieux; le Lexobie du Yaudet pourrait bien d'ailleurs n'être que la trouvaille d'un clerc trop érudit du moyen-âge.

Voyez la *Revue* de mai.

Voici, du reste, la tradition locale sur Lexobie, renfermée tout entière dans un vieux gwerz ou cantique breton recueilli par M. Luzel :

« Je vous parlerai d'une place sainte située au bas de la rivière du Guer et consacrée à la sainte Vierge, la première église qui lui ait été élevée en Bretagne.

« Oui, sans mentir, dans l'ancien évêché de Tréguer se trouve le temple le plus ancien qui ait été dédié à la Mère de notre Sauveur sur la terre.

« En l'année soixante-douze après la mort du Roi des Saints, fut bâti le Guéodet, en l'honneur de sa sainte Mère.

« Un disciple de Joseph d'Arimathie fut le premier évêque de Lexobie ; il descendit en Breiz-Izel d'après le conseil d'un saint homme de ses amis.

« Après avoir passé par le pays des Saxons, appelé Grande Bretagne, il débarqua à Morlaix et convertit toute la ville.

« Ce saint homme avait nom Drennalus ; inspiré et soutenu par Jésus, il convertit tout le pays et y planta la foi.

« ..... Melchidias, successeur de Lin sur le siège de saint Pierre, consacra Guénaël comme évêque du Koz-Guéodet.

« Ce prélat fit brûler les idoles et voulut qu'on vît dans chaque maison un crucifix, avec des images de Marie et des Apôtres.

« Saint Tugdual aussi y fut longtemps évêque, soixante-trois ans, et y mourut suivant les uns, à Tréguer, disent d'autres.

« Des barbares nommés Danois, conduits par leur chef Hastevin (Hasting), arrivèrent à Lexobie sur leurs vaisseaux, la détruisirent et la brûlèrent.

« De Dol vint alors une armée pour chasser les Danois; mais, hélas! quand elle arriva, la ville était réduite en cendres.

« Le prince Momen, roi de Dol, voyant cet évêché menacé de disparaître par la mort de Canamus, son dernier évêque, nomma Gratien évêque de Tréguer.

« Gratien demanda au roi la permission de changer le siège de l'évêché, puisque Lexobie n'existait plus.

« Sa demande lui fut accordée, et il s'établit dans le couvent de Trécor, qui, d'après ce qu'on rapporte, fut le commencement de Tréguer.

« Le saint temple de Koz-Guéodet fut alors abandonné; mais Dieu ne permit pas qu'il fut à tout jamais délaissé.

« Il inspira à Mgr de Tréguer de reconstruire le saint lieu, qui est un véritable trésor pour les Bretons.

« Là jaillit, en effet, une source qui ne tarira jamais, source de grâces venant du ciel et pour le corps et pour l'âme.

« Je ne citerai aucun des miracles opérés au Koz-Guéodet; un mois entier ne me suffirait pas pour les rapporter et les écrire.

« Au Koz-Guéodet il y a des remèdes pour toutes les maladies; de tout danger et de tout ennui est préservé celui qui s'y rend.

« Nombre de grâces sont accordées au Guéodet, par dessus toutes les autres places saintes; pendant tout le mois de mai dure le pardon, pour donner le temps de gagner les indulgences (1). »

C'est cette légende des premiers évêques de Lexobie qu'adopta le bon P. Albert Le Grand quand il dressa

(1) *Revue de Bretagne et de Vendée*, XXXIV, 221.

la prétendue chronologie de soixante-quatre évêques de Lexobie antérieurs à saint Tugdual !

Si nous voulons un peu d'histoire sérieuse, relisons plutôt cette excellente page écrite par M. de la Borderie :

« Il suffit d'aller au Yaudet et d'ouvrir les yeux pour voir qu'il y a eu là un établissement fort important au temps de la domination romaine, et probablement dès l'époque gauloise. Ce qui en reste donnerait à croire que cet établissement a eu principalement un caractère stratégique et une destination militaire. Toutefois, c'était certainement plus qu'une forteresse. L'enceinte dont on reconnaît les fortes murailles, ayant un développement assez étendu, il s'y forma, sans nul doute en dedans et à l'abri des remparts, en dehors et sous la protection de la garnison, une agglomération considérable d'habitants, qui dut faire de ce point l'une des localités les plus importantes de la cité des Osismes, dont relevait tout le pays environnant. Telle est la première idée qu'excitent dans tout esprit droit et non prévenu, la vue des ruines encore subsistantes, la situation géographique, l'assiette si avantageuse de cette ancienne ville romaine.

« En second lieu, il semble incontestable que le Yaudet a été, au VIe et probablement encore au VIIe siècle concurremment avec Lan-Tréguer, la résidence des évêques régionnaires du pays trégorois. En effet : 1° la grande légende de saint Tudgual l'affirme formellement ; 2° cette assertion de la légende est confirmée, on peut le dire, par ce fait que les évêques de Tréguier ont eu au Yaudet, au moins jusqu'au XVe siècle, un manoir ou hôtel épiscopal, qui était comme un souvenir de leur première résidence en ce lieu ; 3° enfin,

le nom de *Vetus Civitas* et, en français *Vieille Cité*, donné au Yaudet dès le XIIIe siècle par les documents du moyen-âge, ce nom est allégué avec beaucoup de raison comme une preuve sérieuse et décisive en faveur des traditions qui font du Yaudet, dans l'antiquité, une ville ou au moins une résidence épiscopale (1). »

De l'ancienne ville épiscopale de saint Tugdual il ne reste que la chapelle du Coz-Yaudet. On s'est demandé d'où venait ce dernier nom et on a voulu rapprocher le *Yaudet* breton de l'espagnol *Kiutad*, de façon à traduire le *Coz-Yaudet* par *Vieille Cité*, dénomination donnée à la ville ruinée dont nous venons de parler. Mais on semble oublier que le Yaudet n'est point un nom usité seulement en Ploulec'h : il y a deux autres chapelles du Yaudet dans l'évêché de Saint-Brieuc et une troisième près de Quimper. Chose singulière, tous ces sanctuaires sont dédiés à la Vierge-Mère, et dans le diocèse de Saint-Brieuc les trois chapelles du Yaudet offrent la même représentation de la Sainte Vierge couchée, ayant près d'elle son Divin Enfant. Or les Bretons désignent l'enfantement d'une femme par le mot *Gwilioud* ou *Gwéléoud* (2) et certains d'entre eux, rapprochant ce mot du nom d'Yaudet, prétendent que les chapelles ainsi nommées tirent leur vocable du glorieux privilège de la maternité divine accordé à leur sainte patronne.

Quoi qu'il en soit, la chapelle de Notre-Dame du Coz-Yaudet subsiste seule avec quelques maisonnettes insignifiantes sur le promontoire qui domine l'embouchure du Léguer. Rebâtie, hélas ! il y a quelques années à peine, sur l'emplacement de l'ancienne — où se

(1) De la Borderie, *Collectionneur breton*, III, 97.
(2) Le Gonidec, *Dictionnaire breton-français*.

voyaient, prétend-on, d'antiques tombeaux d'évêques — elle n'offre rien de remarquable au point de vue architectural. C'est un rectangle composé de trois nefs dans lesquelles on a replacé deux anciennes portes de l'édifice précédent ; celles-ci appartiennent au style fleuri du XVe siècle et sont assez jolies avec leurs guirlandes sculptées dans le granit, leurs pinacles et leurs accolades.

Notre-Dame du Coz-Yaudet est en grande vénération dans tout le pays de Lannion. Tous les ans, durant le mois de mai les pèlerins s'y rendent en foule, font dire des messes et apportent des offrandes. On y voit déposés, comme *ex-voto*, nombre de béquilles, des navires suspendus à la voûte et des produits de provenance étrangère, offerts à la Vierge par les marins.

C'est qu'en effet les populations maritimes sont généralement religieuses. *Si vous voulez apprendre à prier, allez sur mer*, dit un proverbe bien connu, auquel répond un proverbe breton non moins beau :

War vor peb an kenn,
War vor peb pédenn.

Ce qui veut dire : sur mer toute angoisse, sur mer toute prière.

Le premier dimanche de mai, le clergé de Ploulec'h fait une procession pour ouvrir en la chapelle du Coz-Yaudet les exercices du mois de Marie. Cette procession se rend à une croix très vénérée, dite la Croix du Salut, croix qu'on voit de très loin en mer et que saluent volontiers les marins en danger.

Mais le grand jour du pardon, c'est le troisième dimanche de mai ; ce jour-là tout Lannion et toutes les paroisses voisines accourent au Coz-Yaudet, les uns à

pied le long des falaises, les autres en voiture en suivant les chemins rocailleux qui sillonnent les collines voisines; beaucoup enfin, en bateau portés doucement sur les eaux du Léguer, ou balancés plus fortement par les flots de la mer.

Toute cette pieuse multitude se répand dans la chapelle et autour d'elle, car l'édifice est insuffisant pour contenir pareille foule ; les mendiants se placent eux-même à tous les abords, implorant la pitié des pèlerins, qui ne leur fait jamais défaut, quelque nombreux et importuns qu'ils soient :

Entendez-vous les sous sonner dans leur coquille (1).

Les pèlerins entrent par groupes dans le sanctuaire et s'agenouillent dévotement devant l'image de Notre-Dame; mais celle-ci mérite d'être décrite avec soin.

Comme toutes les Vierges des chapelles appelées Yaudet, celle qui nous occupe est représentée couchée ayant près d'elle l'Enfant Jésus. Seulement ailleurs c'est un haut relief qui se détache sur un fond de pierre ou de bois; au Coz-Yaudet c'est aujourd'hui toute autre chose. On nous a raconté qu'avant la Révolution la Vierge du Coz-Yaudet ressemblait à ses pareilles des autres Yaudet; mais à l'époque du vandalisme impie de 1793 le haut relief du Coz-Yaudet fut horriblement mutilé, la figure de Marie ne fut elle-même pas respectée; à peine quelques pieux fidèles parvinrent-ils à sauver la tête de la Vierge et celle de son Divin Fils. A la restauration du culte on regarda ces débris de statues comme doublement saints, et au lieu de songer à sculpter une nouvelle représentation, on voulut utiliser ce qui restait du tableau en relief primitivement ho-

(1) Brizeux, *Les Bretons*.

noré. On couvrit donc de draperies tout le fond de la vaste niche qui se trouve placée au-dessus du maître-autel ; de la sorte on représenta tout-à-fait au naturel un lit avec ses rideaux ; on replaça les têtes de la Vierge et de l'Enfant Jésus comme elles étaient à l'origine, c'est-à-dire couchées l'une à côté de l'autre, et l'on recouvrit ce qui restait de leurs corps de draps fins et d'une belle couverture. Et voilà comment maintenant encore Notre-Dame du Coz-Yaudet apparaît couchée dans un vrai lit ; sa tête et celle du petit Jésus émergent seules des couvertures, que naturellement on choisit à l'époque du pardon parmi les plus riches et les mieux brodées. Au-dessus de la Vierge plane le Saint-Esprit sous la forme d'une colombe. Au pied du lit la statue d'un saint personnage, représenté assis et considérant le Divin groupe au lit, est demeuré intacte ou a été refaite depuis 1793 ; les uns y voient saint Joseph veillant sur le précieux dépôt que le ciel lui a confié ; d'autres — et nous sommes de ce nombre — pensent qu'ici, comme dans les autres Yaudet, il s'agit plutôt du prophète Isaïe, reconnaissable d'ailleurs au phylactère qu'il tient en main, portant ces mots : *Ecce Virgo concipiet et pariet filium*, et expliquant ainsi la scène représentée.

Devant ces saintes figures il est touchant de voir agenouillés non seulement de vieilles femmes et des enfants, mais encore de jeunes marins et des hommes dans la force de l'âge, témoignant par leur attitude de la sincérité de leur foi et de la vivacité de leurs prières.

Aussi quand la grande procession du pardon sort le troisième dimanche de mai, il fait beau voir ces hommes habitués à lutter en mer contre les violences de l'océan, il fait beau les voir solliciter la faveur de

poser sur leurs robustes épaules les navires qui rappellent les dangereuses péripéties de leur existence et la statue de Notre-Dame qu'ils invoquent comme la meilleure des mères. Et quand la procession rentre en la chapelle il faut entendre les coups de fusils, de pistolets et de toutes sortes d'armes à feu, vieilles ou modernes, que les jeunes gens tirent à l'envi pour rendre honneur à la Reine des cieux, pour la remercier de sa protection et pour lui demander de nouvelles faveurs. C'est vraiment un joli pardon que celui du Coz-Yaudet.

VI

En la paroisse de Rospez se trouve la chapelle bien conservée de Saint-Dogmaël, « un évêque, croit-on, du Coz-Yaudet, qui vint suivant la tradition évangéliser le pays de Rospez et fut enterré non loin delà sous un tumulus surmonté d'un calvaire, sur les bords d'une voie romaine. Cette chapelle du XVIIe siècle est vraiment remarquable par les statues du saint évêque, de sainte Anne et de l'Enfant Jésus, telles qu'on les représentait à cette époque largement drapées et richement polychrommées. On y voyait, il n'y a pas encore longtemps, une jolie verrière représentant le portement de croix : elle a été brisée par la main sans pitié des enfants du village. Une statuette en pierre, posée dans une niche au-dessus de la fontaine, est bien antérieure à la chapelle actuelle, ce qui indique que le culte de saint Dogmaël est bien plus ancien dans le pays. Son Gwerz ou légende, qu'on chante dans toutes les maisons, le prouverait encore davantage (1). » Saint Dogmaël

(1) Abbé France, *Mémoire de l'Association bret.* 1884, *classe d'archéologie*, p. 18.

est invoqué par les mères pour faire marcher leurs petits enfants, et l'on fait sa fête le 7 septembre.

Dans le cimetière de Servel, dont l'église paroissiale toute neuve est bien posée au sommet d'une colline dominant le cours du Léguer, s'élève la chapelle des Cinq-Plaies portant la date de 1544. Au pardon de ce petit sanctuaire toute la population religieuse d'alentour se presse dans cet ancien cimetière ; celui-ci renferme, en outre sept niches en pierre, d'une hauteur d'environ trois mètres, dans chacune d'elles se trouvent retracées différentes scènes de la passion de Notre-Seigneur. Ces niches forment autant de stations où les fidèles viennent prier ; de là les pèlerins descendent par un petit chemin creux à la fontaine des Cinq-Plaies : l'eau qui en sort s'échappe par cinq trous ayant assez bien la forme de plaies ; tout autour sont sculptés les instruments de la Passion.

Nous soupçonnons volontiers une partie de ces édicules d'être l'œuvre d'un saint prêtre, Maurice Le Gall de Kerdu, décédé le 8 janvier 1694, recteur de Servel et auteur d'ouvrages ascétiques, notamment d'un petit volume intitulé l'*Oratoire du cœur*, plusieurs fois réimprimé. Son tombeau, qu'on retrouve encore dans le cimetière de Servel, porte sculpté dans le granit un cœur posé sur deux flèches en sautoir et entouré d'une couronne d'épines. Cette sépulture de M. Le Gall est très vénérée dans le pays.

L'Abbé Guillotin de Corson,
Chan. hon.

(A suivre.)

MIETTES D'HISTOIRE

LES MAIRIES — LA PRIÈRE A L'ASSEMBLEE DU BUREAU DE VILLE — LES MAIRES ÉLUS — LES MAIRES PERPÉTUELS (1559-1789)

« Catherine de Médicis, au dire de l'Estoile, fut à la « fois un diable et un ange qui enfanta trois rois, cinq « guerres civiles, et fit les meilleures lois, et les plus « méchants édits. »

Le journal de l'Estoile, avec raison, range parmi les bonnes lois l'institution des maires qu'il fait remonter à l'année 1553.

Catherine tenait les rênes du gouvernement de la France bien divisée.

« Ce n'étaient que ligues, cabales et menées. Chacun « cherchait à profiter des troubles inséparables du règne « des enfants et des femmes. Les nouveaux dogmes re- « ligieux masquaient habilement toutes les ambitions « politiques et les mécontentements.

« Les huguenots étaient bien habiles pour mêler les « intérêts du ciel à ceux de la terre. Ils avaient beau- « coup de partisans que les théories de Calvin tou-

« chaient très peu, et qui n'étaient fervents ni pour le « prêche ni pour la messe. Ils se faisaient hérétiques par « dépit de voir que l'on donnait aux Italiens tous les « honneurs, le pouvoir et l'argent. » (1)

Si Catherine de Médicis avait contre elle une bonne partie de la noblesse, elle pouvait encore moins compter sur l'appui des moines. Elle cherchait à les ruiner par la commande et distribuait les biens du clergé à Côme Buggieri et à tous les astrologues italiens, médecins et favoris de la reine régente. Dans ces conditions, la royauté devait rechercher l'appui de la haute bourgeoisie puissante et riche, et ce fut le but qu'on se proposa en instituant les mairies. On faisait un mauvais tour à ceux qui s'étaient jetés dans l'opposition, et l'institution était un acte d'astuce politique, ce qui n'empêche qu'elle était bonne, et devait grandir en contribuant à la prospérité des villes.

La mairie de Rennes fut érigée en 1592.

Celle de Nantes avait été formée dès 1565.

Les maires étaient nommés à l'élection, pour un an seulement. Comme compensation à tous les ennuis et soucis de la charge, ils étaient inscrits au nombre des pensionnaires du roi, pour le chiffre de trois cents livres.

L'anoblissement leur était accordé ainsi qu'aux échevins, procureurs syndics et greffiers. Aux débuts de l'institution, ces récompenses étaient bien gagnées car la besogne était rude.

« Quand nos maire, eschevins et juges consuls ont « donné quelques jugements, les sergens du séneschal « ne le veullent exécuter. » (2)

(1) Anciens Mémoires.

(2) Mémoire au Roi.

La Chambre des comptes, le Présidial, les reguaires défendaient à leurs membres d'accepter les nouveaux offices de maire et d'échevins, et ceux qui se dévouaient à remplir le mandat municipal devaient lutter et s'exposer à des animosités de toutes sortes. Les premiers maires furent des négociants peu lettrés qui menèrent bien les affaires de la mairie de Nantes.

Avant de se mettre à la tâche, les édiles, aussi bons catholiques qu'ils étaient ardents patriotes, inauguraient leurs séances par une prière. Aussitôt entré dans la salle des délibérations le maire gravissait les degrés de l'estrade en forme de trône, et, ôtant sa toque, tourné vers le crucifix, le magistrat s'agenouillait, adressait à Dieu la prière qui suit dont un collaborateur de l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux* a trouvé le texte ainsi conçu :

« Mon Dieu, daignez jeter un regard doulx et bénin « sur la France et lui conserver notre bon roi Henri « quatriesme. Faites aussi que monseigneur le dauphin « grandisse en bonne santé afin que l'arbuste princier « devienne chesne roial. Quant à nous, comme il ne « faut pas vous importuner, mon Dieu, conservez-nous « honnêtes, et tout est dit, car maintenant il faut tra- « vailler. »

En 1692 la situation des maires était bien améliorée, les charges municipales fort recherchées donnaient aux bourgeois très peu de besogne et beaucoup d'honneurs, et on avait changé l'heure de la prière.

On ne la faisait plus au commencement des séances de travail, mais on disait un bénédicité avant de donner un bon coup de fourchette aux repas copieux où messieurs les échevins, les violons, les huissiers et les gardes de villes absorbaient de succulents potages de

bœuf, des tairines de queues, des fricandeaux à l'auzaille (*sic*), des tourtes de pigeons, des daindons, des jambons, et, comme légumes, fèves, artichauts, pois, et salades variées, vins du Cap et de Bordeaux, champagne, café et liqueurs.

Le dîner ne coûtait jamais moins de douze cents à quinze cents livres.

Comme les municipalités paraissaient bien riches pour prodiguer tant d'argent, le moment sembla bon au gouvernement de Louis XIV de battre monnaie sur la vanité des bourgeois ; le ministre des finances fit savoir aux vingt-cinq sénéchaux de la province de Bretagne, à leurs alloués et lieutenants, sous-officiers des justices seigeuriales et aux chers et bien-aimés les bourgeois, manans et habitants des villes, chef-lieux des sénéchaussées, que le roi daignait leur octroyer un maire, mais que la charge serait vendue au profit du trésor. Il était presque vide, les guerres l'avaient épuisé. Pourtant comme il le dit dans ses mémoires, Louis XIV pouvait se vanter d'avoir fait voir au monde ce que c'était que la France.

Pouvait-on laisser sans pain les soldats qui avaient acquis tant de mérite par leur valeur ?

Le bon côté des édits de 1692 était de faire rentrer quelques fonds dans les coffres de l'Etat, créer des charges nouvelles héréditaires, et supprimer ces assemblées électives annuelles où les représentants des divers ordres passaient leur temps à se chamailler pour se disputer les préséances et qui fournissaient à quantité d'individus l'occasion d'opiner sur les affaires les plus importantes, en pesant les titres et mérites des candidats aux fonctions municipales.

Voilà le prétexte qu'on prenait pour suspendre l'élection des officiers municipaux.

Cet édit suscita les vives réclamations des magistrats, des sénéchaussées et des cours souveraines ; ces messieurs ne se souciaient pas d'avoir de nouveaux collègues ayant le titre de maires perpétuels, les droits à la robe rouge, et à tous les honneurs réservés aux magistrats.

Loin de seconder les bonnes intentions du monarque, ils organisèrent des cabales pour empêcher l'adjudication des charges, et à Brest, Morlaix Saint-Pol-de-Léon, Auray, Saint-Brieuc, le Croisic et ailleurs personne ne se présenta pour acheter les mairies ; à Nantes au contraire, un riche habitant de Bouguenais nommé Julien Proust offrit de prendre la mairie de Nantes au prix de soixante mille livres : elle lui fut adjugée pour cette somme ainsi que le droit de prendre un titre de noblesse et des armoiries. Le sieur Proust ajouta donc à son nom celui du village où il était né, et fut installé maire avec le titre Proust du port Lavigne. Il ne faisait point un mauvais placement de ses fonds qui lui rapportaient deux mille et cent livres à prendre par préférence et privilège sur les deniers et octrois de la ville. Le taux de l'intérêt n'était sans doute pas élevé, car à cette époque l'argent placé à la grosse aventure dans les armements rapportait au moins vingt-cinq pour cent, mais en plus de l'intérêt, le maire perpétuel devait encore avoir les avantages d'un logement convenable et compétent à sa dignité, et l'usage des jardins d'agrément et potagers de l'hôtel de ville.

La charge d'ailleurs était susceptible de plus-value : on pouvait prévoir que les bons bourgeois un peu vaniteux, cocardiers, et amateurs des panaches finiraient

bien par apprécier tous les honneurs attachés à ces charges, et qu'ils les paieraient à leur juste valeur,

Soixante mille livres, ce n'était vraiment pas cher pour payer tant d'honneurs. Les nouveaux édits attribuaient au maire les droits honorifiques d'allumer les feux de joie aux fêtes publiques, de revêtir la robe rouge aux assemblées, et comme tenue de ville un costume chamarré de distinctions, pailleté et brodé d'or sur toutes les coutures, d'avoir des armoiries sur sa chaise à porteur et de prendre le titre de Noble Homme et Maire Perpétuel.

A Rennes M. Hallier, maire perpétuel, occupa cette fonction pendant trente-sept ans (1696-1733). Sa mairie ne tient pas le record pour la longévité, car j'ai connu dans ma jeunesse un respectable vieillard maire d'une campagne voisine de Rennes, qui, grâce à la considération de ses concitoyens, et grâce aussi à l'élasticité de sa conscience en matière politique, avait servi Charles X, Louis-Philippe, la deuxième République, Napoléon III et toujours avec le même zèle.

En 1870 personne ne songea à le chasser de la mairie, et le préfet du 4 septembre obtint facilement de lui cette promesse qu'il serait bon Républicain comme il avait été ardent royaliste. Le maire dont nous parlons administra sa commune pendant plus de cinquante ans, et mourut sans avoir la légion d'honneur, chose étrange assurément, car la croix aurait bien dû récompenser une si longue carrière administrative et tant de serments prêtés à des constitutions différentes.

Ces exemples de longévité des mairies sont rares dans l'histoire aux XVIIme et XVIIIme siècles, la mairie dite perpétuelle achetée par M. du port Lavigne à Nantes dura vingt-trois ans 1696-1716.

M. Gérard Mélier, maire élu, occupa la mairie dix ans 1720-1730. Ce fut sous son administration qu'on inaugura à Nantes l'ère des grandes choses, c'est l'abbé Travers qui le dit, et tous les historiens de Nantes ont copié cette phrase dans son livre.

Il est certain que Gérard Mélier fit bien les affaires de la cité et ses successeurs Le Ray, Vedier, Darquistade, Petit, Moricaud, Durocher, Bellabre, Gellée, Beaumont, Kervégan eux aussi travaillèrent bien pour le bonheur de leurs concitoyens et la prospérité de la ville.

A partir de l'année 1716 jusqu'à la Révolution, les maires de Nantes furent élus par des suffrages dont le nombre variait entre deux cent quatre-vingt et trois cents suffrages qu'on disait des piques.

A Rennes le corps électoral était composé des huit échevins, deux députés du chapitre de Saint-Pierre, deux religieux de Saint-Melaine, une religieuse de Saint-Georges, les juges ordinaires, les conseillers des cours souveraines, dix avocats ou procureurs. Ces électeurs firent les meilleurs choix et confièrent les fonctions municipales aux personnes qui par leur talent et leur érudition méritaient de tenir le premier rang.

Les maires présidaient les assemblées, ordonnançaient toutes les dépenses d'intérêt communal, délivraient les passe-ports et permis de séjour, rendaient les ordonnances pour assurer la bonne police et la sécurité dans les villes, présidaient les administrations des établissements charitables etc. etc. etc.

Les fonctions des conseillers municipaux actuels étaient remplies par les fabriqueurs et marguilliers des paroisses. Ces derniers n'avaient pas à s'occuper seu-

lement des intérêts religieux, ils exerçaient un contrôle sur l'administration du maire, levaient la milice, ordonnaient des travaux publics et des mesures de police, tenaient le livre de la fabrique qui dans bien des paroisses mentionne des faits historiques très importants et des documents que les historiens consciencieux lisent avec grand intérêt et profit.

JOSEPH DE TRÉMAUDAN.

Extrait des Miettes d'Histoire et Anecdotes Bretonnes.

Ouvrage inédit.

UNE VISITE

CHEZ LE

SEIGNEUR DE TRONJOLLY

APRÈS SON DÉCÈS

(1698) (1)

*
* *

Le conflit de juridictions entre Lesneven et Saint-Pol ne devait pas prendre corps et durer. En effet, le 6 mars 1699, Me Bernard Guillou communiquait au sénéchal de Lesneven, messire Sébastien Corentin de Moëllien, seigneur de Tronjolly, requête d'Ollivier de Kergoët pour qu'il se rendît à Tronjolly et à Saint-Pol pour procéder à l'inventaire, vérification et lieff des scellés. Dès ce jour, 6 mars, le sénéchal part à cheval de Lesneven, à dix heures du matin : à Tronjolly, la dame est absente et messire Ollivier est dessaisi des clefs restées entre les mains de sa belle-sœur. On doit se rendre à Saint-Pol : Madame est sortie. Le lendemain, à neuf heures du matin on se représente : elle est à la messe du chapitre. On la fait chercher : elle arrive et annonce que les clefs, au nombre de *neuf* sont au greffe des reguairres : remise en est faite avec la réserve : « sans préjudice de tous droits. »

(1) Voyez la *Revue* de mai.

Nous donnons en partie, l'inventaire qui fut dressé par suite tant à Saint-Pol qu'à Cléder les 6, 7, 8, 9, 10, 13, 14, 15, mars 1699.

— La dame douarière assistée de Me Jacques Lesparfel, son advocat, déclare assister à l'inventaire sans que sa présance ne puisse nuir ny préjudicier à ses droits sauf à se pourvoir ; il est donné prix et estimation par Me Joseph Le Roy, juré priseur vendeur des biens et meubles dud. Lesneven.

DANS LA GRANDE SALLE DUDIT DÉPARTEMENT

Une *tapisserie de verdure contenant sept pièces* est. 425# »

18 chaises de bois de chesne tournées garnyes *de moquade avec* deux fauteuils garnyes douvrage à gros points et deux placets de mesme et un tapis de table ronde aussy de gros point esthimé. Ens. 224# 10s

— Une cuve dérain est . . . . . 24 »

— Une table de bois de chesne est. | *4# 10* s. par Nicollas Tonnartz, Me charpentier dud. St Paul.

— Autre petite table ronde garnye douvrage est. 6# »

— *Deux tableaux à portrais avecq leurs cadres dorées* est. . . . . 48 »

Un lustre de cristal. . . . . 5 »

— Trois rideaux de fenestre toille de cotton est. avec les vergettes de fer 19 10s

— Deux rideaux de laine au dessus des deux portes avec leur golle de fer. 25 10

CUISINE

Estimateurs :

— La cramallière | 1# 10 = 30 s. estimée | par Hervé Fl. | *Enaour Me maréchal forgeron* dud. St Paul.

— Deux pots de fer un grand et un moyen estimés | *par Augustin Baudry*, marchand chaudronnier demt aud. St Paul.

Deux *grands landiers* de fer est. . . . . 24# »

Deux trépiers un grand et un moyen, trois broches, un garde casse de fer, un garde feu de dérain une casse de cuivre rouge est. | Ens. | avec le garde feu et la casse par led. Baudry. . 18# »

Marmittes, 2 poissonnières, — chaudrons. = Casserolles de cuivre rouge ronde ou ovale. — 3 tourtières, etc., poilons, couteaux, quélornes, etc...

DANS LA DÉCHARGE DE LA CUISINE

Une baratte, deux pots de terre, *une chaise de commodité*, une bui de terre est. | Ens. . . . 3# 4s

Une petite cufe est. 18

DANS L'OFFICE

— Tout Lestain pezant quatre-vingt-huit livres est à 12 s. la livre . . . . . 48# »

— *La vesselle d'argent* consistant en trois bassins, deux flambeaux, deux chandeliers, des mouchette et porte mouchette, trois douzaines d'assieptes, quatre chaune, deux plats potagers, et une tasse le tout poinsson de Paris et pesés par les*r* *de Keridec Marecq orpheuvre du dit Saint-Paul*.. . . » »

Il s'y est trouvé le nombre de cent vingt marc trois once sept gros . . . . . » »

— Plus trois esquaires, — deux sucriers, — une escuelle couverte, quatre sallières, un vinaigrier, deux petits chandelliers, une grande cuillière de potage, — neuf cuillères et neuf fourchettes, deux bouettes de toillettes — deux gobellets de vermeil dorré, des mouchettes et porte mouchette, une cuillère et une fourchette, un manche de couteau de vermeil, huict couteaux et quatre-vingts jettons le tout poinsson du païs, aussy pesez par led. de

Keridec Marecq orpheuvre et se sont trouvé contenir trante-sept marc cinq once sept gros et ont Esté le tout estimé par ledit Marecq scavoir trante livres le poinsosn de Paris et vingt-huict le poinsson du païs et le tout faire la somme de cy. . .	4591 #	1s
= *Une canne garnye d'argent est.*	4	»
Un lict à buffet Est.	7	10
Couverture, tapis de bergame.	5	»
2 couettes de balle et un traversin de plume. .	18	»
2 armoires — vesselier — plats et petits vases de fayence — 2 chaises de jon — tables : 2 chesne 1 sapin.		
2 salladiers de fayance. — 8 pet. tasses de fayance facon porcellène.	» #	»
Un petit fourneau de fer. || *Une bouette à dresser avec deux fils et un crochet*	4	10
— Un petit panier dossier pour le jeu de carte. Est.	»	8

CHAMBRE DU PREMIER ÉTAGE AU-DESSUS DE LA SALLE

Une tapissière de haute lisse composée de sept pièces. Est.	450 #	»
Les rideaux de sarge de Can *vert* et le *dedans de taffetas aurore* et LES PLUMETS de laine est. . .	75	»
Tapis de table.	6	»
10 chaises *garnyes d'ouvrage.*	60	»
3 placets.	12	»
Deux placetz douvrage	4	»
1 bois de lit.	15	»
Paillaisse.	3	»
1 couette, traversin et oreiller de plume. . .	36	»
1 matelas de laine	15	»

Une couverture de laine blanche.	12#	»
Une courte pointe blanche piquée.	20	»
— 3 paires de rideaux toille de cotton aux fenestres avec les gaulles de fer.	12	»
— Un rideau de sarge de Can vert à la porte avec sa gaule de fer	12	»
— Un cadre de bois de chesne.	2	»

DANS LA CHAMBRE DE MADAME

— Des chenetz de fer	15	»
La Tapisserie douvrage composé de cinq pièces. .	60	»
— 6 chaises de louergat garny douvrage. . .	18	»
Son miroir à bordure dorée est.	44	»
Un grand miroir cassé à bordure dorée. . .	15	»
— Un coffre couvert de cuir rouge et de petits clous de cuivre Est.	12	»
— Une table de chaisne et deux guéridons.		
— Une chaize de commodité Est.	4	»

TABLEAUX

— Un tableau représentant la Vierge Marie. .	6	»
Autre tableau de la Magdelaine avec un bennittier de cristal Est Ensemble.	5	»
— Autre tableau de saint Jacques avec son cadre Est.	»	30
Un lit de divers bois est.	4	»
La paillasse.	3	»
Une couette, un traversin et deux oreillers de plume	39	»
— Un matelat.	15	»

Une couverture de laine blanche.	12#	»s
Une courtepointe estimée.	30	»
Les rideaux et tour de lit de taffetas et de damas de diverses coulleurs avec les plumets de laine est.	66	»

DANS LA CHAMBRE HAUTE

— La tapisserie d'ouvrage à points composée de six pièces.	63	»
Un lit accoutré : 72 # 10 s· (Cf. pl. h.).		
— Chenets, — table, — armoire de sapins, — autre *de chesne et de cèdre.*	36	»
— Un porte pérucque Est.	2	»
6 chaises de clisse est.	3	»

DANS LA CHAMBRE AU-DESSUS DE CELLE DE MADAME.

— Un coffre garny de cuir rouge et de cloux de cuivre Est.	12#	»s
— Un vieux coffre garny de fer.	3	»
— *Sept petits miroirs à bordure dor dont lun est cassé.*	30	»
Sept *Pagotes* à 15 sols pièce faisant.	5	5

L'Abbé ANTOINE FAVÉ.

(A suivre).

LA BRETAGNE
AUX SALONS DE 1902

I. — Société Nationale des Beaux-Arts.

Je n'ai pas, à dessein, intitulé cet article « les Bretons aux Salons ». Le nombre augmente, chaque année, des peintres étrangers à la Bretagne, et même à la France, qui cherchent leur inspiration sur nos landes et sur nos grèves ; ils forment aujourd'hui une sorte d'école bretonne ou, mieux encore, de petite église artistique. Je n'ai pas la prétention de les caractériser, ni même de les nommer tous — ils sont trop — ; je m'arrêterai devant les plus notables, ne trouvant pas de plus bel hommage à la Bretagne que ce concours en sa faveur et en son honneur d'artistes de tous les pays.

Celui des peintres de la Société Nationale qui rend les Bretons — je n'ai pas dit la Bretagne — avec le plus de fidélité est M. Simon. Il ne flatte pas ses modèles, il en accentuerait plutôt le rude et fruste aspect. Sa *Procession* de l'an passé, son *Cirque forain*, plus ancien, réunissaient des types d'une observation réaliste jusqu'à la crudité. Son *Bal* du présent salon est composé d'après les mêmes procédés ; ces paysans, ces matelots

qui étreignent dans leur bras robustes les tailles épaisses de leurs danseuses, ont été évidemment, comme celles-ci, pris sur le vif. La couleur lourde et triste contribue elle-même à l'impression générale.

C'est de la vérité aussi qui se dégage, mais avec plus d'art, des tableaux de M. Cottet. Quelques petites marines, tout à fait remarquables par la finesse et la justesse du ton, entourent une toile plus vaste qui représente de vieilles femmes bretonnes se rendant à l'église. La rue du village, empierrée, bordée de pauvres masures, le calvaire, la maison de Dieu fort humble qu'on aperçoit au fond, et la démarche lasse, sous un ciel chargé d'orage, des bonnes femmes enveloppées dans leurs capes, nous transportent en pleine Basse-Bretagne. M. Cottet, pas plus que M. Simon, n'idéalise notre pays; mais on sent qu'il l'aime à la façon dont il sait tirer, d'une modeste page de la vie populaire, une sorte de poésie. Il a bien raison de ne pas délaisser des sujets qui lui portent bonheur. Sa nouvelle œuvre prendra rang à côté de ses *Feux de la Saint-Jean* et de son tryptique de la vie du marin.

J'ai parfois reproché à M. Lucien Gros de peindre une Bretagne jolie à l'excès, des Bretons et des Bretonnes échappés de quelque *Pardon de Ploërmel*. Cette année, le peintre a mis une sourdine à la gamme un peu voyante des tons, tout en gardant, pour plaire à nos yeux, le charme de son coloris. Je ne sais lequel je préfère de ses trois tableaux, *Sur le port*, *Femmes de marins*, *Sortie de l'église d'Audierne*. Les deux premiers sont pleins de vie et de mouvement, et, devant quelqu'une de ces Paimpolaises aux hanches robustes, on songe à la chanson de Botrel, on évoque l'image de la Gaud de *Pêcheurs d'Islande*. Le troisième me paraît encore supérieur; par

une belle matinée, des Bretonnes en costume national sortent d'une église dont le granit sombre contraste avec l'aspect gai de la campagne environnante, un vieux mendiant les arrête en leur tendant son chapeau. La composition est des plus heureuses et le fini des détails rappelle les coins de Paris qu'expose à ce même Salon un peintre dont les toiles pourraient être regardées à la loupe, M. Firmin Girard.

Encore un fidèle à la Bretagne, dont il est d'ailleurs originaire, M. Le Gout-Gérard. La barque qu'il nous montre, toute pleine de belles jeunes filles de Pont-Aven et allant au fil de l'eau, un jour de fête, vers le rivage prochain, donne une telle impression de réalité qu'on craint de voir chavirer les jolies passagères. Un *marché*, toujours breton, du même artiste est brossé de verve et évidemment de souvenir.

L'association d'idées amène d'autre *marchés* que M. Piet a observés dans une autre région de la Bretagne, vers Pont-l'Abbé, et qu'il en a rapportés. La couleur grise, un peu terreuse même ne messied pas à l'atmosphère qui entoure ces vieilles femmes, d'aspect hiératique, presque barbare, figées dans leur immobilité. Nous sommes ici en pleine Bretagne légendaire.

Je note des monuments mégalithiques et un calvaire pittoresquement éclairés par la lune de M. Dumoulin, un calvaire encore, de M. Peyraudeau, et, de M. David-Nillet, une rue de village et un de ces petits étangs, entourés de murailles, que les paysans bretons appellent « doué ». Le tout ne manque pas de couleur locale.

Mais voici venir les étrangers, quelques-uns de ces Suédois ou Américains qui prennent leurs quartiers d'été à Pont-Aven ou à Concarneau, leurs quartiers d'hiver à Paris et rapportent dans la capitale des albums de

croquis embaumant la lande fleurie d'ajoncs. Notez que ces artistes n'abdiquent pas leur personnalité d'origine et qu'ils voient, les Norvégiens surtout, la Bretagne illuminée des rayons de leur soleil de minuit, M. Thaulow, qui peint très clair d'habitude, a pourtant atténué l'éclat de sa palette et comme ouaté son pinceau dans ses *Laveuses* de Quimperlé ; l'harmonie de cette toile, de dimensions restreintes, est exquise. Par contre, M. Nourse baigne de la plus chaude lumière ses enfants bretons à l'air méditatif et ingénu, ses fillettes au costume curieusement brodé, qui lui ont sans doute rappelé les Finlandaises. J'aimerais à m'arrêter plus longuement devant le tableau d'un Allemand d'origine, M. Jules Raymond Kœnig, qui représente des Bretonnes agenouillées à la porte d'une église dont elles n'ont pu, à cause de la foule, franchir le seuil. Sous le vent qui enfle les ailes de leurs coiffes, sous le soleil qui les brûle, ces pauvres filles ne bronchent pas, elles gardent le recueillement qui sied à la prière. Cela est « vécu » au dernier point.

J'ai mieux aimé parler des sujets bretons, fussent-ils traités par des étrangers, que des sujets étrangers à la Bretagne, fussent-ils traités par des Bretons. Ces derniers sont peu nombreux d'ailleurs à la Société Nationale, et je ne vois guère à citer qu'une bouquetière parisienne toute gracieuse, de Mme Fanny Fleury. De la bouquetière au bouquet la transition serait facile ; j'en cueillerai un plus gros à la Société des Artistes Français, mais sera-t-il plus odorant ?

II. — Société des Artistes Français

Ici le nombre des tableaux peints par des Bretons ou inspirés par la Bretagne est tellement considérable qu'il est aussi difficile de les énumérer qu'impossible de les critiquer dans un article. Chaque salle renferme plusieurs sujets bretons, et il n'y en a pas devant lesquels le public s'arrête avec plus de complaisance.

Un des peintres les plus favorisés à cet égard est M. Deyrolle, qu'un long séjour dans le Finistère a rendu à ce point des nôtres qu'on pourrait dire de lui, comme du regretté poète Gabriel Vicaire, qu'il pense en Breton ; son *Aumône en Bretagne* montre d'éclatants costumes, corsages brodés, tabliers aux couleurs vives, orientales presque, et son *Départ pour le Marché* nous fait descendre, à la suite de ses paysans en habits de travail, dans un de ces chemins creux, caractéristiques, au sol crevassé, au dôme feuillu troué par le soleil, que jusqu'ici la plume de Jos Parker avait seule su décrire. Comme peintre de genre breton, j'entends comme peintre d'ordre supérieur, M. Deyrolle n'a guère, cette année, qu'un concurrent redoutable et qui, lui, est du pays, M. Alfred Guillou, de Concarneau : le *Débarquement du thon à marée basse* est une toile pleine de vie et de mouvement, d'une composition aimable, d'un vrai charme de coloris ; le même penchant à retracer les joies du pêcheur breton — assez d'autres expriment ses peines — se retrouve dans le second envoi de M. Guillou, *Au bout de la jetée*, où le regard de la jeune mère, le sourire du petit enfant donnent une impression de réconfort. Il y a

dans l'œuvre entière de l'éminent artiste comme un sourire aussi pour la patrie bretonne.

Voici, plus mélancolique et plus âpre, évoquant les idées du formidable élément, et rappelant la manière de M. Cottet, un triptyque de M. G. Demarest, *A la mer!* D'aussi terribles luttes, ayant eu pour acteurs des paysans voisins de ces marins, sont rappelées par un autre triptyque, *Chez les Chouans*, permettant au peintre, M. Bourgeois, de montrer, non sans un certain relief, les trois phases d'une existence rustique *Jeunesse*, *Famille*, *Vieillesse*. Ni M. Demarest ni M. Bourgeois n'appartiennent à la Bretagne par leurs origines ; beaucoup des peintres « à sujets bretons » sont dans le même cas, plusieurs même ne sont pas Français et je n'aurais qu'à m'arrêter devant tel ouvrage signé d'un nom étranger — le charmant *Repos en Bretagne* de Mme Newman, par exemple — pour confimer ce que j'ai déjà avancé, à propos de la Société Nationale, que le sentiment breton s'épanouit sous toutes les latitudes.

J'arrive aux artistes nés en Bretagne. Un hommage à la vérité s'impose tout d'abord : c'est que la plupart, presque les trois quarts d'entre eux, ont vu le jour à Nantes et que la vieille cité des ducs, quoi qu'on en ait dit et qu'elle en ait souvent dit elle-même, est devenue, pour ainsi parler, la métropole artistique de l'Ouest de la France. Quelle ville de province pourrait être fière de peintres comme MM. Chabas, Maxence, J. Aubert, Chantron, Douillard, Mesnager, Mlle Houssay, de sculpteurs comme MM. Le Bourg, Bareau, Gaucher, Caravanniez ? Je ne parle que des présents au Salon de 1902, le maître des maîtres, M. Luc Olivier Merson, s'étant abstenu.

M. Paul Chabas se place aujourd'hui au premier

rang de nos portraitistes, à la suite et très près de MM. Bonnat. Hébert et Benjamin Constant. Le portrait de Mme P. C. a été, on le sent, peint avec prédilection par l'artiste qui a donné aux yeux de son modèle une grâce indéfinissable, un peu troublante ; c'est la vigueur, par contre et le relief que nous admirons, avec la même *maestria* d'exécution, dans le portrait du général Faure Biguet, gouverneur militaire de Paris.

M. Maurice Chabas, qui a quitté la Société Nationale pour la Société des Artistes Français, excelle dans la composition décorative. Je me souvenais de ses peintures d'ensemble pour la mairie de Montrouge devant d'autres panneaux décoratifs qu'il vient d'exécuter, dans une note fine et juste, pour la gare de Lyon-Perrache. Que les gares deviennent des musées, j'y souscris de grand cœur ; il y a des gens qui se sentiront le goût du voyage en regardant les jolies scènes que M. M. Chabas s'est plu à réunir ; il y en a aussi qui, après les avoir regardées, croiront avoir voyagé.

M. Edgar Maxence n'a guère de commun avec les frères Chabas que l'origine nantaise et la conscience artistique. Ce peintre est, dans toute l'acception du terme, un jeune maître. Il a, certes, beaucoup appris dans l'atelier d'Elie Delaunay et dans celui de Gustave Moreau, ici la plus noble élégance, là l'idée ou le symbole que couvre à demi la magie de la couleur ; il a remonté plus haut, jusqu'aux radieux primitifs italiens. Mais sa personnalité s'est dégagée bientôt de toute imitation et, penseur profond, styliste accompli, gardant une sorte de mysticisme ingénu et de simplicité agreste, il reste un des artistes les plus originaux de ce temps. Son *Annonciation* et sa *Sirène* du présent Salon montrent deux faces de son talent, mais

quoique le charme antique et paien influence à l'occasion son esprit, c'est au sentiment chrétien qu'il demeure fidèle et qu'il doit la pureté de son inspiration, la suavité de son pinceau.

M. Chantron, excellent peintre de genre, a un tableau de sujet mélancolique contrastant avec l'éclat du coloris, *Feuilles mortes*. Mlle Joséphine Houssay dont ce fut toujours la spécialité, M. Emile Mesnager, qui se distingua aussi dans les scènes de genre, exposent des portraits qui tiennent très honorablement leur place dans la riche galerie du Grand Palais. Mais c'est un mérite plus rare des peintres nantais que de savoir et de pouvoir encore traiter des sujets religieux. Comme l'a fait souvent le maître François Coppée. M. Douillard éclaire d'un rayon de foi la vie des humbles ; son *Viatique* nous émeut au point de nous faire oublier le mérite de l'œuvre d'art.

La toile de M. Joseph Aubert, *Marie reçoit le corps de Jésus*, est plus religieuse encore au sens propre du mot ; belle ordonnance de la composition, pieuse sincérité d'expression, effort personnel du peintre que vingt chefs-d'œuvre n'ont pas découragé, tout la rend digne d'une église plus encore que d'un musée.

Le reste de la Bretagne est loin de fournir pour la peinture un contingent aussi important que la seule ville de Nantes, à laquelle se rattache encore un bon paysagiste, M. Alfred-Jean Boucher, avec des *Genêts, effet d'Orage*, bien étudiés et bien rendus. Venise et Constantine ont assez heureusement inspiré le rennais M. Godeby, près duquel je regrette de ne pas trouver son concitoyen, M. N. Chaillou. M. Bellet, de Chateaubriant, brode d'agréables variations sur un thème connu, l'*Anniversaire*. Je préfère à tous égards les deux

envois de M. L. Baader, de Lannion ; l'un deux, *Vieille Bretonne*, plaît par la sincérité de l'accent, la simplicité des moyens ; l'autre, *Dernier matin de Marie-Antoinette*, a des prétentions plus hautes et qu'il justifie, car il retrace sans emphase, avec l'émotion qui naît du sujet, l'avant dernière station du calvaire de la reine martyre.

Au ciel de l'art breton brillent quelques étoiles féminines. J'ai déjà dit le bien que pense tout le monde de Mlle J. Houssay, une ancienne connaissance, et j'en dois dire autant de Mme Elodie La Villette, qu'une longue habitation en Bretagne, une connaissance approfondie de nos côtes ont rendue tout à fait de chez nous, en la classant parmi nos meilleurs peintres de marines. Son *Crépuscule à Quiberon*, de cette année, est une page excellente, de composition harmonieuse, de tonalité très juste. Une nouvelle venue au Salon de Peinture, Mlle Berthe de Plœuc, dont les envois à la section d'aquarelles et de pastels avaient été précédemment goûtés, expose un bon portrait, — jeune talent qui donne déjà mieux que des promesses.

L'école nantaise tient aussi une place très distinguée dans la sculpture contemporaine française ; ce n'est pas à elle pourtant, non plus qu'aux très intéressants « isolés » de Saint-Brieuc et de Rennes que la Bretagne est, cette année, redevable de l'œuvre qui l'honore le plus. Pour remplacer les médiocres effigies, signées Molchnecht, que l'Empire ou la Restauration nous avaient laissées de Duguesclin, le Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts a fait appel au grand sculpteur Fremiet et nous avons aujourd'hui cette statue, digne de l'artiste, digne du modèle. Bertrand est représenté sur son cheval de bataille, un de ces énormes et superbes chevaux que l'on appelait

« dextriers » ; son visage aux traits accentués et radieusement laid a une expression de triomphe et de défi. Je vois déjà s'élever, sur la place du champ-de-foire de Dinan, cette statue qui brillera au soleil, même quand le temps aura terni l'éclat de son métal. Elle enseignera aux uns et rappellera aux autres l'homme de guerre, le patriote que fut le connétable Bertrand Duguesclin ; elle dira aux Bretons, qui doivent déjà à M. Fremiet l'image en bronze du frère d'armes de Bertrand, Olivier de Clisson, qu'un artiste né hors de Bretagne a su se mesurer avec leur grand homme.

L'œuvre sculpturale la plus importante d'un artiste breton au Salon de 1902 est la *Vision du poète*, bas-relief plâtre où M. Georges Bareau a exprimé, symbolisé même le génie de Victor Hugo. La tâche est arduë, pour le plus plastique des arts, d'exprimer ce qu'il y a justement dans l'art de plus insaisissable, le rêve d'un poète de génie. On peut reprocher aux « visions » de M. G. Bareau de n'être point assez éthérées et à son Victor Hugo demi-nu, au torse amaigri de vieillard, de manquer de noblesse. Je ferais volontiers à cette occasion le procès aux statuaires qui nous montrent le Hugo des dernières années, le vieillard que nous avons connu ; après deux ou trois générations, ce Hugo-là s'effacera de la mémoire des hommes et combien M. Puech dans le médaillon de la Comédie Française, M. Barrias surtout dans le monument du centenaire, ont eu raison de nous en montrer un autre, l'homme jeune encore, en pleine maturité virile et intellectuelle, tel que le verra sa postérité ! — Mais je ne chicanerais pas M. Bareau de nous exhiber un Victor Hugo — Saturne, vieux et nu, si son ouvrage, honorable d'ailleurs, s'était un peu plus imprégné de la poésie du maître.

Deux sculpteurs briochins ont acquis, sans fracas, à la seule force du talent, une réputation enviable. M. Ludovic Durand a, cette année, une gracieuse figure de marbre « La Fortune » avec cette épigraphe ironique, *Time is money*. Plus mélancolique, plus bretonne aussi est l'inspiration de M. Pierre Ogé. Ce n'est pourtant point en Bretagne que l'auteur de l'élégant et méditatif « Brizeux » de Lorient a cherché son modèle, cette année; mais la Virginie de Bernardin de Saint-Pierre n'a-t-elle point, au pays des âmes, précédé la Marie de notre doux poète! L'œuvre de M. Ogé, empreinte de cette grâce créole dont on ne peut, au lendemain du désastre de la Martinique, parler sans émotion, est d'une suavité exquise.

Dans une énumération qui n'aurait rien de banal, je comprendrais MM. Le Goff, Baudry, Nicot, Mme Nadille de Buffon, qui nous ont donné de bons bustes, y compris celui toujours regardé du barde Théodore Botrel ; je m'arrêterais plus longtemps devant deux compositions importantes, d'origine nantaise, un groupe d'*Ursus et l'Auroch* que le ciseau de M. Gaucher a fait jaillir tout palpitant de vie du *Quo Vadis* de Sienkevicz, un *Robert Surcouf*, de M. Caravanniez, qui se campera bientôt, avec sa fière allure, sur l'une des places de Saint-Malo. Je garderais pour la bonne bouche — c'est le mot — le médaillon de Charles Monselet par un autre Nantais, Charles Le Bourg. La Bibliothèque publique de Nantes ne ressemblera pas à une abbaye de Thélème pour mettre sur son seuil la souriante image de celui qui voulut toujours et ne put jamais être bibliothécaire de son vivant, et ce sera comme un souvenir très artistique du cabinet de lecture nantais et paternel où l'auteur des *Oubliés et dédaignés*, sauvé par ses concitoyens de l'oubli complet, puisa le goût des livres.

OLIVIER DE GOURCUFF.

NOTICES ET COMPTES-RENDUS

GLOSSAIRE DU PARLER DE PLÉCHATEL (*canton de Bain, Ille-et-Vilaine*), par MM. G. Dottin et J. Langouët. — Rennes, Plihon et Hommay, 1901, 376 pages. Prix : 9f.

Les voyageurs que le chemin de fer emporte à toute vapeur de Rennes à Redon le long des gracieux méandres de la Vilaine ne se lassent jamais d'admirer les sites pittoresques et sauvages du pays de Pléchâtel. Se dressant dans une pointe, au confluent du fleuve et du Semnon, limite nord-est des marches de la *Mée*, Pléchâtel offre le type idéal des antiques paroisses Haut-Bretonnes dont les mœurs particulières tiennent du breton et du français et dont la langue — *le parler* pour employer le terme généralement admis — ménage au linguiste tenté de l'étudier beaucoup de surprises et bien des joies. Aussi avons-nous vu sans surprise aucune M. G. Dottin choisir les bords orientaux de la Vilaine pour y continuer ses recherches philologiques si bien commencées jadis au Bas-Maine. M J. Langouët, licencié ès-lettres, ancien élève de la Faculté de Rennes, est venu apporter au savant professeur son intelligent et précieux concours, et, de cette collaboration, est né le *Glossaire* que nous venons présenter aux lecteurs de la *Revue*.

Le *Glossaire du Parler de Pléchâtel* est à notre humble avis le modèle d'un genre de travaux dont le succès s'affirme tous les jours un peu plus parce que, s'attachant au langage d'un pays déterminé, ils atteignent directement l'âme même de ce pays, son histoire et sa vie. Véritable grammaire-lexique, l'ouvrage comprend trois parties. La première, qui sert de prolégomènes, débute par un vaste aperçu d'ensemble sur les

parlers de la Haute-Bretagne, d'Uzel à Varades, de Pleucadeuc à Vitré ; successivement, nous voyons défiler dans un ordre admirable, avec une clarté lumineuse, voyelles, consonnes, nombres, genres, articles, pronoms et verbes. Quelles surprises pour l'archéologue et l'historien ! Quelles découvertes pour le grammairien ! Et nous arrivons naturellement au langage de Pléchâtel. Les auteurs nous donnent le motif qui a déterminé leur choix : « Le parler de Pléchâtel, disent-ils (p. LX), est un bon spécimen des parlers de Haute-Bretagne ; il offre les traits essentiels de ces parlers, sans présenter toutefois les particularités singulières qu'ont conservées par exemple les parlers du Coglais, de Monterfil et un grand nombre de parlers des Côtes-du-Nord et du Morbihan ; il peut donner une idée exacte de l'état actuel de la plupart des patois haut-bretons, en présence du français qui les pénètre et finira par les absorber. » De ce langage de Pléchâtel rien n'est omis, rien n'est négligé, et les deux auteurs ont étudié en grammairiens habiles et ingénieux : voyelles, consonnes, genres, nombres, accords de l'adjectif, noms propres de personnes — presque tous d'origine française, – surnoms, noms propres d'animaux, noms de lieux — gallo-romains, français et bretons, ces derniers très rares, — noms composés, formes irrégulières, — mots défigurés par ignorance ou par scrupule, — locutions superlatives, pléonasmes, articles, pronoms, adjectifs, verbes, adverbes, prépositions, conjonctions et interjections !

La seconde partie, c'est le glossaire-dictionnaire du parler de Pléchâtel, véritable monument de 180 pages.

La troisième est consacrée à la géographie, à l'archéologie et aux mœurs, coutumes, usages et traditions locales. L'ouvrage se termine par une chanson et un conte en patois.

Au point de vue philologique, le *Glossaire de Pléchâtel* est une œuvre absolument complète. Sur la matière tout est dit, tout indiqué, règles et exceptions. Nous serions fort étonné qu'il restât quelques épis à glaner où la moissonneuse de MM. Dottin et Langouët a promené ses couteaux perfectionnés. Souhaitons

que, pour achever l'étude d'un pays aussi intéressant, ce travail inspire un jour l'apparition d'une monographie paroissiale qui en sera la suite obligée. Le passé d'une paroisse dont le nom *Plou Castel* rappelle l'occupation bretonne, dont le patronage donné à saint Pierre fait supposer — comme il arrive pour les autres paroisses riveraines de la Vilaine placées sous la protection du prince des Apôtres — une antiquité des plus reculées, ne doit pas être négligé, car il apportera certainement un moellon précieux à l'édifice que tous nous avons à cœur d'élever le plus haut possible : l'histoire de la Bretagne.

Cte René de Laigue.

*
* *

Usages et Droits féodaux en Bretagne, par l'abbé Guillotin de Corson. — Rennes, Plihon et Hommay, 1902, 63 pages.

De tous les érudits et historiens bretons, M. l'abbé Guillotin de Corson est peut-être celui qui connaît le mieux les archives de notre province et les a fouillées le plus consciencieusement. C'est dire qu'il possède des notes innombrables et fort curieuses sur la féodalité et ses rouages. Cachés dans les aveux, enfouis tout au fond des liasses jaunies et des coffres poussiéreux, les mille devoirs de la vie terrienne au moyen-âge auraient risqué beaucoup de ne jamais voir le jour si l'auteur du *Pouillé de l'Archevêché de Rennes* n'avait eu l'excellente idée de les réunir et de les condenser en une étude qui vient de paraître et a été justement couronnée par la Société Académique du Mans.

Un débutant se serait perdu au milieu des usages et droits féodaux si nombreux en Bretagne. Mais M. l'abbé Guillotin de Corson est passé maître en la matière. Il a su les diviser, les classer, les cataloguer pour ainsi dire avec cet ordre dont il a le secret comme il a celui du style facile et imagé qui donne un charme de plus à des travaux souvent ardus et sévères.

Hâtons-nous de dire que son nouvel ouvrage ne rentre pas dans cette dernière catégorie. Avec leurs détails variés, bizarres, amusants même, les *Usages et droits féodaux en Bretagne* franchiront le cercle un peu étroit des chercheurs, et seront goûtés comme ils le méritent par tous leurs lecteurs masculins et féminins.

Qui de nous en effet ne s'intésserait à ces *entrées* des Ducs, Evêques, Seigneurs et Recteurs, — celle du Recteur de Pipriac entre autres que l'usage obligeait à se dépouiller de « ses accoutrements et nippes, c'est-à-dire son chapeau, sa soutane et même sa ceinture » et à les abandonner aux tenanciers du fief Renaud en Saint-Ganton ?

Et ces redevances de bouillie, gâteaux, pots de vin ! Ces chandelles, ces cierges, ces fleurs, — l'agréable à côté du nécessaire.

Et les chevauchées, les guets, les fêtes des bouchers, le saut des poissonniers qui, en punition des prix exorbitants auxquels ils avaient vendu le poisson pendant le carême, étaient tenus à Pâques de piquer une tête dans un étang, et de demeurer parfois dans l'eau jusqu'à ce que congé leur fût donné d'en sortir !

Et ce devoir d'un œuf exigé par le seigneur de Pomméniac en Bain, œuf que l'on apportait lié avec des câbles sur une charrette traînée par des bœufs !

Et ces droits de grenouillage, poires d'angoisse, gants, sonnettes, quintaine, tire coq, soule, feux, rondes et chansons !

Enfin « ce singulier devoir d'animaux existant à Saint-Nazaire. Certain employé du port de cette ville devait présenter, sous peine d'amende, au seigneur de Saint-Nazaire ou à ses officiers, une fois l'an, le mardi de la Pentecôte, une oie et un chat attachés ensemble à deux pieds de distance l'un de l'autre, et ces animaux étaient mis dans la mer vis-à-vis de l'église de Saint-Nazaire et laissés là jusqu'à ce qu'il y en eût un de noyé par l'autre. »

Ces usages prêteront peut être à rire au XXe siècle. Mais nous remarquerons que tous ils avaient une origine et une rai-

son d'être. Un grand nombre rappelaient des services rendus, l'acquittement d'une dette, la solde d'un contrat ; d'autres avaient été au début des exercices militaires ou des jeux d'adresse destinés à aguerrir les jeunes gens ; ceux-ci constituaient des mesures de police, ceux-là avaient un caractère de pénalité ; beaucoup n'étaient que des divertissements. N'oublions pas d'ailleurs que l'on pouvait facilement échapper aux exigences des droits féodaux ; en effet « il y avait toujours une amende que pouvait payer celui hésitant à faire le saut de carpe, ou celle refusant de chanter en dansant. » Et concluons avec l'auteur que bien des contribuables contemporains seraient heureux d'esquiver moyennant finance certaines vexations de nos lois modernes.

En ces temps d'élections où il se débite tant de sornettes sur les droits du seigneur, la dîme et la corvée sans oublier les Dragonnades et la Saint-Barthélemy, il faut remercier l'historien consciencieux qui s'est fait la noble tâche de défendre notre passé, ou, tout au moins, de plaider pour lui les circonstances atténuantes.

Cte René de Laigue

*
* *

Viennent de paraître :

L'Obituaire et le Nécrologe des Cordeliers d'Angers (1216-1790), par le R. P. Ubald d'Alençon. — Angers, Germain et Grassin, 1902.

On connaît l'importance des obituaires. Les renseignements précieux qu'ils fournissent aux historiens et aux généalogistes sont de tout premier ordre, aussi l'apparition de quelqu'un d'entre eux est-il toujours un événement dans le monde littéraire et savant. Celui que le R. P. Ubald vient de publier est doublement intéressant pour nous, d'abord parce que l'Anjou qu'il concerne est une province sœur, ensuite parce qu'un grand nombre des noms qu'il cite sont ceux de familles bretonnes ou ayant joué un rôle en Bretagne.

Nous souhaitons le plus grand succès au nouvel ouvrage du R. P. Ubald qui est de nos amis et l'un de nos meilleurs collaborateurs.

FLEURS DES BOIS, recueil de poésies, par M. Charles Frédérick, avec une préface de M. Yann Rumengol. — Vannes, Lafolye, 1902.

Délicieux recueil de pièces charmantes et délicates. Je ne connais rien de plus captivant que le *Soir de Juillet aux bords de la Sèvre*. Voilà de bons et beaux vers, et l'on ne sait qui l'on doit féliciter le plus du poète qui a écrit ces délicieuses choses ou du pays qui l'a inspiré.

MENUES PROSES, par M. Alexandre Goichon. — Paris, à la maison des Poètes.

Ces *Menues Proses*, où viennent même s'égarer des vers, embaument l'ajonc et le blé noir, parfums de notre Bretagne; l'une d'elles, *Un Jour d'Automne* « au front nimbé d'opale », où « par les coteaux de landes et de bruyères, par les ravins frileusement ouatés de brumes, s'allume la féerie des couleurs » est impressionnante de vérité et de mélancolie. M. Goichon sent ce qu'il écrit, et son style est absolument le reflet de sa pensée.

*
* *

Nous avons la bonne fortune d'annoncer que notre compatriote et ami M. Le Dault, libraire 7 rue Lobineau à Paris, vient d'acheter tout ce qui restait de l'édition de Prosper Proux : *Bombard Kerne* (1866).

*
* *

La nouvelle de B. Steller que nous avons publiée dans la Revue de mai sous le titre : *Gardons notre Foi, nos mœurs et nos coutumes*, ne peut être reproduite que par les journaux ayant un traité avec la Société des Gens de Lettres.

SOCIETÉ DES BIBLIOPHILES BRETONS

ET DE

L'HISTOIRE DE BRETAGNE

Séance du 2 juin 1902.

Sous la présidence de M. de Palys.

M. Martin, libraire à Paris, est admis au nombre des sociétaires.

Est déposé sur le bureau l'*Itinéraire de Bretagne en 1636* par Dubuisson-Aubenay, formant le t. X des *Archives de Bretagne*, publié par MM. de Berthou et Maître. Ce volume, qui donne la fin de l'ouvrage, est consacré presque exclusivement à la description de Nantes et de ses monuments. Très érudit pour son temps, Dubuisson-Aubenay nous a laissé là un document des plus intéressants pour l'histoire de Nantes à l'époque de Louis XIII. Les savantes annotations de M. de Berthou, qui doublent l'épaisseur du volume, en doublent aussi la valeur en faisant l'historique de l'enceinte, des églises et des édifices de la ville, avant et après la date à laquelle il a été donné à Dubuisson de voir et de décrire des choses en partie disparues.

M. de Palys communique à l'assemblée la copie d'un ouvrage actuellement au Vatican, dans le fonds de la reine de

Suède. Ce précieux volume, signalé à notre regretté président, M. de la Borderie, par M. Léopold Delisle, l'éminent administrateur général de la Bibliothèque nationale, contient 19 mandements des évêques de Saint-Brieuc, Christophe de Penmarch et Olivier du Chastel, compris entre 1480 et 1507. Formé au temps de la duchesse Anne par un curé du diocèse de Saint-Brieuc, ce recueil, à côté de pièces manuscrites, en contient un plus grand nombre d'imprimées. La date de ces dernières, qui range les plus anciennes (1496) parmi les incunables bretons, dont on ne connaissait jusqu'ici qu'une vingtaine, augmente la liste de ceux-ci d'une façon appréciable, et notablement celle des travaux de Jean Calvez, imprimeur à Tréguier, auquel on ne pouvait attribuer que le *Catholicon breton*, daté de 1499. Sans parler de leur intérêt au point de vue typographique, ces mandements épiscopaux n'en présentent pas moins sous le rapport du texte. On y pourra glaner plus d'un curieux trait de mœurs, témoin cette prohibition aux femmes de faire aucun pèlerinage sans l'autorisation de leurs maris, et à tous d'entreprendre celui de Saint-Servais en Allemagne, sans la permission de l'évêque, témoin aussi cette défense d'élire comme *reines* ou *roses*, des femmes ou des jeunes filles : les honneurs rendus à leur beauté n'étant point sans danger pour leur modestie et leur vertu.

M. de la Borderie avait d'autant mieux compris l'intérêt du recueil de Rome, qu'il était un complément indispensable de son *Imprimerie en Bretagne au XVe siècle*, publiée par les Bibliophiles Bretons en 1878; il en avait commandé une copie. C'est celle-ci, terminée après la mort de notre président, que Mme de la Borderie a confiée à M. de Palys. La Société accepte ce legs avec reconnaissance et décide d'éditer sans retard les Mandements épiscopaux imprimés à Tréguier.

Elle met à l'étude, pour faire suite aux deux parus en 1878 et 1883, un 3e volume de *Mélanges historiques et littéraires*, pour lequel elle se propose, en faisant appel à tous ses membres, de réunir diverses pièces rares ou inédites.

Exhibition. — Par M. Gousset :

Tables anatomiques avec les pourtraicts et déclaration d'iceulx, ensemble un dénombrement de cinq cens maladies diverses. Au roy, par Jac. Guillemeau d'Orléans, chirurgien du roy et juré. A Paris, chez Jean Charron, à l'Arche, rue S. Jacques, 1586. In-4°. Frontispice gravé par L. G. (Léonard Gaultier, selon toutes les probabilités), portrait de Guillemeau, marque de J. Charron, figures anatomiques.

Le secrétaire des Bibliophiles Bretons,
R. Blanchard.

TABLE ANALYTIQUE
ET ALPHABÉTIQUE

TOME XXVII. — PREMIER SEMESTRE

ABGRALL (L'abbé J.-M.). Monuments du culte de sainte Anne au diocèse de Quimper. Mars. 161.

DE BÉLIZAL (Vte de Gouzillon). Journal et Lettres d'un émigré. Janvier-Février. 92.

LE BIHAN (F.). Avril. – Le Livre de la Vie. Mai. 355.

DU BOIS SAINT-SÉVRIN (Docteur). Assistance aux Pêcheurs de Haute-Mer : Les Œuvres de Mer. I. Mai. 321. — II. Fin. Juin. 411.

DE CALAN (Vte Charles). Les Romans de la Table-Ronde. I. Janvier-Février. 116. — II. Mars. 218. — III. Fin. Avril. 298. — *La Noblesse Bretonne aux XVIe et XVIIe siècles : Réformations et Montres* (par le Cte René de Laigue). *La Noblesse de l'Avranchin, élections d'Avranches et de Mortain* (par Alfred de Tesson). *Réception d'un écuyer du Roi : Le comte de Tesson écuyer ordinaire de Louis XVI* (par le même). *Le Suffrage Universel, ses deux cadres et ses trois modes de scrutin* (par Séverin de la Chapelle). *Esquisse d'un cadre de rénovation parlementaire française* (par le même). Mars. 237-240.

DE CARNÉ (Adrien). Judicaël. Janvier-Février. 87.

DE CLOSMADEUC (Docteur). Episodes de la Révolution : Thomas de Caradeuc, de la Roche-Bernard (1743-1793). Janvier-Février. 39. — Les Frères Bernard, de Vannes (1793-1794). I. Mars. 176. — II. Fin. Avril. 270.

DIR-NA-DOR. An Ti Kouet (la Maison Ruinée). Mars. 210.

FAVÉ (L'abbé Antoine). Une visite chez le Seigneur de Tronjolly, après son décès (1698) I. Mai. 348. — II Juin. 451.

DE GIBON (Vte Léonce). Le Drame de Beaumont. Avril. 265.

DE GOURCUFF (Vte Olivier). *L'Amour des Bois et des Champs* (par Antony Valabrègue. Notice par Emile Blémont). *Conférence du P. Terrade sur le Quo Vadis de Senckiewictz.* Janvier-Février. 157. 158. — *Mémoires de la Comtesse de la Villirouët née de Lambilly : Une*

femme avocat (par le Cte X. de Bellevüe). Mars. 234. — *Paysages d'Italie* (par Edouard Beaufils). *La Jeune Mariée* (par L. de la Brière). Avril. 316. 318. — *Chansons de la Haute-Bretagne* (par O. Orain). *La Marine et le Commerce de Nantes au XVIIe siècle et au commencement du XVIIIe siècle* (par E Gaborit). *Adieux d'une Mère à son Fils* (par H. Bout de Charlemont). *La Toussaint et la Commémoration des Morts* (par le baron G. de Wismes). Mai. 396. 397. 399. La Bretagne aux Salons. Juin. 457

GUILLOTIN DE CORSON (L'abbé). Les Pardons et Pèlerinages du Pays de Lannion et Tréguier. I. Mai. 329. — II. Juin. 433.

GWENN. *La Terre du Passé* (par Anatole Le Braz). Mars. 239. — *Avocates* (par Bernard Steller). Avril. 316.

KERHORET (Stevan). Chanson de Bretagne. Juin. 429.

KERVILER (René). *Le Pouvoir absolu et l'Esprit Provincial : Le duc d'Aiguillon et La Chalotais; La Réhabilitation* (par Barthélemy Pocquet). Avril. 311.

DE LAIGUE (Cte René). Une Victime de l' « Affaire de Bretagne » : Jean-Baptiste de Champeaux (1740-1780). I. Janvier-Février. 63. — II. Mars. 200. — III. Fin. Avril. 285. — Une Innovation Artistique à l'Évêché de Quimper. Avril. 241. — *Glossaire du Parler de Pléchâtel (canton de Bain Ille-et-Vilaine* (par G. Dottin et J. Langouët). *Usages et Droits Féodaux en Bretagne* (par l'abbé Guillotin de Corson). *L'Obituaire et le Nécrologe des Cordeliers d'Angers, 1216-1790* (par le R. P. Ubald d'Alençon). *Fleurs des Bois* (par Charles Frédérick). *Menues Proses* (par Alexandre Goichon). Juin. 468.

LALLIÉ (Alfred). Les Assemblées Primaires de la Loire-Inférieure. I. Juin. 401.

DE LANTIVY (Cte). Solatio rerum. Janvier-Février. 114.

MILLON (L'abbé A.). Choses de Chez Nous : Chronique de Bretagne. Mai. 376.

PARIS-JALLOBERT (L'abbé Paul). *Les Templiers et les Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem en Bretagne* (par l'abbé Guillotin de Corson). Avril. 314.

PEYRON (L'abbé). Documents touchant l'Insurrection du Léon en mars 1793 I. Janvier-Février. 24. — II. Mars. 191. — III. Avril. 250. — IV. Mai. 357. — V. Juin. 419.

DE PONTBRIAND (Vte du Breil). Les Origines de la Maison de Rieux. Janvier-Février. 8.

ROUSSE. (Joseph). Paysages Bretons : Aube d'Hiver ; L'Anse Déserte. Mai. 353.

ROY (Donatien). Exposition de la Société des Amis des Arts de Nantes. Mai. 367.

S. B. Exposition de la Société des Amis des Arts de Bretagne. Avril. 294.

SAULNIER (F...). *Les Gens du Roi au Parlement de Bretagne* (par G. Saulnier de la Pinelais). Mai. 392.

STELLER (Bernard). Gardons notre Foi, nos Mœurs et nos Coutumes. Mai. 341.

DE TRÉMAUDAN (Joseph). Miettes d'Histoire. La Comédie Française en tournée (1648-1788). Levée de la Milice Champêtre (1760). La Médecine à Nantes au XVIIIe siècle. I. Janvier-Février. 140. — Les Mairies. La Prière à l'Assemblée du Bureau de Ville. Les Maires Elus. Les Maires perpétuels (1559-1789). II. Juin. 443.

X. *Pipi Gonto, Marvailhou Brezonek* (par Dir-Na-Dor). Biographies des Contemporains Bretons (éditées par la maison de la Bonne Presse, imprimées à Saint-Brieuc à l'Imprimerie Saint-Guillaume). Avril. 319-320.

Le Gérant : J. LE BAYON.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE FRÈRES, 2, place des Lices.

REVUE
de Bretagne

Tome XXVIII. 2e Série. 1re Année, n° 7

JUILLET 1902.

REVUE de Bretagne

REVUE *de Bretagne et de Vendée* — REVUE *Historique de l'Ouest*

RÉUNIES

Mis de L'ESTOURBEILLON, *Directeur*

Cte RENÉ DE LAIGUE, *Secrétaire général*

MM. Le Cte DE PALYS, Secrétaire régional pour l'Ille-et-Vilaine. — RENÉ BLANCHARD, pour la Loire-Inférieure. — Le Chanoine PEYRON, pour le Finistère. — AVENEAU DE LA GRANCIÈRE, pour le Morbihan. — ALAIN RAISON DU CLEUZIOU, pour les Côtes-du-Nord. — OLIVIER DE GOURCUFF, pour Paris.

VANNES

LAFOLYE FRÈRES, ÉDITEURS

M DCCCC II

S'adresser pour la RÉDACTION et l'envoi des manuscrits à M. le Cte RENÉ DE LAIGUE, au château de Bahurel, par Redon ; pour l'ADMINISTRATION, à MM. LAFOLYE frères, 2, place des Lices, Vannes.

LE

COMTE DESGRÉES DU LOÛ

PRÉSIDENT DE LA NOBLESSE

AUX

ÉTATS DE BRETAGNE, DE 1768 ET DE 1772

ET SON PROCÈS

CONTRE LE DUC DE DURAS, DE 1778 A 1784

INTRODUCTION

Tout vient d'être dit, magistralement et en dernier ressort, relativement à la lutte du Parlement et des Etats de Bretagne contre l'absolutisme et l'arbitraire du pouvoir royal par Monsieur Pocquet du Haut-Jussé dans son remarquable ouvrage sur *le Duc d'Aiguillon et la Chalotais*. Nous n'essaierons donc pas de refaire ce qu'il a si bien fait, et nous désirons simplement exposer le rôle important joué dans cette période troublée par un gentilhomme breton, jusqu'ici trop inconnu, le comte Desgrées du Loû.

Mêlé activement depuis 1750 à toutes les luttes pour la revendication des droits constitutifs de sa province, il eut l'honneur d'être élu Président de la Noblesse aux Etats de 1768 et de 1772 ; situation, qui, par son importance même, le désigna à l'animosité des partisans de

la Cour, lesquels l'accusèrent d'avoir en 1769 reçu du duc de Duras une somme de quinze cents livres pour faire passer une délibération. Cette inculpation était, de fait, peu grave, car un grand nombre de gentilshommes s'honoraient d'avoir reçu des gratifications de ce genre ; mais, jaloux de l'indépendance et de l'intégrité de sa conduite, le comte Desgrées protesta contre cette imputation calomnieuse et mit le duc en demeure de prouver le fait qu'il avait imprudemment avancé. D'où un procès, qui, vu la haute situation des deux adversaires, passionna la France entière, et tourna tellement à la honte du duc de Duras que le roi, renouvelant le procédé que son prédécesseur avait employé dans l'affaire du duc d'Aiguillon et de la Chalotais, déclara ne pas vouloir connaître de coupable et interdit à ce sujet aucune espèce de procédure.

Le comte Desgrées, voyant alors qu'il ne pouvait plus compter sur la justice des hommes, en appela au tribunal même de Dieu et fit paraître, sous forme de testament, une protestation aussi ardente qu'éloquente de son innocence et de son patriotisme.

Bien bretons ce noble entêtement et ce scrupule d'honneur ! Bien bretons aussi ce caractère, cette figure et cette vie, que nous allons esquisser à grands traits.

Etant l'un des arrière-petits-neveux du comte Desgrées, je considère, à tous les titres, comme un devoir de faire connaître et de saluer bien bas l'un des anciens Présidents de ces gentilshommes bretons, si fiers dans leur pauvreté, si désintéressés du côté des honneurs, si châtouilleux du côté de l'honneur et de la liberté. Aujourd'hui, c'est contre l'arbitraire royal qu'ils défendent les franchises et les droits de leur province ; demain, ce sera pour Dieu et le Roi qu'ils lutteront contre la

tyrannie sanguinaire des révolutionnaires, et que, martyrs de la fidélité, ils verseront leur sang sur les échafauds républicains ou dans les champs de bataille de la Bretagne et de la Vendée. Ces fiers et vaillants défenseurs des foyers, des autels et du trône, les bandits qui avaient alors accaparé le pouvoir les ont appelés des Brigands ; mais l'histoire, qui sait et qui juge, les a sacrés de leurs vrais noms de Géants et de Martyrs.

Ces Géants, ces Martyrs, ce sont nos pères : soyons-en fiers, restons-en dignes !

Comme eux et comme la blanche hermine, pur emblème de notre Bretagne, préférons tout à la plus petite tache, à la moindre défection, à l'apparence même d'un reniement, et demeurons toujours, partout et malgré tout, fidèles à notre belle devise : « Plutôt la mort que la souillure » !

CHAPITRE PREMIER

Naissance et famille du comte Desgrées du Loû. — Il devient en 1758 Commissaire des Etats de Bretagne pour l'Evêché de Saint-Malo. — Situation de la Province et aperçu sur la lutte des Etats et du Parlement contre le pouvoir absolu. — Mariage du comte Desgrées avec Mademoiselle du Hallay. — Etats tenus à Saint-Brieuc, du 12 décembre 1768 au 6 mars 1769. — Présidence intérimaire du comte Desgrées. — Délibération du 5 mars 1769.

Jacques-Bertrand-Colomban Desgrées, comte du Loû, qui devait avoir le très grand honneur d'être élu Président de l'Ordre de la Noblesse aux Etats de Bretagne de 1768 et de 1772, naquit le 17 novembre 1725 au château de Kerhoarno, près de Locminé, qui appartenait à sa mère, Julienne Le Malliaud. Il fut baptisé le surlendemain dans l'église Saint-Colomban de Locminé, et il eut pour parrain messire Jacques Angeneau, recteur de Plumelin, et pour marraine sa grand'mère maternelle, Suzanne Le Queux, veuve de François Le Malliaud de Kerhoarno (1).

La famille Desgrées (2), d'ancienne extraction de chevalerie, est, dit-on, originaire d'Ecosse, où elle

(1) Arch. dép. du Morbihan. E. supp. g. 62.

(2) Ce nom s'est écrit tantôt « Desgrée », « des Grées » et « Desgrées » : le Président, et, après lui tous les actes du XVIIIe siècle, portent « Desgrée » : l'orthographe qui a généralement prévalu est celle de « Desgrées ».

serait encore représentée. Un de ses membres, Jean Desgrées (de Gray), l'un des principaux officiers du roi d'Angleterre, Henri III, fut envoyé par ce prince, en 1234, au secours du duc de Bretagne, Pierre de Dreux, et se fixa dans le pays de Ploërmel où sa postérité se perpétue depuis plus de six cents ans.

Son premier chef-lieu fut le château de la Touraille, en la paroisse d'Augan (1), où les Desgrées demeurèrent jusqu'en 1622 ; ils allèrent ensuite se fixer au château du Loû, en Saint-Léry, près de Mauron, qu'ils habitèrent jusqu'en 1829.

Maintenus avec qualité de chevaliers et d'écuyers aux Montres et aux Réformations des XIVe, XVe et XVIe siècles (2), les Desgrées portèrent le titre de « vicomtes de la Touraille » de 1560 à 1622, et celui de « comtes du Loû », à partir de 1659. Ils ont contracté des alliances avec les plus illustres familles bretonnes et se sont rattachés par quatre côtés différents à la maison ducale de Bretagne (3).

Après avoir vaillamment combattu sous Beaumanoir et Duguesclin, qui les traitait de cousins, ils donnèrent toujours sans compter leur sang et leur or pour le service de leurs souverains. Jean IV Desgrées, vicomte de la Touraille, mérita le surnom de « prodigue » pour avoir dépensé toute sa fortune pour la cause royale, durant les guerres de la Ligue, et avoir vu ses

(1) Le château de la Touraille appartient actuellement au marquis de Bellevüe. — Voir à l'*Appendice*, la *Généalogie des Desgrées*.

(2) Montres (revues) de Jean de Beaumanoir en 1368, de Duguesclin en 1373, de Guillaume de Beauvais en 1375 : et Réf. de 1427, 1440, 1448, 1454, 1513, 1536, en Augan et Guer.

(3) Alliances avec les d'Avaugour en 1450 ; les Quéjau en 1567 ; d'Angoulevent, 1607 ; Avril, 1620. — Voir *Généalogie*.

châteaux de la Touraille, de Jerguy, de Boquidé et du Gaffre ruinés par les partisans de Mercœur, irrités de la fidélité de ce gentilhomme à ses princes.

Cette famille, qui compte encore de nombreux représentants, fut, lors de la Réformation de 1668, maintenue dans sa noblesse d'ancienne extraction avec onze générations.

Elle s'arme : « *d'azur à la fasce d'hermines, accompagnée de trois étoiles d'argent* ». — Devise : « SEMPER FIDELIS ».

Jacques-Bertrand-Colomban descendait en quatorzième génération de Berthieu Desgrées, chevalier, seigneur de la Touraille ; il était fils aîné de Bertrand, comte Desgrées du Loû, chef de nom et d'armes, seigneur du Loû et de Lesné, ex-officier au régiment des Bombardiers, avocat et sénéchal de Ploërmel, et de Julienne le Malliaud, dame de Kerhoarno. Son père mourut à Ploërmel, et fut inhumé le 29 décembre 1734, dans la chapelle des Carmélites de cette ville (1) ; sa veuve lui survécut cinquante ans et mourut au Loû le 27 août 1784.

Colomban, à la mort de son père, venait d'avoir dix ans ; il fut placé sous la tutelle de sa mère, qui l'envoya faire ses études à Rennes, au collège des Pères Jésuites. Emancipé par acte du 14 avril 1744, il voulut d'abord entrer dans les ordres et fut même tonsuré le 10 septembre 1746. Mais il quitta peu après la soutane pour la toge, et se fit recevoir licencié en 1747 et avocat en 1748. Il se lança alors dans l'arène politique et prit une part active à tous les travaux et à toutes les luttes des Etats de Bretagne, où son intelligence, son caractère et

(1) *Nunc*, chapelle des Ursulines.

ses relations lui acquirent bientôt une grande influence.

Ces luttes des Etats et du Parlement, défenseurs des libertés bretonnes contre les empiétements du pouvoir royal, commencées depuis longtemps déjà, avaient repris avec une nouvelle ardeur. Aux Etats, tenus à Rennes du 25 septembre au 26 décembre 1752, le commandant pour le Roi en Bretagne, le duc d'Aiguillon avait renouvelé la prétention de faire payer par les Bretons des impôts dont jusque-là ils avaient été reconnus exempts. La Noblesse voulut maintenir les privilèges et les franchises de la province, qui, formellement réservés lors de l'annexion du duché à la Couronne en 1491 et 1499, avaient été ratifiés depuis par tous les rois de France et confirmés par Louis XV lui-même à son avènement au trône. D'Aiguillon dut employer la violence pour essayer de vaincre cette juste et courageuse résistance. La lutte n'en reprit qu'avec plus d'énergie aux Etats de 1758 et de 1763 : c'était toujours la même prétention de la Cour de frapper la Bretagne de nouveaux impôts, et toujours aussi la même opiniâtreté des Bretons, rappelant à la monarchie ses serments et soutenant le droit contre l'arbitraire. Pour cette cause légitime et patriotique nos paysans avaient été pendus sous Louis XIV et nos gentilshommes décapités par le Régent (1).

Par les menaces, la prison et l'exil, le roi essaya de dompter cette rébellion. Mais les Bretons ne se courbent jamais devant la violence, et, sur les quatre-vingt-cinq membres dont se composait le Parlement de Bretagne, soixante-treize répondirent à l'oppression en donnant leur démission. Les douze dissidents furent injuriés,

(1) Révolte du Papier Timbré, en 1675 ; Conspiration de Pontcallec en 1718.

chansonnés, caricaturés, sous le surnom des Ifs (J... F...), tandis que les démis, dits Bastionnaires, rempart et protecteurs du pays, recevaient chacun, des dames de la halle, un bouquet de fleur d'oranger, et, sous le nom d'orangistes, étaient acclamés par tout le peuple breton. A la tête des opposants était le procureur général la Chalotais, qui, sur une fausse accusation, fut arrêté avec son fils et enfermé au château du Taureau, près de Morlaix, tandis que la plupart des démissionnaires étaient exilés ou emprisonnés (novembre 1765).

La lutte des Etats et du Parlement contre l'autorité royale passionna bientôt la France entière, qui fut dès lors divisée en deux partis irréconciliables : d'un côté, la cour, les ministres, les fonctionnaires, les Jésuites, et quelques membres du haut clergé et de la noblesse ; de l'autre, les Parlements, et, derrière les Parlements, la Nation. Ce fut en réalité le début de la Révolution, qui, commencée par la noblesse bretonne pour la protection des droits constitutifs de la Bretagne, allait aboutir à la ruine de la noblesse et de la Bretagne en même temps qu'à celle de la monarchie.

Mais, de cette rebellion au despotisme et à l'arbitraire, il ne faut pas conclure que les chefs de l'opposition bretonne n'étaient que des « séditieux », des « entêtés » et des « brouillons ». Patriotes zélés et indépendants, ils bravèrent la disgrâce, la prison et l'exil pour la défense de leurs droits contre un gouvernement exacteur. Royalistes ils l'étaient plus que personne ces énergiques gentilshommes, et les martyrologes de Quiberon et des guerres de l'Emigration et de la Chouannerie le prouveront éloquemment ; mais ils étaient des sujets fidèles, non des serviteurs et des courtisans ; et, préférant l'honneur aux honneurs, ils exigeaient d'abord le main-

tien intégral des privilèges de leur province et le respect des promesses jurées.

Les Etats réclamèrent avec persistance le retour des soixante-dix magistrats exilés, qui fut enfin accordé en juillet 1769. Dès le 11 septembre 1768, le duc d'Aiguillon avait été révoqué de ses fonctions ; et cependant, bien qu'accusé de faux, de malversations et d'abus de pouvoir, il fut, quelques mois après, trouvé bon par le roi pour être un de ses ministres : la monarchie semblait à plaisir se précipiter vers l'abîme. « La Bretagne n'avait pas seulement vaincu son adversaire, elle l'avait flétri ; et cette victoire avait en même temps porté un coup profond à l'autorité royale : c'était le premier grondement de la foudre annonçant un grand orage »..[1] « Le duc avait sauvé sa tête ; mais le Parlement lui avait tordu le cou »..[2]

Cette explication préalable était nécessaire pour montrer les difficultés qu'allait rencontrer le comte Desgrées comme Président des Etats en 1769 et en 1772, et pour apprécier combien étaient grandes l'estime et la confiances qu'il avait su inspirer à ses amis pour mériter le grand et périlleux honneur d'être choisi par eux dans des circonstances aussi difficiles.

Dès l'âge de vingt-cinq ans, le comte Desgrées avait pris une part active aux luttes précédentes ; il avait siégé aux Etats de 1752 à 1766 et s'y était fait remarquer parmi les plus zélés bastionnaires. Depuis 1758 il faisait parti de la Commission Intermédiaire de l'Evêché de Saint-Malo (3). Son intelligence et son énergie le fai-

(1) *Histoire des Etats de Bretagne*, par le comte de Carné.

(2) Expression du Maréchal de Brissac.

(3) Les Etats ne siégeant régulièrement que tous les deux ans, la Commission Intermédiaire, (établie en 1734), continuait leurs tra-

saient redouter des agents du gouvernement : et, en 1766, les commissaires du Roi, prétextant d'un retard de quelques jours qu'il avait mis à se faire inscrire sur la liste de son ordre (1), lui avaient interdit l'entrée des Etats. Plus de quarante gentilhommes, dans le même cas, avaient obtenu de siéger quand même ; mais, pour lui, vu son indépendance et son influence, il fallut que son Ordre tout entier réclamât à plusieurs reprises pour qu'après deux mois de sollicitations le Commandant consentît à lui accorder l'accès demandé.

Les Etats suivants devaient lui donner une preuve d'estime plus éclatante encore.

Dans l'intervalle entre ces deux tenues eut lieu à Rennes le mariage du comte Desgrées du Loû.

Il était alors âgé de quarante-trois ans : d'une taille moyenne (1m65 environ), il était brun, maigre et pâle, avec un nez aquilin, des lèvres minces, de grands yeux

vaux. Nommée à chaque tenue, elle se composait d'un bureau central, dont le siège était à Rennes, et qui, sous la présidence de l'Evêque, comptait dix-huit délégués, six de chacun des trois Ordres ; avec ce bureau central correspondaient les bureaux secondaires des huit évêchés de Bretagne, comprenant chacun neuf membres également choisis parmi les trois Ordres. Cette commission, ainsi formée d'administrateurs élus qui remplissaient gratuitement leurs fonctions délicates et complexes, centralisait tous les renseignements locaux et statuait sur les affaires urgentes introduites dans l'intervalle des tenues. « Ainsi était réalisé autant que possible, écrit M. du Bouétiez, le vœu si souvent émis de nos jours de l'administration du pays par le pays » : administration économique et intelligente, qui assurait la protection permanente de tous les intérêts de la province. C'est à peu près au même but que répond actuellement la Commission Départementale du Conseil général.

(1) La liste de chacun des Ordres devait, d'après un décret de 1736, être arrêtée dans les six premiers jours de chaque session ; et régulièrement nul se pouvait siéger s'il n'avait été inscrit avant ce délai ; Mais, de fait, cette mesure souffrait de fréquentes exceptions.

bruns et expressifs recouverts d'épais sourcils (1). Il épousa en l'église Toussaint de Rennes, le 21 mai 1767, par contrat passé le 18 mai, Mademoiselle Marie-Sainte du Hallay, née en 1743, fille de feus Christophe-René, comte du Hallay et de Montmoron, seigneur de la Borderie, et de Marie-Renée de Bizien du Lézard, et petite-fille d'Emmanuel, marquis du Hallay, et de Marie-Renée de Sévigné, comtesse de Montmoron, dame de Rimou. La Maison du Hallay, d'ancienne extraction de chevalerie bretonne, s'armait : *fretté d'argent et de gueules*; elle s'était alliée en 1576 aux Coëtquen, descendants des comtes de Dinan et de Penthièvre (2) ; et, par suite de ce mariage, le comte Desgrées devint parent du duc de Duras, qui avait épousé le 16 juin 1736 Mademoiselle de Coëtquen, dame de Combourg. Il se trouvait également parent, par suite d'alliances précédentes, du duc d'Aiguillon par les Bréhant, du vice-amiral d'Estaing par les la Porte d'Artois, des Sérent et des Geslin de Trémergat, par les Judes, des Coëtlogon, des Rosmadec, etc. — Après son mariage, le comte Desgrées se trouva posséder, y compris la fortune de sa femme, environ dix à douze mille livres de rentes.

Les Etats de 1768 s'ouvrirent à Saint-Brieuc le 12 décembre, sous la présidence du duc de Rohan (3), et

(1) Le portrait du comte Desgrées, peint vers 1770, se trouve actuellement, ainsi que celui de sa femme, Marie-Sainte du Hallay, chez son arrière-neveu, le comte Roger Desgrées du Loû.

(2) Pour les du Hallay, voir à la *Généalogie Desgrées* en appendice.

(3) Louis-Antoine-Auguste de Rohan-Chabot, duc de Rohan, prince de Léon, comte de Porhoët, né en 1733, époux depuis 1757 de Elisabeth-Louise de la Rochefoucauld, et lieutenant-général des armées du Roi. Il émigra à l'armée des Princes en 1790, et fut rayé de la liste des émigrés le 2 juillet 1796 ; il a pour arrière-petit-fils, Alain, duc de Rohan, député du Morbihan.

peu de temps après la rentrée triomphale des Bretons exilés et la révocation du duc d'Aiguillon, auquel avait succédé dans le commandement de la Bretagne le duc de Duras (1).

La tenue eut lieu dans la chapelle du Séminaire.

Le 17 février 1769, le siège de la présidence étant devenu vacant par suite d'une absence du duc de Rohan, tous les suffrages se portèrent sur le comte Desgrées, qui fut proclamé Président Intérimaire de son Ordre. Le duc de Rohan, rentré cinq jours après, le 22 février, reprit la Présidence et la conserva jusqu'à la clôture des Etats, qui eut lieu le 6 mars suivant.

Ce fut pendant cette session que, plus tard, en 1777, comme nous le verrons plus loin, le comte Desgrées fut accusé d'avoir reçu du duc de Duras, commandant de la province, une somme de quinze-cents livres pour faire passer une délibération, celle du 5 mars 1769 : voyons donc de suite ce que fut cette délibération.

De tout temps les Etats avaient fait eux-mêmes leur règlement. Ce droit, constamment reconnu, tenait à leur constitution même et dérivait de la liberté dont tout corps national doit jouir sous peine de perdre son autorité. Jamais encore le gouvernement n'avait osé contester ce privilège essentiel, quand, le 10 mai 1767, le duc d'Aiguillon prétendit l'abolir. Il fit enregistrer un règlement « par ordre du Roi », ne laissant plus aux représentants de la province que le droit fort platonique de faire des remontrances. Les Etats se bornèrent alors à faire des représentations, qui signées de cent trente et un gentilshommes, furent portées le 22 mai 1767 par quinze d'entre eux, dont le comte Desgrées, à

(1) Pour le duc de Duras, voir notice plus loin.

Me Pocquet, notaire, qui les enregistra. L'assemblée de 1768 suivit d'abord la même voie et adressa au Roi des remontrances; puis, au moment de se séparer, la noblesse, comprenant l'inutilité et le danger de ce moyen, reconnut la nécessité de reconstituer le droit qui lui avait été enlevé injustement et qui annihilait sa liberté. Mais les circonstances étaient délicates : refuser d'enregistrer les dernières réponses du Roi à ce sujet c'était reconnaître qu'on avait eu tort d'enregistrer les premières, avouer que l'on s'était compromis précédemment, et, par là-même, se compromettre davantage encore ; de l'autre côté, consentir à ce nouvel enregistrement c'était accepter irrévocablement le fait accompli et vouer pour jamais les États à l'impuissance et à l'esclavage. Il fallait donc, dans cette position critique, réparer une faute sans laisser voir qu'on l'avait commise, assurer les droits de la nation sans blesser l'autorité royale, changer de tactique sans paraître inconséquent. Tel fut l'objet de la délibération du 5 mars 1769.

Le premier projet fut l'œuvre d'un gentilhomme justement considéré dans la province, le comte de Montmuran (1). Ayant eu connaissance des réponses du roi aux dernières remontrances, la veille du jour où elles devaient être lues à l'assemblée, il rédigea, d'accord avec le comte Desgrées et quelques autres bastionnaires, un avis, dont voici le texte : « Les

(1) René-Marie-Anne de la Motte, comte de Montmuran, né en 1713, fils de Pierre, sgr de la Ville-Agan et de Montmuran, et de Servanne Miniac, dame de la Ville-ès-Nouveaux ; il fut l'un des plus zélés bastionnaires, et présida par intérim l'ordre de la Noblesse aux Etats le 13 janvier 1773. Il mourut en 1795, sans postérité de Marie-Anne Vion de Tessancourt.

Etats, pénétrés de respect et d'amour pour la personne sacrée du Roi et toujours occupés du désir de lui plaire, ont ordonné et ordonnent que, *par soumission à ses volontés*, la réponse de Sa Majesté à leurs dernières représentations sur divers articles du nouveau règlement, présentée ce jour à l'assemblée par MM. les Commissaires du Roi, *sera inscrite sur le registre des Etats*. Et néanmoins, attendu que, suivant leur constitution nationale, *le droit de faire leur règlement appartient aux Etats*, sous le bon plaisir du Souverain, *droit indéniable et inaliénable*, Sa Majesté sera très humblement suppliée de *ne donner au dit règlement qu'un effet provisoire* jusqu'à ce qu'il y ait été pouvu et satisfait par les Etats pour le plus grand bien du service du Roi et pour celui de la Province conformément à ce qui s'est passé en 1645, 1685 et 1687. »

Ce projet, fort habile, ayant été lu et approuvé par un grand nombre de gentilshommes, ce fut le comte Desgrées qui fut choisi pour en donner lecture à son Ordre, lequel l'adopta par acclamation et en ordonna l'envoi aux Chambres. Après une délibération qui dura plus de cinq heures, les trois Ordres finirent par accepter l'enregistrement de cette déclaration telle qu'elle avait été rédigée par le comte de Montmuran.

Le lendemain, 6 mars, les Etats étaient clos.

Telle fut la délibération du 5 mars 1769 pour le vote de laquelle les ennemis du comte Desgrées l'accusèrent, sept ans plus tard, d'avoir reçu quinze-cents livres et trahi les intérêts de la province. Le succès de cette délibération n'avait été au contraire qu'un nouveau titre de gloire pour le comte Desgrées puisqu'elle avait rendu aux Etats leur indépendance et qu'elle leur permit de faire librement leur règlement aux tenues de

1770 et de 1774. (1) Le comte, accusé postérieurement d'avoir en cette occasion reçu de l'argent pour trahir son pays, n'avait ni reçu, ni trahi ; mais bien plutôt affirmé une fois de plus son indépendance et son zèle pour la province. Il venait d'ailleurs de prouver qu'il n'avait pas une âme vénale. Quand, à la fin de ces mêmes Etats de 1768, plusieurs membres de l'Assemblée lui avaient offert de solliciter en sa faveur la gratification de dix mille livres, qu'il était d'usage d'accorder à tout président intérimaire et dont avait entre autres bénéficié en 1760 M. du Rocher de Beauregard, le comte Desgrées s'était opposé à cette démarche, déclarant « qu'il se trouvait largement récompensé des frais que lui avait accasionnés sa présidence par l'honneur qu'il en avait reçu ».

Après avoir pris une part importante aux travaux des Etats, tenus à Rennes du 25 septembre au 30 octobre 1770, sous la présidence de Guillaume de Rosnyvinen, marquis de Piré, en l'absence du comte de la Trimoïlle, le comte Desgrées allait encore être élu président de son Ordre pour toute la tenue de 1772.

(*A suivre.*)

Comte de Bellevüe.

(1) Voir les arrêtés du 4 décembre 1770 et du 4 novembre 1774, pris par les Etats en se basant sur la délibération du 5 mars 1769.

CAPITULATION DE DINAN

EN 1488

L'acte de capitulation de la ville de Dinan prise par Louis II de la Trémoïlle (1) en 1488 a été publié dans les *Preuves* de D. Morice (2), d'après une copie empruntée aux archives de Blain ; mais cette copie est incomplète. On a passé sous silence les noms des bourgeois de Dinan qui figurent dans le document ; le jour de l'acte est erroné, 9 au lieu de 8 ; de plus on a négligé d'indiquer les signatures des personnages qui ont reçu la soumission des Dinannais.

Grâce à la grande obligeance de M. le duc de la Trémoïlle j'ai pu avoir communication de ce document, en original, revêtu des signatures autographes des contractants et j'ai pensé que ce texte exact pouvait figurer utilement dans la *Revue de Bretagne*, sans trop l'encombrer.

Il est plusieurs fois fait allusion au siège de Dinan dans la Correspondance de Charles VIII et de ses conseillers ainsi qu'avec Louis de la Trémoïlle. Dans une lettre du 24 juin le roi lui trace l'itinéraire qu'il doit suivre : « venant de Martigné, le chemin où vous serez

(1) Louis II de la Trémoïlle, fils d' Alain IX et de Marie de Lorraine, mort à Pavie en 1524.

(2) Tome III, p. 393.

le mieux est d'aller à Dignan ou Fougères par les Grèves. » Un mois après, le 23 juillet, il lui écrivait encore. « Vous n'aurez que trois places à prendre, « Rennes, Dinan et Saint-Malo ».

Le 8 août suivant, Louis de la Trémoïlle faisait prisonnier le prince d'Orange et le duc d'Orléans, depuis Louis XII à la bataille de Saint-Aubin du Cormier.

A. DE BARTHÉLEMY.

Cy apres ensuist les points et articles parlez et devisez par apointement et traicté entre tres redoubté et tres puissant seigneur le sires de Rohan (1) d'une partie et missires Amaury de la Moussaye seigneur dudit lieu, maistre Rolland du Breill seigneur de Rays, sénéchal de Rennes, Thomas de Québriac, seigneur dudit lieu, Jehan Chesnel, seigneur de Maillechat, lieutenant du capitaine de la ville de Dinan, maistre Guillaume de la Vallée, alloué et Charles du Breill, procureur dudit lieu, missire Bertram de Quédillac, seigneur de Tadam, messire Gilles Ferré, seigneur de la Garaye, Guion de Vendel seigneur dudit lieu, Pierre de Plouer seigneur dudit lieu, Guillaume de la Bouexière, seigneur de Monfort, Hervé Pastau, Jehan d'Ivignac, seigneur dudit lieu, Auffray de la Motte, Pierre d'Espinay seigneur de la Ville Gilouart, Guillaume Legac, seigneur du Pleisseix, Guillaume de la Bouexière, seigneur de Launay-Baudouin, Gilles Hingant, Jehan Ruffier du Cobas, Henry de Launay, Geffroy Lesage, Jehan le Rebours, Jehan Girard, Guillaume et Jehan de la Villermayt, Robert Couplière, maistre Bertram de

(1) Jean II, vicomte de Rohan, fils d'Alain IX et de Marie de Lorraine.

Porcon, Jehan de Tremigon, René Avallour, Alain du Bouais Adam, Olivier de Pelimeuc, Briant de Pleumaugat, Bertram de la Vallée nobles capitaines et gens d'armes estant apresent à la garde et garnison de ladite ville de Dinan ; Guillot Chollet, Guillaume Lambert, Franczois Mucet, Jehan Fontenaye [Jehan Cadet, Alain de Saint-Cire, Charles Chauchart, Lembert, Jehan Razel, Raoullet Lemarchant, Thomas Picot, Jocelin Sarcel, Bertram Giquel, Guillaume Lemaczon, Pierre Gourcuff, Guillaume Cadet, Guillaume Le Bastet, Jaquet Aubelet, Rogier Vincent lesne, Charles de la Haye, Jehan Caragnel, Thevenot Diepays, Richier Maufras, Jehannot Vassal, Jehan Vincent, Perrinot le Reffeit bourgeoys, manens et habitans de ladite ville de Dinan representant la maire et plus saine parti d'iceulx bourgeoys, manens et habitans dudit lieu d'aultre partie, touchant la composition des ville et archidiaconé de Dinan.

Et premier :

Que lesdits capitaines, nobles bourgeois et habitans de ladite ville bailleront et mettront entre les mains dudit sire de Rohan ladite ville et place de Dinan pour la bailler entre les mains de qui bon lui semblera et y metre tels gens que lui plera ; queulx demorant en ladite ville feront serment audil sire ou à ceulx à qui il baillera la garde de ladite ville, que s'ils savent ou cognoissent quelque chose préjudiciable au roy, ses pays et subgects, qu'ils le lui reveleront ou a celx qui auront la garde de ladite ville. Et ce faisant ledit seigneur leur a promis, octroié et acordé que incontinent l'armée du roy qui de present est davant ladite ville sera retirée ailleurs et que les demorans et habitans en

icelle ville et oudit archidiaconé de Dinan seront par ledit sire et autres qui auroit le gouvernement de ladite ville troictés, regis et gouvernés en paix, transquilité avec tous et chacuns leurs biens, meubles et immeubles quelque part qu'ils soient situés et assis et sans ce qu'ils soient prins ne leurs biens en aucune manière, mais les troictera et sera troictés en toute doulceur, paix et amitié. Et s'il y a aucunes places fortes oudit archidiaconé qui voulseissent tenir contre le roy neanmoins ceste conposicion, on les poura assieger prandre par force et par tous autres moiens que on voira l'avoir affere avecques pugnir et corriger au voulloir dudit sires.

Aussi a este accordé de maintenir, garder et entretenir les dessus dits capitaines, nobles bourgeois et habitans et autres demorans oudit archidiaconé en toutes et chacunes leurs libertez, droiz et franchises qui leur apartiennent et dont ils ont acoustumé joir et user sans aucune chose, faire au contraire, mais en joiront et useront.

Item leur a esté acordé qu'ils ne seront tirez pour faire la guerre en quelque lieu et contre quelque personne que ce soit, mais seront et demouront esdites ville et archediaconé pour la garde d'iceulx ou ailleurs en leurs maisons comme bon leur semblera.

Item que s'il y a aucuns desdits nobles bourgeoys ou habitans de sadite ville et archidiaconé ou autres estrangiers estans apresant en icelle ville qui s'en vouldroint aller et retirer ailleurs ilz le pourront faire dedans quinze jours prochains venans et emporter avecque eulx tous et chacuns leurs biens et bagues sauffves sans ce que aucuns inpeschement leur y soit donné au contraire, oultre leur bailler seurtés et sauf conduits vallables durant ledit temps, oultre a esté

octrié, acordé et promis ausdits nobles bourgeoys et habitans fere rendre et restituer les bestails et prinsonniers qui seront trouvés en nature qui ont esté prins audit archidiaconé dempuis la letre escripte par ceulx dudit lieu de Dinan audit sire pour louverture de ceste presente composition.

Lequel traicté et composition les dits sire de Rohan et nobles bourgeoys, et habitans, respectivement chacun de sa part et pour ce que lui touche ont prins et jures tenir de bonne fois parceque hault et puissant le sire de la Tremouille lieutenant général du Roy auquel a esté ledit traicté remonstré l'a ainsi baillé, promis et octrié. Fait le ouitième jour d'Aougst lan mil IIII^{c} quatre vingts ouit.

Signé : DE LA TREMOILLE, DU BREILL, DE LA VALLÉE, DE LA MOUSSAYE, GILLES FERRE, JEHAN DE TREMARGAT, DU BOUAISADAN.

LES

PARDONS & PÈLERINAGES

DU PAYS DE

LANNION ET TRÉGUIER[1]

VII

La paroisse de Plestin conserve fidèlement le souvenir de trois saints qui la sanctifièrent au VIe siècle ; peu de figures aussi poétiques, aussi attachantes, se présentent à nous ; laissez-nous donc vous raconter ce que furent saint Gestin, saint Efflam et sainte Enora.

« Un roi d'Irlande avait une fille à marier : c'était la plus belle des princesses ; elle se nommait Enora.

« Beaucoup l'avaient demandée, et elle avait refusé tous les partis, à l'exception du grand seigneur Efflam, fils d'un roi étranger, et qui était jeune et beau (2). »

Ainsi commence le chant poètique que le peuple breton à consacré à l'un de ses saints vénérés. Mais si Enora aimait Efflam, ce jeune prince ne pouvait répondre à cet amour, car il avait pris la ferme résolution de conserver sa virginité. Toutefois on sait que les enfants des rois ne s'appartiennent pas ; les pères d'Ef-

(1) Voyez la *Revue* de mai et juin.

(2) Hersart de la Villemarqué, *Barzas-Breiz*.

flam et d'Enora étaient en guerre depuis de longues années ; ils finirent par faire trêve à leurs différends et résolurent l'un et l'autre de cimenter une paix durable par le mariage de leurs enfants. Lorsqu'Efflam apprit cette décision, il n'osa repousser l'union proposée. crainte de voir le terrible fléau de la guerre apparaître de nouveau, il se résigna, donc au mariage ; mais « au milieu même de la nuit des noces, il sortit du palais sans éveiller personne, formant le projet d'aller faire pénitence en un ermitage au fond de quelque bois. »

Efflam quitta la Grande Bretagne en s'embarquant secrètement et vint aborder sur les côtes de Tréguier. La légende raconte qu'à son arrivée dans le pays il trouva le roi Arthur luttant contre un horrible dragon qui avait fait sa retraite dans une caverne du Roc'h-Hyrglaz. Le héros breton allait succomber à la peine. dévoré par une soif ardente, lorsque le saint fit jaillir du rocher une source qui désaltéra Arthur et lui rendit assez de force pour terrasser le monstre qu'il combattait. On voit encore cette fontaine, objet de vénération depuis des siècles, coulant doucement sur le roc.

Lorsque saint Efflam se trouva seul sur le rivage, il chercha un lieu propre à exécuter son dessein de vivre en ermite ; avisant une petite cabane abandonnée, il s'y établit pour servir Dieu.

Mais il n'y demeura pas longtemps seul ; d'abord arriva certain jour un dévot personnage appelé Gestin, auquel appartenait la cabane, puis vint à son tour sainte Enora elle-même.

Saint Gestin, solitaire breton, avait quitté son ermitage pour faire le voyage de Rome. A son retour il trouva saint Efflam occupant sa cellule ; ce fut alors une touchante scène de charité fraternelle : Efflam vou-

lait rendre à Gestin la cabane qu'il avait construite. Gestin refusait d'accepter et voulait s'éloigner ; il fallut qu'un ange, dit la tradition, vint terminer cette pieuse dispute en obligeant saint Efflam à demeurer ; quant à saint Gestin, il se retira à peu de distance, et bâtit un nouvel ermitage là où s'élève aujourd'hui le bourg qui porte son nom (1).

« Les vieillards ont dit comment les anges portèrent Enora endormie dans leurs bras, par delà la grande mer, et la déposèrent sur le seuil de l'ermitage de son mari.

« Quand elle se réveilla au seuil de l'ermitage de son mari, elle frappa trois coups à sa porte : — je suis votre douce et votre femme que Dieu a amenée ici.

« Et lui de la reconnaître à sa voix, et de se lever bien vite, et de sortir ; et, avec de belles paroles sur Dieu, il mit sa main dans sa main.

« Puis il lui éleva une petite cabane près de la sienne, à gauche au bord de la fontaine, couverte de genêts verts, à l'abri, derrière la roche verte (2). »

C'est dans cette solitude que vécut sainte Enora, là même où se trouvent encore les derniers débris d'une chapelle élevée en son honneur sur le Roc'h-Hyrglaz. « A certains jours, dit le P. Albert Le Grand, elle se rendoit à la cellule de son époux, lequel de dedans, sans ouvrir sa porte, l'entendoit, lui parloit et lui donnoit de salutaires instructions ; puis, avec sa bénédiction, elle se retiroit dans son petit domicile (3). »

C'est ainsi que saint Efflam, saint Gestin et sainte Enora menaient une vie plus angélique qu'humaine ; leur fin fût digne d'une si pieuse existence. Un matin

(1) *Plou Gestin* par contraction *Plestin*.

(2) Hersart de la Villemarqué, *Barzas Breiz*.

(3) *Vies des Saints de la Bretagne-Armorique*.

une pauvre femme vint à la cabane d'Enora qui n'ouvrit point sa porte ; alors elle regarda par une fente et elle vit « la dame étendue morte, aussi belle que le blond soleil, et toute la cabane éclairée, et près d'elle à genoux un ange vêtu de blanc ».

La mendiante, surprise d'un tel spectacle, courût avertir le bienheureux Efflam, mais elle trouva sa cellule ouverte : Efflam était mort en même temps que sa femme bien aimée.

De retour chez elle, la pauvresse apprit encore d'autres merveilles : la nuit précédente les hommes qui étaient sur mer avaient vu le ciel s'ouvrir et avaient entendu de ravissants concerts ; c'était les anges du Seigneur qui introduisaient en paradis les âmes si pures des deux saints époux Efflam et Enora.

Aujourd'hui dans l'église paroissiale de Plestin on voit à la place d'honneur, à l'entrée du chœur, les statues de saint Efflam et de saint Gestin ; on fait la fête du premier le dimanche de la Trinité et la fête du dernier le quatrième dimanche après Pâques.

De plus, dans la nef, s'élève de terre un beau tombeau de granit sculpté, décoré d'arcatures en accolade et d'autres ornementations du XVe siècle ; c'est la tombe de saint Efflam. Sa statue couchée sur le mausolée le représente en juste-au-corps couvert d'un manteau, la couronne en tête, un sceptre fleurdelysé à la main gauche et un livre fermé à la main droite ; un dragon vaincu se tord à ses pieds.

Sous le monumental porche de cette église de Plestin daté de 1575, — au milieu des statues des douze apôtres — apparaît aussi sainte Enora, appelée parfois sainte Honorée ; c'est une œuvre du XVe siècle, la figurant revêtue d'une longue robe et d'un riche manteau ; elle

est tête nue, mais de la main droite elle tient un sceptre et de la gauche un livre de prières.

La chapelle de sainte Enora est malheureusement en ruines, comme nous l'avons dit; celle de saint Efflam a été reconstruite en 1620 par Perceval Efflam, recteur de Plestin.

Non loin de ce dernier sanctuaire est la fontaine du Bienheureux, abritée par un édicule quadrangulaire que soutiennent des contreforts d'angle. Cette fontaine de saint Efflam est l'objet de la dévotion des fidèles et l'on attribue à son eau des vertus miraculeuses.

Ce qu'on nomme la Lieue de Grève est tout l'espace sablonneux s'étendant de la chapelle Saint-Efflam à l'église paroissiale de Saint-Michel en Grève. Au milieu de ces sables recouverts à chaque marée par les eaux de la mer se dresse une croix qui, d'après la tradition, fut élevée par saint Efflam lui-même pour guider les voyageurs traversant ce périlleux passage. Dans cette paroisse Saint-Michel se trouve la chapelle de Sainte-Geneviève dont le pardon est très suivi.

VIII

Le pardon de l'église paroissiale de Lanvelec se célèbre en l'honneur de saint Brandan le troisième dimanche de septembre, mais il n'offre rien de particulier. Il n'en est pas de même du pardon de Notre-Dame de Pitié qui a lieu, en la Chapelle-Neuve, au village de Saint-Carré en Lanvelec ; c'est l'une des plus belles fêtes populaires religieuses de Basse-Bretagne.

Le village de Saint-Carré doit son nom à une très antique chapelle dont l'origine se perd dans la nuit des

temps. Elle était complètement ruinée quand vers 1660 un pauvre journalier nommé Jean Bizien, dévot serviteur de la sainte Vierge, fut favorisé d'apparitions merveilleuses de la Reine du ciel, retrouva dans les fondations du vieux sanctuaire une statue de Marie et entreprit de relever la chapelle. Aidé par le seigneur du lieu M. de Perrien et par les habitants du village, ce bon laboureur réussit dans son entreprise et put poser convenablement la statue miraculeuse de la Vierge dans l'édifice qu'il éleva et qui porte encore le nom de la Chapelle-Neuve. Jean Bizien termina son œuvre en 1697 et mourut en 1702.

C'est aux fêtes de la Pentecôte que la foule des pèlerins vient à Saint-Carré gagner les indulgences appelées autrefois pardons et concédées par les Souverins Pontifes depuis Innocent XII en 1677 jusqu'à Grégoire XVI en 1838. Pendant trois jours on évalue ordinairement à quinze mille le nombre des pieux visiteurs du sanctuaire. La fête commence le samedi par les premières vêpres solennelles suivies de la procession des Miraculés ; elle se continue le dimanche et le lundi ; une grande foire se tient le mardi autour du sanctuaire.

Le samedi 12 juin 1886, quittant Plouaret nous nous acheminions nous-même vers Saint-Carré. Ignorant le chemin nous suivions les pèlerins déjà nombreux partis de Plouaret. Après avoir marché pendant quelque temps le long d'une grande route, nous nous engageâmes dans les champs, et apercevant au fond de la vallée le clocher de Saint-Carré nous nous agenouillâmes à l'imitation de ceux qui nous précédaient pour saluer le sanctuaire béni. Jusqu'alors les enfants, très nombreux ce jour-là, avaient couru les sentiers, mais une fois la chapelle aperçue et saluée ils mar-

chèrent, comme leurs parents, gravement, en silence ou récitant des prières.

Nous sommes arrivés au village : une foule énorme entoure déjà la chapelle car le son des cloches annonçant les vêpres se fait entendre ; à l'ombre du sanctuaire grouille une multitude de pauvres estropiés et mendiants; les uns sont couchés sur de méchantes paillasses, les autres reposent dans de petites carioles à bras, ceux-ci chantent des complaintes en breton, ceux-là sont des aveugles conduits par la main ; si l'on avance vers la fontaine qui avoisine le sanctuaire on en retrouve d'autres assis sur les gradins de pierre et tenant à la main des écuelles, vous offrant de puiser l'eau dans la source sacrée ; tout le banc de granit formant la cloture du cimetière autour de la chapelle est également occupé par ces malheureux dont l'existence se passe à se rendre de pardon en pardon.

Mais chose touchante, au milieu de tous les cris des mendiants, de tous les chants des aveugles, du bruit causé par la multitude, circulent en silence des centaines de pèlerins faisant, le chapelet à la main, le tour du sanctuaire ; c'est, en effet, de la sorte qu'il faut agir avant d'entrer dans le temple, si l'on veut mériter la faveur de Marie. Beaucoup achètent ensuite des cierges et en façonnent des *ex-voto* comme le raconte le joli chant de *Notre-Dame de Saint-Carré* dont voici quelques extraits traduits du breton.

« La pauvre mère disait à son fils le jour du pardon de Saint-Carré : Jannik, Jannik, mon fils chéri, lève-toi un peu et sortons :

« Vois mon fils, vois le beau temps ! comme le soleil béni est clair ! N'entends-tu pas le chant des petits oiseaux ? Partout des fleurs dans les champs !

« Mon mal est si grand, ô ma mère, que je ne vois ni n'entends rien, ni la lumière du soleil béni, ni le chant des petits oiseaux !

« Je ne rêve qu'à Marguerite; elle est morte, hélas ! et mon pauvre cœur est brisé de douleur et ne guérira plus jamais !

« Lève-toi, mon fils, Dieu est grand et il te donnera encore la santé : c'est aujourd'hui le pardon de Saint-Carré, la sainte Vierge te guérira.

« Allons donc prier la Vierge pleine de pouvoir et de bonté, celle-là guérira ton cœur, quelque grand et profond que soit le mal !

. . . . . .

« La mère prend un cierge de cire, blanche comme la neige sur la terre, et le pétrit en forme de cœur devant l'image de Notre-Dame.

« Elle le donne à son cher fils et dit : prenez, Jannik, allez et consacrez-le à la Mère de Dieu et tôt après vous serez guéri.

« Jannik prend le cœur de cire, le consacre à la Vierge et dit : Vierge Marie, qui êtes si pure, je veux vous dire ma peine :

« Le jour du pardon de Saint-Pierre je vis, devant le saint en son église, Marguerite... comme elle était belle ! et moi je n'étais qu'un pauvre pâtre !

« Vierge Marie, Mère de compassion, mère du Dieu tout puissant, nuit et jour, pendant que je serai dans ce monde, on m'entendra vous dire : Gloire et louange à la Vierge, pleine de pitié et de bonté ; chantons à la Vierge Marie : gloire, amour et louanges !

. . . . . .

« Le fils et la mère sont couchés dans une petite et pauvre chaumière ; et voilà qu'entre dans la maison la Mère de Dieu, la Vierge Marie.

« Sans faire de bruit, tout doucement, elle pose la main sur le cœur de Jannik, elle lui sourit aussi, après quoi elle se retire.

« Au matin quand se reveilla la mère, hélas ! son fils était mort ! Le soleil levant remplissait la chaumière et il paraissait lui sourire encore.

« Elle se jette à terre sur ses genoux et s'écrie : Gloire à la Vierge Marie qui guérit toute douleur et toute plaie.

« Gloire à Marie en tout temps puisqu'elle a guéri mon cher fils ? Mon fils Jannik est maintenant à chanter avec les anges de Dieu (1) ».

Comme la plupart des constructions de la fin du XVIIe siècle la Chapelle-Neuve n'a rien d'architectural. Cependant au chevet est une représentation de la descente de croix du Sauveur digne d'être signalée. Ce groupe d'une demi-douzaine de grands personnages est une œuvre intéressante de sculpture. Sur la façade de l'édifice est pratiquée une tribune renfermant un autel ; c'est là que se font les offices solennels quand la multitude des pèlerins ne peut s'assembler dans la chapelle, ce qui a lieu durant les trois jours du pardon.

Après les vêpres du samedi sermon en langue bretonne et procession des Miraculés ; on appelle ainsi les pèlerins attribuant à une grâce extraordinaire le succès de leurs espérances, la guérison de leurs maladies, la consolation de leurs peines intérieures, la résignation et le courage obtenus durant l'année par l'intercession de la Vierge de Saint-Carré ; ils forment un groupe à part, quelquefois revêtus d'habits de pénitence, toujours recueillis et priant.

(1) Luzel, *Bepred Breizad.*

La procession fait le tour du village et s'arrête devant un grand bûcher ; le clergé met alors le feu aux fagots qui brûlent en crépitant et dont les flammes s'élancent bientôt dans les airs ; pour activer ce feu on y lance force pétards et c'est un embrasement général qui, au milieu des coups produits par la poudre, gagne la croix fleurie posée au sommet du bûcher.

Pendant que le feu de joie se consume, le clergé chante debout, devant le brasier, le *Cantique de Saint-Carré*.

Miret ho fe d'ar Vretoned,
Hag ar Vretoned dei bepred
Da welet chapel Zant-Kare
Hag Itron Varia Drue (1)

Et la foule des pèlerins répète en chœur le refrain du cantique :

Itron Varia Zant-Kare
O mamm Jezuz, Mam a Drue,
Goulennet evid-on pardon,
C'houi zo ma Mam ha ma Itron (2)

Au retour de la procession la bénédiction du Saint-Sacrement, donnée du haut de la tribune, termine la cérémonie.

Mais jusqu'au soir les pèlerins continuent de circuler

(1) Gardez leur foi aux Bretons,
Et les Bretons viendront toujours
Voir la chapelle de Saint-Carré
Et Notre-Dame de Pitié.

(2) Dame Marie de Saint-Carré,
Mère de Jésus, Mère de pitié,
Demandez pour moi pardon,
Vous êtes ma mère et ma dame.

autour de la chapelle et viennent encore prier au pied de la statue miraculéuse.

Les deux autres jours du pardon, grand'messes, vêpres et processions solennelles, mais sans feu de joie.

Signalons en finissant l'usage de la *promenade* qui se pratique à Saint-Carré le lundi surtout entre la grand' messe et les vêpres. En ce moment de la journée, les jeunes gens venus au pardon se joignent aux jeunes filles et se promènent avec elles sur la place du village ; les parents, les laissent ainsi libres de se livrer aux rêves de leur âge et de s'entretenir, deux à deux, des projets de mariage que plusieurs forment déjà. Cette promenade, faite en plein jour et sous les yeux de la famille, est un trait caractéristique des mœurs bretonnes. Les vieux parents aiment à voir leurs enfants purifier en quelque sorte leurs amours à l'ombre du sanctuaire béni de Notre-Dame de Saint-Carré.

L'Abbé Guillotin de Corson,
Chan. hon.

(A suivre.)

LE SAUT DE ROLAND [1]

Roland, vainqueur des Sarrasins,
Déjà touchait à ses domaines,
Et par-dessus les bois voisins
Il reconnaissait ses grands chênes.

Sa dame attendait sur la tour :
Pour revoir la belle héritière,
Il fallait faire un long détour
Ou bien franchir une rivière.

Roland, monté sur son cheval
Atteint le haut de la colline
D'où l'on voit, au delà du val,
Le fier château qui le domine.

Il éperonne son coursier
En criant à voix de tonnerre :
« Pour Dieu ! » Sur ses jarrets d'acier
Le cheval s'enleva de terre.

Traversant le large vallon
Il retombe sur l'autre rive ;
Mais Roland veut que l'étalon
Renouvelle sa tentative.

« Pour la Vierge ! » dit-il encor.
Le destrier franchit l'espace,
Et guidé par la bride d'or
Il saute à la première place.

(1) Légende d'Ille-et-Vilaine.

Quand il revint sur ce haut lieu,
Son écuyer lui dit : « Messire,
Il ne faut jamais tenter Dieu :
Ce double essai doit vous suffire »

— Non, répondit le paladin,
Je repasserai, sur mon âme,
Dussé-je ici périr soudain ;
Coursier, saute au nom de ma dame ! »

Le cheval était fatigué,
Ses pieds glissèrent sur la roche,
Tous deux sont tombés dans le gué ;
Roland voit que sa fin s'approche.

— J'ai, dit-il, péché par orgueil ;
Ecuyer, va trouver ma mie ;
Qu'elle accorde en ce jour de deuil
Un baiser à ma chair blémie »

Quand elle eut vu ce corps glacé,
La dame en proie à la tristesse
En l'embrassant a trépassé :
Dieu prit en pitié sa détresse.

PAUL SÉBILLOT.

LES ROSES DE LA CHARITÉ

A M. le chanoine GUILLOTIN DE CORSON (1)

La grêle a ravagé les blés :
Tout le pays est en détresse,
La grêle a ravagé les blés,
Les pauvres gens sont désolés.

La baronne de Villaudrain
Pour eux dépense sa richesse ;
La baronne de Villaudrain
Pour eux a fait venir du grain.

On voit accourir au château
Les indigents de la paroisse ;
On voit accourir au château
Tous ceux qu'atteignit le fléau.

Bientôt le grain est consommé
Et la dame en sent de l'angoisse,
Bientôt le grain est consommé,
Le peuple se presse, affamé.

« Allez, mes gens, dans les greniers,
Balayez toute la poussière ;
Allez, mes gens, dans les greniers,
Voir s'il n'est rien pour les meuniers. »

(1) Légende de Guipry.

Le cœur rempli de charité
La dame s'est mise en prière :
Le cœur rempli de charité,
Elle implore la Trinité.

Les serviteurs sont revenus
Disant de très étranges choses ;
Les serviteurs sont revenus
Les greniers ne sont plus tout nus :

Sur un grand amas de froment
Est un épais buisson de roses,
Sur le grand amas de froment
Il semble cueilli fraîchement.

On est pourtant en plein hiver,
Et nul arbuste ne boutonne :
On est pourtant en plein hiver
Et le sol de neige est couvert.

C'est un bouquet de fleurs du ciel
Et Dieu l'envoie à la baronne ;
C'est un bouquet de fleurs du ciel
Il flaire plus doux que le miel.

PAUL SÉBILLOT.

DOCUMENTS

TOUCHANT L'INSURRECTION DU LÉON EN MARS 1793 (1)

TROISIÈME PARTIE

A Saint-Pol, les commissaires ne recevant aucune réponse du général étaient dans la plus grande anxiété ! ils lui écrivirent :

Le 23 mars 1793 (2).

« Citoyen général, l'exprès que nous vous envoyâmes hier ne revient pas ; ce retard nous inquiète infiniment plus que nous ne pouvons vous le dire, nous craignons qu'il n'ait été arrêté, s'il l'avait été en allant vous n'auriez pas reçu notre lettre, et s'il l'avait été à son retour nous ne recevrions pas votre réponse ; nous n'avons pas de remède à ce dernier mal, mais nous vous adressons copie de nos deux missives d'hier.

Nous apprenons par voie sûre que le pont de Ker-

(1) Voyez la *Revue* de janvier, février, mars, avril, mai et juin.
(2) L. 85.

guiduff est coupé, les attroupements se continuent aussi, mais c'est hors le district de Morlaix ; nous avons été informés ce matin que 3,000 hommes s'étaient portés à Plougoulm, que les habitants de cette commune s'étaient refusés de se joindre à cette horde de scélérats dont le projet était de fondre de nouveau sur Saint-Pol, d'où nous concluons que cet attroupement n'était formé que des communes de l'arrondissement de Lesneven dans ce voisinage, car nous sommes sûrs que celles de Saint-Pol, Plouénan et Taulé sont parfaitement tranquilles, nous vous réitérons, citoyen général notre prière de vous rendre incessamment dans cette ville. »

« Nous recevons avis du comité de surveillance de Landivisiau qu'un attroupement devait se porter sur cette ville, (Saint-Pol) nous appelons les commandants, nous leur participons cet avis et nous les requérons de faire toutes les dispositions militaires que peut exiger la défense de la ville. Il est arrêté entre eux et nous que quelques retranchements seraient établis sur le chemin de Lesneven, que les postes avancés seraient doublés, que de deux heures en deux heures des gendarmes et des gardes nationaux seraient envoyés à la découverte sur les chemins qui conduisent aux communes coalisées, que des vigies seraient établies dans les tours.

Nous recevons une lettre du général Canclaux annonçant qu'il marcherait le 25 (1) vers Saint-Pol ; nous y répondons immédiatement :

« Citoyen général, nous avons communiqué votre lettre aux commandants de la force armée à Saint-Pol,

(1) Nous avons vu plus haut que le général avait devancé d'un jour sa marche sur Saint-Pol, et nous allons voir que Saint-Pol eut avis de ce changement par un message de Landerneau.

ils ont arrêté qu'ils porteraient 400 hommes, lundi 25. au pont de Kerguiduff, cette force sera appuyée par un canon et suffira sans doute pour protéger d'une manière efficace le rétablissement du passage. Pour qu'il puisse être effectué avec plus de soin et de célérité nous écrivons à Morlaix pour demander l'ingénieur des Ponts et chaussées qui y réside et nous comptons bien qu'il sera ici dès demain, d'après renseignements reçus ce pont n'est pas un ouvrage de conséquence ; c'était un pont plat de 24 pieds de hauteur à peu près. il sera d'autant plus facile à reconstruire qu'on m'assure que, non loin de là, se trouvent des arbres propres à cet emploi. Ce pont est à deux lieues de Saint-Pol et la force armée que nous destinons à y marcher partira d'ici lundi à telle heure que vous jugerez convenable de lui prescrire par le retour de notre exprès.

« En attendant, les commandants viennent de concreter les mesures de défense que, d'après un avis de Landerneau, il nous a paru à tous nécessaire de prendre pour la sûreté de cette ville ; cet avis porte qu'elle doit être attaquée *demain* par une horde de brigands des paroisses de Cléder, Sibiril, Plougoulm, Trefflez et autres au nombre de treize et le rapport de l'exprès qui nous a remis cette lettre le confirme.

« Qu'ils se présentent quand ils voudront, nous sommes en état de les recevoir et nous les attendons de pied ferme. Rien ne nous tourmente plus que les délais dont on est forcé d'user pour réduire les rebelles, la lenteur peut les enhardir et en accroître le nombre : c'est le cas de brusquer et puis, en outre, les dépenses s'accroissent, les gardes nationals de Morlaix sont cruellement vexés par un aussi long service hors de leurs foyers.

« L'homme que nous vous envoyons prendra la route que vous nous indiquez et nous lui donnerons les instructions que nous croyons les plus propres à assurer sa marche, son arrivée et son retour. Nous avons oublié de vous dire que l'eau de Kerguiduff est assez forte et très rapide dans son courant. »

24 mars 1793 (1).

« Le commandant du *Calvados* vient à six heures du matin nous communiquer une lettre qu'il vient de recevoir du général Canclaux, lui donnant ordre de partir ce jour-là même avec 400 hommes et une pièce de canon, au pont de Kerguiduff où il se réunirait à la force de Saint-Pol, et de commencer s'il arrivait le premier, le rétablissement de ce pont.

« Les autres chefs militaires appelés prennent aussi connaissance de cette lettre. Aussitôt, nous faisons travailler aux préparatifs de ce départ ; nous faisons délivrer les munitions de guerre, nous ordonnons l'apprêt de celles de bouche, nous faisons fournir des bois pour le rétablissement du pont et nous rassemblons tout ce que nous pouvons d'ouvriers; la générale est battue, le détachement est formé de 340 hommes du *Calvados* et de 60 gardes nationals dont 40 de Morlaix et 20 de Saint-Pol.

« A neuf heures tout est prêt, le détachement part. Guiller et Pinchon l'accompagnent; le reste de la force armée qui ne sert pas, soit dans les postes avancés, soit dans les corps de garde, soit dans les tours, demeure en bataille sur la place.

« A une lieue et demie de Saint-Pol le détachement

(1) L. 85.

a eu connaissance d'un attroupement considérable qui quoiqu'éloigné a tiré sur lui. Le commandant s'est emparé d'une éminence et de là a fait tirer sur les rebelles trois coups de canon qui les a dispersés.

« L'armée s'est remise en route et bravant les fusillades dont les brigands la harcelaient de temps en temps elle s'est empressée de se rendre au pont pour que les attroupements qui semblaient la suivre sur les flancs ne s'en fussent emparés avant elle.

« Elle est arrivée au pont à onze heures et demie. Les ouvriers ont commencé de suite son rétablissement sous la protection d'un peloton. Les rebelles se sont alors approchés de l'armée et ont fait feu sur elle par derrière les hayes et de dessus les coteaux voisins. Le canon placé pour les déloger y a réussi, mais en se divisant ils ont filé derrière le long des fossés et fusillé tantôt de près, tantôt de loin.

« Le commandant a fait faire un bataillon carré qui a riposté des quatre parties, il a ensuite ordonné la charge, mais au moment qu'on allait l'exécuter, l'essieu du canon a rompu et la troupe a été obligée de tenir de pied ferme et de fusiller de cette position en attendant le général.

« Il est arrivé à une heure et demie. Il s'est porté sur la hauteur au-dessus du pont, il y a établi la pièce de canon de 4 qu'il avait amenée avec lui. Le feu vif de cette pièce a dispersé les rebelles, le pont a été fini, le général l'a passé avec son armée.

« Cependant les rebelles se rejetèrent avec opiniâtreté du côté où était le détachement de Saint-Pol et soutenaient un feu roulant ; le général a couru alors au bataillon du *Calvados* et l'a mené, pendant un feu continuel du canon, la bayonnette au bout du fusil contre

les rebelles. Ils ont tenu quelque temps, mais enfin ils ont pris la fuite, les moins alertes ont été pris ou tués.

« Le général s'est disposé alors à se rendre à Saint-Pol. Dans la route une troupe fraîche de rebelles venant du côté de Landiviziau a eu l'audace d'attaquer l'arrière-garde de l'armée. On a fait halte, la pièce de canon a été portée de ce côté ; il a fait quatre décharges qui ont tué plusieurs rebelles et mis les autres en fuite. Ils ont cependant paru suivre l'armée de loin ; mais comme il était tard et que leur projet paraissait être de retenir notre armée en route pour la fusiller plus sûrement par dessus les fossés, le général a continué sa route, il est rentré à Saint-Pol à dix heures du soir.

« Guiller et Pinchon attestent ici que tout le monde en général a fait son devoir dans cette périlleuse affaire; mais ils attestent surtout que le général Canclaux s'y est distingué par une bravoure et une habileté de manœuvre et par un dévouement dont on ne peut avoir une idée, sans en avoir été témoin. Ils rendent la même justice à ses deux aides de camp La Valette et Mayer qui ont exécuté à travers les dangers, les ordres du général, avec une intelligence et une promptitude au-dessus de tout éloge.

« Après l'arrivée du général, on lui a rendu compte des mesures de sûreté qui avaient été prises et il en a indiqué d'autres.

« Les cinq prisonniers arrêtés ont été mis en prison et dénoncés au juge de Paix.

« Nous nous sommes fait rendre compte du nombre et de l'état des blessés par les citoyens l'Allemand et Decourt chirurgiens à la suite de l'armée, il en est résulté qu'ils étaient au nombre de huit plus ou moins grièvement blessés, ils nous ont assuré que la vie d'aucun d'eux n'était en danger ».

Le citoyen Prat, qui accompagnait le général Canclaux en qualité de commissaire, après être resté quelque temps à Berven avec 50 hommes, avait rejoint le gros de l'armée dès qu'il avoit entendu le canon du côté de Kerguidu « où nous sommes arrivés, écrit-il (L. 16) dans la chaleur de l'affaire et si notre armée que nous y avions rejointe une demi-heure après son arrivée, n'était pas venue en cet instant, nos frères d'armes de Saint-Pol étaient sacrifiés. » Après bien des décharges de part et d'autre, surtout de canon, nous avons pu faire fuir nos brigands qui ont blessé 7 à 8 de nos camarades.

« Je ne puis, citoyens collègues, vous rendre compte de la perte de nos ennemis, mais je puis vous assurer que j'ai vu plusieurs de ces *grandes culottes* dégringoler les fossés. Nous avons fait cinq à six prisonniers parmi lesquels il y a une femme qui a été blessée et sur laquelle on a trouvé encore deux pistolets.

« Le général s'est comporté dans cette affaire comme un Dieu ; un officier du *Calvados* a été légèrement blessé à ses pieds ; je me rendais dans ce moment, autant que mon cheval avait de jambes, auprès du général, pour lui rendre compte du motif qui nous avait porté à quitter Berven. La troupe a arrêté mon cheval et m'a engagé à descendre parce que les balles tombaient en ce moment comme grêle. J'ai mis pied à terre et ai mis en main les pistolets de l'aristocrate Kerven et comme ils ne portaient pas bien loin, j'ai attendu que les ennemis se fussent approchés d'assez près pour pouvoir les essayer, mais on m'a dispensé, car personne ne s'est mis à portée.

« J'ai trouvé le citoyen Guiller dans l'armée et je lui ai témoigné ma surprise de ce que des administrateurs fussent forcés de se trouver quelquefois au feu ; il en a

ri et moi aussi et nous avons été assez contents de nous-mêmes car quoique nous ayons été dans le poste où le feu était le plus fort, nous ne nous sommes pas trouvés déconcertés et nous avons prévu que nous pouvions assez nous faire à cette sorte de farandole. »

Signé : PRAT. (1)

(*A suivre.*) ABBÉ PEYRON.

(1) Prat était administrateur du district de Lesneven.

LES ASSEMBLÉES PRIMAIRES

DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

EN 1790, 1791 ET 1792. (1)

BOUAYE, Brains, Pont-Saint-Martin, Saint-Aignan, Saint-Léger.

Citoyens actifs, environ 800; 7 électeurs.

Le 28 mars 1790. — Élection irrégulière contre laquelle s'élevèrent les protestations de Sorin maire, et de Archambaud, procureur de la commune. M. Jeulin, chapelain de la Senaigerie, qui avait eu le plus de voix, ne fut pas proclamé; nombre des votants et des voix obtenues non indiqué au procès-verbal.

François Fruneau, de Bouaye.
Simon Fruneau, id.
François Mounier, de la Vincée.
Nicolas Bretagne du Frety, de Pont-Saint-Martin
Louis Quillaud, de Saint-Aignan.
Hamaud, de la Daumerais.
Jean-Baptiste Bâtard, de Saint-Léger.
Mathurin Jahonneau, de Brains.

(Archives.)

(1) Voyez la *Revue* de juin.

Le 19 juin 1791. — Cit. act.... (égl. parois.), vot 35; 7 él.

Pierre-Etienne Boquin. .	35 v.	Auger, d'Indre.	29 v.
Pierre Tessier.	35	Antoine Radigois. . . .	21
Garde, de Saint-Herblain.	33	Jacques Templé. . . .	21
Rolland.	30		

Le 26 août 1792. — Votants, 133; 7 électeurs.

J.-M. Constantin Pichon, curé de St-Herblain. .	98 v.	N.-Fr. de la Motte, régisseur de la Fonderie d'Indret.	76 v.
Jean Gerde.	98	J.-F. Tartu.	69
Ch.-J. Piton, curé de Chantenay.	82	Etienne Rolland. . . .	59
		M. Bertet, constr. de nav.	58

CHAPELLE-SUR-ERDRE, Grandchamp, Orvault, Sautron, Sucé, Treillières.

Citoyens actifs... — 12 électeurs.

Le 28 mars 1790. — 375 votants dans la première section: nombre non indiqué pour la seconde ; l'élection faite à la pluralité sans chiffres de voix constaté; réunion au cimetière.

1re Section.

Chapelle-sur-Erdre, Orvault, Treillières :

Jean Thébaud, laboureur.
Jean Brard, de la Chapelle.
Broussard, recteur d'Orvault.
Louis Robert, laboureur.
Alexandre Vincent, mait. de poste.
Pierre Briand, de Treillières.

2e Section.

Grandchamp, Sucé, Sautron :

D. Bellanger, tonnelier.
Louis Burot, laboureur.
Chevé, recteur de Sautron.
Jean Mabit, laboureur.
Jean Desmars, laboureur.
Pierre Thébaud, laboureur.

Le 19 juin 1791. — Cit. act. 1600 ; votants, 40 ; 12 élect.

Marot.	Etienne-François Arrouet.
Huard.	Mathurin Assailly.
Ch. Ordronneau.	Jacques Mocquard.
Liret.	Nicolon.
François Bertrand.	Yves Ertaud.
Math. René Deguer.	Pierre Guyo.

Nombre de voix non indiqué.

Le 26 août 1792. — 12 électeurs.

P. F. Huart.	85 v.	Lebris.	65 v.
Guyon Kerlegan. . . .	82	Mathurin Deguer. . . .	65
Lecouteulx, curé. . . .	77	Germon aîné.	61
Jacques Bricaud. . . .	68	Charles Ordronneau. . .	59
Demescq.	68	Jean Lefèvre.	14
Bertrand.	67	Meysignac.	10

BOURGNEUF, Fresnay, Saint-Cyr.

Le 28 mars 1790. — Citoyens actifs, 347 ; 3 électeurs.

Hubin de la Girardière, ingénieur.	Guilbaud de la Cour, commandant de la Garde Nationale.
Himène, négociant.	

(Maison des Cordeliers.)

Le 19 juin 1791. — Citoyens actifs, 306 ; votants 46.

Mourain.	26 v.	Himène, à la majorité.
Gouy.	19	

Le 26 août 1792. — Votants 54.

Louis Hubin-Girardière.	Louis Lécomte.
Michel Amoureux.	

Nombre de voix non indiqué.

CAMPBON, Bouvron, Quilly.

Le 28 mars 1790. — Citoyens actifs, 827 ; 8 électeurs.

Jean Orain.	Jean Boudazain, laboureur.
Ch.-A.-Th. Meignen de la Plumetaie.	Roland Chotard, laboureur.
Ch.-Louis Gérard de la Préverie, av.	Guillaume Chauvel.
Jean Mérot, proc.	Robert Orain.

Le 19 juin 1791. — Votants, 30 ; 6 électeurs.

Ch.-Anne-Th. Meignen. .	23 v.	Jean Mérot, frère. . . .	19 v.
Louis Gérard.	23	François Moriceau. . . .	18
Legrand.	23	Jean Tegret, pluralité.	

2 suppléants : François Becigneul et François Bouvron.

Le 26 août 1792. — 6 électeurs.

Une moitié des citoyens venus à l'Assemblée se retira, refusant de prêter le serment civique, 26 seulement restèrent.

Ch.-Anne-Théod. Meignen.	22 v.	François Moriceau . . .	16 v.
Jean Tregret.	17	Jean Mérot, frère. . . .	15
Charles-Louis Gérard . .	16	Gilles Bouron, frère. . .	14

CHANTENAY, Haute et Basse-Indre, Saint-Herblain.

Citoyens actifs, 668 ; 7 électeurs.

Le 28 mars 1790. — Réunion dans l'église, 118 votants.

Oger.	107 v.	Gicquél, rect. de St-Herblain.	65 v
Ravenel.	103	Livinic, vicaire de Chantenay.	65
Guillaume Saulny. . . .	97	Jean Viau de Chantenay.	
Pierre Loyer.	94		

(Archives.)

Le 19 juin 1791. — Citoy. actifs,... vot. 105. ; 8 électeurs.

Louis Quillaud. . . .	91 v.	Collet, du Pont-S.-Martin.	24 v.
Pierre Raud.	88	Simon Allaire, de Bouaye.	23
Hauréau.	74	Jean Trouillard, de Brains.	14
François Bruneau . . .	73		
Thom. Jean Couillaud, cap. cann. garde côte, de Saint-Léger.			

Le 28 août 1792. — Votants, 73 ; 8 électeurs.

Jean Batard.	52 v.	Louis Quillaud. . . .	35 v.
Hannau.	44	Mathurin Quillaud. . .	20
Colet.	44	Pierre Raud.	18
Jean Trouillard. . . .	41	Mathurin de Laume, procureur de la commune.	17

BOUGUENAIS, Rezé.

Citoyens actifs, 1200 ; 12 électeurs.

Le 28 mars 1790.—Le procès-verbal porte : Bouguenais et Rezé ; celui de Saint-Sébastien, porte également Rezé, ce qui peut être une erreur de rédaction. Le nombre des votants est d'environ 120 pour le bureau ; le nombre des voix attribuées n'est pas indiqué.

Mathurin-René Deguer de Boisjolly, conseiller-doyen honoraire du présidial de Nantes.
Dupré Villaine, recteur de Rezé.
François Bertrand.
Etienne-François Arrouet.
Jacques Mocquard, contrôleur des sels.
Pierre Buaud.
Joseph Demeocq.
Julien Ordronneau.
Yves Peillac.
Clair Gendron.
Claude Bertrand.
Sébastien Guilbaud.

(Archives.)

Le 19 juin 1791. — Citoy. actifs.... (*Eglise*), 12 élect. ; vot. 60.

Guillaume Marquer, not. et greff. j. de paix de Sucé.
Joseph Robert, maire de La Chapelle.
P. Broussart, recteur d'Orvault.
Louis Savary, lab. de Grandchamp.
Jean-Hilaire Godin, de Moulin-l'Evêque.
Aug. Renaud, juge de paix, Grandchamp.
Louis-Guillaume Gérard, recteur de Sautron.
René Brossaud, laboureur à Sautron.
Pierre Robert, lab. à Orvault.
Julien Bonraisin, lab. de la Chotinière, en Sucé.
Joseph Launeau, laboureur à la Beaumondière, Sucé.

Nombre de voix non indiqué.

Le 26 août 1792. — 12 électeurs.

Deux cents citoyens actifs présents ; discussion violente sur le mode de procéder et sur le nombre d'électeurs à attribuer à chaque commune. Constitution pénible du bureau. Absence le lendemain du curé Moreau, l'un des scrutateurs ; refus de serment par les citoyens présents ; en définitive, choix des électeurs par les membres du bureau, choisis sans indication du nombre des voix.

Terrien, du bourg de la Chapelle.
Julien Alliot.
Jean Retière, de la Chotinière, Sucé.
Jean Ravily, de la Bodinière, id.
Jacques Lebreton, des Herses.
Dumesnil de Nort, greffier de paix.
Julien Collas, maire de Grandchamp.
Jean Viollin de la Guittonais, Treillières.
Jean Renaud, de Treillières.
Bouchaud, d'Orvault.
Ricordel, de la Pluche.
Recadille.

CHATEAUBRIANT, Saint-Jean-de-Béré.

Le 28 mars 1790. — Citoyens actifs, 1405; 1re assemblée, 6 électeurs.

Méaulle, avocat, procureur de la commune.
Fresnais Delevin, maire.
Ernoul de la Chenellière, avocat, lieutenant-colonel.
Louard, colonel.
Bruneau de Saint-Méen, officier municipal.
Bernard Dutreil, sénéchal de Chateaubriant.

2e assemblée, même canton, 9 électeurs.
Fercé, Noyal, Rougé, Soudan, Soulvache, Villepot.

Freule de la Roulière.
Jambu de Launay, notaire.
J.-L. Demolons, notaire et direct. de verrerie.
Berthelot, recteur de Noyal.
Pierre Ermine, laboureur
Jos. Bourgine, laboureur.
René Verron, prêtre.
Haicault de la Huberdière, maire.
Pierre Aunette laboureur.

Le 19 juin 1791. — Le procès-verbal manque.

Le 26 août 1792. — Réunion chap. Saint-Nicolas, 4 électeurs.

Le procès-verbal ne comprend que l'élection de la paroisse de Saint-Jean-de-Béré ; nombre des voix des candidats non indiqué. Le membre du bureau qui avait le plus de voix en avait 29; votants : 87 au début.

Méaulle.
Delourmel.
Leminihy.
Louard.

Le procès-verbal de l'élection de l'autre assemblée manque.

(A suivre.) ALFRED LALLIÉ.

CHOSES DE CHEZ NOUS

Chronique de Bretagne

Les élections et le voyage de M. Loubet en Russie. — Vitré : Mme de Sévigné et M. de la Borderie. — Congrès : L'union régionaliste et l'Association bretonne. — Les « chansons en sabots » de Botrel. — Voyage de S. M. Oscar II en Bretagne.

Parmi les locutions qu'on emploie dans la Haute-Bretagne, il en est une assez singulière. Quand un homme est dans la peine, dans l'embarras ; quand, découragé, il ne sait plus à quel saint se vouer, ni comment se tirer d'affaire ; il s'écrie : « Je n'ai plus qu'à me mettre.... dans la douane ! » Pourquoi, dans la douane ? Elle a donc bien mauvaise réputation, cette administration, pourtant si utile et si nécessaire, pour être regardée comme le dernier refuge de l'infortune, comme le but suprême du désespoir !.... Quoi qu'il en soit, amis lecteurs, sans vouloir m'attarder plus longtemps à expliquer cette expression, je me permets de vous en indiquer une autre ; désormais, quand vous serez environnés de difficultés et entourés d'obstacles, vous pourrez dire en toute vérité : « Il ne me reste plus qu'à entrer.... dans la chronique ! » Jugez-en.

Depuis plusieurs mois, les élections et le voyage le

M. Loubet en Russie ont occupé toutes les imaginations, ont été le thème de toutes les conversations et ont rempli les colonnes de tous les journaux. Je devrais moi aussi vous en entretenir, n'est-il pas vrai ? mais, hélas ! vous n'avez point oublié les promesses que je vous ai faites.... parce que j'ai été obligé de vous les faire ; et je vous entends d'ici me dire : parler des élections ; mais vous ne devez pas toucher à la politique ! — parler du voyage en Russie ; mais vous ne devez pas sortir de Bretagne ! Et voici comment je suis pris entre Charybde et Scylla. Eh bien ! malgré tout, je vais vous en parler, et, en évitant ces deux écueils, je vais essayer de ne pas faire naufrage dans ce gouffre aussi dangereux que celui du détroit de Sicile.

Le 27 avril dernier, je me rendais au bourg d'une très petite commune du Morbihan. Le temps était radieux ; tout était joie et paix dans la nature ; et cette douceur de l'atmosphère contrastait singulièrement avec les rivalités, les haines et les jalousies qui, ce jour-là, déchaînaient des tempêtes dans les salles des mairies et aux environs. Un jeune homme vint à moi. C'était un beau gars, à la figure ouverte et franche, portant le joli costume de son pays : pantalon clair, veste courte, gilet bordé de velours ouvert sur sa chemise blanche et le grand chapeau de feutre, d'où pendaient par derrière de longs rubans retenus par un anneau de métal. Après m'avoir « boujouré », il régla son pas sur le mien et nous fîmes route ensemble. Comme je lui demandai s'il avait rempli son devoir de citoyen, il me répondit avec ce laconisme, qu'on retrouve chez tous nos paysans, par des bouts de phrases, coupées

de longs silences : « Oui..... j'ai voté ce matin..... J'crois qu'j'ai voté pour le bon..... Ils sont deux..... Mais sait-on jamais ?..... On dit tant de choses !..... » Il s'arrêta, puis, brusquement, s'écria avec un accent de conviction profonde, avec un sentiment de véritable regret : « Ils ont d'la chance là-bas, à Vannes ; ils ont M. de l'Estourbeillon ; au moins celui-là tout le monde l'aime ! »

En offrant à notre Directeur général nos respectueuses félicitations, nous lui envoyons ce mot, qui résume les sentiments de tous ceux qui le connaissent ; et nous sommes sûrs que cet hommage spontané, sorti d'une bouche humble mais sincère, lui ira droit au cœur. Qu'il nous soit permis d'unir au nom de M. de l'Estourbeillon ceux de M. le comte Lanjuinais et de M. le comte Le Gonidec de Traissan. A la tête de toutes nos sociétés savantes, estimés de tous : amis et même ennemis, s'ils en ont (mais qui n'en a pas en politique ?) ils ont trop fait pour la Bretagne pour que toute âme bretonne n'applaudisse pas à leur succès. Au Parlement comme ailleurs, comme partout, ils représenteront dignement notre petite patrie, ils porteront haut et ferme son drapeau, et ils seront dans l'avenir ce qu'ils ont été dans le passé : toujours sur la brèche pour défendre les plus chères de nos libertés et les plus sacrés de nos droits.

Maintenant que Charybde est franchi, abordons Scylla... Dans le splendide cortège de la fête des Fleurs, qui, le 18 mai, parcourut en tous sens la ville de Rennes, on remarqua une voiture d'un goût très original et très particulier. Elle n'avait point la pompeuse archi-

tecture des chars qui la précédaient et qui la suivaient ; elle n'était ornée ni de roses odorantes, ni de pivoines éclatantes, ni d'œillets multicolores. Non ; c'est dans les champs, dans les landes sauvages que cette voiturette était allée cueillir sa parure et sous un gracieux berceau de fleurs de pommiers s'épanouissaient de merveilleux bouquets de genêts d'or. C'était la *Fédération bretonne des étudiants* qui avait eu cette heureuse idée et quelques ménestrels complétaient avec leurs pittoresques costumes l'harmonie de ce tableau, que tout le monde a applaudi et admiré.

Nos bardes ont pensé, que puisqu'ils avaient trouvé une place dans une fête de bienfaisance, ils en trouveraient peut-être bien une aussi dans des fêtes plus solennelles ; ils se sont rappelé qu' « *Excelsior* » est une devise de leur pays ; et voilà pourquoi, avant de partir pour la Russie, monsieur Loubet put voir à Brest, parmi les délégations venues pour le saluer, un petit groupe, dont les *bragou-braz* et les gilets brodés mettaient une note gaie et souriante au milieu de la tristesse lugubre des graves habits noirs. C'était le *Ti Kaniri Breiz*, cette jeune société, fondée il y a quelques années, et qui a entrepris la grande œuvre de la renaissance bretonne et celtique. Quand son tour arriva, Monsieur Jaffrennou s'avança vers le Chef de l'Etat et lui tint ce joli petit discours :

Monsieur le Président de la République.

« Au nom de mes confrères du *Gorsedd* des bardes, accourus « pour vous saluer, au nom de tous ceux des nôtres qui en ont « été empêchés, je viens vous remercier respectueusement de « l'honneur que vous nous faites de nous recevoir aujourd'hui.

« Profondément attachés aux institutions républicaines, « tant à titre d'enfants du peuple qu'en qualité de Bretons,

« notre but est de travailler au développement de l'industrie,
« de l'agriculture, du commerce et des arts par l'intermédiaire
« de notre langue maternelle, qui nous est chère. Nous
« voudrions la voir briller chez nous à côté de la belle et riche
« langue française, comme une aînée près de sa sœur. Vous
« même, Monsieur le Président, fils du pays ensoleillé de
« Provence, membre du Félibrige, avec lequel nous sommes
« en relations constantes, vous savez goûter tout l'intérêt qui
« s'attache à la conservation des idiômes nationaux.

« Nous osons donc espérer que le gouvernement de la Répu-
« blique nous aidera dans cette tâche éminemment démocra-
« tique ; car, c'est en conservant la langue bretonne que l'on
« maintiendra les belles qualités de notre race et que l'on
« arrivera à l'union de tous les Bretons pour la grandeur du
« pays français. En un mot, Monsieur le Président, nous vou-
« drions voir la Bretagne, si pleine de ressources et d'avenir,
« rester ce qu'elle a toujours été jusqu'ici : le diamant de la
« France, dûr et compact, la source féconde de vitalité de la
« grande patrie française. Soyez donc, Monsieur le Président,
« le bienvenu parmi les Bretons, qui espèrent vous revoir
« encore parmi eux... *Doue ra ziwallo ar penn rener, ha bevet ar*
« *Republick, da virviken !...*

M. Loubet serra la main du jeune barde et le remercia chaleureusement. Puis il partit pour la Russie et sans nul doute il dut remettre là-bas à la « Douce » de l'empereur, avec le charmant sonnet de Botrel que vous avez lu dans tous nos journaux, une belle gerbe de notre bruyère, qui est la fleur préférée de l'Impératrice.

*
* *

Placée comme sentinelle à l'entrée de notre province, la petite ville de Vitré est sans contredit une de celles où le cachet breton ait été le moins endommagé par les

injures du temps et par le vandalisme des hommes. Malgré la disparition de ses murs, telle elle était il y a deux cents ans, telle elle est presque aujourd'hui, avec son château, dont les tours massives dominent tout le pays; avec ses rues étroites, bordées de vieux porches ; avec ses curieux hôtels, qui ont tout le charme triste et poétique des habitations du XVe et du XVIe siècles. Si Vitré a gardé avec soin, et avec un soin jaloux, ses monuments, elle a gardé aussi avec orgueil le souvenir de tous ses enfants célèbres, de tous ceux qui ont illustré son nom, comme : d'Argentré, René Croissant, Claude Savary, Hay du Chastelet et surtout Madame de Sévigné.

La charmante marquise, la femme la plus spirituelle du XVIIe siècle, n'était pas bretonne; mais on peut dire qu'elle était Vitréenne. Quand Marie de Rabutin-Chantal mit sa main dans celle du marquis de Sévigné, cet homme « qui, au dire de Conrart, l'estimait et ne l'aimait point, au lieu qu'elle l'aimait et ne l'estimait point » on peut dire qu'elle épousa avec lui le pays dont il portait un des noms les plus illustres. Elle affectionnait par dessus tout son beau château des Rochers, qui fut sa résidence favorite, et son vieil hôtel de Vitré, qui était enclavé dans la porte Gatesel, et que les Etats de Bretagne firent réparer en 1670, comme faisant partie des fortifications. Elle séjourna dans ces deux demeures pendant les années 1654, 1661, 1671, 1676, 1680, 1684, 1686, 1689, 1690, et écrivit de là plus de deux cent soixante-sept lettres, de ces lettres, qui sont comme la fine fleur de l'esprit français, et qui resteront immortelles, parce que le cœur et le génie ne connaissent ni la mort, ni l'oubli.

Si Madame de Sévigné était fière de son nom breton, si elle revendiquait hautement une place, et une

des premières, parmi les familles du noble pays qui l'avait adoptée, il suffit pour n'en pas douter de relire cette lettre, qu'elle écrivait, le 4 décembre 1668, au comte de Bussy-Rabutin :

« Je sais, dit-elle, que vous avez mis au bas du por-
« trait que vous avez de moi, que j'ai été mariée à un
« gentilhomme breton, *honoré* des alliances de Vassé et
« de Rabutin. Cela n'est pas juste, mon cher cousin ;
« je suis, depuis peu, si bien instruite de la maison de
« Sévigné, que j'aurais sur ma conscience de vous
« laisser dans cette erreur. Il a fallu montrer notre
« noblesse en Bretagne ; et ceux qui en ont le plus ont
« pris plaisir de se servir de cette occasion pour étaler
« leur marchandise. Voici la nôtre : quatorze contrats
« de mariage de père en fils ; trois cent cinquante ans
« de chevalerie ; les pères quelquefois considérables
« dans les guerres de Bretagne et bien marqués dans
« l'histoire ; quelquefois retirés comme des Bretons ;
« quelquefois de grands biens, quelquefois de médio-
« cres, mais toujours de bonnes et grandes alliances ;
« celles de trois cent cinquante ans, au bout des quelles
« on ne voit que de noms de baptême, sont : du Quel-
« nec, Montmorency, Baraton et Châteaugiron. Ces
« noms sont grands ; ces femmes avaient pour maris
« des Rohan et des Clisson. Depuis ces quatre, ce sont
« des Guesclin, des Coaquin, des Rosmadec, des Clin-
« don, des Sévigné de leur même maison, des du Bel-
« lay, des Rieux, des Bodégal et d'autres.... jusqu'à
« Vassé et jusqu'à Rabutin. Tout cela est vrai, il faut
« m'en croire... »

Dites donc après cela que la châtelaine des Rochers n'était pas une vraie Bretonne, une Bretonne par le

cœur et par l'âme ?.. Nous sommes trop modestes pour ajouter : par l'esprit !..

Eh bien ! dans un temps, où bientôt les villes ne seront pas assez grandes, ni les rues assez larges pour loger tous les socles qu'on y met chaque jour ; à une époque, où on élève des monuments à tant d'illustres inconnus que bientôt ce sera une exception que de n'être pas taillé en marbre ou coulé en bronze, Mme de Sévigné n'a pas de statue en Bretagne ! Vitré vient enfin de se souvenir qu'une certaine indifférence est cousine-germaine de l'ingratitude ; un comité s'est formé pour dresser un monument à la célèbre marquise et il a le droit d'espérer que tous ceux, à qui, en Bretagne et ailleurs, cette grande mémoire est restée chère, entendront son appel. Par son génie, par ses œuvres, par son sexe même, Mme de Sévigné est en dehors et au-dessus de toutes les questions qui peuvent diviser ; comme l'écrivait, le 20 avril 1894, M. Gaston Boissier, secrétaire perpétuel de l'Académie française, l'un de ceux qui ont le mieux pénétré et analysé son incomparable talent : « Sur presque tous les autres noms, on discute ; mais elle, tout le monde s'accorde à l'admirer et à l'aimer ». L'éminent académicien a bien voulu continuer à l'œuvre le haut patronage dont il l'avait honorée dès la première heure et accepter la présidence du comité, auquel des collègues de monsieur Boissier, à l'Académie Française et dans les autres classes de l'Institut, des sommités du monde des lettres et des arts, ont confirmé leur constante sympathie. Enfin des membres de la famille de la marquise de Sévigné ont accepté d'être inscrits parmi ceux, qui ont pris à tâche de glorifier leur illustre aïeule.

Il est un autre nom, qui restera attaché comme une gloire à la ville de Vitré ; c'est celui de l'auteur de « l'*Histoire de Bretagne* » de M. de la Borderie. S'il n'est pas question encore de lui élever une statue, du moins on rend de toutes parts à sa mémoire des hommages publics, qui sont aussi mérités que flatteurs. C'est un devoir pour nous de les enregistrer avec orgueil et avec joie, et de remercier tous ceux qui ont entrepris d'honorer notre grand historien, dont la perte restera irréparable, et dont le souvenir reste si vivant dans les cœurs de tous ceux qui l'ont connu.

Le 8 avril dernier, au Conseil général d'Ille-et-Vilaine, M. Martin-Métairie donna lecture du rapport suivant de M. le Préfet : « Messieurs, j'ai l'honneur de déposer sur votre bureau l'ampliation d'un décret, approuvant la délibération par laquelle le Conseil général a attribué à l'hôtel des Archives départementales d'Ille-et-Vilaine la dénomination de : *Pavillon de la Borderie*. En exécution de cette délibération, j'ai fait placer cette inscription au-dessus de la porte d'entrée des Archives. » Le rapporteur ajouta : « En apportant à M. A. de la Borderie un hommage public, l'Assemblée départementale rend d'ailleurs justice à l'un des siens, puisqu'il appartint au Conseil général de 1865 à à 1871. L'assemblée ne saurait oublier que ce nom de la Borderie lui est doublement cher, puisqu'on l'entend prononcer dans cette enceinte depuis quarante ans. A Arthur de la Borderie succéda son frère, le doyen de notre Conseil général, dont vous connaissez la haute compétence et toute la noblesse de caractère. » M. le Président se leva aussitôt et s'associa en termes chaleureux aux paroles prononcées par M. Martin-Métairie. Et quand M. W. de la Borderie, très ému et rete-

nant à grand'peine ses larmes, exprima au Conseil général combien il était touché de l'hommage rendu à son frère, des applaudissements frénétiques éclatèrent dans l'assemblée et furent la meilleure preuve que chez nous nous ne savons pas oublier nos grands hommes et que nous sommes fiers quand on les honore.

De son côté la ville de Rennes a décidé de donner le nom de : *la Borderie*, à la nouvelle rue qui reliera le faubourg de Paris au boulevard de la Duchesse Anne ; et bien qu'il ne nous appartienne pas de donner des conseils aux municipalités, ne pourrait-on pas souhaiter que Paramé imitât l'exemple que vient de lui donner Rennes. Pendant près d'un demi-siècle, M. de la Borderie vint pendant l'été s'y reposer, si on peut appeler repos, des journées de travail, qui commençaient à l'aube pour ne se terminer qu'à la nuit. Comme Mme de Sévigné aima les Rochers, le grand historien aima ce délicieux coin de la côte d'Emeraude ; il en parlait sans cesse et quand il le quittait chaque année, à l'automne, il pensait au moment où il pourrait y revenir. Ne trouvez-vous pas que ce serait justice d'inscrire son nom sur une des rues ou une des places de cette gracieuse cité ; que beaucoup d'autres villes seraient fières de pouvoir lui rendre un pareil hommage ; et que le plus honoré des deux par cette manifestation, ce serait... Paramé !..

*
* *

A l'heure où j'écris ces lignes, on ne se douterait certes pas que l'été approche. Le ciel est triste et sombre ; le mois de juin ressemble au mois de novembre, et si le proverbe est vrai : « A la Saint-Barnabé, la faux dans le pré », il y a tout lieu de craindre que la faux y ren-

contre cette année plus d'eau que de foin. Mais le calendrier, moins capricieux que l'atmosphère, nous annonce officiellement que l'été est arrivé. Or si l'été est la saison des voyages et des bains de mer, c'est aussi l'époque des Congrès.

L'*Union Régionaliste Bretonne* qui, l'année dernière, avait tenu ses assises à Quimperlé, se réunira prochainement à Auray. Les journaux ont publié en breton un premier programme, comprenant :

1° Des prix de sônes (pour une valeur de 100 francs) sujet au choix des poètes.

2° Des prix de guerz (même valeur), sujet tiré des légendes ou de l'Histoire de Bretagne.

3° Trois prix (250, 190 et 100 francs) attribués par une généreuse bienfaitrice irlandaise, Mme Mosher, au trois meilleurs poèmes sur un sujet intéressant à la fois la Bretagne et les autres pays celtiques.

4° Enfin trois prix (40, 10 et 10 francs) offerts par une amie du pays de Galles, Mlle Williams, pour un recueil de contes (en prose), une pièce de vers à la mémoire d'un barde breton du siècle dernier, une description (en prose) d'un site ou d'un monument breton.

L'Union Régionaliste ajoute à ce programme de nouveaux prix (pour une valeur de 100 francs), destinés à récompenser les meilleurs recueils de poésie bretonne. Les travaux seront jugés par un comité composé de : MM. Loth, doyen de la Faculté des Lettres de Rennes ; Ernaut, professeur à la Faculté des Lettres de Poitiers; Anatole Le Braz, professeur à la Faculté des Lettres de Rennes ; abbé Buléon, curé de Bignan ; Pilven, juge à Rennes ; et F. Vallée, professeur à Saint-Brieuc.

Le programme se termine par ces mots : « Nous in-

vitons avec instance nos compatriotes à préparer des recueils de mélodies populaires inédites. En contribuant à remettre ces mélodies en honneur et en vogue et en renouvelant d'après le vrai caractère de notre race le texte vieilli de nos chansons, on fait acte de patriote en même temps que d'artiste, on moralise le peuple et on lui fait aimer son pays. Qu'on nous forme enfin des Bretons, qui soient fiers d'être Bretons ! »

On ne saurait mieux dire ; et si l'on obtient un jour ce résultat si désirable, l'Union Régionaliste pourra se vanter justement d'y avoir largement contribué.

L'*Association Bretonne* tiendra cette année son Congrès à Redon, et l'on ne pouvait faire un choix plus heureux. Tout le monde connaît cette jolie petite ville, baignant ses pieds dans la Vilaine, assise au bas de la montagne de Beaumont, et qui, si elle est restée moins bretonne que Vitré, n'en est pas moins pittoresque avec sa vieille église, dont le chœur est un chef-d'œuvre ; le cloître et la maison des Eudistes, derniers vestiges de son ancien couvent ; son bassin à flot et ses marais. Comme presque toutes nos cités, celle-ci est riche en souvenirs. Redon a des armoiries, où l'on voit un fier navire, voguant à pleines voiles sous un ciel d'hermines. Elle pourrait en avoir d'autres ; sur son blason on pourrait mettre un antique monastère avec, au-dessus, deux mains croisées, dont l'une tiendrait une épée et l'autre une croix. Nos farouches sectaires modernes ne manqueraient pas de s'écrier : « La voilà, l'alliance du sabre et du goupillon ! » Mon Dieu ! oui ;... la voilà !. . mais savez-vous ce que peut faire cette alliance, quand la croix est tenue par un saint Convoyon et le sabre par

un Nominoë ? Elle a élevé une abbaye qui a été un trésor de science et de piété ; elle a défriché un pays jusque-là inculte et l'a rendu le plus fertile de la contrée ; elle a fondé une ville florissante entre toutes ; elle a victorieusement repoussé les ennemis qui l'attaquaient au dehors et a fait régner au dedans la prospérité, le bonheur et la paix.

L'Association Bretonne a un double but ; c'est pourquoi elle est composée de deux sections : l'une consacrée à l'agriculture ; l'autre à l'histoire et à l'archéologie ; et c'est pourquoi aussi elle ne pouvait mieux choisir que Redon pour y convoquer ses membres. L'union des lettres et des travaux de la campagne était, pour les savants fondateurs de l'abbaye, une règle monastique et les cartulaires nous en ont conservé le souvenir. La légende, elle aussi, n'a pas oublié cette union féconde et elle l'a mentionnée dans de jolis traits comme celui-ci : « Un jour, après le temps ordinairement donné à la culture des terres, deux religieux bretons lisaient, assis à l'ombre, de saints poèmes en langue hébraïque. Ils étaient tout entiers livrés au charme de cette lecture, quand un serviteur vint l'interrompre : « Mes frères, dit-il, le bois manque pour préparer le repas de la communauté. » Se levant aussitôt, et laissant le livre ouvert à la page inachevée, les deux religieux, une hache à la main, se rendirent à la forêt. Or, le lendemain matin, en revenant aux champs, leurs compagnons trouvèrent le livre toujours ouvert à la même place et, quoiqu'il eut plu toute la nuit, pas un feuillet n'était mouillé. Ainsi le ciel, par un miracle, récompensait l'heureuse harmonie des intérêts intellectuels et des intérêts matériels au sein de la communauté. »

Ne rions pas de cette foi de nos pères ; le miracle s'est renouvelé de nos jours, il se renouvellera encore à Redon au mois de septembre et nous en serons les témoins. Pendant que les archéologues et les historiens y liront de savants travaux, un concours régional qui comprendra : un concours hippique, un concours d'animaux et des expositions variées de tous les produits agricoles, viendra récompenser et encourager nos paysans laborieux. Pour ce Congrès la ville de Nantes a voté une subvention de 500 francs et la ville de Redon, ne voulant pas se laisser dépasser et comprenant quel intérêt elle avait à ouvrir toutes grandes ses portes à l'Association, a voté pour elle une somme de 1000 francs. Cette réunion s'annonce comme devant être un grand succès ; nous savons que pour mêler l'agréable à l'utile des fêtes nombreuses s'organisent et, sans vouloir commettre des indiscrétions qui ne laisseraient plus aucune surprise aux congressistes, nous pouvons dire dès maintenant que Botrel, le barde exquis et toujours charmant, a promis de venir y donner une séance et de nous enchanter... en chantant !..

*
* *

A propos de Botrel, vous savez qu'il est inépuisable et que, si ses œuvres ne sont pas sur toutes les tables, elles sont sur tous les pianos. Il vient de faire paraître un nouveau volume, dont notre éminent critique, O. de Gourcuff, vous parle aujourd'hui même ; mais je ne crois pas sortir de mon rôle en venant saluer son apparition et en vous disant que les « *Chansons en sabots* » sont toutes aussi jolies que les « *Chansons de chez nous* » dont elles sont la suite.

La couverture d'abord est délicieuse. Adossé à une

vieille croix de granit qui regarde la mer sauvage, un Bas-Breton, qui ressemble, ma foi, beaucoup à l'auteur, joue du pipeau. Son air doit être bien entraînant, car quatre jeunes filles, vêtues de costumes différents, s'en donnent à cœur joie et, se tenant par la main, dansent sur la lande un pas rustique, qui semble des mieux réussis. Et, comme il convient, tout ce monde-là porte des sabots. Ouvrez le livre maintenant et vous y trouverez quarante-cinq chansons, de ces chansons naïves, charmantes et si bretonnes, dont Botrel a le secret. Il y en a pour les marins, comme : « *La Belle Corvette — Les Deux Gabiers — La Nuit en Mer* » ; et il y en a pour les laboureurs, comme : « *Vas-y, la Grise* » ; il y en a de tragiques, comme : « *La Cloche d'Ys — La Croix de Grève — Le Mouchoir rouge de Cholet — Les Guetteurs d'épaves* » ; il y en a qui feront rire, comme ; « *Yan-la-Goutte* » ; d'autres qui feront peur aux enfants, comme : « *Le Grand Lustucru* » ; d'autres enfin qui feront pleurer les mamans, comme : « *La Lettre du Gabier — La Réponse de la Grand'Mère* ».

Et comme il a eu raison, Sullian Collin, le poète délicat, auquel on pourait faire le reproche d'être trop modeste et de ne pas publier assez, comme il a eu raison de dire à l'auteur en manière de préface :

« Et vous êtes venu vers les déshérités,
« Et vous avez compris, vous dont grandit le rêve,
« Au rythme languissant des vagues sur la grève,
« Que s'ils n'étaient pas lus, les vers seraient chantés.

« Et vous avez chanté la chanson la meilleure ;
« Non pas celle qui passe et qu'on écoute en vain,
« Mais celle qui pour l'âme est un baume divin,
« Et met comme un rayon sur le front qu'elle effleure.

« Et vous, le barde aimé que la foule environne,
« Vous avez par des vers, que tous ont recueillis,
« Su rendre encor plus cher à tous le grand pays,
« Dont Anne de Bretagne a porté la couronne.

« Même en France gardant les costumes si beaux,
« Qui furent des Bretons l'orgueil et la richesse,
« A l'égal maintenant de la bonne Duchesse,
« Vous quittez vos souliers pour chausser des sabots.

*
* *

La vie est pleine de contrastes ; pendant que le Président de notre République allait visiter un empereur, un Roi est venu visiter notre République. Sa Majesté Oscar II, roi de Suède et de Norwège, après un court séjour en France, a voulu connaître la Bretagne. Il a passé à Rennes un après-midi seulement, admirant les serres du Jardin des Plantes, les merveilles du Palais de Justice, l'Hôtel-de-Ville, la Cathédrale ; et saluant avec une bonne grâce parfaite la population qui se pressait sur son passage et qui lui a fait un accueil, plein de sympathie et d'enthousiasme. Le Roi ignorait que son aïeul, le fondateur de sa dynastie, l'illustre général Bernadotte, avait commandé à Rennes en 1801 et en 1802, et il a paru vivement intéressé par les documents officiels qui lui ont éte présentés à ce sujet.

De Rennes, le roi Oscar s'est dirigé vers Dinard, dont il a été ravi : ce qui ne surprendra aucun touriste ; puis il est allé au Mont Saint-Michel, qui l'a enthousiasmé : ce qui ne surprendra aucun archéologue ; il a goûté chez Madame Poulard une omelette, qu'il a trouvée délicieuse : ce qui ne surprendra aucun gourmet ; et enfin il a déclaré à plusieurs reprises que la Bretagne

était superbe : ce qui n'étonnera guère, mais ce qui flattera beaucoup tous les Bretons.

Vous vous souvenez sans doute, amis lecteurs, qu'au mois de mai, j'avais comparé nos causeries familières à celles qui remplissent les veillées bretonnes ; *or* une veillée, qui se respecte, qui est vraiment digne de ce nom, ne se termine jamais sans une poésie ; *donc* il me faut une pièce de vers. Si vous n'avez pas tout à fait oublié votre philosophie, vous trouverez que mon syllogisme est irréfutable et si vous ne pouvez faire aucun reproche à ma majeure et à ma mineure, vous attendez impatiemment la conclusion. La voici : c'est M. Tiercelin, le distingué directeur de l' « *Hermine* » l'incomparable ciseleur de vers que vous connaissez tous, qui va vous la donner. A l'occasion du passage de sa Majesté le roi de Suède en Bretagne, il lui a adressé ce ravissant sonnet :

« La terre était maussade et les cieux étaient froids ;
« La mer grise roulait sa vague monotone ;
« Sur notre Hôte pourtant nous voulons que rayonne
« Le consolant azur qui doit fêter les Rois.

« Le fêter, lui, surtout, car nul n'a plus de droits
« A l'accueil souriant de l'amitié bretonne ;
« Petit-fils d'un Français et Roi, c'est sa couronne
« Et c'est son nom qu'il faut saluer à la fois.

« Or, dès que vous voilà parmi nous, c'est merveille,
« Sire, la mer est bleue et le printemps éveille
« La gaieté des ajoncs et des pommiers en fleurs.

« La Bretagne a senti tressaillir sa bruyère.
« Vive le Roi ! Des cris ardents montent des cœurs...
« *C'est du Nord aujourd'hui que nous vient la Lumière !* »

N'est-ce pas, amis lecteurs, que la langue des dieux n'est pas morte dans notre petite patrie ? N'est-ce pas que, lorsqu'on lit des vers de Collin, de Botrel, de Tiercelin (on peut unir ces trois noms ; ils le sont par l'amitié autant que par le talent) on voit qu'il y a toujours chez nous de merveilleux écrivains, de délicats artistes ? N'est-ce pas que si la Bretagne est force, si elle est douceur, si elle est beauté, il serait vrai de dire : qu'aussi et surtout : « *Bretagne est poésie !* »

Abbé A. Millon.

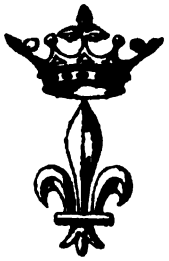

NOTICES ET COMPTES-RENDUS

CHANSONS EN SABOTS, de Théodore Botrel. — Paris, Georges Ondet, éditeur, 1902.

Sans comparer entre eux les poètes bretons ni même les chansonniers, on peut dire que Théodore Botrel s'est fait, parmi les uns et les autres, une place privilégiée. On le chante, on le connaît partout en Bretagne et en France ; il suffisait, pour juger de sa popularité, d'écouter les observations qui s'échangeaient autour de son portrait, exposé au Salon de 1902 et reproduit en tête du présent volume.

Ces *Chansons en sabots* constituent une des lectures les plus savoureuses et les plus réconfortantes que j'aie faites depuis longtemps. Elles démentent, en ce qui les concerne, l'aphorisme moqueur de Beaumarchais, car, valant autant la peine d'être dites que chantées, elles procurent encore grand plaisir à qui les lit. Pénétrant sous une forme ailée la nature physique de la Bretagne, la nature morale de ses habitants, elles ajoutent quelque chose de nouveau et de très personnel, d'intimement populaire, au cantique breton. J'ajoute qu'elles ont, à mon sens, sur certaines de leurs devancières du même auteur, la supériorité qui naît d'une philosophie plus haute et plus vaste, d'une compréhension plus large de la vie sociale. Ceux qui ont lu et voudront relire *La Cloche d'Is*, *Le Couteau*, *Voilà Pierre qui roule*, seront de mon avis. N'en déplaise, d'ailleurs aux poètes de lettres (dont Dieu me garde de médire !) la vraie *Chanson de Bretagne*, fière et douce, faite de rêve et d'amour, de pitié et de gaieté, c'est Botrel aujourd'hui qui la chante. Il a plus fait, pour le renom et la gloire du cher pays, avec trois recueils de chansons accessibles à tout le monde, que n'ont ou n'auraient pu faire les forces coalisées de l'histoire, de la philosophie ou du roman. Il est enfin le vrai

poète populaire, le barde dont les Bretons de Bretagne et ceux de Paris répètent le nom dans les chaumières ou les maisons à six étages ; et, s'il fallait nommer un homme, un seul en qui la Bretagne se personnifiât, nul doute que le nom de Botrel ne montât à toutes les lèvres.

Théodore Botrel, qui a le génie des titres, a appelé son dernier livre *Chansons en sabots* et évoqué ainsi, comme le fait remarquer le délicat poète Sullian Collin dans une préface rimée, le souvenir de la Bonne Duchesse. Ces *Chansons en sabots* se relient harmonieusement au livre de début. *Chansons de chez nous*, prenant aux recueils intermédiaires telle pièce d'une heureuse venue, *Le Mouchoir rouge de Cholet*, *Messe en mer*, par exemple, ajoutant çà et là une strophe nouvelle, une pièce inédite. L'ensemble est charmant et fait valoir, à chaque page, les rares qualités du chansonnier, son habileté caractéristique à trouver, à manier le refrain, cette pierre de touche. Mais je prêcherais des convertis en faisant plus ample éloge d'un livre qui sera bientôt dans toutes les mains et que son élégance typographique, sa jolie couverture illustrée, dessinée par René Lelong, recommandent encore aux amateurs. Botrel met de la coquetterie à parer ses ouvrages ; il les veut aussi séduisants de forme qu'il les fait gracieux ou généreux de fond C'est encore un hommage qu'il rend à la Bretagne, sa mère, en conviant des artistes aimés à la peindre sous les plus vives et riantes couleurs. Sachons regarder les images et mieux savourer une chanson, qu'une note d'art, musique et dessin, accompagne. Si l'écrin est digne du bijou, c'est tant mieux ; ne nous plaignons pas qu'on l'ait faite trop belle, la mariée bretonne.

O. DE GOURCUFF.

***

CHARETTE ET LA GUERRE DE VENDÉE, par R. Bittard des Portes. — Paris, Emile Paul, 1902.

La guerre de Vendée inspire à ceux qui l'étudient de bonne foi un étonnement qui ne va ni sans une pitié mêlée

d'horreur pour les victimes et les excès, ni sans une réelle admiration pour les héros illustres ou méconnus qui défendirent leurs autels et leurs foyers avec une intrépidité dont l'histoire devait offrir peu d'autres exemples Napoléon, Balzac, Victor Hugo lui-même quand il écrivait *Jean Chouan*, ont rendu hommage au paysan vendéen ; des livres d'histoire, fort remarquables mais souvent entachés de partialité, ont remis en lumière telle figure de général, telle silhouette de chef. L'un des plus discutés parmi ces généraux ou ces chefs, celui dont il semble difficile, même aujourd'hui, de parler sans enthousiasme ou sans colère, Charette de la Contrie vient de trouver enfin un biographe aussi indépendant que bien renseigné. Le livre de M. Bittard des Portes, qui n'est pas plus un panégyrique qu'un réquisitoire, sert mieux au fond sa mémoire que tel témoignage d'une sincérité suspecte.

Dès les premières lignes de la préface, nous comprenons que le « cruel aventurier » flétri par M. Chassin va rejoindre, au pays des légendes, le héros chrétien que de trop zélés partisans nous ont présenté comme un modèle des vertus guerrières et autres. Non, Charette fut — M. Bittard des Portes le dit et le prouve, — un chef, même un roi de partisans, d'un courage à toute épreuve, d'une adresse dans l'attaque et d'une ténacité dans la défense qui se démentirent rarement et frappaient Napoléon lui-même. Emporté, cédant souvent à la colère, il avait des élans de générosité et des caprices de grand seigneur ; il entraînait les hommes et courtisait les femmes avec une ardeur souriante ; ayant les qualités et les défauts de sa race, cette race poitevine qui est française par excellence, on comprend l'ascendant qu'il a exercé sur ses contemporains et ce n'est pas seulement son panache blanc qui dut plus d'une fois le faire comparer au Béarnais.

Ce *particularisme* même, qu'on lui a tant reproché au point de vue militaire, et qui l'isola souvent, lui et ses Maraîchins, en pleine Vendée insurgée, est un des traits dominants de son caractère. Il ne voulut et ne sut jamais se plier au joug.

Inférieur en valeur morale à la plupart de ses frères d'armes

les généraux vendéens et angevins, un Lescure, un Cathelineau, un Bonchamps, en talents militaires à l'un d'entre eux, d'Elbée, Charette les dépassa tous par son impétuosité, son extraordinaire endurance ; il eut aussi sur eux l'avantage du succès, et, ne prenant qu'une faible part aux grandes batailles où se brisa l'armée vendéenne, il livra, fréquemment avec bonheur, des centaines de combats, d'escarmouches, qui convenaient bien mieux et à la nature du sol et aux aptitudes de ses rustiques soldats. C'est à la petite guerre, si pittoresquement dénommée *guérilla*, que la Vendée a dû de n'être point toute écrasée et d'obtenir, en somme, le rétablissement du culte catholique en France ; sans Charette qui fit école, ce résultat n'eût jamais été atteint.

Depuis la préface et les premiers chapitres où se dessine en traits de flamme la silhouette du chef indomptable, craint des hommes, aimé des femmes, jusqu'au dernier acte de la tragédie où Charette, traqué dans les halliers comme une bête fauve, tombe enfin aux mains de l'ennemi et s'élève, par degrés, jusqu'au martyre, le livre de M. B. des Portes ne laisse rien ignorer des prouesses d'un personnage qui semble appartenir à la légende. L'intérêt du sujet, le mérite du biographe rendent ce livre d'histoire plus passionnant qu'aucune fiction. L'anecdote y a sa place près du rapport militaire et le tout s'enchaîne avec un art d'autant plus réel qu'il est moins apparent. Luçon et Torfou, le siège de Nantes et la double attaque de Noirmoutier sont racontés avec une précision documentaire, une abondance de détails caractéristiques qu'on ne trouverait ni chez Beauchamp, ni chez Crétineau-Joly lui-même. M. B. des Portes démêle la part de Charette dans ces événements généraux, il le montre plus volontiers encore sur le terrain qui lui était propre, harcelant ou surprenant ses adversaires, accomplissant de véritables prodiges d'audace et de valeur. Les plaisirs succédant aux combats, ou plutôt alternant avec eux, les galants divertissements du camp de Legé, les réjouissances qui suivent le traité de le Jaunais et font fusionner les blancs avec les bleus, donnent au tableau

des touches moins sombres et éclairent d'un jour nouveau l'extraordinaire physionomie de Charette. La médiocre compilation de Le Bouvier Desmortiers qui eut son utilité, d'ailleurs, est aujourd'hui remplacée par un ouvrage définitif où ne manquent pas plus le sens critique et la patiente érudition que la sympathie pour un courage à toute épreuve et la compassion pour une grande infortune. Quand il met au-dessus de tout soupçon la fidélité des convictions de Charette et l'opiniâtreté de sa résistance (deux vertus bien bretonnes) l'auteur est sûr de n'être démenti par aucun juge de bonne foi, par aucun homme de cœur.

OLIVIER DE GOURCUFF.

*
* *

LE DERNIER DES RIEUX ET YVONNE DE CORNOUAILLES, roman historique par Mme N. Dondel du Faouëdic. — Vannes, Lafolye, et Paris, Téqui, 1901.

Mme du Faouëdic a su aborder avec succès des genres littéraires variés. Nous avons beaucoup apprécié ses impressions de voyages de Provence et d'Italie, en Anjou et en Bretagne, ou encore ces voyages aux rives prochaines, autour d'un clocher, dans une maison, qui lui donnent un air de famille avec Xavier de Maistre. La distance paraît grande, de ces jolis recueils, aux titres spirituels, à la forme alerte, *Bagatelles*, *Brimborions*, *Menue monnaie*, à un roman historique comme *Le Dernier des Rieux* ; l'auteur a su la franchir sans fatigue pour elle ou pour ses lecteurs.

Jamais roman ne fut plus historique, ou histoire ne fut plus romanesque. Il s'agit du dernier représentant de la très noble maison de Rieux, l'une des plus anciennes de Bretagne, puisqu'elle remontait authentiquement à l'an mil, l'une des plus illustres aussi, puisqu'elle a compté deux maréchaux de France, et que son château seigneurial, situé à l'embouchure de la Vilaine, avait reçu souvent des hôtes royaux. Le vingtième descendant de Roland de Rieux, Louis, compagnon d'armes de Tinténiac et de Sombreuil, fit partie des émigrés

qui succombèrent à Quiberon ; par une cruelle ironie du sort, après avoir échappé aux fusillades d'Auray, il fut assassiné par un garçon meunier au moment où il traversait le Loch à la nage. Mme du Faouëdic l'a pris pour héros de son livre ; mais, sans apprécier ses vertus d'homme et de soldat, on peut dire qu'il est dépassé par l'héroïne, sa fiancée, Yvonne de Cornouailles, qui consacre à Dieu une vie brisée et, prodiguant son dévouement à toutes les infortunes, devient, sous le nom de sœur Louise, une des victimes du choléra de 1832. Avant de prendre le voile, Yvonne de Cornouailles vécut au château de Kerànval ; c'est de là qu'elle fit en Bretagne, au Croisic, notamment, à Rennes, à Dinan, de petits voyages, dont elle conserva le récit dans des lettres écrites à son aumônier, l'abbé Thomas. Mme du Faouëdic a eu la bonne pensée de publier ces lettres instructives et attrayantes, pleines de cœur et d'esprit ; elle en a fait l'un des ornements de son livre, qu'elle a décidément calomnié en l'appelant un roman. *Le Dernier des Rieux* restera l'une des productions littéraires les plus distinguées de cette école de Redon qui compte, en Mme du Faouëdic, en MM. de Calan et de Laigue, trois des meilleurs écrivains de la Bretagne.

O. DE GOURCUFF

***

LA MAISON DE LAVAL (1020-1605). *Etude historique accompagnée du Cartulaire de Laval et de Vitré*, par le Cte Bertrand de Broussillon, illustrée de nombreux sceaux et monuments funéraires, par Paul de Farcy, t. IV, les Montfort-Laval et leurs cadets (1501-1605). Paris, Picard, 1902. In-8°, 417 p.

Nous avons, au fur et à mesure de leur apparition, rendu compte des divers tomes de cet important ouvrage dans la *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou* (nos de janvier 1896, septembre 1898 et janvier 1901). La *Revue de Bretagne*, qui lui succède, ne pouvait manquer de bien accueillir les quelques lignes que nous voudrions consacrer à ce dernier volume.

Pendant sept années — le t. 1er date de 1895 — M. de Broussillon a poursuivi avec une ardeur qui ne s'est point ralentie, l'histoire d'une maison qui compte parmi les plus illustres dont s'honore la France : histoire documentaire surtout, car les preuves de cette publication considérable ne comprennent pas moins de 3170 nos. Pour arriver à réunir un pareil nombre de pièces, on voit à quel labeur l'auteur a dû s'astreindre. Nous avons eu déjà l'occasion d'énumérer une partie des sources manuscrites et imprimées auxquelles M. de Broussillon a recouru ; mais il en est une que nous rappellerons encore, car il y a puisé à pleines mains et elle lui a fourni le meilleur contingent de son travail, nous voulons parler du précieux chartrier de M. le duc de la Trémoïlle, bien connu des érudits auxquels il a été ouvert avec une constante générosité.

L'œuvre personnelle de l'auteur consiste dans une série de monographies des seigneurs qui ont successivement possédé Laval, depuis la première famille de ce nom (1020-1264) jusqu'aux Coligny (1567-1605), en passant par les Montmorency, les Montfort et les Rieux. A la mort de Guy XX de Laval, décédé à vingt ans (1605), le comté échut à son cousin Henri de la Trémoïlle, dont la famille posséda Laval jusqu'à la Révolution. M. de Broussillon n'a pas voulu poursuivre plus loin son étude, estimant que le duc de la Trémoïlle, membre de l'Institut, avait déjà publié, avec la compétence que l'on sait, nombre de travaux sur sa famille et qu'il n'avait point à aller sur ses brisées pour ce qui lui restait à en faire connaître.

La réunion d'une semblable quantité de matériaux sur les Laval a permis à M. de Broussillon de compléter et de rectifier sur plus d'un point ce qu'on savait de leur histoire. Quelques-uns de ses résultats ont une réelle importance au point de vue général. La reproduction d'un grand nombre de sceaux et celle non moins intéressante de tombeaux, de verrières et de portraits ajoutent encore à l'intérêt de l'ouvrage.

Dans nos précédents comptes-rendus, nous avons été heureux de signaler à l'auteur quelques pièces qui avaient pu

lui échapper : des études similaires sur les XIVe et XVe siècles nous ayant mis à même de rencontrer souvent les Laval. Pour le XVIe siècle, qu'embrasse son tome IV, nous sommes moins bien informé, et c'est tout au plus si nous pouvons lui apprendre que le contrat de mariage de Guy XIX et d'Anne d'Alègre, daté du 7 août 1583 (n° 2864 de son cartulaire), qu'il semble ne connaître que par une note, existe encore *in extenso*. Il forme un cahier de 6 pages, en copie du XVIIe siècle, dans le fonds Dugast-Matifeux (liasse 150), nouvellement entré et classé à la Bibliothèque de Nantes.

Puisque l'ouvrage est terminé, M. de Broussillon nous permettra encore deux remarques relatives aux précédents volumes.

T. 1er, p. 183, note 1. Le nom de Guy VI de Laval n'a rien d'anormal sur la liste des féodaux astreints au service militaire, et point n'est besoin de supposer que ce fut Emma de Laval qui reçut l'assignation du roi de France. La liste en question est sans date, il est vrai, mais elle est certainement antérieure à 1214. Elle remonte à 1207 ou 1208 au plus tard — les noms qu'elle renferme l'établissent — et Guy VI mourut en 1210.

T. II, p. 46-47. M. de Broussillon dit ne connaître Louis de Laval, fils de Guy VIII, que par deux actes datés de 1292 et de 1314. Nous pouvons lui en signaler un troisième. C'est une procédure du 7 septembre 1322 (Arch. Loire-Inf., E 183) entre ledit Louis et Jean III, duc de Bretagne. Le procureur de Louis de Laval étant le doyen d'Aubigné, ainsi se trouverait confirmée l'assertion de Du Chesne dont parle M. de Broussillon, au sujet de la terre d'Aubigné.

En terminant, nous ne pouvons que féliciter l'auteur d'avoir mené à bonne fin son important ouvrage et le remercier des nombreux matériaux que, tout en travaillant pour sa province, il a mis aussi à la disposition de ceux qui s'occupent de l'histoire de la Bretagne. RENÉ BLANCHARD.

Le Gérant : J. LE BAYON.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE frères, 2, place des Lices.

LA POÉSIE

BRETONNE CONTEMPORAINE (1)

(1889-1899).

MESDAMES,

MESSIEURS,

L'historien national de la Bretagne, M. Arthur de la Borderie, eut naguère un mot qui fit fortune : « La Bretagne est une poésie. »

En effet, c'est une poésie par les splendides exploits de ses héros, les admirables légendes de ses vieux saints, l'infinie variété de ses paysages toujours pittoresques, et surtout par l'originalité de ses costumes, de sa langue, de ses mœurs, de ses croyances et de ses traditions : « poésie rustique dont la fraîcheur embaume comme une senteur d'aubépine, et que Brizeux appelle très heureusement une vivante harmonie. »

Vous savez, Mesdames, Messieurs, que les œuvres de nos grands prosateurs : Châteaubriand, Lamennais, Jules Simon, Ernest Renan, en sont imprégnées aussi bien que les Chansons populaires recueillies par la Vil-

(1) Causerie faite à Paris à la fin de mai 1899.

lemarqué, Luzel, Sébillot ou que les moindres strophes du chantre de *Marie* et des *Bretons*. Mais, faute de temps et pour ne point faire double emploi avec le volume très intéressant de M. Joseph Rousse sur la poésie bretonne depuis le début de notre siècle jusqu'en 1880, nous restreindrons le champ de notre étude. L'esquisse du mouvement poétique breton depuis une dizaine d'années, tel sera, si vous le voulez bien, l'objet de cette causerie pour laquelle nous avons l'honneur de solliciter toute votre indulgence. Et encore ne parlerons-nous ni de la chanson qui a valu à Théodore Botrel, Léon Durocher et Yann Nibor une si grande notoriété, ni de la poésie dramatique où se sont particulièrement distingués Durocher, Olivier de Gourcuff, Eugène Le Mouël et Louis Tiercelin ! Ainsi, nous pourrons étudier d'une manière quelque peu détaillée la poésie lyrique bretonnante et française et insister sur les œuvres qui ont eu le plus de retentissement en Bretagne, ou dans lesquelles nous trouverons le mieux dépeints les traits caractéristiques de la terre et de l'âme bretonnes.

I

Les richesses poétiques de l'une et de l'autre étaient bien connues de Louis Tiercelin et de J.-Guy Ropartz, quand, après l'inauguration de la statue de Brizeux, due au délicat ciseau de notre compatriote Pierre Ogé, ils pensèrent à réunir en un volume quelques-unes des œuvres de poètes contemporains soit nés, soit *acclimatés* en Bretagne, soit issus de parents bretons. Mais ils ne se doutaient point du nombre et de l'importance des envois. La sélection nécessaire une fois faite, *Le Parnasse Breton* contint des pièces d'une centaine de poètes, la

plupart inédits ou peu connus, et l'on put y lire, par exemple, à côté de chefs-d'œuvre du maître Leconte de Lisle, le premier sonnet d'un jeune homme de dix-neuf ans, Marcel Béliard, qui s'intitulait : *Le plus petit follet de la côte bretonne.*

« Nous avons espéré », disait Tiercelin dans la préface, « que de cette réunion fortuite l'union naîtrait « entre passionnés du même art ; qu'en apprenant à « connaître les autres, chacun se jugerait mieux ; « qu'en groupant les poètes sous la bannière de la Bre- « tagne, plus de sympathie irait vers eux... Nous « avons cru ainsi, faisant œuvre de bons Bretons, « nouer un lien solide, favoriser un mouvement utile, « provoquer des jugements sincères et profitables et, « par là, déterminer un progrès. »

Le succès de leur publication dépassa les espérances de Tiercelin et Ropartz : aussi voulurent-ils par la fondation d'une revue mensuelle transformer en un lien durable le lien momentanément établi entre les poètes bretons. Telle fut l'origine de *L'Hermine* dont le premier numéro parut à Rennes en octobre 1889 avec des vers de Charles Le Goffic, que son délicieux recueil *Amour Breton* venait de révéler au public, de Mme Sophie Hüe, l'auteur des *Maternelles*, et d'Edouard Beaufils. Nous retrouvons ces noms et ceux de Louis Tiercelin, Sullian Collin, Lud Jan, Anatole Le Braz, Frédéric Plessis, Thomas Maisonneuve, Frédéric Blin, Henri Droniou, Louis Daligaut, Stanislas Millet, Xavier d'Haucour, Eugène Le Mouël, etc., dans les exemplaires suivants de *L'Hermine* et dans les dix livraisons du *Pour Fair*, recueil de vers inédits. On n'a pas oublié à Rennes les magnifiques soirées où les poètes disaient leurs vers, et les joyeux banquets dans les-

quels ils se réunissaient pour fêter l'apparition des volumes de leurs confrères. C'est ainsi que, de 1890 à 1892, furent fêtés successivement : *Les Chrysanthèmes*, d'Edouard Beaufils, *Dans la Bruyère*, de Lud Jan, et *Chansons Douces*, de Charles Bernard, *Par la Lande*, de Victor Thomas, et *Sous les Chênes* de Jos Parker, *La Chanson de la Bretagne*, d'Anatole Le Braz... Si l'on veut avoir une idée de l'enthousiasme qui régnait en ces fraternelles agapes, il suffit de se reporter au récit du banquet du 4 avril 1891. Parker et Le Braz étaient venus de Cornouaille en costume breton. Pilven (Le Sévellec) les salua dans la langue bretonne et, dans ce même idiome, Le Braz répondit :

« Gars de la Haute-Bretagne, Tiercelin a fait une chose grande. Il a rassemblé autour de lui quiconque rêve de voir encore la bannière de Bretagne onduler au vent, quiconque est prêt à maintenir droite sa hampe. Mon cœur à moi se prend à bondir, quand je vois combien de Bretons montent encore la bonne garde autour de la vieille patrie... Un temps à venir, il sera fait état de nous dans le monde, comme autrefois. Dans ce temps-là, vous, les gars de la Haute-Bretagne, vous entendez, j'en suis sûr, la langue dans laquelle vous parle aujourd'hui un Cornouaillais. Et d'un bout à l'autre de la Bretagne, cœur, langue, costume, tout sera breton. »

Le Braz avait entendu l'éloquent appel que, de Rennes, lui adressait Edouard Beaufils :

O frères, encore un coup, ne désespérons pas !
Chez nous le désespoir n'est connu que du lâche,
Et pour que la Bretagne ait raison du trépas
Sachons ne point faillir à notre sainte tâche.

Vivons parmi les gens de la glèbe, vivons
Dans la communion des histoires passées,
Avec tous ceux dont les yeux vagues et profonds
Reflètent la candeur natale des pensées.

Dans l'idiome ancien, chaque jour, disons-leur
Les mots qui font aimer l'Armor et vont à l'âme
Et la vieille foi celte en ce rêve meilleur
Que l'idéal chez nous éclaira de sa flamme.

La plupart des poètes de *L'Hermine* collaboraient également à la *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou* publiée à Nantes, depuis une trentaine d'années, par la *Société des Bibliophiles Bretons.* Ce périodique est surtout consacré à l'érudition ; mais le distingué rédacteur en chef, M. Olivier de Gourcuff, excellent poète lui-même, accueille volontiers les poésies de ses confrères : Joseph Rousse, Dominique Caillé, Yves Berthou, René Kerviler, Louis Bonneau, vicomte Odon du Hautais, etc.

Nous avons à mentionner, en 1893, la naissance à Lorient d'une petite revue littéraire, *Le Biniou.* Pendant deux ans, on y lut des vers de Jos Parker, Yan Carnel, Victor Slane, Johël d'Armor, Paul Lorans, Manrique, etc... Lorsque *Le Biniou* eût cessé de paraître, deux de ses collaborateurs, M. René Saïb et Mme Madeleine Desroseaux, — ce sont les pseudonymes de M. et Mme André Degoul, — fondèrent en juillet 1895, *Le Clocher Breton.* Depuis, cette publication mensuelle nous a permis d'assister aux débuts pleins de promesses de plusieurs poètes : Louis Beaufrère, Auguste Dupouy, Simon Le Beaudour, Jean Le Guillou, Maurice Le Dault, Hubert de Launay, Henry de La Guichardière, etc.

En 1897, à Lorient, *La Mer*, de Johël d'Armor, et, à Morlaix, *La Revue Armoricaine*, de Yves Le Febvre,

Alexandre Verchin et Marc Daubrive. n'eurent qu'une existence éphémère. Dans cette dernière ville, paraît un journal hebdomadaire, *La Résistance*. Avec *La Dépêche de Brest*, dirigée d'abord par M. Dessoye puis par M. Coudurier, *L'Indépendance Bretonne* et la *Kroaz ar Vretoned*, de Saint-Brieuc, *L'Union Agricole et Maritime*, de Quimperlé, *La Revue Morbihannaise*, de Vannes, *Le Salut*, de Saint-Malo, *Le Finistère*, de Quimper, que rédigent les bons poètes, Max Nicol, Boivin, Paban, cette petite feuille mérite d'être signalée à l'attention de quiconque s'intéresse au mouvement poétique dont nous avons tenté de donner une esquisse aussi complète et impartiale que possible. Nous ne regretterons point d'être entré dans les détails qui précèdent, s'ils contribuent à faire savoir en quelles circonstances s'est produite la renaissance de la poésie bretonnante et française, et aussi quels en ont été les initiateurs et les principaux propagateurs.

II

Nous avons parlé de poésie bretonnante. En effet, il y a maintenant, et plus nombreux que jamais, grâce à l'action de nos trois revues provinciales, de certains journaux locaux, et de *L'Association Bretonne*, de *L'Association Artistique et Littéraire de Bretagne*, de *L'Union Régionaliste*, il y a, disons-nous, un groupe de poètes qui écrivent dans « l'idiome d'or » célébré par Brizeux...

N'est-ce pas Luzel qui s'écriait dans son *Bepred Breizad*, en 1865 :

« Aussi longtemps qu'il y aura de la bruyère en Basse-Bretagne, — et sur le rivage de la mer bleue des

rochers, — notre vieille langue ne saurait mourir...

« Aussi longtemps qu'il y aura des rochers au rivage de la mer, — aussi longtemps le vieux barde chantera sur le seuil de sa porte, — et toujours dans la vieille langue d'Armor. »

En 1892, Luzel renouvelait sa profession de foi celtique :

« Rac te iez ker hor zent coz,
« A gompzont c'hoas er Baradoz,
« Té ê ar frankiz hac ar vro.

« Nos pères te parlaient, nos vieux saints t'ont chérie,
« Ils te parlent encore, et tout cœur breton crie :
« Oui, c'est toi la Patrie, et toi, la Liberté ! »

Jusqu'à sa mort, Luzel collabora à *La Revue de Bretagne* et à *L'Hermine*. Ces deux périodiques et *Le Clocher Breton* publient presque tous les mois une poésie en langue bretonne. Il faut lire les vers du rossignol de Saint-Yves, du Barde du Ménez-Bré, de Michel Le Dorner, des abbés F. Le May, J. Buléon, J.-M. Cadic, Le Strat, Falquerho, de Charles Guennou, François Vallée, J.-M. et P. Martin, Louis Tiercelin, Anatole Le Braz, Pilven (Le Sévellec), F. Le Lay, Charles Rolland, Charles Le Rodallec, Jean Le Fustec, Toussaint Le Garrec, François Jaffrennou, Charles Le Bras, Tanneguy Malmanche, etc. Pourquoi ces poètes n'imiteraient-ils point l'exemple de Jaffrennou qui vient de réunir ses premiers essais sous le titre de *An Hirvoudou* (Les Sanglots) ? Ou, du moins, pourquoi ne publierait-on pas une anthologie, pourquoi Clairet, par exemple, ne donnerait-il point une nouvelle édition des *Bleuniou Breiz* (Fleurs de Bretagne) ? *An Hirvoudou* est peut-être, avec *Breiz* (Bretagne), de Narcisse Quellien, *En Est* (La Moisson),

de l'abbé J.-M. Cadic, et *Foér Veriadec* (La Foire de Mériadec), de l'abbé Jean Mary, le seul volume de poésie bretonnante qui ait paru depuis 1889. Tous les poètes que nous avons nommés continuent dignement la tradition des Proux, des Le Jean et des Güillôme. Nous n'avons pas le temps d'en citer des extraits : une poésie allégorique de F. Le Lay, *Gwerches Arvor* (La Vierge d'Arvor), va nous faire connaître les principaux thèmes de leur inspiration :

. . . . . .

« Elle est morte ! elle est morte !... ricanait l'étranger, — la poésie des Bretons !

« Ce n'est pas vrai ! ce n'est pas vrai ! on a menti. — Ecoutez, Bretons, sa voix sur la montagne, — Regardez votre vierge, dans sa robe blanche, — Une main sur sa harpe, — — Belle et forte surtout, — Ecoutez comme elle chantait :

« Tant què sur la Bretagne notre pays aimé — Le soleil sa clarté répandra — Tant que la grande mer furieuse — De sa vague l'enserrera, - Je chanterai sur ma harpe retentissante — Les rayons du soleil et les bruits de la vague.

« Tant que Dieu, sur nos prairies — Le gazon fleuri éparpillera, - Et dans les genêts de nos landes, - Des fleurs jaunes mêlera, — Je chanterai sur ma harpe retentissante, — Le gazon de l'été et sa fleur.

« Tant que par les bois, le vent, — Dans les arbres de pin grondera, — Et que gémira la tourterelle, — Cachée au fond des ronces en broussailles. — Je chanterai doucement sur ma harpe — La plainte de la tourterelle dans les ronces.

« Sur les hautes cîmes des montagnes, — Quand hurle le vent des batailles, — Et sur le dos de la large plaine, — Quand ruisselle le sang des combattants, — J'ai toujours aimé à chanter, — Les excitations pleines d'angoisses du barde guerrier.

« Je chante, aussi joyeuse surtout, -- Les mugissements de la mer sur les grèves, — Le grondement du tonnerre, et l'éclair, – Qui déchire le ciel en mille morceaux, Et mon cœur tressaille dans ma poitrine, — Chaque fois que je chante une chanson bretonne.

« Au mois d'avril, aux coins des bois, — Quand gazouillent les oiseaux dans les arbres, Quand vont les jeunes gens, la main dans la main, — Par les sentiers fleuris d'églantine, — Près de leur oreille, toujours ma chanson, — A chanté délicieusement à leur cœur.

« Mon chant mélancolique berce — Le cœur de l'homme fatigué de son sort. — Aussi, doucement comme la voix d'un ange, — Ma chanson l'enlèvera au-dessus de la terre, – Et versera sur sa tristesse, — La rosée tendre de l'oubli.

« Venez donc, Bretons, sur la montagne, — Venez, et je chanterai, comme autrefois, — Quand je lançais de-ci de-là — Mes chefs de bande sur les pays étrangers, — A vous aussi doucement comme chante le rossignol du bois,

Je chanterai la beauté de vos filles, — Leurs cheveux noirs longs et brillants, Leur œil bleu comme la fleur - Répandue dans vos champs, – Leur taille flexible et mince, comme — Sur le bord des rivières les roseaux.

« A vous aussi, gars de Basse-Bretagne, — Désireux de suivre mes traces, — A vous, joyeuse, et à haute voix, — Je dirai mes plus belles poésies – Pour planter dans vos cœurs — La vigueur de vos ancêtres, et leurs âmes.

Et maintenant, Bretons, mes enfants, — Par dessus les ennuis de ce monde, – Levons notre tête vers Dieu, — Et demandons-lui tous — Qu'il conserve toujours en Bretagne — Les vieilles mœurs, la vieille langue, la vieille foi ! »

(A suivre.) PIERRE LAURENT.

LES

PARDONS & PÈLERINAGES

DU PAYS DE

LANNION ET TRÉGUIER[1]

IX

Dans la paroisse de Vieux-Marché, ancienne trêve de Plouaret, sur un large plateau dominant tout l'horizon Lannionnais s'élève la chapelle des Sept-Saints.

Ce sanctuaire reconstruit en 1702 a la forme d'une croix latine ; il offre cette particularité que le sol de ses transepts est élevé de 2 mètres 50c au-dessus de celui de la nef avec lequel il est relié par des escaliers ; la raison en est que sous le transept méridional se trouve un superbe dolmen qu'on a conservé en le sanctifiant.

De ce monument primitif on reconnaît quatre pierres larges de plus d'un mètre chacune formant supports, et deux autres pierres aussi considérables, juxtaposées, constituant le plafond ; une septième pierre occupant vraisemblablement le fond du dolmen est cachée par un autel et son retable. La grotte a intérieurement un peu moins de deux mètres d'élévation. Son entrée est à l'Occident et dans le cimetière, car ce petit sanctuaire ne communique pas avec la chapelle supérieure. Sur l'autel de cette grotte antique sont placées huit statues vermoulues et bien antérieures à l'an 1702 ; aussi sommes-nous persuadé que la chapelle actuelle des Sept-Saints en a remplacé une beaucoup plus ancienne. Ces statues en bois polychromé sont

(1) Voyez la *Revue* de juillet.

celles de la sainte Vierge et des sept frères Martyrs d'Ephèse, dont on lit les noms au pied de chaque figure : Maximilien, Marc, Martinien, Denis, Jean, Séraphin et Constantin. Un chant breton fort répandu dans le pays sous le nom de *Gwerz des Sept-Saints* reproduit la légende des Martyrs d'Ephèse popularisée par la *Légende dorée*; il ajoute que la chapelle souterraine décrite ci-dessus date de la création du monde et n'est pas faite de main d'homme :

« La chapelle n'est formée que de six pierres : quatre rochers servent de murailles et deux autres de toiture. Qui ne comprendrait que seul le Dieu tout puissant a pu la bâtir ? Vous me demanderez peut-être quand et comment elle fut bâtie ? Et moi je réponds que je crois que quand furent créés le monde, le ciel, la mer, la terre, elle fut aussi bâtie (1). »

Tout autour du cimetière environnant la chapelle règne une longue suite de bancs de granit, c'est là que s'asseyent les pèlerins venus au pardon des Sept-Saints. Ce pardon a un certain éclat ; non seulement les habitants de Plouaret et de Vieux-Marché s'y rendent en grand nombre, mais il était de tradition naguères que la paroisse de Pluzunet y vint processionnellement pour accomplir un vœu et rehausser la solennité.

Au-dessous de la chapelle coule doucement une petite fontaine dans un massif de verdure : le *Gwerz des Sept-Saints*, n'a eu garde de l'oublier : « Outre la sainte chapelle il y a encore dans le voisinage une belle fontaine dédiée aux Sept Saints et qui a sept sources. Ce sont sept canaux par lesquels Dieu répand ses grâces et fait constamment grand nombre de miracles (2). »

(1) *Mélusine*, I. 203.
(2) *Ibidem*.

X

La paroisse de Loguivy-Plougras tire son nom de son ancienne église dédiée à saint Ivy et de son voisinage de Plougras. Actuellement le chef-lieu de la paroisse est le village de Saint-Emilion, dont la chapelle est devenue l'église paroissiale de Loguivy.

Agrandie et restaurée avec goût de nos jours, l'église de Saint-Emilion est le monument le plus vaste, le plus complet et le plus intéressant de l'architecture du XVIe siècle dans cette partie de la Bretagne.

Ses trois nefs se terminent par un magnifique chevet droit de style flamboyant, occupé par une maîtresse vitre fort remarquable ; mais ce chevet est moderne tandis que sur la façade occidentale de la tour on lit cette inscription : *Ceste chapelle fust commencée en 1516 et la tour en 1566.* Cette tour a trois étages et autant de galeries permettant d'en faire plusieurs fois le tour. La flèche en pierre ajourée présente quatre grandes lucarnes et autant de grands clochetons.

C'est le véritable type du clocher breton ; « ses découpures multipliées, qui par toutes les faces permettent au jour de pénétrer dans l'intérieur des flèches, n'ont pas seulement pour effet d'en augmenter la légèreté. Le soleil, à chaque instant de sa course, y produit des jeux de lumière extrêmement variés et toujours harmonieux. »

A l'intérieur de l'église remarquons deux anciennes statues de saint Emilion et de saint Ivy. La première est en pierre et semble du XVIe siècle ; elle représente

le saint la tête rasée, revêtu d'un froc monacal et tenant un livre ouvert.

D'après la légende, saint Emilion naquit dans le pays de Vannes et fut employé d'abord dans la maison du comte du Browerec'h ; mais il quitta bientôt cette cour et même la Bretagne, se fit religieux et fonda un monastère en Guyenne où il mourut en 767 ; son abbaye donna naissance à la ville qui porte son nom, rendu célèbre par les vins qu'on récolte aux alentours.

Le pardon de Saint-Emilion se célèbre le dernier dimanche d'août ; il est très fréquenté par les Kernevotes qui appellent saint Emilion *Tad ar bara* le père du pain. La tradition raconte, en effet, que accusé injustement de gaspiller le bien du comte de Vannes, saint Emilion se justifia en changeant en pain des copeaux de bois. Aussi les pèlerins chantent-ils à l'envi son cantique le jour du pardon :

Eunn devez, dre nerz ho peden,
Koat enn bara 'nem chanche ;
D'ann dud dal roec'h sklerijen,
D'ar re varo ar vue (1),

Les dévots serviteurs de saint Emilion viennent l'invoquer pour la conservation de leurs récoltes ; ils apportent en offrande du grain et reçoivent en échange quelques épis de blé que les trésoriers leur offrent et qu'ils emportent comme de précieux talismans et comme un doux souvenir du pardon. Enfin ils ont bien soin, avant de quitter Saint-Emilion, d'aller pieusement boire à la fontaine du Bienheureux.

(1) Un jour par ses prières il changeait du bois en pain ; il rendait la vue aux aveugles et la vie aux morts.

XI.

L'intéressante chapelle de Notre-Dame de Keramanach appartenait à l'origine aux chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem qui l'unirent à leur commanderie de Plouaret.

Bâtie dans la paroisse de Plounevez-Moëdec, cette chapelle est une œuvre remarquable du XVe siècle : c'est un rectangle parfait composé d'une nef qu'accompagne un seul collatéral au nord. Son porche méridional est très beau ; l'entrée en est ogivale avec guirlande, et la porte ornée de trois voussures chargées de feuillages est surmontée d'une accolade. De chaque côté de cette porte se dressent des pinacles présentant chacun six statuettes d'apôtres superposées. Au-dessus dans une ogive est une statue de la sainte Vierge aux pieds de laquelle s'agenouille le seigneur fondateur présenté par son patron. La voûte de ce joli porche est garnie de pendentifs soutenant des anges qui tiennent en main les instruments de la Passion ; enfin la frise régnant autour est composée d'animaux et de rinceaux habilement entremêlés.

A l'intérieur on est tout d'abord frappé de la beauté du chevet ; il renferme une superbe vitre dans une rose flamboyante reposant sur de multiples meneaux. En éminence brillent la bannière de Bretagne et la devise *A ma vie* ; immédiatement au-dessous les armes de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem ; plus bas les blasons des sires de Keranrais et de Kergorlay. Malheureusement la grande légende de ce vitrail, renfermée en dix-huit panneaux, n'existe plus. Pour se consoler

de cette perte l'artiste peut admirer dans le retable du maître-autel neuf jolis bas-reliefs d'albâtre : au centre est Jésus en croix accompagné de sa sainte Mère et de saint Jean ; dans les côtés sous des dentelles fouillées à jour figurent le baiser de Judas — la flagellation — le portement de croix — la descente de croix — l'ensevelissement — et la résurrection ; à l'une des extrémités est la statue de saint Fiacre, et à l'autre celle d'un saint religieux.

Dans les autres verrières de cette chapelle apparaissent les armoiries des seigneurs de Plougras et de Coëtmen, et les figures de saint Fiacre et de saint Tugdual.

Jadis la décoration de l'édifice se complétait par un beau jubé en bois sculpté, qu'on a transféré en l'église paroissiale de Plounevez-Moëdec pour en faire une tribune. Ce jubé présente trois arceaux surbaissés, avec des frises en guirlandes bien travaillées ; sous d'élégantes arcatures apparaissent les douze Apôtres et aux extrémités du jubé l'*Ecce Homo* et la Résurrection.

Le pardon de Notre-Dame de Keramanach a lieu à la fête de l'Assomption ; il n'attire pas grand nombre d'étrangers mais toute la population d'alentour s'y rend avec bonheur.

La paroisse de Pluzunet tire, croit-on, son nom de saint Idunet, religieux du VIe siècle qui vécut en Armorique. On y conserve respectueusement deux auges sépulcrales qui passent pour avoir renfermé les corps de saint Idunet et de sa sœur, sainte Tunevelle. D'après la tradition Pluzunet fut le dernier séjour de ces deux saints personnages. Leurs statues sont honorées dans l'église paroissiale reconstruite depuis peu : saint Idunet y figure en moine bénédictin et sainte Tunevelle porte aussi un habit de religieuse.

L'église paroissiale de Trégrom est sous le patronage de saint Brandan et son pardon se célèbre le sixième dimanche après Pâques. Dans le cimetière se trouve un antique cercueil monolithe que la tradition signale sous le nom de tombeau de saint Brandan. Ce saint religieux, vivant au VIe siècle, est invoqué pour la guérison des plaies et des ulcères ; il est représenté dans l'église de Trégrom en froc monacal, tenant en main une crosse d'abbé. Il fut, en effet, l'un des maîtres de saint Malo et accompagna celui-ci dans de lointains voyages. Comme on ignore où mourut saint Brandan, la tradition locale de Trégrom, concernant son tombeau, mériterait d'être prise en considération et sérieusement étudiée.

XII

L'ancienne ville épiscopale de Tréguier célèbre le 19 mai avec grande pompe le pardon de son glorieux official saint Yves.

Les cérémonies commencent la veille par le chant des premières vêpres solennelles dans la monumentale cathédrale pleine des souvenirs de saint Yves. Puis, à la tombée de la nuit, arrivent de nombreux pèlerins. Vers minuit ils se groupent tous à la principale porte du temple, et comme ils la trouvent fermée, ils s'agenouillent sur le seuil et le baisent pieusement ; se relevant alors et marchant en silence ils se dirigent gravement vers l'église Saint-Yves du Minihy située à environ 1500 mètres de Tréguier.

Ce sanctuaire du Minihy — qui tire son nom de l'ancien lieu d'asile ou *minihy* de saint Tugdual, premier évêque de Tréguier — fut à l'origine une simple chapelle bâtie et dotée par saint Yves lui-même, en 1293, en

l'honneur de la sainte Vierge près de son manoir patrimonial de Kermartin. Mais l'édifice a été rebâti au XVe siècle et l'on y voit peint sur la muraille l'acte de fondation du sanctuaire, appelé improprement le testament de saint Yves.

C'est donc au Minihy que se réunissent nos pèlerins nocturnes ; neuf fois ils font le tour de l'église en récitant pieusement leur chapelet ; ce n'est qu'après cette prière qu'ils se jugent dignes d'entrer dans le temple resté ouvert durant cette nuit de fête. Ils y font alors leurs dévotes recommandations à saint Yves et entendent la sainte messe, car dès deux heures du matin on commence au Minihy la célébration du saint sacrifice ; nombreux sont, en effet, les prêtres venus des alentours pour assister au pardon de Tréguier et heureux d'offrir ce jour-là l'Auguste Victime sur l'un des autels de Saint-Yves du Minihy.

La messe entendue, les pèlerins quittent le Minihy ; les uns retournent directement chez eux, les autres se rendent de nouveau à Tréguier pour assister à la solennité du pardon.

L'intérieur de la belle cathédrale de Tréguier est admirablement décorée pour la circonstance : ce sont partout des massifs de fleurs, des faisceaux de drapeaux, d'éclatants écussons armoiriés. Dominant toutes les autres, paraissent les armes de la famille Hélory, à laquelle appartint saint Yves : *D'or à la croix engreslée de sable, cantonnée de quatre allérions de même.*

Dans la nef repose au milieu de fleurs choisies avec soin un grand reliquaire entouré de lumières contenant le chef de saint Yves et le bras de saint Tugdual ; au-dessus plane la bannière des Hélory ; au devant s'étend une belle mosaïque de fleurs variées.

A côté s'élève le tombeau de saint Yves reconstruit depuis peu, magnifique édicule de pierre blanche, vrai chef-d'œuvre de sculpture où repose l'effigie en marbre du Bienheureux, au milieu des statues de nos plus grands saints bretons et de celles d'autres personnages ayant glorifié notre province.

Cependant le bourdon de la cathédrale se fait entendre et voici qu'arrivent successivement et processionnellement toutes les paroisses d'alentour. Voici Penvenan avec sa belle bannière et ses fiers marins de Portblanc et de Buguélés, accompagnant trois gentils navires que portent trois groupes de jeunes gens, d'adolescents et d'enfants. — Voilà Plougrescant avec sa relique insigne, le chef de saint Gonery renfermé dans un superbe reliquaire gothique que soutiennent sur leurs épaules de vigoureux jeunes hommes. — Camlez vient maintenant avec ses nombreux oriflammes, puis Sainte-Tréphine dont la croix est entourée de groupes d'enfants ; Coatreven et Plouguiel rivalisent ensuite d'entrain et de piété ; mais signalons surtout Langoat et Lanmodez apportant les reliques de leurs saints patrons : Langoat celles de sainte Pompée, mère de saint Tugdual, et Lanmodez celles du glorieux saint Maudez. Touchant usage du pardon de Saint-Yves : tous les Saints du pays Trégorois viennent lui rendre visite le jour de sa fête ; et c'est entouré des restes de saint Tugdual, saint Gonéry, saint Maudez, sainte Pompée, que le chef de saint Yves est porté en triomphe.

Toutes les paroisses se rangent en cercle sur la place du Martray précédant la cathédrale ; là sur une estrade se dit une messe suivie d'un sermon en langue bretonne. Détail intéressant, la messe est servie par un jeune garçon portant le grossier vêtement qu'adopta

saint Yves, une robe en bureau grisâtre, avec cotte et chaperon.

Enfin se forme la grande procession composée de celle de Tréguier et des processions rurales que nous venons de signaler. Elle s'avance lentement au milieu des maisons pavoisées, couvertes de guirlandes, décorées d'écussons. Derrière l'étendard de saint Yves, la bannière de saint Tugdual et la croix de la cathédrale marchent les congrégations et le Petit Séminaire qu'accompagne sa musique ; puis apparaît le chef de saint Yves porté par des prêtres ; il est accompagné de quatre grands étendards et de gros cierges couverts d'hermines et de fleurs. Ordinairement Mgr l'évêque de Saint-Brieuc préside la fête, entouré d'un nombreux clergé.

Quittant bientôt la ville la procession gagne à travers la campagne l'église du Minihy ; des deux côtés de la route, sur un parcours de près d'une demi-lieue, s'agenouillent des chrétiens au nombre de quinze à vingt mille. Non seulement tout Tréguier et ses alentours sont réprésentés là, mais il s'y trouve des pèlerins venus du Goëllo, du Lannionnais et jusque de la Cornouaille : tous ont la médaille de saint Yves attachée à leur boutonnière et tous ont leur chapelet en main.

Tout-à-coup la procession s'arrête : c'est la paroisse du Minihy qui vient au devant de saint Yves ; ses belles, anciennes et lourdes bannières, au nombre de trois, s'abaissent jusqu'à terre, à triple reprise, pour saluer la relique ; puis la croix de Tréguier donne le baiser de paix à la croix du Minihy. La procession reprend alors sa marche et ne tarde pas à arriver au petit bourg du Minihy et à l'église de Saint-Yves. Mais avant d'y pénétrer il lui faut percer les rangs d'innombrables mendiants, estropiés et malades, dont les cris couvrent les

chants liturgiques et dont les sébiles se tendent vers les pèlerins. Mais qu'y faire ? Ne sont-ils pas chez eux ces pauvres, dans l'ancien domaine de saint Yves ? Presque tous ont en mains de petites pierres extraites de la fontaine du Minihy consacrée à saint Yves, et ils les offrent à ceux qui leur font l'aumône : touchante et naïve façon de témoigner leur gratitude.

Mais il nous faut finir et nous ne pouvons ni décrire la belle ornementation de l'église du Minihy où se donne le salut du Saint-Sacrement — ni détailler la curieuse table de pierre placée à la porte du temple et destinée à recevoir le reliquaire de saint Yves, sous lequel passent courbés et priant ses dévots serviteurs — ni raconter le retour triomphal de la procession à la cathédrale de Tréguier.

Et pourtant la fête ne finit pas ce jour-là ; elle se prolonge durant huit jours, et chaque jour voit quelque paroisse venir processionnellement chanter une grand' messe à Tréguier devant les reliques et le tombeau de saint Yves ! Le jour de l'octave est particulièrement émouvant. Toutes les paroisses de ce qu'on nomme la Presqu'île se donnent rendez-vous à Tréguier pour honorer saint Yves. Elles viennent des rives de l'Armor, des bourgs de Pleubian, Pleumeur-Gaultier et Pleudaniel, des confins de Lezardrieux, des grèves sauvages de Lanmodez, des territoires de Kerbors, de Trédarzec, etc. Toutes visitent la cathédrale et le Minihy, chantant avec ardeur les gloires de saint Yves assistant au saint sacrifice suivi d'un sermon en beau langage celtique, puis s'en retournant bénies par Dieu, saint Tugdual et saint Yves.

(*A suivre.*) L'Abbé Guillotin de Corson,
Chan. hon.

1772

LE

COMTE DESGRÉES DU LOÛ

PRÉSIDENT DE LA NOBLESSE

AUX

ÉTATS DE BRETAGNE, DE 1768 ET DE 1772

ET SON PROCÈS

CONTRE LE DUC DE DURAS, DE 1778 A 1784

CHAPITRE SECOND (1)

Aperçu sur la situation de la France et de la Bretagne en 1772. — Ouverture des Etats à Morlaix le 20 octobre 1772. — Le comte Desgrées est élu Président de la Noblesse. — Les Etats réclament le rappel de l'ancien Parlement. — Vive opposition des Commissaires du Roi. — Attitude énergique du comte Desgrées. — Discussion du budget. — Incidents relatifs à une demande d'indemnité en faveur de MM. de la Chalotais et de Caradeuc. — Nomination des membres de la Commission intermédiaire; quatre d'entre eux sont cassés par le duc de Fitz-James, commandant de la Province. — Clôture de la session le 20 janvier 1773.

La France entière était alors dans une situation difficile et dangereuse. La lutte en Bretagne de l'esprit provincial contre le pouvoir absolu, la démission et l'exil des Membres du Parlement, le procès de la Chalotais, l'affaire du Poison avait éveillé et surrexcité l'attion publique. La plupart des Cours avaient applaudi à la courageuse résistance de celle de Rennes et avaient protesté contre les mesures arbitraires et violentes prises par l'autorité royale. En face de ces protestations et de cette véritable rébellion, le roi, voyant sa puissance menacée, avait dissous les Parlements de Paris,

(1) Voyez la *Revue* de juillet.

de Besançon, de Douai, de Toulouse, de Bordeaux, de Rouen et de Rennes, et les avaient remplacés par des Conseils Supérieurs composés de magistrats, trop souvent indignes et à la dévotion du Ministre Maupeou.

L'étincelle allumée en Bretagne avait produit un incendie général qui allait tout consumer et tout détruire (1).

Le renversement et le mépris des lois plongeaient l'Etat dans une espèce d'anarchie. Les protestations des princes du sang ; les mémoires, les libelles et les chansons ; les réclamations, les murmures et les plaintes de citoyens de tout rang ; tout annonçait la désorganisation et menaçait d'une ruine prochaine. Soulevée par un souffle soudain de liberté et d'indépendance, une première vague avait passé, et le calme s'était un peu rétabli ; « mais déjà on pouvait voir s'avancer du large la lame de fond qui allait submerger le vieux monde : le déluge, égoïstement prévu par Louis XV, allait engloutir la monarchie et la France ».

La situation en Bretagne était plus effrayante encore. Lorsqu'une révolution malheureuse avait renversé l'ordre établi dans l'administration de la justice, les États n'avaient été ni consultés, ni entendus et un de leurs droits constitutifs s'était ainsi trouvé enfreint : les ministres étaient prévenus contre cette province ; et quelques-uns d'entre eux, comme le duc d'Aiguillon, étaient personnellement indisposés contre elle. Une guerre acharnée était engagée entre les partisans de la cour, fonctionnaires ou courtisans, et les défenseurs, ardents mais désintéressés, des franchises bretonnes. Au duc de Duras, considéré comme trop conciliant, avait succédé à la fin de septembre 1771 le duc de Fitz

(1) Voir l'*Observateur Anglais*, t. I, p. 125.

James, brave soldat, mais mauvais politicien (1), qui venait en Bretagne « armé d'une verge de fer pour essayer de porter les derniers coups à la liberté expirante. » Il y avait été précédé par ce propos terrible tenu aux députés des États : « Sa majesté ne veut pas de résistance. Si les prochains États de Bretagne s'occupent des affaires du Parlement ils seront cassés dans trois jours. » Et l'abbé Terray, contrôleur général des finances, avait déclaré de son côté que « le Roi au besoin n'hésiterait pas à dissoudre l'assemblée ». Ajoutez à cela un Parlement sans considération et sans autorité, des augmentations incessantes d'impôts, des maladies épidémiques, des révoltes intestines, et la mésintelligence entre les membres des différents ordres, causée par la défiance et l'envie et fomentée par la délation. Partout le désordre, la rivalité et l'espionnage.

Tel était le tableau qu'offrait la Bretagne lorsque les Etats s'ouvrirent à Morlaix le 20 octobre 1772.

Dès le 15 octobre, les membres des Etats avaient commencé à arriver en foule dans cette ville, où le duc de Fitz-James fit son entrée solennelle le dimanche 18 octobre.

Le mardi suivant, les trois Ordres se réunirent dans la grande salle du couvent des Jacobins. Les membres de la Noblesse étaient au nombre de 325, ceux du Tiers de 130, et ceux du Clergé de 25. Les Présidents du Clergé et du Tiers étaient de droit l'Evêque du diocèse et le Sénéchal de la circonscription où avait lieu la tenue ;

(1) Jean-Charles, duc de Fitz-James, chevalier de Berwick, Pair et Maréchal de France, né en 1712, fils du Maréchal de Berwick et petit-fils du roi Jacques II d'Angleterre ; il prit une part glorieuse à toutes les guerres de 1730 à 1763. Nommé gouverneur de Bretagne le 28 septembre 1771, il occupa ce poste jusqu'au 27 mars 1775. Il mourut en mars 1787, laissant postérité.

ce furent donc Monseigneur de Royère, évêque de Tréguier, et M. Léon de Tréverret, maire et sénéchal de Quimper (1). Quant à l'Ordre de la Noblesse, les Etats avaient décidé en 1579 que « la Présidence appartiendrait alternativement à Messieurs de Rohan, barons de Léon, et à Messieurs de la Trimoïlle, barons de Vitré comme héritiers des Laval ; et, qu'au cas où la Présidence serait vacante par l'absence des barons, la Noblesse élirait son Président à la pluralité des voix et par scrutin ». Ainsi avaient été élus Renaud de la Marzelière en 1506, le marquis de Coëtquen en 1626, le marquis de Montbourcher du Bordage en 1645, M. de Kergomar en 1647, le baron de Pont-l'Abbé en 1651, le baron de Gaël en 1657, le marquis de Locmaria en 1661, Guillaume de Lambilly, baron de Kergroix en 1687, M. de Tréduday en 1695, le prince de Talmont en 1697, le prince de Tarente en 1701, M. de Léon en 1709, le comte de la Rivière en 1710, le comte de Montbazon en 1715, le marquis de Piré en 1722, M. du Plessis d'Argentré en 1724, le mar-

(1) M. Jean-Alain-Léon de Tréverret, conseiller du roi, sénéchal de Quimper depuis 1768, devint sénéchal de Rennes en 1774. « En lui, écrit M. de Calan dans la Bretagne sous Louis XVI », revivait l'esprit de ces légistes fonctionnaires issus de la bourgeoisie, qui avaient toujours soutenu la Monarchie dans ses luttes contre les libertés de la Province. Aux tenues des Etats il se faisait l'homme du Roi et soutenait toutes les demandes de la cour. Dans l'intervalle des séances il se démenait comme un beau diable, ayant tous les jours à dîner ou à souper vingt à trente députés du Tiers, dont il réchauffait le zèle et qu'il empêchait de céder à l'influence des membres de la Noblesse. Il ne se contentait pas de ces moyens détournés et il allait jusqu'à recourir à la corruption directe, à l'achat des votes ». Aussi le pouvoir royal, reconnaissant de son zèle, lui accorda à la suite des Etats de 1772 une gratification supplémentaire de 36.000 fr. et le proposa pour des Lettres d'anoblissement et le cordon de Saint-Michel. Il avait épousé Jeanne-Anastasie Moigno de Mezouet.

quis d'Acigné en 1730, M. de Calan en 1738, le vicomte Huchet de la Bédoyère en 1742, M. du Bois de la Motte en 1748, M. de Lorgeril en 1752, M. de Kerguezec en 1762, le maréchal de Richelieu en 1764, M. de Bruc en 1765, M. de la Besneraye en 1767. Depuis le commencement des dissensions entre les Etats et la Cour, les chefs des maisons de Rohan et de la Trimoïlle, qui jusques-là s'étaient entendus pour présider chacun à leur tour, se soucièrent peu de remplir un poste devenu difficile et dangereux. Ne voulant point se compromettre et redoutant de mécontenter le roi ou les Bretons, ils ne parurent ni l'un ni l'autre aux Etats, de 1769 à 1789, et y eurent pour remplaçants élus le marquis de Piré et le comte de Goyon en 1770, le comte Desgrées du Loû en 1772, le comte de Montmuran et le marquis de Sérent en 1774 et 1776, le comte de Boisgeslin en 1778, 1780, 1786 et 1788, le comte de Berthou de la Violaye en 1782, et le comte de Geslin de Trémergat en 1784.

A l'ouverture de la Tenue de 1772, aucun des barons n'étant présent, la Noblesse dut élire son Président ; et la pluralité des voix se porta sur le comte Desgrées, bien qu'il ne fut âgé alors que de quarante-six ans.

« Les Présidents, écrit M. A. Dupuy (1), avaient à remplir un rôle important et difficile, et de grandes charges à supporter. Ils dirigeaient les délibérations, recueillaient les votes et proclamaient les décisions. Tous les soirs ils allaient conférer avec les commissaires du roi, dont ils recevaient les instructions. Ils devaient, pour ménager leur crédit, tenir table ouverte et donner des banquets et des fêtes, dont les dépenses

(1) *L'abbé Terray et les Etats tenus à Morlaix en 1772*, par A. Dupuy.

dépassaient généralement les indemnités qu'ils recevaient. »

La Tenue de 1772 fut ouverte dans l'après-midi du 20 octobre par des discours de monseigneur le duc de Fitz-James, lieutenant-général et commandant de Bretagne, de M. de la Briffe d'Amilly, premier président du Parlement, et de M. de la Bourdonnaye du Boishulin, procureur-syndic des Etats en Cour (1). Ces discours ne furent pas déposés.

Le lendemain, suivant l'usage, la messe du Saint-Esprit fut célébrée à dix heures du matin dans l'église collégiale de Notre-Dame-du-Mûr par Monseigneur de Hercé, évêque de Dol, en présence des membres des Etats. Le comte Desgrées, président de l'Ordre de la Noblesse, avait un prie-Dieu dans le chœur du côté de l'évangile. Après cette cérémonie, les députés se rendirent solennellement à la Salle des Etats, ou « Théâtre », où, sur la demande de M. Dupleix, intendant en Bretagne, ils accordèrent au roi, sans discussion, un « don gratuit » de deux millions de livres payables mensuellement pendant l'exercice de 1773 et de 1774.

Les séances des 22, 23, 24 et 26 octobre furent très calmes, mais la lutte commença à la réunion du mardi 27 par la décision que prirent les Etats « qu'il y avait lieu de délibérer sur l'édit royal de septembre 1771, concernant le Parlement de Bretagne. »

(1) Les commissaires du Roi étaient : le duc de Fitz-James, commandant ; le comte Dupleix de Bacquancourt, intendant ; et M. de la Briffe d'Amilly, Président du parlement de Rennes. Le gouverneur de Bretagne était le duc de Penthièvre (Louis-Jean-Marie de Bourbon, né à Rambouillet le 16 novembre 1725, fils du comte de Toulouse et de Marie-Victoire-Sophie de Noailles ; nommé gouverneur de Bretagne en 1757, il conserva ce poste jusqu'en 1790. Il épousa la Princesse de Modène, et mourut à Vesnon le 4 mars 1793.)

Comme nous l'avons dit, le roi, par la bouche de ses ministres, avait formellement interdit aux Etats toute délibération relative au Parlement de Rennes, qui, brisé à nouveau en 1771, avait été rétabli sur de nouvelles bases. Malgré cette interdiction, la Noblesse et une partie du Tiers proposèrent d'adresser au roi des remontrances pour obtenir le retour de l'ancien Parlement, et des représentations sur l'état actuel de la justice en Bretagne. Mais le Clergé, ayant émis un « tardé à délibérer », la décision, comme de droit, fut retardée de vingt-quatre heures et renvoyée à la séance suivante (1).

Le lendemain, 28 octobre, M. de la Bourdonnaye, au nom des commissaires du roi, apporte aux Etats une « défense expresse de s'occuper du Parlement et de l'administration de la justice dans la Province ». Les trois Ordres déclarent alors que « cette défense blessait essentiellement la liberté qu'ils ont et qu'ils doivent avoir de délibérer sur tous les objets qui intéressent la Province et leur droit incontestable de s'occuper de l'administration de la justice en Bretagne » ; et ils nomment une députation composée de dix-huit membres chargée d'aller solliciter des commissaires du roi le retrait de leur injonction.

Cette députation fut reçue par les commissaires à cinq heures du soir ; et, le jeudi 29 octobre, son président, l'évêque de Saint-Brieuc, rapporta à l'Assemblée que le Duc avait déclaré que « la volonté du Roi étant formelle, il ne pouvait rien changer aux ordres in-

(1) Ces détails et les suivants sont puisés aux archives d'Ille-et-Vilaine G. 1790, 1791 et 1792, au registre des Etats de 1772, aux archives du Parlement de Bretagne D. 124, et aux papiers de la famille Desgrées.

timés ». Les Etats décident alors que « la même députation, dirigée cette fois par les Présidents des trois Ordres, irait retrouver les commissaires pour les prier de faire connaître à Sa Majesté les intentions de l'Assemblée et de solliciter d'elle une prompte réponse ».

Le duc de Fitz-James ayant déclaré « qu'il consentirait à communiquer au Roi le vœu des Etats, mais qu'il connaissait trop les intentions de Sa Majesté pour lui demander de les modifier », les Etats rédigèrent, sous forme de Mémoire, une requête, et décidèrent que M. de la Bourdonnaye, leur Procureur syndic, partirait de suite pour Versailles afin de la remettre lui-même au roi et de solliciter une réponse prompte et favorable. Alors le duc déclara qu'il avait bien voulu s'engager à transmettre la demande des Etats, mais qu'il interdisait à M. de la Bourdonnaye de la porter ; défense qui, maintenue malgré les instances réitérées des trois Ordres, fut inscrite le 2 novembre sur le régistre des Etats en la faisant suivre d'une protestation.

La réponse du roi à cette requête fut communiquée à l'Assemblée le mercredi 11 novembre : « Il interdisait de nouveau aux Etats de s'occuper du Parlement et de l'administration de la justice, objets absolument étrangers aux affaires pour lesquelles ils sont convoqués. » Cet ordre semblait devoir terminer toute discussion relative au Parlement, mais cette affaire reprit le jour même sur une question similaire.

Dans l'article 8 de leur rapport, les députés en cour faisaient savoir que, sur leurs démarches, Messieurs de la Chalotais, de Caradeuc et du Sel des Monts avaient recouvré la liberté, mais avec défense de résider à Paris ou en Bretagne. La Noblesse demanda de solliciter ; 1° le retrait de cette défense, 2° le rétablissement de

tous les anciens membres du Parlement dans leurs fonctions antérieures. La première partie, le retrait de la défense, fut acceptée par les trois Ordres ; mais le Tiers, sous la pression de son Président, M. de Tréverret, ayant refusé de voter la seconde partie, la réclamation ne put aboutir.

La Noblesse en conserva une irritation profonde, qui se manifesta le surlendemain, 13 novembre, voici à quel sujet.

A la Tenue de 1770 les Etats avaient, par délibération du 21 décembre, ordonné l'impression d'un Mémoire en réponse à un libelle que Linguet (1) avait fait paraître en juin 1770 en faveur du duc d'Aiguillon et qui était diffamatoire pour la Bretagne ; mais un arrêt, du conseil des Ministre, à la date du 2 janvier 1771 et postérieur à la clôture des États, avait cassé cette délibération. Il s'agissait de décider si les États suivants, ceux de 1772, allaient consentir à enregistrer cet arrêt. L'avis du Tiers, énoncé suivant l'usage le premier, fut de « considérer comme non avenue la délibération du 21 décembre 1770, cassée par les ministres, et, par suite, de prier le roi de retirer l'arrêt du 2 janvier 1771. » Aussitôt que M. de Tréverret eut proclamé l'avis de son Ordre, le comte Desgrées se leva, et, dans un éloquent et habile discours, il déclara que la décision

(1) Linguet (Simon-Nicolas-Henry), né à Reims en 1736, avocat distingué tout dévoué au pouvoir, avait publié en juin 1779 un « Mémoire » ayant pour but de défendre l'administration en Bretagne du duc d'Aiguillon ; il se brouilla ensuite avec son client, fut rayé en 1775 du barreau, et, après une vie d'aventures, fit en 1786 un procès à d'Aiguillon auquel il reprochait de ne lui avoir pas payé ses honoraires. En 1789 il embrassa avec ardeur les idées nouvelles , mais ses opinions révolutionnaires ne l'empêchèrent pas d'être guillotiné à Paris à la fin de juin 1794.

proposée par le Tiers étaient « nulle dans la forme » et « outrageante dans le fond » : illégale, car les États étaient appelés à delibérer sur l'arrêt du 2 janvier non sur la délibération du 21 décembre : injurieuse, car elle désavouait une protestation prise par les Etats contre un libelle odieux et attentatoire aux libertés bretonnes. Malgré cette déclaration, M. de Tréverret ayant refusé de modifier la décision de son Ordre, la Noblesse, d'accord avec son Président, proposa de rédiger séance tenante, un Mémoire contre le Président du Tiers ; et l'assemblée devint tellement houleuse, que le Président du Clergé dut lever la séance.

Le lendemain matin, les commissaires du roi mandèrent le comte Desgrées et voulurent lui faire signer une copie du discours qu'il avait prononcé la veille ; mais il s'y refusa, prétextant qu'un président ne pouvait rien signer en dehors de l'Assemblée et sans l'assentiment de son Ordre. En vain les commissaires lui commandèrent au nom du roi d'obéir : « Je ne puis croire, répondit-il, que l'intention de Sa Majesté puisse être de réduire un gentilhomme à l'alternative de se déshonorer ou de désobéir ; et je préférerais, s'il le fallait, sacrifier ma liberté et ma vie que de compromettre mon honneur. » Les commissaires, en face de cette résistance, décidèrent alors de lui notifier par écrit l'ordre qu'ils lui avaient donné ; mais, comme ils étaient occupés à le rédiger, le comte Desgrées sortit à l'improviste et se rendit dans la Chambre des Etats où était réuni son Ordre, auquel il rendit compte de sa conduite qui fut unanimement applaudie.

(*A suivre.*) Comte de Bellevüe.

PRÉLUDE[1]

Mon cœur est une harpe éolienne qui vibre...
Tous les frémissements éveillés dans l'air libre,
Les palpitations de la terre et des eaux,
La petite chanson des brins d'herbe, un bruit d'ailes,
Le murmure étouffé qui court dans les roseaux,
Tout émeut un frisson sur les cordes fidèles !

Mais les chants éoliens sont si frêles, si doux !
Pour entendre vibrer la harpe, approchez-vous ;
Au silence elle ajoute encore du mystère,
C'est un écho Là-Haut des choses de Là-Bas,
Et ceux qu'ont assourdis les vains bruits de la terre
Auraient beau l'écouter, ils ne l'entendraient pas.

Approchez-vous tout près, vous qui voulez l'entendre ;
Ecoutez la chanson mélancolique et tendre
Aux sons trop affaiblis, aux accords incomplets .
Mais cette pauvreté d'harmonie est touchante,
Et cela doit suffire aux chants où je me plais
Que vous reconnaissiez la Bretagne qui chante.

LOUIS TIERCELIN.

(1) *La Bretagne qui chante.*

CHATEAU DE VITRÉ

AVE

En saluant ceux qui daignent me donner une place dans cette publication, il m'est doux de penser à l'illustre écrivain qui fut le créateur et l'âme de la « Revue de Bretagne et de Vendée », à feu M. A. de la Borderie, qu'un bon Breton n'oubliera jamais, et de rendre à mon maître de plus en plus regretté un hommage public de ma reconnaissance et de mon admiration.

Si j'avais été rossignol, dans le concert de louanges qui accompagna l'Historien de la Bretagne à son départ pour le lieu où reposent les saints d'Armorique, j'aurais chanté bien haut, mais roitelet je suis, ma voix est impuissante, mon cœur, en revanche, bat bien fort pour celui que nous avons perdu.

LA TOUR DITE DE LA CHAPELLE

Tel qu'il était, avant 1870, avec ses tours ébréchées et ses ruines vêtues de lierre, le vieux château de Vitré offrait un vaste et curieux sujet d'études aux artistes et aux archéologues.

Intéressant encore aujourd'hui, il le serait moins

demain si l'on continuait à faire fi des rares indices que ce monument garde de son état primitif.

Du côté de la route de Rennes à Paris, où il se dresse majestueusement au-dessus des maisons assises au pied du rocher qui lui sert de base, le château est flanqué de quatre tours dénommées : Montafilant, la Chapelle, l'Argenterie et Saint-Laurent ; ces deux dernières parfaitement restaurées aux frais de la ville et de l'administration des Beaux-Arts ; les deux autres, propriété du département, entièrement négligées.

Je me trompe. On a travaillé malheureusement sur la tour de la Chapelle, au siècle dernier et en l'an 1839.

Au temps jadis, certainement avant 1738 (1), la façade méridionale avait entre ses tours d'angle deux tours semi-circulaires, que nous connaissons déjà sous le nom de l'Argenterie et de la Chapelle.

A cette époque le seigneur du lieu, Charles-Armand-René de la Trémoille, fit raser la tour dite de la Chapelle et, sacrifiant aux goûts de l'époque, lui substitua une construction très soignée de forme rectangulaire, dans laquelle il remplaça par un simulacre de hourde, les créneaux et mâchicoulis, devenus inutiles pour la défense (2).

De cette tour il fit deux pièces : l'une à rez-de-chaussée de la cour intérieure avec porte dans le flanc nord et l'autre au premier étage communiquant avec la Montafilant, à droite, et, à gauche avec des appartements construits en même temps sur la galerie rejoignant l'Argenterie.

(1) Un plan du Château, antérieur à 1738, conservé au Musée de Vitré, montre que cette tour était semi-circulaire.

(2) Il supprima probablement aussi l'escalier, qui dans chaque tour part de l'extérieur.

Transformation malheureuse à laquelle est venue s'ajouter une regrettable mutilation en 1899.

Le charmant édicule (1) renaissance, construit par l'ordre de Guy XVI de Laval et collé je ne sais par qui au pignon de ladite tour, s'en allant en morceaux, le Conseil général d'Ille-et-Vilaine décida en 1898 de réparer des ans le réparable outrage, et l'année suivante les travaux commencèrent.

Mais l'absidiole était moins menacée par les ans que par le pignon auquel elle était accrochée et qu'elle entraînait vers la terre; c'est pourquoi, pierre à pierre, absidiole et pignon furent descendus.

Or, auprès d'une des arêtes du pignon, il y avait un pan de mur, reste du vieux hourde roman, oublié par le seigneur qui fit diminuer la hauteur de la tour. Il restait là pour protester contre le vandalisme du baron et affirmer à tout venant que jadis la tour avait été romane et que, à l'instar de sa sœur et voisine la Montafilant, elle avait eu un diadème à arcades portées sur des consoles.

Le pan de mur a été démoli.

Entassés soigneusement par les maçons, encorbellement, claveaux et assises demeurèrent longtemps au pied de leur vieille compagne, attendant qu'on leur rendît leur place. Attente vaine, hélas ! Un jour, trouvées gênantes, ces précieuses reliques furent dispersées. L'une d'elles, un claveau plus obstiné, erre encore deci, de-là, dans la cour à la grande satisfaction des écoliers en vacances.

Tout en applaudissant aux mesures prises pour restaurer et conserver cette admirable œuvre qu'est l'édi-

(1) L'édicule a dû être déplacé. Nous avons l'intention d'en parler bientôt.

cule du château de Vitré, il y a lieu de regretter la disparition d'un jalon (1) indispensable à l'ouvrier de la restauration finale et de se demander si la restauration future suivra le projet anciennement dressé par M. Darcy.

Dans ce cas la tour en question reprendrait sa forme première et l'aspect de la façade y gagnerait.

Mais si, considérant les sommes récemment dépensées et celles qu'exigeraient les travaux de réfection, on gardait à la Chapelle sa forme et ses proportions actuelles, on ferait une consolidation de ruines et non une restauration.

L'abbé AUDREN.

(1) Il se voit encore sur une épreuve photographique que je dois à l'obligeance de M. Lépinay.

NOTICE SUR LE MS. DE GUER

« *Histoire de la Loire-Inférieure.* »

Le chevalier de Guer, membre des anciens Etats de Bretagne avant la Révolution, mort à Paris le 27 ou le 28 juin 1816, est bien connu par ses écrits. On peut lire la liste de ses ouvrages dans *la France littéraire* de Quérard, tom. III, p. 506. Un membre de sa famille, M. Hippolyte de Guer, plus tard président de Chambre à la Cour Impériale d'Angers (en 1863), a laissé à la bibliothèque de cette ville deux manuscrits de son parent :

I. — *L'Itinéraire de Paris à Rennes.* Autographe de 1827. Papier. 53 feuillets grandeur petit in-4°. Ms. 646 (583).

II. — *L'Histoire du département de la Loire-Inférieure.* Ms. 943 (842). 260 feuillets, 269m sur 181m.

Ce second manuscrit est assez intéressant et mérite une description détaillée. Il n'était pas d'ailleurs connu de Girault de Saint-Fargeau (1). C'est un autographe, inédit, composé en majeure partie de notes biographiques. Il ne porte pas de date, mais je puis lui assigner celle de 1828 (et non 1827 comme l'indique le cata-

(1) *Hist. nationale et dict. géogr. de toutes les communes du dép. de la Loire-Inférieure.* Paris. Baudouin. 1829. in-8°, p. 146. Notice des mss. et des principaux ouvrages publiés sur la Bretagne et sur le dép. de la Loire-Inférieure.

logue publié chez Plon), par l'examen des fol. 123, 124, 158, 177, 199, 222 et 256.

En voici la description détaillée. Les dates sont celles qu'indique le manuscrit lui-même :

Fol. 1-14. — Histoire générale du pays qui forme aujourd'hui la Loire-Inférieure.

Fol. 7. — Note sur dom Lobineau et les historiens de la Bretagne.

Fol. 10. — Nantes « l'œil de la Bretagne », « une des deux capitales de la province de Bretagne ». Son commerce.

Fol. 16. — Les évêques. « Saint Clair qui le premier... y prêcha la morale de l'Evangile dans le cours du troisième siècle. »

Fol. 23. — « Pour trouver quelques hommes dont on ait gardé le souvenir, il faut du douzième siècle passer de suite au quinzième. »

Fol. 24. — Hommes remarquables du seizième siècle.

Fol. 28. — Hommes remarquables du dix-septième et du dix-huitième siècle.

Fol. 41. — Biographies de la Révolution et du dix-neuvième siècle. — Athénas, secrétaire de la chambre de commerce en 1814, 1815.

Fol. 42. — Bacqua, chirurgien de Nantes, mort en 1814.

Fol. 43. — Baret, professeur à l'école centrale de Nantes, mort en 1814.

Fol. 44. — Barbier, élu à la chambre introuvable de 1815.

Fol. 45. — Blanchard de la Musse.

Fol. 45. — Bertrand de Geslin, né au Luc (Var), épousa la fille unique de M. Bureau de la Batardière, maire de Nantes sous le premier Empire.

Fol. 48. — Benoiston, Jean-Marie, député en 1791.

Fol. 49. — Bachelier, Jean-Marguerite, né en 1751, révolutionnaire.

Fol. 50. — Blin, médecin, député du Tiers-Etat en 1789, collaborateur à l'*Ami des Patriotes*.

Fol. 52. — Boulay-Paty, Pierre, avocat, député aux Cinq-Cents en 1798.

Fol. 55. — Boulay-Paty, fils du précédent.

Fol. 56. — Brunet, Pierre, médecin et voyageur, né vers 1778.

Fol. 59. — Le marquis de Brie-Serrant, seigneur de Machecoul, né vers 1745.

Fol. 63. — Bouteiller, Charles-François, député en 1810.

Fol. 64. — Crucy, Mathurin, architecte, né à Nantes en 1750.

Fol. 66. — Comte de Curzay, né à Nantes le 4 mars 1780, épousa la fille du marquis de Lespinay, député de la Vienne en 1820.

Fol. 70. — Chappelain, Ludovic, homme de lettres, rédacteur du journal *Le Breton*.

Fol. 71. — Burot de Carcouet, conseiller général de la Loire-Inférieure, député.

Fol. 72. — Colombel, député en 1815.

Fol. 75. — Ceineray, Jean-Baptiste, né à Paris en 1772, architecte de Nantes, mort en 1811.

Fol. 76. — Cavoleau, auteur en 1818 de *la description du département de la Vendée*.

Fol. 77. — Chateignier, Alexis, né à Nantes en 1772, graveur, mort à Paris en 1817.

Fol. 79. — Le baron Charles de Charette, pair de France, né en 1794.

Fol. 80. — Cailliaud, Frédéric, né à Nantes en 1787.

Fol. 85. — Le comte Cornet, député au Conseil des anciens en mars 1798, sénateur. (La suite de cette biographie est au fol. 170).

Fol. 86. — Cacault, François, né à Nantes en 1742, membre du conseil des Cinq-Cents en 1798, mort à Clisson le 1er octobre 1805.

Fol. 89. — Cambronne, Le Baron, Pierre-Jacques-Etienne, né en 1770 à Saint-Sébastien, près de Nantes.

Fol. 96. — Charette de la Contrie, François-Athanase, né à Couffé le 21 avril 1763, général vendéen.

Fol. 118. — Derival, membre de la Société académique de Nantes, mort en 1818.

Fol. 119. — Dithury, Charles, poète, né à Paimbœuf et mort en 1824, à la fleur de l'âge.

Fol. 120. — Dubuisson, naturaliste, conservateur du musée d'histoire naturelle de Nantes en 1810.

Fol. 121. — Desol de Grisolles, né à Guérande, nommé major-général par Cadoudal.

Fol. 123. — Dobrée, Thomas, armateur, mort à Nantes en 1828.

Fol. 124. — Ducoudray-Bourgault, Henri, négociant, en 1828.

Fol. 125. — Dufrenoy (Adélaïde-Gillette-Billet) née à Nantes le 3 décembre 1765, femme de lettres.

Fol. 131. — Fouché, Joseph, duc d'Otrante, né à Nantes le 29 mai 1763, ministre de Napoléon, mort à Trieste en 1820.

Fol. 154. — Fremilly (ou Freuilly), Auguste-François (comte de) député, nommé à la Chambre en 1827.

Fol. 155. — Fournier, Pierre-Nicolas, architecte, mort en 1810.

Fol. 156. — Fleuriot de la Fleuryais, né à Ancenis, chef vendéen, signateur du traité de la Jaunais en 1795.

Fol. 158. — De Guer, Pierre-Augustin, commerçant, traducteur de *Child-Harold*.

Fol. 159. — De Guer de Boisjolin, René-Clair, frère du précédent, né comme lui à Nantes, mort à Caen en 1817.

Fol. 160. — Graslin, Jean-Joseph-Louis, né à Tours en 1727, mort à Nantes en 1791.

Fol. 162. — Grimaud, Jean-Charles-Marguerite-Guillaume de, né à Nantes en 1750, professeur de médecine à l'Université de Montpellier.

Fol. 164. — Grandmaison Michel, dit Moreau de, complice de Carrier, condamné à mort le 25 novembre 1794.

Fol. 166. — Giraud, Pierre-Guillaume-Henry (dit Giraud-Duplessis), avocat, député en 1789.

Fol. 167. — Grêlier, député au conseil des Cinq-Cents en l'an V.

Fol. 168. — Gourlay, Jean-Marie, député aux Cinq-Cents.

Fol. 169. — Gaignard, principal du collège d'Ancenis, mort vers l'an VIII ou l'an IX.

Fol. 171. — Guilley, officier, l'auteur de *Gustave de Sydenheim ou les illusions d'un honnête homme.*

Fol. 172. — Huette, opticien.

Fol. 173. — Huet, sous-préfet de Bazas (Gironde), ancien secrétaire général de la préfecture de Nantes.

Fol. 174. — Huet de Cœtlizan [ou Coetisans] né à Nantes en 1772, mort à Savenay en 1823.

Folio 175. — Haudaudine, Louis-Joseph, négociant, soldat bleu pendant la Révolution.

Fol. 177. — Halgan, contre-amiral, député en 1819, vice-amiral en 1829.

Fol. 178. — Jagorel, commissaire de marine, mort à Nantes en 1814.

Fol 179. — Jarry, député aux Etats généraux de 1789.

Fol. 181. — Hérivalant (Le Deist de), maître à la Chambre des comptes, mort en 1814, à Nantes.

Fol. 182. — Lecadre, Jean-Jacques.

Fol. 183. — Le Boyer, professeur au collège royal de Nantes.

Fol. 184. — Lebouvier de Mortiers, René-Thomas, né à Nantes le 1er mars 1739.

Fol. 185. — Lévêque, Pierre, mathématicien, né à Nantes le 3 septembre 1746, mort au Havre le 16 octobre 1814.

Fol. 190. — Letourneux, avocat, ministre de l'intérieur du 21 septembre 1797 au 17 juillet 1798.

Fol. 191. — Luminais, auteur de poésies.

Fol. 192. — Lefebvre, Julien, député à la Convention et aux Cinq-Cents.

Fol. 193. — Lucas de la Championnière, magistrat.

Fol. 194. — Lainé, Pierre-Marie, né le 22 décembre 1768, à Nantes, ennobli en 1816.

Fol. 195. — Laferronaye, Jules-Basile, né à Saint-Mars près de Nantes, évêque de Saint-Brieuc, puis de Bayonne, et de de Lisieux en 1783, mort émigré en Angleterre en 1807.

Fol. 196. — Laënnec, médecin, mort à Nantes, le 8 février 1822.

Fol. 197. — Mercœur, Elisa, née à Nantes le 24 juin 1809.

Fol. 202. - Mellinet-Malassis, imprimeur.

Fol. 203. — Le comte Joseph Robert de Maccarthy le Vignac, maréchal de camp en 1814.

Fol. 206. — Maisonneuve, recteur de St-Etienne de Montluc, député aux Etats généraux.

Fol. 207. — Mosneron (J.-B.), député à l'Assemblée législative de 1791.

Fol. 208. — Mellinet, François, né en 1738, député en 1792.

Fol. 210. — Méchin, curé de Brain, député en 1791.

Fol. 211. — Meaulle, député à la Convention.

Fol. 213. — Pierre-François-Marie Massey de Tyronne, né à Nantes, vers 1794.

Fol. 216. — Maupassant, député du Tiers en 1789.

Fol. 218. — Menot, médecin.

Fol. 219. — Edouard Mennechet, poète, né à Nantes le 25 mars 1794, petit neveu de Lapeyrouse.

Fol. 222. — Ogée, architecte.

Fol. 224. — Jean Peltier, écrivain politique.

Fol. 229. — Louis-André Pichon, diplomate, né à Nantes en 1771.

Fol. 231. — Auguste Paulin, écrivain, mort à Nantes le 14 août 1824.

Fol. 232. — Peccot, Antoine, commissaire du roi à la Monnaie à Nantes, mort en 1814 à l'âge de 47 ans.

Fol. 233. — Piron de la Varenne, général vendéen.

Fol. 235. - Pepin de Bellisle, maître des requêtes, né à Nantes en 1788.

Fol. 237. — Rollin, député aux Cinq-Cents en 1798.

Fol. 238. — Richer, Edmond, homme de lettres.

Fol. 239. — Richard, Fr., jeune, député en août 1815.

Fol. 240. — Renou, Pierre-Marie, né à Nantes en 1762, professeur, mort en 1815.

Fol. 241. — Saget, défenseur de Nantes en 1799 contre les Chouans.

Fol. 242. — Vicomte de Sesmaisons, et son fils comte Humbert, et Donatien, fils du comte de S.

Fol. 246. — Jean-Baptiste de Saint-Victor, homme de lettres, né à Nantes vers 1775.

Fol. 247. — Constance-Marie Theis, princesse de Salm-Dick, né à Nantes le 7 novembre 1767, femme de lettres.

Fol. 252. — Auguste, baron de Saint-Aignan, député en 1820.

Fol. 254. — Louis de Saint-Aignan, député sous Louis XVIII.

Fol. 257. — Sotin, administrateur du département de la Loire-Inférieure en 1792.

Fol. 259. — Alexandre-Etienne-Guillaume, baron de Theis, né en 1765, à Nantes.

Fol. 260. — De Tollenare, négociant et homme de lettres.

Le manuscrit du chevalier de Guer est particulièrement intéressant aux notices consacrées à la princesse de Salm-Dick, à Elisa Mercœur, à Fouché, duc d'Otrante, et au général Charette de la Contrie.

F. Ubald d'Alençon.

28, Cour Saint-Laud (Angers).

LES ASSEMBLÉES PRIMAIRES

DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

EN 1790, 1791 ET 1792 (1).

CLISSON, Notre-Dame et Saint-Jacques de Clisson, Boussay, Gétigné, Gorges, Saint-Hilaire-du-Bois.

Le 28 mars 1790. — Citoyens actifs, 1048 ; 11 électeurs.

Bureau, av. et procureur fiscal.
Duboueix, méd. et maire de Clisson.
Louis Gautret, bourgeois.
Lemarié, recteur de Gétigné.
Paquereau, vicaire de Gorges.
Mathurin Baron, métayer.
Gautret, recteur de Boussay.
Etienne Paquereau, métayer.
Du Ronceray, rect. de St.-Hilaire.
Albert, de Gétigné, métayer.
Rousseau, de Boussay, id.

Le 19 juin 1791. — Citoyens actifs, 1243 ; votants, 46 ; (Aux Cordeliers) ; 12 électeurs.

Louis Gautret	41 v.	Peltier	37 v.
Duboueix	41	Forget	35
Dinot	41	Andrieux, ancien curé de la Madeleine de Clisson	33
Boyer	41	Aubin	32
Belorde	39	Ménard	24
Dardel	38	Bousseau, jeune	24

(1) Dans la *Revue* de juillet, une erreur de mise en pages a eu pour conséquence d'attribuer à certains cantons des noms d'électeurs appartenant à d'autres cantons. Pour rétablir l'ordre véritable il faut lire les pages dans l'ordre suivant : 48, 52, 50, 51, 49, 53 et 54.

Le 26 août 1792. — Votants, 295 ; 12 électeurs.

Gautret, de la Petite-Palaire. 226 v.
Bureau, juge. 225
Forget. 221
Loriot, commiss. du roi. . 219
Paviot. 210
Forget, maire de Gétigné 204
Pierre Loriot, père, tailleur. 190
François Belleroche. . . 176 v.
Michel Douillard, homme de loi. 173
Pierre Loiret, de Beaulieu. . 170
Pierre Braud, de la Brie en Gorges. 164
J.-Jul Grasset, pr. du trib. 149

COUËRON, Cordemais, Saint-Etienne-de-Montluc.

Le 28 mars 1790. — 10 électeurs.

Papin, sénéchal..
Morin, id.
Pierre Pillet, laboureur.
François Benoiston, laboureur.
Loyen du Puygaudeau.
Nicolas Even, laboureur.
Charles Leray, id.
Julien Simon, id.
Jean Pillet, id.
François Babin, marin.

Le 19 juin 1791. — Citoyens actifs, 1114 ; votants, 175 ; 11 électeurs.

Perchais, juge de paix. . 137 v.
Courtois, curé de Cordemais. 127
Heurteau, proc. de la commune de Couëron. . 117
Vallin, comm. garde nat. de Couëron. 90
Gendron, offi. munic. Couëron.
Heurtin, notaire de Couëron.
Jean Rouaud, ass. j. de paix.
Daubin, de la Bourdinière, en Couëron.
François Begneau, du Bois.
Joseph Lebreton de la Vilaté, en Saint-Etienne.
François Bernard, ass. j. de paix, à la pluralité.

Le 26 août 1792. — Votants, 144.

Tardiveau, curé de Couëron. 77 v.
Jourdan, curé de S.-Etienne. 37
Germain Vallin, comm. gard. nat. . . . . 3 6 .
Jobert, aîné. 34
Courtois, curé de Cordemais. 30
Bernard, ass. j. de paix.
Jean Pillet, ancien maire de Saint-Etienne.
Audubon, capitaine de nav.
Jean-Baptiste Vallin.
Charles Vallin, cap. gard. nat.
Jobert, jeune id.

Nombre de voix non indiqué pour les 6 derniers.

DERVAL, Jans, Lusanger, Mouais.

Le 28 mars 1790. — Citoyens actifs, 583 ; 5 électeurs.

Potiron de Couesnarion, sénéchal et maire de Derval.
F. Maillard, prêtre.
Jean Rigaud, laboureur.
Jean Riallan, id.
Pierre Tourillon, id.

Le 19 juin 1791. — Le procès-verbal manque.

Le 26 août 1792. — Citoyens actifs, 605 ; votants, 138 ; 5 électeurs.

Jacques Blouin, du Boismen en Derval. . . . . 83 v.

Les suivants portés comme ayant eu la pluralité :

Pierre-Ollivier, de la Muce, Derval.
Jean Rouillé, de la Salmonière en Lusanger.
René-Pierre Bourdeau de la Henriais, en Mouais.
François Martin, de Quillevrant en Jans.

FROSSAY, Corsept, Sainte-Opportune, Saint-Père-en-Retz, Saint-Viau, Vue.

Citoyens actifs, 1005; 10 électeurs.

Le 28 mars 1790. — Deux sections, l'une réunie à la chapelle du Prieuré, l'autre, d'abord au champ-de-foire, et ensuite cour du Prieuré ; 228 votants pour les deux sections qui se réunirent en une seule assemblée pour le dépouillement.

Etienne Chauvet, de Vue.	126 v.	Pierre Bouyer, de Frossay.	73 v.
Jean Gabou, de Ste-Opportune.	111	Pierre Chauvet, de Vue.	64
David, cap. de nav. de Frossay.	87	Guérin, prêtre du Migron.	63
Lemercier, de Frossay.	80	Vivien, de Saint-Père-en-Retz.	58
Moreau, de Vue.	77	Hautecœur, de Saint-Viau.	57

Le 19 juin 1791. — Votants, 59 ; 9 électeurs.

Augal.	40 v.	Terrien.	18 v.
François Chauvet.	35	Luzeau.	16
Lehours.	34	Fouché.	12
Gabou.	32	Pierre Grailleau.	12
Gabriel David, capit.	24		

Le 26 août 1792. — (*Chapelle du Prieuré*), votants, 101 ; 8 électeurs.

Margain.	66 v.	Bonvallet.	26 v.
Terrien.	60	Jacques Fouché.	23
Angot.	53	Lemercier.	23
Marionneau.	45	Jacques Avril.	17

Deux électeurs emprisonnés pour avoir prêté un serment ironique ; *Veni Creator* et *Te Deum* chantés par Hannel, curé const. de Vue, dans l'église de Frossay.

GUÉMENÉ-PENFAO, Beslé trève, Conquereuil, Marsac, Massérac, Pierric.

Le 28 mars 1790. — Citoyens actifs. 1075 ; 10 électeurs

Potiron de Boisfleury, avocat.
Ganuchaud, rect. de Conquereuil.
Thomas Cousseau, rect. de Pierric.
Lemarchand, de Belleville.
Rochedreux, de la Hygnonais.
J. Gautier, de la Thébaudrie, lab.
René Menuet, laboureur.
Jean Bréger, de Trebuton.
Jean Dandé, laboureur.
Pierre Leparoux, de la Colle, lab.

Le 19 juin 1791. — Le procès-verbal manque.

Le 26 août 1792. — Citoyens, 1000 ; 10 électeurs ; votants. 328.

Belleville, Julien	200 v.	René Lateste	171 v.
Perigot, Pierre	197	Julien Michel	171
Breger	185	Jean Taillandier	170
Simon, Mathurin	178	Etienne Cocaud	76
Pierre Michel	174	René Prier	76

GUENROUET, Drefféac, Saint-Gildas-des-Bois, Séverac.

Le 28 mars 1790. — Citoyens actifs... ; 7 électeurs.

N. M. Pichon recteur de Drefféac.
Demoayres, avocat.
Jacques Gucho, laboureur.
Jean Ménager, laboureur.
François Renaud.
Vincent Porcher.
Pierre Milhomme, laboureur.

Le 19 juin 1791. — Citoy. actifs, 593 ; vot. 110. 6 élect.

Julien Gérard, de Séverac.
Pierre Nicolas, de Drefféac.
Antoine Joubier, de Saint-Gildas.
Etienne Biguet, de St-Gildas.
Augustin Lebeau.
François Toupel, de Guenrouet.

Le 26 août 1792. — Votants, 153; 6 électeurs.

Emeute violente au début de la réunion de Guenrouet ; un grand nombre d'électeurs se transportèrent à Saint-Gildas, et s'assemblèrent dans la sacristie de l'église paroissiale.

Joseph Rousseau. . . .	137 v.	Pierre Milhomme. . .	75 v.
Pichon fils	94	Hervé Texier.	44
Nic. Pichon, curé de Drefféac.	77	Antoine Joubier. . . .	36

GUÉRANDE, la ville et frairies de Carheil, Saillé, Queniquen, Clis, Trescalan, Coispéan.

Le 28 mars 1790. — Citoyens actifs, 1165; 12 électeurs.

Laragon des Buttes, juge rapporteur du Point d'honneur.
Bataille aîné, marchand.
Guyomard, notaire royal.
Jean de Brairy, marchand de draps.
Leborgne, notaire royal.
Dory, boulanger.
Payen, de Trohudal, bourgeois.
Le Bourdiec, capitaine marchand.
Belliotre de Bouchardé, marchand.
Lallemand, aîné, bourgeois.
Chottard, bourgeois.
Ledroux, marchand.

Le 19 juin 1791. — Citoyens actifs,...; votants, 69 ; 12 électeurs.

Chottard.	46 v.	Laragon.	23 v.
Payen.	46	Dufrexou.	19
Le Bourdiec.	44	Lepeley.	19
Jean Lallemand, avoué. .	38	Leborgne.	19
Larrey.	36	Beluard.	17
Retel.	35	Godet.	16

Le 26 août 1792. — (Chap. Sainte-Anne), votants, 101 : 12 électeurs.

Jacques-Marie Chottard. .	69 v.	Louis Marchand. . . .	34 v.
Charles Busson. . . .	66	Arthur-Charles Poton. .	29
Hilarion Lebourdiec. . .	66	Thomas Talery. . . .	28
Phil. Domin Crespel. .	65	André Reynaud. . . .	27
Jean-Marie Masson. . .	52	H. Jos. Lepeley. . . .	27
Jean Lallemand . . .	52	Christophe Jan. . . .	25

HERBIGNAC, Assérac, Saint-Liphard.

Le 28 mars 1790. — Citoyens actifs, 916 ; 8 électeurs.

Crespel de Kercado, avocat.	Jean Guénel, marchand.
Caillo, notaire et procureur.	Jean Boullard, architecte.
Pierre Philippe, laboureur.	Lebail, notaire et procureur.
Haumont Després, avocat.	Jacques Auger, lab. et marchand.

Le 19 juin 1791. — (Chap. N.-D. Miséricorde), citoyens actifs, ... ; votants, 35 ; 8 électeurs.

Jean-Louis Tilly. . . .	30 v.	Jean Lizeul.	23 v.
Yves Auger.	30	Alexis Devigot.	20
Gabriel Delaunay . . .	26	Jean Josse.	18
François Legal.	25	Jean Yviquel.	18

Le 26 août 1792. — (Chapelle Notre-Dame-Miséricorde), votants, 61 ; 8 électeurs.

Julien Simon.	47 v.	Pierre Jube.	33 v.
Pierre-Charles Quesneau. .	40	Guillaume Belliot. . . .	30
Prudent Boulard. . . .	39	Michel Hougard. . . .	27
Charles Rival.	33	Yves-René Ollivier. . .	15

ISSÉ, Abbaretz, Treffieuc, Saint-Vincent-des-Landes.

Aucune mention du canton d'Issé, même dans la liste imprimée de 1790 ; à cette élection la commune d'Abbaretz vota avec le canton de la Meilleraye.

19 juin 1791.

Le procès-verbal manque.

26 août 1792. — 6 électeurs.

Le procès-verbal mentionne comme étant du canton d'Issé les quatre communes inscrites ci-dessus.

Les électeurs choisis au scrutin de liste ; 239 citoyens, au début de la réunion : messe du Saint-Esprit célébrée par Phelippes, curé de Saint-Vincent-des-Landes ; nombre de voix non indiqué.

Simon Chevalier.	Pierre Massicot.
Paul Lefoux.	Jean Eluère.
Julien Bicoul.	Louis Paty.

LÉGÉ, La Benate, Saint-Etienne de Mer-Morte, Touvois.

Le 28 mars 1790. — Citoyens actifs,...; 5 électeurs.

Ménard, avocat	Goëau, rect. de la Benate.
Goëau de la Noë, bourgeois.	Francheteau, avocat.
Cailleteau, négociant.	

Le 19 juin 1791. — Citoyens actifs, 600 ; vot. 38 ; 6 électeurs.

Vrignaud.	22 v.	Chauvin.
Francheteau	21	Collinet.
François Bossis.		Mignen, à la majorité.

Le 26 août 1792. — Votants, 43 ; 6 électeurs.

J. A. Francheteau.
François Bossis.
Jean Cavoleau, de Touvois.
Massé.
Bouvier.
Collinet.

Nombre de voix non indiqué.

LIGNÉ, Le Cellier, Couffé, Mésanger, Mouzeil, Teillé.

Le 28 mars 1790. — Citoyens actifs, 1500 ; 15 électeurs.

Lebouvier, notaire.
Drouet, notaire.
Tardiveau, laboureur.
Salierne, fermier.
Terrien, laboureur.
Davy, laboureur.
Delanoue, laboureur.
Belorde.
Beaudouin, laboureur.
Collard, marchand.
Hamon, tonnelier.
Rocher, lab.
Halbert, marchand.
Pageau, lab.
Deshayes, id.

Le 19 juin 1791. — Le procès-verbal manque.

Le 26 août 1792. — Votants, 106 ; 13 électeurs.

Louis Guérin, procur de la comm. de Ligné.
Pierre Baudouin de la Primaudière.
Pierre Pageot.
Sébastien Belin Deshayes.
Pierre Lambert, de la Bordelière.
Mathurin Drouet.
Julien-François Lebouvier. Ces quatre derniers de Mésanger.
Toussaint Hérard.
Simon Brégeon, fils, de Teillé.
René Helbert.
Louis Hamon, du Cellier.
François Collard, de Couffé.
Pierre Tardiveau, de Mouzeil.

Nombre de voix non indiqué.

LA LIMOUZINIÈRE, Saint-Colombin, Saint-Etienne-de-Corcoué, Saint-Jean-de-Corcoué.

Le 28 mars 1790. — Citoyens actifs... ; 6 électeurs.

Buor, prieur de Saint-Etienne.
Chauvin, cap. de navire.
Louis Cavoleau, agriculteur.
Levaulle de la Goulinière, bourg.
Guitteny boucher.
Jean Padioleau, labour.

Le 19 juin 1791. — Citoyens actifs, 562 ; 5 électeurs.

Rullier, de Roquette. Saint-Colombin.
Bouanchaud, de Favet, Saint-Etienne-de-Corcoué.
Cavoleau, de Saint-Colombin.
Chauvin, de la Limouzinière.
Menu id.

Nombre de voix non indiqué.

Le 26 août 1792. — Votants, 29; 5 électeurs.

Louis-Jean-François Chauvin, de la Limouzinière.
Jean Bouanchaud, de Favet.
Pierre Mouërier de la Paquetière.
Edouard Rullier de Bellevue, Saint-Etienne de Carcoué.
Julien Garreau de la Relandière Saint-Colombin.

Nombre de voix non indiqué.

(A suivre.) ALFRED LALLIÉ.

UNE VISITE

CHEZ LE

SEIGNEUR DE TRONJOLLY

APRÈS SON DÉCÈS

(1698) (1).

DANS LE CABINET SUR L'ENTRÉE DE LA CHAMBRE HAUTE

— Un lit accoutré.	26#	»
Un crucifix divoire dans un cadre dorré. . . .	12	»
— *Une chaise faite douvrage est.*	39	»
Un patron dautre chaise.	9	»
— Un petit coffre d'ouvrage est.	2	»
= Dans la gallerie de la cour :		
2 gr. coffres et huges et une cave à buée.		
Dans la cave : fûts vides | quélornes.		
Dans l'écurie : une couette et traversin de balle et une couverture de laine verte est.	4	»
— Une cheze à porteurs avec les bricoles est la somme de	36	»

PORCELAINE

Toutte la porcelaine consistante en saize piesces fines sçavoir six tasses avec leurs soubs couppes.	18	»
Quattre salladiers est.	6	»
Quattre escuelles est.	3	»

(1) Voyez la *Revue* de juin.

La fayance

Cinq salladiers scavoir trois grands et deux petits.	3#	»
Trente cinq piesces de porcelaine de Hollande.	10	»
Quattre gobeletz aussy porcelaine de Hollande.		30
Sept bustes Est.	7	»
Cinq piesces de terre rouge avecq sept vases de verre servant de garniture de cheminée. . . .	3	»
Unze porcelennes de cristal et huict tasses. .	4	»
Un escran garny de damas vert est. . . .	3	12

Vêtements

(Chargés de l'estimation :

Le sieur Jan Lange, marchand de soy et de draps et la demoiselle Couard aussy marchande aud. XX).

— Une robbe de chambre de damas brun à fleurs et rayeures d'or doublé de vellour rouge. . . .	84#	»
— Un habit escorce d'arbre orore, manteau et juppe.	24	»
—Un habit de taffetas changeant gris porte-manteau et juppe.	60	»
— Un habit de damas blanc avec fleur or, manteau doublé de chagrain couleur de feu, est. . .	180	»
— Autre habit de velour cramoisy, manteau et juppe et jupon blanc, corps de juppe et les galons d'or y estant.	700	»
— Une juppe bleuff tissu dor.	100	»
— Une juppe de vellour vert. Est.	50	»
— Une juppe de damas rouge Uzé. . . .	10	»
-- Autre de siamoise vert.	12	»

— Autre Juppe point Marseille.	10#	»"
— Un habit de Toscane juppe et manteau. .	13	10
— Deux autres juppes de cretonne et bazin. .	9	»
— Une vieille robe de chambre en taffetas aurore rayé d'argent et un juppon rayeur d'or. .	10	»
— Quatre paires de mules neufves est. . .	14	»
— Une paire de souliers à femme et deux paires de vieilles mules.		45
— *La toilette* point de Marseille garnye de grande dentelle d'Angleterre et le dessus de toile de coton avec une dentelle d'Angleterre, un porte peigne point de Marseille, la couvre plotte, un miroir bordé de velour cramoisy avecq deux quarré garny de mesme velour, une bouette d'argent à mouches, un petit coffre de chagrin garny d'argent un peignouer de dentelle d'Angleterre est | Ens.—.	36	»
— Une bague d'or avec son diamant est | la somᵉ de.	300	»
— Une esquille de diamant fin Est.	100	»
— Deux autres esquilles de pierre fausses. .	30	»
— Un tablier de Raiseur dor (?).	15	»
— Un tablier de taffetas noir garny de raiseur dargent.	3	»
— Trois meschants tabliers de taffetas blanc et rouge.	30	»
— Une basquière et une ceinture dargent. .	2	»
— Une escharpe de gaz a fleur dor et une coeffe de gaze noir.	30	»
— Trois paires de bas de soye : vert, coulleur de chair et rouge. Est.	15	»
— Une piesse de taffetas aurore neuff aulnes à 50 s. l'aulne.	22	10

— Une robbe de chambre de chambre de taffetas viollet à fleur dargent.	10#	»s
— Une doublure de taffetas aurore. . . .	30	»
— Deux *Rideaux* de taffetas vert à *miroir*. . .	3	»
— Des vieux rubans.	4	10
— Deux tabliers de mouseline rayés. . . .	4	»
— Six paires de gans de toille à 10 s. la paire.	3	»
— *Une coueffure point de maline avec les Engageantes* :	9	»
— Autre coueffe de point à lesguille. . . .	6	»
— Autre de dantelle.	3	»
— Cinq paires *d'engageantes* : 2 à dentelle. . .	3	»
— 2 simples.		40
— Deux coueffes de nuit.	4	10
— 3 aulnes de dantelle dangleterre en deux pièces.	9	»
— *Une quantité de vieilles dentelles, est.*	6	»
— *Une palatine à poil*	»	15
— Deux paires de gands de cuir.	»	20
— Trois fers à coueffer.	»	9
— Une couverture de table de velours vert, est.	3	»
— Une grande coueffe de taffetas noir garny de velours, est.	5	»
— Deux tabliers de toile de mesnage, est. . .	3	»
— *Trante chemises tant bonnes que mauvaises*, est.	54	»
— Trante-huit aulnes de mesnage à 25s l'aulne.	47	10
— Une courte-pointe blanche picquée . . .	15	»
— Un rideau de fenestre , toile de cotton, est.	»	40
— Quatre camisoles de nuit de Toscane et fantaisie, est.	»	40
— 2 paires de bas de fil blanc, est.	»	30

— 6 paires de bas de toile, est.	» #	30ˢ
— Le nombre de 13 liv. de fil buandé à 17ˢ la liv. =	20	»
— 20 livres de fil écru à 2ˢ la livre = ...	12	»
— *Un pochon de vellour cramoisy garny dor avec le livre d'heures de lad. dame.*	18	»
— Une coueffure de *papyer*, est.	30	»

HABITS DU DEFFᵗ SEIGʳ DE TRONIOLLY.

— Un habit descarlatte composé de juste au corps et veste garny dor, est.	545 #	»
— Une culotte de *tripe* de velours.	15	»
— Un juste au corps de drap gry blanc, est. .	15	»
— Une culotte de chamois.	»	45
— Une veste de toille rayée.	»	30
— Une veste destoffe brochée.	»	25
— Une paire de bas de laine grise.	4	10
— Autre paire de bas de laine rouge. . . .	»	10
— Une paire de mules. est.	3	»
— Une paire de souliers.	»	20
— 3 camisoles de nuit.	»	15
— *Neuf chemises, est.*	»	27
— Un couvre-placet d'ouvrage, est.	4	»
— Une vieille robe de chambre.	4	»
— *Une perrucque, est*	»	36
— *Un estuy avec trois razoirs et une paire de ciseaux, est.*	»	30

L'abbé ANTOINE FAVÉ.

(A suivre.)

DOCUMENTS

TOUCHANT L'INSURRECTION DU LÉON EN MARS 1793 (1)

TROISIÈME PARTIE

Par cette lettre dans laquelle le citoyen Prat témoigne assez naïvement de sa valeur, nous apprenons d'un témoin autorisé que sans l'intervention du général Canclaux, le bataillon du *Calvados* eut été impuissant à résister aux paysans à Kerguidu et à protéger la ville de Saint-Pol. Tout l'honneur de cette journée revient donc au général en chef qui allait encore intervenir pour la parfaite soumission à la loi et la punition des coupables. Mais avant de dire un mot de cet épilogue fatal, nous allons entendre le citoyen Cahel, commissaire de la convention, nous raconter les opérations pour la levée du contingent dans le Bas-Léon du côté de Lesneven et Plouzévédé. Sa lettre est écrite le jour même de la bataille de Kerguidu le 24 mars 1793 (2).

« Citoyens collègues, à la réception de la commission que vous me délégâtes, je m'empressai de faire exécuter la loi du recrutement. Le principe de cette opération m'annonçait un succès flatteur pour sa continuation avec tranquillité, mais je me suis trompé.

Lesneven fut le premier à fournir son contingent et le fit au gré de notre satisfaction commune ; nul ne fut obligé de mettre la main *au chapeau*. Nos jeunes concitoyens s'inscrivirent volontairement jusqu'au complé-

(1) Voyez la *Revue* de juillet.
(2) L. 16.

ment du nombre exigé deux. Languengar (1) en agit de même ; nous nous rendîmes ensuite au Folgoët pour le contingent de Guicquelleau (2), ce fut là le principe de tous nos scènes aussi scandaleuses que funestes. Les jeunes citoyens de cette paroisse s'y étaient rendus et nous attendaient depuis sept heures et demie du matin ; nous y arrivâmes à neuf heures et le nombre des étrangers qui s'y trouvaient des paroisses voisines armés de bâtons, excédait de beaucoup le nombre des jeunes gens de Guicquelleau qui y étaient sans armes et nous paraissaient dociles et prêts à se soumettre à la loi s'ils n'avaient été entravés par le grand nombre de ces insurgés qui menaçaient de fendre la tête au premier qui entrerait dans l'église où nous étions pour leur faire fournir leur contingent.

D'après ces menaces et celles faites au citoyen Barjou, officier municipal en écharpe dont j'étais accompagné, je fis venir un gendarme et l'envoyai requérir une force armée à Lesneven pour dissiper ces rebelles. La troupe arriva et à son arrivée tous les mutins prirent la fuite. Ils furent quelque temps poursuivis par nos dragons de Brest et nos chasseurs de Lesneven qui n'en purent faire aucun prisonnier, ils tirèrent après eux quelques coups de pistolets mais il ne nous est pas parvenu qu'ils eussent blessé aucun. Ces scélérats chassés, la jeunesse de Guicquelleau, rentrée dans l'église, fournit son contingent en présence de nos frères d'armes aux cris de vive la nation ! vive la république !

« Cela fait je me rendis à Plounévez qui fournit sans

(1) Languengar, ancienne paroisse annexée depuis le Concordat à la paroisse de Lesneven.

(2) Guicquelleau, ancienne paroisse dont le siège est maintenant établi au Folgoët.

murmurer le nombre d'hommes qu'on lui prescrivait.

« Je fus ensuite à Kerlouan, uniquement escorté de chasseurs de notre ville et d'un gendarme. A un gros quart d'heure de ce bourg, le maire et la municipalité en écharpe me vinrent annoncer qu'un attroupement considérable des paroisses de Plouguerneau et Guisseny, s'était formé au dit bourg pour y empêcher le recrutement, qu'ils n'y étaient pas en sûreté de leurs jours et qu'ils nous conseillaient de nous retirer, craignant qu'en y passant nos jours eussent été en danger. Je leur répondis que je ne me laissais pas intimider et que j'irai là où mon devoir m'appelait. Je m'y rendis donc avec eux et, arrivé, je vis que ce n'était que trop vrai ; leur nombre était de plus de 3,000 individus. A cheval et décoré, à la tête de nos chasseurs je les haranguai et au nom de la république et de la loi j'invitai les jeunes citoyens de Kerlouan à s'arranger à ma gauche et aux rebelles de se retirer. Les jeunes gens de Kerlouan déférent sur-le-champ à mon interpellation et après avoir fait défiler mon escorte dans le cimetière, descendu de cheval, j'y entrais aussi avec les jeunes gens qui tous m'assurèrent être disposés à satisfaire à la loi; mais dans l'intervalle un de nos chasseurs ayant dit à un des mutins de mettre bas son bâton ou qu'il eut à le lui donner, il reçut d'un autre un coup de pierre à la figure dont il eut deux dents rompues. Son premier mouvement fut de tirer d'un coup de pistolet celui qui l'avait frappé et ce coup tiré, les rebelles s'enfuirent à toutes jambes et se réunirent tous dans un pré non loin de nous d'où ils nous faisaient mille gestes menaçants. Nous entrions dans l'église lorsque les chasseurs nous annoncèrent que ces factieux en se retirant disaient qu'ils

allaient s'armer de fusils et d'autres instruments pour tomber de nouveau sur nous. »

« Dès lors le maire et les officiers municipaux, les jeunes gens même de Kerlouan nous engagèrent de grâce à nous retirer parce qu'ils n'étaient pas assez forts ni assez nombreux, surtout n'étant point armés, pour soutenir un choc contre ces malfaiteurs et qu'ils ne pouvaient répondre ni de nos jours ni des leurs et m'assurèrent qu'ils tireraient entre soi comme ils avaient fait déjà, ou qu'ils viendraient à Lesneven.

« Nous nous retirâmes donc et depuis, occupés à réduire les paroisses mutinées, nous n'avons point encore fait à Kerlouan fournir son contingent, mais ils le fourniront des premiers jours.

« Jusqu'à présent vous n'avez rien appris des horreurs qui nous affligèrent, des dangers éminents (*sic*) qui nous désolent encore.

« Lannilis fut le premier théâtre de la vraie guerre civile. Un détachement de cent hommes envoyé de Brest pour y ramener la paix, y a éprouvé les plus vives attaques, la route de Brest interceptée par un autre rassemblement au bourg de Plabennec qui avait coupé un pont sur cette route ; nos frères d'armes à Lannilis s'adressèrent à nous, nous y portâmes toutes nos forces et cette paroisse de Lannilis est venue à récipiscence et a fourni son contingent.

« Nos gardes nationales non soldées sont depuis hier rentrées dans leurs foyers, le surplus de la troupe est toujours à Lannilis et doit se porter vers Plourin, Landéda ou Plouguerneau, si ces paroisses ne viennent pas à se soumettre à la loi.

« Nous avons eu six ou sept blessés et un dragon de Brest, Corbé, homme de courage et de vertu, a été tué

par-dessus la haie en essayant de porter une dépêche de Lannilis à Brest.

« Le nombre assuré des mutins tués à Lannilis est de 18 à 20, au nombre desquels se trouvent, m'a-t-on dit, deux prêtres. Le nombre pourrait être plus considérable et on le présume fort en ce que ces scélérats remportaient sur-le-champ les cadavres des leurs.

« A Plabennec l'attaque a été infiniment plus vive. Les scélérats fanatisés en ont été repoussés sans perte aucune de notre parti mais bien une de plus 600 hommes du côté de nos ennemis, puisqu'à regret il faut que nous les appelions tels, et leur perte eut été presque innombrable sans la grande prudence du général Canclaux.

« Après cette leçon, cette paroisse est revenue de son opiniâtreté et a fourni hier son contingent.

« Je ne vous parlerai pas des désastres de Saint-Pol, le citoyen Guiller n'aura pas manqué de vous instruire.

Notre position actuelle n'est pas moins critique ; jeudi au soir une armée de mandrins de plus de 4,000 hommes marchaient vers nous et s'était rendue jusqu'à une petite lieue de notre ville (Lesneven) ; elle s'était grossie de cette force parce que partout où ils passaient ils forçaient les municipalités et les communes à les suivre, emportant partout les poudres et plombs qu'ils trouvaient et forçaient même les municipalités à leur signer des actes de coalition tendant à opérer la contre-révolution. Plusieurs municipalités sont venues depuis faire leur rétractation. Le but de ces misérables, nous a-t-on déclaré, était de fondre cette nuit sur nous, brûler la ville, s'emparer de nos armes, de nos munitions et de nous faire, suivant eux, grossir leur troupe

et, par suite, se transporter à Brest pour en faire le siège.

« Je laisse là leur délire ridicule, mais, quoi qu'il en soit, s'ils n'avaient été instruits au pont du Chatel, que nous avions à Lesneven une force imposante (ce qui fut heureux pour nous car la veille, mercredi, nous en étions absolument dénués, les ayant fait passer à Lannilis) ils tombaient sur la ville et nous faisaient un mauvais parti.

« Aujourd'hui, nous ne sommes pas beaucoup plus tranquilles. Un bon citoyen de Plouescat en arrive ; un attroupement considérable s'y préparait, lorsqu'il est parti, et il doit se joindre aux paroisses de Cléder, Plougoulm et Sibiril ; il a eu crainte d'être forcé à les suivre, il s'est sauvé à la dérobée et il n'était pas à une demi-lieue de Plouescat qu'il y a entendu le tocsin. On ne sait si ces malheureux se porteront sur Saint-Pol ou sur nous. Ce qui est heureux pour nous, c'est que nous avons ici dans le moment le détachement de Plabennec qui y est arrivé ce matin ; il est d'environ 300 hommes et le général Canclaux qui est parti ce matin avec 400 hommes et une pièce de canon pour favoriser la réparation du pont de Kerguidu à une lieue de Saint-Pol, doit s'en retourner ce soir à Lesneven et si ces téméraires se portent sur notre ville, nous osons nous flatter de les repousser avec avantage. »

Cette lettre était complétée le lendemain 25 mars, par le postcriptum suivant :

« La nuit dernière s'est passée ici dans le calme ; le général Canclaux ne s'est pas rendu hier soir à Lesneven, il a dû essuyer une attaque entre Saint-Pol et ici, si nous en jugeons par les coups de canon entendus de ces côtés.

« Je suis avec civisme et fraternité votre zélé concitoyen, Cahel, commissaire délégué de la Convention. »

Les dépositions reçues par le Comité de surveillance de Landerneau (1) nous fournissent des détails intéressants sur l'attitude des paroisses voisines de Saint-Pol dans cette grande journée du dimanche 24 mars, notamment dans les paroisses de Plouvorn et Plouzévédé.

Le 25 mars s'est présenté devant le Comité « le citoyen Ouroual, curé (constitutionnel) de Plouvorn qui a déclaré que hier 24 une troupe de deux à trois cents habitants de la paroisse, ayant à leur tête le maire, le procureur de la commune et le secrétaire greffier, vinrent au presbytère entre midi et une heure, tous armés de fusils, bâtons et fourches, qu'ils forcèrent la grande porte de la cour et, étant entrés, ils dirent au citoyen Ouroual : Donnez-nous votre neveu ou vous aurez la mort ici — que le neveu parut et dit au curé : — mon oncle, laissez-moi partir pour vous sauver la vie, mais je pars malgré moi, cédant à la force — que le nommé François Le Boulis de Mesangroas, proche de Troërin, qui avait été forcé de marcher, apprit à son retour au curé, qu'il y avait eu (à Kerguidu) beaucoup de tués et de blessés parmi les rebelles et que, s'ils avaient eu le dessus, leur intention était, en revenant, d'égorger le citoyen Ouroual. Que Jean Plantec du bourg dit aussi au curé que le maire à la tête de la troupe était armé d'une baïonnette ou autre fer tranchant au bout d'un bâton. »

François Ouroual, neveu du curé, ajoute que les rebelles disaient : il faut tuer tous ceux qui refusent ou qui ont refusé de marcher.

(1) L. 143.

Devant le même comité, le 28 mars 1793, (L. 143) se présentait Yves le Roux, procureur de la commune de Plouvorn, qui a déclaré « qu'étant assemblés en la commune le dimanche 24 environ deux heures de relevée, Héry Rannou du lieu de Kerveguen Bihan en Plougoulm, armé d'un bâton garni d'une bayonnette et Alain Berthou de Kerogan en Guitévédé se présentèrent et demandèrent secours disant que l'intention (de la troupe) était de mettre le feu à Plougoulm et Plouzévédé, que même les habitants de Saint-Pol l'y avaient déjà mis.

Qu'il avait appris du bedeau, qu'après le son de l'assemblée, les femmes avaient elles-mêmes sonné le tocsin, que malgré les vives sollicitations d'Alain Berthou et Héry Rannou, ils résolurent de ne point déplacer. Que ces deux particuliers sur le refus de la municipalité d'obtempérer à leur demande, se mirent à haranguer le peuple qu'ils trouverent disposés à marcher à Plouzévédé, qu'il se portât en foule en la maison commune pour avoir d'elle une garantie et un ordre de marcher.

Que Penoignon, Porz du Barbu en Mespaul et Jean Grall de Kerdren étaient les trois particuliers les plus animés et qui menacaient le peuple, qu'ils se permirent des menaces contre le maire s'il ne consentait à lui donner un ordre de marcher, ces menaces ne s'adressant du reste qu'au maire, quoique le conseil municipal fut presque complet.

Que lui, procureur de la commune, harangua seul le peuple, l'invita à s'apaiser et, pour l'y engager, il tira de sa poche un livre intitulé : *Les Colloques du Calvaire* ; qu'il pria un de l'assemblée d'en lire quelques articles et qu'après cette lecture, si elle persistait encore dans

son dessein, il aimait mieux être massacré sur les lieux.

Que le maire, à son tour, après avoir harangué le peuple, déclara qu'il aimait mieux marcher à la tête que de se voir assassiner, que d'ailleurs deux notables, Yves Colliou du moulin de Tronlen et François-Marc de Kerziolou dirent qu'il fallait mieux marcher en braves que de se voir égorger en poltrons. Qu'il entendait de toute part dans l'assemblée nombreuse qui couvrait le cimetière, que l'on mettrait le feu chez tous ceux qui ne voudraient point marcher et qu'on les massacrerait sans rémission.

Que lui, le secrétaire greffier et le bedeau demeurèrent dans la maison commune pour serrer les papiers et laissèrent partir le maire et les autres officiers municipaux avec le peuple ; qu'étant descendu, il aperçut qu'on s'était mis en marche, ce qui lui laissa la liberté de se retirer chez lui, ce qu'il n'effectua qu'après avoir mangé un peu de pain. S'étant aperçu que ses garçons n'étoient point à la maison, étant allés faire leurs prières à Mespaul, il vit arriver chez lui deux particuliers de Cléder qui lui sont inconnus, mais dont un est le filleul de sa femme, ces particuliers, revenant de la troupe (de Kerguidu) lui racontèrent qu'ils y avoient vu beaucoup de blessés et quelques-uns de morts, que ne pouvant plus y tenir, à défaut de nourriture, ils s'en étaient retirés.

« Après leur avoir donné à manger et soigné ses chevaux, il prit, environ cinq heures, son fusil qui n'était point chargé et auquel la pierre manquait et se rendit jusqu'à Sainte-Catherine chez Marie Bastard, veuve Pelleter, où il le déposa ; déclarant d'ailleurs qu'il ne fit cette démarche que pour éviter le ressentiment de ses concitoyens qui n'auraient pas manqué de

lui faire un mauvais parti, s'ils avaient su qu'il était demeuré chez lui.

« Que dès qu'on sut qu'il était dans cette maison on vint l'inviter à venir voir le bras de Penoignon qui avait été blessé dans l'action et qu'il y mit un appareil; qu'il y apprit aussi que Jean Saout, domestique de l'excuré, avait les deux pieds percés par une balle et qu'il était déposé au lieu de Kerverguen-Bras et qu'il s'y transporta. »

Interrogé s'il n'avait pas été sollicité par les municipalités voisines de prendre les armes, a répondu.

« Que Alain Grall de Levenan en Guitévédé leur fit parvenir mercredi ou jeudi un billet portant invitation de fournir main forte à la commune, que Jean Prigent, maire de Guitévédé, vint dimanche à Plouvorn pour engager la jeunesse à se mettre en route et à refuser de tirer au sort. »

Interrogé s'il y a eu une assemblée à Berven a répondu :

« S'y être rendu vendredi ; qu'au dit bourg il trouva Yves Mesguen, juge de paix, Jean Brannelec du Dulach en Guitévédé et Jean André de Kerham qui lui dirent que les habitans de Cléder et Guitévédé s'étaient portés à Plouescat où ils s'emparèrent des poudres et plombs qui y pouvaient exister, n'ayant pu s'en procurer ailleurs pour de l'argent. Ces munitions, disaient-ils, étaient pour se défendre en cas d'attaque ; que de Plouescat ils dirigèrent leur route par Guinevez (Plounévez) pour y passer un compromis engageant toutes les paroisses signantes à se porter un mutuel secours et à marcher vers Lesneven suivant la résolution qui aurait été prise à Guinevez, le dit compromis étant signé, autant qu'on s'en souvient, des maires de Plouescat,

Guinévez, Plouzévédé ; ne pouvant assurer si le maire de Saint-Vougay était signataire. »

Il résulte de ces dépositions et de plusieurs autres faites dans le même sens, que les principaux meneurs de la paroisse de Plouvorn dans cette affaire furent François Penoignon domestique d'Hervé Penguily du Cosquer-Bras, Jean Saout domestique de M. Le Bihan, ancien recteur, dépossédé par Ouroual, et une femme du bourg, Augustine Amice, qu'un témoin déclare avoir été par ses propos « la principale agente de la révolte ».

D'après ce que nous venons de dire du mouvement général des populations du Léon, notamment dans cette journée du dimanche 24 mars, on comprendra que les routes étaient peu sûres pour des étrangers et dès lors on s'étonnera moins des malheurs d'un huissier mal avisé qui eut l'imprudence d'entreprendre, ce jour là même, le voyage de Saint-Paul à Landerneau. Voici comment il raconte lui-même son aventure. (1)

« Vallegan, huissier de Landerneau, rapporte que dimanche 24 mars ayant parti de Saint-Paul environ six heures du matin pour se rendre à Landerneau, ayant fait environ une lieue, il a été attaqué par vingt paysans armés de fusils et deux femmes, l'une armée d'une fourche de fer et l'autre ayant un long bâton où il y avait une lame de couteau attachée au bout.

« Qu'étant rendu environ dix pas de ces paysans et de ces deux femmes placés auprès d'une grande croix de pierre à la droite du grand chemin venant de Saint-Paul à Landiviziau, trois des dits paysans m'ont couché en joue et m'ont dit d'arrêter ou qu'ils allaient me

(1) L. 143.

brûler la cervelle et l'une des femmes a dit à l'un d'eux « Jean, tue-le ! » mais que le plus ancien des dits paysans a dit qu'il ne fallait pas me tuer et ils m'ont fait asseoir près la dite croix où ils m'ont fouillé en me faisant tirer mon habit qu'ils ont tourné à l'envers, ils m'ont fait de même déboutonner ma culotte où ils ont également fouillé ; en sus un d'eux a tiré une corde de dessous son habit et m'a dit de m'habiller ce que j'ai fait et il m'a dit de lui donner mon bras, ce que j'ai fait et il m'a attaché contre la dite croix, m'ayant pris un pistolet dont j'étais armé et ma cocarde qu'ils ont foulée aux pieds en me disant qu'ils en feraient autant à la nation et à leurs intrus.

« Les ayant priés de lire les papiers dont j'étais muni concernant mon état d'huissier, ils ont répondu qu'ils ne savaient pas lire et qu'ils allaient me conduire au bourg de Plougoulm.

« Une demie-heure après que j'ai été arrêté et fouillé il est venu un homme les trouver lequel m'a interrogé en français et me demandant si je n'étais pas un commissionnaire de la nation et si je n'avais pas de papiers contre eux.

« Lui ayant dit que non et lui ayant offert de les lui faire voir il m'a dit qu'il ne savait pas lire, et il a parlé aux autres paysans, mais je ne sais pas ce qu'il leur a dit, leur ayant parlé bas, mais il leur dit à haute voix qu'il fallait me conduire au bourg de Plougoulm où étant arrivés ils m'ont conduit chez un homme qui après plusieurs questions a lu nos papiers et leur a dit que je n'avais rien contre eux, que j'étais un huissier et non un espion et qu'ils pouvaient me laisser aller en toute assurance et a réprimandé les quatre paysans qui me conduisaient de ce qu'ils

m'avaient arrêté, mais ils lui ont répondu que cela ne le regardait pas et qu'ils savaient ce qu'ils faisaient ; qu'ils avaient été trompés par plusieurs espions qui avaient passé

« Cet homme leur ayant dit de me vendre mon pistolet, ils s'y sont refusé et m'ayant reconduit auprès de la croix ils m'ont dit que j'étais bien heureux qu'ils ne me tuaient pas, et étant au pied de la croix ils m'ont fait promettre que je ne prendrai jamais les armes contre eux ni pour les intrus, et qu'ils ne voulaient que la paix et désarmer les gens des villes.

« Sur ce ils m'ont dit que je n'avais qu'à m'en aller, ce que j'ai fait. »

(*A suivre.*) L'Abbé Peyron.

NOTICES ET COMPTES-RENDUS

ARMORIAL BRETON de Guy Le Borgne, publié à Rennes en 1667, réimprimé en fac-simile, sous la direction et avec un avant-propos de Edouard de Bergevin. In-4°, Prud'homme à Saint-Brieuc, 1902. Tiré à 224 exemplaires numérotés.

L'Armorial de Guy Le Borgne est de la bonne époque où les érudits fouillaient directement dans les archives des familles et des châteaux bretons. Il n'était pas encore question de la grande réformation de 1668-71, qui fut la cause de tant de fraudes dans les productions généalogiques. Les chercheurs contemporains s'appelaient Le Laboureur, Vulson de la Colombière, Le Missirien, Le Jay de Kerdaniel, baron du Vieux Chastel, etc., etc. Les travaux qu'ils ont laissés se recommandent par la véracité et la variété de leurs informations ; ils nous donnent de nombreux renseignements sur des familles éteintes sans laisser d'autre trace de leur passage ici-bas que ce qu'ils nous ont gardé. Ces ouvrages sont aujourd'hui presqu'introuvables, et à des prix inabordables à la plupart des travailleurs. M. de Bergevin a donc rendu un grand service à tous ceux qui s'occupent d'histoire nobiliaire, en leur mettant en mains un instrument de travail aussi précieux.

Guy Le Borgne a utilisé ses propres recherches et celles de son père, Gilles Le Borgne, seigneur de Goasven. Tous deux ont naturellement étudié, de préférence, les archives de leur région. Si la noblesse des évêchés de Léon et de Tréguier ne

semble pas avoir de secret pour eux, il n'est pas de même pour celle du reste de la Bretagne ; néanmoins l'*Armorial Breton* est à consulter pour tout le duché, il abonde en renseignements inédits que l'on chercherait en vain ailleurs, et nous estimons qu'il est actuellement impossible de composer, sans son aide, un armorial complet de Bretagne.

M. de Bergevin a voulu nous donner, si l'on peut s'exprimer ainsi, un *Guy Le Brogne 1667*. Il n'a rien changé à l'original, les fautes mêmes de l'édition princeps se retrouvent dans sa réédition. A la fin du volume il a ajouté les titres qui ont servi à faire passer, sous le subterfuge de nouvelles éditions, la seule et unique édition de 1667. Il a poussé le scrupule jusqu'à ne présenter son luxueux volume que par un trop court avant-propos. C'est là un reproche que nous lui adressons. Nul mieux que lui ne pouvait donner une biographie complète de son cher bailli de Lanmeur, et une notice intéressante sur cette branche des Le Borgne. Nous le savons très documenté sur ce sujet, et nous espérons que dans la *Monographie de Lanmeur* qu'il prépare, il nous dédommagera largement.

Dans son avant-propos nous signalons deux dates nouvelles. Guy Le Borgne fut baptisé le 4 novembre 1620, sous le prénom d'Efflam ; ce n'est que le jour de sa confirmation, 14 avril 1629, que Guy Le Champion, évêque de Tréguier, remplaça ce prénom d'Efflam par celui de Guy. Il fallait la sagacité de M. de Bergevin pour reconnaître notre vieil héraldiste sous l'Efflam de 1620. Il fallait aussi sa patience pour retrouver dans les archives du vicomte de Jacquelot, descendant de Guy Le Borgne, et après plusieurs années de correspondances inutiles et de recherches dans tous les dépôts bretons, l'acte de décès de son auteur, mort à Lanmeur le 23 mars 1671. Les registres de Lanmeur manquent de 1668 à 1673.

L'auteur de l'*Armorial Breton* dit que plusieurs branches de sa famille brisaient leurs armes *avec différentes marques de juveignerie*. Nous avons eu communication d'un aveu du 15 juin 1628, des archives de M. A. Raison du Cleuziou, d'a-

près lequel la brisure de la branche du Goasven, celle de Guy, était *un petit croissant de gueules en chef*. Cette brisure, que nous croyons inédite, se trouvait dans un vitrail de Saint-Martin de Morlaix.

Vte L. URVOY DE PORTZAMPARC.

*
* *

LES FILLES DE CORNEILLE, par Olivier de Gourcuff. — Paris, 1902.

L'éloge du talent de M. Olivier de Gourcuff est malaisé à faire dans une *Revue* qu'il dirigea si longtemps, dont il s'occupe encore activement et où il ne compte que des amis. Le louer. c'est, semble-t-il, se louer un peu soi-même, et peut-être reculerions-nous si nous n'avions pour complice la presse entière dont la voix autorisée apprécie à sa juste valeur la nouvelle et belle œuvre du vaillant écrivain breton. On sait que chaque année la Comédie-Française a l'habitude de célébrer l'anniversaire des grands auteurs classiques par des *à propos* demandés aux meilleurs poètes en vue. Le 6 juin dernier 296e anniversaire de la naissance de Corneille, Mlle Moreno a dit devant le public charmé une poésie de notre ami intitulée : les *Filles de Corneille* qui a remporté un très beau succès. De grandes idées, une langue riche et élégante, c'est à cela qu'on reconnaîtra toujours le style de M. Olivier de Gourcuff, style auquel on peut appliquer ce vers des *Filles de Corneille* :

Sa beauté souveraine est le prix du tournoi.

R. DE L.

*
* *

LA BRETAGNE ET LES PAYS CELTIQUES. L'AME BRETONNE, par Charles Le Goffic. — Paris, H. Champion, 1902.

La littérature contemporaine traverse en ce moment une crise terrible. Jamais elle n'a été plus productive et jamais aussi elle n'a été aussi bas. Heureusement, la maladie dont

elle souffre n'est pas mortelle, et quelques bons remèdes bien appliqués suffiraient pour lui rendre sa vitalité d'antan. Il faudrait tout d'abord arrêter l'encombrement des librairies, et rien ne serait plus facile que d'entreprendre une croisade salutaire contre les innombrables mauvais livres dont les vedettes pornographiques ne cachent même plus l'ombre d'un mérite. M. H. Champion, le célèbre éditeur parisien, s'est mis courageusement à la tête du mouvement et a décidé de publier « des livres de vulgarisation et de lecture capables de lutter contre la mauvaise littérature qui nous envahit et d'aider aussi à faire plus aimer et mieux connaître nos vieilles traditions nationales (1). » Nos lecteurs savent que M. Champion a une préférence marquée pour la Bretagne, aussi ne seront-ils pas étonnés qu'il ait engagé la lutte sur le terrain pittoresque et original de notre vieille province.

M. Charles Le Goffic ouvre le feu avec *L'Ame Bretonne*. Pénétrant sans ambages en pleine race celtique, l'auteur de *Morgane* nous décrit d'abord avec le charme qui a fait sa célébrité la Langue et les Bardes, les Pardons et les Saints, les Costumes et les Mœurs, la Vraie Bretagne enfin. Puis, promenant ses observations du Nord au Sud et de l'Est à l'Ouest, il nous fait faire plus ample connaissance avec ses célébrités, ses gloires et ses particularités. Voici Châteaubriand, Henriette Renan, Le Sage, l'amiral Réveillère, Hippolyte Lucas, Emile Souvestre, Pierre Zaccone, N. Quellien, J.-L. Hamon, le général Le Flô, Guillaume Gourlaouen, Joseph Koun, Paul Henry, Jules Simon. Et comme ils sont bien encadrés, ces grands Bretons, par les peintures admirables des grands calvaires, des veillées, des manoirs et par les pages curieuses consacrées au Théâtre du Peuple et au mouvement panceltique! *L'Ame Bretonne* est un beau monument élevé à l'amour de notre pays, ce pays de *Chez Nous* auquel Le Goffic, Le Braz, Botrel et tant d'autres ont voué le meilleur d'eux-mêmes et la plus belle part de leur talent.

R. DE L.

(1) Lettre de M. Champion à la *Revue de Bretagne*, 28 juillet 1902.

*
* *

NOTES SUR FRÉRON ET SES COUSINS ROYOU, par J. Trévédy. — Quimper et Rennes, 1902.

Il n'est pas un travail de M. Trévédy où la passion de l'exactitude ne dénote l'esprit de conscience et de scrupuleuse probité historique de l'ancien président du tribunal de Quimper. M. Trévédy est habitué à démêler la vérité parmi les contradictions et les à peu près du témoignage humain. Il nous le prouve une fois de plus dans ce volume où de nombreuses erreurs de tous les biographes précédents sont redressées. Sur la date de naissance de Fréron, un de nos plus grands journalistes littéraires, sur ses deux mariages, sur son fils le thermidorien, sur ses cousins Royou, le journaliste royaliste, rédacteur de l'*Ami du Roi*, l'historien, le septembriseur, et ce mauvais sujet de Guillaume, diffamateur de son cousin et beau-frère, dont on a jusqu'ici attribué le calomnieux mémoire à un autre Royou et auquel M. Trévédy restitue la paternité peu flatteuse de ce factum, tout est dit avec netteté et sûreté. C'est très démonstratif et très intéressant.

C. C.

*
* *

PAIMPONT, LA FORÊT DRUIDIQUE, LA FORÊT ENCHANTÉE ET LES ROMANS DE LA TABLE RONDE, par le comte de Bellevüe. — Rennes, Simon, 1902.

L'apparition d'un livre de M. le comte de Bellevüe est toujours un régal pour les lettrés et une bonne fortune pour les historiens. L'auteur de tant de jolies choses sur les environs

de Guer ne pouvait laisser dans l'oubli la fameuse forêt de Paimpont. Là :

..... Les vieux souvenirs renaissent en grand nombre
Dans nos cœurs de Bretons où rien n'est effacé ;
Et le barde rêveur est bien sous sa grande ombre
Pour écouter parler les voix du temps passé....

Brocéliande ! séjour des Druides et des Fées, théâtre légendaire de la Table Ronde, forêt immense qui couvrait le centre de l'Armorique, aux chênes touffus et séculaires, aux appellations significatives : Fontaine de Barenton, Perron de Merlin, Folle Pensée, Val sans Retour, Pont du Secret, Jardin d'Amour ! N'y a-t-il pas sous ses ombrages de quoi faire rêver un conteur, surtout quand ce conteur est doublé d'un poète ? M. le comte de Bellevüe qui est l'un et l'autre nous transporte en plein moyen-âge, au cœur même de la Bretagne. Sous sa plume d'or on sent revivre tout un passé en sommeil attendant la baguette qui doit le réveiller :

Merlin dort
Dans les ajoncs d'or
Près de Viviane sa mie !
Ne verrons-nous pas le soleil
Ordonner enfin le réveil
De l'âme bretonne endormie ? (X. B).

R. DE L.

*
* *

LA BRETAGNE CHRÉTIENNE, par l'abbé A. Millon. — Rennes, Plihon et Hommay, et chez Mme Prévost, rue Nationale ; 1902. Prix : 0 fr. 75.

La petite patrie bretonne a ceci de particulier et de bon que lorsqu'on l'attaque injustement, toujours quelqu'un de ses enfants se lève pour la défendre. Cette fois-ci c'est M. l'abbé Millon, notre distingué collaborateur, qui a relevé le gant et

vient de combattre dans l'arène littéraire l'auteur de la *Bretagne Païenne*, M. Austin de Croze. Ses armes sont fines, bien émoussées, aiguisées sans être mordantes, et, ce qui ne nuit pas, d'un beau coloris et de la meilleure facture. On serait tenté de souhaiter des attaques pour voir surgir à côté d'elles de si remarquables défenses.

R. DE L.

*
* *

UN GENTILHOMME CHRÉTIEN. LE COMTE L. ESPIVENT DE LA VILLESBOISNET (1843-1901), par le P. V. Delaporte. — Vannes, Galles, 1902.

Le comte L. Espivent de la Villesboinet, décédé l'an passé, consacra sa vie tout entière aux œuvres de bien, et s'est acquis un juste renom dans le département du Morbihan. Son souvenir restera toujours présent à la mémoire des Bretons du Vannetais, mais il fallait qu'il franchît les limites de la Bretagne et vînt se joindre à celui des bienfaiteurs du peuple de France. C'est cette tâche que le P. V. Delaporte a entreprise en écrivant le joli volume qui vient de paraître et en tête duquel il a placé la photographie du *Gentilhomme chrétien*. Remercions l'auteur d'avoir abandonné un instant la poésie où il excelle pour célébrer la vie d'un homme de dévouement dont la mort fut une perte irréparable.

R. DE L.

*
* *

LE TEMPS DES NATIONS, par Séverin de la Chapelle. — Paris, F. Pichon, et Guingamp, Eveillard-Bréban, 1902.

Sous ce titre M. Séverin de la Chapelle étudie les éléments constitutifs des nationalités. Ces éléments sont au nombre de quatre : la religion, un territoire défini, la race et un gouvernement autorisé. Nous recommandons vivement à nos lecteurs ce bel ouvrage, produit d'un travail judicieux et loyal ; on y

trouvera une foule de détails sur les causes premières de la formation de la patrie française, sur son évolution et son organisation par rapport aux autres nations. Au point de vue philosophique l'œuvre présente un intérêt extraordinaire et doit prendre l'une des premières places à côté des travaux de Demolins et des fondateurs de la Science Sociale.

R. de L.

*
* *

UNE FAMILLE DE BRIGANDS EN 1793. RÉCIT D'UNE AÏEULE, par Jean Charruau. — Paris, P. Téqui, 1902. Prix : 3 f. 50.

Les Mémoires de Mme Rambure, née de Sainte-Hermine, que vient de publier le P. Charruau, nous mènent en plein Bocage vendéen. Mais outre que deux de leurs principaux épisodes se passent à Nantes et à Rennes, l'époque qu'ils racontent, — la Terreur et le soulèvement de l'Ouest — unit si complètement la Vendée et la Bretagne que tous les Bretons auront à cœur de les lire. Ils y trouveront bien des détails inédits et beaucoup de pages émouvantes. Ils passeront avec l'auteur et la famille de Brie-Sérant les moments les plus tristes de notre histoire nationale et trouveront à la fin des Mémoires dans un rayon de soleil qui les illumine ces lignes, digne conclusion d'une œuvre palpitante d'intérêt : « Je vous disais en commençant ce travail : Rappelez-vous toute votre vie notre devise, *Fais ce que dois*. Voulez-vous que je vous donne maintenant le moyen d'y être toujours fidèles ? C'est de bien graver dans votre âme cette autre devise qui est celle de la Bretagne, sœur de notre Anjou : *Plutôt mourir que faillir !* »

R. DE L.

*
* *

PAR SURCROIT, par Mlle Marie Leconte. — Paris, Chamuel et Cie, 1902.

L'auteur de *Par Surcroît* ajoute un nom à la petite phalange des femmes de lettres bretonne. Mlle Marie Leconte est bien

de notre pays, maint passage de son beau livre l'atteste et, en particulier, une description de Plouharnel, rivale en précision élégante de ses descriptions de Gisors et de la forêt de Fontainebleau. J'ai dit « beau livre » et ne m'en dédis pas, ayant surtout en vue la beauté morale de l'œuvre. La lecture de *Par Surcroît* est de nature à relever les courages qui fléchissent devant les tristesses et les misères de l'heure présente ; le caractère de l'héroïne Marthe Dorsac, devenue la femme de René Lespez, aussi gracieuse que bonne, devient, dans les cas difficiles, digne de notre admiration. Mlle Leconte a fait de sa Marthe une Parisienne, vengeant ainsi ce Paris (où, comme elle le remarque, *l'intensité de vie* est plus grande qu'ailleurs) du reproche immérité de ne produire que de jolies poupées.

C'est *Par Surcroît* que Marthe, qui a toutes les vertus, aura pour les siens et elle tous les bonheurs. Mais ce surcroît lui vient de la piété solide qu'entretiennent les lettres de son frère le missionnaire ; elle est récompensée d'avoir, comme il est dit aux livres saints, cherché premièrement Dieu et sa justice. Mgr le Mintier, dans une éloquente préface, a raison de la proposer comme exemple, et je proposerai à mon tour le livre qu'elle éclaire de sa douce physionomie comme un modèle de saine littérature.

O. DE GOURCUFF.

*
* *

L'inauguration de la statue de Duguesclin, œuvre superbe de Frémiet, a eu lieu le 20 juillet à Dinan. Nous n'insisterons pas — et pour cause — sur la cérémonie officielle, mais nous tenons à rendre un nouvel hommage au barde breton Théodore Botrel qui a récité au pied de la statue *L'Aigle Noir de Du Guesclin* et fait exécuter, dans l'église Saint-Sauveur, une cantate, mise en musique par M. Kowalski, *Le Cœur de Du Guesclin*. Ces deux poèmes d'une très belle allure, tout vibrants de patriotisme, sont dignes du lauréat du concours des

cantates de l'Exposition Universelle. Voici comment se termine *L'Aigle Noir* :

Que jamais plus le sang, que jamais plus les larmes
Ne coulent sur les pas du Conquérant vainqueur,
Et que ton Aigle Noir s'envole de tes armes,
L'Aigle noir — ô Guesclin ! — que nous voile ton cœur !
Qu'il se perde au Zénith ou dans le Néant tombe,
L'Aigle noir au bec rouge, aux deux serres d'acier,
Et qu'il soit remplacé par la blanche Colombe
Tenant dans son bec rose, un rameau d'olivier !

Théodore Botrel a très dignement, devant la statue du héros, représenté la Bretagne poétique : il compte un triomphe de plus.

O. DE G.

Le Gérant : J. LE BAYON.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE Frères, 2, place des Lices.

UN GRAND MARIAGE MANQUÉ

AU XVIe SIÈCLE

C'est encore à la bienveillance de M le duc de la Trémoïlle que je dois la connaissance des lettres qui font le sujet de cette note. Les archives familiales de mon éminent confrère sont une mine inépuisable à laquelle on ne se lasse pas de recourir, grâce à la courtoise libéralité de leur possesseur.

MM. Marchegay et Imbert ont publié, il y a vingt ans, quelques lettres relatives à un projet de mariage proposé, en 1531 par François de Bretagne, baron d'Avaugour (1), à François, vicomte de Thouars (2).

M. d'Avaugour avait chargé l'abbé de Prières d'intervenir en sa faveur et une première démarche avait été faite par Me Raphaël, l'un des médecins de M. de Thouars (3). Celui-ci n'était pas éloigné de donner son consentement : M. d'Avaugour avait 25 ou 30000 livres de rente, ce qui indiquait un état de fortune avantageux ; de son côté M de Thouars employait ses revenus à éteindre des dettes ; il eut dix enfants, dont une fille qu'il désirait établir au mieux. Ce sont les raisons qu'il donnait au roi pour avoir son consentement (4).

(1) François de Bretagne, baron d'Avaugour, comte de Vertus et de Goëllo, seigneur de Clisson, fils de François et de Madeleine de Brosse.

(2) François de la Trémoïlle, vicomte de Thouars, prince de Talmont, comte de Taillebourg, fils de Charles et de Louise de Coëtivy, mort en 1541.

(3) *Lettres missives originales du XVIe siècle*, publiées par P. Marchegay et H. Imbert, p 97. L'abbé de Prières était alors Jean de Rieux, fils de Jean maréchal de Bretagne, évêque de Saint-Brieuc, (1524-1544) auteur, plus tard, de la branche de Châteauneuf.

(4) *Ibid.*, p. 98.

MM. Marchegay et Imbert ont fait connaître une première lettre, du 3 mars, par laquelle M. d'Avaugour exprime son désir de connaître la décision prise par M. de Thouars (1) ; il semble qu'ensuite M. de Thouars ait cru devoir demander le consentement du roi ; de son côté, Mme d'Avaugour écrivait à Mme de Thouars qu'elle et son mari avaient envoyé en Cour le gouverneur de leur fils, qui n'avait pas rencontré l'envoyé de M. d'Avaugour ; elle la suppliait « de pourchacer la depesche de Monsr mon cousin, pour qu'il pressât la solution à la Cour (2) ».

Je donne ici la copie de trois lettres de François d'Avaugour qui ont rapport à cette affaire ; les deux premières, adressées le même jour à M. et à Mme de la Trémoïlle viennent corroborer celle de Mme d'Avaugour, rappelée plus haut. La troisième semble être une dernière tentative de François de Bretagne auprès de sa cousine dans l'espoir de connaître son dernier mot.

Monsr mon cousin, le gentilhomme ce porteur que j'avoys envoyé à la cour pour l'affaire qui est entre vous et moi pareilhement le gouverneur de mon fils qui là est demeuré pour entretenir toutes chouses entendant un de vos gentilz hommes qui tous deus ensemble feront entendre la voulenté de tous deus au Roy pour en sçavoir son bon plaisir. Car je pense que votre opynyon est telle que celle que m'avez mandée car de la myenne elle continuera aussy bonne pour la fin que pour le commencement, et de ce plus avant vous on dira ce dit porteur qui en cest mon itencyon, me recommandant à vostre bonne grâce, pryant Dieu,

(1) *Lettres missives*, p. 97.

(2) *Ibid.*, p. 98 ; Mme d'Avaugour était Madeleine d'Astarac qui, devenue veuve, épousa Charles de Montbel, grand écuyer de Savoie

(3) *Ibid.*, p. 130

mons^r mon cousin, qu'il vous donne bonne et longue vye. A Clisson le XXIIe jours de mars.

Le tout vostre bon cousin et amy.

FRANÇOYS DE BRETAYGNE.

Monsr mon cousin
Monsr de la Trymoulhe

Madame ma cousine, le gentilhomme ce porteur que j'avoye envoyé à la court pour l'affaire qui est entre vous et moi pareilhement le gouverneur de mon fils espérant avoyr trouve ladite court advertye de ce qui est entre mons^r mon cousin et moy comment ce que je suys esbahi que j'ay trouvé ung peu estrange car je ne pensoys que les myens eussent esté assez à tempz, toutteffois j'en ay desclayré à cedit porteur mon vouloir pour plus au long vous en dire de mon intention, au surplus madame ma cousine je me recommande à vostre bonne grâce pryant Dieu vous donner bonne et longue vye. Escript à Clisson le XXIIe jour de mars.

Le tout vostre bon cousin et amy.

FRANÇOYS DE BRETAYGNE

Madame ma cousine
Madame de la Tremoulhe

Madame ma cousine, j'envoye ce gentilhomme porteur devers mons^r mon cousin et vous contynues le pourpous qui est entre nous tant qui me semble que la longueur ny sert de ryen, pourquoy je vouldroys bien sçavoir son intentyon et la votre. Adonc j'ay descleré a cedit porteur pour vous faire entendre de la myenne car je croy qu'il n'y a parens de tous coustés qui ne trouvent les chouses raisonnables et de ma part j'ay

aussy grant envi d'y vecyr fyn que de chouse qui me scauroyt advenir. Et vous suplye croyre, madame ma cousine, que en cecy et aultres chouses me trouveres celluy de vos parents

Le plus dezyrant votre bonne grâce.

FRANÇOYS DE BRETAYGNE.

A Madame ma cousine
Madame de La Tremoulhe

Le mariage n'eut pas lieu ; Louise de la Trémoille épousa, le 15 septembre 1538, Philippe de Lévis, seigneur de Mirepoix. Les rapports entre le gendre et le beau-père paraissent avoir été très tendus par suite de la difficulté que le premier trouvait à recevoir les 50,000 l. représentant la dot de Mme de Lévis.

Dans une lettre datée du 7 février 1540, à la vicomtesse de Thouars, Anne de Laval, M. de Lévis en réclamant cette somme, exprima son étonnement de ce que M. de Thouars et son fils ayant passé à Bordeaux, n'aient pas cherché à voir leur fille et sœur par le peu « d'amytié qu'ilz luy portent, ou bien ils craignoient « destruire la maison de céans dedant, pour la « pauvretté qui y est ».

Le fils de M. d'Avaugour, François, épousa en 1437 Charlotte de Pisseleu, sœur de la duchesse d'Etampes.

A. DE BARTHÉLEMY,
membre de l'Institut.

LES

PARDONS & PÈLERINAGES

DU PAYS DE

LANNION ET TRÉGUIER[1]

XIII

Nous venons de nommer la paroisse de Langoat voisine de Tréguier et sa patronne sainte Pompée dont le tombeau est très vénéré. Pompée que les Bretons appellent Koupaïa était sœur de Riwal, roi de Domnonée, et mère de saint Tugdual. Quand ce bienheureux évêque passa au VIe siècle de Grande-Bretagne en Armorique, sa mère déjà veuve s'embarqua avec lui ainsi que sainte Sève sœur de saint Tugdual. Les deux pieuses femmes prirent l'habit religieux et se consacrèrent au Seigneur sous la conduite de l'évêque de Tréguier. Elles s'établirent, croit-on, dans les solitudes de Langoat et sainte Pompée y mourut avant son fils ; elle fut inhumée là où s'élève l'église de Langoat.

Le tombeau actuel de sainte Pompée porte la date de 1370 ; il est élevé d'environ un mètre de terre ; plu-

(1) Voyez la *Revue* d'août.

sieurs bas-reliefs retracent divers événements de la vie de la Bienheureuse : c'est d'abord Tugdual, Pompée et la petite Sève conversant à la porte de leur château en Grande-Bretagne — puis leur navigation et leur arrivée en Armorique. — La troisième scène figurant sainte Pompée sur son lit de mort, une femme à ses pieds lui présentant son enfant, indique sans doute le culte que lui rendent les mères en l'invoquant pour leurs enfants en bas âge. — Enfin le dernier tableau retrace les obsèques de la sainte qu'accompagne une longue file de religieux. Sur le sarcophage est couchée la statue de sainte Pompée, de grandeur naturelle ; elle a les mains jointes et est enveloppée d'une robe à longs plis cachant tout le corps ; la tête est entourée d'une guimpe, les pieds reposent sur un jeune lévrier et deux anges soutiennent un coussin sous sa tête.

Le pardon de sainte Pompée se fait très solennellement à Langoat le jour de l'Ascension. La coutume était jadis que le Chapitre de Tréguier portât ce jour-là à Langoat les reliques de saint Tugdual qu'on y rapprochait de celles de sainte Pompée.

Cette cérémonie, abandonnée après la Révolution, a été rétablie il y a quelques années. Le jour du pardon de sainte Pompée le clergé de Tréguier, portant les reliques de saint Tugdual, vient chanter les vêpres dans l'église de Langoat ; une foule nombreuse l'accompagne ; outre les paroissiens de Tréguier et de Langoat, ceux de la Roche-Derrien, de Pommerit-Jaudy, de Camlez, du Minihy, accourent en masse. « Dès qu'elle voit apparaître la bannière de Tréguier, cette foule entière éclate en une immense, une triomphante acclamation : *Arri co zant Tual da welet he Vamm !* (Voilà saint Tugdual qui arrive pour voir sa mère !) La bannière de sainte

Pompée s'avance alors vers celle de saint Tugdual, les deux bannières se saluent et toute la foule pleure de joie (1). »

XIV

Le pardon de l'île Saint-Gueltas en la paroisse de Penvenan est une des plus intéressantes fêtes de ce genre. Cette île très sauvage ne renferme qu'une chapelle et une maison ; la tradition veut que saint Gildas — appelé Gueltas ici — ait vécu en solitaire pendant quelques années sur son sol, avant de se retirer à Rhuys. Des dolmens, une pierre branlante, d'immenses blocs de granit se dressent en cette île au milieu de quelques arbres verts. Dans un de ces rochers est une cavité formant un réservoir d'eau douce, nommé Fontaine de saint Gildas; non loin on voit creusée dans le granit derrière la chapelle l'empreinte d'un corps humain désigné sous le nom de Lit de saint Gildas.

La chapelle est d'une grande simplicité, mais semble fort antique; elle est construite en galets unis par une sorte de ciment rongé par les vents de la mer ; elle ressemble beaucoup à la chapelle Saint-Broladre à Jersey, qu'on regarde comme étant extrêmement ancienne.

C'est au Port-Blanc que nous nous embarquons le dimanche de la Pentecôte pour assister aux premières vêpres du pardon de l'île Saint-Gueltas. En tête des embarcations se trouve celle qui conduit le clergé de Penvenan ; de nombreux bateaux suivent, occupés par les paroissiens et les gens d'alentour.

(1) De la Borderie, *Revue de Bretagne et de Vendée*, 1888; II, 430.

A peine débarqués les pèlerins s'acheminent vers la chapelle : ils en font d'abord le tour extérieur en priant, achètent des petits pains dans une des boutiques improvisées çà et là et entrent dans le sanctuaire. Là à genoux devant la statue de saint Gildas représenté ayant un chien à ses pieds, ils font dévotement leurs oraisons et présentent leurs pains au gouverneur ou trésorier de la chapelle; celui-ci frotte les pains à la statue du saint et les rend aux pèlerins: ces pains passent dès lors pour avoir la vertu de préserver de la rage, aussi sont-ils précieusement conservés. Cependant les pèlerins se relèvent, baisent les pieds de la statue, déposent leurs offrandes dans un tronc voisin et se retirent, tandis que le gouverneur dit à haute voix à chaque aumône versée: *sant Gueltas d'ho pean!* c'est-à-dire: que saint Gildas vous paie!

Ces premières vêpres du pardon sont suivies d'une procession parcourant toute l'île; puis clergé et fidèles se rembarquent et regagnent gaiement le Port-Blanc. Les pèlerins ne manquent point d'emporter comme souvenir quelques fleurs sauvages croissant dans les rochers de l'île et appelées fleurs de saint Gildas (1).

Le pardon de l'île Saint-Gueltas ne se termine pas le dimanche de la Pentecôte ; il se continue le lendemain d'une façon très originale. Ce jour-là on célèbre la messe dans la chapelle, autant que possible vers l'heure où, la mer se retirant, l'île ne se trouve plus séparée de la terre ferme que par une sorte de gué assez facile à franchir. Or de même qu'on va le dimanche en bateau aux vêpres de saint Gildas, de même il est d'usage qu'on aille à cheval à la messe du lundi. Dès que la

(1) Voy. *Revue des Traditions populaires*, III, 106.

marée baisse sensiblement, des centaines de cavaliers descendent vers les grèves, venant de Plougrescant, Penvenan, Camlez et Plouguiel : arrivés sur la plage, ils n'attendent point que les flots se soient complètement retirés ; c'est à qui briguera l'honneur d'arriver le premier dans l'île : tous se lancent à la mer et rien n'est plus pittoresque que cette course effrénée des paysans bretons dont beaucoup mettent leurs chevaux à la nage au risque de se noyer avec eux.

Mais nul ne craint pareil accident, saint Gildas ne les protège-t-il pas ? Arrivé dans l'île chaque cavalier descend de sa monture et va faire ses dévotions dans la chapelle. Quand la mer est complètement retirée les femmes arrivent elles-mêmes en voiture ou même à pied, quitte à se déchausser pour traverser le gué.

XV

Nous avons plusieurs fois déjà nommé les habitants de Plougrescant : c'est dans leur paroisse que se trouve la belle chapelle de Saint-Goneri dont le pardon est justement célèbre.

Saint Goneri fut un solitaire du VIe siècle qui vécut longtemps aux environs de Rohan en Browerech, puis vint se retirer près de Plougrescant où il mourut. Vers 1436 l'évêque de Tréguier, Raoul Rolland de Kerhéloury, institua la fête de saint Goneri comme fête de précepte pour la ville épiscopale et pour les paroisses de Plougrescant et de Plouguiel, à cause des miracles qui s'opéraient à cette époque par son intercession. Plus tard les papes Clément IX en 1668 et Clément X en

1673 attachèrent des indulgences à la visite de la chapelle de Saint-Goneri en Plougrescant.

Ce dernier édifice se compose de deux parties très distinctes. la tour et la chapelle proprement dite. La base de cette tour est très antique et des archéologues ne craignent pas de la faire remonter au VIIIe et même au VIe siècle (1). Ce doit être le premier sanctuaire élevé en l'honneur de saint Goneri pour conserver son tombeau. Plus tard on construisit au-dessus un clocher terminé par une jolie flèche en bois et plomb ouvragés qui semble du XIVe siècle. Sous cette tour se trouve un cercueil de pierre appelé Lit de saint Goneri ; il présente tous les caractères d'une haute antiquité et a fort bien pu être la sépulture du saint. Mais vis-à-vis, dans le mur de la tour est une sorte de petite crypte au-dessus de laquelle repose un tombeau en granit orné de balustres dans le style du XVIIe siècle. A côté sur une pierre est gravé ce qui suit : *Ceste tombe de Monsieur Sainct Goneri a esté... en 1663*. Ce cénotaphe moderne est recouvert de petits sacs de toile pleins de terre dont voici la raison d'être. Les malades, particulièrement les fiévreux, venant invoquer saint Goneri, ont coutume de descendre sous le cénotaphe et d'en rapporter un peu de « terre sainte » qu'ils renferment dans un petit sac : ils se suspendent ensuite ce sachet au cou et le portent jusqu'à leur complète guérison ; ils reviennent ensuite le placer en ex-voto sur le tombeau du saint.

A cette portion antique du sanctuaire de Saint-Goneri se joint la chapelle proprement dite, œuvre des XVe et XVIe siècles ; elle affecte la forme d'un tau, a

(1) *Bulletin de l'Association bret.* classe d'archéologie, IX, 175.

une maîtresse vitre de style flamboyant, présente peintes sur ses lambris diverses scènes de l'ancien testament et renferme un superbe reliquaire en chêne sculpté. Mais aujourd'hui ce vieux meuble, remarquable par de nombreuses statuettes, est vide et le chef de saint Goneri se trouve sous la table du maître-autel dans un beau reliquaire de bronze doré. Il faut encore signaler dans cette chapelle une superbe statue de la Sainte-Vierge en albâtre et le monumental tombeau de Guillaume du Halgoët, évêque de Tréguier, décédé en 1602.

Le pardon de saint Goneri se célèbre le quatrième dimanche de juillet. Ce jour-là le prêtre célébrant la messe revêt une chasuble en satin, de forme antique, que le peuple attribue à saint Goneri, mais qui ne semble pas remonter au delà du XVIe siècle.

Dès le matin du pardon, quelque hardi gars monte dans le clocher, grimpe le long de la flèche de plomb moyennant les crochets fleuris qui la décorent, et attache au coq posé au sommet de grands rubans de toutes couleurs. C'est le commencement de la fête auquel applaudissent tous les assistants (1).

De tous les environs on vient alors honorer saint Goneri : pèlerins et pèlerines sont tous munis de baguettes de saule ou de coudrier écorché ; ces baguettes, que les jeunes garçons coupent et ornementent avec leur couteau pour les offrir aux jeunes filles, demeurent comme un souvenir du pardon. Mais les marins surtout viennent en foule à la fête de saint Goneri pour lequel ils ont beaucoup de dévotion. Ils ne partent jamais pour un long et périlleux voyage sans venir prier

(1) Ogée, *Dict. de Bret* nouv. éd. II, 331.

à sa chapelle, y faire célébrer une messe et brûler un cierge béni. Loin de leur pays, en danger de périr en mer, en proie à la fièvre des Tropiques ou en lutte au feu de l'ennemi, ils se souviennent de saint Gonéri et font souvent vœu de venir, pieds nus, lui rendre grâce d'avoir sauvé une vie qui est l'unique gagne-pain de leur famille. On comprend dès lors combien ils tiennent, lorsqu'ils sont à terre, à prendre part à la grande fête de leur saint protecteur.

Lorsque les pèlerins ont visité la chapelle et prié sur le tombeau de saint Goneri, ils se rendent à sa fontaine en passant sur une pierre portant, dit-on, les empreintes des genoux du Bienheureux qui avait coutume d'y venir prier. Quelques-uns même visitent une grotte creusée dans un rocher qu'entoure chaque jour la marée montante ; la tradition veut que saint Goneri ait habité cette grotte, à côté de laquelle on montre une autre cavité qu'on prétend lui avoir servi d'étable et un petit jardin ou plutôt un coin de rocher recouvert d'un peu de terre végétale que le saint cultivait, dit-on, et dont chaque pèlerin emporte pieusement une petite fleur sauvage.

On conserve à Plougrescant un plat d'argent de forme ovale, daté de 1651, entouré d'une jolie dentelle d'argent et au milieu duquel repose sous un grillage une relique de saint Goneri. A la demande des pèlerins le prêtre remplit ce plat d'eau et récite, en la bénissant une formule de prière spéciale approuvée par l'Ordinaire. Cette façon de bénir « l'eau de saint Goneri » remonte à des temps fort reculés et les plus anciens procès-verbaux en mentionnent le rit. L'eau ainsi bénite possède, suivant la croyance populaire, la vertu de faire disparaître la fièvre et l'on cite dans le pays plu-

sieurs cas de guérisons opérées par son entremise.

A une île voisine nommée Loaven faisant aussi partie de la paroisse de Plougrescant se rattache le souvenir de sainte Eliboubane, mère de saint Goneri. Là s'élève en l'honneur de la Bienheureuse une chapelle très ancienne. D'après la tradition, Eliboubane, devenue veuve, rejoignit son fils à Plougrescant et mena non loin de lui et à son exemple la vie érémitique. Elle est représentée dans la chapelle de Loaven dans un costume royal, portant un riche manteau et la couronne en tête. On se rend en bateau au pardon de sainte Eliboubane et l'on y transporte solennellement le chef de saint Goneri de sa chapelle en celle de sa mère. Lorsqu'arrive la procession c'est une pieuse émulation entre les bateliers de Plougrescant, à qui aura l'honneur d'embarquer la précieuse relique. Rien n'est plus touchant que ce culte rendu le même jour à la mère et au fils et que cette visite des reliques de saint Goneri au lieu qu'habita sainte Eliboubane. Durant tout l'été, d'ailleurs, les mères de familles conduisent leurs jeunes enfants à l'île de Loaven pour les y recommander à sainte Eliboubane qui a le pouvoir particulier de faire marcher ces pauvres petits.

(A suivre.) L'abbé Guillotin de Corson,
Chan. hon.

LES ASSEMBLÉES PRIMAIRES
DE LA LOIRE-INFÉRIEURE
EN 1790, 1791 ET 1792 (1).

LE LOROUX-BOTTEREAU, La Boissière, La Chapelle Basse-Mer, La Remaudière, Saint-Julien-de-Concelles.

Citoyens actifs, 1968; 19 électeurs.

Le 28 mars 1790. — Réunions dans les chapelles Saint-Laurent et Saint-Lazare, deux sections. Il résulte du procès-verbal des archives, fort obscur et très mal rédigé, que, dans l'une des sections, il n'y avait que dix citoyens actifs. Ce qui reste de ce procès-verbal constate seulement la nomination de quatre électeurs sans indication du nombre des voix.

Rivière Deshéros, bourgeois.
Braud, bourgeois.
Rissel, avocat.
René Berthaud, marchand.

La liste imprimée donne en plus de ces quatre noms :

Vrignaud de Plusquepoix, maire du Loroux.
Gaillard, bourgeois.
Bontemps, de la Gauvellière, bourg.
Yves Boutin, taillandier.
Raimbaud, de la Dixmerie, march.
René Marchais, marchand.
Mathurin Bonnet, de la Forêt, mét.
René Séché, laboureur.
Mathurin Bouffard.
Jean David.
Blouin, rect. de Saint-Julien.
Louis Sébileau, marchand.
Pierre Bagrain, marchand.
Guillaume Samson, marchand.
Pierre Bezeau, laboureur.

(1) Voyez la *Revue* d'août.

Le 19 juin 1791. — Citoyens actifs, ...; votants 45; 19 électeurs.

Louis Sébileau, de St.-Julien.	40 v.	Delaunay.	31 v.
Jean Raimbaud, de la Dixmerie.	39	Gaillard	31
Fr. Bontemps, de la Gauvelière.	39	J. B. Pouplard.	31
René Marchais, du Loroux. .	38	Yves Boutin, du Loroux. .	30
Eon, maire de St-Julien. .	36	Vivant le jeune de la Ch.	28
Jean-Guillaume Sanson. .	33	J.-B. Etourneau, de la Pinsonnière, Chapelle B. M.	28
René Petard, de la Bazouinière.	33	Sécher, de Saint-Julien. .	26
Mat. Peigné de la Boissière.	32	Braud, de la Chapelle. .	26
Deshéros, de la Chapelle. .	32	Vrignaud, père. . . .	26
		Briand	25

26 août 1792. — Votants, 538; 19 électeurs.

Bureau Bourassière. . .	493 v.	Moriceau, jeune. . . .	261 v.
Fr. Pichon de Ste-Catherine.	428	Tiger.	250
Bureau Bossardière . .	421	Dufresnoy.	224
René Aubert, de la Durasserie.	413	René Aubert.	222
Jean Pillet, de la Charaudière.	346	René Giraud du Pigeon-Blanc.	89
Pierre Mauget, fils . . .	339	Julien Dugast, du Loroux.	84
Bureau de Lambertière.	302	Pierre-Laurent Guichetaau.	73
Laurent Gautron, de Saint-Julien.	299	Julien Sauvestre, de la Caffinerie.	71
René Bretaud, de la Chapelle-Basse-Mer.	269	Joseph Peigné, fils. . .	67
		Braud, de la Gilardière. .	62

MACHECOUL, Sainte-Croix et la Trinité, La Marne, Paulx, Saint-Mesme

Le 28 mars 1790. — Citoyens actifs, 719; 7 électeurs.

Lemeignen, avocat.
Guilbaud, du Parc, avocat.
Du Bois de la Patellière, bourgeois.
Charruau jeune, procureur.
Praud de la Nicollière, bourgeois.
Gouin du Planty, bourgeois.
Juguet, recteur de la Marne.

Le 19 juin 1791. — Citoyens actifs, 670; votants, 54; maison commune, 7 électeurs.

Caviezel.	35 v.	Gaschignard.
Fleury.	34	Ménard.
Gigault.	28	Béthuis, à la pluralité.
Gry aîné.		

Le 26 août 1792. — Votants, 97; 7 électeurs.

Etienne Gaschignard. . .	58 v.	Julien-Siméon Menard. .	24 v.
Pierre Jaubert.	52	Antoine-Joseph Simonis. .	23
Charles Vrignaud. . . .	40	Guillaume Gigault. . . .	14
Pierre-Claude Fleury. . .	28		

LA MEILLERAYE, Abbaretz, Grand-Auverné.

Le 28 mars 1790. — Citoyens actifs, 316; 4 électeurs.

Bréhault, rec. du Grand-Auverné.	Lemaitre, procur. de la commune.
Bellanger, recteur de Meilleraye.	Guimené, boulanger.

Les procès-verbaux manquent pour les élections de 1791 et 1792. Voir cependant Moisdon ci-après.

MOISDON, Grand-Auverné, Louisfert, La Meilleraie.

Le 28 mars 1790. — Citoyens actifs, 561; 6 électeurs.

Cordeau, tanneur.	Julien Ruffel, laboureur.
Jean Mounier, laboureur.	Jacques Blaye, laboureur.
Rodrigue Garenne.	Jean Crossais.

19 juin 1791.

Le procès-verbal manque.

26 août 1792. — Citoyens actifs, 600 ; votants, 189 ; 6 électeurs.

Vallière, aîné.	118 v.	Louis Laumaillé. . . .	97
Etienne Pacquet. . . .	118	Pierre Palierne fils, de la Jumelais en Louisfert.,	
Cathelinais, du Marais. .	117		
François Rouenné. . .	106		

MONNIÈRES, Maisdon, Saint-Fiacre, Saint-Lumine de Clisson.

Le 28 mars 1790. — Citoyens actifs, 841 ; 9 electeurs

Marie, pr. fiscal de la Galissonnière.	Joseph Batard, métayer.
Jean Lenoir père, taillandier.	Courtais, rect. de Maisdon.
René Giraud, boucher.	Bonavent. Raimbaud, march.
C. Z. Gautier, recteur, de Saint Lumine.	Huteau, notaire et greffier.
	Pierre Lévêque, laboureur.

Le 19 juin 1791. — Citoyens actifs, 932 ; votants, 40 ; 9 électeurs.

Marie, de Monnières.	Rambaud, père.
Bouchaud jeune, id.	Armand Douaud.
Gaborit aîné, id.	Gabriel Rivet.
J -F. Pichaud, aîné, id.	Pierre Bastard, de Maisdon
Orhont, curé de Saint-Fiacre.	

Le 26 août 1792. — Votants, 67 ; 9 électeurs.

Orhont.	61 v.	Joseph Piou.	52 v.
Rambaud aîné	60	Destouches.	51
Moreau	60	Foucaud.	44
Boutin.	58	Pierre Bastard. . . .	41
Bouchaud jeune. . . .	55		

MONTOIR, Donges, Saint-Joachim.

Le 28 mars 1790. — Citoyens actifs, 677 ; 10 électeurs.

Clémenceau, ancien cap. march.
Brierre, capitaine marchand.
Jean Mahé, laboureur.
Hurel, notaire et procureur.
Chauve, commerçant.
Fourage, notaire et procureur.
Praud, bourgeois.
Gilles David, capitaine marchand
Etienne Moyon, bourgeois.
Cholet, commerçant.

Le 19 juin 1791. — Citoyens actifs... ; votants, 66 ; 10 électeurs.

J.-B. Ricaud.	47 v.	Etienne Moyon. . . .	36 v.
Clémenceau.	44	André Chauve. . . .	35
Brierre.	41	Hurel.	35
Cholet.	41	Letang.	34
Pierre-Marie Ricaud. . .	37	Bourdic.	34

Le 26 août 1792. — Votants, 104 ; 10 électeurs.

Etienne Chaillon. . . .	77 v.	Moyon.	41 v.
Maurice Brierre	75	Noblet.	38
Clemenceau.	65	Cholet.	36
Ricaud aîné.	57	Olivaud.	33
Ricaud jeune.	47	Ménagé.	31

NANTES, ville.

A la veille des élections du 29 mars 1790, l'administration municipale avait hâtivement dressé une liste de citoyens actifs qui comprenait 5220 noms, nombre correspondant à 52 électeurs. Pour recevoir les votes de ces citoyens actifs, dix-huit lieux de réunions avaient été fixés pour autant de circonscriptions d'étendues fort inégales.

Un arrêté du 10 février 1791, rédigé avec plus de soin, et dont le texte se trouve dans les *Annales Nantaises* de Guimar, divisa de nouveau la ville en dix-huit sections, désignées sous des noms de paroisses ou de monuments publics.

Ces sections, quoique égales en nombre, ne répondaient pas exactement à celles de 1790, et comme le nombre des citoyens actifs s'était fort accru d'après le nouveau dénombrement, les sections en 1791 et 1792 nommèrent 90 électeurs.

Je ne crois pas qu'il ait existé de sections à Saint-Jacques et à Saint-Donatien en 1790. du moins aucun des procès-verbaux de cette année ne semble s'y rapporter.

Les sections furent les mêmes en 1792 qu'en 1791. Les 18 sections de la ville ne servirent pas seulement pour les élections ; elles devinrent des circonscriptions pour les registres de l'état-civil, et pour la surveillance de la police. A la fin de 1793, on donna à ces sections des noms révolutionnaires, comme ceux de Voltaire, Marat, Brutus, etc.

NANTES

1re Section. — Sainte-Elisabeth.

Le 29 mars 1790. — Citoyens actifs. 210; votants, 17; 2 électeurs.

François Prévost. . . .	11 v.	Delahaye.	10 v.

Le 19 juin. — Citoyens actifs. 603; votants, 54; 5 électeurs.

François.	37 v.	Biret.	27 v.
Prévost. nég.	34	Passelez.	27
Adine.	28		

Le 26 août 1792. — Votants, 93 ; 6 électeurs.

Nicolas Passelez. . . .	58 v.	Thomas Bronnais. . . .	47 v.
Nicolas Clément. . . .	58	Grolleau.	
Prévost.	53	Laurent.	

A la pluralité.

2e Section. — Saint-Similien.

Le 29 mars 1790. — Citoyens actifs, 167 ; votants, 16 ; (Salle des Variétés (1) ; 2 électeurs.

Chevy aîné.	13 v.	Cruau, nég.	11 v.

Le 19 juin 1791. — (Eglise Saint-Similien), votants,... ; 3 électeurs.

Marchand.	12 v.	Tourgouilhet.	10 v.
Charles-Antoine Sauvage.	11		

Le 26 août 1792. — (Corps de garde, Port-Communeau), votants, 12 ; 3 électeurs.

Cuinié.	10 v.	Berland, pluralité.
Reverdy	8	

3e Section. — Miséricorde

Le 29 mars 1790. — Citoyens actifs, 126 ; votants, 17 ; 2 électeurs.

Choimet maitre-ès-arts. .	17 v.	Tourgouilhet.	16 v.

Le 19 juin 1791. — (Chapelle de la Miséricorde), citoyens actifs, 320 ; votants, 31 ; 3 électeurs.

Henry.	Gergaud, à la pluralité.
Landais.	

(1) La salle des Variétés était située entre les rues du Calvaire et du Chapeau-Rouge (Guimar, l'*Indicateur Nantais* (Biblioth. de Nantes, n° 49,685).

Le 26 août 1792. — Votants, 69.

B Henry.	42 v.	Pierre Levieux. . . .	26 v.
Maurice Landais. . . .	36		

4e Section. — Saint-Clément.

29 mars 1790. — Citoyens actifs, 416; votants, 54 (Communauté Saint-Clément); 4 électeurs.

Joubert du Collet. . . .	33 v.	Havre de l'Epine. . . .	32 v.
Mazeau.	37	Coat, curé de St-Donatien.	31

19 juin 1791. — Votants, 59; (réfectoire du Séminaire).

Coustard	30 v.	Fouché.	24 v.
Dehergne	24	de Labourdonnaie. . . .	15

26 août 1792. — Chapelle du Séminaire. Votants, 116 à l'élection du bureau : J. J. Goullin 42 voix; Chaux 22; Fouché 19; tous les trois pour les fonctions de scrutateurs. Plusieurs scrutins annulés parce que le nombre des bulletins dépassait celui des votants :

Ramard.	61 v.	Amaduble.	50 v.
Lemeur, ancien bénédictin, curé de Saint-Clément.	50	Fouché.	32

5e Section. — Saint-André.

29 mars 1790. — Citoyens actifs, 164; votants, 48; 2 électeurs.

Coustard.	32 v.	Fellonneau, avocat du roi.	26 v.

19 juin 1791. — Votants, 18; 3 électeurs.

Mazeau, Béranger, Chaillou élus à la majorité.

26 août 1792. — Votants, 70.

Marchais. . . . . 46 v.
François Huard 34
Beaufranchet. . . . . 20 v.

6e Section. — Saint-Donatien.

29 mars 1790. — Aucun des procès-verbaux des assemblées primaires de cette date ne se rapporte à la section Saint-Donatien.

19 juin 1791. — Votants, 16 ; citoyens actifs, 403 ; 3 électeurs.

Lenoble, curé. . . . . 14 v.
Pierre Bourgouin. . . . 12
Jacques Gaultier, tisserand. 9 v.

Le 26 août 1792. — (Maison de Saint-Charles) Citoyens actifs, 338 ; votants, 14 ; 3 électeurs.

Louis-Armand Lenoble, curé de Saint-Donatien.
Feillet, capitaine de la 4e section.
Jacques Drisset.
Suppléant : Jean Rolland.

7e Section. — Saint-Pierre.

Le 29 mars 1790. — (Salle des Cordeliers). Citoyens actifs, 403 ; votants, 50 ; 4 électeurs.

De Marcé, conseiller au présidial. . . . . 39 v.
Petit-Desrochettes, curé de Saint-Denis. . . . 36
Abbé de Hercé, vicaire gén. 24 v.
Vallin. 22

Le 19 juin 1791. — (Au Château). Votants 53 ; 7 électeurs.

Minée, évêque.	43 v.	Pompon.	15 v.
Soulâtre, vicaire épiscopal.	33	Cordet, chirurgien. . . .	13
Lenormand, avoué. . . .	27	Blanchard, greffier. . . .	13
Maussion, juge de district.	19		

Le 26 août 1792. — Le procès-verbal manque.

8e Section. — Saint-Léonard.

Le 29 mars 1790. — (Chapelle Commanderie de Saint-Jean) Votants, 29 ; 2 électeurs.

Nicolas Mary, capitaine de navire. J. C. Larive, négociant, à la pluralité.

Même élection, salle des Carmes. Votants, 54 ; 3 électeurs.

Grihault de la Motte. . .	39 v.	Robert Trioche.	29 v.
Bernard de la Faucherie. .	39		

Le 19 juin 1791. — (Carmes). Votants, 88 ; 5 électeurs.

J. B. Urbain Godebert. .	48 v.	Antoine Peccot, père. . .	30 v.
Mathurin Crucy. . . .	40	Robert Trioche.	29
Nicolas Mary.	39		

Le 26 août 1792. — (Salle de la Commune). Votants, 184 ; 5 électeurs.

Antoine Peccot, fils. . .	112 v.	Mathurin Crucy. . . .	51 v.
Robert Trioche. . . .	91	Joseph Theulier. . . .	50
Jean Bougon.	78		

9e Section. — Sainte-Croix.

Le 29 mars 1790. — (Hôtel-Dieu) Citoyens actifs, 252 ; votants, 46 ; 3 électeurs.

Cornet.	29 v.	Edelin de la Praudière . .	25 v.
Froust.	25		

Le 19 juin 1791. — (Salle des Jacobins) Votants, 89 : 7 électeurs.

Laënnec, médecin. . . .	39 v.	Clavier, avoué.	28 v.
Delaville, juge.	38	Ollivier, négociant. . . .	25
Bruneau, huissier. . . .	32	Jourdan, desservant de Saint-Clément. . . .	25
Raulin, receveur. . . .	30		

26 août 1792. — Votants, 197 (salle des Jacobins) ; 8 électeurs.

Pierre Clavier, greffier de la police correctionnelle.	100 v.	Joseph Joullain. . . .	54 v.
Mathurin Dehergne, épic.	86	Jean Bruneau, huissier. .	54
Jean-Marie Dorvo. . .	73	Laënnec, médecin. . .	44
		Jean Laborde, cordonnier.	42
		Louis Guesné, sellier. .	42

10e Section. — Ile-Feydeau.

29 mars 1790. — Votants, 55 (Chapelle de la Madeleine) ; 2 électeurs.

Deurbroucq, aîné. . . .	41 v.	Paul Gerbier.	37 v.

Même élection. — Citoyens actifs : 353 ; 4 électeurs (Couvent des Jacobins) ; votants, 64.

Gandon.	47 v.	Thomas, directeur de la monnaie.	34 v.
Pochelin du Clairay, juge garde de la monnaie.	35	François Pineau. . . .	28

19 juin 1791. — Votants 101 (Palais de Justice) ; 8 élect.

Paul Gerbier.	79 v.	D'Haveloose.	45 v.
Julien Lefebvre. . . .	71	Galland.	36
Vandamme.	64	Lecadre.	34
Piter Deurbroucq. . .	62	Mulonnière.	27

26 août 1792. — Votants, 238 ; 8 électeurs.

Paul Gerbier.	151 v.	Froust, père.	82 v.
Vandamme.	143	Fourmy.	80
Julien Lefebvre, procureur syndic.	136	Bellot.	74
Prasle.	108	Piter Deurbroucq. . .	73

11e Sections. — Vertais.

29 mars 1790. — Citoyens actifs : 596 ; votants, 35 ; 6 électeurs.

Petitpierre.	29 v.	Chauveau, père. . . .	23 v.
Giraud, marchand de fer.	29	Balleroy, négociant. . .	23
Gamo, négociant. . . .	28	Saget, marchand. . . .	22

19 juin 1791. — Votants, 75 ; 5 électeurs.

Augereau.	40 v.	Blary.
Guy Viau.		Chauveau fils, à la pluralité.
Chauveau, père.		

Le 26 août 1792. — Votants, 118.

Guy Viau.	112 v.	Lemoine.	78 v.
Augereau.	103	Mallard.	44
Chauveau fils.	101		

12e Section. — Saint-Jacques de Pirmil.

Aucun des procès-verbaux du 20 mars 1790 ne répond à cette section, et le nombre des électeurs de Vertais, plus élevé en 1790 qu'en 1791 et 1792, donne lieu de supposer que les citoyens actifs de Saint-Jacques votèrent à la section de Vertais.

Le 20 juin 1791. — Votants, 46 ; 4 électeurs.

Giraud.	29 v.	Pivetau.	27 v.
Athenas.	27	Gamo	23

Le 26 août 1792. — Votants, 88.

Tiret, curé de St-Jacques.	58 v.	A. Gamo.	48 v.
P. Athenas.	53	Orillard, aîné.	29

13e Section. — Saint-Nicolas, (Salle du Chapitreau).

Le 29 mars 1790. — Citoyens actifs, 305; votants, 39 ; 3 électeurs.

D. Colas, fils.	28 v.	L. Langevin, l'aîné. . .	15 v.
J.-J. Bernard.	24		

Le 20 juin 1791. — Votants, 98 ; 6 électeurs.

Mellinet.	67 v.	Maurel.	38 v.
Riedy.	53	Coiquaud.	36
Paimparay.	49	J. Lefeuvre, curé . . .	36

Le 26 août 1792. — Votants, 260.

Mellinet, père.	147 v.	François Coiquaud père	84 v.
Guill. Paimparay. . . .	108	Pierre-Marie Renou, fils. .	79
Jean Lefeuvre, curé . .	93	Pierre Maurel. . . .	63

14e Section. — Halle (salle haute).

Le 29 mars 1790. — Citoyens actifs, 322 ; votants, 38; 3 électeurs.

Drouet.	35 v.	Marin et Coiquaud, à la pluralité.

Le 20 juin 1791. — Votants, 121, puis 85 ; 5 électeurs.

Lepeley-Desclos, aîné. . .	50 v.	Lepeley-Desclos, jeune. .	32 v.
Badaud.	46	Guillaume Berthault .	28
Hardy.	39		

Le 26 août 1792. — Votants, 255.

Desclos-Lepeley, aîné. .	133 v.	Ducros	61 v.
Hardy.	110	Badaud	61
Coeslier, fils aîné. . . .	74		

15e Section. — La Bourse.

Le 29 mars 1790. — (Hôtel Bourse) citoyens actifs, 353 ; votants, 33 ; 4 électeurs.

De Coësne.	28 v.	Pineau, avocat.	22 v.
Badaud.	24 .	Cuissard	18

Le 19 juin 1791. — (Aux Grands Capucins), votants, 12 ; 3 électeurs.

Douillard	9 v.	Jourdain, majorité.
Chevy, aîné.	8	

Le 26 août 1792. — (Aux Frères, rue Mercœur), votants, 53.

Douillard.	29 v.	Lavigne père.	20 v.
P. M. Sotin.	33		

16e Section. — La Fosse.

Le 29 mars 1790. — (Aux Grands Capucins), citoyens actifs, 300 ; votants, 59 ; 3 électeurs.

Desclos Lepeley aîné. . .	30 v.	Pussin.	25 v.
Guesdon, notaire. . . .	26		

Le 19 juin 1791. — (Salle de la Bourse), votants, 95; 9 électeurs.

Videment.	59 v.	Van Berchem.	
Pussin.	53	Ferrand père.	
Marcorelles	51	Mosneron de Launay.	
Mosneron Dupin.		Fleury ; pour ces six nombres de voix non indiqué.	
Paul Bernard			

Le 26 août 1792. — (Case de la Bourse), votants, 247

Thomas, cordonnier. . .	126 v.	Videment, négociant. .	64 v.
Chanceaulme jeune, nég.	88	Archambaud, tonnelier .	64
Ferrand père, faïencier. .	82	Cottinéau, id. . .	61
Paul Bernard négociant.	69	Perrot, négociant . . .	60
Abbé Bonnard. . . .	68		

17e Section. — Sanitat.

Le 29 mars 1790. — Citoyens actifs, 356 ; votants, 52 ; 4 électeurs.

Dupoirier père	39 v.	Fleury père	30 v.
J. Van Berchem. . . .	36	Antoine Marcorelles. . .	28

Le 19 juin 1791. — Votants, 47 ; 5 électeurs.

Dupuis père.	31	Archambaud.	15 v.
Pierre Legris.	28	Huet	11
Richer aîné	22		

Le 26 août 1792. — Votants, 133.

Pierre Huet.	99 v.	Aubin, père.	72 v.
Dupuis père.	84	Petit l'aîné.	53
Buchet.	83		

18e Section. — **Hermitage** (vestibule des Salorges).

Le 29 mars 1790. — Citoyens actifs : 251 ; votants,... ; 3 électeurs.

Berneval, jeune. **Thébaud, aîné.**
J. Tessier.

Elus à la pluralité.

Le 19 juin 1791. — Votants, 52 ; 3 électeurs.

Baudet	30 v.	**Thébaud aîné**	10 v.
Dupuis	24		

Le 26 août 1792. — (Réfectoire des Capucins), votants, 77 ; 3 électeurs.

Baudet aîné	46 v.	**Godais**	39 v.
Martin	41		

(*A suivre.*) ALFRED LALLIÉ.

LE

COMTE DESGRÉES DU LOÛ[1]

PRÉSIDENT DE LA NOBLESSE

AUX

ÉTATS DE BRETAGNE, DE 1768 ET DE 1772

ET SON PROCÈS

CONTRE LE DUC DE DURAS, DE 1778 A 1784

Le lundi 16 novembre, les membres de la Noblesse et du Clergé essayèrent encore d'amener ceux du Tiers à une conciliation, et leurs efforts allaient peut-être aboutir quand les commissaires du Roi firent annoncer leur visite et entrèrent presque aussitôt dans la salle des Etats. Là, s'appuyant sur le désaccord existant entre les membres de l'Assemblée, ils déclarèrent que la question ou litige devait être renvoyée au Roi, et ils défendirent en son nom de continuer à s'en occuper. Le comte Desgrées protesta contre cette interdiction, disant que les trois Ordres étaient prêts à se mettre d'accord lors de l'arrivée des commissaires. Mais le Duc maintint sa défense et se retira après avoir ordonné aux Etats d'enregistrer sans retard la réponse du roi, qui leur avait été communiquée le 11 novembre et qui

(1) Voyez la *Revue* d'août.

leur interdisait de s'occuper des affaires du Parlement et de l'administration de la Justice.

Le lendemain cette réponse du Roi fut enregistrée, mais « par obéissance et sous réservation du droit qu'ont les Etats d'être entendus sur les changements apportés à l'administration de la justice en Bretagne ». L'on décida ensuite d'envoyer une députation aux commissaires du Roi pour demander le retrait de la défense qu'ils avaient faite la veille, et le hérault alla demander au duc de Fitz-James quand il recevrait cette députation. Le hérault revint avec une note du Duc qui refusait de la recevoir. L'assemblée s'émeut de ce procédé, attendu qu'il était d'usage que les commissaires fissent connaître leurs intentions, non par écrit, mais par l'organe d'un des Procureurs généraux, et chargea M. de la Bourdonnaye de porter ses réclamations aux commissaires. Le Duc, par une nouvelle note, maintint son refus. Ce procédé, par trop cavalier et sans précédent, blessa l'assemblée, qui ordonna à ses Présidents de protester auprès de son auteur. Sur les instances des Présidents le Duc consentit à recevoir le 18 novembre la députation des Etats, à laquelle il remit simplement une réponse écrite par laquelle il maintenait sa défense du 16 novembre.

Le jeudi, 20 novembre, les Etats chargent la même députation de retourner auprès des commissaires pour protester contre la façon dont l'avant veille ils avaient répondu à l'avis de l'envoi d'une députation, et pour affirmer leur droit absolu de députer près d'eux quand ils le jugeaient utile. Interrogés sur l'heure à laquelle ils recevront cette nouvelle députation, les commissaires répondent qu'ils veulent d'abord en connaître l'objet. L'assemblée, en face de cette nouvelle prétention, s'é-

chauffe et ordonne à la députation de passer outre et d'aller de suite trouver les commissaires. Mais ceux-ci, maintenant leur refus, déclarèrent, après un échange de messages hautains, que le Roi lui-même jugerait cette question.

Le surlendemain la Noblesse revint incidemment sur l'affaire du Parlement en proposant aux deux autres Ordres de faire insérer au procès-verbal « un acte conservatoire du droit national », déclarant que « les Etats ordonnent que leur Procureur général syndic s'opposera à tout règlement destructif de la liberté, de la propriété, ou des franchises de la Province de Bretagne ». Dès qu'il est prévenu de ce fait, le Duc écrit aux États qu' « il a cru voir dans ce libellé une désobéissance à l'ordre du Roi interdisant de s'occuper des affaires du Parlement et de la justice, qu'il s'étonne d'une pareille infraction, et qu'il renouvelle la défense de s'occuper des dites affaires pas plus quant au fait que quant au droit, directement qu'indirectement, sous aucun prétexte et de quelque façon que ce soit ». La Noblesse, au reçu de cette notification, protesta contre une interprétation qu'elle déclara erronée et décida que, « ne pouvant garder le silence, en face de l'imputation de désobéissance faite aux Etats, elle ira à la fin de la séance, trouver, en corps, son président à sa tête, les commissaires du roi pour leur témoigner combien elle est sensible à une inculpation si peu méritée ».

Introduit par suite avec son Ordre en présence du Duc, le comte Desgrées lui fait part de cette protestation, à laquelle il répondit avec une ironique complaisance « qu'il félicitait Messieurs de la Noblesse de leur soumission ; qu'il n'avait pu s'empêcher de regarder les faits comme ne concordant pas avec les assurances qui

lui étaient actuellement données ; mais qu'il serait heureux de faire part à Sa Majesté des sentiments et de la démarche de la Noblesse. »

Dès lors, après un mois de débats orageux, la question du Parlement était réglée, ou plutôt écartée. Le duc de Fitz-James félicita M. de Tréverret de son zèle, et fit au contraire savoir au comte Desgrées qu'il trouvait qu'il avait manqué de fermeté en ne contenant pas son Ordre dont il avait l'air de partager les passions, et qu'il lui ferait refuser toute espèce de gratifications s'il ne les méritait pas par sa conduite durant la fin de la session.

Les Etats commencèrent alors à aborder en séances la discussion du budget, dont les différents articles avaient été étudiés par des commissions spéciales, et dans cette tenue orageuse, à une affaire délicate allait en succéder une autre plus difficile encore.

Les demandes du Roi pour l'exercice de 1773 à 1774 comprenaient dix-huit articles, et présentaient par les surtaxes réclamées un excédent de dépenses de huit millions sur les budgets antérieurs (1).

Les députés, composant les commissions chargées de

(1) Aperçu sur les principales impositions qui frappaient la Bretagne à la fin du XVIIIe siècle :

Elles se divisaient en *contributions directes* et *indirectes* et en taxes pour les *chemins*, les *milices* et le *casernement*.

1° Les *Contributions directes* comprenaient : la *Capitation*, les *Fouages*, et les *Vingtièmes*.

La *Capitation*, établie en Bretagne en 1695, était une taxe personnelle et mobilière, basée sur le revenu et s'élevant en moyenne à deux sols par livre de rentes. Les États prirent cet impôt à l'abonnement en 1701, moyennant deux millions.

Les *Fouages* étaient une imposition foncière dûe par tout propriétaire de terres roturières et basée sur les « feux », c'est-à-dire sur une habitation abritant une famille agricole et servant de chef-lieu à une exploitation d'environ trente-six journaux. Il y

l'étude de chacun de ces articles, se plaignaient surtout de l'excès des impôts réclamés sur la capitation (1.800.000 # par an), le casernement des troupes (550.000 #), et la milice garde-côte (65.000 #). La capitation surtout sembla aux Etats particulièrement onéreuse, et ils en demandèrent la réduction. Réduction

avait en Bretagne en 1788 trente-deux mille feux, payant environ annuellement cent mille livres.

Les *Vingtièmes* étaient perçus en nature sur les revenus de toute propriété foncière, à l'exception des biens de l'Église. Etablis en 1710, sous le nom de Dîme Royale, ils n'étaient d'abord que d'un dixième; ils furent portés à un vingtième en 1750 et à deux vingtièmes en 1756.

2° Les *Contributions Indirectes* comprenaient les *Devoirs* et le *Billot*.

Les *Devoirs*, grands et petits, étaient des impôts frappés sur la vente et le transport en gros des boissons.

Le *Billot* frappait la vente au détail.

Ces impôts avaient été achetés à forfait, en même temps que les droits domaniaux de la couronne en Bretagne, par les Etats, qui les louaient à ferme et en assuraient la perception.

Les droits perçus sur les boissons à la fin du XVIIIe siècle étaient en moyenne de 142 fr. par barrique d'eau-de-vie (230 litres), 32 fr. par barrique de vin et 7 fr. par barrique de cidre ou de bière.

3° Les *Chemins* étaient entretenus par les soins des seigneurs jusqu'à ce que le duc de Chaulnes décida en 1671 que l'Etat se chargerait de leur entretien par des « corvées » appelées aujourd'hui « prestations » et moyennant une somme annuelle fournie par la province, somme qui, primitivement de 25.000 fr. s'éleva en 1716 à 42.000 fr. ; en 1720, à 100.000 fr ; en 1722, à 200.000 fr. ; en 1732, à 300.000 fr. ; en 1752, à 600.000 fr. ; et en 1756, à 800.000 fr. ; ramenée en 1760 à 300.000 fr., elle revint en 1782 à 800.000 fr.

4° Les *Milices* : jusqu'au milieu du XVe siècle le service militaire en Bretagne n'existait qu'en temps de guerre et se composait du *ban* et de l'*arrière-ban* ; le « ban » comprenait les vassaux relevant directement de la couronne, « l'arrière-ban » ceux dont les fiefs n'en relevaient pas directement. Ce fut vers 1445 que l'armée permanente fut constituée régulièrement en France par le connétable de Richemont, plus tard duc de Bretagne sous le nom d'Arthur III, et ainsi formée : La cavalerie fut composée de « compagnies d'or-

qui finit par être accordée et s'éleva à 580.000 #. La discussion du budget chapitre par chapitre dura ensuite durant tout le mois de décembre ; et, après plusieurs incidents, le duc de Fitz-James, grâce à l'appui du Tiers, parvint à triompher de toutes les résistances. Les impôts furent votés sans modifications importantes,

donnance » comprenant chacune de cinquante à cent « lances », chaque « lance » se composant de six hommes montés, savoir : « l'homme d'armes », ordinairement noble, qui en était le chef, son « valet » ou « page », « un coustilleur » armé d'une courte épée ou dague dite « coustille », de deux « archers » ou « arbalétriers », et d'un « varlet ». Les capitaines de ces compagnies les formaient et les entretenaient à leurs frais, ils étaient nommés par le souverain et devaient faire à toute réquisition de celui-ci la « montre », ou revue de leurs hommes. Il y eut en France au début environ quarante compagnies d'ordonnance comprenant environ 14.000 cavaliers. L'infanterie fut composée de compagnies d'archers, levés dans chaque paroisse à raison de un par cinquante feux ; ces archers lorsqu'ils s'armaient à leurs frais étaient exempts d'impôts d'où leur nom de « Francs-Archers ». Les archers étaient en 1450 au nombre de 6.000 pour toute la France

A cette armée permanente continuait à s'ajouter en temps de guerre la milice féodale, composée de tous les nobles, armés, suivant l'importance de leurs fiefs, en « homme d'armes à deux chevaux avec coustilleur », « homme d'armes à cheval » « coustilleur archer ou arbalétrier à cheval », « homme d'armes à pied avec valet », « archer ou arbalétrier à pied ».

Jusqu'en 1727, la Bretagne fut exempte de levée de gens de guerre, en dehors de la noblesse. Mais alors une ordonnance royale ayant prescrit la levée de cent bataillons de « milice » à 600 hommes par bataillon, la Bretagne y fut comprise pour 4.200 hommes, malgré les protestations des Etats. Les hommes de la milice étaient recrutés par paroisse et par voie de tirage au sort ; la durée du service était de cinq ans. En 1771, les « milices » furent remplacées par des « régiments provinciaux » qui comprenaient chacun environ 1.500 hommes et furent pour la Bretagne au nombre de trois. L'état fournissait aux soldats provinciaux l'habit et les armes ; les paroisses leur donnaient la veste, le chapeau, une paire de souliers, une paire de guêtres, deux chemises et un havre-sac. Les côtes étaient aussi défendues par des « milices-gardes-côtes » re-

et les Fermes, comprenant les devoirs et le billot, furent adjugées, moyennant neuf millions quatre cents mille livres à M. Baudouin de la Maison-Blanche.

Le premier janvier 1773, après un « tardé à délibérer », émis la veille par la Noblesse comme marque de son mécontentement, les Etats votèrent, suivant l'usage, une gratification de 30,000 # au duc de Fitz-James, et une de 15,000 # pour sa femme qui l'avait accompagnée, et à laquelle l'évêque de Dol, Mgr de Hercé, alla présenter les hommages et les vœux des Etats.

Lorsque le roi Louis XV avait échappé en 1756 à la grave maladie, qui avait mis pour demander sa guérison la France entière en prières, les Etats de Bretagne avaient fait célébrer le 5 janvier 1757 une messe solennelle d'actions de grâce en l'honneur des Saints Anges Gardiens. Cette messe avait toujours été dite depuis ; et, le 5 janvier 1773, les Etats y assistèrent en corps dans l'église des Jacobins de Morlaix.

Le surlendemain, jeudi 7 janvier, l'assemblée vota

crutées dans les paroisses situées à moins de deux lieues du bord de la mer, et divisées en « capitaineries ». Les villes avaient aussi une « milice bourgeoise » qu'elles entretenaient à leurs frais et qui était affectée exclusivement à leur garde. L'imposition frappée en Bretagne pour les « milices » s'élevait en 1749 à 247.000 fr., elle fut portée un peu plus tard à 416.000 fr.; celle pour les « milices-gardes-côtes » était de 64.000 fr.

5° *Casernement*: les troupes étaient logées, en général, chez l'habitant, et, dans quelques villes seulement, dans des casernes. Fixée en 1716 à 106.000 fr., l'imposition de casernement fut portée en 1732 à 350.000 fr., et la demande faite pour cet objet aux Etats de 1772 s'élevait à 550 000 fr., somme qui fut votée après bien des difficultés et à la condition que le roi paierait 112.000 fr. sur le déficit antérieur montant à 400 000 fr. environ.

Les dépenses annuelles des Etats, du fait de ces impositions, s'élevaient environ à dix millions.

selon la coutume, une gratification de 15,000 # pour Mgr l'évêque de Tréguier, Président du Clergé, une de 15,000 # pour le comte Desgrées, Président de la Noblesse (1) et une de 10,000 # pour M. de Tréverret, Président du Tiers. Puis, vu la cherté des vivres et les frais supplémentaires de déplacement et d'installation à Morlaix, elle accorda en plus une indemnité de 30,000 # à chacun des deux premiers, et une de 20,000 # au dernier. Ce fut également à cette séance que la Noblesse nomma une commission, composée de douze membres, MM de Montmuran, du Sel des Monts, de la Morandaye, Charette de Boisfoucaud, de la Moussaye, de la Voltais, Berthou de la Violaye, de Tréfalgan, de Guerry, du Plessis du Tiercent, du chevalier de Kersauson et d'Euzenou de Kersalaün, chargée d'établir une demande de 30,000 # d'indemnité pour M. de la Chalotais et de 27,000 # pour son fils, M. de Caradeuc ; mesure qui, dix jours plus tard, devait produire un grand émoi.

Le 10 janvier, on procéda à l'élection des députés à la Chambre des Comptes et à la Cour ; ces derniers avaient pour mission de présenter au Roi et à son Conseil les remontrances des Etats, et de suivre à Versailles toutes les affaires qui intéressaient la province. Les députés à la Cour nommés furent Mgr de Hercé, évêque et comte de Dol, le comte Desgrées du Lou et M. de Tréverret ; les députés à la Chambre des Comptes furent M. de Goyon, chanoine du Léon, M. Joseph Le

(1) Cette somme, ordinaire, de 15.000 fr. était habituellement doublée quand le président siégeait pour la première fois ; et, quand sa femme l'accompagnait, on votait encore en plus 15.000 ; auxquels, jusqu'en 1776, on ajoutait 15.000 pour les tables et les réceptions. Le comte Desgrées refusa de profiter d'aucun de ces avantages pécuniaires. — Les députés du Tiers recevaient chacun 200 fr. pour leurs frais de voyage et de séjour aux Etats.

Provost de la Voltais (1) et M. Rabeault, sénéchal de Guingamp.

Du 11 au 14 janvier, le comte Desgrées, ayant été indisposé, fut remplacé, comme président intérimaire, par le comte de la Fruglaye (2) ; et les Etats profitèrent de cette absence du comte Desgrées pour solliciter en faveur de son frère cadet, le chevalier Desgrées (3), un régiment provincial et la croix de Saint-Louis, du Ministre de la guerre, le marquis de Monteynard.

La Tenue de 1772 touchait à sa fin ; mais elle allait

(1) *Joseph-François-Marie le Provost*, chevalier, seigneur de la Voltais, en Monteneuf, né en 1743, épousa en 1767 Marguerite-Nicole-Guillemette Beaugeard ; il mourut au château de la Voltais en 1806, laissant postérité. Il était très lié avec le comte Desgrées.

(2) *François-Gabriel de la Fruglaye*, sgr de Kervers, époux depuis 1764 de Sophie-Antoinette-Pauline de Caradeuc de la Chalotais, fille du fameux procureur général.

(3) *Jean-Marie-Bertrand Desgrées*, chevalier Desgrées, seigneur de la Lande et de la Saulais, comptait alors trente ans de services ; né à Ploërmel le 6 février 1727, il avait obtenu en 1743, grâce à l'intermédiaire de son parent, le comte de Volvire, alors lieutenant-général des armées du roi en Haute-Bretagne, une lieutenance d'infanterie au bataillon de Redon ; après avoir fait avec ce grade la campagne de 1745 il fut nommé lieutenant des grenadiers royaux au même bataillon, le 1er mars 1746 ; il servit, avec ce titre, en 1746, 1747 et 1748 et se trouva aux sièges de Tournay, de l'Ecluze, de Maëstricht, et aux principales affaires de cette guerre. Le 25 février 1750, il devint capitaine au bataillon de Rennes, avec lequel il fut employé durant toute la Guerre de Sept ans à la protection des côtes de Saintonge. Son frère aîné, le comte Desgrées, avait écrit au duc de Duras, pour solliciter en sa faveur le commandement d'un bataillon de milice et la croix de Saint-Louis, les 10 février, 30 mai, 26 juin 1770 et 20 septembre 1771. Sur la proposition des Etats, il fut nommé en 1774, commandant du bataillon de Monsieur au régiment provincial de Bretagne ; et, en 1779, chevalier de Saint-Louis, et lieutenant-colonel à la Rochelle. Il mourut dans cette dernière ville en 1781 ne laissant, de Honorée-Anne-Bénigne Deyssautier, qu'il avait épousée en 1768, que deux fils, morts sans postérité en 1782 et 1801. (Voir *Généalogie*.)

encore être troublée par un grave incident, où devait se manifester de nouveau l'énergie du comte Desgrées.

Le lundi 18 janvier, le duc de Fitz-James entra dans la salle des Etats et donna lecture d'une lettre du Roi, qui « blâmait l'attitude de la Noblesse et l'obstination qu'elle avait mise à vouloir s'occuper des affaires du Parlement, cassait les différentes protestations qu'elle avait émises, et lui faisait défense d'en faire de pareilles à l'avenir ». Le Duc ordonna, au nom de Sa Majesté, l'enregistrement immédiat de cette réponse ; et l'assemblée ayant fini par y consentir, malgré la réclamation de la Noblesse, il ajouta : « Je suis instruit, Messieurs, depuis quelques jours déjà, que l'Ordre de la Noblesse a osé nommer une Commission de douze membres chargée de proposer une demande d'indemnité en faveur de MM. de la Chalotais et de Caradeuc. Cette Commission est illégale et illicite ; car, nommée sans l'assentiment des trois Ordres, elle a pour but de s'occuper d'affaires sur lesquelles Sa Majesté a imposé le silence le plus absolu. J'ai appris en outre que cette Commission devait, aujourd'hui même, vous donner lecture du mémoire qu'elle a rédigé ; et j'ordonne, au nom du Roi, à M. le Président de la Noblesse de me remettre sur-le-champ la minute et les copies de ce mémoire, qui a déjà été lu dans la Chambre de la Noblesse. »

Le comte Desgrées répondit : « Monsieur le duc, il est dans mon cœur et dans celui de mon Ordre de marquer la plus entière obéissance aux ordres du Roi ; mais, en ce moment, je suis dans l'impossibilité d'obéir, car j'ignore absolument ce que ce mémoire est devenu. » — « Monsieur le Président, répliqua le Duc, je sais que ce mémoire a été lu dans l'assemblée de la Noblesse :

vous savez, vous, par qui il a été lu, et vous devez aussi savoir ce qu'il est devenu. Je vous réitère donc l'ordre, de la part du Roi et sous peine de désobéissance, de le réclamer à celui des membres de votre Ordre qui l'a lu ou qui en est saisi et ensuite de me le remettre aussitôt. » — « Monsieur le Duc, riposta le comte Desgrées, il m'est impossible d'obéir : je vous répète que j'ignore où est ce mémoire, qui a passé successivement entre les mains de presque tous les membres de l'assemblée ». — Le Duc répartit : « Monsieur le Président, je rendrai compte au Roi de votre réponse : et ce sera vers lui que vous porterez votre justification ».

Alors un des membres de la Noblesse, M. Euzenou de Kersalaün (1), se leva et dit : « Monsieur le Duc, c'est moi qui ai donné lecture à mes collègues du mémoire en question : mais je puis vous affirmer que je ne l'ai plus » — Le Duc : « Pourquoi, Monsieur, osez-vous ainsi prendre la parole sans y avoir été invité ? » — « Je n'ai pas cru devoir, Monsieur le Duc, me dispenser de répondre à l'ordre que vous avez intimé au nom du Roi à celui qui avait lu le mémoire. Je viens d'avoir l'honneur de vous déclarer que c'était moi qui l'avais lu : et, en cette circonstance, j'aurais regardé mon silence comme criminel. » — « J'ignorais, Monsieur, que ce fut vous le lecteur incriminé : mais, puisque vous m'avez parlé le premier, vous trouverez bon que je

(1) *Jean-François Euzenou, seigneur de Kersalaün*, en Leuhan, vicomte de Trévalot, en Scaër, né le 12 septembre 1714, joua un rôle prépondérant dans les luttes du Parlement contre le duc d'Aiguillon ; arrêté en 1766 avec la Chalotais il resta exilé jusqu'au 29 juillet 1769, date à laquelle le roi l'autorisa à rentrer en Bretagne. Lors de la réhabilitation de la Chalotais, il vit sa terre de Trévalot, érigée en marquisat en 1775. Doyen du Parlement en 1788, il survécut à la Révolution et ne mourut qu'en 1810, laissant postérité.

vous interroge. Je vous demande donc ce qu'est devenu ce mémoire, et je vous ordonne de me le livrer. » « Monsieur le Duc, la pièce que j'ai lue n'était qu'une copie, et je ne l'ai plus. » — « Quand cette copie est sortie de vos mains, vous savez à qui vous l'avez remise, et je vous commande de le dire. » — « Je l'ai remise à M. le doyen de la commission. » — Ce doyen, M. le Vayer de la Morandaye, se lève et dit : « En effet, Monsieur le Duc, j'ai reçu cette copie. » — « Alors, Monsieur, je vous ordonne de me la remettre » — « Monsieur le Duc, cette copie, ainsi que le mémoire lui-même, a circulé ensuite dans les bancs ; j'ignore ce qu'elle est devenue ; ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle ne m'a pas été retournée » — « Mais enfin, Monsieur, vous devez savoir à qui vous l'avez remise ! » — Non, Monsieur le Duc, je ne m'en souviens pas. »—« M. de la Morandaye, je rendrai compte au Roi de votre refus, et c'est à Sa Majesté que vous devrez répondre... M'adressant maintenant au Président et aux douze commissaires de la Noblesse, je leur intime de nouveau l'ordre de me remettre la minute et toutes les copies du mémoire dont il a été donné lecture. L'autorité que le Roi m'a donnée dans cette province m'impose le devoir d'arrêter tout acte contraire au bon ordre ; aussi je vous déclare que, si vous ne remettez pas tout présentement la minute et les copies de ce mémoire et s'il s'en répand quelque exemplaire, je vous en rends personnellement responsable envers Sa Majesté. » Le comte Desgrées répondit : — « Monsieur le Duc, je suis très persuadé qu'il n'est pas dans le cœur du Roi de donner des ordres dont l'exécution soit de toute impossibilité : et dans la circonstance présente il ne m'est pas possible d'obéir, n'ayant pas et n'ayant jamais eu le mémoire en question. En rendant

compte au Roi des ordres que vous nous donnez de sa part, je vous prie de lui communiquer aussi la réponse que j'ai l'honneur de vous faire : et Sa Majesté est trop juste pour me condamner. » — « Monsieur le Président, riposta le Duc. J'ai rempli tout mon devoir, et vous vous remplirez le vôtre ? » Puis s'adressant aux Etats, il ajouta : « Messieurs des trois Ordres, vous venez d'apprendre qu'il a été fait lecture dans la chambre de la Noblesse d'un mémoire absolument étranger à vos délibérations, je vous défends, de la part du Roi, d'en entendre la lecture, d'en donner acte et d'en accorder aucun dépôt . » Les commissaires du Roi sortent alors de la salle, après avoir ordonné d'inscrire sur les registres le procès-verbal de cet incident à la suite de celui de la séance ; et les Etats en firent l'enregistrement, mais avec la mention « sans approbation ».

Comte de Bellevüe.

(*A suivre.*)

LA POÉSIE

BRETONNE CONTEMPORAINE (1)

(1889-1899).

III

Les beautés de la nature, le culte de Dieu, de la famille, du pays, de ses héros, de ses légendes, l'amour : voilà bien quelles sont les sources d'inspiration des poètes bretons celtiques et des poètes bretons français.

Sans doute, suivant les cas particuliers, cette inspiration peut être surtout descriptive, religieuse, épique, légendaire ou lyrique, mais elle est toujours vraie. Sans doute, la poétique de certains d'entre eux ressemble beaucoup à celle de Parker :

> Il faut pour l'accorder à ton rythme connu
> Que ton âme naïve et ton cœur ingénu
> Sentent toute beauté, de l'humble à la plus grande,
> Dans la simplicité d'un pâtre de la lande,

tandis que d'autres, au contraire, tels que Tiercelin et Beaufils, attachent plus d'importance à la forme :

> Ne dis pas tes douleurs comme la foule ;
> Mets dans tes vers des diamants et non des pleurs.

(1) Voyez la *Revue* d'août.

Mais, quoi qu'il en soit, un trait commun domine leurs œuvres : la sincérité. Et parce que ces poëtes sont sincères, il s'ensuit que leurs productions sont mélancoliques, Mesdames, Messieurs, vous n'en serez point surpris, puisqu'ils appartiennent à une race dont Renan a dit en une page célèbre :

« Si parfois elle semble s'égayer, une larme ne tarde pas à briller derrière son sourire : elle ne connaît pas ce singulier oubli de la condition humaine et de ses destinées qui s'appelle la gaieté. Ses chants de joie finissent en élégies ; rien n'égale la délicieuse tristesse de ses mélodies nationales ; on dirait des émanations d'en haut, qui tombent goutte à goutte sur l'âme, la traversent comme des souvenirs d'un autre monde. Jamais on n'a savouré aussi longuement ces voluptés solitaires de la conscience, ces réminiscences poétiques où se croisent à la fois toutes les sensations de la vie, si vagues, si profondes, si pénétrantes, que, pour peu qu'elles vinsent à se prolonger, on en mourrait, sans qu'on pût dire si c'est d'amertume ou de douceur.

« L'infinie délicatesse de sentiment qui caractérise la race celtique est étroitement liée à son besoin de concentration. Les natures peu expansives sont presque toujours celles qui sentent avec le plus de profondeur, car plus le sentiment est profond, moins il tend à s'exprimer. De là cette charmante pudeur, ce quelque chose de voilé, de sobre, d'exquis, d'égale distance de la rhétorique du sentiment, trop familière aux races latines, et de la naïveté réfléchie de l'Allemagne, qui éclate d'une manière admirable dans les chants publiés par M. de la Villemarqué. »

Pour peu que nous étudiions ensemble nos poètes, Mesdames, Messieurs, nous retrouverons chez eux,

aussi bien chez les débutants que chez les autres, les caractères distinctifs signalés par Renan. D'ailleurs, à part certaines fantaisies de Léon Durocher, le mâle chanteur de *Clairons et Binious*, et de Frédéric Le Guyader, l'auteur de l'*Ère Bretonne*, il ne nous souvient guère d'avoir lu de pièce si courte soit-elle qui n'invite sinon à la tristesse, du moins à la mélancolie dont semblent imprégnés notre ciel et nos paysages de landes et de mer.

Pays mouillé, touchant comme un visage en larmes,

a dit François Coppée, lors de l'inauguration de la statue de Brizeux.

Tenez, prenons au hasard. Voici des strophes de jeunes poètes :

De Hubert de Launay (Henry de la Bunelaye).

La vague, ce matin, était tendre et berceuse
Qui brisera demain des fronts sur les îlots.
Fais ce rêve, ce soir, toi qui n'es pas rêveuse,
Que les cœurs des humains changent comme les flots.

D'Auguste Dupouy, le distingué professeur de rhétorique au lycée de Quimper :

L'oiseau chante, ivre de lumière.
L'homme se tait. Dirait-on pas
Quelque printemps de cimetière ?
Les morts s'éveillent : parlons bas.

Ils reviennent, troupe éphémère,
Le matin, au soleil quitté,
De là vient qu'un air de mystère
Rôde aujourd'hui, par la cité.

Et qu'on s'oublie, et qu'on s'étonne,
A voir passer, comme autrefois,
Sous sa coiffe blanche, une nonne,
Les grains de son rosaire, aux doigts.

Passons aux œuvres de leurs aînés. Un fragment de Le Braz nous tombe sous les yeux :

C'est une terre en pierre, et qui tombe en ruine ;
C'est le cadavre épars d'un pays effondré.
Un fantôme de ciel erre dans la bruine,
En quête du soleil qui s'est évaporé.

Les rochers même, au bord des mers tristes, se meurent
D'un mal mystérieux, nostalgique et fatal
Et la lumière grise a dans ses yeux qui pleurent
Le regard immolé d'une sœur d'hôpital.

Des brumes, des linceuls moisis, de longs suaires
Flottent, lessive morne, au flanc des vallons bas :
Et là-haut, les Ménez semblent des ossuaires,
De grands cairns entassés sur d'immenses trépas.

Plus haut encor, les bras ouverts dans les ténèbres.
Comme de grands oiseaux cloués en plein essor,
Les Christs miment dans l'air, de leurs gestes funèbres,
La désolation de la terre d'Armor.

Que dites-vous de ce paysage ? Maintenant, c'est Beaufils qui pleure :

Las ! les roses mortes toutes,
Roses de l'été défunt,
Ont jonché les grandes routes
De pétales sans parfum !

Et voici l'hiver, la pluie,
Monotone, qu'on entend,
Sur la ville qui s'ennuie
Tomber comme en sanglotant.

A cette heure lente et grise
Où les soirs sont confidents
Du pauvre cœur qui se brise
A se voir vivre en dedans !

C'est V.-Emile Michelet qui imprègne ses vers de mélancolie vespérale :

Mélancoliquement tombe le soir d'automne :
L'or pâle du couchant baigne les arbres roux
Lointaine, une vapeur par masses met des flous
Sur les contours lavés de teinte monotone.

... Et sous tes plis fermés portant le vague espoir,
D'un lendemain nouveau, révélateur d'un monde.
Dans l'âme triste tu descends, ô calme soir !
Mélancolique et doux comme un amour de blonde.

« Mélancolique et doux » : peut-on, en deux mots, mieux caractériser l'amour breton ? A travers les lectures de nos poètes, ce sentiment apparaît bien tel que Renan l'a défini, ce qu'il y a de plus particulier dans notre race, profond, fidèle, timide, discret, avec une légère teinte de mysticité. Ecoutez cette *Romance* de Charles Bernard, le délicat poète de l'*Amour en rêve*.

Depuis que je la rencontrai
Mon cœur aimant cache un secret
Que nul n'a deviné peut-être,
Car elle-même ne sait pas
Que j'ai de loin suivi ses pas
Le premier jour sans la connaître.

Ce n'était alors qu'une enfant
Au charme déjà triomphant
Dans sa mignonne beauté blonde,
Aux grands yeux rayonnants et clairs
Qui mêlaient de soudains éclairs
A des mystères d'eau profonde.

Car elle a des yeux bleus très doux,
Et j'irais bien à deux genoux,
Devant elle brûler un cierge,
Tant la douceur et la bonté
Sont empreintes dans la clarté
De ses grands yeux chastes de vierge.

Tel est fidèle. le portrait
De celle que je rencontrai,
Cheveux flottants au vent de grève,
Et qui ne se douta jamais
Que, depuis longtemps, je l'aimais
En rêve !

Nous reprocherez-vous de faire d'autres citations ? Quand il s'agit d'apprécier des poètes, elles sont bien plus utiles que tous les commentaires.

Voici *Le Songe d'Une Nuit d'Hiver*, de Louis Le Lasseur de Ranzay :

Vous souvient-il du jour, de l'heure et de l'instant ?
La nuit d'hiver était si pâle et si désolée,
Qu'à peine miroitait au givre de l'allée
L'indécise lueur d'un astre grelottant.

Et comme les taillis n'avaient ni chants d'oiselles,
Ni vols blancs de ramiers rayant les claires eaux,
Pour oublier l'exil attristant des oiseaux,
J'ai pris vos doigts, qui frissonnaient comme des ailes.

Et, parce que la neige avait mis ses pâleurs
Aux arbres défleuris pleurant le long des sentes,
Pour devancer l'exil des floraisons absentes,
J'ai regardé s'ouvrir vos yeux qui sont des fleurs.

Et puisqu'aux églantiers les églantines closes
N'exhalaient plus l'arôme entre tous adoré,
Pour évoquer le cher parfum, j'ai respiré
Tous les rosiers sur vos lèvres, qui sont des roses.

Le Chapelet de Claude Neige nous revient à la mémoire.

Je l'avais recueilli gisant dans la poussière
Où votre main, distraite alors, l'avait perdu,
Je tremblais bien un peu, quand je vous l'ai rendu,
Mais vos yeux étoilés d'une douce lumière
M'ont souri comme ceux d'un ange de verrière
Et mon cœur défaillait, ô délice, éperdu...
De vous aimer, longtemps je me suis défendu,
Puis je vous ai donné mon âme tout entière.

Et j'en meurs, car hélas ! le frêle et fol espoir
Est mort qu'en l'égrenant pieusement, le soir,
Accoudant au prie-Dieu la grâce de vos poses,
Rêveuse, vous laissez s'emmêler tour à tour,
Comme de divins lys et d'adorables roses,
Les mots de la prière et les mots de l'amour.

La conception bretonne de l'amour que ces citations vous font entrevoir, déjà, Mesdames, Messieurs, nul ne l'a peut-être aussi bien exprimée que Charles Le Goffic.

L'amour ne chante pas ; il ne sourit jamais,
Ni le matin, quand l'aube argente les sommets,
Ni quand l'ombre, le soir, s'épanche des collines,
Ni quand le rouge été flamboie à son midi,
Et du brouillard qui dort dans l'éther attiédi
Perce et dissipe au loin les pâles mouselines.

L'amour ne chante pas ; l'amour ne sourit pas.
Il vient comme un voleur de nuit, à petits pas,
Retenant son haleine et se cachant des mères,
Il connaît que nul cœur n'est fixe en son dessein
Et qu'on ne dort jamais qu'une fois sur le sein
Vêtu par nos désirs de grâces éphémères.

L'amour ne chante pas, ne sourit pas. Ses yeux
Vont traînant un regard chargé de longs adieux
Sur les rêves quittés dont plus rien ne persiste.

Nul ne sait quand il vient, ni comment, ni pourquoi
Et les cœurs ingénus qu'emplit son vague effroi
L'attendent qu'il est loin déjà, le Passant triste.

Le Goffic a rendu ailleurs la fugitivité de l'amour :

... Si cruels maintenant, si tendres tout à l'heure,
Vos beaux yeux sont pareils à ces flots décevants,
Et l'amour ne s'y mire et l'amour n'y demeure
Que le temps d'un reflet sous le frisson des vents.

Qui ne connaît, du même auteur ? *Premiers Doutes* :

O rayons jolis, dissipez mes craintes...

Confidence :

Je t'apporte un cœur bien las...

Premier Soir :

Ce premier soir, pourquoi, pourquoi
M'avais-tu dit, tout abattue ?. .

Le Goffic excelle à traduire ses impressions en des pièces très brèves, et l'on ne saurait mieux faire que de les comparer aux petits *lieds* de l'*Intermezzo* et du *Retour* de Henri Heine, si l'on y trouvait l'ironie familière au grand poète allemand. Mais il ne nous a pas dit que son âme ; il nous a également dit « l'âme triste et douce » du pays breton et de ses habitants, et certes, il pourrait se vanter de l'avoir admirablement comprise, s'il n'était si modeste. Avec Yann Nibor, c'est le littérateur qui connaît le mieux nos matelots armoricains : on ne peut en douter, après une lecture de son « enquête économique et pittoresque » : *Sur la Côte*. Vous savez, sans doute, le dialogue entre les Paimpolais qui partent pour la grande pêche et les oiseaux de mer :

... Vos femmes, ici, prieront à genoux
Elles vous seront constamment fidèles,
Nous voudrions bien partir avec vous,
S'il ne valait mieux rester auprès d'elles.

Nous leur parlerons de votre retour ;
Nous dirons les gains d'une pêche heureuse,
Et comment la nuit, et comment le jour.
Comment votre cœur bat sous la vareuse.

Et nous les ferons renaître à l'espoir,
Tandis que les yeux tournés vers le pôle,
Elles s'en viendront au tomber du soir,
Pleurer deux à deux sur les bancs du môle.

Notre poète déplore le misérable penchant qui communique à ces hommes, merveilleux d'endurance, de résignation et de foi

Une gaîté farouche
Un rire plein de frissons,
Ferment des âpres boissons,
Qui leur ont brûlé la bouche.

Que ne peut-il guérir la Bretagne des deux plaies qui la rongent : l'alcoolisme et l'émigration dans les cités dont il nous a donné le roman très exact dans les pages navrantes de *La Payse*. Volontiers, il dirait avec Yves Berthou :

Souillés par des travaux serviles,
Objets de haine ou de mépris,
J'ai vu, dans les faubourgs des villes,
Des malheureux aux traits flétris.

Tous étaient partis pleins de joie.
Tous avaient de mâles couleurs ;
Aux chagrins maintenant en proie,
Ces exilés sont dans les pleurs.

Sous le malheur qui les terrasse,
Ils sont mornes, déguenillés,
Ces derniers débris de ma race
Que des félons ont dépouillés.

S'ils n'ont plus leurs signes de force,
Si l'on a rasé leurs cheveux,
Ils ont toujours leur rude écorce
Et l'immensité dans les yeux.

Les foules passent, ironiques,
Poursuivant d'un regard moqueur
Ces grands enfants mélancoliques
Que les regrets mordent au cœur.

Pendant qu'ici sur la bruyère,
S'abattent les usurpateurs,
Profanant les lieux de prière
Qu'habitaient nos Saints protecteurs,

Là-bas, les Bretons, dans l'angoisse,
Se contemplent, désespérés,
Loin du clocher de la paroisse
Et des Saints que vous vénérez.

O puissants de la Terre ! infâmes,
Qui vous riez de notre sort,
Vous montrez à ces pauvres âmes
L'inutilité de la mort.

Et désormais rien ne leur reste
Ni l'Espérance ni la Foi !...
Bretagne ! O Bretagne céleste !
Faudra-t-il renoncer à toi ?...

Avant de portraiturer ses compatriotes Lannionnais émigrés au Hâvre : Mône Lisillour, Hervé Le Gall et Jeanne Kerguidu, Le Goffic nous a donné le médaillon

d'une *Bretonne de Paris*. Nous le reproduisons bien qu'il soit célèbre :

Hélas ! tu n'es plus une paysanne ;
Le mal des cités a pâli ton front.
Mais tu peux aller de Paimpol à Vanne ;
Les gens du pays te reconnaîtront.

Car ton corps n'a point de grâces serviles ;
Tu n'as pas changé ton pas nonchalant ;
Et ta voix rebelle au parler des villes
A gardé son timbre augural et lent.

Et je ne sais quoi dans ton amour même,
Un geste fuyant, des regards gênés,
Evoque en mon cœur le pays que j'aime,
Le pays très chaste où nous sommes nés.

N'est-ce pas que Paul Bourget a eu raison de dire : « Les vers de Le Goffic donnent une impression unique de grâce triste et souffrante. Cela est à la fois très simple et très savant. Il n'y a que Gabriel Vicaire et lui pour toucher certaines cordes de cet archet-là, celui d'un ménétrier de campagne qui serait un grand violoniste aussi. »

(*A suivre.*)

PIERRE LAURENT.

LE BERCEAU DE DU GUESCLIN

Notre ami Théodore Botrel nous communique la belle pièce de vers qu'il a récitée au pied de la statue de Du Guesclin à Broons, lors de son inauguration, le 17 août 1902. On sait que le père de Botrel et ses ancêtres étaient du pays même de Du Guesclin; leur descendant avait donc une double qualité pour saluer le grand connétable sur sa terre natale.

N. D. L. R.

Rêvant à la Fête prochaine
L'autre jour en me promenant,
Je me suis assis sous un chêne
Entre Broons et mon cher Dinan ;

C'était un vieux chêne sans force
Tortu, bossu, ridé, cagneux
Et couvert d'un semblant d'écorce
Pareille au vieux manteau d'un gueux,

Laissant pendre une branche à terre,
Vieillard courbé sur son bâton....
Mais d'allure encore très fière !
.... Bref, un bon vieux chêne breton.

Et, lassé de ma longue marche,
J'allais m'assoupir à son pied,
Quand je vis le vieux Patriarche
Raidir son gros torse estropié ;

Puis, sur un ton plein de mystère,
Empruntant sa voix au Vent fou,
Le pauvre chêne solitaire
Se mit à parler tout à coup :

« Ecoute, disait-il, écoute toi, poète
Qui daignes écouter encor la voix des Vieux :
Quatre siècles et plus ont passé sur ma tête
Et j'ai vu défiler ici tous tes Aïeux ;

Le dernier, Jean Botrel, naquit dans une forge
Là, tout proche de nous, entre la Motte et Broons
— Je crois l'entendre encor chanter à pleine gorge —
Celui-là fut ton père, ô fils des Forgerons !

Il s'en venait ici, presque tous les dimanches,
Se régaler d'un peu d'eau claire et de pain bis
Et je le sens encore escalader mes branches
Pour surveiller un nid de pinsons, ses amis.

Or, un jour qu'il venait nous faire sa visite
En chantant, doucement, un cantique bénit
Il vit un bûcheron, de sa hache maudite,
Menacer le vieux chêne avec le jeune nid !

Et ton père, mon fils, le brave petit homme,
Se fit si cajôleur et tant le supplia
Que le vieux bûcheron finit par dire : « En somme
Je puis attendre un peu... » s'en fut... et m'oublia !

Et je n'ai plus revu mon sauveur. — Dieu le garde ! —
Mais je me doutais bien qu'un jour son fils viendrait
Et puisque te voici venu, je veux, ô barde !
Afin de m'acquitter, te dire mon Secret :

On a, de mes rameaux émondés chaque année
Et du bois de mes fiers et nombreux rejetons,
Meublé, du sol au toît, plus d'une maisonnée
Et fait bien des berceaux pour les petits Bretons :

Et c'est ainsi qu'un jour, au temps de ma jeunesse,
Un rustique artisan, de son humble ciseau,
Fouilla, longtemps, le bois de ma branche maîtresse
Afin d'en façonner un illustre berceau ..

Et j'eus l'immense Orgueil (j'y songe encore sans trêve
Et j'en frémis encore à l'heure du déclin)
D'avoir bercé, jadis, le formidable Rêve
Du petit gâs de Broons qui fut le grand Guesclin ! »

*
* *

Mais le Vent jaseur de la plaine
A cet instant même calmit :
Avec lui se tût le vieux chêne
Qui de mon père fut l'ami...

Et, frémissant de tout mon être,
Ayant fait un signe de croix,
Le chapeau bas devant l'Ancêtre
A mon tour j'élevai la voix :

« Salut à toi, témoin du grand Passé prospère
Qui berças dans tes bras le sauveur de l'Armor !
Si tu dois quelque peu ton existence au père,
Tu vas devoir au fils, dès aujourd'hui, ta mort !

Je te salue, ô chêne ! à ton heure dernière !
Puisque tu m'espérais, m'as-tu dit, pour mourir,
Que le Bûcheron vienne et te renverse à terre
Avant que ton vieux tronc n'achève de pourrir ;

Et que des artisans, de leur gros doigts honnêtes,
Plongent dans ton vieux cœur l'acier de leurs outils
Et creusent dans ton bois quelques bercelonnettes
Où les Bretons pourront coucher leurs tout petits.

Dans l'Espoir que l'un d'eux — seigneur, bourgeois ou rustre —
Mignon que bercera quelque femme en chantant,
Devienne le Sauveur, le Conquérant illustre,
Le nouveau Du Guesclin que la Patrie attend !

THÉODORE BOTREL.

*(Improvisé à Saint-Buc, le 16 août 1902
et dédié à M. Léon Jénouvrier).*

LA GUILLOTINE A CHATEAUBRIANT
EN 1794

C'est, sous ce titre un peu prétentieux, une simple rectification que nous devons à nos lecteurs.

Dans la livraison de *novembre-décembre 1900*, la *Revue historique de l'Ouest* publiait (*page 358*) une note sur *Louis Joachim Toussaint Fresnais de Beaumont*. Il y est dit que le sieur Fresnais « fut exécuté à Rennes, et non à Châteaubriant, comme l'a admis la croyance populaire, et où d'ailleurs la guillotine n'a pas fonctionné pendant la Révolution... » C'est cette assertion que nous venons modifier ici, par suite de la découverte de documents nouveaux et très précis.

Monsieur Alfred Lallié, qui nous les a communiqués, est un de ceux qui pensaient que la guillotine n'avait pas fonctionné à Châteaubriant pendant la Révolution : « Je crois, écrivait-il, qu'on ne guillotinait pas à Châteaubriant, les commissions militaires nommées *commissions volantes* fusillaient leurs condamnés. Je ne connais d'exception que pour Guérande où une section du tribunal révolutionnaire fonctionna quelques jours; et les condamnés du tribunal furent guillotinés avec l'instrument de Nantes envoyé spécialement et non sans difficulté... » (1)

Si l'instrument de Nantes ne vint pas fonctionner à Châteaubriant pendant la sinistre époque de la Révolution, celui de Rennes fut amené au moins une fois pour l'exécution de Fresnais de Beaumont. Il n'est plus guère permis d'en douter après lecture des lettres que nous reproduisons, et dont M. Lallié nous adresse

(1) Voyez du même : *La Guillotine et le Bourreau à Nantes pendant la Terreur.*

la copie, en la faisant précéder de ces remarques : « J'ai parcouru récemment les procès-verbaux de divers districts, et notamment de celui de Châteaubriant, j'y ai trouvé la copie des lettres dont la teneur suit et qui concernent l'arrestation, le jugement, la condamnation et l'exécution de M. de Beaumont :

« *Au comité du Salut public, 22 pluviôse, an II (10 février 1794).*

« Républicains, nous voyons avec surprise que l'un des chefs de brigands de la Vendée, Fresnais de Beaumont, arrêté dans notre district, est retenu à Rennes depuis fort longtemps sans être jugé. Il a été chef de brigands dans notre district dès le mois de mars 1793, il a été du conseil de l'état-major de ces brigands. Ces faits sont appris par des pièces que nous avons envoyées à Rennes, lorsqu'il y fut et transféré, et par la déposition de plusieurs brigands fusillés. Nous ne pouvons deviner le motif qui a pu faire différer; la *Société populaire* et les bons patriotes demandent qu'il soit rendu justice à ce scélérat qui trouva le secret, au mois d'avril dernier, d'échapper au glaive de la loi, à l'abri de la protection du sauf-conduit que lui avait donné Coustard de Nantes, député à la Convention. »

« *A l'accusateur public à Rennes, 23 pluviôse, an II (11 février 1794).*

« Républicain, c'est avec la plus grande surprise que nous apprenons à l'instant que Beaumont, le plus scélérat des contre-révolutionnaires est sur le point d'être mis en liberté. Mille preuves les plus authentiques des crimes qu'il a commis pour perdre la République appellent sur sa tête la vengeance nationale. Lui seul a

fait des rassemblements considérables, a soulevé les communes de notre district, au mois de mars dernier (1793), s'est mis à leur tête pour faire égorger les patriotes, a passé de là avec les scélérats de la Vendée et y a exercé les premiers emplois; y a attiré un grand nombre de malheureux qui ont été les victimes de sa scélératesse. Si tant de crimes restent impunis, le salut public est compromis, surtout avec un scélérat qui a de grands moyens. Le salut de la République et notre devoir commandent impérieusement de dénoncer son impunité au Comité du Salut public. Nous te ferons passer par le premier courrier toutes les pièces qui sont à sa charge, que nous avons envoyées lors de sa translation à Rennes et qui auraient dû t'être remises. »

« *Au citoyen Defiennes, accusateur militaire au tribunal révolutionnaire, à Rennes, du 28 pluviôse (16 février).*

« Républicain, en faisant tomber le glaive de la loi sur Fresnais de Beaumont, en expiation de ses forfaits, tu lui as fait rendre la justice qui lui était due. Il est arrivé ici à dix heures, et à midi et demi il a été exécuté à la satisfaction générale et aux cris du peuple de *Vive la République!* Puisse la terre de la liberté être purgée de pareils monstres. Salut et fraternité. »

« *Au citoyen Lefiebvre, président du tribunal révolutionnaire, à Rennes, du même jour 28 pluviôse (16 février).*

« Républicain, Fresnais Beaumont, chef de brigands, arrivé ici à dix heures, a reçu à midi et demi le châtiment dû à ses forfaits. Il y a longtemps qu'un pareil monstre aurait dû passer au rasoir national. »

Ces deux dernières lettres, écrites évidemment le jour de l'exécution de M. Fresnais de Beaumont, nous

donnent la date exacte de sa mort : le 16 février 1794.

Par ailleurs, M. l'abbé Goudé, dans son *Histoire de Châteaubriant* (page 301), produit une note trouvée par lui aux archives municipales à la date du mois d'avril 1794. Elle est très formelle et aurait dû attirer notre attention et nous fixer sur le lieu et le mode d'exécution de M. de Beaumont. Elle est ainsi conçue : *Payé à F. C. 15 sous pour avoir enterré le cadavre du brigand guillotiné Beaumont.* « Je ne crois pas, ajoute l'abbé Goudé, que l'horrible machine fût en permanence à Châteaubriant, on la faisait venir pour les grandes circonstances. »

Comme l'assure M Lallié (op. cit.) les représentants en mission dans l'Ouest pensaient que les exécutions faites dans les villes où les délits de rébellion avaient été commis produiraient plus d'effet sur les habitants des campagnes. De son côté, l'abbé Goudé reconnaît « qu'on s'était donné beaucoup de mouvements pour s'assurer de la personne de M. Fresnais de Beaumont de Saint-Julien de Vouvantes. On avait contre lui une haine sans égale, on l'appelait *le grand coupable*, et on le considérait comme l'instigateur et le chef de l'insurrection de ce canton. On réussit à le faire condamner par le tribunal de Rennes. La sentence fut affichée et publiée par toute la ville de Châteaubriant et exécutée... »

Il nous eût été intéressant de connaître les signataires des lettres susdites ; mais, nous écrit M. Lallié, « j'ai copié ces lettres dans le registre de correspondance du District de Châteaubriant, et ces lettres inscrites en minutes ne portent aucune signature. En rapprochant de ces lettres les procès-verbaux des séances du District et en comparant les dates, on peut savoir les noms des membres présents à la séance et par con-

séquent les signataires probables. Or étaient présents les 22, 23 et 28 pluviôse an II, Lelièvre, vice-président, Lefaux, Jallot, Taillandier, Bongérard, agent national, Chassaing secrétaire. »

La commission militaire révolutionnaire *Brutus Magnier* qui condamna M. de Beaumont siégea à Rennes du 1er frimaire au 17 plairial an II. Les signataires du jugement rendu le 27 pluviôse sont : Lefiebvre, capitaine au 8e bataillon du Calvados, juge depuis le 12 frimaire en remplacement de Bassenge ; Defiennes, lieutenant au 22e chasseurs, accusateur public ; Coulon, soldat volontaire au 10e bataillon de Paris, juge ; Gracchus Châlon, juge du 17 nivôse au 21 ventôse ; Scévola Biron, greffier.

Ce fut donc dès le lendemain de sa condamnation que M. de Beaumont fut amené en toute hâte à Châteaubriant et exécuté. Il n'y a plus lieu de douter de ces détails, la croyance populaire dont nous n'avions pas tenu compte suffisant est tout à fait d'accord avec les faits, et nous tenions, en historien consciencieux à rectifier ce que nous avons écrit dans notre étude : *Messire Jean Lainé, son journal et ses notes.*

Dans l'acte de son baptême, 24 juin 1736, Joachim-Toussaint Fresnais est déclaré fils de noble homme René Fresnais sieur de la Richardais (en Juigné des Moutiers), avocat en parlement et sénéchal de la Chapelle-Glain, et de demoiselle Catherine-Bonaventure-Renée Bautrais. Il eut pour parrain Jérôme-Joachim-Michel Robineau, chevalier, marquis de la Motte-Glain, Rochequairie et autres lieux, et pour marraine, demoiselle de Rochequairie.

J. Saint-Fort Rondelou.

LÉGENDE NANTAISE

Les Romains sont établis en Gaule depuis six siècles et leur civilisation a pénétré partout. De nombreuses écoles ont été ouvertes, et les jeunes Gaulois mettent autant d'ardeur à défricher les ténèbres de leur ignorance, qu'à abattre leurs sombres et mystérieuses forêts. L'influence romaine est aussi favorable au commerce qu'au développement de la civilisation, Nantes profite de cette impulsion placée au confluent de la Loire et de l'Erdre, cette belle ville devient bientôt une puissance maritime. La Loire, fleuve majestueux, et l'Erdre, charmant cours d'eau, invitent d'une façon toute spéciale à la navigation ; aussi les Nannètes ont-ils pris un navire pour emblème ; et leurs barques audacieuses remontent la Loire et vont jusqu'à l'Océan, transportant les produits de Nantes vers les côtes moins fortunées.

Plus on est riche et puissant, plus on craint le ravisseur. Les opulents Nannètes furent donc remplis d'épouvante et de crainte lorsqu'en 508 on signala l'arrivée de Chillon et de ses hordes barbares. Ici point de sainte Geneviève pour arrêter le fléau dévastateur, et on ne pouvait attendre, d'une telle invasion, que la ruine et le carnage. Encore quelques jours, et cette cité florissante ne sera plus qu'un monceau de décombres fumants.

Les vaillants Nannètes ne songent pas à la fuite ; plutôt mourir que d'abandonner son foyer et sa ville. Ils se hâtent de mettre à profit les quelques jours qui restent avant l'arrivée de Chillon ; les uns creusent des fossés, d'autres réunissent des vivres de toutes sortes ; les vieillards s'assurent du fonctionnement des javelots

et des épées, les femmes excitent leurs fils au combat, tandis que les esprits et les courages sont enflammés par les chants patriotiques des bardes. Les Nannètes sont prêts et attendent l'ennemi de pied ferme.

Enfin Chillon paraît. Il campe ses sujets aux environs de la chaussée de Barbin. Le combat s'engage, la mêlée est effrayante. Ah ! quel tumulte ! les chevaux hennissent, les guerriers crient pour s'exciter au carnage, les mourants gémissent et réclament vengeance ; on ne voit que sang versé, que membres brisés. Les Nannètes sont braves, ils luttent vaillamment; mais ils sont peu, et les barbares sont trois fois plus qu'eux. La mort dans l'âme, les assiégés sont obligés de reculer et d'abandonner la chaussée de Barbin, seule voie de communication entre les deux rives. La situation devient périlleuse; cependant un peuple si généreux ne peut perdre ainsi tout espoir et tout courage. Pendant quarante jours il lutte énergiquement et résiste aux envahisseurs ; mais les hauteurs du Martray sont occupées par Chillon, les vivres sont rares; et c'est demain qu'il va falloir se rendre. Oui, pour la dernière fois le soleil couchant voit cette cité si riche et si belle. Demain la Loire emportera vers l'Océan les cadavres de ses riverains. Tout est perdu ! la cité semble endormie et tranquille ; mais, hélas ! il n'en est rien ; tous les Nannètes sont dans l'angoisse et dans l'inquiétude, ils pleurent leur liberté, tandis que les barbares fêtent leur victoire dans l'orgie et dans la débauche.

Tout d'un coup, un long cri d'étonnement et de surprise s'élève et voilà tous ces barbares, si cruels et si sanguinaires, il y a un instant, remplis de crainte et d'effroi. Que se passe-t-il donc ? Est-ce une armée nombreuse qui vient au secours des

assiégés ? ou bien est-ce quelque cataclysme qui fait trembler ces impitoyables barbares ? Non, mais voici que tout d'un coup un homme sort de l'église Saint-Donatien malgré les portes closes. L'éclat qui l'environne, son visage inspiré semblent un reflet de la sagesse divine. Il est éclairé et illuminé, non pas tant par le flambeau qu'il tient à la main, que par une lumière particulière et intérieure qui se manifeste dans tout son être. Ses vêtements blancs, majestueusement drapés, lui donnnent un aspect fantastique. Puis un autre homme, en tout semblable au premier, sort de Saint-Donatien, puis un troisième, puis une légion. Au même instant, même fait se produit à l'église Saint-Similien. Tous ces êtres mystérieux se rangent en procession, et deux longues files de fantômes se déroulent lentement, sur les bords de l'Erdre, au chant des cantiques. Elles se rejoignent sur la chaussée de Barbin et là se réunissent. Pendant un instant, tous ces êtres mystérieux prient, et tout d'un coup disparaissent.

A la vue de ce prodige, les barbares avaient passé par les sentiments les plus divers. Enfin, fous de terreur, tremblants de crainte, ils s'enfuient dans un désordre épouvantable, abandonnant une partie de leur trésor aux Nannètes, ne voulant pas luter contre une ville protégée par une puissance divine. Chillon, ce chef si intrépide, frappé par ce miracle, se fit instruire de la religion catholique, puis baptiser. Nantes fut ainsi sauvée car Dieu protège ses enfants lorsqu'ils implorent sa miséricorde ; et leur donne un secours parfois miraculeux et éclatant, plus souvent occulte et mystérieux, mais qui n'en est pas moins efficace..

MARIE URVOY DE PORTZAMPARC.

CHOSES DE CHEZ NOUS

Chronique de Bretagne

Plages, touristes et baigneurs. — Inauguration de la statue de Hoche à Quiberon. — Du Guesclin à Dinan. — Le corps de l'enseigne de vaisseau, Henry, ramené en Bretagne.

A plusieurs époques de son histoire la Bretagne a subi de formidables invasions, dont toutes les péripéties ont été avec soin enregistrées et racontées. Il y aurait un volume bien amusant à écrire sur l'envahissement annuel et périodique de toutes nos côtes, de toutes nos plages, par ces innombrables étrangers, qui viennent s'y reposer et s'y baigner.

Depuis la Loire-Inférieure jusqu'à la Normandie nos départements sont entourés d'une ceinture d'hôtels, de villas, de chalets, et si les invasions actuelles sont moins dangereuses et plus pacifiques que celles du temps passé, elles n'en sont ni moins bruyantes, ni moins mouvementées. Nos grandioses et majestueuses falaises sont écrasées par de gigantesques casinos, qui, sans doute pour mieux faire ressortir le contraste avec ce qui les entoure, sont tous d'une laideur repoussante.

La grande voix de la mer est étouffée par les sifflets stridents des steamers, par les cornes des tramways, par les ronflements des orchestres et par les trépidations affolées de cette reine du jour, qui s'appelle : l'au-

tomobile. Autrefois c'était le silence, maintenant c'est le vacarme ; autrefois c'était la solitude, maintenant c'est la cohue ; autrefois il y avait chez nous des « petits trous pas chers », maintenant on est écorché tout vif et si les corps se fortifient, les porte-monnaie, eux, sont bien malades et maigrissent de plus en plus. Que voulez-vous !... traitez-moi d'ennemi du progrès, d'original, d'arriéré, de tout ce que vous voudrez, vous ne m'empêcherez pas de regretter le temps où il n'y avait sur nos falaises que des landes et des bruyères ; où l'on ne rencontrait sur nos routes que des chariots chargés de blondes moissons ; où l'on pouvait se perdre dans les petits chemins creux pour y écouter la grande voix du silence ; où l'on trouvait dans les auberges une hospitalité modeste, il est vrai, mais si cordiale et si franche ! Tout cela, hélas ! c'est de la légende ; il faut bien en prendre son parti et accepter ce qu'on ne peut empêcher.

La dernière consolation qui nous reste est, en déplorant l'invasion, d'examiner les envahisseurs et je vous assure que l'étude qu'on en pourrait faire fournirait au psychologue une abondante collection d'observations piquantes et curieuses. Quels sont les abonnés de nos plages ? Des messieurs qui viennent *prendre l'air de la mer* et qui passent leurs matinées au café, leurs après-midi au concert et leurs soirées au théâtre. Des dames qui viennent *se reposer* et qui changent de toilette au moins cinq fois par jour, déjeunent le matin chez des amies, dînent le soir chez d'autres amies, passent leurs journées à faire des visites, leurs soirées à jouer aux petits chevaux et leurs nuits à danser. Et tout ce monde-là, vous le comprenez aisément, est beaucoup trop occupé pour faire de saines et fortifiantes promenades ; tout ce monde-là n'a pas le temps

de regarder la mer, la mer avec ses changeantes teintes d'émeraude, avec ses horizons lointains et infinis, avec ses couchers de soleil si merveilleux. Vraiment il y a des gens qui sont bien à plaindre ! Heureusement il y a des exceptions ; il y a encore des familles paisibles qui viennent chercher le repos du corps et celui de l'esprit sur les bords de la Manche ou de l'Océan ; il y a encore des gens qui savent admirer la nature et qui viennent en goûter les beautés en Bretagne, parce qu'elle est plus belle là que partout ailleurs.

Et puis, il y a les enfants. Ce sont eux les rois de la grève ; dès le premier jour ils s'en sont emparés et jusqu'au moment du départ ils règneront sur leur royaume en souverains et en maîtres. Pendant que les plus grands s'exercent au tennis ou au croquet, les bébés, jambes nues, les cheveux au vent, les joues hâlées par le soleil, « construisent des forts ». Ces mignons travailleurs de la mer, armés de pelles en fer ou en bois, amoncellent le sable, élèvent des bastions, plantent un drapeau sur la forteresse et quand la marée vient engloutir leur œuvre minuscule, ce sont des bousculades homériques, des exclamations de bonheur, des cris de joie sans fin ! Et sur les lèvres des mamans qui travaillent tout à côté, on voit passer des sourires... Pauvres chers petits, c'est vous qui êtes des sages ; jouissez pleinement de vos vacances ; oubliez l'alphabet, le latin, le grec, les mathématiques et tout le reste ; il viendra toujours trop tôt pour vous le moment où vous rouvrirez les dictionnaires, où vous regretterez les jeux de votre enfance et où vous comprendrez que la Providence se joue des projets des hommes et détruit souvent leurs rêves de bonheur, comme la mer qui vient de renverser votre citadelle de sable.

Il y a encore les voyageurs des trains de plaisir. Pour eux, point n'est besoin d'un hôtel luxueux, un coin de rocher leur en tient lieu ; point n'est besoin d'une table richement servie, le panier rempli de victuailles, au milieu desquelles le traditionnel jambonneau est à la place d'honneur, suffit à apaiser leur robuste appétit. Ce sont pour la plupart des ouvriers, des commerçants, qui ont économisé à grand'peine l'argent nécessaire pour venir passer « un jour à la mer » et qui en prennent pour leur argent. On les voit déambuler par bandes, courant partout, se baignant en masse, l'air heureux, la figure épanouie. Leur admiration et leur joie font vraiment plaisir ; elles se traduisent par des réflexions extraordinaires, par des naïvetés surprenantes : comme cette honnête famille, qui se promettait bien en allant à Lorient de voir la maison des Mages (de l'Orient) ; comme ce brave cultivateur, qui, sous le hall de la gare de Rennes et au milieu de la fumée de plusieurs locomotives, murmurait : « On sent déjà l'air salin ici ! » Il y a aussi quelques mésaventures : témoin cette bonne dame, qui sur le bateau de Dinard, alors que la mer un peu houleuse lui faisait craindre le mal de cœur et peut-être un naufrage... que sait-on ?... se précipitait vers le capitaine et lui criait d'une voix angoissée : « O Monsieur, je vous en prie, faites arrêter, je veux descendre ! »

Enfin, il y a les Anglais, et je ne sais pas pourquoi j'en parle en terminant, car dans une esquisse, si brève qu'elle soit de nos plages bretonnes, on devrait les mettre en première ligne tant ils sont nombreux et encombrants. Je ne vous les dépeindrai pas ; à quoi bon ? ils sont si connus !... Mais je continuerai à ne pas comprendre pourquoi ils étalent un sans-gêne si

inqualifiable, pourquoi leur extérieur est si négligé, pourquoi leur tenue est si bizarre; pourquoi enfin leur costume est si excentrique et si absurde. En voici un que j'ai remarqué au hasard et que je dédie aux lectrices de la *Revue de Bretagne*, étant bien sûr à l'avance qu'elles ne l'adopteront pas : cheveux jaunes, espadrilles grises, jupe rouge, corsage vert, lunettes bleues, béret noir et voilette blanche. Presque toutes les nuances de la palette la mieux garnie ; presque toutes les couleurs de l'arc-en-ciel le plus éblouissant !... Ah oui ! ils sont partout ; et quand je les vois choisissant les meilleures places, arrachant des plats les meilleurs morceaux, encombrant les gares et les voitures de leurs malles fantastiques ; plus que jamais je comprends et j'approuve l'indignation de Louis Veuillot, qui écrivait à sa sœur : « O ma chère amie, que la terre serait belle, s'il n'y avait pas d'Anglais ! »

Donc on vient en Bretagne parce que la Bretagne est belle, parce que l'on s'y plaît, parce qu'on la revoit toujours avec plaisir, et aussi... parce que c'est la mode! Il y vient des gens de tous les pays, de toutes les couleurs et j'ai même à vous signaler aujourd'hui l'arrivée de deux hommes de bronze, qui sont venus s'installer et pour longtemps : l'un à pied sur la presqu'île sauvage et grandiose de Quiberon ; l'autre à cheval dans la coquette et charmante petite ville de Dinan. Il y a deux statues de plus sur notre sol breton : celle de Hoche et celle de Dugesclin.

Le nom de Hoche a le triste privilège de provoquer des discussions interminables, d'éveiller des passions agressives et de faire naître des rivalités dangereuses.

Il serait intempestif, à notre époque surtout, de nous lancer dans la mêlée furieuse que déchaîne son souvenir ; et en laissant aux historiens le soin d'étudier ses hauts faits militaires et son rôle public, nous nous bornerons à dire quelques mots de l'homme privé. Au château de Gaillefontaine, dans le pittoresque pays de Bray, en Normandie à quelques kilomètres de Forges-les-Eaux, le marquis des Roys, petit-fils du général Hoche, s'est attaché depuis trente ans à réunir, autant qu'il l'a pu, les papiers et les reliques de son illustre aïeul. Ce trésor, formant à cette heure vingt-cinq énormes in-folio, contient des lettres charmantes. Ecoutez celle-ci que Hoche écrivait, la veille de son mariage, à Mlle Déchaux, sa fiancée : « Ma chère Adélayde, prêt à deve-
« nir votre époux, permettez que je vous présente en-
« core quelques réflexions. Mon amitié pour vous, mon
« estime, mon amour même m'en font un devoir. Adé-
« layde, le nœud, qui va vous unir à moi, est saint et sa-
« cré. Ce n'est pas pour un moment que nous serons
« attachés l'un à l'autre ; c'est pour toujours, pour
« toujours, songez-y bien. Peut-être n'avez-vous point
« assez réfléchi à cet engagement. Ne voyez en moi
« qu'un simple citoyen. Qu'un nom trop prôné dans les
« gazettes ne vous fasse pas désirer de devenir l'époux
« d'un homme dont l'unique ambition est de vous
« rendre heureuse ; il est encore temps, si quelque ob-
« jet avait pu vous frapper. Un mot, je retire ma parole
« et me borne à devenir votre ami, ne désirant plus
« que votre estime. Faites librement cette confidence
« à un homme assez généreux et juste pour ne se
« plaindre que du sort qui l'aurait rendu malheureux.
« Si au contraire, chère et belle Adélayde, votre cœur
« innocent et pur n'a pas encore été touché, accordez-

« le à mon amour. En devenant mon épouse, devenez « mon amie ; je ne vous adorerai jamais, je vous aime- « rai toujours, toujours. » N'est-ce pas délicieux !...

Ecrite à Metz, où le jeune commandant de l'armée de la Moselle avait établi son quartier général, cette lettre, en date du 2 ventôse de l'an II (10 février 1794), ne précéda que de quelques semaines un mariage souhaité non moins vivement par la fiancée que par le fiancé. Nommé au commandement de l'armée d'Italie, Hoche est reçu à Nice comme un triomphateur, mais, hélas! la roche Tarpéienne est près du Capitole, et quelques jours après il était arrêté comme « traître » et incarcéré à la prison des Carmes. De là il écrit à son beau-père : « Je pleure sur toi, homme vertueux, qui « jusqu'à ce jour, au sein d'une famille honnête, n'a « connu que la tranquillité et le bonheur. Fallait-il « que je te connaisse pour t'affliger ! Ah ! pardonne, « pardonne à un homme qui t'aime et qui te vénère, à « un homme qui n'est malheureux que par un excès « de sensibilité. Je demande ton estime, je la méritte « (*sic*) et sa perte ne ferait qu'ajouter à mes peines. « Cache bien à ma femme, à ma chère Adélayde, que « l'homme qui voudrait son bonheur aux dépens de sa « vie est privé de sa liberté, etc... » Il avait été mis en état d'arrestation au commencement d'avril, au mois d'août sa captivité durait encore. Elle ne cessa que le 4 de ce mois, huit jours après le 9 thermidor, et il ne dut sa liberté qu'à la chute de Robespierre.

Hoche fut un nerveux et un passionné, mais ce ne fut pas un sectaire. Comme on en peut juger par ses lettres, dont nous venons de donner quelques extraits, son âme était simple, candide, charmante, rayonnante de foi, de jeunesse et d'ardeur. Pourquoi laisser dans

l'ombre toute sa vie si héroïque pour ne parler que de Quiberon, la page la plus sombre, la plus triste et la plus sanglante de son histoire? Pourquoi lui avoir élevé une statue *là* à lui qui n'était pas breton? Si l'on voulait lui en dresser une, il fallait la mettre à Rennes, à Paris, ou ailleurs, n'importe où plutôt que sur ce coin de terre qui fut arrosé du sang de ceux qui furent des braves, des héros, des martyrs et..... ses victimes! Pourquoi avoir oublié son titre si beau de « Pacificateur » et avoir choisi pour le glorifier les jours troublés que nous traversons? Cette cérémonie aurait pu être un acte de réparation, est-ce qu'en raison des circonstances actuelles elle ne peut pas être regardée comme une provocation? Sur le piédestal du monument de Quiberon, on a mis son nom: Hoche; j'aurais voulu qu'au-dessus on gravât cette phrase qu'il écrivait de Vendée au Directoire, le 9 mars 1796 : « Si l'on n'admet pas la tolérance religieuse, il faut renoncer à l'espoir de la paix dans ces contrées. » Ces mots-là au moins eussent été de circonstance et n'auraient pas manqué d'à-propos.

Si le nom de Hoche provoque des discussions, qui vraisemblablement ne s'apaiseront pas d'ici longtemps, celui de Du Guesclin est entouré d'une universelle et unanime admiration. Si le bon connétable est resté si populaire parmi nous, c'est parce qu'il a toujours aimé sa Bretagne et qu'il l'a défendue avec tout son héroïsme, c'est parce qu'il a toujours haï les Anglais et qu'il les a combattus avec toutes ses énergies, c'est parce qu'on se rappelle les derniers mots qu'il prononça sur son lit de mort : « Adieu, mes amis, dit-il aux officiers qui

l'entouraient. Je recommande à Dieu ma femme et mon roy. Adieu, douce France que j'aime. Amis, souvenez-vous en quelque lieu que vous fassiez la guerre que les prêtres, les femmes, les enfants et le pauvre peuple ne sont pas vos ennemis. »

Aussi est-ce avec un élan admirable, avec un véritable enthousiasme, qu'a été accueillie l'idée de lui élever une statue dans sa bonne ville de Dinan. Il fallait un artiste éminent pour faire revivre dans le bronze les traits mâles et fiers du noble héros ; il y en avait un, il n'y en avait peut-être qu'un, qui pût mener à bonne fin cette entreprise périlleuse : Frémiet. Et il nous l'a montré tel que son prestige l'avait laissé vivant dans nos mémoires : fièrement campé sur son cheval de bataille, la figure non pas belle, certes, mais superbement énergique, tenant à la main son épée nue pour courir à une nouvelle bataille, c'est-à-dire à une nouvelle victoire. Il fallait amener l'œuvre de Paris à Dinan et l'on se servit pour ce transport difficile, non pas du chemin de fer, allons donc !... les trains sont vieux jeu..... mais d'une automobile. J'ai vu le chariot et, en soulevant la toile, il m'a semblé que le guerrier avait un air plus renfrogné qu'à l'habitude et qu'il paraissait un peu humilié de ce mode de locomotion.

Les fêtes commencèrent à Dinan, le 19 juillet, par un grand concert, dont le succès était assuré à l'avance, puisqu'on devait y entendre des artistes comme, Kowalski, Mme Magné-Darcourt, M. et Mme Botrel, etc... Une comédie en un acte : *Charles V et Du Guesclin* de M. Augé de Lassus, fut très goûtée et unanimement applaudie. L'auteur, en des vers fort bien tournés, montra Du Guesclin, arrivant à la cour de Charles V et revenant de captivité. Sa rançon a été payée ; femmes et filles de

Bretagne, jeunes et vieilles, ont prolongé leurs veillées et filé leurs quenouilles pour réunir les cent livres demandées par les Anglais. Une jeune Bretonne arrive, exténuée, pour apporter au roi le prix de la rançon du vaillant capitaine. Elle est reçue par Du Guesclin lui-même, tout ému de cette marque de sympathie de ses frères de Bretagne, où pourtant les larmes ont coulé par lui, qui emmenait les hommes au combat si loin qu'ils ne revenaient pas. Fait connétable par Charles V, Du Guesclin reçoit l'épée du roi Jean et part pour chasser les Anglais de France et rendre au trône la Bretagne et la Normandie libres de tout enchaînement.

Le lendemain, le grand jour, une imposante cérémonie religieuse eut lieu à l'église Saint-Sauveur. Sous les voûtes du temple, orné de trophées et de drapeaux couronnant des écussons aux armes du héros, M. l'abbé Morelle, vicaire général de Saint-Brieuc, prononça un panégyrique qui souleva des élans d'enthousiasme et provoqua la plus patriotique des ovations. Botrel, accompagné par l'orgue, récita des vers qui émurent l'assistance et produisirent une indescriptible impression, surtout lorsqu'il invoqua le cœur du guerrier et qu'une voix dissimulée derrière les draperies qui ornaient le cénotaphe, lui répondit : « C'est moi ! ». L'après-midi eut lieu la cérémonie officielle. Le ministre de la guerre prononça un discours, dont nous extrayons ce passage : « C'est un de mes devoirs, et des plus formels de m'associer à toutes les fêtes semblables à celle d'aujourd'hui ; c'est d'apporter l'assurance que le gouvernement s'associe au culte du souvenir des hommes du passé, qui ont fait la France d'aujourd'hui. Nous devons accomplir ce devoir avec satisfaction ; nous ne devons pas oublier ceux qui ont versé leur sang pour l'unité fran-

çaise; nous sommes heureux de nous associer à la glorification de cet homme du passé dont nous sommes fiers. » Puis Botrel monta sur le socle du monument et, avec son accent si communicatif, avec cette voix si chaude et si empoignante que vous lui connaissez, il déclama une pièce de vers, où il avait mis toute son âme. La foule éclata en longs applaudissements, quand il s'écria :

« Car on t'aimait, Bertrand, pour ta laideur si belle,
« Ton front si fier, tes yeux si droits, ton cœur si fort,
« Et pour ton dévouement, si breton, si fidèle,
« Sur lequel on pouvait compter jusqu'à mort.
« Tous les cœurs te suivaient quand tu faisais campagne;
« Captif, au Prince Noir tu dis avec raison :
« Il n'est pas une femme en France, une en Bretagne,
« Qui ne voudrait filer le lin pour ma rançon.
« Et l'on t'aime toujours comme au temps de ta gloire ;
« Plus, peut-être ; nos yeux éblouis, aveuglés,
« T'apercevant grandi sur le seuil de l'histoire,
« De toute la grandeur des siècles écoulés.
« Oui, le peuple breton t'aime mieux que nul autre ;
« Sans doute que de toi chacun de nous descend,
« Et qu'un peu de ton âme est encore en la nôtre,
« Et qu'un peu de ton sang coule dans notre sang.
« Aussi vienne le jour, où, par mâle fortune,
« Pour sauver la patrie, il nous faille lutter ;
« Tu renaîtras par nous cent mille fois pour une,
« Puisque chaque breton brûle de t'imiter.
« Cependant qu'au logis, tout comme leurs aïeules.
« Les Bretonnes sauront encor près des berceaux
« Pour solder du pays la rançon, toutes seules,
« Filer la quenouillette et tourner les fuseaux. »

Cette fête fut splendide ; tout fut à souhait, tout excepté le temps, hélas! Une pluie torentielle noya les

discours en prose et les compliments en vers, il n'y eut que l'enthousiasme qu'elle ne put refroidir. Vers le soir cependant le soleil boudeur daigna se montrer et envoya un de ses derniers rayons sur le bronze qui resplendit tout à coup et étincela comme en une apothéose !

Le 11 novembre 1876, on apportait dans une des églises d'Angers un enfant qui venait de naître et sur le registre de baptême on inscrivait ses deux noms : Paul Henry. Bien que par sa naissance il n'appartienne pas à la Bretagne, l'Anjou nous permettra bien et ne nous en voudra pas de le revendiquer pour un des nôtres, puisque son père était de Paimpol et son grand-père de Saint-Renan. Il fait ses premières études à l'externat Saint-Maurille et les achève chez les Jésuites à Jersey, à Waverley-Terrace. Son enfance fut heureuse comme les peuples qui n'ont pas d'histoire. Il passait toutes ses vacances dans le vieux manoir de Kergresq en Plougrescant (Côtes-du-Nord), et sans aucun doute la « grande bleue » dut exercer sur sa jeune âme un irrésistible attrait et lui révéler la vocation qu'il ne tarda pas à annoncer à ses parents : il voulait être marin. En concourant pour le *Borda*, il eut à commenter ces deux vers de Corneille, qui pour lui devaient être un présage :

« Contre qui ce soit, que mon pays m'emploie
« J'accepte aveuglément cette gloire avec joie... »

Le 1er aout 1895, il est nommé aspirant et part sur l'*Iphigénie* pour son premier voyage autour du monde : « Jour mémorable, écrit-il. Toute la matinée nous sommes un peu enfièvrés ; nous avons bien mangé, bien

chanté ; c'est nécessaire avant d'affronter le terrible mal de mer. » Le 1er janvier 1900 Paul Henry apprend qu'il doit remplacer en Extrême-Orient un enseigne de vaisseau qui vient de donner sa démission et son premier cri est celui-ci : « Quelles belles étrennes ! » Il arrive en Chine au moment où les choses prennent une mauvaise tournure, où les Boxers égorgent nos protégés et menacent les légations. Le pauvre enfant ne veut pas rester dans l'inaction à Fou-Tchéou ; il demande, il sollicite et finit par obtenir l'autorisation de partir pour l'expédition de Pékin.

Ce que fut sa résistance, ce que fut son héroïsme, on le sait par les récits qui nous sont parvenus, et aussi par son journal que René Bazin a publié, par ces pages toutes vibrantes de foi, de jeunesse et d'ardeur, où l'âme du jeune enseigne se dévoile dans toute sa candeur et toute sa pureté. « Quand le Bon Dieu n'aura plus besoin de moi pous défendre le Pé-Tang, y écrivait-il, il viendra me chercher. » Le Bon Dieu attendit jusqu'au 30 juillet ; Paul Henry était prêt ; deux balles le frappèrent au cou et à la hanche ; il fit quelques pas, *sourit* et se renversa dans les bras du matelot Lehoux... (1) Ce sourire, doux reflet d'une vie si simple et si belle, dernier élan de son cœur de héros, fut authentiquement constaté par tous les hommes accourus autour de sa dépouille. Il *souriait* quand il tomba, il *souriait* encore après sa mort, de ce sourire des saints et des braves, qui se commence sur la terre pour se continuer Là-Haut.

Quand son cercueil quitta Pékin, ce fut comme un triomphe ; quand il arriva à Marseille, on le reçut avec

(1) Le Goffic, *L'Ame bretonne*, p. 300.

tous les honneurs dus à un officier tué en combattant l'ennemi. Mais si ces deux cérémonies furent imposantes, celle de ses obsèques à Plougrescant fut plus simple, mais plus touchante peut-être. Il n'y avait là que des larmes ; celles d'un père et d'une mère dont l'immense douleur était tempérée par une noble fierté ; il n'y avait là qu'une admiration émue, que des prières ferventes, et ce fut sous cette rosée bienfaisante et féconde que les restes du jeune enseigne descendirent dans cette terre bretonne qu'il aimait tant. Yves Hermot, notre grand sculpteur, a décoré son tombeau d'une croix, d'une ancre et d'une palme, et c'étaient bien là les trois emblèmes qui convenaient le mieux à un saint, à un marin et à un martyr.

Si la Bretagne du temps de Du Guesclin était riche en héros, elle en a encore de nos jours, puisqu'il y a des Paul Henry ! Oh non ! la vieille foi bretonne n'est pas morte ; oh non ! l'héroïsme breton n'est pas éteint ; et quand on voit ce qui se passe de nos jours sous nos yeux ; quand on regarde de telles vies, quand on est témoin de telles morts, il faut que l'espoir, l'espoir invincible et vainqueur, rayonne plus que jamais dans nos âmes, car désespérer ne serait pas seulement une lâcheté, ce serait un crime.

Abbé A. Millon.

NOTICES ET COMPTES-RENDUS

LA BRETAGNE AU CONGRÈS
DE LA FÉDÉRATION RÉGIONALISTE

Le troisième Congrès de la Fédération Régionaliste Française a été pour la Bretagne une nouvelle occasion d'affirmer hautement ses idées décentralisatrices. M. Charles Le Goffic présidait l'une des séances avec le talent et la compétence qu'on lui connaît. A la séance de clôture, que présidait M. Ch. Beauquier, ayant à ses côtés l'éloquent et infatigable secrétaire du Congrès, M. Ch. Brun, assistaient, avec MM. de Gourcuff, R. Grivart, l'abbé Cadic, plusieurs députés bretons, MM. Le Gonidec de Tressan, Cloarec, Mlle de l'Estourbeillon, qui ont successivement pris la parole. Venant après des orateurs aussi distingués que MM. l'abbé Lemire, Antide Boyer, Charles Legrand, notre directeur a su charmer son auditoire. Il a parlé de la Bretagne, de la nature et de la langue bretonne, avec une chaleur de cœur et une vivacité d'esprit que le public a soulignées par de longs bravos. Le passage de son allocution où il demande aux dames d'être les gardiennes de la tradition en conservant les vieux costumes a été particulièrement goûté. KERLON.

Le *Bulletin de l'Union Régionaliste Bretonne* qui vient de paraître (Saint-Brieuc, imprimerie Saint Guillaume), donne l'histoire, aussi précise que vivante, des quatre Congrès qui se sont tenus de 1898 à 1901, à Morlaix, à Vannes, à Guingamp, à Quimperlé. La Bretagne affirme de jour en jour sa vitalité ; fière de son passé, elle est confiante en son avenir. Enregistrées avec un zèle pieux par les secrétaires des Congrès, MM. Berthou et Le Berre, les manifestations de l'Union régionaliste bretonne marquent une des glorieuses étapes du mouvement décentralisateur.

*
* *

JULIENNE DU GUESCLIN, conférence faite à Broons par M. Ch. de Saint-Cyr. — Paris, édition de l'*Ouest Artistique*, 1902.

Un poète distingué, M. Ch. de Saint-Cyr, auteur des *Glanes d'un Fol* et des *Frissons*, a fait, le 16 août, une conférence sur

Julienne Du Guesclin, la sœur du grand connétable. Le lieu de naissance de Bertrand était bien choisi pour célébrer celle qui, par son héroïque défense de Pontorson, donna raison au proverbe : *Bon sang ne saurait mentir.*

Comme les fleurs manquaient un peu à M. de Saint-Cyr pour tresser une couronne à son héroïne, qui, après son glorieux fait d'armes, vécut et mourut dans un cloître, il aurait pu en cueillir dans le jardin de la poésie, interroger Mme Tastu auteur des *Chroniques de France*, d'autres encore, et nous donner un vivant commentaire de la belle eau-forte romantique d'Eugène Delacroix. Il a préféré — c'était son droit — raconter aux habitants de Broons quelques traits connus mais toujours mémorables de la vie de leur illustre concitoyen ; il l'a fait avec chaleur, avec éloquence même, associant très justement au nom et à la gloire de Bertrand Du Guesclin le roi Charles V qui, le comblant d'honneurs, s'est acquis des titres à la reconnaissance de la postérité. Il a, très opportunément aussi, cité quelques phrases du meilleur historien de Bertrand, M. Siméon Luce : « La Bretagne est « avant tout une âme, son génie est fait de sentiment et d'i- « magination, elle a besoin de se passionner, elle a soif de se « dévouer, elle est femme. Autant ailleurs on se prosterne « volontiers devant la richesse, la force, le succès, autant « ici on est doux à la pauvreté, compatissant à la faiblesse « et au malheur, *autant on adore la sainteté* ».

Si ces lignes accentuent aujourd'hui l'éloge en y mêlant une protestation, aucun des auditeurs de M. de Saint-Cyr n'a songé, aucun de nos lecteurs ne songera à s'en plaindre.

O DE GOURCUFF.

Le Gérant : J. LE BAYON.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE Frères, 2, place des Lices.

LE DROIT
A L'ENSEIGNEMENT DU BRETON

CONFÉRENCE FAITE AU CONGRÈS DE L'UNION RÉGIONALISTE BRETONNE

TENU A AURAY LE VENDREDI 26 SEPTEMBRE 1902

MADAME, MESSIEURS,

Aujourd'hui que, pour la première fois, depuis la mort de mon admirable et regretté maître, le barde Quellien, j'ai le bonheur de me trouver dans une assemblée de Bretons, permettez-moi de consacrer à la mémoire de celui qui fut le plus sincère des Bretons, le meilleur des amis et le plus impeccable des bardes, un souvenir ému. — Certes, il serait heureux de nous voir ici, célébrant notre bonne mère si aimée, *ann hini goz*, et l'écho de nos chants celtiques toucherait doucement son cœur.

Hélas ! moi qui fus son ami, moi qu'il nommait son disciple, je suis obligé, à ma honte, de m'adresser à vous, non dans notre langue maternelle, mais dans l'idiome de ceux qui devraient être nos frères, et qui se vantent d'être nos oppresseurs !

Pourtant, je crois que vous n'aurez pas le courage de m'en blâmer, quand je vous aurai dit mon histoire, et que vous vous en prendrez plutôt aux persécuteurs des Bretons, aux proscripteurs de notre langue bretonne.

Notre idiome millénaire fut le premier qu'articulèrent mes lèvres... et aujourd'hui, je ne parle presque plus le breton, et j'en suis réduit à apprendre ma langue maternelle comme une langue étrangère. Or ce n'est point parce que j'ai quitté mon pays qu'il en est ainsi.

Nulle part, aujourd'hui on n'enseigne le breton. J'ai été à une école primaire, située hors de Bretagne, mais dans une commune où tous les élèves étaient Bretonnants. L'instituteur, esclave de règlements aussi ineptes que monstrueux, était obligé de ne parler que français dans sa classe. Et il souffrait dans son âme de voir des enfants sortir de son école, presque illettrés, en dépit de sa grande valeur professorale à lui, et de leur intelligence à eux, aux petits gars bretons. Mais on ne pouvait faire autrement : il fallait se conformer aux règlements.

Quelques enfants, secondés par leur famille, arrivaient cependant à parler français, et ensuite à s'instruire. J'ai rencontré récemment l'un d'eux, homme à présent ; et comme je lui demandais s'il pourrait écrire en breton, il m'a répondu — une larme brillait dans ses yeux, comme il parlait : « Hélas ! Monsieur, je ne sais pas écrire correctement ma langue maternelle, car on ne m'a jamais appris ! »

Ainsi, de gaieté de cœur, les autorités universitaires font des enfants bretons des illettrés ou des déracinés ; ils doivent choisir entre l'ignorance et le renoncement à leur patrie bretonne.

Voilà pour l'enseignement primaire. Au lycée, on ignore jusqu'à l'existence du breton.

L'enseignement supérieur, plus libre, plus élevé, a créé un cours de celtique au Collège de France. Mais mon éminent maître, M. d'Arbois de Jubainville s'oc-

cupe bien plutôt de la grammaire comparée des langues celtiques que de l'étude du breton. D'ailleurs, un cours au Collège de France s'adresse à des gens qui font des études fort élevées, et non à ceux qui veulent apprendre une langue qu'ils n'ont encore jamais étudiée.

En résumé, le breton est reconnu officiellement comme une langue digne d'intérêt. Mais par une contradiction étrange, on ne l'enseigne ni au degré primaire, ni au degré secondaire : on n'en fait que l'objet d'études supérieures. N'est-ce pas bien digne de notre intelligente administration centralisatrice ?

Plus avisée que l'Université, l'Eglise a su respecter notre langue nationale. Et je crois que c'est pour cela qu'elle a si bien acquis les sympathies du peuple bretonnant. Comment s'étonner que nos bons petits gars bretons sachent à merveille prière et catéchisme, qui leur sont enseignés en breton, et ignorent l'histoire de France, enseignée en français ? C'est le contraire qui serait stupéfiant.

Cela, on commence à le comprendre. Mais il faut dire aussi qu'on en tire d'étranges conclusions.

La raison ne commanderait-elle pas d'imiter les prêtres, puisqu'ils ont réussi, et d'enseigner en breton toutes les matières du programme, à commencer par le français ?

La raison, certes, mais non les passions politiques. Et nous voyons aujourd'hui les journaux officieux attaquer notre langue bretonne avec une stupide violence. On est allé jusqu'à déclarer que si nous nous entêtions, on ferait de notre pays une *Pologne Bretonne*. Certaines feuilles demandent qu'on suspende le traitement des prêtres bretonnants. Pour un peu, on nous interdirait de parler entre nous notre langue maternelle.

Et pourtant, il n'est pas nécessaire d'aller chercher bien loin des exemples de tolérance pour les peuples parlant des idiomes différents de ceux de la métropole. Il nous suffira de montrer comment le gouvernement français qui, depuis un temps nous semblait plus favorable, mais qu'excitent aujourd'hui contre nous une horde de folliculaires dont l'incompétence égale l'étroitesse d'esprit, il nous suffira de montrer comment le gouvernement français procède vis-à-vis des peuples des colonies.

A Paris, il existe deux écoles où on enseigne aux futurs fonctionnaires coloniaux les langages des peuples qu'ils seront appelés à gouverner. Pourrait-on nous dire quand on a exigé d'un sous-préfet ou d'un percepteur envoyé en Breiz-Izel la connaissance du breton ?

Il n'y a pas à le nier : on nous traite avec plus de désinvolture, nous Bretons, qui avons tant de fois versé notre sang pour la France, qui avons donné tant de preuves de civisme, on nous considère moins qu'une tribu polynésienne quelconque.

Or, on ne peut prétendre qu'il s'agisse aux colonies de mesures transitoires, et qu'on veuille y substituer plus tard le français aux langues indigènes. En effet, ces dernières sont enseignées officiellement : on veut faire de ces exotiques des bilingues — en quoi l'on a grandement raison.

Je citerai seulement l'exemple des établissements de l'Inde française.

Voici ce que dit à ce sujet la *Politique Coloniale* :

« Le fait est — c'est l'administration qui le constate elle-même — que, pour avoir voulu établir un régime scolaire trop étroitement copié sur celui des écoles de la métropole, on en est arrivé à distribuer une instruc-

tion primaire dont le manque d'appropriation devient de plus en plus manifeste. Des critiques sérieuses ont été formulées d'ailleurs, à plusieurs reprises, par nombre de gens éclairés, contre cette organisation scolaire, et elle a rencontré, chez une grande partie de la population, une opposition qui, pour être sourde, n'en est pas moins réelle. »

N'est-ce pas tout à fait comme en Bretagne ?

Seulement la différence gît en ce qu'on ne préconise point contre les Hindous les mesures de coercition que certains rêvent de voir introduire en Bretagne.

Je reprends ma citation :

« Dans la préoccupation trop exclusive, notamment, d'obtenir la diffusion de la langue nationale, on a été amené à négliger l'enseignement de la langue indigène dans les écoles publiques ou tout au moins, à ne pas accorder à cette dernière la part de sollicitude, que commandaient les nécessités locales et les circonstances. N'est-il pas possible d'obvier à ce grave inconvénient et de concilier cette légitime satisfaction à accorder aux besoins impérieux des populations avec le souci également légitime de répandre la connaissance de la langue nationale ? Cette possibilité n'est pas douteuse. Elle est démontrée par les résultats rapides obtenus à Madagascar dans la diffusion du français, grâce à l'emploi d'une méthode plus avisée que celle qui a été suivie dans l'Inde française. On a estimé très justement là-bas que, pour ne rien brusquer et pour ne pas heurter les habitudes des populations, il fallait commencer par donner l'enseignement en malgache, quitte à édifier là-dessus l'enseignement du français.

« Des instructions pédagogiques, écrites en malgache, paraissent dans le bulletin de l'enseignement *L'École*

franco-malgache, afin d'initier les maîtres indigènes aux méthodes rationelles. »

Désormais, dans l'Inde, on enseignera en tamoul et en bengali, et ces langues seront sérieusement étudiées. On a demandé aux fonctionnaires de la direction de l'enseignement d'élaborer des programmes dans ce sens, en vertu des considérants suivants :

« Il convient donc d'organiser sur des bases sérieuses l'enseignement de la langue indigène dans les écoles publiques. Il n'y a d'ailleurs nulle incompatibilité entre cet enseignement et celui de la langue française et nul préjudice à craindre pour ce dernier. Au contraire, celui-là peut faciliter celui-ci en fournissant à la fois une première assise de connaissances et un moyen efficace de développement intellectuel. »

Ainsi, le gouvernement lui-même, par la voix de son journal officiel indien nous apprend que nous ne réclamons point un privilège nouveau en demandant qu'on respecte le breton et qu'on l'enseigne parallèlement au français. Nous ne faisons que demander d'être traités aussi bien que les Hindous ou les Malgaches. Il me semble que nous ne sommes pas trop exigeants.

Et si on refuse d'entendre une si juste revendication, si on déclare officiellement que les Bretons méritent moins d'égards qu'une peuplade à l'épiderme plus ou moins coloré, si on refuse de créer des cours de breton comme on a déjà créé des cours de bengali, nous sommes en droit de transformer légèrement le mot de M. John E. Redmond sur l'Irlande, et de nous écrier : « Le gouvernement français est partout équitable, excepté en Bretagne ! »

Pourtant, je ne veux pas croire, et je suis certain

que vous aussi, Messieurs, ne voulez pas supposer le gouvernement capable d'une telle iniquité.

C'est pourquoi je crois, Messieurs, que nous pouvons formuler avec confiance le vœu suivant :

« Le Congrès de l'Union Régionaliste Bretonne, réuni à Auray, considérant que le Gouvernement de la République fait enseigner aux colonies les langues indigènes, se montrant ainsi à la fois libéral et respectueux du droit sacré et imprescriptible de tout homme d'étudier, en même temps que la langue générale du pays dont il est citoyen ou protégé, l'idiome particulier que lui ont légué ses pères, demande que la Bretagne soit aussi favorisée que l'Inde ou Madagascar et que des dispositions soient prises pour assurer l'enseignement du breton dans tous les pays bretonnants ».

I. Morvran.

LES ASSEMBLÉES PRIMAIRES

DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

EN 1790, 1791 ET 1792. (1)

NORT, Casson, Héric, Les Touches, Petit-Mars, Saint-Mars-du-Désert.

Le 28 mars 1790. — Citoyens actifs, 1347 ; 14 électeurs ; votants à la première section composée des citoyens de Nort et de Heric : 176 ; nombre non indiqué pour la seconde section composée des autres communes.

1re Section.

Louis-César Maupassant, commandant de la garde nationale. . . . . 105 v.
J.-B. Potier de la Ferrière, officier municipal. . 86
J.-P. Potier de la Savarière, officier municipal. . 69
Jean Deluen, prêtre et officier municipal. . . 61
Louis-Michel Jambu. . . 53
Pierre-René Vaugiraud. . 52
Jean Bohéas, off. munic. de Héric.

2e Section.

Exclusion du curé de Casson de l'assemblée pour avoir sollicité des suffrages.

Elus à la majorité :

Estafel de la Blandinière, avocat.
Huet, recteur des Touches.
Lecomte, des Touches, avocat.
J. Fremont, laboureur.
Jean Perchais, notaire de Saint-Mars-du-Désert.
Jounaulx, notaire.
Jean Haurais, laboureur (Archives).

(1) Voyez la *Revue* de septembre.

Le 19 juin 1791. — Citoyens actifs, 1420 ; votants, 296 ; 14 électeurs.

Leconte, homme de loi, aux Touches.
Leconte, notaire à Nort.
Oliv. Tardiveau, maire de Petit-Mars.
Jean-Marie Leretz, de Nort.
J.-P. Legall, cl-dev. procur. de la commune de Petit-Mars.
Jos. Boissière, juge de paix de Nort.
Pierre Chevreuil, curé de Nort.
J.-B. Lejeune, homme de loi, aux Touches.
Barth. Coinquet, marchand de bois à Nort.
J.-B. Potier.
Pierre-René Vaugiraud, off. mun.
Joseph Cesbron, id.
François Huet, chir. aux Touches.
Nombre de voix non indiqué.

Le 26 août 1792. — 14 électeurs.

275 présent au 1er tour, 156 au 2e ; 90 au 3e.

Joseph Jarry	52 v.	Pierre Fremont	32 v.
Tavenard	47	Huet, chirurgien	25
Jean-Marie Leretz	41	Chevreuil, curé de Nort	23
César Maupassant	40	Joseph Bossière	22
Jean-Baptiste Potier	40	Abbé Deshayes	18
Olivier Tardiveau	37	Huet, curé des Touches	15
Guillot, curé de Heric	33	Christophe Riot	13

NOZAY, Puceul, Saffré, Vay.

Le 28 mars 1790. — Citoyens actifs, 899 ; 9 électeurs.

Blouin, prêtre.
Pierre Benoit, cultivateur.
Guilbaud de Cran.
Joseph Hamon, laboureur.
Joseph Leray, id.
Chrétien, prêtre.
Bouvais de la Fleuriaye, avocat.
Pineau du Montnouel, notaire et procureur.
Gilles Ouairy, laboureur.

Le 19 juin 1791. — Le procès-verbal manque.

Le 26 août 1792. — Citoyens, actifs, 900 ; votants, 160. 9 électeurs.

Cottin	99 v.	Alexis Leray	45 v.
Heureux, père	96	Pierre Leroux	43
Legars	84	Garaud	38
Drugeon	82	Gilles Durand	35
Guilbaud	54		

PAIMBŒUF, Corsept, Saint-Brevin.

Citoyens actifs, 675 ; 7 électeurs.

Le 28 mars 1790. — 406 votants à l'ouverture du scrutin.

Augustin Tuvache	121 v.	René Averty	76 v.
Nicolas Frèrejouan Dusein	100	Jean-Pierre Louvel	75
Jean-René Coueffé	96	Clément Hardy	72
François Leclair	78		

(*Archives.*)

Le 19 juin 1791. — Citoyens actifs, 700 (*Chapelle de la paroisse*), votants, 65.

Leclair	60 v.	Boulay	56 v.
Coueffé	58	Halgan	55
Morvan	57	Lemercier	55
Odéa	57		

Le 26 août 1792. — Votants, 205 ; 7 électeurs.

Leclair	143 v.	Phelippes	31 v.
Ch. Dithurry	122	Martineau	24
Coueffé	112	Morvan	24
Delucé, oncle	45		

LE PELLERIN, Cheix, Rouans, Saint-Jean de Boiseau.

Citoyens actifs, 874 ; 9 électeurs.

Le 28 mars 1790. — Réunion dans la chapelle Saint-Antoine ; 227 votants pour l'élection du bureau ; nombre de voix non indiqué pour la nomination des électeurs.

Danghin, curé de Saint-Jean.
De Laujardière.
Lesaint
Pierre Chauvelon.
Julien Bertin.
T. Joyau.
J. Brissonneau.
Durand.
Mosneron.

(Archives.)

Le 19 juin 1791. — Votants, 72 ; 9 électeurs.

Jacques Grossier. . . .	41 v.	Alexis Chauvelon. . . .	22 v.
François Saint.	40	Olivier Broband. . . .	19
Pierre Giraudeau. . . .	40	Vincent Blanchard. . . .	18
Michel Vrignaud. . . .	31	Jean Jousset.	18
Florent Plissonneau, père.	29		

Le 26 août 1792. — Votants, 101 ; 9 électeurs.

Pierre Giraudeau. . . .	54 v.	Michel Vrignaud, capitaine de la garde nationale.	35 v.
François Saint, commandant de la garde nationale.	52	Jean-Bapt. Mainguy, maire du Pellerin	35
Bon Allaire, receveur des Douanes.	37	Constantin Brillaud. . .	34
A. Danghin, curé de Saint-Jean-de-Boiseau. . .	35	J. Fr. Maillard, capitaine de la garde nationale.	32
		Florent Plissonneau de Rouans.	32

PIRIAC, Mesquer, Saint-Molf.

Le 28 mars 1790. — Citoyens actifs : 516 ; 5 électeurs.

Amelot, notaire et procureur.
Joseph de Nancé, arpenteur.
Rado du Matz.
Perraud du Rozay, négociant.
Du Roscouët de Kernily, bourgeois.

Le procès-verbal manque pour 1791.

En août 1792 l'assemblée se réunit à Mesquer, et ce bourg est indiqué comme chef-lieu du canton composé des mêmes trois communes. Votants : 64.

Thomas Guyomart. . . . 47 v.
Louis Branchu. 32
François Lallement. . . 30
Jacques Rio. . . . . 30 v.
François Cabeldu. . . . 24

PONT-CHATEAU, Besné, Chapelle-des-Marais, Crossac, Missillac, Sainte-Reine.

Le 28 mars 1790. — Citoyens actifs, 1357 ; 14 électeurs.

Lescot capit. infanterie.
Halgan de la Morandais av.
Busson, not. et proc.
Gildas Leplain, lab. et march.
Jean Moyon, fils Guillaume lab.
Isaac Joalland, labour.
Jounin du Portcomte avocat.
Jean Tassé, mar. tailland.
Jean Rialland, labour.
Laurent Mahé, lab. et march.
François Thomas aîné, march.
René Jagu, labour.
Philippe Durand, labour.
Jean Nevoux, labour.

Le 19 juin 1791. — Citoyens actifs, 1341 ; votants, 49 ; 14 électeurs.

Julien Pichon.
Pierre Pahier.
Olivier Colin.
Jean Bretonnière.
Pierre Mahé du Herbé.
François Julliot.
Nicolas Moinard.
Paturel.
Lebreton.
René Jagu.
Jean Mahé.
Jan de Mayun, Ch. des Marais.
René Guigand.
Nicolas Frocrain, de Crossac.

Le 26 mars 1792. — 13 électeurs.

83 présents au début ; 49 seulement ayant prêté serment ; 23 votants au 2e tour ; nombre de voix non indiqué.

Pahier.
Pellé de Quéral.
Bretonnière.
Demas.
Sambron, curé de Crossac.
Isaac Joalland.
Réné Guigand.
Lescot.
Pichon.
Laurent Mahé.
Jean Lemembre.
Lescuyer.
Nicolas Frocrain.

PORNIC, Saint-Gilles-de-Pornic, Lé Clion, Sainte-Marie, Saint-Michel-Chef-Chef.

Citoyens actifs, 860 ; 9 électeurs.

Le procès-verbal ne contient aucune indication du nombre des votants ni des voix obtenues par les candidats.

Julien Ollivier, procureur et notaire.
P. M. Bareau, id.
Joseph Boisselier, maire de Pornic.
Jean Ollivier, avocat.
Mathurin Garnier, farinier.
Pierre Louërat, maire du Clion.
Pierre Simon, anc. off., garde-côte.
Claude Coppale.
Jean Benoit.

(*Archives départ.*).

Le 19 juin 1791. — Votants, 143 ; 7 électeurs.

Boisselier.
Fourneau.
Coueffé.
Julien Hardy.
Martin.
Boismain.
Michel Fourneau.
à la majorité.

Le 26 août 1792. — Votants, 97 (*Halle*) ; 9 électeurs.

Joseph Boisselier. . . .	67 v.	Coueflé.	25 v.
Mathurin Garnier. . . .	53	Fourneau.	24
Lepape.	33	Abline, prêtre	22
Rocheteau, maire. . . .	29	Boutet.	20
Louërat.	26		

RIAILLÉ, Bonnœuvre, Joué, Pannecé, Trans.

Le 28 mars 1790. — Citoyens actifs, 832 ; 9 électeurs.

Mazureau, avocat.	Eluère, marchand.
Garnier, directeur de forges.	Guitard, avocat.
Estafel, le jeune, licencié ès-lois.	Pierre Hedue, laboureur.
Thelot, marchand.	Ouairy, menuisier.
Chollet, bourgeois.	

Le 19 juin 1791. — Le procès-verbal manque.

Le 26 juin 1792. — Votants, 153 ; 10 électeurs.

Jean Lebascle.	130 v.	Jean Nizon.	98 v.
Jean-Fr. Gouthière . .	125	Pierre Rabu.	93
René Bourier.	118	Julien Rupeau.	89
Michel Dupas.	111	Jacques Guérin. . . .	83
Victor Benard	105	Jean Roux.	81

ROUGÉ, Fercé, Soulvache.

Le 28 mars 1790, ces communes furent classées comme faisant partie du canton de Châteaubriant.

Voir Châteaubriant, seconde assemblée.

Le 19 juin 1791. — Le procès-verbal manque.

Le 26 août 1792. — Citoyens actifs, 360 ; votants, 78 ; 4 électeurs.

Barnabé Hubert	47 v.	Pierre Risseil.	42 v.
Jean-Louis Demolon. . .	45	François-Pierre Gros. . .	40

LA ROUXIÈRE, Belligné, Chapelle-Saint-Sauveur, Maumusson, Pouillé.

Le 28 mars 1790. — Citoyens actifs, 783 ; 8 électeurs.

Terrier, marchand.
Cornuaille, laboureur.
Dupont, id.
Mercier, notaire.
Babin, laboureur.
Chauvet, id.
Testeau, marchand.
Ploufin, laboureur.

Le 19 juin 1791. — Le procès-verbal manque.

Le 26 août 1792. — Votants, 55 ; 8 électeurs.

Desmelliers	36 v.	Aillery	30 v.
Coquereau	34	Tertrais	29
Dupont	33	Gabou, fils	29
Fourmy	32	Babin	28

SAINT-JULIEN DE VOUVANTES, Chapelle-Glain, Erbray, Juigné-des-Moutiers, Saint-Sulpice d'Auverné, (Petit-Auverné).

Le 28 mars 1790. — Citoyens actifs, 650 ; 7 électeurs.

Lejeune, avocat.
Cordeau, tanneur.
Pottin de Villeneuve, fermier général.
Michel, laboureur.
Gibault, id.
Dauffry, du Jarrier, fermier.
Leroul, laboureur.

Le 19 juin 1791. — Le procès-verbal manque.

Le 26 août 1792. — Votants, 57 ; 8 électeurs.

François Guibourg	48 v.	Louis Ragaru	36 v.
Martin Ferron	48	Pierre Meslien	34
Nicolas Lejeune	39	Mayence	33
Christophe-Roland Guibourg	36	Louis Gibault	30

SAINT-NAZAIRE, Escoublac, Saint-André-des-Eaux.

Le 28 mars 1790. — Citoyens actifs, 877 ; 9 électeurs.

Phelippes de Beauregard, prêtre.
Du Frexou, avocat.
Lorieux.
Hardouin, avocat.
Rouxel, laboureur.
René Bertho, laboureur.
Ch. Lecoq, id.
Jacques, id.
René-Jean Genevois, marchand.

Le 19 juin 1791. — Le procès-verbal manque.

Le 26 août 1792. — Votants, au 1er tour 129 ; au 2e tour 35 (*Chapelle du cimetière*); 9 électeurs.

Dubochet. . . . . 97 v.
Nombre de voix non indiqué pour les autres.
Jean Lequitte.
Julien Letexier.
Yves Torzec.
René Loyseau.
Martin Ruel.
Julien Denié.
Jean Philippe.
Emmanuel Pierre.
Jean Robert

SAINT-NICOLAS DE REDON, Avessac, Fégréac, Plessé.

Le 28 mars 1790. — Citoyens actifs, 1646 ; 10 électeurs.

Cocaud de Lambaison.
Guillet, laboureur.
François Gergaud, cultivateur.
Cocaud de Painfan, avocat.
Mahé, notaire et procureur.
Jean Serot, laboureur.
Mathurin Rouler.
Guill. Beauthamis, laboureur.
Louis Tessier, id.
Pavot. id.

Le 19 juin 1791. — Le procès-verbal manque.

Le 26 août 1792. — Votants, 50 ; 9 électeurs.

Boussart. . . . . 25 v.
Pierre Benier. 25
Julien Ricordel, de Fégréac. . 23
Cocaud, de Plessé. . . . 22
Boishus. . . . . 20 v.
Scribaut. 15
Joseph Lethus. 13
Augustin Hélier. . . . 13

SAINTE-PAZANNE, Le Port-Saint-Père, Saint-Hilaire de Chaléons.

Le 28 mars 1790. — Citoyens actifs, 646 ; 6 électeurs.

Letourneux, bourgeois.
Fontaine, march.
La Souchais, bourgeois.
Joyau, avocat.
Vilaine, marchand.
Morvan, avocat.

19 juin 1791. — Citoyens actifs, 658 ; votants, 64 ; 7 électeurs.

Jean Batard	50 v.	Ch. Gab. Joyau	38 v.
J. Joseph Guitteny	48	Antoine Deniau	36
Biré	47	Nicolas Mugnin	27
Padioleau	44		

Le 26 août 1792. — Citoyens, 658 ; votants, 75 ; 7 électeurs.

Jean Guillaume Biré	50 v.	Jean Erraud	23 v.
Jean Joseph Guitteny	25	Jean Batard	22
Antoine Chéreau	25	François Tourneux	22
Pierre Padioleau	22		

SAINT-PHILIBERT-DE-GRAND-LIEU, La Chevrolière, Geneston, Montbert, Saint-Lumine de Coutais, Saint-Mars de Coutais.

Le 28 mars 1790. — Citoyens actifs..... ; 13 électeurs.

Villers, recteur de Saint-Philbert.
Lemerle, bourgeois.
Raimbaud, docteur médecin à Saint-Philbert.
De Couëtus.
Paumier, prêtre.
Reliquet de l'Hometière.
Lebreton, agriculteur.
Vinette, chirurgien.
Morvan père, bourgeois.
Guerdon du Rortais.
Loizeleur, bourgeois.
Hegron, agriculteur.
Nau du Parc, négociant.

Le 19 juin 1791. — Citoyens actifs. 869; votants, 101 ; 9 électeurs.

Raimbaud.	75 v.	Lemerle.	17 v.
Villers, curé.	66	Lebreton.	17
Bretineau	21	Rezeau.	17
Tardiveau, de St-Lumine.	17	Prou, du Verger. . . .	12
Jean Thébaud, de la Chevrolière.	17		

Le 26 août 1792. — (*Sous la halle*), vot. 161 ; 9 électeurs.

Villers, curé.	157 v.	Courjault, curé de Montbert	105 v.
Musset, curé de la Chevrolière.	138	Bretineau.	96
Guidon, curé de St-Lumine.	114	Naud.	94
Thébaud.	113	Tardiveau.	92
		Morvan.	82

(*A suivre.*) ALFRED LALLIÉ.

LA POÉSIE

BRETONNE CONTEMPORAINE (1)

(1889-1899).

Un autre représentant de la poésie intime, c'est Edouard Beaufils Né à Rennes, il a été le disciple préféré de Tiercelin. Sous la signature de son maître et la sienne, nous avons lu, il y a quelques années, les vers suivants adressés à Mlle Marie Robert-Surcouf.

C'était un soir du mois si doux où l'été penche
Vers son déclin : dans un éblouissant décor,
Parmi des flots de pourpre et sur des houles d'or,
Le glorieux soleil se couchait dans la Manche.

Des navires montaient sur l'horizon très pur,
Gardant de leur lointain voyage aux Iles Bleues
En dépit des longs mois. malgré les longues lieues,
Tout l'enveloppement d'un exotique azur.

Un livre était ouvert près de nous, où la gloire
De Surcouf le corsaire et ses exploits anciens
Vivent par le savoir pieux de l'un des siens,
Un livre de ceux-là qui font aimer et croire.

Et près de cette mer où tonna le canon
Tant de fois contre les marins de l'Angleterre,
Nos rêves, dans le soir alangui de mystère
S'en allèrent vers vous qui portez ce haut nom ;

(1) Voyez la *Revue* de septembre.

Vers vous en qui, par tant de morbidesse exquise,
S'attendrit l'âpreté farouche des aïeux,
Et qui portez tout l'or anglais dans vos cheveux,
Et dans vos yeux d'azur toute la mer conquise.

Parfait ouvrier du vers comme son maître, Edouard Beaufils, dès ses premières publications, s'est révélé extraordinairement triste :

Oh ! quand le marbre noir pèsera sur nos fronts,
Seigneur, est-ce le jour où nous les étreindrons,
Ces bonheurs des lointains paradis que je pleure ?

Le souvenir des pieuses tendresses maternelles l'émeut :

Quand je n'étais qu'un tout petit enfant, ma mère,
Vous veniez chaque soir
Au bord de mon berceau, calmement vous asseoir,
Et nos voix se mêlaient pour dire une prière.

Je m'endormais très pur, ma main dans votre main,
Et ma jeune chimère
Se berçait dans un songe où nos lèvres, ma mère,
Chantaient jusqu'au réveil l'espoir du lendemain.

Et j'ai grandi depuis et j'ai pleuré, ma mère,
Car le rêve m'a pris ;
Mais je retiens les mots que vous m'avez appris
Le soir, de votre voix si pieuse et si chère.

Je les saurai toujours, ces doux mots que j'ai sus
De la douce prière,
Et mon pauvre cœur sombre est consolé, ma mère,
Quand j'ai prié, comme autrefois, le bon Jésus.

Et je me souviendrai dans ma tristesse amère
Du passé réchauffant,
Et comme au temps où j'étais tout petit enfant
Je garde la candeur de votre foi, ma mère.

Vivre lui pèse comme à ses camarades de vingt ans et, seules, croit le poète, les croyances religieuses pourront les consoler :

Seigneur, Seigneur, par les affres de ton calvaire,
Par tes pieds nus saignant aux cailloux des chemins,
Par le trou de ton flanc, par les clous de tes mains,
O Seigneur Christ, veux-tu nous dire ton mystère ?

Seigneur Christ, non, Jésus, Jésus, aux cheveux roux
Ecarte seulement un peu ta chevelure,
Que se lève l'aurore, éblouissante et pure,
De ta face, et que nous tombions à tes genoux ?

Dans le second volume de Beaufils : *Les Houles*, l'influence baudelairienne est très nettement marquée :

... Vous le rappelez-vous encor,
Ce doux sonnet de Baudelaire
Que me chantait votre voix d'or
Un soir que j'avais su vous plaire ?

... Sous ma lampe, volets fermés,
Je relis les vers, chère enfuie,
Du poète que vous aimez
Au bruit du vent et de la pluie.

Et je sanglotte, en même temps,
Très chère, très belle et très bonne,
Qu'au dehors, dans la nuit, j'entends
Tomber les larmes de l'automne.

Amie aux yeux changeants, si doux,
De par l'automnal diadème
Que font vos nobles cheveux roux,
Vous êtes un beau chrysanthème,

Un beau chrysanthème onduleux
Dont penche la corolle, éclose
Par un soir d'octobre frileux
Au pays gris de la névrose.

Vos cheveux roux, vos cheveux d'or
Ont la fauve couleur, amie,
Des fins pétales où s'endort
L'âme même de l'anémie.

Ils en ont l'échevèlement
Et la grâce étrange et perverse
Quand sur votre front, follement,
Ils s'ébouriffent en averse,

Et de même que cette fleur
Dont le charme bizarre étonne,
Vous fleurissez de votre langueur,
Amie, en votre âme d'automne.

Beaufils, comme son patron Beaudelaire, a des accents très passionnés; mais ce ne sont pas seulement des pensées voluptueuses qui hantent ses rêves. Il se complaît dans l'évocation de paysages entrevus au cours de ses promenades en Basse-Bretagne :

Le soir tombait dans la langueur des fins d'été
Sur la plaine et sur la montagne,
Un soir couleur de rêve et d'automne attristé
Comme il n'en tombe qu'en Bretagne.
Le ciel était d'un rose exquis ; la mer, là-bas,
Frissonnait sous des baisers roses,
Et des feux s'allumaient sur le phare de Batz
Dans le crépuscule des choses :

Du côté de Saint-Jean-du-Doigt, dans les vallons,
Flottait une vapeur lointaine,
Et la chapelle où les dévôts en cheveux longs
Trempent leurs yeux dans la fontaine,
La chapelle de Saint-Jean émergeait un peu,
Toute blanche, de la verdure,
Et, vers le sud, les monts d'Arré, sur un fond bleu,
Profilaient leur échine dure.

. . . . . .

Il aime à se rappeler de pieux souvenirs de son enfance :

Autrefois, j'ai vu des éphèbes blonds
Qui priaient la Vierge avec des mains blanches,
Et mêlaient leur âme, aux soirs des dimanches,
A l'âme de l'orgue et des violons.

Ils marchaient, nimbés d'extase fleurie,
Beaux comme l'aurore et comme les lys :
Leurs fronts étaient ceints de volubilis,
Et leurs regards bleus pleins de rêverie.

De leur âme ainsi que d'un encensoir,
Vers la chevelure aux torsades rousses
De Jésus, l'ami des âmes très douces,
Voguaient les parfums du rêve et du soir.

Il prête l'oreille à « la voix musicale des choses » et réalise tout naturellement le désir exprimé par Verlaine : « de la musiqué ». Les vers de Beaufils que nous venons de citer n'en sont-ils pas, et de la meilleure, comme ceux qui suivent, de son ami le compositeur Ropartz :

POUR L'ENFANT MORTE

Les cieux encharmés ont fleuri des fleurs d'or ;
Dans l'air flotte un subtil parfum de rêves.
La brise tiédit et la plainte s'endort
Des vagues déferlant le long des grèves.

Par un soir pareil j'ai reçu ses aveux
Plus doux que les musiques les plus douces.
Mon souffle se jouait dans l'or de ses cheveux,
Le vent léger jouait dans l'or des mousses.

Elle s'est endormie au dernier printemps,
Nul ne l'éveillera de son sommeil suprême.
O mort, viens à moi ! O mort, je t'attends !
Mort, conduis-moi près de celle que j'aime !

*
* *

Hélas! la mort, déjà, a fait des vides dans les rangs de la vaillante pléiade de l'*Hermine*. Vous savez, Mesdames, Messieurs, la fin tragique de René Leclerc qui, sous le pseudonyme de René de la Villoyo, fit paraître des vers extrêmement délicats, témoin ces extraits :

Dans un coffret en bois des Iles
J'ai renfermé sous triples tours
Des reliques de vieux amours
Sentimentales et futiles.

C'est un meuble à compartiments
Où tout se classe et s'étiquette :
Pour chaque case, une amourette ;
Là, des regrets — là, des serments.

... Noués en bagues, des cheveux,
Boucles blondes et mèches brunes,
Bonnes et mauvaises fortunes,
Plaisirs passés, lointains aveux.

Un bracelet de corail rose...
Nous nous sommes aimés deux mois :
La date ? C'était autrefois !
Baisers donnés, mémoire close !

... Un éventail, trame subtile,
Bijou d'ivoire et de satin. .
Elle partit un beau matin :
Feu de paille et lampe qui file !

... Rubans fanés, bijoux vieillis,
Amours éteints, soleils pâlis,
Illusions, fièvres, délires !

Tous morts ! Cadavres oubliés,
Tombeaux fermés, folles reliques,
Songes vains et mélancoliques,
Chaînons des amours déliés !

Baisers pris qu'on ne peut pas rendre !
Un dernier recoin, tout petit :
Tout au fond, mon cœur est blotti ;
Bien folle qui viendra l'y prendre.

Pauvre René Leclerc ! Il dort, du moins, au pays où ses confrères souhaitent tous de pouvoir reposer un jour :

Si l'Ankou dans un coin de la lande me guette,
Que l'on m'y trouve, un soir comme un fantôme blanc,
Avec un dernier ton de chêne à ma palette,
Un dernier vers d'amour sur mon album tremblant !...
Vous qui me garderez ma place dans la terre,
N'y mettez pas de marbre avec son piédestal :
Je ne veux pour orner mon tertre solitaire
Que la pierre et les fleurs de mon pays natal !

Tel est le désir du peintre-poète fouesnantais Jos Parker. C'est aussi le *dernier vœu* de Frédéric Plessis, l'éminent maître de conférences à l'Ecole Normale Su-

périeure, auteur de *La Lampe d'Argile* et de *Vesper*, deux recueils d'une très haute inspiration :

... Bretagne, que j'ai fuie, au cours de mes désirs,
Je te reviens, lassé des hommes et des choses,
Préférant ton ennui tranquille aux vains plaisirs,
Et ta bruyère pâle à la pourpre des roses.
Me voici ! je ne veux qu'un lit dans ton terroir,
Où, près de mes aïeux, couché pour un long soir,
Je m'endorme sans peur, s'il est vrai que l'on dorme...

Anatole Le Braz, lui, voudrait mourir par un soir de mai :

... Le paisible Angelus de quelque vieux clocher
Tinterait seul mon glas aux paroisses prochaines.
Dans les sentiers bretons pleureraient les grands chênes.
Le laboureur tardif qui s'en vient en chantant
Vers sa maison de chaume où le sommeil l'attend
Se signerait la bouche, en fermant la barrière,
Et sans savoir mon nom, m'enverrait sa prière.

Cette préoccupation de la mort qui devient une véritable hantise chez Gustave-Charles Toussaint, le poète des ossuaires, est un des traits caractéristiques de la race, d'après Renan, et la collection de légendes rurales recueillies par Le Braz prouve la vérité de cette observation. C'est aussi une croyance bretonne que les morts restent tenir compagnie aux vivants :

A quoi bon dire les vivants
Puisque nous sommes ceux qui meurent?

se demande Le Braz, et il ajoute, interpellant ses défunts,

... Vous êtes parmi nous
C'est vous qu'on voit, — âmes fanées, —
Qu'on voit s'accroupir à genoux
Dans les maisons abandonnées.

Nous vous nommons de noms divers,
Vous peuplez le temps et l'espace,
Vous êtes l'odeur des foins verts
Et le sanglot du vent qui passe.

Quand les vivants, hommes de bruit,
Ont clos leurs yeux sur leur journée,
Vous vous levez avec la nuit
Pour quelque tâche interminée.

La lune, veilleuse des morts,
Au plafond du ciel se balance.
Sous vos chapeaux à larges bords,
Vous peinez, hommes du silence.

Des passants vous ont reconnus,
Des passants tardifs, à la brune,
Ont vu pleurer sur vos pieds nus
Les larmes blanches de la lune !

Vous êtes ceux qu'on n'entend pas,
La muette chanson des choses.
Et l'on se prend à parler bas,
Quand vous frôlez les portes closes...

(A suivre.) PIERRE LAURENT.

LE

COMTE DESGRÉES DU LOU[1]

PRÉSIDENT DE LA NOBLESSE

AUX

ÉTATS DE BRETAGNE, DE 1768 ET DE 1772

ET SON PROCÈS

CONTRE LE DUC DE DURAS, DE 1778 A 1784

A la sortie de la réunion, les membres de l'Ordre de la Noblesse se rendirent avec leur président chez les commissaires du roi, et, ayant été introduits en présence du duc de Fitz-James, le comte Desgrées prit la parole et dit : « Monsieur le Duc, l'Ordre de la Noblesse vient vous remettre, comme vous l'avez commandé de la part de Sa Majesté, cinq copies, dont quatre signées, des représentations que nous désirons mettre sous les yeux du roi. Je suis chargé de vous prier de les transmettre à Sa Majesté. » Le Duc ayant refusé de le faire, le comte Desgrées reprit : « Les Etats ayant toujours vingt-quatre heures pour consommer leurs délibérations, les représentations dont il est question ne pouvaient être acquises à l'Ordre qu'à l'expiration de ce délai. Aussi, dans ces copies, il manque beaucoup de signatures ; moi-même je n'en ai signé aucune ; et Mes-

(1) Voyez la *Revue* de septembre.

sieurs de la Noblesse ne voulant rien changer à la situation existant lors de l'entrée aux Etats de messieurs les commissaires du Roi, ont refusé de me laisser mettre ma signature, me demandant de ne le faire qu'en votre présence ». Le Duc ayant déclaré qu'il ne consentait pas à laisser signer le comte Desgrées, celui-ci continua : « Monsieur le Duc, vous m'avez rendu, ainsi que les douze commissaires de la Noblesse, personnellement responsable vis-à-vis de Sa Majesté, au cas de la publicité du mémoire incriminé, l'Ordre de la Noblesse vous prie d'en garder une copie, afin, le cas échéant, de la pouvoir comparer aux copies inexactes que des ennemis de mon Ordre pourraient répandre et que la Noblesse désavoue d'avance, tout en persistant à approuver et à soutenir le mémoire original. » Le Duc promit de conserver une des copies et ajouta « qu'il ne prétendait pas demander à la Noblesse de désavouer aujourd'hui ce qu'elle avait fait la veille : qu'il voyait avec plaisir la démarche faite actuellement par ses membres, et que, si le Roi l'y autorisait, il lui ferait connaître leurs représentations. »

Le lendemain, mardi 19 janvier, les Etats nommèrent les membres de la commission intermédiaire, au nombre de quatre-vingt-dix : dix-huit pour le bureau central et l'évêché de Rennes et neuf pour chacun des bureaux secondaires des huit autres évêchés. L'assemblée se ressentit des émotions de la veille ; et, parmi les commissaires élus, il y en eut quatre qui avaient été du nombre des douze signataires du mémoire incriminé ; c'étaient le chevalier de Coué, de l'évêché de Vannes, M. Troplong du Rumain, de celui de Tréguier, M. du Vauferrier, de celui de Saint-Malo, et M. Eudo de la Blossais, de celui de Saint-Brieuc. Aussitôt le duc de Fitz-James enjoi-

gnit à l'assemblée d'avoir à rayer les noms de ces quatre commissaires ; et les Etats lui répondirent, par l'organe de leurs trois présidents, qu'il fallait pour rapporter un vote une délibération rendue à l'unanimité des trois Ordres, et que la Noblesse refusait de donner son acceptation. Le duc consentit alors à retirer provisoirement son ordre, en attendant une décision du Roi. Et la session des Etats fut clause le mercredi 20 janvier 1773 à onze heures du soir.

Dès le lendemain, les commissaires du Roi signifièrent aux quatre membres inculpés de la commission intermédiaire la défense de siéger ; et, par arrêt du 10 mars 1773, il leur fut fait « par le Roi inhibition et défense de s'immiscer dans les fonctions de commissaires tant à Rennes que partout ailleurs et de percevoir aucun des émoluments attachés aux dites places ». Jusques-là les Etats avaient eu la liberté de nommer à leur gré leurs commissaires, aussi la commission intermédiaire fit les plus vives représentations pour obtenir la levée de cette interdiction et protesta contre la clause de l'arrêt relative aux émoluments, vu que le service de ses membres était absolument gratuit. Mais ce ne fut qu'après les instances réitérées des députés en cour que cette défense fut levée, le 10 septembre 1774, par l'arrêt suivant : « le Roi s'étant fait représenter au Conseil l'arrêt rendu en icelui le 10 Mars 1773, lequel, autre autres choses, en approuvant la nomination des commissaires faite par les Etats de Bretagne par leur délibération du 19 janvier précédent, en a toutefois excepté le sieur chevalier de Coué, commissaire nommé pour l'Ordre de la Noblesse dans l'évêché de Vannes, le sieur Troplong du Rumain, commissaire nommé par l'Ordre de la Noblesse dans l'évêché de Tréguier, le sieur du Vauferrier, com-

missaire nommé pour l'Ordre de la Noblesse dans l'évêché de Saint-Malo, et le sieur Eudo de la Blossais, maire de Moncontour, commissaire nommé pour l'Ordre du Tiers dans l'évêché de Saint-Brieuc, leur faisant défense de s'immiscer dans leurs fonctions de commissaires tant à Rennes que partout ailleurs et de percevoir aucun des émoluments attachés aux dites places ; et Sa Majesté, voulant bien avoir égard aux représentations qui lui ont été faites par les députés des dits Etats en faveur desdits quatre commissaires, Sa Majesté étant en son Conseil a levé et lève les défenses portées au dit arrêt du 10 mars 1773 ; permet en conséquence aux dits sieurs chevalier de Coué, Troplong du Rumain, du Vauferrier et Eudo de la Blossais de remplir les fonctions de commissaires des dits Etats ainsi qu'ils l'auraient pu faire avant le dit arrêt. Fait au Conseil d'Etat du Roi, Sa Majesté y étant à Versailles le 10 septembre 1774. »

En résumé, grâce à la complaisance du Tiers et d'une partie du clergé, les commissaires du Roi avaient habilement mené leur campagne dans la tenue des Etats de Bretagne de 1772 et ils pouvaient se féliciter du résultat obtenu. Aussi témoignèrent-ils leur satisfaction à ceux qu'ils avaient trouvés officieux et dociles : douze mille livres de gratifications furent partagées entre les membres les plus domestiqués du Tiers ; Monsieur de Tréverret reçut, en plus des trente mille livres votées par les Etats, une somme de trente-six mille livres, et l'intendant demanda pour lui des lettres de noblesse (1) et le cordon de Saint-Michel.

(1) Les Léon, sieurs de Tréverrret, de Kermorvan, etc, bien qu'ils aient paru en Cornouaille aux réformations et montres de 1426, 1444 et 1481, s'étaient désistés en 1668, mais ils avaient reçu des lettres d'honneur en 1727.

Peu à peu le pouvoir absolu espérait arriver ainsi à réaliser son rêve de briser l'indépendance des Etats et de les transformer en simples cours d'enregistrement ; Mais, ce faisant, le roi, en amoindrissant la Noblesse, en supprimant les libertés provinciales, en irritant les uns contre les autres les représentants des trois Ordres, détruisait toutes les forces qui pouvaient le protéger, et préparait la Révolution.

« Durant les trente années qui précédèrent le bouleversement de 1789, écrit le comte de Carné (1), la vieille terre de Bretagne gronda comme un volcan prêt à s'allumer ; ce fut dans la patrie de l'armée catholique et royale, entre le berceau de Charette et celui de Cadoudal, que commença l'explosion qui allait renverser la religion et la royauté..... On a le cœur serré en retrouvant sur les tables mortuaires de Quiberon la plupart des noms inscrits au bas des fières remontrances adressées peu d'années avant dans les Etats de Saint-Brieuc et de Morlaix à cette royauté française, qui allait périr, en étouffant la Bretagne sous le poids de son adversaire terrassé. »

(1) *Histoire des Etats de Bretagne*, par le comte de Carné.

CHAPITRE TROISIÈME

Le comte Desgrées, député en Cour. -- Avènement de Louis XVI au trône. -- Démarches du comte Desgrées pour éclairer le roi sur la situation réelle des affaires en Bretagne. — Sa lettre à ce sujet à son cousin, M. Le Doüarain de la Touraille. — Rétablissement du Parlement de Bretagne et réhabilitation de la Chalotais. — Les Etats de 1774 félicitent le comte Desgrées de son zèle et votent en sa faveur une gratification de 30.000 ₶ et une pension de 6.000 ₶. — La duchesse de Rohan et son fils s'associent à ces éloges. — Les ministres refusent de ratifier la gratification et la pension accordées au comte Desgrées. — Attitude de celui-ci aux Etats de Rennes de 1776 — Premiers différends avec l'évêque de Rennes, Monseigneur Barcau de Girac, et le duc de Duras. — M. Beaugeard est nommé trésorier des Etats de Bretagne, le 27 octobre 1776, grâce à l'influence du comte Desgrées. — Celui-ci, réélu député en Cour, reçoit du Roi la défense de quitter la Province.

La présidence du comte Desgrées était terminée, mais une nouvelle carrière s'ouvrait à son activité. Choisi par son Ordre comme député en Cour, il alla séjourner à Versailles, et il y défendit les intérêts de la province avec tant de zèle qu'il mérita de la commission intermédiaire des félicitations publiques qui lui furent votées le 4 décembre 1774.

L'avènement au trône du roi Louis XVI, le 10 mai précédent, avait amené un peu d'apaisement dans l'ardeur de la lutte entre le gouvernement et les représentants de la Bretagne. Le jeune prince arrivait

au pouvoir avec les intentions les plus droites et les plus conciliantes ; mais ces bonnes intentions furent trop souvent réduites à l'impuissance par suite de l'influence qu'il laissa prendre à de mauvais conseillers. Il ne sut distinguer le bruit de son écho ; et il crut entendre la voix de la France quand c'étaient les Maurepas, les Calonne, les Brionne qui parlaient. Louis XVI aurait pu être grand, il préféra être bon, et il fut dupe ; il chercha la justice, et il fut victime de l'injustice ; il prépara le mal par les moyens mêmes dont il voulait faire sortir le bien ; en croyant ouvrir un sillon fertile, il creusa sa tombe ; sa douceur engendra la violence, sa bonté la barbarie, ses concessions la tyrannie ; sa crainte de voir verser quelques gouttes de sang pour sa cause fit périr des centaines de mille de Français : pour n'avoir pas osé être un roi, il allait être un martyr.

Son esprit droit et honnête avait compris d'abord la justice des réclamations formulées par les Etats et les Parlements ; mais bientôt la calomnie s'insinua jusqu'au pied du trône ; et on parvint à faire naître dans la pensée du souverain des sentiments défavorables à la Bretagne, en y supposant des troubles imaginaires et une fermentation fictive.

C'est la religion du Roi qu'on veut surprendre : le comte Desgrées apprend ce nouveau danger ; et, bien que malade et fatigué, il part pour Versailles afin de présenter au prince sous leur vrai jour la situation et les sentiments de la Bretagne. Il nie ou rectifie les faits avancés ; et, s'offrant lui-même comme otage, il demande à être interné dans une prison jusqu'à ce que la vérité ait été reconnue. Voici ce qu'il écrit à ce sujet dans une lettre à son cousin

M. le Doüarain, vicomte de la Touraille (1), le 5 août 1774 :

« Je suis à Versailles depuis quelque temps, mon cher cousin, et j'ai rencontré dans cette ville un Irlandais, le comte Karney, qui se dit de la même famille que les Carné de Bretagne et revendique très haut cette origine..... Ayant appris que le Roi avait une lettre dans laquelle on lui marquait que, depuis que M. d'Aiguillon était ministre, il y avait beaucoup de fermentation en Bretagne ; et que le public attribuait cette lettre au duc de Fitz-James, je crus devoir en prévenir mes co-députés (2), et, en conséquence, je les priai de s'assembler le vendredi 15 juillet pour leur faire part de ces bruits. Le même jour, nous fûmes chez M. Fitz-James, et nous lui demandâmes s'il avait connaissance de ces allégations et s'il n'avait pas rendu au Roi un compte défavorable à la province. Il nous répondit « qu'il n'avait pas eu l'honneur de voir le Roi depuis quelque temps, ni de lui parler ou de lui écrire; mais qu'il savait qu'il y avait des troubles et de la fermentation en Bretagne et qu'il en rendrait compte à Sa Majesté lorsqu'il lui parlerait de la situation de cette province. » Nous lui répondîmes « qu'il était mal instruit ; qu'il n'y avait aucun trouble ; que la pro-

(1) Pierre-Noël Gabriel Le Doüarain, vicomte de la Touraille, né au château de Lémo, en Augan, le 25 décembre 1718, fils de Thomas, chevalier, seigneur de Lémo, et de Madeleine Desgrées du Loû. Il fit comme capitaine d'infanterie toutes les campagnes de la guerre de Sept ans et se retira dans ses foyers après la paix (1763). Il épousa à Guémené-sur-Scorff, le 5 novembre 1770, Marie-Angélique Louvart de Pontigny, et mourut vers 1799, ne laissant que trois filles qui ne se marièrent pas.

(2) Ces co-députés étaient Monseigneur de Hercé, évêque de Dol ; M. de Tréverret et le comte de Robien, procureur syndic des Etats.

vince était on ne peut plus tranquille, et que nous nous en portions garants. » Il nous dit « qu'il était étonnant que nous osions assurer qu'il n'y avait pas de troubles et de fermentation en Bretagne, alors que, dans ce pays, lui, commandant de cette province, on refusait de le voir. » Nous lui répondîmes, M. de Robien et moi, que « l'on pouvait fort bien ne pas voir certaines gens sans qu'il y eût pour cela de trouble et de fermentation ; que la société et les relations étaient une affaire de goûts qui n'influait en rien sur la chose publique. » Il répliqua que « cela n'était pas dans son dictionnaire ; que tout en Bretagne était dans l'anarchie et le désordre ; que chacun raisonnait à sa fantaisie , que tout le monde voulait gouverner ; qu'on se réjouissait d'un changement de ministres ; qu'on désirait publiquement l'éloignement d'un autre ; qu'on osait même désigner hautement les successeurs que l'on voulait ; qu'on allait jusqu'à dire qu'un homme n'était pas capable d'occuper une place. Personne ne devait jeter les yeux sur le gouvernement, chacun ne devant s'occuper que de ce qui le regardait. Qu'il remettrait les choses dans l'ordre et dans l'état où elles devaient être. Qu'il y avait en Bretagne quatre-vingts ou cent cerveaux brûlés qu'il punirait ou qu'il ferait punir. » Nous lui dîmes que, « n'ayant pas démérité et étant sûrs que les Bretons ne feraient jamais rien contre le devoir et l'obéissance, nous ne craignions pas les punitions sous un prince aussi juste et ami des lois. Qu'ayant le plus grand intérêt à empêcher qu'on ne donnât des impressions fâcheuses contre la fidélité de la province, nous le prions de s'expliquer sur ce qu'il entendait par troubles et fermentation. » Il nous répondit vaguement. Nous lui demandâmes alors « s'il

considérait comme troubles ou fermentation le désir qu'on avait du rappel des anciens Parlements, désir que nous partagions avec toute la France sans pouvoir nous figurer que ce fût un crime de nous livrer à cette espérance. » Il nous dit avec vivacité que « c'était du persiflage ! » et il nous congédia..... »

Ainsi repoussés par Fitz-James, le comte Desgrées et ses co-députés ne se découragèrent pas, et ils virent enfin leurs efforts couronnés de succès : le Roi signa, le 27 août 1774, la levée d'exil de Mrs de la Chalotais et de Caradeuc, et autorisa, au commencement de décembre, le rétablissement de l'ancien Parlement. Ces résultats étaient dûs en partie aux efforts du comte Desgrées, auquel le comte de Robien exprima par écrit « toute l'estime qu'il avait pour sa personne et toute son admiration pour son courageux patriotisme. »

Les Etats, réunis à Rennes, du 20 décembre 1774 au 20 février 1776, sous la présidence du marquis de Sérent, tinrent aussi à devoir et à honneur de rendre un témoignage solennel au zèle du comte Desgrées, et votèrent le 20 décembre une délibération dont voici le texte : « Les Etats remercient de nouveau Messieurs les députés en Cour et leur procureur général syndic des soins qu'ils ont pris des intérêts de la province. Et, quant à ce qui regarde particulièrement M. le comte Desgrées du Loû qui a présidé l'Ordre de la Noblesse en 1772 de la façon la plus distinguée, dont, depuis, le zèle et l'activité ont fait réussir les sollicitations qu'il n'a cessé de faire pour le bien de la province, et qui s'est montré digne, si justement et à tant de titres, de l'estime publique, de l'attachement et de la reconnaissance de l'Assemblée et de tous ses concitoyens, les Etats, vu les dépenses extraordinaires et les services

distingués de M. le comte Desgrées, lui ont accordé et accordent une gratification de 30.000₶ et une pension annuelle de 6.000₶ pour l'indemniser des frais auxquels il s'est assujetti pour le service de la province. » A cette si flatteuse délibération la duchesse de Rohan et son fils le comte de Chabot (1) voulurent joindre leurs félicitations personnelles : « Monsieur, écrit la duchesse le 4 janvier 1775, j'ai bien applaudi et de bon cœur à la délibération que les Etats ont prise en votre faveur. Vous savez ce que je pense de votre zèle, votre courage et votre désintéressement : il était de toute justice que cela fut connu et récompensé. Je vous en fais mon compliment. Je le fais aussi aux Etats et je les en remercierais, si j'osais, car je trouve cela charmant à eux... Dites, je vous prie, à Mme Desgrées combien je partage son bonheur »..... Elle lui écrivit de nouveau le 12 janvier : « Vous jouissez de l'estime de nos compatriotes ; vous recevez le témoignage de leur reconnaisance, elle vous est bien due, et personne n'apprécie plus que moi combien vous la méritez.... Vous savez à quel point je suis sensible à la gloire de mes amis : c'est en cette qualité que je partage celle dont vous jouissez. Vous n'avez pas besoin à Rennes de prôneurs ; Mais, si j'y eûsse été, quel plaisir j'aurai eu à dire tout ce que je sais de flateur à votre endroit.... Un million de compliments à Mme Desgrées. Je vous souhaite à

(1) Louise-Elisabeth de la Rochefoucauld avait épousé le 20 avril 1757 Louis Antoine-Auguste de Rohan-Chabot, *duc de Rohan*, lieutenant-général des armées du Roi ; et elle avait pour fils : Alexandre-Louis-Auguste, *Comte de Chabot*, lequel épousa en 1785 Anne-Louise Madeleine de Montmorency ; il joua un rôle important dans les guerres de l'Emigration et mourut en 1816. Le comte Desgrées connaissait personnellement les Rohan, dont le château de Josselin était voisin de celui du Loû.

l'un et à l'autre tout le bonheur dont la vertu devrait jouir. M. de Rohan me charge de vous assurer des mêmes sentiments.... » Le comte de Chabot ne s'exprime pas en des termes moins flatteurs : « Monsieur, écrit-il le 8 janvier, je suis infiniment touché des marques de reconnaissance et de confiance que vous venez de recevoir de la part des Etats. Je partage avec joie votre bonheur. Vous méritez les marques de l'estime de la province par les soins infatigables que vous avez donnés à ces intérêts : vous les méritez par votre zèle pour elle, qui est votre unique et constante occupation et dont j'ai été témoin. Ce qu'on a fait est très flatteur ; mais il est très juste aussi que le mérite et les talents soient récompensés » (1).

Tous ces témoignages d'estime et de reconnaissance étaient bien précieux pour le comte Desgrées ; et, quant à la gratification votée par les Etats, elle n'avait rien d'exagéré, vu tous les frais occasionnés par ses voyages et ses séjours près de la cour à Paris, à Versailles et à Compiègne. Jusques-là les votes de ce genre avaient toujours été approuvés et ratifiés par le gouvernement ; mais les ministres cette fois, inquiets de l'indépendance et de l'influence croissante du comte Desgrées, et mécontents de son attitude aux Etats, où il venait de contribuer à faire repousser la demande des commissaires du Roi de mettre en régie les Fermes de Bretagne, ordonnèrent la suppression de la délibération approbatrice des Etats et de la gratification qu'ils avaient votée. En vain la commission intermédiaire protesta contre cette radiation et écrivit le 31 octobre 1775 une lettre des

(1) Les lettres, comme les précédentes et les suivantes, existent aux archives de la famille Desgrées du Loû.

plus pressantes au contrôleur général, lui rappelant toutes les causes flatteuses qui militaient en faveur du comte Desgrées : les ministres maintinrent leur décision.

Les Etats de 1776 profitèrent d'une séance à laquelle le comte Desgrées n'assistait pas, celle du 8 octobre, pour renouveler la délibération dont la Cour avait refusé l'approbation ; et ils la maintinrent, les 11 et 12 octobre, malgré les instances de son bénéficiaire qui suppliait de la déclarer non-avenue. Il écrivit même au contrôleur général, le 9 mars 1777, après la clôture de la session, pour lui faire part de l'opposition qu'il avait faite au renouvellement de la délibération du 30 décembre 1774 : « Content de ma médiocrité, lui dit-il, je ne veux et ne demande rien. Ma seule ambition sera toujours d'être utile à ma patrie et de mériter l'estime de mes concitoyens. »

Pour la seconde fois, le conseil du Roi cassa, par arrêt du 13 janvier 1778 la délibération des Etats favorable au comte Desgrées ; et celui-ci écrivit le 19 février à la commission intermédiaire, la suppliant de « considérer ce nouveau refus comme définitif et de ne renouveler aucune demande en sa faveur aux prochaines assemblées ».

Tel était le désintéressement de ce gentilhomme breton, que cependant ses ennemis allaient accuser d'avoir, en 1769, mendié et accepté une somme de 1.500 ₶ pour trahir les intérêts de son pays !

Depuis quelque temps en effet des nuages s'amoncelaient sur la tête du comte Desgrées. Sa situation, la fermeté de son caractère, l'importance des services, qu'il avait rendus, lui avaient fait des envieux et des ennemis, qui épiaient tous ses actes et s'efforçaient de lui aliéner les esprits.

Cette animosité s'accrut encore par suite de l'indépendance et de l'autorité dont il fit preuve aux États de 1776.

Deux mois avant leur ouverture, le 18 juillet 1776, le duc de Duras, l'ancien commandant pour le Roi en Bretagne, avait écrit au comte Desgrées : « il lui reprochait d'avoir pris parti contre l'évêque de Rennes Mgr de Girac (1), alors tout dévoué à la Cour, dans un différend que celui-ci avait eu avec M. de Tréverret ; et il l'avertissait qu'il était déjà soupçonné de n'être pas favorable aux demandes de la Cour ». Puis, « s'autorisant, disait-il, de l'amitié qu'il lui portait, il lui conseillait de s'abstenir de toute ingérence directe dans les affaires de la province, vu que la considération même dont il jouissait attirait davantage les yeux sur lui »... Le comte Desgrées répondit le 25 août, « qu'il n'avait pu prendre parti pour ou contre l'évêque, puisque, lors du différend en question, il était en Basse-Bretagne ; et

(1) Mgr François Bareau de Girac, était né à Angoulême le 1er février 1732, et il était vicaire général de la cathédrale de cette ville quand il fut nommé, le 31 août 1766, évêque de Saint-Brieuc. Grâce à ses intrigues, il obtint, le 22 décembre 1769, le siège épiscopal de Rennes ; et il fut le premier évêque qui habita l'ancien palais abbatial de Saint-Melaine réuni à la mense épiscopale en 1770. Lors de la Révolution il émigra successivement à Bruxelles, à Vienne, et à Saint-Pétersbourg. Rentré à Paris en 1801, il y mourut le 23 novembre 1820. Châteaubriand dans ses *Mémoires d'outre Tombe* le représente comme un personnage patelin, mesuré, parlant avec un léger zézaiement qui n'était pas sans grâce, et se ménageant des influences à la cour ». — M. de Calan, dans *La Bretagne sous Louis XVI*, le peint comme « un intriguant, habile à ménager la chèvre et le chou, et s'étant fait dans la province beaucoup d'ennemis par ses variations politiques ». — Et la Nouë, dans une lettre à Fontette du 7 mars 1767, le dit « un homme « insinuant et fin, souple et ambitieux, dont les femmes raffolent et auquel tout le monde donne de l'esprit. »

que, relativement aux inquiétudes que le Duc semblait vouloir lui donner en disant que la Cour avait les yeux ouverts sur lui d'une façon spéciale, il ne pouvait rien redouter, n'ayant jamais connu d'autre règle que son devoir et eu d'autre intérêt que ceux de sa province. »

La conduite du comte Desgrées aux Etats de 1776 fut d'accord avec cette fière réponse.

Une des grosses affaires de cette session était l'élection du trésorier général des Etats, charge aussi importante que délicate, qui venait être laissée vacante par la démission de M. Magon de la Lande (1), qui l'occupait depuis onze ans.

Six concurrents étaient en présence ; entre autres M. Magon de la Balue (2), appuyé par la Cour, le maréchal de Duras, Mgr de Girac, M. de Coniac d'Allineuc (3), et tous les courtisans du pouvoir, et M. Beau-

(1) *Nicolas Auguste Magon, seigneur de la Lande*, en Saint-Jouan-des-Guérets, de la Chipaudière, en Paramé, du Plessis-Bertrand, en Cancale : né en 1715, il avait épousé à Saint-Malo en 1741 Françoise-Charlotte du Locquet de Granville. Trésorier des Etats de Bretagne de 1765 à 1776, il mourut en 1793 au château de la Chipaudière, laissant un fils et deux filles : le fils, Erasme, né en 1745 fut guillotiné à Paris en 1794, laissant postérité de Mlle du Fresne de Pontbriand, entre autres Mme Besnier de la Chipaudière : les filles devinrent la marquise de Saint-Gilles, et Mme Hérault d'Éponne, mère du fameux Hérault de Séchelles, président de la Convention.

(2) *Adrien-Dominique Magon, seigneur de la Balue*, en Saint-Servan, neveu du précédent : né à Saint-Malo en 1741, fils de Jean-Baptiste Magon, le fameux banquier de Louis XVI, guillotiné en 1794, et de Perrine le Franc. Il épousa en 1785 Marie-Anne-Céleste-Félicité de Saint-Pern, dr du Bois de la Roche, en Néant, et mourut à Dinan en 1819, laissant postérité.

(3) *Pélage de Coniac*, sr d'Allineuc, né à Rennes en 1732, fils de Jean-François-Dinan, sr de Toulmen, et de Mlle de Brihac ; il fut sénéchal de Rennes de 1754 à 1774. Il mourut en 1818 laissant postérité

geard (1), soutenu par le comte Desgrées et tous les « bastionnaires ».

Le 8 octobre, les commissaires du Roi prévinrent les candidats que celui qui serait élu aurait, avant d'être agréé par le Roi, à verser un cautionnement de deux millions. Cette garantie était fort sage, le trésorier des Etats ayant à gérer un budget s'élevant annuellement

de Monique-Madeleine Thierry de la Prévalaye. « Après avoir été l'un des plus ardents partisans du duc d'Aiguillon, il l'abandonna de suite après sa disgrâce pour se ranger du côté de son successeur, et il réussit à étonner la Bretagne entière par son ingratitude. » (*La Bretagne et le duc d'Aiguillon*, par Marion, p. 522, et Arch. Nat. H. 278.

(1) *Pierre-Marin Beaugeard*, sr de la Salmonais et de la Villesno, en Saint-Servan, né dans cette ville en 1727, fils de Pierre B., armateur et négociant à Saint-Malo, et de Nicole Rouxel ; il fut quelques mois secrétaire du roi à Clermont-Ferrand, puis, à la mort de son père, en 1746, il revint à Saint-Malo continuer son métier d'armateur. Il y épousa le 28 avril 1750 Marguerite-Joséphine Avice. Pendant la Guerre de Sept ans, il arma sept navires pour la course, dont « l'Emmanuel d'Aiguillon » et « le Saint Florentin » : à la paix il arma encore sept navires marchands : « le duc de Duras. » « le duc de Penthièvre. » « le duc de Castries, » « le duc de Luynes » « le maréchal de Broglie », « le Beaumont » et « la Sainte-Anne ». Lors de la disette des grains survenue en 1770, il n'hésita pas à sacrifier une partie de sa fortune, : et, en même temps que MM. Blaise de Maisonneuve et Robert de la Mennais, il fit venir à ses frais plusieurs chargements de blé qu'il distribua presque gratuitement aux pauvres. En récompense, ces Messieurs reçurent des lettres d'anoblissement, lui, en 1777, et M. de la Mennais en 1785 ; M. Blaise refusa, disant que tous les bourgeois de Saint-Malo étaient nobles de par le roi. Nommé Trésorier Général des Etats de Bretagne le 30 octobre 1776, M. Beaugeard occupa ce poste jusqu'à la Révolution. Il ne put alors échapper à la ruine totale de sa fortune qu'en se faisant passer pour fou en 1792. Il mourut en 1793, laissant cinq enfants, deux fils et trois filles : 1° Jeanne Mélanie B., baptisé à Saint-Malo le 23 mars 1751, qui y épousa le 3 mars 1767 Isaïe le Det, écuyer, sgr de Segray, et y mourut le 3 décembre 1784 (son portrait, ainsi que celui de son frère Julien, existe au château de Lemo, en Augan) ; 2° Marie-Perrine-

à plus de quinze millions (1). Mais, comme cette mesure était presque une innovation, vu que jusques-là le cautionnement exigé n'était que de trente mille livres, elle fut mal interprétée par l'assemblée qui déclara que cette disposition était une atteinte à sa liberté et en demanda le retrait. Le ministre d'Etat, M. Amelot, répondit que « le Roi entendait maintenir ce cautionnement pour la sûreté commune de la province et de l'Etat ». Enfin, après diverses délibérations les Etats acceptèrent le 27 octobre, d'accord avec les commissaires, de fixer 1.900.000 le cautionnement exigé, et, le 30 octobre, l'assemblée élut M. Beaugeard trésorier général de Bretagne.

Marguerite Nicole B., baptisée à Saint-Malo le 30 août 1752, y épousa 1° Le 27 juin 1769, Mathurin Boschat s^r du Vaugaillard, mort le 26 janvier 1770; 2° le 22 juillet 1771, Jean-Marie Le Doüarain, chevalier sgr de Lemo, neveu du comte Desgrées, dont postérité; 3° Julien B., baptisé à Saint-Malo en 1754, secrétaire des commandements de la Reine en 1786 guillotiné à Paris en 1793 : 4° Nicolas-Joseph B., né à Saint-Malo le 18 avril 1755, secrétaire de S. A. R. la duchesse d'Angoulême et officier de la garde du roi, qui épousa à Paris en 1780 Marie-Jeanne-Catherine d'Hugues; il fut nommé le 10 décembre 1814 capitaine de l'Armée Royale de Bretagne, « en considération du courage héroïque qu'il avait montré en se présentant le sabre à la main devant les troupes qui conduisaient le roi Louis XVI à l'échafaud et les invitant à le seconder pour l'arracher à ses bourreaux : trait admirable dont aucun ne peut produire l'équivalent. » (Lettres sous forme de brevet, signées du m^is de la Bouëssière, lieutenant général des armées royales de l'Ouest); 5° Nicole-Guillemette-Claudine B., baptisée à Saint-Malo le 26 février 1757, qui épousa vers 1772 Joseph-François-Marie le Provost, chevalier sgr de la Voltais, dont postérité. — Les Beaugeard, de Saint-Malo, reçurent pour armes en 1777 : *de geules au chevron d'argent, accompagné de douze mouchetures de contre hermine d'or, posées par quatre en forme de trois croix, deux en chef et une en pointe.*

(1) Le trésorier des Etats avait trois bureaux : l'un à Rennes, l'autre à Nantes et le dernier à Paris. Il recevait annuellement cent mille livres d'appointements fixes.

Ce choix était sous tous rapports heureux pour la province ; mais le gouvernement fut mécontent de cette nouvelle preuve d'indépendance des Etats ; Mgr de Girac, d'accord avec le maréchal de Duras, ne pardonna pas au comte Desgrées d'avoir fait échouer son favori ; et, grâce à ses démarches et à celle de ses partisans, le comte Desgrées, qui avait été réélu par les Etats, le 27 décembre 1776, trois jours avant leur clôture, député en cour avec Mgr de Saint Luc, évêque de Quimper, et M. Juguet, de Montfort, reçut du Roi la défense de partir.

En même temps qu'on le représentait à la cour comme un chef de parti hostile et dangereux, on essaya de déshonorer aux yeux de ses concitoyens l'ancien président de la Noblesse aux Etats de 1772, en l'accusant d'avoir trahi les intérêts de sa province en recevant du duc de Duras aux Etats de Saint-Brieuc quinze-cents livres pour faire passer la délibération du 5 mars.

Nous avons dit plus haut ce qu'était cette délibération; voyons maintenant comment se propagea cette calomnie.

(A suivre.) Comte de Bellevue.

NUPTIALIA

A MA SŒUR MARTHE LE BERRE.

Ober a reaz Herodez) meûr a c'houlen outhan mez Jesuz na respountaz netra dez han.

An Aviel santel hervez Lukaz 23-9.

Sur le pont du Tyropaeon, et dominant l'Agora du Xysthus, veillait Ab Ganor appuyé sur sa longue épée gauloise. Son regard plongeait de ces hauteurs sur les places et les rues de la Cité Sainte, où grouillait un fourmillement de peuples et de bêtes de somme. Il voyait se presser les riches marchands de Tyr et de Sidon montés sur des dromadaires caparaçonnés de pourpre et bridés de cuirs fauves semés d'arabesques, les graves alexandrins, dont le manteau noir annonçait l'orgueil philosophique, la foule des juifs, des prosélytes, des judaïsants de Syrie et d'Egypte, se hâtant en des convois de chameaux, d'ânes et de chevaux vers le faubourg d'Ophel. Aux portes ils se bousculaient afin de sortir au plus vite de l'enceinte. Qui dresserait le premier ses tentes dans la vallée du Kédrôn ? Qui aurait la meilleure place ?

Cette foule chamarrée, charmait ses yeux naïfs de

Celte amateur de couleurs voyantes et bigarrées. Il se pencha sur le parapet, scrutant les mystères de cette tourbe qui ondulait sous ses yeux. Vraiment il ne regretta pas à ce moment l'heure de garde qu'il devait passer sur le Tyropaeon : des détails surtout l'amusèrent. Il vit deux Galiléens à la tête rase, foulés aux pieds d'un dromadaire. Il prêta une oreille attentive aux insultes que prodiguèrent au Syrien qui chevauchait l'animal, chargé en outre d'un lourd bagage, les deux victimes de l'accident : « Chien d'infidèle ! homme sans entrailles ! clamaient-ils en un patois mélangé de syriaque et de galiléen. Et l'étranger, peu soucieux d'en entendre davantage, hâta sa monture. Alors ce fut un redoublement d'invectives. « Que viens-tu faire ici, adorateur de la pierre noire, eunuque, androgyne ? A leurs paroles véhémentes, accoururent d'autres Galiléens. Plusieurs déjà saisissaient, qui des cailloux, qui de la fiente desséchée, lorsque le Syrien, les ayant appelés païens et vermine de Galilée en réponse au flot d'injures qui s'échappaient de leurs lèvres, ajouta d'un air méprisant : « Que peut-il d'ailleurs venir de bon de la Galilée ? des imposteurs comme ce Nazaréen ! »

Ces mots mirent au comble la fureur des assaillants. L'un d'eux tira son épée et l'enfonça dans le ventre du chameau. L'animal tomba répandant dans la poussière ses longues entrailles. Son maître, les caisses chargées de tapis, les parfums précieux destinés au temple, roulèrent côte à côte. Le Syrien ne pût retenir un blasphème. Déjà des compatriotes à lui accouraient pour le venger. Mais les Galiléens, qui n'étaient pas en nombre, se perdirent dans la foule, se réjouissant du résultat de l'accident.

Ab Ganor du haut du Tyropaeon partagea leur joie.

Comme tous les barbares d'ailleurs, il détestait encore plus les Orientaux que les Romains. Il les méprisait aussi pour leurs mœurs efféminées, leur amour du bien-être, leur orgueil surtout à ces Juifs qui considéraient les autres hommes comme des chiens. Dans ce mépris, il enveloppait les peuples d'alentour : Syriens, Arabes, habitants du Liban. A son dédain n'échappaient pas non plus ces Egyptiens et ces Grecs d'Alexandrie, Grecs à moitié Juifs. mêlant le culte de Zeus et les mystères riants de l'Hellade avec le culte de Iaveh. Un seul peuple, dans cette tourbe accourue de toute part, inspirait à ce fils de l'Armorique une sympathie qu'il ne s'avouait pas. C'étaient ces Galiléens méprisés des autres Juifs, à cause du peu de ferveur qu'ils apportaient au culte du Dieu d'Israël. Heureux habitants des bords du lac de Génézareth, ils étaient si peu fanatiques qu'ils toléraient chez eux toutes les sectes et toutes les religions, pourvu qu'on les laissât en paix, adorer Iaveh. Fils d'une race inconnue, qui s'était à la longue fusionnée avec des Assyriens et des Juifs, ils gardaient encore les traces d'une origine étrangère. Ce Nazaréen, qu'Ab Ganor avait vu prêcher sur les places publiques, lui rappelait, par le type de la physionomie, ces Celtes blonds de Bretagne qui, dans sa petite enfance, vinrent, lors de l'insurrection des Curiosolites, porter à leurs frères d'Arvor le secours de leurs bras et de leurs longues épées.

Souvent, lorsque son service ne le retenait pas auprès du tétrarque Hérodès-Antipas, il allait par les rues du Ptolémaïs, résidence ordinaire du prince iduméen. Parfois des rires le secouaient aux disputes des matelots sur le port. Même il entrait avec eux dans les tavernes fraîches pour y boire le vin de Tyr auquel se mêlent

le miel et les épices. Tous, il est vrai, ne vidaient pas les coupes d'argile, et plusieurs détournaient la tête à la vue de l'amphore ventrue, dont le goulot s'auréole de roses de Jéricho. Disciples de ce Jean qui, vêtu d'une tunique tissée en poils de chameau, baptisait dans le Jourdain, à son exemple ils s'abstenaient de vin.

Et s'ils suivaient Ab Ganor dans les tavernes fraîches, c'est qu'ils aimaient à l'entendre conter des souvenirs douloureux pour leurs cœurs de disciples, et d'autant plus chers. N'avait-il pas vu, ce Gaulois, un jour qu'il était de garde à Machéronte, dans la salle du festin, la tête de Jean présentée à Salomé, fille d'Hérodiade, en un bassin d'argent ? Deux ans s'étaient écoulés depuis ce drame sanglant, dont son esprit tranquille de Celte calme et généreux n'avait pu comprendre la nécessité. Quel plaisir pour un roi de trancher la tête à un homme qu'il prétend aimer, et cela, pour plaire à une femme sanguinaire, dont la fille vêtue en almée, danse devant les convives, la danse d'Arabie, qui agite en un rythme tantôt lent et voluptueux, tantôt rapide et saccadé le ventre de la danseuse ? La folie du sang suit-elle donc de si près le désir lascif qu'éveillent en une âme royale ces bracelets qui tombent, ces chaînettes qui se détachent des bras blancs, ces sequins qui s'envolent, ce corps enfin de jeune femme apparaissant peu à peu dans le tourbillon des mousselines qui le dévêtent ?

Bien que cent fois ils eussent entendu ces détails, les Joannites aimaient à les faire répéter à leur ami barbare. Ils l'interrogeaient avec des sons craintifs de la voix, tout bas, épiant autour d'eux de peur qu'un émissaire d'Antipas ne les dénonçât à ce tyran devant qui ils tremblaient. Mais le despote tremblait plus encore devant sa garde de Francs et de Gaulois. Son âme servile les

ménageait presqu'autant que les représentants de Rome dont le procurateur n'entendait pas raillerie. Aussi Ab Ganor, supérieur aux craintes de ses amis, confiant dans la prééminence de sa race, blâmait tout haut des crimes comme celui de Machéronte. Il savait que l'Iduméen comptait avec sa garde et qu'il ne songeait point à punir les excès de langage des Barbares, dont les piques et les framées étayaient son trône. Peu confiant dans les espérances de ses amis Ab Ganor se moquait agréablement du désir qu'ils manifestaient en toute occasion de voir enfin la Galilée donner un prophète à la nation juive, afin que les peuples ne se moquassent plus d'eux disant : « Peut-il sortir un prophète de Galilée ? »

Et comme un jour, revenant à leur thème favori, l'un d'eux, Esdras le pilote, se consolait de la mort de Jean, parce que Jésus de Nazareth allait maintenant par la Judée, la Galilée et la Pérée, semant les miracles, prêchant le royaume de Dieu qui est aussi celui d'Israël, Ab Ganor, branlant la tête d'un air de doute l'interrompit soudain :

« Mais qu'appelez-vous donc un prophète ? »

— « Nous appelons prophète celui qui enseigne les « voies du royaume de Dieu, prêche sa doctrine et « annonce les destinées d'Israël. »

— « Les prophètes chantent-ils aussi sur la harpe « les louanges d'Ior et d'Hésus, dieu des combats ? « Voilent-ils sous de sublimes allégories les saintes « doctrines des Druides ? »

— « Je ne connais, répartit Esdras, ni Ior, ni « Hésus, qui sont sans doute les dieux de ta nation. « Mais nous eûmes, parmi bien d'autres, David, notre « roi, qui chantait sur la harpe les louanges d'Iaveh.

« Jadis Déborah mena au combat les enfants d'Israël,
« au milieu du bruit des trompettes, des kithares et
« des kinnors. »

— « Apaissent-ils aussi les orages de l'océan ? » re-
« partit le Celte curieux. »

— « Jésus de Nazareth, qui descend de ce David,
« joueur de harpe, apaisa les flots irrités, et Simon Bar-
« Jonah, pêcheur du lac de Génézareth, son disciple,
« me narra ce qu'il fit pour calmer une tempête en
« laquelle ils pensèrent périr : au simple geste de sa
« droite ! J'ignore également, ô étranger, ce que sont
« ces hommes que tu nommes druides, et qui voilent
« la doctrine sous d'ingénieuses fictions. Mais ce Jésus,
« je l'entends souvent conter de sublimes histoires qui
« avaient toutes un sens caché, et nous disions que
« c'était la parole de Dieu ! »

— « C'est étrange, murmura Ab Ganor ; sur les rives
« lointaines qui m'ont vu naître, j'ai vu des femmes
« vêtues de blanches tuniques, des hommes portant des
« robes blanches ou bleues. Leur tête est ceinte d'une
« couronne de chênes. Jetant au milieu des flots la
« branche du gui ou le rameau du sélage, ils com-
« mandent aux flots, et l'orage est vaincu ! »

Depuis cette conversation l'esprit du guerrier restait rêveur. Lorsqu'il voyait paraître, dans la foule avide de sa parole, le blond Galiléen, Ab Ganor se pressait aussi parmi ses auditeurs, et les paroles de Jésus évoquaient en son âme d'étranges souvenirs. C'était comme un choc de paroles déjà entendues dans le lointain de sa jeunesse, alors qu'enfant il écoutait avec les fils des chefs rangés autour du dolmen sacré, le soir, en face de l'océan les enseignements des druides. Le soleil, reflet de l'immortelle beauté d'Ior, disparaissait à l'ho-

rizon de cette grande nappe d'eau, au-delà de laquelle était le pays des âmes, et, lentement avec calme, il se couchait dans l'abîme. Avec calme aussi, la doctrine pacifique des *Triades* descendait dans l'âme du jeune guerrier, évoquant en son esprit la bonté d'Ior, père des hommes et des génies qui président aux éléments. Ior avait créé le monde pour qu'il fût heureux et bon, et qu'un jour les fils des hommes atteignissent sans peine les joies sublimes du *Gwenved*, et voici qu'Ab Ganor trouvait les mêmes paroles dans la bouche du Nazaréen. Lui aussi parlait de miséricorde, de paix, de pardon, du Père céleste qui promet à tout homme de bonne volonté le Royaume des Cieux. Aussi, lorsqu'on faisait entrevoir dans les paroles du Prophète des espérances de résurrection pour le royaume terrestre d'Israël, pouvait-il, mieux que personne, attester à ces Juifs tout matériels qu'ils se trompaient. Ne savait-il pas mieux qu'eux ce qu'étaient ce royaume et ce père céleste. Ce n'était pas d'Iaveh, le dieu féroce et jaloux tel qu'ils l'entendaient avec leur esprit grossier, que parlait le Nazaréen. C'était de son Dieu à lui, de ce Dieu qui reçoit au *Gwenved* les bons guerriers et les hommes justes, et ne les oublie pas dans le vague mélancolique d'un *Schéol* !

Parfois aussi, négligeant les disputes rituelles et les ambitions galiléennes, il fréquentait la maison d'un pharisien de Ptolémaïs, Thadéus. Bien qu'en dehors de sa maison, et aussi lorsqu'il paraissait à la synagogue de la petite ville, Thadeus prit un visage austère, un maintien raidi, des yeux agrandis par le « kohl », bien que sa robe fût bordée de phyllactères avec des inscriptions saintes, bien qu'il en entourât même son front, c'était dans son intérieur un homme d'agréable com-

merce, n'ayant rien de l'orgueil pharisaïque. Son logis lui était d'autant plus agréable qu'il y trouvait les soins de son épouse Bethsabée, femme de grand entendement. Il se plaisait à la comparer à la femme forte des livres saints. Le peuple pouvait le prendre pour un jeûneur, mais dès longtemps il avait embrassé les mœurs romaines. Si certaines viandes ne figuraient pas sur sa table bien servie, c'est qu'il ne voulait pas qu'un indiscret, ou un ami peu sûr, allât par la cité et même jusqu'en Jérusalem apprendre au peuple et aux *sopherim* (étudiants) que le zélote Thadeus n'observait pas ce qu'il enseignait. Ne commentait-il pas en effet dans un sens rigoriste la Mishna et les prophètes, lorsque, commodément assis dans la chaire de la synagogue, il voyait se presser tout autour les foules avides de sa parole ? Sa science était grande, ses richesses et son nom illustres parmi ses frères ! On ne lui connaissait ni ennemis, ni envieux.

Cependant le luxe qu'il déployait était vu de tous, mais c'était un luxe auquel on s'accoutumait : bains chauds ou tièdes, trépidaria ou frigidaria, esclaves syriaques ou éthiopiens, aux mains chargés d'onguents, de baumes, de pierres ponces pour amollir la peau, rien n'était absent du riche logis de la voie Asmonéenne.

Et comme il versait aux pauvres la dîme de son revenu qui était considérable, qu'il ne refusait ni le blé, ni l'huile à l'indigent, ni l'obole aux mendiants de la synagogue, nul ne protestait lorsqu'on le voyait, sans crainte de souillures, admettre à sa table les *gentils* romains ou barbares qui fréquentaient la cour iduméenne ou l'entourage du procurateur à Césarée.

Bien qu'il n'eût pas l'espoir de voir le casque d'argent du centurion orner sa tête chevelue. Ab Ganor

était de ceux-là qui franchissaient volontiers le seuil de Thadeus. Jamais, en effet, il ne voulût s'astreindre à lire ou à tracer, sur les tablettes de cire ou d'argile, les caractères grecs, syriens ou latins, et ainsi il demeurait simple mercenaire.

Si Thadeus le recevait, ce n'était donc pas l'illustration présente du Gaulois qui en était cause, non plus que les couronnes murales ou obsidionales qu'il avait gagnées au prix du sang. Le pharisien avait seulement appris de Claudia Procla, femme de Pontius Pilatus, chevalier romain et procurateur de Judée, que ce barbare était fils d'un chef au collier d'or. Ceux de sa nation donnaient à ces princes le nom de *Konnan*. Malgré sa naissance illustre, la nécessité pesante l'avait ravi à son peuple dès l'âge de quinze ans. Emmené comme otage à la ville par un Claudius, vainqueur en Armorique d'une insurrection fomentée par un de ces druides Vénètes, réfugiés depuis de longues années dans les autres tribus, il avait trouvé grâce devant Claudius, oncle de la femme même du procurateur. Comme il était prisonnier de guerre, Claudius et la ville l'affranchirent quand il fût en âge de l'être.

Alors, ne pouvant retourner en Armorique, il s'attacha à cette gens Claudia, non parce qu'elle se trouvait tout près du trône impérial, mais par un sentiment de reconnaissance. Plus particulièrement, il devint le client de Claudia Procla la narbonnaise, la nièce de son vainqueur, et bien qu'il détestât l'Orient, il la suivit lorsqu'elle vint en Judée, à la suite de son époux. Vers ce temps-là, la loi Oppia, défendant aux femmes des procurateurs de les accompagner en leur gouvernement, fut abrogée par le Sénat, et César vit dans cet acte des Pères conscrits, qu'ils avaient observé ses volontés.

Mais Ab Ganor sentait son âme solitaire au milieu des Syriens et des Arabes qui composaient la garde de Pontius. Nul n'était digne de comprendre le cœur qui battait sous la cuirasse d'airain. Alors, il demanda à Claudia qu'elle voulût bien le laisser s'engager parmi les mercenaires barbares d'Hérodès-Antipas, et là il retrouva des compatriotes, sans être trop loin de sa protectrice.

Claudia parla pour lui à l'Iduméen. Le despote voulut qu'il remplît, autour des tables et aussi dans les celliers où abondent les vins, les fonctions d'échanson. Le pain que des esclaves fabriquent tournant autour des meules grinçantes, et que des Ethiopiens à la poitrine noire et velue pétrissent en des arches profondes avec des soupirs rauques, eût semblé meilleur au tétraque, si Ab Ganor lui eût présenté sa part en des corbeilles de jonc doré.

Le Celte préféra son indépendance à ce servage déguisé. L'épée gauloise plut au mercenaire, et il dédaigna les tuniques de byssos et de lin.

Aussi Thadeus le reçut volontiers en sa maison, et souvent le soir dans le palais du riche sanhédrite la cuirasse d'airain et les braies gauloises s'encadrèrent dans le triclinium sur les lits de pourpre entre les toges romaines des curiales et les robes brodées de phyllactères.

(A suivre.)

LÉON LE BERRE,
Ab Alor.

LES

PARDONS & PÈLERINAGES

DU PAYS DE

LANNION ET TRÉGUIER[1]

XVI

La Roche-Derrien possède dans sa campagne une petite chapelle dédiée à Notre-Dame de Pitié ; elle fut construite, dit-on, en mémoire de la bataille de 1347 et l'on montre à côté un if portant encore le nom d'If de Charles de Blois et rappelant l'endroit où ce pieux et valeureux prince fut fait prisonnier. Ce modeste sanctuaire demeure l'objet d'assez nombreux pèlerinages.

A quelques lieues au sud de la Roche-Derrien s'élève dominant tous les alentours la chapelle de Notre-Dame de Confort en la paroisse de Berhet. C'est un lieu célèbre de dévotion. Comme l'indique son nom ce sanctuaire appelle à lui les malheureux qui viennent y chercher quelque consolation ; ce que rappelle d'ailleurs l'inscription gravée près de l'autel : *Pour tous vos maux en ce lieu aurez confort.*

Commencée en 1523 par Jean du Perrier, seigneur de Coatconian en Berhet, et terminée en 1537, la chapelle de Confort fut consacrée en septembre 1549. C'est un édifice rectangulaire dont le chevet renferme une merveilleuse rose de style flamboyant. Les autres fenêtres semblent former au nord de grosses larmes contournées

(1) Voyez la *Revue* de septembre.

dans leur tympan, tandis qu'au midi elles présentent des fleurs de lys; nous verrons à l'instant l'explication de cette originale ornementation.

Un grand luxe de décoration distingue cette chapelle : porche, contreforts, frises extérieures et intérieures, tout est couvert de sculptures que nous regrettons de ne pouvoir décrire. Entre choses singulières on remarque sur l'une de ces frises une femme d'un orgueilleux embonpoint, pieds et poings liés, tournant sur elle-même ; quand elle se présente au retour ce n'est plus qu'un maigre squelette. On veut y voir l'image de la transformation qui, selon quelques vieux Bretons à l'esprit chagrin, attendait la Bretagne après son union à la France, et c'est pourquoi les larmes correspondent aux fleurs de lys dans le tympan des fenêtres.

L'autel couvert du blason des sires du Perrier est orné d'un retable sculpté de la renaissance. Au-dessus de ce retable un groupe en haut relief représente l'Annonciation de la plus singulière façon : Marie, à genoux sur un prie-Dieu, a les traits et le costume de la duchesse Anne de Bretagne ; devant elle l'ange Gabriel porte le manteau royal, la robe, les cheveux longs et bouclés du roi de France Charles VIII et, chose incroyable mais parfaitement exacte, au lieu du lys symbolique, il présente à la Vierge... une quenouille. C'est toujours la même allusion malveillante à l'union de la Bretagne à la France. Et comme si on avait craint de n'être pas compris, au-dessous de ces figures brille un écusson aux armes du roi de France.

Il est bien regrettable qu'on ait fait disparaître de cette jolie chapelle le jubé, qui séparait jadis le chœur de la nef, et la Roue-Sainte, symbole de l'instabilité des choses humaines. C'était une roue dont le cercle exté-

rieur se trouvait garni de clochettes ; on la mettait en mouvement pendant certaines parties de la messe, et les pèlerins aimaient à la faire tourner quand ils visitaient le sanctuaire ; représentation de la vie agitée de l'homme, elle portait ailleurs le nom de Roue de fortune et plusieurs autres chapelles de Basse-Bretagne en possèdent encore.

Dès le XVIe siècle le pardon de Notre-Dame de Confort se célébrait le dernier dimanche de septembre.

Les souverains Pontifes lui ont accordé de nombreuses indulgences. Aussi ce pardon, sans offrir de particularités bien saillantes, attire-t-il néanmoins une grande affluence de pèlerins. Tant d'âmes en ce monde ont besoin d'être consolées et soutenues par Celle qui reconforte les affligés.

XVII

La paroisse de Perros-Guirec est pleine de curiosités : sur le granit de sa vieille église romane on trouve sculptée l'unique représentation en Bretagne du roi Arthur combattant avec l'aide de saint Efflam. Au milieu des invraisemblables blocs de pierre du village de Ploumanach, sur un rocher battu par les flots de la mer se dresse un curieux édicule du XIe siècle, abritant la statue de saint Gwenvrock ou Kirech qui a laissé son nom à Perros-Guirec. Ce bon moine y reçoit de fréquents hommages de la part des gens du pays, particulièrement des jeunes filles qui soupirent après le mariage ; elles jettent une épingle aux pieds du Saint et, si cette épingle y reste fiché, c'est un augure des plus favo-

rables. Or la puissance de saint Kirech est grande, car sa statue est constamment criblée d'épingles.

Mais la merveille religieuse de Perros-Guirec c'est Notre-Dame de la Clarté dont le pardon est des plus suivis.

Cette chapelle fut bâtie en 1445 sur une haute falaise, dominant Ploumanach et toute la côte voisine ; d'après la tradition elle fut construite par un capitaine de navire qui se voyant en péril de mort, par suite d'une tempête, fit vœu d'élever un sanctuaire à la Sainte Vierge s'il pouvait aborder sain et sauf ; la tempête se calma et une lumière surnaturelle, paraissant au-dessus des falaises, lui permit de se diriger vers la terre et d'y aborder.

Notre-Dame de la Clarté renferme de grandes beautés architecturales dans les détails de sa construction ; nous ne pouvons nous y arrêter et nous mentionnerons seulement ses deux porches couverts de sculptures et sa haute tour que surmonte une élégante flèche en granit rose. N'oublions pas aussi sa maîtresse vitre du chevet, étincelante d'armoiries anciennes.

Le pardon de Notre-Dame de la Clarté se célèbre avec grande solennité à la fête de l'Assomption. Ce jour-là tout le clergé de Perros-Guirec vient à la Clarté chanter la grand'messe et les vêpres ; d'autres prêtres des environs se joignent à lui pour aider à entendre les confessions de nombreux pèlerins. On accourt, en effet, de fort loin au pardon de Notre-Dame ; les aveugles et tous ceux qui souffrent des yeux et que menace la cécité s'y rendent avec empressement, pour demander à Dieu, par l'intercession de la Vierge de la Clarté, la guérison de leurs misères.

De bonne heure la chapelle est pleine de fidèles, et

de pieux pèlerins accrochent tout autour de l'édifice, à l'extérieur, des cordons de bougies en cire qui lui font une double et triple ceinture. On sait que cet usage est très ancien en Bretagne ; dans le beau poème de Lez-Breiz ne voit-on pas au moyen-âge le chevalier breton s'agenouiller dans une église et faire cette promesse à sa sainte patronne :

« Si je reviens au pays natal je vous ferai un présent : je vous ferai présent d'un cordon de cire qui fera trois fois le tour de vos murs,

Et trois fois le tour de votre église, et trois fois le tour de votre cimetière, et trois fois le tour de votre terre, arrivé chez moi (1). »

Quand le pardon est terminé on recueille ces longues bougies dont la cire est vendue au profit de la chapelle.

Les pèlerins de la Clarté ont coutume de recueillir sur le rivage voisin les coquilles de patelles rejetées par la mer ; ils les emportent et les conservent comme souvenir de leur voyage (2).

Sur tout le promontoire qu'occupe la chapelle de Notre-Dame de la Clarté se répand la foule. Assis sur le gazon ou sur les bancs de pierre de l'enceinte sacrée, à l'ombre des grands châtaigners, les vrais pèlerins se tiennent immobiles leur chapelet à la main. Mais un peu plus loin s'étalent les cuisines en plein air où rôtissent poissons et saucisses, se dressent des tentes pleines de buveurs bruyants. Ajoutez-y les mendiants éclopés qui fourmillent, montrant sur une charrette ou sur une poignée de paille leurs plaies répugnantes, psalmodiant ou plutôt hurlant des prières et de violents appels à la

(1) Hersart de la Villemarqué, *Barzaz-Breiz*, I, 143.
(2) *Revue des Traditions populaires*. III, 105.

charité des fidèles : voilà le côté pittoresque, mais fâcheux de toutes ces grandes assemblées populaires ; ce qui se passe le 15 août à Notre-Dame de la Clarté se retrouve dans la plupart des grands pardons de campagne. La charité chrétienne le souffre patiemment parce que les pauvres sont les amis de Dieu.

XVIII

Au nombre des chapelles que renferme la paroisse de Pleumeur-Bodou se trouve celle de Saint-Samson, édifice du XVIe siècle construit en grand appareil avec un joli campanile percé de trois baies et surmonté d'une flèche octogonale. A l'intérieur est une belle maîtresse-vitre de style flamboyant. A côté est la fontaine de Saint-Samson aux eaux de laquelle les pèlerins viennent demander la guérison de leurs membres endoloris. Ils ont aussi grande confiance en la vertu d'une antique croix surmontant un menhir placé près la porte de la chapelle, et contre lequel ils viennent frotter leurs membres malades pour en obtenir guérison. Entre le bourg de Pleumeur et cette chapelle se dresse encore un gros rocher sur lequel paraît une excavation que les gens du lieu nomment le Lit de saint Samson, car la tradition locale est que le saint évêque de Dol séjourna quelque temps dans ces parages. Aussi la confiance est-elle grande à Pleumeur-Bodou envers saint Samson et son pardon est-il très fréquenté.

XIX

La paroisse de Trébeurden possède deux chapelles dont les pardons sont fort suivis : Notre-Dame de Kergonnau et Notre-Dame de Penvern.

La première dédiée à Notre-Dame de Bonne-Nouvelle est un édifice du XVIe siècle ; attenant au sanctuaire se trouve une fontaine monumentale datée de 1696.

« D'après ce qui se trouve rapporté dans un cantique breton *Gwerz an Itrôn Varia a Quelou Mad*, l'église primitive de Bonne-Nouvelle aurait été bâtie par ordre de Jean IV, après la bataille d'Auray et en mémoire de la nouvelle qu'on lui aurait tôt apportée qu'il était reconnu duc de Basse-Bretagne. Le cantique ajoute qu'il vint poser la première pierre, accompagné de Jeanne de Navarre, son épouse, et en présence de sept évêques. Il dit que plus tard Anne de Bretagne envoya de Rennes à Notre-Dame de Bonne-Nouvelle trois ornements d'or et d'argent, son manteau royal et sa couronne de duchesse. Il raconte ensuite les miracles opérés par la Vierge : elle fit notamment cesser subitement dans la paroisse de Trébeurden les effets de cette peste affreuse qui en 1632 désola la Basse-Bretagne.

« Le cantique qui a trente-deux strophes et que pour ce motif nous ne transcrivons pas ici, finit par souhaiter aux fidèles le paradis et par l'avertissement que le pardon de Bonne-Nouvelle a lieu au mois d'août, le dimanche après l'Assomption et qu'il peut être pour eux une source de grâces et d'indulgences (1). »

(1) Habasque, *Annuaire des Côtes du Nord*, 1843, p. 200.

La seconde chapelle de Trébeurden, Notre-Dame de Penvern présente dans sa construction quelques parties remontant au XIVe siècle.

« L'histoire de cette chapelle se trouve aussi dans un cantique en quarante-quatre couplets, qui a pour titre *Gwers an Itrôn Varia a Penvern*. Voici comme elle y est rapportée, nous traduisons en abrégeant :

« Une bergère de la paroisse de Trébeurden, dont tous les membres étaient contournés, aperçut non loin d'une source sur les limites de la paroisse de Pleumeur-Bodou, une image de la Vierge devant laquelle elle s'inclina humblement, demandant pas l'intercession de la mère de notre Divin Sauveur la guérison de ses infirmités; sa prière fut agréable au Seigneur et ses membres redressés reprirent à l'instant leur force et leur souplesse.

« Frappés de ce prodige, les habitants de Trébeurden élevèrent un oratoire à la sainte Vierge et y placèrent la bienheureuse image.

« D'autres miracles s'opérèrent en ce lieu : des malades y recouvrèrent la santé, des sourds entendirent, des boiteux marchèrent droit, et des aveugles virent la lumière. Des pèlerins y affluèrent de toutes parts et trois ans après, on construisit une chapelle du produit des offrandes. Le cantique fait remonter l'érection de la chapelle à l'an 1300, et il fait honneur de sa construction aux habitants de Pleumeur et à ceux de Trébeurden.

« Le pardon de la chapelle, toujours d'après le cantique, a lieu le dimanche le plus rapproché de l'Ascension. Mais, ajoute le *gwers*, ce ne sont pas seulement les hommes qui éprouvent les bienfaits de la Vierge de Penvern ; les bêtes même sont l'objet de sa protection, souvent elle a rendu à la santé des animaux malades,

ou fait ramener à leurs propriétaires des bêtes égarées ou tombées dans des précipices.

« La Vierge de Penvern est encore la protectrice des matelots, et nombre de navires en péril lui ont dû leur salut. Le *gwers* finit en rapportant l'histoire de deux jeunes gens de la paroisse, qui pendant l'un des combats livrés sous la République, voyant les Français tomber par milliers, adressèrent une fervente prière à Notre-Dame de Penvern et durent la vie à son intercession (1) ».

XX

La chapelle de la Vieille-Eglise en Pleudaniel mérite qu'on la visite. Dédiée à la sainte Vierge, elle est l'objet de la vénération toute particulière des marins. D'après la tradition, elle fut à l'origine bâtie par un seigneur contemporain de saint Kirec, en reconnaissance de la guérison de sa mère obtenue par l'intercession de ce bienheureux. Il ne faut pas toutefois attacher trop d'importance à cette tradition, car elle peut bien provenir d'une confusion entre Pleudaniel et Ploudaniel ; cette dernière localité, sise en le pays de Léon, a été d'après tous les hagiographes la demeure de saint Kirec.

Quoi qu'il en soit, la chapelle de Notre-Dame de la Vieille-Eglise ne manque pas d'intérêt. Elle est assise dans un vallon, au confluent d'une petite rivière avec le Trieux. Bâtie dans une anfractuosité du sol, à l'ombre de grands arbres et au bord même de l'eau, elle se présente d'une façon très pittoresque. C'est un

(1) Habasque, *Annuaire des Côtes-du-Nord*, 1843, p. 101.

petit édifice du XVIe siècle, avec une porte en plein cintre surmontée d'une accolade et décorée d'écussons

C'est le jour de l'Assomption qu'on célèbre solennellement le pardon de la Vieille-Eglise. Les Papes, notamment Léon XIII en 1883, ont accordé des indulgences plénières à tous les pèlerins qui s'y rendent pieusement. La fête s'ouvre dès la veille et la chapelle n'est point fermée durant toute la nuit du 14 au 15 août ; de grand matin commencent les messes qui se succèdent nombreuses, l'après-midi une grande procession s'organise au bourg même de Pleudaniel, et tous les marins de la contrée se font gloire d'y prendre part. Le cortège se rend à la Vieille-Eglise où l'on chante les vêpres. On évangélise ensuite les enfants qui se présentent en grand nombre. Durant toute l'octave de l'Assomption on continue à venir dire la messe à la Vieille-Eglise et les pèlerins y abondent, agenouillés aux pieds de la Madone.

XXI

En Bretagne nul saint, après saint Yves, ne reçoit un culte plus suivi que le solitaire saint Maudez. Contemporain du roi Childebert ce bienheureux quitta la Grande-Bretagne, son pays natal, et vint débarquer non loin de Dol où il visita saint Samson. Delà il s'enfonça dans la presqu'île bretonne et s'y fixa dans une solitude au bord de la mer, là où se trouve la paroisse de Lanmodez qui porte son nom. Aujourd'hui encore on aperçoit dans cette paroisse en un rocher baigné par les flots de la mer une cavité en forme de siège qui porte le nom de Chaire de saint Maudez ; une belle

aubépine la surmonte, et à côté s'élève la vieille chapelle de Notre-Dame de Bonne Nouvelle. C'est là même, d'après la tradition locale, que vécut longtemps saint Maudez, aussi la paroisse de Lanmodez y célèbre-t-elle toujours, le deuxième dimanche de septembre, le pardon de son saint patron. Mais cette fête religieuse, quoique fréquentée des pèlerins, est moins pittoresque et moins intéressante qu'un autre pardon en l'honneur du même saint, célébré dans la même paroisse et dont nous parlerons à l'instant.

L'affluence des visiteurs auprès du bienheureux solitaire du VIe siècle força saint Maudez à quitter la terre ferme ; il alla chercher la tranquillité non loin de là, dans une petite île, au milieu de nombreux récifs vis-à-vis l'embouchure du Trieux.

Cette île, qui porte le nom d'Ile-Maudez, renferme encore maintenant l'un des plus antiques édifices religieux de Bretagne. C'est la cellule même qu'habita le saint moine, convertie en chapelle au moyen-âge. Appelée vulgairement Forn-Maudez (four de saint Maudez), c'est une sorte de tourelle d'environ trois mètres de diamètre intérieur, posée sur une éminence rocheuse, construite en appareil irrégulier et surmontée d'une calotte ou coupole de pierre.

L'édicule n'est éclairé que par la porte et une étroite barbacane ; à la base est une sorte de caveau; les malades atteints de la fièvre y descendent et y passent la nuit en prières pour obtenir leur guérison. L'autel de ce petit sanctuaire « est incontestablement le plus ancien autel du diocèse de Saint-Brieuc, et il n'est pas téméraire de lui donner une date antérieure au Xe siècle (1). »

(1) Gauthier du Mottay, *Répertoire archéologique des Côtes-du-Nord*, 288.

Depuis longtemps la cellule de saint Maudez sert de guide aux pilotes pour se diriger à travers les passes difficiles de l'embouchure du Trieux. « Quand ils la découvrent, les matelots saluent le saint et implorent son assistance. » Elle est aussi, depuis des siècles, fréquemment visitée par les pèlerins dont les abondantes aumônes permirent, au XIIe siècle, de fonder un prieuré, relevant de l'abbaye cistercienne de Bégard et une belle chapelle romane dans ce lieu consacré par de nombreux miracles.

Les archives des Côtes-du-Nord conservent deux baux de la propriété du prieuré de l'Ile-Maudez, l'un de 1587, l'autre de 1634. « Nous y voyons que le fermier devait être toujours approvisionné de pain, de vin, d'autres vivres, de fourrages et d'un bateau en bon état, pour passer et nourrir les pèlerins et leurs chevaux. Il devait fournir au prieur un mouton gras pour l'aider à recevoir les prêtres et autres personnes honorables venant dans l'île le dimanche de la Pentecôte ; il devait continuer « les honnestetés accoustumées » à l'égard du prieur, du capitaine de l'île et de leurs suites, arrivant la veille du pardon de la chapelle (1). »

Comme l'on voit, le pardon de l'Ile-Maudez était fréquenté au moyen-âge. Jusqu'au moment de la Révolution les paroisses voisines ont continué de s'y rendre processionnellement en bateau chaque année. Nos ancêtres aimaient la poésie grandiose de ces processions à travers les écueils d'une mer toujours dangereuse.

Il reste encore quelques débris de ce prieuré que renversèrent les révolutionnaires : le portail de la cha-

(1) De Barthélemy et Geslin de Bourgogne, *Anciens Evêchés de de Bretagne*, IV, 2.

pelle et quelques arcades du cloître, le tout de style roman. Au milieu de ces ruines se dresse une chapelle moderne, ogivale et assez jolie, où l'on honore non seulement saint Maudez, mais encore Notre-Dame-des-Mers, saint Michel, saint Eloi et sainte Juvette sœur de saint Maudez. Depuis la bénédiction de ce nouveau sanctuaire en 1884, le pardon de l'Ile-Maudez a repris son ancienne importance et nous devons essayer de le décrire.

C'est le lundi de la Pentecôte qu'a lieu maintenant ce pardon de l'Ile-Maudez. Il est très fréquenté par les marins des paroisses voisines, spécialement par ceux de l'Armor, gros village situé en Pleubian. Lorsque la mer est haute on s'y rend en bateau comme au moyen-âge ; quand elle se retire, les pèlerins viennent à cheval, parfois même à pied, quoiqu'il faille traverser plusieurs courants assez considérables qui en tout temps isolent l'Ile-Maudez de la terre ferme. Le culte rendu dans la nouvelle chapelle à saint Eloi, dont la statue est bizarrement décorée de fers à cheval, détermine du reste beaucoup de terriens à faire leur pieux voyage, montés sur leurs chevaux qu'ils lancent au milieu des flots, comme leurs voisins de Penvenan, dès que la mer commence à se retirer. C'est à qui de tous ces cavaliers arrivera le premier dans l'île. Jadis même on permettait au vainqueur de prendre en arrivant au sanctuaire une poignée de sous dans le plat aux offrandes. Aussi cette course un peu désordonnée dans les rochers et dans les vagues ne manque-t-elle pas d'un certain attrait et offre-t-elle un coup-d'œil pittoresque.

Après les offices solennels célébrés par le clergé de Lanmodez dans la petite chapelle, a lieu une belle procession dans laquelle on porte une relique de saint Mau-

dez. Puis les pèlerins vont visiter l'antique oratoire dit Four de saint Maudez ; ils se rendent ensuite à un rocher qu'on nomme le Lit de saint Maudez et s'y glissent à travers un étroit passage, en se rappelant la tradition signalée par le P. Albert Le Grand : « La nuit sainct Maudez s'alloit coucher en une caverne dans un roc, du côté du nord, vers la grande mer, qu'encore à présent on nomme *Guelé sant Maudez*, c'est-à-dire Lit de saint Maudez, n'ayant que la froide pierre pour matelas et chevet ; et voit-on encore en cette pierre la marque de son corps (1) ».

Les pèlerins boivent après cela bien dévotement de l'eau du Puits de saint Maudez « qu'il impétra par ses prières pour la commodité de ses religieux lesquels ne trouvoient point d'eau potable en ce lieu (2) ».

Ils terminent leurs dévotions par l'enlèvement de quelques parcelles de la terre de l'île qu'ils emportent respectueusement avec eux. D'après la tradition, avant l'arrivée de saint Maudez cette île était « inaccessible à tout homme à cause de la multitude des serpens qui y avoient leur refuge ; saint Maudez les en chassa par sa prière ». Aussi, continue Albert le Grand, la terre de cette île sert-elle depuis « d'antidote et remède très souverain contre les morsures ou piqueures des serpens et toutes sortes de bêtes venimeuses ; l'usage en est qu'on en verse quelque peu en la boisson qu'on veut boire, l'expérience de cette merveille se voit tous les jours 3) ».

Ce sont surtout les mères de famille qui recueillent

(1) *Vies des Saints de la Bretagne-Armorique.*
(2) *Ibidem.*
(3) *Ibidem.*

cette terre de nos jours ; quand leurs enfants sont tourmentés par les vers, elles délaient un peu de terre de l'Ile-Maudez dans de l'eau sucrée et la font efficacement boire à leurs chers petits malades.

C'est ainsi qu'au jour de son pardon l'Ile-Maudez — ordinairement habitée par les seuls fermiers d'une petite métairie — se trouve envahie par les religieuses populations des côtes voisines et c'est un spectacle touchant qu'offre alors ce peuple breton allant et venant, le chapelet à la main, dans cette île battue par les flots, des ruines du monastère à la grotte du Lit de saint Maudez, du puits miraculeux au vieil oratoire de *Forn-Maudez*, partout où le bienheureux porta lui-même ses pas, se sanctifiant et priant pour ses frères.

XXII

La paroisse de Trédarzec possède deux chapelles dédiées à deux saints bretons inconnus ailleurs et qu'on croit avoir habité sur son territoire. L'un, saint Autrom, fut un simple prêtre vivant à une époque très reculée dans la solitude ; sa fête, chômée par dévotion dans la paroisse, se célèbre le 22 mai ; on vient l'invoquer dans son petit sanctuaire pour obtenir la guérison de la fièvre.

L'autre chapelle est dédiée à saint Lévien, abbé et peut-être même évêque régionnaire du VIe siècle. Il est invoqué pour le soulagement des enfants rachitiques et languissants. Son pardon a lieu le deuxième dimanche de septembre.

Enfin c'est encore en Trédarzec que se trouvait na-

guère la chapelle de Saint-Yves de Vérité, rendue célèbre par Souvestre dans ses *Derniers Bretons* sous le nom de Notre-Dame de la Haine. Il est certain qu'on venait en ce sanctuaire demander la vengeance des injures reçues et parfois la mort de ceux qu'on avait intérêt à voir disparaître. Cette bizarre superstition, dernier vestige du paganisme, est encore enracinée dans quelques vieilles têtes celtiques ; et force a été au clergé, après avoir laissé tomber la chapelle en ruines, de faire enlever jusqu'à ses derniers pans de murailles, dans les décombres desquelles on venait encore de nos jours *vouer* ses ennemis aux maladies et même à la mort.

L'abbé Guillotin de Corson,
Chan. hon.

SÉANCE

DE

LA SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES BRETONS

TENUE A REDON

DANS LA GRANDE SALLE DU COLLÈGE SAINT-SAUVEUR

Le Mercredi, 3 Septembre 1902, à 10 heures du matin.

Présidence de M. Le Meignen, président. Etaient présents MM. Le Cte de Palys, de Kerviler, le Cte Le Gonidec de Traissan, le colonel Vte du Halgouet, le Mis de l'Estourbeillon, Trévédy, le chanoine Guillotin de Corson, le chanoine Peyron, l'abbé Favé, le Cte de Laigue, le Vte de Calan, de Berthou, Sageret, Luc, Totain, Alain du Cleuziou, l'abbé Buléon, André Oheix, René Lafolye, l'abbé Jehanno.

Lecture est donnée par M. de Berthou de son rapport sur une publication projetée au cours de la dernière séance, tenue à Nantes le 2 juin dernier, à savoir de plusieurs statuts synodaux émanant des évêques de Saint-Brieuc Christophe de Penmarch et Olivier du Chastel, découverts dans le manuscrit n° 988 du fonds de la reine Christine, au Vatican, et signalés par M. Léopold Delisle dans sa *lettre à M. de la Borderie* (Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, 1900). Plusieurs de ces statuts sont imprimés et paraissent bien sortir des presses de l'imprimeur breton Jean Calvez. La Société comptait faire de cette publication une suite à *l'Imprimerie en Bretagne au XVe*

siècle de M. de la Borderie, en utilisant la transcription que notre regretté président en avait fait exécuter à Rome et qui avait été gracieusement mise à notre disposition par Madame de la Borderie. Ces statuts présentent plusieurs articles curieux, au point de vue des mœurs bretonnes des XVe et XVIe siècles. Toutefois le transcripteur n'ayant donné aucun détail sur les pièces imprimées et ayant même omis de copier l'une d'elles, formellement citée par M. Léopold Delisle, il ne paraît pas possible au rapporteur d'utiliser les copies venues de Rome, dans leur état actuel, pour donner une suite à *l'Imprimerie en Bretagne* de M. de la Borderie.

Les conclusions de ce rapport sont adoptées.

Sur la demande de M. le président et de plusieurs des membres présents, M. le Mis de l'Estourbeillon accepte avec le plus aimable empressement, de publier dans sa *Revue de Bretagne* le procès-verbal de chacune de nos séances. Il sera fait de chaque procès-verbal, aux frais de notre Société, un tirage à part qui sera envoyé de suite à tous ses membres, et en outre tous les procès-verbaux seront réunis pour former un Bulletin qui, par un retour à notre ancien usage, sera distribué à la fin de chaque année.

Sur la proposition de M. le président et de M. de Kerviler, il est décidé que l'analyse sommaire des statuts synodaux du diocèse de Saint-Brieuc du XVe et XVIe siècles, tant imprimés que manuscrits, contenus dans le recueil du Vatican, fera partie du volume de *Mélanges* que nous nous proposons de publier dans le format in-8°, comme suite aux *Mélanges* parus en 1880-81.

Ce volume de *Mélanges*, dont l'impression a été décidée le 2 juin dernier, sera donc l'objet de notre prochaine publication. Il contiendra de plus la réimpression d'une rare plaquette du XVIIIe siècle, intéressant la ville de Nantes, intitulée l'*Après-dîner des dames de la rue de la Juiverie* et dont l'intérêt a été signalé par M. de Gourcuff, la liste des membres de plusieurs confréries des XVIIe et XVIIIe siècles, offerte par M. le marquis de l'Estourbeillon, et ce que nous pourrons encore y a-

jouter, M. de Kerviler propose de joindre à ce volume la liste des membres du Parlement de Bretagne ayant consenti à faire partie du Parlement Maupeou, avec remarques satyriques sur chacun d'eux, petite plaquette fort rare.

M. le marquis de l'Estourbeillon demande le patronage de notre Société pour le remarquable ouvrage de M. le comte de Laigue, les *Réformations de la noblesse de Bretagne aux XVe et XVIe siècles*, dont le premier volume, concernant le diocèse de Vannes, à déjà paru, et donc le second volume, sur le même sujet, est presque terminé.

Chaque diocèse nécessitera un travail de plus de deux années ; à l'apparition de chaque volume, la Société pourrait fixer, selon l'état de son budget, dans quelle mesure elle contribuerait aux frais de cette vaste et utile publication.

Après un échange de vues sur ce sujet, il est décidé, sur la proposition de M. le président et eu égard à la valeur scientifique de l'œuvre de M. le comte de Laigue, que la Société pourra assurer à l'éditeur l'achat d'un certain nombre d'exemplaires des *Réformations* de chaque diocèse, à certaines conditions que le bureau est autorisé à débattre. La société pourrait aussi acquérir des exemplaires du volume de Vannes, déjà paru, pour les distribuer à ses membres. C'est d'ailleurs de cette façon qu'elle a contribué à la belle réimpression d'Alain Bouchard et à l'édition des *Lunettes des princes* de Meschinot Le bureau étudiera donc à ce point de vue notre situation financière, et la Société désire vivement qu'il puisse trouver un moyen de l'associer à la belle publication de M. le comte de Laigue.

M. le président propose d'adopter en principe, comme objet de la publication à commencer après l'apparition de notre prochain volume de *Mélanges* dont l'impression a été décidée, le projet d'une édition annotée du *Dictionnaire de Bretagne* d'Ogée, dont l'édition Marteville est loin d'être satisfaisante. M. le président insiste sur l'utilité d'une semblable publication, le *Dictionnaire* d'Ogée étant, malgré ses erreurs et ses imperfections, le seul répertoire général à consulter sur les

diverses paroisses de Bretagne. L'annonce d'une œuvre de ce genre pourrait nous attirer de nouvelles souscriptions.

M le président désirerait qu'une commission se formât dans chacun des cinq départements de Bretagne, pour préparer ce grand ouvrage.

Cette proposition est adoptée.

Sur la demande de M. de Kerviler, il est procédé à la formation d'une commission centrale, chargée de s'entendre avec les diverses sociétés archéologiques de Bretagne, afin de constituer des groupes départementaux. M. le président offre de présider cette commission qui sera ainsi composée de MM. Le Meignen, le marquis de l'Estourbeillon, de Kerviler, le chanoine Guillotin de Corson, le chanoine Peyron, le comte de Laigue, le vicomte de Calan, Alain du Cleuziou.

La séance est levée à 11 h.

Pour le secrétaire absent.

PAUL DE BERTHOU.

NOTICES ET COMPTES-RENDUS

Cohon évêque de Nimes et de Dol, essai de bio-bibliographie avec documents inédits par F. Duine. — Rennes, imprimerie Simon, 1902.

Il y a quelques années, le regretté abbé Ch. Robert, que la physionomie de Denys Cohon, prélat politique et batailleur, intéressait, lui consacra une excellente étude avec laquelle l'essai de M. Duine ne fait pas double emploi. Le nouveau biographe de l'évêque de Nîmes et de Dol a compulsé des sources imprimées ou manuscrites qui avaient échappé à la sagacité de son devancier. Il retrace ainsi en toute impartialité la vie publique, le caractère de Cohon, nous initie à son talent d'écrivain et d'orateur. Il nous promet — et nous en acceptons l'augure, sachant quel chercheur heureux est M. Duine . d'apprécier ailleurs ce talent et de situer son personnage parmi les précurseurs de la haute éloquence classique.

O. de Gourcuff.

*
* *

La Vie, par Charles Fuster. Librairie Fischbacher, 1902.

Voici la deuxième édition d'un livre de poésies qui, sous sa forme première, ne s'adressait qu'à un petit nombre de lecteurs. Il faut se féliciter que M. Ch. Fuster ait mis *La Vie* à la portée et à la disposition du grand public. Les Bretons lui en sauront un gré particulier, car ce livre d'un des meilleurs poètes spiritualistes de ce temps convient merveilleusement à leurs natures méditatives et à leurs esprits en quête d'idéal. M. Fuster est, au surplus, une sorte de Breton assimilé ; son dernier roman, son précédent recueil de vers font mieux

qu'évoquer le souvenir de nos landes et de nos grèves, ils en retracent l'image ; et je suis sûr que plus d'une pièce de cette *Vie* - *La Confiance*, *Le Recueillement*, *La Prière sur la falaise* — a été rythmée au bruit de la mer bretonne.

Le caractère des nouveaux poèmes de M. Ch Fuster est philosophique, religieux même, avec un penchant très marqué à l'optimisme. Manifestement, l'auteur ne veut pas voir les laideurs de la nature, les côtés tristes et bas de l'humanité ; dans un élan perpétuel il exalte la beauté, la bonté, la justice humaines qui lui apparaissent une émanation de la divinité. A cet ordre d'idées appartiennent : *L'Amour*, *Le Frisson du beau*, vingt autres pièces d'un souffle large et d'une ampleur soutenue qui se rattachent au cycle dont *Novissima verba*, *Ce que dit la bouche d'ombre*, *La Maison du berger* marquent les lumineuses étapes

M. Fuster, qui développe sa pensée en de longues effusions lyriques, où la beauté ne va pas sans un peu de diffusion, excelle aussi à la synthétiser, à la quintessencier presque dans de courts poèmes. Il ressemble alors à un Sully Prudhomme aussi noble et plus encourageant. Tel de ses sonnets enferme en quatorze vers un conseil, un précepte, une raison, d'espérer ou de croire. *L'Effort*, *La Victoire*, *Le Réveil*, *La Sincérité* sont utiles à relire, à méditer dans les heures de fièvre et de doute, et *La Solitude*, qui fut la douce inspiratrice de tant de nos meilleurs poètes, depuis Théophile de Viau jusqu'à Alfred de Musset, se fait une mâle conseillère pour aborder l'auteur de *La Vie*.

La Solitude

Dans les renoncements d'un dégoût fataliste
Parce qu'on se méprise et qu'on dédaigne autrui,
Jeter son anathème au monde qu'on a fui,
S'isoler pour haïr, c'est criminel et triste.
Plus rien de chaleureux dans l'âme ne subsiste,
Les jours suivent les jours dans un brouillard d'ennui,
Dieu ne nous parlant pas, on ne croit plus en lui.
On s'est muré vivant dans l'angoisse égoïste.

Toute désertion porte son châtiment :
Mais il faut s'enfermer parfois virilement
En tête-à-tête avec la prière ou l'étude.
Le drame humain vous grise on y boit trop de feu !
Donnons-lui comme entr'acte un peu de solitude
Pour revenir avec le mot d'ordre de Dieu.

Dans *La Confiance*, que j'ai déjà mentionnée comme d'inspiration bretonne, le ton s'élève encore, se fait purement chrétien et l'on peut songer à Corneille traduisant l'*Imitation de Jésus-Christ*. L'analogie, d'ailleurs, est plus apparente que réelle : le solitaire de l'*Imitation*, désabusé, puise dans le mépris du monde des raisons de s'élever jusqu'à Dieu ; l'homme de *La Vie* éminemment sociable voit Dieu à travers tout ce qui la lui fait aimer, charme du beau, splendeur du vrai, rayonnement du bien. Quoi qu'il en soit, quoique le fond en apparaisse parfois un peu trouble et la forme un peu mièvre, le nouveau livre de M. Charles Fuster marque une évolution dans la poésie contemporaine, il mérite de rester l'un des manuels des hommes de foi, qui ont au cœur les grands espoirs et les vastes pensées.

OLIVIER DE GOURCUFF.

*
* *

EN EUTRU KERIOLET, mystère breton en trois actes et en vers avec traduction française, par J. Le Bayon. — Vannes, Lafolye, 1902. — DRAME ET RÉCITS BRETONS, par J. Rousse, — Nantes, A. Dugas, quai Cassard, 5, 1902.

Tout le monde s'accorde à dire que le Congrès de l'Union Régionaliste Bretonne tenu à Auray à la fin de septembre dernier a été des plus brillants. Le point culminant des fêtes a coïncidé avec la représentation au théâtre populaire breton du mystère de M. J. Le Bayon, *En Eutru Keriolet*. Le drame est beau, émouvant, très pathétique par instants, et toujours

écrit dans une langue sobre, claire et imagée. Le public composé en grande partie d'Alréens bretonnants ne lui a pas ménagé ses bravos ; les crimes du fameux Gouvello, son repentir, son rêve infernal, les perfidies du sorcier Isaac, les bons conseils de Matelin et le caractère droit et enjoué de François ont soulevé un véritable enthousiasme qui fait grand honneur à l'auteur et à ses interprètes.

Le *Drame* et les *Récits Bretons* de M. Joseph Rousse nous transportent d'Auray au pays nantais. Le *Château de Machecoul*, drame en trois actes, en prose, se passe en 1793 et nous fait revivre un émouvant épisode de la *Guerre des Géants*. Quant aux *Récits* ils sont simplement délicieux et justifient pleinement la réputation littéraire de M. Rousse. Lisez notamment la *Fille du Gabelou* et cette charmante nouvelle qui a nom *Jeanne de Prigny*, vous verrez comme tout cela est bien conduit et joliment dit ! Un jour ou l'autre il faudra bien que l'auteur des *Cantilènes* nous donne une nouvelle édition de ses œuvres épuisées, et ce sera fête alors dans le monde toujours grandissant des poètes et des conteurs bretons.

*
* *

QUELQUES SEIGNEURIES DU COMTÉ DE RENNES, par M. l'abbé Guillotin de Corson, — Rennes, Plihon et Hommay, 1902. — NOTES SUR QUELQUES VERRIÈRES ANCIENNES DES CÔTES-DU-NORD, par André Oheix, — Saint-Brieuc, Prud'homme, 1902.

Poursuivant ses études si documentées et si précieuses pour l'histoire paroissiale de notre province, M. l'abbé Guillotin de Corson publie aujourd'hui les monographies seigneuriales de Champclin, de Maupertuis, des Landes, de Montigné, des Rochers et de Larchapt, terres situées au comté de Rennes. On y trouvera une foule de renseignements, généalogies, descriptions de sceaux et d'armoiries, rectifications d'erreurs et beaucoup d'autres détails ; en sorte que le nouveau travail du

savant abbé de Corson a sa place toute marquée dans les bibliothèques publiques et privées de la Bretagne.

Au même point de vue, les NOTES de M. André Oheix, prises sur les lieux mêmes au cours de ses promenades archéologiques dans les Côtes-du-Nord, offrent un intérêt tout particulier. Combien il serait à souhaiter qu'un relevé aussi consciencieux fût fait dans toutes nos églises avant leur remplacement par des bâtiments neufs aux vitraux tout flambants de couleurs crues et aveuglantes ! Les anciennes verrières ne sont-elles pas des pages d'histoire vivantes et presque toujours inédites ? Leur description comblerait une quantité de lacunes et ouvrirait plus d'un horizon demeuré inconnu jusqu'ici.

***

L'ESPRIT PROTESTANT ET L'ORDRE SOCIAL ET POLITIQUE, par le comte de Lantivy. — Lyon, X. Jevain, 1902.

L'esprit protestant est-il un danger pour notre pays ? M. le comte de Lantivy le croit et j'estime qu'il ne se trompe pas. Le problème au surplus n'est pas nouveau ; Richelieu de son regard puissant vit, l'un des premiers, que les partisans de la Réforme aspiraient surtout à jouer un rôle politique, et l'avenir s'est chargé de prouver que l'opinion du grand ministre était fondée. Quoi qu'il en soit, la question bien posée est savamment résolue par M. de Lantivy dont l'étude nouvelle nous montre que la France ne peut pas être protestante et que l'esprit protestant « ne subsiste qu'au détriment de la Chrétienté tout entière ! »

R. DE L.

Le Gérant : J. LE BAYON.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE FRÈRES, 2, place des Lices.

BRIZEUX MIS EN MUSIQUE

NOTES DE LA CONFÉRENCE DONNÉE LE 25 SEPTEMBRE 1902 A LA SÉANCE D'OUVERTURE DU CONGRÈS DE L'UNION RÉGIONALISTE BRETONNE.

PAR

SULLIAN COLLIN

Lorsque notre éminent président, M. de Kerviler, me fit l'honneur de me demander de prendre la parole au milieu de vous à la séance d'ouverture du 5e congrès de notre *Union Régionaliste Bretonne*, par une délicate attention dont je lui suis reconnaissant — d'autant plus reconnaissant qu'un érudit de sa valeur, avec la très grande modestie que tous lui connaissent, peut difficilement sans doute se figurer que le savoir des autres est limité — il voulut bien me dire qu'il s'en rapportait à moi pour le choix du sujet.

C'est beaucoup faciliter la tâche d'un conférencier que de ne pas lui imposer une étude de laquelle ses goûts ou simplement sa fantaisie pourraient l'éloigner. mais la liberté du choix peut être un autre souci. Même pour un simple franc-tireur des lettres — le mot n'est pas de moi, il est de Tiercelin — l'histoire ou la littérature bretonnes ont de multiples attraits, le champ qui s'offre à ses observations peut donc être assez vaste

pour le solliciter de plusieurs côtés, et les questions de nature à intéresser un auditoire d'élite comme celui d'aujourd'hui sont innombrables.

Pourtant cette fois mon embarras ne fut pas grand, et c'est sans hésitation que je soumis à notre président l'idée de m'entretenir avec vous — c'est une simple causerie en effet, le mot conférence est un peu prétentieux pour le but que je me propose — de m'entretenir avec vous, dis-je, d'un poète que nous aimons tous, Auguste Brizeux.

Et si vous me demandez les raisons de ce choix, je pourrais vous en donner à l'infini.

Je pourrais vous dire que j'ai tenu à honorer un de vos compatriotes, et Brizeux est bien de vos compatriotes dans la plus étroite acception du terme, puisqu'il est né à Lorient, et que, loin de faire comme tant d'autres Bretons qui oublient leur petite patrie, il n'a vécu que pour elle, exprimant le désir d'avoir sa tombe dans la ville où il eut son berceau.

Je pourrais vous rappeler que si Brizeux a chanté toute la Bretagne, de Nantes à Saint-Pol-de-Léon, de Quimper à Tréguier, le Morbihan tient une large place dans ses poésies. Dans *Marie*, si les douze idylles écrites à Paris se déroulent au pays voisin d'Arzano, certaines pièces comme celle *A ma mère* disent tous les chers souvenirs du poète à Lorient. Dans *Les Bretons*, si l'intrigue que l'on suit de loin en loin à travers tant d'épisodes se rattache plus intimement au pays de Scaer, il n'y a pas de plus jolies pages que le tableau d'une noce à Carnac, que le voyage à travers les îles du Morbihan. « *Si Daoulas, le jeune clerc, un livre sous le bras*, dit le poète dans sa préface des *Bretons, allait au pays de Vannes (mélancolique voyage !) se distraire des scrupules religieux de*

la blonde fille d'Hoël, j'aimais à le suivre au milieu des pierres druidiques de Carnac, dans les îles saintes du Morbihan. » Quand le clerc Daoulas se remet en route pour la Cornouaille, il passe par Auray :

Ce soir, il faut coucher dans la ville d'Auray

sans oublier Sainte-Anne

... Mort ou vivant, dit-on,
A Sainte-Anne une fois doit aller tout Breton.

Dans la *Fleur d'or*, Brizeux revient de Gênes à Lorient, Gênes, de loin ensoleillée, où de près, *tout est sombre et muet*, Lorient, tout entourée d'écume, à l'aspect sauvage, où *tout est clair dès qu'on entre*. Relisez aussi les *Histoires poétiques* : ils sont encore du pays de Vannes, beaucoup de ces missionnaires qu'emporte le brick à qui Brizeux adresse ce vers

Aux plus lointaines mers, vaisseau, je te suivrai.

Brizeux lui-même ne s'écrie-t-il pas :

Vannes aussi m'a nourri, mon nom est sur ses bancs,
J'ai nagé dans son port et chassé dans ses îles,

ces vers extraits du poème les *Ecoliers de Vannes*, où il fait dire à un de ses héros :

Sur les remparts d'Auray, j'ai vu de près ma tombe.

S'il fallait encore préciser par des circonstances particulières l'opportunité d'une causerie sur Brizeux, je pourrais ajouter que nous sommes à la veille de célébrer son centenaire, comme le demandait notre confrère René Saïb, directeur du *Clocher Breton* (1). Je pourrais

(1) Nos d'avril et de septembre 1902.

enfin apprendre, à ceux qui ne le savent déjà, qu'une généreuse Américaine, Mme Mosher qui a, par des dons en faveur des concours de langue bretonne, manifesté plusieurs fois sa sympathie pour l'*Union Régionaliste* dont elle a régulièrement jusqu'ici suivi les congrès, vient encore de nous offrir 500 francs pour récompenser le meilleur éloge en langue française du *génie de Brizeux*. Qu'il me soit permis de la remercier publiquement au nom de l'Union.

Autant de raisons, n'est-il pas vrai, d'évoquer ce soir la grande figure nationale. Je dois vous dire cependant que, seule, une autre m'a guidé. Il m'a semblé que je ne pouvais mieux faire comprendre l'esprit et les vues de notre *Union*, qu'en inscrivant le nom de Brizeux en tête de notre programme. A lui seul il a fait plus pour la Bretagne que tous les poètes Bretons venus avant ou après lui. Jamais nous ne saurions trop l'honorer, et jamais aussi, pour le triomphe de la cause que nous poursuivons, on ne saurait trop s'inspirer de ses poèmes, où, se faisant le gardien de nos traditions, il n'eut d'autre ambition que de travailler à conserver ses caractères à la race et à préserver l'âme bretonne.

Ce n'est donc que son œuvre que nous voudrions continuer en nous efforçant d'éloigner ces dangers qu'il dénonçait si vigoureusement dans *l'Elégie de la Bretagne* que vous connaissez tous, la dernière pièce qu'il ait fait imprimer.

Ecoutez ce cri d'alarme jeté par le poète :

> Adieu les vieilles mœurs, grâces de la chaumière
> Et l'idiome saint par le barde chanté,
> Le costume brillant qui fait l'âme si fière,
> L'utile a pour jamais exilé la Beauté.

tandis que le barde apprenait aux jeunes filles et

aux enfants de gais refrains en langue bretonne, dont il aimait à voir saluer son arrivée dans le pays et que l'Union Régionaliste pourrait prendre comme devise :

Nous sommes toujours
Bretons
Les Bretons race forte.
Conservez, chers frères, vos bâtons à tête
Vos cheveux longs, vos grandes braies.
Nous sommes toujours
Bretons
Les Bretons race forte.
Je couperais ma langue dans ma bouche
Avant d'oublier le breton.
Nous sommes toujours
Bretons
Les Bretons race forte.

Mais que vous dire de Brizeux que vous ne sachiez déjà ? On a tout étudié de lui, son enfance, sa vie, ses œuvres. Des articles de journaux, des études de revue, des brochures, des discours, des éloges aux jours de distribution de prix, des conférences et même une thèse de doctorat ès-lettres, ont révélé son caractère, ont disséqué ses poèmes. Sans parler des critiques de Sainte-Beuve, de la Villemarqué, de Gustave Planche, de Saint-René Taillandier, cette dernière qui sert de préface à l'édition Lemerre et de nombreux articles publiés au lendemain de sa mort ou lors de l'inauguration de sa statue à Lorient, vous avez peut-être conservé le souvenir d'hommages rendus plus récemment à notre poète dans la région bretonne. En 1892, M. le chanoine Nicol faisait une conférence sur Brizeux au congrès de l'Association Bretonne, tenu à Vannes. En 1894, au collège de Redon, Louis Tiercelin faisait également

une conférence sur *Brizeux à Scaer*, conférence qui fut publiée dans la Revue de Bretagne et de Vendée ; depuis, il a complété ces notes de voyage à la suite d'une précieuse communication du poète Lacaussade, l'ami intime de Brizeux, et cette nouvelle étude parut dans l'*Hermine* de décembre 1896 à avril 1897. En 1898, M. l'abbé Lecigne soutenait brillamment à la faculté des Lettres de Rennes une thèse de doctorat ès lettres sur *Brizeux, sa vie et ses œuvres*. Enfin, l'an dernier, au congrès de notre Union qui se tint à Quimperlé, j'ai su que M. Rodallec, juge de paix, avait aussi révélé sur Brizeux quelques souvenirs intimes.

Les documents ne manquent donc pas pour étudier notre poète ; aussi, pour vous parler de lui ce soir, ai-je tenu à me placer à un point de vue spécial en développant et en complétant des notes que j'ai publiées il y a quelques années dans *Le Sonneur de Bretagne* sous le titre : *Les poètes Bretons et la Musique*.

Brizeux mis en musique. A dessein, je n'ai plus voulu dire *Brizeux et la Musique*. J'ai craint que ce titre un peu obscur ne trahisse ma pensée et ne fausse l'idée qu'on doit se faire de notre poète, en prêtant à Brizeux une passion pour la musique comme celle que l'on connut à Ingres, à qui Brizeux dédia son *Hymne à la Beauté*. Ne dit-on pas les *Violons d'Ingres* pour rappeler que le grand peintre était un remarquable musicien ? Brizeux aima-t-il la musique? Et comment ne l'eut-il pas aimée, lui qui intitula un de ses ouvrages la *Harpe d'Arvor*, lui qui sut trouver ce joli vers symbolisant toutes les inspirations :

Si ton cœur est trop plein, laisse ton cœur chanter ;

lui qui traduit ainsi l'idéal de tout artiste, s'adressant

aussi bien aux musiciens qu'aux peintres et aux sculpteurs :

> Chanter, peindre, sculpter, c'est ravir au tombeau
> Ce que la main divine a créé de plus beau ;

lui enfin qui a dit, en parlant de son poème *Les Bretons : « Ramené à son principe, ce poème pourrait s'appeler Harmonie »*.

D'ailleurs, Brizeux nous parle souvent de cantiques bretons, d'airs plaintifs qu'il est doux d'entendre sur la lande. Mais s'il goûta le charme des mélodies, surtout de celles qui évoquaient en lui le souvenir du pays natal, rien ne nous révèle chez lui un goût persévérant pour l'art de la musique. Et même, s'il connut les musiciens de son temps, comme Berlioz, comme Victor Massé, il n'eut jamais avec eux que des relations amicales. Non seulement il ne les rechercha jamais comme collaborateurs, mais il ne travailla même jamais pour un musicien, n'ayant qu'un seul souci : la poésie. C'est là une idée très brillamment développée par M. l'abbé Lecigne lors de la soutenance de sa thèse, que Brizeux est toujours resté fidèle à la poésie, qu'il fut exclusivement poète, et que, même pour se créer des ressources, il ne s'adonna jamais au journalisme ni au théâtre — je ne parle pas d'un petit acte sur *Racine* qu'il écrivit à ses débuts et qui ne laisse aucun souvenir. A plus forte raison, n'eut-il jamais accepté d'être un librettiste.

Je ne vous apprendrai donc rien en vous disant que Brizeux ne travailla pas pour l'opéra comique. Avant lui, un autre de nos compatriotes, Alexandre Duval, « le seul académicien qui soit né à Rennes » avait donné au théâtre différents ouvrages en collaboration avec des compositeurs célèbres, tels que Della Maria, Boël-

dieu, Dalayrac, et surtout Méhul, puisqu'une des gloires d'Alexandre Duval sera d'avoir écrit le livret de *Joseph*. Plus tard, un autre Breton, encore né à Rennes, Hippolyte Lucas, collabora aussi avec les musiciens Adolphe Adam, Donizetti, Félicien David, Victor Massé dans *Fior d'Aliza* et Pessard. Brizeux, lui, ne voulut jamais être qu'un poète, et si à son nom sont associés plusieurs musiciens, c'est que leurs inspirations sont nées librement de celles du poète qui en connut quelques-unes puisque certaines ont pour auteurs des contemporains, qui en ignora le plus grand nombre puisque ce n'est qu'après sa mort que bien des compositeurs ont puisé dans son œuvre.

C'est donc toute une gerbe de mélodies que nous pouvons aujourd'hui déposer sur sa tombe avec les bruyères dont on aspire à pleins poumons le parfum dans ses livres, et la fleur d'or qu'il a tant aimée. Et quoi d'étonnant que cette poésie si fraîche, parfois si délicate, toujours attendrissante, ait pu faire éclore d'autres rêves d'artiste ? La peinture, elle l'évoque par le coloris de ses paysages ; la sculpture, elle peut en donner l'illusion dans certaines pièces de la *Fleur d'or* ou des *Histoires poétiques* qui ont la pureté d'un marbre ou la finesse d'un camée. Musique, elle l'est déjà et il semble que la tâche du compositeur fut toute faite, tant le murmure des mots éveille de notes cristallines qui n'attendent qu'un souffle pour vibrer en harmonies exquises. Mais si, dans Brizeux, chaque vers est mélodieux et suffirait à rendre expressive et touchante une phrase musicale, une remarque s'impose cependant, c'est que souvent la musique s'accommode mal de la forme des pièces, pour la plupart composées d'une série ininterrompue d'alexandrins rimés deux par deux.

Non pas que l'alexandrin par lui-même soit un obstacle pour les musiciens — ce vers convient à toute mélodie, surtout aux chants graves à cause de son allure plus majestueuse — mais encore leur semble-t-il nécessaire, pour ponctuer leurs phrases facilement, de s'arrêter à des intervalles réguliers dans la lecture des pièces qui leur sont soumises. Et voilà pourquoi ils recherchent de préférence — ce qui n'est pas indispensable, surtout dans la musique moderne — les poèmes par strophes. C'est sans doute ce qui faisait dire un jour à un compositeur qui, pour n'avoir pas réussi à la scène sauf dans un ballet, n'en est pas moins un musicien des plus appréciés : « Brizeux ? Lemerre m'a envoyé ses œuvres, mais je n'y ai rien trouvé à mettre en musique. » Je n'ai pas besoin de vous dire que celui-là n'était pas Breton.

Je dois reconnaître cependant que les idylles ou élégies de *Marie*, l'épopée des *Bretons*, les longs récits des *Histoires poétiques* ne peuvent être chantés ; ces poèmes d'ailleurs ne feraient qu'y perdre.

Aussi dans *Marie*, sur cinquante-deux poèmes qui composent le livre, quatre seulement sont devenus des œuvres musicales : la *Chanson de Loïc*, deux pièces de l'*Histoire d'Ivona*, les *Amours* et la *Chaumière*, et les vers qui terminent la dernière des pièces qui ont donné leur nom à l'ouvrage.

Dans *Les Bretons*, je ne trouve que deux paysages qui aient inspiré un musicien, mais c'est un symphoniste, et la musique symphonique est la plus puissante de toutes les traductions musicales de la pensée, puisqu'elle n'a pas recours à des mots pour s'exprimer, et qu'après avoir révélé le paysage où il a puisé ses inspirations, l'artiste peut donner libre cours à son imagina-

tion et développer l'idée que le poète n'a pu qu'indiquer. Comme on l'a dit en effet,

La musique commence où la parole cesse.

Ces deux paysages sont *Les Landes* et le *Convoi du fermier*. C'est dans la *Fleur d'or* et dans les *Histoires poétiques* que je note les plus nombreuses œuvres musicales : Dans la *Fleur d'or : A Marie endormie*, *la Fleur d'or*, *les Goëlands*, *Fête aux champs*, *les Fleurs et les Vers*, *la Chanson de l'Ermite*, *le Combat de saint Patrick*. Dans les *Histoires poétiques : la Harpe*, *à Diana*, *la Chanson de Marie*, *les Moissonneurs*, *la Chanson du Cloutier*, *la Procession*, *les chansons de Primel* et *les Pêcheurs*.

Le premier nom que je rencontre est celui d'un illustre compositeur, Hector Berlioz.

On sait que Brizeux partit pour Paris en 1824, pour y faire son droit. L'école n'eut sans doute pas grands charmes pour lui, puisque ses biographes nous le montrent la désertant, pour suivre des cours de littérature et travailler dans les bibliothèques. Berlioz, lui, était venu à Paris en 1821, à l'âge de 18 ans — il était né comme Brizeux en 1803 — pour y faire ses études de médecine qu'il ne tarda pas lui aussi à abandonner. Rencontra-t-il Brizeux dans la société des écrivains et des artistes, ou n'est-ce que par leurs ouvrages que les deux hommes se connurent ? Je ne sais, mais Berlioz avait conquis la renommée avant Brizeux, puisque, lorsqu'il partit en 1829 pour l'Italie comme lauréat du concours de composition musicale, il avait déjà fait exécuter plusieurs cantates, des ouvertures, huit scènes de *Faust*, publié ses *mélodies Irlandaises*, et donné la 1re audition de la *Fantatisque*. Brizeux ne publia *Marie* qu'en septembre 1831 et encore sans nom d'auteur : dès novembre, il par-

tait lui aussi pour l'Italie, avec Barbier, l'auteur des *Iambes*.

Quand Berlioz revint de Rome en 1832, on parlait beaucoup de *Marie*, et c'est à ce moment-là qu'il mit en musique un fragment de la première œuvre de Brizeux.

Le jeune pâtre Breton comprend les quatre premières strophes de la chanson de Loïc :

Dès que la grive est éveillée.....

La quatrième strophe se terminait ainsi :

Dieu ! la méchante a sur son aile (1)
Emporté la voix douce et frêle
La douce voix
Qui m'appelait au fond du bois.

Dans l'édition définitive, les deux premiers vers ont été modifiés. L'œuvre de Berlioz n'est, si j'ose m'exprimer ainsi, qu'une romance à couplets pour soprano ou ténor assez banale qui fut composée en 1834 et chantée au concert du 23 novembre par Mlle Falcon, la grande artiste qui, depuis, créa la *Juive* et les *Huguenots*. Ce morceau, écrit d'abord et publié avec accompagnement de piano et de cor *ad libitum* (ce qui n'était peut-être pas très heureux pour une chanson de pâtre breton), fut orchestré en 1835 et dédié par la suite à M. Gabriel Baecker qui a traduit la poésie de Brizeux en allemand.

Un second extrait de *Marie* fut traité par Berlioz quelques années après et publié sous le titre : *Le Chant des Bretons*. Ce sont les célèbres vers qui terminent aujourd'hui l'œuvre de Marie :

(1) Les vers en italique sont ceux qu'on ne retrouve plus dans l'édition définitive.

Oui, nous sommes encor les hommes d'Armorique
La race courageuse et pourtant pacifique
La race sur le dos portant les longs cheveux
Que rien ne peut dompter quand elle a dit « Je veux ».
Nous avons un cœur franc pour détester les traîtres
Nous adorons Jésus le Dieu de nos ancêtres;
Les chansons d'autrefois toujours nous les chantons.
Non, nous ne sommes pas les derniers des Bretons
Le vieux sang de tes fils coule encor dans nos veines,
O terre de granit recouverte de chênes.
Pays des vieux Bretons, à toi seul notre amour
Des bois sont au milieu, la mer est alentour.

Ces vers ne figuraient pas dans la première édition de *Marie* puisque la pièce d'où ils sont extraits est une de celles que Brizeux n'écrivit qu'à son retour d'Italie. Elle parut dans la *Revue des Deux-Mondes* le 15 janvier 1836, sous le nom *la Nuit de Noël*. Berlioz fit de ces vers un vigoureux chœur pour 4 voix d'hommes ; le morceau peut également être exécuté par une voix seule chantant la partie de 1er ténor. (1)

On se rappelle qu'à l'occasion des fêtes de l'inauguration de la statue de Brizeux parut un numéro de la *Revue de Bretagne et d'Anjou* avec des dessins de M. Guieysse, père du député actuel et l'ami intime du poète, qui lui dédia la délicate pièce *Le Paysagiste*. Le même numéro publiait plusieurs lettres de Brizeux : dans l'une d'elles qui réclamait des croquis devant servir à une nouvelle édition de *Marie*, je trouve à l'adresse de son ami ces lignes du poète datées du 4 août 1837 : « *Avant peu, vous recevrez un fort bel air de Berlioz sur les derniers vers du livre dont je vous fais le colla-*

(1) Dans la dernière édition, tout en conservant à ce morceau le sous titre : chœur pour voix d'hommes, on n'a gravé qu'une seule partie, la partie de ténor.

borateur. Vous l'offrirez à votre femme qui, je m'en souviens, aime cette musique et la fait aimer. »

De laquelle des deux œuvres de Berlioz parle Brizeux? Un renvoi au bas de la page de cette revue dit que Berlioz fait allusion à la *Chanson de Loïc*. Si cette note émane de la famille Guieysse elle-même, je n'ose pas la contredire : pourtant Brizeux parle des *derniers vers de Marie*, et dès 1837 date de la lettre, il préparait, nous le savons par la même correspondance, l'édition définitive de *Marie*, à la fin de laquelle figurent bien les vers que Berlioz a nommés le *Chant des Bretons*.

C'est sans doute après la publication de ces deux œuvres (1) que Brizeux adressait ces vers à Berlioz des grèves de Plœmeur, vers qui ont été publiés dans la *Fleur d'or*.

L'océan bruissait immense sur les grèves,
Joyeuse une mésange en effleurait le bord :
O maître, ta musique éclata dans mes rêves,
Du grand et du léger, doux et sublime accord !

(*A suivre.*) SULLIAN COLLIN.

(1) La *Chanson de Loïc* chez Richault, fut d'abord publiée séparément, elle parut de nouveau dans un recueil de 5 mélodies, intitulé *Fleur de landes* qui contient en outre, avec des poésies de de Bouclon et Emile Deschamps, le *Chant des Bretons*. Ces deux morceaux furent de nouveau réunis dans un recueil qui s'intitule *Collection de 33 mélodies*, et je les retrouve dans une nouvelle édition, revue par Charles Malherbe, mélodies et duos (Costallat éd.)

NUPTIALIA [1]

Une fille adoptive, dans tout l'éclat de la vingtième année, et du nom de Bérénice, charmait aussi de sa présence les salles dallées et les galeries de l'atrium. Comme Ab Ganor, Bérénice était gauloise. Sa naissance avait réjoui l'union de Bethsabée et d'un barbare des régions Carnutes. Ce Gaulois veillait jadis à la sûreté du père du tétrarque et la facilité des mœurs galiléennes n'avait point empêché Thadeus de couvrir de son nom l'espèce de fornication commise par Bethsabée avec un gentil.

Le docteur de la loi ne tarda pas d'ailleurs à chérir d'affection paternelle cette Bérénice aux longs cheveux noirs, ondulants sur un cou d'albâtre. Son esprit oriental fut frappé du contraste des yeux bleus comme l'azur des flots avec la flottante chevelure d'ébène, et son cœur fut ému comme celui d'un père.

Des choses cependant en elle l'étonnaient: jamais elle ne voulut porter d'autre tunique, que d'étoffe blanche; d'autre ceinture qu'une lanière de buffle dont la boucle s'agrafait en un cercle trois fois contourné.

Souvent il la plaisantait sur cette volonté qu'elle avait de s'habiller d'autre façon que les jeunes filles de son âge. Avec des paroles réservées, elle lui redisait

(1) Voyez la *Revue* d'octobre.

le vœu d'un père mourant, et lui, souriant, la quittait, son cœur aimant la paix, non le trouble.

Il n'en était point de même des Pharisiens, hôtes habituels de son père : « Les femmes d'Israël, disaient-ils « hochant la tête, n'ont point ces vêtements. A peine « voit-on ainsi parées les filles d'Amalec et de Madian, « filles des nations maudites, comme aussi celles-là « qui, sous la tente, attendent l'époux d'un moment. « Es-tu donc semblable à la compagne de l'Arabe ! « Encore dissimule-t-elle son visage au milieu des dé- « serts, ou à celles-là qui, assises en Kédar, guettent le « marchand ? Celui-ci trafique de l'ovet de la pourpre « et leur donne des voiles précieux. Du moins ne voit- « on pas leur face. Toi, tu te réjouis, d'une chevelure « flottant au grand air ».

Bérénice avait pour ces paroles un méprisant sourire, un hochement gracieux des épaules, et les plis de sa robe dédaigneusement, descendant les marches, flottaient !

En vain Bethsabée lui conseilla-t-elle, la suppliant avec des prières et des larmes, de couvrir son opulente chevelure du voile qui s'abaisse sur les yeux, lorsqu'on ouvre les fenêtres étroites, qui à peine donnent un jour affaibli, ou lorsqu'on est appelée au dehors sur les pavés des voies tortueuses. Conseils et prières, rien n'y fit. Tout demeura sans résultat.

Et cette ceinture de buffle, dont la jeune fille entourait sa taille, était aussi un scandale. Les signes mystérieux, dont s'ajourait l'agrafe, irritaient les prêtres et les lévites de la synagogue de Ptolémaïs, car ils étaient sadducéens et pensaient que l'âme périt avec le corps. Or l'explication des signes contredisait cette opinion.

Toutefois ils fréquentaient assidûment la demeure de

Thadeus, parce qu'ils y trouvaient des mets abondants, et des esclaves chatouillant la plante des pieds avec des linges humides. Ils hochaient la tête avec des sourires lorsqu'en leur présence Thadeus laissait sa pensée errer en des limbes mal définies en des « *Schéol* » où nulle félicité que l'ennui profond n'attend les âmes des justes. Et des paroles amères leur venaient à la bouche.

Une chose aussi contrista Bethsabée. Tadeus, qui n'osait lutter directement contre l'opiniâtreté de Bérénice, faisait à son épouse des reproches attristants pour son cœur de mère. Bérénice ne faisait en effet nulle attention à ces jeunes lévites qu'enrichissent les offrandes. Souvent le service du Temple les appelle à Jérusalem et leur table abonde en holocaustes et en pains de pur froment. Elle ne considérait pas davantage les riches marchands galiléens qui achètent aux pêcheurs du lac de Génézareth ces poissons magnifiques revendus avec des gains qui centuplent aux logis des patriciens de Rome ou même à la table de César. Jamais Bérénice ne sortait de cette froide réserve qui la rendait semblable en majesté à une déesse des nations, si ce n'est lorsque sur la place de Ptolémaïs, les cris de la foule annonçaient la venue du Nazaréen, fils de Myriam et d'Ioseph, fils de Yacoub. Les prédications de Jésus scandalisaient les deux époux, les synagogues et le Temple.

Un moment Bethsabée pensa que sa fille s'affolait de cet obscur fils de David, dont les pareils étaient à foison. Nombreux, ils exerçaient les plus vils métiers. N'était-il pas lui-même, ce prophète, fils d'un charpentier ? Eût-il été d'ailleurs d'une noblesse moins déchue parmi ses frères, pouvait-elle envisager un moment l'union de sa fille avec un homme que les Galiléens, amateurs de

troubles, allaient proclamant sur les montagnes et les places des villes comme roi d'Israël c'est-à-dire ennemi de César et du peuple romain ?

Elle ne tarda point cependant à se rassurer, bien qu'elle ne comprît rien dans l'émoi où elle voyait sa fille, chaque fois qu'il était question de Jésus de Nazareth. Un jour elle lui fit l'aveu de ses craintes. Elle l'interrogea sur le mépris dans lequel elle tenait les jeunes hommes qui fréquentaient la maison du Pharisien. Elle l'accusa presque d'aimer ce « Rhabbi », coureur de grands chemins. La jeune fille s'emporta bien que ces paroles fussent sages : « Une fille de la terre peut-elle aimer d'amour terrestre le fils de Dieu ? » Et comme la mère se récriait sur cette appellation qu'elle qualifiait de sacrilège :

« Ne vous rappelez-vous point, ô femme, répondit « Bérénice, qu'avec quelques pains et quelques pois- « sons il rassasia des foules ? Ne savez-vous point « qu'une colombe descendit sur sa tête lorsque Jean le « baptisa dans le Jourdain, qu'il fut le pied du boîteux « et l'œil de l'aveugle ? Nos prophètes n'annoncèrent- « ils pas les circonstances merveilleuses de sa naissance « en Bethléem de Juda ? Des rois le visitèrent dans l'é- « table au-dessus de laquelle s'arrêta l'étoile de Chaldée.

« Les devins des Gaules, dont mon père nous entre- « tint souvent, n'ont-ils point dit qu'une lumière vien- « drait de l'Orient vers le temps où Octavius fonderait « l'Empire ? N'a-t-il point dit lui-même qu'il était la « Lumière du Monde et le Fils de Dieu ? N'avouâtes- « vous pas enfin que vous étiez meilleure quand vous « l'écoutiez sur la place ou assise sur les pentes des « montagnes. »

Les craintes de Bethsabée diminuèrent. Mais des pa-

roles de la jeune fille suscitèrent en elle une peur nouvelle. N'avait-elle pas entendu Jésus parlant au jeune homme dont la villa abondait de biens et d'esclaves, prononcer ces paroles : « Allez, vendez vos biens et distribuez-en le prix aux pauvres et suivez-moi ! » L'adolescent s'en était allé le cœur triste. Mais si ce Nazaréen, qu'une foule en délire voulut proclamer roi, réussissait mieux dans ses entreprises que Juda le Gaulonite, sa fille ne voudrait-elle pas, pour lui plaire, entrer en une de ces retraites du Liban ou du Carmel, où la fille de Jephté trouva jadis l'accomplissement du vœu paternel ? Ce prophète répétait volontiers sans qu'elle pût comprendre le sens de ses paroles : « Mon royaume n'est pas de ce monde. » Quelque chose lui disait que sa fille les comprenait mieux qu'elle, car Bérénice n'avait point pour la virginité le mépris des filles d'Israël.

Aussi, sentant combien la morgue et la suffisance des jeunes amis de son époux heurtaient la fierté native de Bérénice, Bethsabée vit-elle avec plaisir Ab Ganor, le fils des chefs au collier d'or, franchir le seuil de son logis. Peut-être devenu prosélyte le Celte serait-il pour Bérénice l'époux attendu. Qui pourrait reprocher en Judée cette alliance avec un gentil embrassant la loi de Moïse ?

De prime abord, l'œil maternel distingua entre les jeunes gens deux choses qui l'étonnèrent. La première de ces choses, elle se l'expliqua par l'affinité de leur race, partant de leurs sentiments. C'était la communauté de pensée vis-à-vis ce troublant Nazaréen. Ab Ganor l'aimait pour lui et surtout pour sa doctrine. Mais il n'aimait point le Temple, ni les Anciens, ni les Princes des prêtres. Dans un commun mépris, il enveloppait les Pharisiens et les matérialistes sadducéens. Il avait une

croyance à part, croyance qui rappelait à Bethsabée la foi de son premier époux plus hésitant peut-être qu'Ab Ganor entre la religion de Iaveh et celle de sa nation. Etait-ce un partisan de Jean, l'un de ces Esséniens dont les plus rigoristes s'allaient cachér en des grottes au flanc des montagnes ? Vêtus de tuniques tissées en poil de chameaux, ils effraient les femmes et les enfants par leur maigreur et leur air d'austérité, si, cherchant leur nourriture, ils sortent le soir des cavernes qui leur servent de retraite. Plût à Iaveh qu'il n'en fût point ainsi !

Quant à la seconde de ces choses, c'était pour elle une énigme. Souvent cachée derrière un massif de lauriers-roses s'érigeant des vases étrusques, elle épiait sur la terrasse de la maison les gestes des deux jeunes gens dont les regards erraient par delà les toits sur les campagnes de Ptolémaïs et les montagnes bleues dont les cîmes se perdaient aux nuages. Parfois aussi, errant à quelques pas d'eux, le soir, au milieu des tombeaux qui environnent la ville, elle s'étonnait de n'ouïr aucune parole douce comme les amants les disent.

Leur rêverie s'entrecoupait seulement de locutions brèves, dont elle ne devinait pas le sens car ils parlaient une langue inconnue. Et c'était cette langue dont se servait parfois son premier mari lorsqu'il était irrité, et qu'il ne retrouvait pas les paroles latines ou syriaques. C'était aussi la langue que Bérénice avait balbutié sur les genoux paternels et qu'elle n'oublia jamais.

Et bien que Bethsabée comprit peu de choses dans ce parler celtique, elle sentait que ce n'étaient pas là des paroles d'amour. Sur la terrasse du logis de la voie Asmonéenne, elle voyait ce Gaulois assis sur le même banc que la jeune fille, mais à l'autre bout. On eût dit qu'il eût craint de se rapprocher. Gauchement il abaissait la

tête sur la garde de son épée gauloise. Si le soir ils se promenaient à travers les tombes, en dehors des murailles qui environnent la ville, Ab Ganor ne savait ni cueillir la fleur du jasmin, ni la rose. Il ne jouait pas avec l'éventail qui pendait à la ceinture de buffle. De son côté, Bérénice n'avait pas, dans ses yeux noirs, cette lueur joyeuse, mais inquiète, qui révèle aux mères que le cœur de leur fille ne leur appartient plus tout entier. Souvent elle regardait dans un sens opposé à celui sur lequel Ab Ganor fixait les yeux. A la dérobée, le guerrier jetait sur elle un regard empreint d'amour timide, qui n'ose s'exprimer, et qui semble d'avance découragé.

« Ah! pensait Bethsabée, si ce Gaulois répétait seu-
« lement à ma fille ces paroles brûlantes qui se mur-
« murent le soir autour des fontaines où s'abreuvent
« les brebis, alors qu'une brise légère agitant les pal-
« miers, annonce la nuit, nul doute qu'elle ne le regar-
« dât avec des yeux moins sévères. »

Bethsabée prit à part Ab Ganor. Elle lui avoua, avec son âme de mère orientale, l'honneur qu'il ferait à Tadeus et à elle-même, s'il demandait en mariage cette fille à la tunique blanche qui méprisait les hommes de Galilée et de Jérusalem. Peut-être ne repousserait-elle point l'hommage d'un chef de sa nation?

Et il lui avoua qu'il aimait la jeune fille. Mais ses lèvres se refusèrent aux ardents aveux du Cantique des Cantiques. Ce qu'avant de franchir le seuil du Pharisien, il méditait en son esprit, s'envolait dans la crainte, une fois qu'il se trouvait en présence de Bérénice...

Bethsabée, consciente du bonheur qui attendait sa fille unie à Ab Ganor, désira d'aplanir ces difficultés. Elle supplia son époux. Malgré la loi de Moïse, malgré

l'horreur qu'inspirait à la nation juive l'amour d'Hérode pour Hérodiade, femme de son frère Philippe, Tadeus entra dans les vues de sa femme. Il ne craignit point de perdre sa réputation auprès de ses coreligionnaires. Il exigea donc lui-même de Bérénice qu'elle voulût suivre dans les galeries du palais, et aussi dans les promenades des jardins royaux, cette Salomé, fille de Philippe et d'Hérodiade laquelle obtint en un bassin d'argent la tête du Baptiste...

Tadeus et Bethsabée espérèrent ainsi qu'Ab Ganor et Bérénice, vivant ensemble tous les jours dans l'atmosphère brûlante et voluptueuse du palais, laisseraient enfin parler leurs cœurs, que rien ne subsisterait des obstacles que leur propre timidité ou leur propre froideur élevaient entre eux.

Or ce 15 nizâm de l'an 33, la cour d'Hérode s'étant transportée à Jérusalem pour la solennité de la Pâque, les deux jeunes gens virent pour la première fois la somptueuse demeure des Pontifes-Rois de la race asmonéenne. Les hasards du voyage, la facilité des relations entre les serviteurs d'Hérode et les servantes des princesses ne furent pas pour eux une tentation de s'aimer, ni de se le dire. Car bien que Bérénice témoignât au Gaulois l'amitié qu'elle devait à l'ami de ses parents, cela ne suffisait pas à vaincre la réserve d'Ab Ganor en face d'elle. Et si parfois le guerrier passait non loin de la forme gracieuse vêtue de la robe blanche ceinturée de buffle, à peine une parole de bienvenue s'échappait-elle de ses lèvres timides.

Et cependant il l'aimait. Mais il sentait ce cœur de jeune fille si loin de lui, qu'il fuyait à sa vue, en proie au chagrin que les Celtes n'avouent pas : chagrin d'amour qu'il est peu convenable pour un chef de laisser paraître...

Aussi, cette foule ondulant sous ses yeux parmi la poussière et l'aveuglant soleil, ces cris d'hommes et d'animaux, ce bruit de chars, ces clameurs des marchands, tout cela était-il pour lui une distraction à sa douleur intime ! Il s'était réjoui de l'incident du Syrien et de sa monture. Dans son cœur il avait béni ces Galiléens coutumiers de séditions, et sa pensée se reporta avec regret vers cette contrée heureuse qu'ils habitaient, vers les terrasses où le soir près de la bien-aimée, on contemple la ville, vers les tombeaux qui s'abritent sous le feuillage sombre des oliviers.

Maintenant, il avait repris sur le pont du Xystus sa promenade cadencée de factionnaire vigilant. Plus rien ne subsistait pour lui de cette tourbe s'agitant sur la place. Son esprit souhaitait et craignait en même temps de revoir la blanche suivante de Salomé. Il désirait et redoutait qu'un hasard les mît en présence. Son cœur battait fébrilement sous la cuirasse d'airain et on eût dit que ses battements étaient scandés par les talons de fer de ses galoches martelant tour à tour le pavé de marbre.

Soudain, son regard retomba sur le Xystus, et il vit une foule de Sanhédrites et de prêtres entourant quelques légionnaires romains venus de Césarée avec le procurateur pour les fêtes pascales. Ces soldats menaient un homme les mains liées. Le cortège se dirigeait vers la demeure d'Hérode. L'homme lié, il le reconnut vite : le blond Galiléen dont l'esprit de Bérénice était frappé et qui lui rappelait à lui ces Celtes de Bretagne qui vinrent jadis défendre leurs frères d'Armorique.

Il demeura sur place. « Pourquoi arrêtait-on cet homme? Qu'avait donc fait ce Rhabbi pour qui, le sabbat précédent, un peuple en délire étendait ses man-

teaux sur les routes poudreuses, pour qui les jeunes pousses d'oliviers avaient dû renoncer à l'espoir d'abriter sous le feuillage les huileuses olives ? Garrotté comme un malfaiteur, renvoyé sans doute de l'Antonia à la justice d'Hérode (ces légionnaires de la Fulminante en témoignaient) quel crime avait-il commis ? Pourquoi les portes du palais livraient-elles passage au tétrarque ? Pourquoi se rendait-il en hâte au-devant des Sanhédrites, lui si peu coutumier de gracieusetés à l'égard de ceux qui chaque jour maudissaient son adultère ? Pourquoi ceux-là eux-mêmes, sans crainte de souillure, dépassaient-ils les vantaux de bronze ?

Et maintenant Ab Ganor trouva trop longue son heure de garde. Il lui tardait d'être relevé. D'impatience, la pointe du glaive sur laquelle il s'appuyait tout à l'heure rythma avec le bruit des galoches sur le pavé de marbre, en chocs répétés, enfiévrés. Enfin la framée d'un Germain heurta les degrés de porphyre qui conduisaient à la terrasse. Une francisque brilla au soleil. Ab Ganor descendit.

Un spectacle navrant s'offrit à sa vue lorsqu'au bas des marches il rengaîna son glaive. Dans le vaste atrium, près de la fontaine jaillissante au milieu, en sa vasque de marbre d'où émergeaient Poseïdôn et les Tritons (Hérode, se souciait peu d'être rigoriste en ces matières religieuses) se tenait Jésus en plein soleil. A l'ombre du parasol, entouré de ses eunuques et de sa garde barbare, sur sa cathèdre adossée à un pilier du cloître, Hérode était assis. Le tétrarque seul parlait. Dans le profond silence, Ab Ganor comprit qu'il s'adressait à Jésus. Mais celui-ci ne répondait pas. Et cependant la sympathie du tyran était évidente. On voyait à ses regards, au ton qu'il affectait, qu'il eût été heureux de

faire pièce aux Sanhédrites en renvoyant indemne le Nazaréen. Mais convenait-il au fils de David de répondre au bourreau de Jean, à l'usurpateur des droits de sa race, dans ce palais même des Asmonéens, les derniers rois d'Israël qui eussent peut-être une apparence de légitimité ?

Alors Hérode, soupçonnant une des causes de ce silence, la plus menaçante pour ses droits, ordonna qu'on apportât une robe blanche et qu'on en revêtit ce fils du Roi prophète ; n'était-ce pas la robe des candidats aux emplois de Rome ? N'était-ce pas aussi la robe des rois orientaux ? Lui-même ne s'était-il pas proclamé Roi des Juifs ? Les pharisiens et les docteurs ignoraient-ils sa généalogie ? Qu'on lui mette donc la robe royale ! Mais ce que le renard et les vipères savaient aussi, c'est que ce vêtement blanc était celui de ceux qui s'en vont par les places des villes et les routes de la campagne, hurlant et gesticulant, et dont l'esprit n'habite plus l'enveloppe charnelle. Allons ! pontifes austères et vous, hypocrites, qui haïssez l'Iduméen et l'amant d'Hérodiade, vous qui tous les jours l'excommuniez du seuil de votre temple, de la galerie de vos synagogues par la voix du lévite, fâchez-vous, irritez-vous, poussant de grands cris ! Anathématisez celui qui traîne dans la boue le descendant légitime de vos rois ! N'est-ce pas vous qui l'avez voulu?

Ainsi pensa le tétrarque, plein d'allégresse, sentant sur lui les regards furieux des princes des prêtres et des docteurs de la loi. Nul d'entre eux n'ouvrit la bouche ; Hérode eût un geste royal ; son audience était finie : Jésus ne s'irrita pas, ne proféra pas une parole ; il se remit en marche au milieu des satellites et se dirigea vers la porte de bronze. Il s'approchait du seuil, lorsque soudain, son regard, où perlait une larme, rencontra l'œil

bleu et loyal d'Ab Ganor. Le Celte, debout près de Bérénice, au milieu des suivantes des princesses, le considérait avec une pitié profonde. L'œil du Maître lut dans ce regard la pensée intime du Gaulois, pensée distraite un moment de son constant objet par la vue des souffrances du condamné. Jésus vit pourquoi le guerrier était là, plutôt qu'ailleurs, au milieu de ces compagnons barbares et lui aussi eut pitié.

Comme on n'avait point lié les mains de Jésus depuis qu'on lui avait passé la robe blanche, il eut un geste d'autorité qui immobilisa le cortège. Hypnotisés, soldats et pharisiens s'arrêtèrent. Alors Jésus, écartant les suivantes d'Hérodiade et de Salomé, s'avança vers Ab Ganor et Bérénice qui pleurait. Or, étendant au-dessus d'eux ces mains qui allaient être attachées au gibet d'infamie et de gloire : « Enfants des plages lointaines d'Occident, dit-il d'une voix forte, allez et ne soyez plus qu'un dans une même chair. »

Et, comme si Bérénice n'eut attendu que cet ordre, ses compagnes étonnées lui virent mettre la main dans la main d'Ab Ganor, tandis qu'un pâle sourire éclairait son visage baigné de pleurs. Mais Ab Ganor ne vit point ce sourire ni ces pleurs. Il ne vit que les plis de la robe blanche, la robe des rois orientaux et des druides des Gaules flottant en harmonieuses draperies.... au grand soleil, dans la lumière et dans l'amour.....

LÉON LE BERRE.

LE

COMTE DESGRÉES DU LOU

PRÉSIDENT DE LA NOBLESSE

AUX

ÉTATS DE BRETAGNE, DE 1768 ET DE 1772

ET SON PROCÈS

CONTRE LE DUC DE DURAS, DE 1778 A 1784

CHAPITRE QUATRIÈME (1)

Le comte Desgrées, accusé de corruption par le duc de Duras, proteste avec indignation. — Etats de 1778. — Duel du comte Desgrées avec le comte de Trémargat. — Le comte Desgrées introduit devant le Parlement une plainte en calomnie contre le duc de Duras. — Répugnance du Parlement à instruire cette affaire. — « Mémoire pour le comte Desgrées ». — « Réponse du duc ».— « Réplique du comte ».— Procès et plaidoirie de Me Gohier, le 26 janvier 1780. — Le Roi, redoutant la condamnation du duc, ordonne d'arrêter le procès. — Le comte Desgrées rédige le 17 septembre 1780 une dernière protestation sous forme de « Testament ».

Ce fut chez Mme la duchesse de Rohan, au commencement du mois de septembre 1777, que les bruits calomnieux sur le comte Desgrées se firent entendre pour la première fois. La duchesse avait réuni dans son château de Pontivy plusieurs gentilshommes des environs ; après le dîner la conversation tomba sur les affaires de la province et sur le comte Desgrées, dont la plupart vantèrent le zèle et l'énergie. « Messieurs, aurait dit alors M. l'abbé des Fontaines (2), grand ami de

(1) Voyez la *Revue* d'octobre.

(2) L'abbé Le Franc des Fontaines, originaire de Morlaix, était abbé de Géneston, il était lié avec les Rohan et les La Fruglaye, et passait pour avoir de l'esprit, des connaissances et une réelle éloquence.

l'évêque de Rennes, vous vous abusez tous sur le caractère du comte Desgrées : c'est un malhonnête homme, qui, aux Etats de 1768, a reçu de M. le duc de Duras quinze-cents livres pour faire passer une délibération contraire aux intérêts de la province »..... Cette imputation fut accueillie par les protestations de presque toutes les personnes présentes : « Eh quoi ! M. l'abbé, s'écria M. Le Métayer de Kerdaniel (1), vous osez chercher à flétrir l'honneur et la réputation d'un gentilhomme qui s'est acquis, justement et à tous égards, l'estime et la considération de la province, qui a présidé deux fois l'Ordre de la Noblesse, qui, député en cour, en 1773 et 1774, a fait preuve du patriotisme le plus ardent et du dévouement le plus désintéressé aux intérêts de son pays ! Jamais vous ne persuaderez à personne que le comte Desgrées soit susceptible de la moindre flétrissure ! » — « Ne le croyez pas actuellement si vous le voulez, riposta l'abbé : mais j'en appelle au témoignage de M. Desgrées lui-même : je lui ai écrit au sujet de ce fait ; et il ne m'a pas répondu, ne pouvant en nier l'exactitude ». — Voyant alors que la discussion menaçait de dégénérer en dispute, la duchesse de Rohan prit le bras de l'abbé et l'emmena dans les jardins.

M. de Kerdaniel et quelques autres de ses amis s'empressèrent de faire part au comte Desgrées de ce propos attentatoire à son honneur, en remarquant qu'il coïncidait avec le retour en Bretagne du duc de Duras, qui venait de passer plusieurs jours chez Mgr de Girac, évêque de Rennes, lequel se fit également le propaga-

(1) Jean-Baptiste-Camille-Auguste Le Métayer, chevalier de Kerdaniel, en Plélauf, né en 1724.

teur de ces bruits injurieux, ainsi que le prouve la lettre suivante, que le comte Desgrées reçut peu après celle de M. de Kerdaniel : « Un citoyen m'a chargé de dire à M. le comte Desgrées qu'il a reçu la visite de plusieurs messieurs de la Noblesse, et que l'un d'eux lui a rapporté un fait qui s'était passé récemment chez l'évêque de Rennes en présence de plus de vingt personnes. Le saint prélat leur dit, avec sa charité ordinaire, « qu'étant encore évêque de Saint-Brieuc, c'était lui qui avait remis 1500# au comte Desgrées. Ces 1500#, en écus de trois livres, étaient sur un chauffat : ledit sieur Desgrées alla les y chercher ; et, en mettant cette somme dans ses poches avec empressement, ayant laissé tomber quelques petits écus, il se mit à genoux pour les ramasser, ce qui me fit beaucoup rire.... « Le citoyen en question tient ce fait de M le chevalier du Châtellier de Margaro, et il prie le comte Desgrées d'engager M. Borel, son allié, de s'en assurer, afin de le faire assigner au besoin ainsi que le citoyen qui n'attend que la déclaration du chevalier pour se faire connaître. »

Le comte Desgrées reçut ces différentes lettres à son château du Loû, où le retenait le mauvais état de sa santé. Il écrivit dès le 27 septembre au duc de Duras pour protester contre cette calomnie et le prier de démentir un propos qui attaquait leur honneur à tous deux, en faisant de l'un un séducteur, et de l'autre un homme séduit. — Cette lettre mettait directement en cause le duc de Duras, duquel, vu le rôle important qu'il va jouer dans la suite de cette affaire, nous croyons devoir donner une courte biographie.

Emmanuel-Félicité de Durfort, duc de Duras, était né le 19 décembre 1715, fils unique de Jean-Baptiste, duc de Duras, marquis de Blanquefort, lieutenant général

de Guyenne et de la Franche-Comté, et d'Angélique de Bournonville ; il fit ses premières armes en Italie en 1742, comme aide-de-camp du maréchal de Villars ; dans la guerre de la succession d'Autriche, il fut blessé au combat de Dettingen et assista à la bataille de Fontenoy comme aide-de-camp du Roi. Il fut nommé en 1752 ambassadeur en Espagne, puis il fit comme lieutenant général toutes les campagnes de la guerre de Sept Ans de 1756 à 1763. Il était premier gentilhomme de la chambre du Roi, chevalier de ses ordres, pair de France et gouverneur de Bourgogne, quand il fut nommé le 11 septembre 1768 commandant militaire de Bretagne en remplacement du duc d'Aiguillon ; il remplit ce poste jusqu'au 28 septembre 1771 ; puis il devint chevalier de la Toison d'Or en 1771, maréchal de France, pair de France et membre de l'Académie en 1775. Il mourut à Versailles le 6 septembre 1789. Il avait épousé 1° le 1er juin 1733, Charlotte-Antoinette de Mazarin, fille du duc de la Meilleraye, morte le 6 octobre 1735 (1) ; 2° en juin 1736 une bretonne, Louise-Françoise-Maclovie-Céleste de Coëtquen, âgée alors de treize ans et fille unique du marquis de Coëtquen, lieutenant général, gouverneur de Saint-Malo, qui lui apporta des terres considérables en Bretagne : Coëtquen, Combourg, Aubigné, Bain, Bonnefontaine, qu'il aliéna presque toutes. La duchesse de Duras mourut le 7 janvier 1802, n'ayant eu que deux fils, Emmanuel-Auguste, né le 28 août 1741, mort en 1800 en Angleterre sans postérité, et Charles-Armand-Fidèle, né le 18 décembre 1747, mort aussi sans postérité.

(1) Il eut de ce premier lit : Louise Jeanne, dite duchesse de Mazarin, qui épousa le duc d'Aumont.

« Le duc de Duras était un grand seigneur qui affectait des manières très simples ; âgé alors de 62 ans, il avait toutes les allures d'un soldat, il en avait la bravoure, l'entrain, la rondeur et le sans-gêne. Il était léger, quelquefois inconséquent, et promettait souvent plus qu'il ne pouvait tenir (1) ». Brave militaire plutôt qu'homme politique, il se lançait parfois inconsidérément dans une affaire sans en prévoir les conséquences et les dangers.

Ce fut au château de Catuélan, en Hénon, où il se trouvait chez le Président de Catuélan (2), que le duc de Duras reçut la lettre du comte Desgrées. Il répondit en éludant la question, disant simplement « qu'il avait été autorisé par le contrôleur général à remettre 1,500 ₶ au comte Desgrées, et qu'il ignorait comment ce fait s'était ébruité. ». — Ainsi le duc, pair de France et juge de l'honneur, interpellé par un gentilhomme au nom de la vérité et de l'honneur, répondait par un faux-fuyant. Il joignit même l'insolence à la duplicité, en

(1) *Le duc d'Aiguillon et la Chalotais*, par B. Pocquet, III, 387.

Nous avons trouvé dans les papiers du comte Desgrées un couplet satyrique sur le duc de Duras, couplet qui, je crois, est inédit :

« Duras invoquait à la fois
Le Dieu des vers et le Dieu de la guerre :
Il réclamait le prix de ses vaillants exploits
Et de son savoir littéraire.
Tous deux par un suffrage égal
Ont satisfait sa noble envie :
Phébus lui dit : je te fais maréchal :
Mars lui donna place à l'Académie.

(2) *Charles du Merdy, m^is de Catuélan*, avait épousé à Rennes, le 26 février 1756, Marie-Angélique de Cornulier, il venait d'être nommé premier Président du Parlement de Bretagne en remplacement de M. de la Briffe d'Amilly (1777).

faisant porter sa lettre au comte Desgrées par deux cavaliers de la maréchaussée.

En face de cette louche attitude, le comte Desgrées écrivit au contrôleur général, M. d'Invau, mis en cause par le duc de Duras ; et celui-ci répond, le 20 janvier 1778, « qu'il n'a aucune connaissance du fait en question ; qu'il ne se souvient pas que le comte Desgrées ait reçu une gratification en 1769 ; et qu'en tous cas, il est certain de n'avoir pas contribué à la lui faire obtenir ».

Cette réponse ne déconcerte pas les ennemis du comte Desgrées, qui prétendent alors que c'est M. Ménard de Cornichard, alors premier commis aux finances, qui a révélé le fait incriminé ; et M. de Coniac, l'un des amis de Mgr de Girac, écrit à ce sujet à M. de Cornichard. Mais celui-ci aussi répond par un démenti : « il est fort surpris de se voir indiqué comme l'auteur des bruits injurieux que l'on fait courir contre M. Desgrées ; il n'a jamais rien avancé de semblable, et n'a jamais eu connaissance du fait qu'il est censé avoir révélé. »

Cette nouvelle lettre ne désarme pas les calomniateurs, qui déclarent cette fois que c'est M. Turgot qui a dénoncé la trahison du comte Desgrées ; et l'ancien ministre affirme à son tour par une lettre en date du 18 février 1778, « qu'il n'a aucune connaissance du fait relaté, dont la révélation ne peut venir de lui, et qui n'a aucune vraisemblance ».

Ces trois démentis successifs et catégoriques confondirent les ennemis du comte Desgrées, qui semblèrent renoncer, au moins momentanément, à maintenir leur accusation.

Mais le comte, fort de sa conscience, avait trop souci de son honneur pour ne pas exiger un complet éclaircissement du fait qui lui était reproché et pour ne pas

réclamer une rétractation aux auteurs de cette calomnie.

Les Etats s'ouvrent à Rennes le 26 octobre 1778, sous la présidence du comte de Boisgeslin pour l'Ordre de la Noblesse ; et, dès la première séance, le comte Desgrées prend la parole. Il fait part à son Ordre des nuages répandus sur sa conduite depuis la dernière tenue, et il donne les preuves de la fausseté du fait dont on l'accuse. Les membres de la Noblesse reconnaissent la justice de sa cause, l'évidence absolue de son intégrité, l'assurent de leur confiance et de leur estime, et, comme preuve de ces sentiments, le choisissent à une majorité de 137 voix contre 66 pour être l'un des six commissaires chargés de contrôler la liste des membres composant les Etats.

A la séance suivante, deux des commissaires élus la veille protestèrent contre la nomination du comte Desgrées, et l'un d'eux, M. de Trémargat (1), s'emporta en propos injurieux, déclarant « qu'il se refusait à communiquer avec M. Desgrées tant que celui-ci ne se serait pas lavé publiquement et devant les tribunaux

(1) *Louis-Pierre-Anne Geslin*, c^te^ *de Trémargat*, en Plélo, s^gr^ de la Praye, de Beaumont, baptisé à Bain, le 24 décembre 1742, fils du m^is^ de Trémargat, futur Président du Parlement de Bretagne, et de Marie-Françoise le Mintier des Granges, il avait servi comme lieutenant de vaisseau, et il avait dû quitter la marine à la suite d'une blessure qui avait nécessité l'amputation d'une jambe. Il avait été décoré de la croix de Saint-Louis, et on le surnommait « Jambe de bois ». Il avait épousé à Rennes le 6 mai 1776 Anne Françoise-Marie de Caradeuc de Launay, née à Carfentan le 26 juillet 1741, fille de Pierre-Cajétan et de Marie-Françoise Bernard, et veuve en premières noces de Gilles-Joseph-Patrice Huchet de Quénétain. Il était très considéré de la noblesse bretonne qu'il présida aux Etats de 1784. Lors de la Révolution, il émigra à Jersey, où sa femme mourut le 25 novembre 1790. Son fils aîné, Jean-Marie, m^is^ de Trémargat, avait épousé à Joué en 1773, Charlotte Angier de Lohéac.

de l'accusation qui pesait sur son honneur. » M. Desgrées, se levant alors, « remercie les Etats de la marque de confiance dont ils l'avaient honoré la veille : mais les prie de lui retirer ce mandat, en attendant que la rentrée du Parlement, qui devait avoir lieu vingt-cinq jours plus tard, lui permît, comme il le désirait lui-même, de poursuivre les personnes qui l'avaient calomnié. » L'assemblée acquiesça à cette demande ; mais, afin de ne pas faire une exception qui aurait pu être interprétée contre le comte Desgrées, elle décida de changer tous les six commissaires nommés la veille et les remplaça, sans nouveau vote, par les doyens de chacun des évêchés. A la suite de cette discussion, le gentilhomme, qui avait joint ses protestations à celle de M. de Trémargat, se leva sur son banc et déclara que « mieux informé, il considérait M. Desgrées comme un vrai gentilhomme et rétractait ses propos précédents. »

A la suite de la séance, le comte Desgrées fit demander raison à M. de Trémargat ; et ils se battirent en duel, le lendemain matin, 30 octobre, derrière l'hôpital, dans des terrains vagues, où est actuellement la place de Bretagne.

Le comte de Trémargat ayant, comme nous l'avons dit, une jambe de bois par suite d'une blessure reçue au service, les deux adversaires devaient, chose très rare à l'époque, se battre au pistolet, et échanger une balle avec faculté de marcher l'un sur l'autre et de tirer à volonté. Mis en position à une distance de trente mètres, les deux combattants marchèrent l'un sur l'autre ; M. Desgrées tira le premier, à quinze pas, sans atteindre M. de Trémargat, qui continua à s'avancer lentement et le pistolet tendu. Arrivé ainsi à un mètre de son rival, il leva le bras et tira en l'air. Le comte

Desgrées, qui était resté en posture, impassible et attendant la mort, offrit alors la main au comte de Trémargat ; mais celui-ci refusa de la lui donner, attendant pour le faire que les tribunaux aient statué sur la question d'honneur en litige.

Ces incidents firent beaucoup de bruit ; et voici ce que nous lisons à ce sujet dans les journaux de l'époque :

« *Gazette de Clèves*, » n° 94. Paris, 1778. — Il paraît « que les Etats de Bretagne, ouverts depuis environ « quinze jours ne seront pas aussi orageux qu'on le « craignait, en ce qu'on s'est concilié avec le duc de « Penthièvre (gouverneur de Bretagne) sur l'affaire des « députés. Cependant un événement grave trouble en « ce moment l'Ordre de la Noblesse. M. Dégré-du-« Lou, regardé comme excellent « bationnaire », c'est-« à-dire comme un patriote bien zélé, et qui avait « présidé cet ordre en conséquence dans une des tenues « précédentes, avait été nommé, au commencement de « celle-ci, député d'un des bureaux. Quand il a été « question de s'assembler, M. de Tremerga, l'un d'eux, « a refusé de communiquer avec M. Dégré-du-Lou, « sous prétexte que le maréchal de Duras, ancien « commissaire du Roi aux Etats, avait déclaré avoir « acheté sa voix pour 1500 ₶ ; qu'il exigeait en consé-« quence que M. Dégré se disculpât avant. Le Comité « s'est troublé par cet incident. M. Dégré a demandé « raison à son accusateur ; et ils se sont battus au pis-« tolet. M. de Trémerga a offert à son adversaire de « tirer le premier, comme l'offensé ; celui-ci a manqué « son coup et est resté en posture pour recevoir le coup « de M. de Trémerga; mais cet ennemi généreux a « tiré son pistolet en l'air et lui a dit qu'il lui donnait « la vie. M. du Loû, touché du procédé noble, s'est

« précipité dans les bras de son rival pour l'embrasser.
« Il l'a rejeté, sous prétexte qu'il ne pouvait être son
« ami tant qu'il ne se serait pas lavé de l'accusation.
« M. Dégré-du-Lou est à Paris pour savoir du maré-
« chal quel est son propos, s'il l'a tenu, et sur quel
« fondement. Tel est le récit le plus vraisemblable de
« cette aventure extraordinaire, contée de dix manières
« différentes. »

La « *Gazette de Leide* » écrit de son côté, dans son numéro 92 du 17 novembre 1778 : « Extrait d'une lettre
« de Rennes du 27 octobre. — Les Etats de Bretagne
« ont ouvert leur séance et la continuent avec les for-
« malités usitées. Les commissaires du Roi ont de-
« mandé le don gratuit usité de deux millions qui a
« été accordé unanimement à la première séance. Il est
« cependant arrivé dès à présent un incident fâcheux
« à l'égard de M. Desgré-Dulou, membre de l'Ordre de
« la Noblesse. Ayant été choisi pour être de la Com-
« mission des Etats, les autres nommés pour la former
« avec lui ont refusé d'en être à moins que M. Desgré-
« Dulou ne se justifiât préalablement de l'accusation
« portée contre lui à la dernière tenue d'avoir accepté
« de la Cour une gratification de 15,000 ₶ pour appuyer
« ses intérêts. Outre un duel, qui heureusement n'a
« pas eu d'effet funeste, l'on craint que cette affaire
« n'entraîne des suites désagréables ».

A la lecture de ce dernier article, le comte Desgrées écrivit au rédacteur pour protester contre la fausseté de plusieurs des faits allégués dans la Lettre de Rennes : « Ce n'est pas aux Etats de 1776, c'est à la fin de 1777 que ses ennemis ont commencé à faire courir le bruit qu'il avait reçu, non 15.000₶ mais 1500₶. Ce n'est pas à la séance du 27 octobre que les faits, indiqués et

falsifiés, ont eu lieu, c'est le 29 octobre : et l'auteur anonyme de la Lettre prouve qu'il n'est pas plus exact sur les dates que sur les faits ».

Dès le commencement du mois de novembre 1778, le comte Desgrées s'occupa activement d'obtenir de la justice une réparation éclatante et de confondre publiquement ses calomniateurs. Pour aboutir à ce résultat, plusieurs moyens s'offraient à lui. Il pouvait se pourvoir devant le tribunal des maréchaux de France, juges des questions d'honneur et des différends entre gentilhommes ; il pouvait également en appeler directement au Roi et à son Conseil : ou enfin saisir d'une plainte les tribunaux de la province de Bretagne. Ce fut à ce dernier parti que le comte Desgrées, après avoir été à Paris pour solliciter du duc de Duras une rétractation qui lui fut refusée, s'arrêta, sur le conseil motivé que lui avaient donné par écrit le 13 novembre quatre des plus fameux jurisconsultes de Bretagne : MM. Gohier, Poulain du Parc, Le Livec de Lanzay et Etaïsse.

La rentrée du Parlement devait avoir lieu le 17 novembre ; et, la veille, M. Desgrées déposa au greffe une plainte en calomnie contre le duc de Duras.

De fait, dans cette affaire, il y avait deux accusés, tous deux personnages importants : l'un le duc de Duras, l'un des plus grands seigneurs de la Cour, était accusé de tentative de corruption ; l'autre, le comte Desgrées, l'un des gentilshommes les plus considérés de la Bretagne, était accusé de s'être laissé corrompre. Mais, tandis que celui-là avouait cyniquement que la corruption était l'un des moyens couramment employés par le gouvernement et ses ministres, celui-ci protestait avec indignation.

Nous devons reconnaître qu'il fallait au comte

Desgrées un réel courage et une grande confiance dans la justice de sa cause, pour oser poursuivre en diffamation un homme aussi puissant que le duc de Duras, maréchal et pair de France, premier gentilhomme de la chambre du Roi, décoré de ses ordres et de la Toison d'or, membre de l'Académie, illustré par les faits glorieux qui avaient marqué sa longue carrière militaire, fort de son crédit, de ses alliances, de ses relations et de sa fortune. Aussi le Procureur général du Parlement, M. de Carâdeuc, qui venait, après douze années d'exil, de rentrer en grâce, et qui ne se souciait pas de mécontenter à nouveau le Gouvernement, hésita en face de la haute situation de l'accusé. Ce ne fut qu'au bout de dix jours que la Cour de Rennes rendit, le 26 novembre, un arrêt par lequel elle déclarait qu'avant d'autoriser l'introduction de la cause, elle voulait approfondir l'affaire et prendre connaissance de toutes les pièces relatives au procès en instance, déléguant pour cette mission M. Huart de la Bourbansais.

Cet arrêt était en somme défavorable au comte Desgrées, qu'il transformait, de fait, d'accusateur en accusé. Fort de sa conscience, il ne faiblit pas. Il déposa au greffe le 9 décembre toutes les pièces demandées et employa ensuite toute son activité à décider le Parlement à les étudier et à se prononcer.

Pendant plus d'un mois, assisté de son frère, Alexandre-Auguste Desgrées de la Châteigneraye, et de son neveu, M. le Doüarain de Lemo (1), il multiplia

(1) *Jean-Marie Le Doüarain,* chevalier, sgr de Lemo, en Augan, né en 1748, fils de Joseph-Jean-François, sgr de Lemo, et de Charlotte de la Fresnaye, et petit-fils de Thomas-François, sgr de Lemo, et de Madeleine Desgrées du Lou ; page du Roi en 1763, il épousa à Saint-Malo, le 22 juillet 1771, Marie-Marguerite-Nicole Beaugeard, dont il eut postérité. Il mourut le 14 novembre 1803.

ses visites au Procureur général et aux membres les plus influents du Parlement, qui se retranchaient toujours derrière des difficultés imaginaires. Ce ne fut que le 17 janvier 1779 que M. de Caradeuc fit signifier au comte Desgrées l'extrait de déposition et de distribution des pièces du dossier.

Ses ennemis avaient mis ce retard à profit pour ourdir de nouveaux complots.

Ils avaient réussi à obtenir une sorte de rétractation embrouillée de M. Ménard de Cornichard, qui, sans vouloir infirmer sa réponse du mois de février à M. de Coniac, avait essayé, dans une lettre du 21 décembre 1778, de l'interpréter dans un sens défavorable au comte Desgrées : « Quand j'ai dit, je n'ai pas voulu dire..... Si j'ai dit, je voulais dire.... J'ai dit que M. Desgrées n'avait pas, à ma connaissance, reçu de gratification, mais je n'ai pas voulu me mettre en contradiction avec M. le duc de Duras ; et actuellement, d'après des pièces qui ont été déposées postérieurement dans mon bureau, je vois que M. Desgrées a été employé dans l'état de distribution de 1769 des fonds de Port-Louis pour une somme de 1500 l. sur la demande du duc de Duras. Cet acte, arrêté le 5 novembre 1769, porte : « Fonds du Port-Louis, n° 36. Au sieur Desgrées du Lou : 1500 l. ;

« Et le bon est signé du Roi. »

— « Cette pièce est fausse, réplique le comte Desgrées! A la date du 5 novembre 1769, les Etats de Saint-Brieuc étaient clos depuis huit mois ; et, puisque c'est pour faire passer la délibération du 5 mars que je suis accusé d'avoir reçu 1500 l., c'est à cette date que j'aurais dû être porté comme l'ayant touchée. — En plus de l'évidente invraisemblance de cette pièce, j'ajoute que c'est la signature du preneur qui fait foi de l'émargement

d'une somme versée, et je n'ai jamais signé cet émargement. Si le duc de Duras a, comme il le prétend, reçu pour moi 1500 l., il a dû les garder pour lui, car je n'en ai jamais entendu parler. — Et pourquoi aurait-on inscrit aux fonds du Port-Louis une gratification qui aurait été donnée à l'occasion des Etats de Saint-Brieuc ? »

En présence de ces complications, la répugnance du Parlement à introduire cette affaire délicate devint de plus en plus marquée. M. Desgrées patienta pendant près de six mois ; puis, comprenant qu'on avait pris le parti de retarder le plus possible l'étude de sa requête, de façon à parvenir à l'enterrer, il résolut de faire paraître un *Mémoire* pour se disculper aux yeux de ses concitoyens et pour forcer le Parlement à prendre une décision.

Ce Mémoire fut rédigé par M. Gohier (1) qui le porta à l'imprimeur ordinaire des Etats, M. Julien-Charles Vatar; mais celui-ci, craignant sans doute de mécontenter le gouvernement, ayant refusé de l'imprimer, ce fut à Nantes, chez M. Augustin-Jean Malassis, que

(1) *Louis-Jérôme Gohier*, né à Samblançay (Indre-et-Loire), le 17 février 1746, vint étudier le droit à Rennes, où il fut reçu avocat au Parlement et où il fit jouer, le 28 janvier 1775, une pièce de théâtre intitulée : *Le Couronnement d'un Roi*. Il épousa, dans l'église Saint-Jean de cette ville, le 18 novembre 1784, Madeleine-Louise-Charlotte du Moulin, demoiselle du Boisbasset, en Maure, fille de Daniel-Pierre-Etienne, seigneur du Boisbasset, de la Rouardière, et d'Emilie Doudart du Vauhamon, et sœur de Mesdames Gouicquet de Bienassis et de Savignhac de la Villevoisin. Nommé député d'Ille-et-Vilaine à l'Assemblée législative en 1791, il s'y fit remarquer par ses idées révolutionnaires. Il ne siégea pas à la Convention. Il fut Ministre de la Justice, du 20 mars 1793 au 18 juin 1799, puis devint Président du Directoire. Disgracié après le Coup d'Etat du 18 brumaire, il mourut à Paris le 29 mai 1830.

ce Mémoire, tiré à 1500 exemplaires, parut le 30 juillet 1779. C'est un in-8° de 94 pages, intitulé « Mémoire pour « messire Jacques-Colomban, comte Desgrées, chef de « nom et d'armes, chevalier, seigneur du Lou et de « Lesné, ancien Président de l'Ordre de la Noblesse de « Bretagne ».

Dans ce Mémoire, le comte affirme d'abord et revendique son droit de poursuivre ses calomniateurs et de défendre son honneur injustement attaqué. Il raconte avec une légitime fierté tout ce qu'il a fait depuis trente ans pour son pays ; il énumère toutes les preuves de désintéressement et de patriotisme qu'il lui a données ; il rappelle tous les témoignages de confiance et d'estime qu'il en a reçus. Puis il démontre que la délibération du 5 mars 1769, pour le succès de laquelle on l'accuse d'avoir reçu 1500 l., était toute dans l'intérêt de la province, et que, ne constituant nullement une concession faite au gouvernement, celui-ci n'avait aucun motif d'acheter pour la faire passer, des voix ou des influences qui ne lui auraient été d'aucune utilité. Il prouve, par la discussion des pièces et les contradictions de ses calomniateurs, la fausseté de l'accusation. Et, persistant dans ses conclusions, il réclame des tribunaux la réhabilitation de son honneur et la condamnation de ses calomniateurs.

Ces conclusions sont motivées par une *Consultation* du 26 juillet 1779, signée de six jurisconsultes, MM. Le Livec de Lanzay, du Parc-Poulain, Drouin, Boislève, Garnier de l'Hermitage et Glezen.

(*A suivre.*) Comte DE BELLEVÛE.

LA POÉSIE

BRETONNE CONTEMPORAINE (1)

(1889-1899)

Il nous plaît tout particulièrement de songer que nos morts sont

La muette chanson des choses

lorsque nous relisons des vers de Lud Jan. Mieux que personne, il l'a dite en ses poèmes, cette chanson, et nous aimons à croire qu'il la répète sur la terre natale qui l'a repris, tout jeune encore, dans son sein maternel...

Terre où les paysans ont l'âme douce et grande,
Où l'infini des flots sous l'infini des cieux,
Attirant malgré lui le pâtre de la lande,
Met un chant à sa lèvre et de l'amour aux yeux.

Lud Jan était né à Ploërmel, à deux pas de la Brocéliande de Merlin et de Viviane, dans une contrée dont Renan a dit quelque part : « Quand on pénètre dans le Morbihan, un vent froid plein de vague tristesse s'élève et transporte l'âme vers d'autres pensées ; le sommet des arbres se dépouille et se tord ; la bruyère étend au loin sa teinte uniforme ; une mer presque toujours sombre forme à l'horizon un cercle d'éternels mugissements. »....

Après avoir été, au Petit-Séminaire de Ploërmel,

(1) Voyez la *Revue* d'octobre.

l'élève de deux poètes distingués, les abbés Le Dorz et Lefranc, et fait partie, à Rennes « de ce groupe de poètes dont *Le Parnasse Breton*, puis *L'Hermine* manifestèrent la belle floraison de rêve et le noble effort d'art », Lud Jan devint greffier de justice de paix à Caulnes (Côtes-du-Nord). Ce fut sans doute du sentiment de l'humilité relative de sa condition que provint « l'amer dégoût » qui, pour employer ses propres expressions, « rongeait son cœur altier ». D'autre part, les paysages entrevus dans son enfance avaient communiqué à son âme leur mélancolie profonde.....

Mais lentement le ciel triste, les mers sauvages
Pénétrèrent mon cœur de solennels effrois,
Et ma jeunesse en deuil erra sur les rivages
Où des menhirs païens sont mêlés à des croix.

... Et la lande pelée où la maigre bruyère
Frissonne a des aspects de désert attristé

... Les rochers qu'effleurait la mourante lumière
Pour le rêve des nuits se recueillaient entre eux,
Et l'on apercevait sur leurs fronts ténébreux
Çà et là, des profils de pâtres en prière.

Les pâtres reviennent souvent dans son œuvre :

Des pâtres inconnus redisent un chant triste
Et le rêve éternel du Celte est dans leurs yeux.

Ce sont les pâtres du Ménez

Des hommes grands aux yeux mouillés de rêve,

ou bien, c'est un compagnon d'autrefois :

Il avait tout le jour couru dans les bruyères,
Sifflant les geais moqueurs et dérobant les nids.
Mais sitôt que le soir éteignait ses lumières
Il s'arrêtait rêveur sous les cieux infinis.

Le pâtre se tenait debout la tête nue :
Et le signe de croix, qu'il traçait largement,
Prenait dans l'ombre une ampleur inconnue
Sur la sérénité du profond firmament.

Puis, quand tout s'effaçait, clochers et clartés roses,
Quand le silence énorme endormait l'horizon,
Dans le recueillement mystérieux des choses,
Il écoutait venir le nocturne frisson.

Plus loin, il met en scène un pâtre et une pâtouresse à l'*éveil du printemps* :

... Là-bas, à l'horizon, il est des rochers sombres
Que l'automne et l'hiver ont rouillés à jamais ;
Sur la lande stérile ils allongent leurs ombres :
Mais la bruyère rose a voilé leurs sommets.

Quand les baisers d'argent de l'aube qui se lève,
Sous leur manteau de fleurs, caressent les granits,
Le menhir attendri semble adoucir son rêve
Et tressaillir de joie au murmure des nids.

Par le sentier étroit qui monte entre les pierres,
Vers la cîme bleuâtre et le clair firmament,
Humide de rosée et flairant les bruyères,
Un troupeau de moutons arrive lentement.

... Et de l'autre côté de la haute colline
Voici qu'une autre voix redit le même chant :
C'est une pâtouresse, une pauvre orpheline
Qui mène ses moutons et qui chante en marchant.

Dans la paix du matin l'appel d'amour s'élance...
On n'entend plus les bruits des ruisseaux et des bois :
La nature s'apaise en un pieux silence
Où s'unissent deux cœurs dans l'hymen de deux voix.

Entre les noirs rochers, au bord de la bruyère,
Dans l'azur infini du ciel limpide et bleu,
Le soleil, à flots d'or épanchant sa lumière,
Se lève, majestueusement, tel qu'un Dieu.

Dans le nimbe éclatant qui grandit derrière elle,
La pâtouresse vient, d'un pas tranquille et sûr,
Enfant encor, laissant s'incliner son corps frêle
Et ses beaux cheveux blonds frissonner dans l'azur.

Ils s'arrêtent tous deux, souriants, pleins de grâce,
Et se tendent la main sans parler. Le soleil,
Epanchant à flots d'or sa clarté dans l'espace
Auréolé l'amour printanier à l'éveil.

Voilà l'éclosion des amours grandioses !
Voici deux cœurs qui s'ouvrent ! C'est l'amour
Qu'on respire dans l'air et qu'on voit dans les choses
Au lever triomphal du printemps et du jour.

On comprend que Tiercelin voulant caractériser l'œuvre de Lud Jan ait dit :

Un pâtre dont la voix fraîche est claire et touchante,
Un jeune pâtre, assis dans la bruyère, chante
Les mains pleines de terre et les yeux pleins de ciel.

C'est qu'en effet, chez lui, beaucoup plus que chez tout autre, l'on trouve la préoccupation des destinées humaines et l'amour passionné de la nature. Ainsi que l'a remarqué Beaufils : « L'attraction de deux êtres, l'union de deux existences, l'amour enfin, il ne le conçoit que comme une des formes du rythme universel. Il ne se borne pas, après tant d'autres, à intéresser la nature aux joies et aux douleurs de l'amour ; il ne se contente pas d'en faire la complice de l'humanité qui souffre ou qui rit ; il lui prête des sourires et des pleurs ; il lui suppose des rêves ; il lui donne des sens, lui souffle des colères, lui insinue des extases, la fait se mouvoir, respirer, vivre enfin d'une vie humaine. »

Vous voyez, dans *Idylle Mélancolique*, un couple d'amoureux passer sous la feuillée :

... Comme pour les bénir le chêne ouvre ses branches,
Les herbes du gazon tressaillent sous leurs pas,
L'arbuste frissonnant les baigne de fleurs blanches,
Et, pour les écouter, l'oiseau chante plus bas.

On croirait voir marcher la Nature elle-même :
C'est elle, ces deux corps vigoureux et puissants !
C'est l'arbre, le ruisseau, le sol qui dit : Je t'aime !
Son âme est dans leurs yeux. sa sève est dans leurs sens.

Ces vers ne sont-ils pas typiques? Et ce cri d'un vieillard qui, à travers les rameaux, regarde le couple errer ?.

... « Oh ! dit-il, jeunes gens, j'admire sans envie
L'amour qui peut fleurir pendant toute une saison !
Le printemps de la Terre et celui de la Vie
Hélas ! n'ont tous les deux qu'un étroit horizon !

... Mais toi, Sainte Nature, éternelle maîtresse,
Tu renaîtras sans cesse et fleuriras toujours,
Et tu feras chanter ton auguste allégresse
Sur la tombe muette où dorment nos amours.

Nos pères t'adoraient sous la forêt profonde
Dans l'effroi de ta force et de ta majesté,
Et nous, les survivants des vieux cultes du monde,
Aux rayons du soleil nous fêtons ta beauté.

Alors, versant plus d'ombre, épanchant plus d'aurore,
Dans la sérénité de tes cieux infinis,
Tu bénis doucement l'amour qui vient d'éclore,
La chanson des baisers mêlée à celle des nids.

L'amour ! Lud Jan n'en a guère parlé, peut-être parce qu'il ne l'a point compris. C'est en vain qu'à l'un de ses personnages, *L'Ascète*, d'anciennes amies chantent « d'une voix douce et lente : »

« Le temps n'est pas venu pour nous d'être moroses,
« Viens : le soleil joyeux a tiédi le gazon.

« Le soir en s'endormant a baisé les flots roses,
« Et mis un rêve épars sur le vague horizon,
« Où nos lèvres en fleurs s'ouvrent comme des roses.

Il préfère regarder son Crucifix de fer et écouter
la voix divine
Du jeune Dieu martyr qui mourut en aimant :

« O mon frère, l'amour des hommes, l'amour passe. »

Un autre trait de la physionomie poétique de Lud Jan, c'est son affection pour le vers alexandrin auquel il est toujours resté fidèle. Il eût peut-être pu varier davantage sa forme ; mais les questions de rythme et de métrique le préoccupaient fort peu. « Il s'est contenté de chanter », a dit un de ses amis, « parce qu'il y avait en lui l'âme d'un chanteur ». D'ailleurs, n'avons-nous pas son propre témoignage ?

... Et des rives de l'Oust aux rives de la Rance
Je n'ai fait qu'une chose ici-bas : J'ai chanté.

Mais pourquoi ajoute-t-il ?

Hélas ! je n'ai rimé qu'une chanson bretonne,
Mystérieuse voix de la terre ou des flots,
Vaguement entendue un triste soir d'automne
Où tous les bruits semblaient s'achever en sanglots.

Lud Jan est trop modeste. Cette « chanson bretonne » dénote, de l'aveu de tous, un tempérament de grand poète, et, comme Le Braz, il a dit magnifiquement, à sa façon, *La Chanson de la Bretagne.*

*
* *

Quand la chanson doit être brève,
C'est le moins qu'on la chante fort.

Or, Le Braz croit que

la Bretagne
Va dans la mort s'assoupir,

et il vient

chanter aux portes
Les derniers rêves cueillis
Sur les lèvres presque mortes
Du plus aimé des pays.

Pour mourir, si nous en croyons le poète, la Bretagne n'attend que la proche disparition

des noires Gwerziou, rudes comme l'histoire,
des blanches Soniou, douces comme l'amour.

... Ah! quand vous serez morts, morte aussi la Bretagne
S'étendra toute nue en son linceul d'hiver,
Et les rochers pensifs qui gardent la montagne
Descendront des sommets pour rentrer dans la mer.

Les saints même, les saints s'enfuiront des églises.
On les verra partir, le rêve celte au front,
Et, s'essuyant les yeux avec leurs barbes grises,
Dans leurs auges de pierre ils se rembarqueront.

Plus loin, Le Braz ne renonce-t-il pas à écrire un poème, sous prétexte que les derniers vieux mendiants auraient emporté dans leurs tombes le secret des sônes d'amour ? Il exagère et se calomnie manifestement. Ce prétendu essai de poème où il évoque la rencontre qu'il fit à Paris d'une Bretonne émigrée et l'éclosion de leur amour « sous la poussée des souvenirs religieux de Bretagne » est un pur chef-d'œuvre. Nous le préférons aux autres pièces si justement célèbres : *En mai, Les Epaves, Treguêr, Jeanne Lezveur, Jeanne Larvor, Chanson de bord, Le Conscrit, Le Chant des Nuages*, etc. Il y

aurait une comparaison très intéressante à faire entre cette rencontre, dans la capitale, de « Nannic la songeuse » avec le « Cloarec » poète et l'entrevue, en pleine campagne, du pâtre avec la pâtouresse, d'après Lud Jan.

... Ce fut un soir d'avril que je la rencontrai
Au sortir des « Prières ».
Je savais qu'elle était du grand pays pleuré
Où fleurit l'ajonc vert constellé de bruyères.

Je savais que sa mère et ma mère (que Dieu
Fasse paix à leurs âmes !)
En même enclos dormaient sous le firmament bleu
Et c'est pieusement d'Elles que nous causâmes.

La rue où nous marchions avait des airs cloîtrés
De calme monastère :
Tels nos bourgs assoupis, quand sur les monts d'Arez
Les couchants de Bretagne ont versé leur mystère.

Loin, très loin, se perdait la troublante rumeur
Des choses de la ville ;
On eût dit, maintenant, le murmure endormeur
Qui sur nos grèves monte avec la mer tranquille.

Et nous l'avions en nous la paix de tes couchants,
Terre des âmes grises !
Nous allions dans Paris comme à travers tes champs,
Et ton odeur salée ondulait dans les brises !

... C'était jour de pardon aujourd'hui quelque part,
Et voilà, ce nous semble,
Que le pardon fini, la nuit pleine, très tard,
Par les sentiers perdus nous revenons ensemble.

Dans le firmament pâle un clair de lune luit...
Vêtu de gazes blanches
Le grand peuple muet des formes de la nuit
Se lève, et des baisers frissonnent sous les branches.

Ame des soirs bretons, des soirs religieux,
Que Dieu te le pardonne !
C'est toi qui nous as dit par les champs, par les cieux
D'aimer pieusement à la façon bretonne !

Le Braz a donné d'autres « sônes » de « Cloarec » dans *Tryphina Keranglaz* et dans *La Chanson de la Bretagne*. Lorsqu'il nous arrive de les relire, nous croyons entendre, chantée par un pâtre des environs d'Auray, l'exquise « sône » du « jeune clerc » :

... « Quand j'étais au bois, j'entendais le rossignol — faire de la musique sur un rameau d'épine blanche. — Voilà un oiselet qui chante, qui chante, et qui répète son refrain, — qui dit la vérité à tous les jeunes gens. — Voilà un oiselet qui chante, qui dit la vérité : — « Tout amoureux d'une belle désire en être aimé ; — Tout amoureux d'une belle désire en être aimé ; — il ne peut s'endormir ni la nuit, ni le jour. » — Dis-moi donc, oiselet rose, où tu prends ton repos. » — « Sur un rameau d'épine blanche, c'est là que je passe toutes mes nuits. » — Dis-moi encore, oiselet rose, dis-moi où tu chantes. » — Sur une branche d'épine noire (de prunellier), — c'est là que je chante mes douleurs. »

Suivant la remarque d'un esthéticien, M. Basch, Le Braz a su allier la forme savante à l'inspiration populaire. L'étude des *gwerziou* et des *soniou* de nos campagnes lui a permis de créer des images hardies et nouvelles. « L'Océan promène avec lenteur sur son *épaule* les vieilles épaves ; le soleil renaissant agite ses *poings* d'or ; les chênes *boivent* sous les grands cieux ouverts le sang de leurs veines et *saignent* quand les vents jaloux leur livrent bataille », etc. L'originalité de Le Braz provient de cette faculté d'animer, de vivifier tout et du tour tragique, oratoire, pour ainsi dire, de son inspiration, qui contraste singulièrement avec le tour élé-

giaque et sentimental de Le Goffic,... tour tragique que l'on découvre dans ses *Sonnets Armoricains* comme dans *la Chanson de la Légende :*

Voilà comme à la mer sauvage,
Aux durs Menez de Breiz-Izel
S'en vint, de rivage en rivage,
La Légende aux lèvres de miel.

Et c'est là qu'elle est enterrée
Sous un chêne aux rameaux épais...
Pauvre grand'mère tant pleurée,
Que le bon Dieu te fasse paix !

*
* *

Mais non, poète, elle n'est pas enterrée ; elle fleurit en vos œuvres et en celles de vos confrères bretonnants, depuis Quellien jusqu'à Jaffrennou. Deux puissants aèdes, Fleuriot-Kérinou, dans *Les Lointains*, et Frédéric Le Guyader, dans *L'Ere Bretonne* ont fait revivre en une sorte de *Légende des Siècles* la légende et l'épopée de la Bretagne. Le Goffic narre à Gabriel Vicaire l'histoire de la vieille Marivonic, amoureuse du prince Hadanic-Vor, et Tiercelin, le digne élève de Leconte de Lisle et de Hérédia, conte à Renan d'une manière exquise la légende du Folgoët, de ce pauvre « innocent » Salaün qui ne savait dire qu'*Ave Maria*.

Sur la tombe du fou délaissée, ô prodige !
Fleurit un lys si blanc, dressant sa haute tige,
D'une si douce odeur et d'un si vif éclat,
Qu'il n'était pas un bon chrétien qui ne parlât
De cet événement, très loin, dans les domaines.
Ce lys miraculeux vécut là six semaines,
Et chacun put le voir et constater encor
Sur ses feuilles, tracés en caractères d'or,

Ces mots bénis : *Ave Maria* !... La nouvelle
Du miracle, car c'est ainsi que Dieu révèle
La sainteté de ceux qu'il choisit, rassembla
Un grand concours de peuple ; et les gens venus là,
Des gens de tout état et de toute paroisse,
Afin que le renom du bienheureux s'accroisse
Et pour perpétuer un miracle si beau,
Pensèrent qu'on devait honorer d'un tombeau
L'humble corps que le ciel marquait par de tels signes.
On choisit donc, parmi les hommes les plus dignes,
De pieux travailleurs pour creuser tout autour
Du beau lys, et chacun fit son œuvre à son tour.
Et quand la fosse fut entièrement creusée,
Quand la tête apparut, souriante et rosée,
Plus belle qu'autrefois, alors ce fut un cri :
Sur les lèvres du Saint le lys avait fleuri !

Renan que Tiercelin invite ensuite à dire avec lui, comme Salaün

La prière bretonne
Celle qu'on récite à genoux
Mains jointes, d'une voix très lente et monotone,

Renan a conté la légende « d'une prétendue ville d'Is qui, à une époque inconnue, aurait été engloutie par la mer. On montre à divers endroits de la côte, l'emplacement de la cité fabuleuse, et les pêcheurs vous en font d'étranges récits. Les jours de tempête, assurent-ils, on voit dans le creux des vagues, le sommet des flèches de ses églises ; les jours de calme, on entend monter de l'abîme le son de ses cloches, modulant l'hymne du jour ». On comprend aisément qu'après Olivier Souvestre, une pareille matière ait tenté l'intrépide celtiste Jean Le Fustec. Nous ne savons si Fleuriot-Kérinou a ouï le tintement des cloches

d'Is ; il nous semble plutôt avoir prêté une oreille attentive aux « éternels mugissements » de « la mer sauvage », pour employer une expression usitée sur le littoral armoricain :

Tumultueux et fiers, groupés sous la conduite
Des souffles vigoureux, les flots pressés vont vite,
Se cabrent, bondissant, hennissant, s'obstinant.
Sonnez, brises, clairons de la grande marée,
C'est la charge des flots âpre et désespérée,
Terrible et sans merci, contre le continent.

Le poète de *La Tourmente* est si connu d'un grand nombre d'entre vous, Mesdames, Messieurs, qu'il nous paraît inutile d'insister.

A notre grand regret, nous ne pouvons, non plus, étudier en détail les œuvres d'autres poètes de talent qui ont eu moins de retentissement en Bretagne ou qui offrent peut-être moins d'intérêt pour la recherche que nous nous sommes proposé de faire, des traits caractéristiques de la terre et de l'âme bretonnes...

IV

La terre bretonne a magnifiquement inspiré ses fils et tous répéteraient volontiers avec Tiercelin les beaux vers qu'il a mis dans la bouche de Brizeux mourant :

... Je l'aime, la Bretagne, avec ses fleurs, ses arbres,
Avec ses granits bleus polis comme des marbres,
Ses plaines, ses rochers, ses étangs, ses taillis,
Je l'aime et j'ai trouvé tous les charmes en elle.
Son ciel est doux, son sol est fort, sa mer est belle...
Et puis, c'est la Bretagne ! Et puis, c'est mon pays !

Quant à la conception de l'âme bretonne, elle diffère

énormément d'après les poètes. Beaucoup sont restés fidèles à l'idée de Brizeux:

Nous sommes toujours les Bretons,
Les Bretons, race forte.

Jaffrennou, Botrel et Durocher, par exemple, ont chanté les

BRETONS TÊTUS.

Têtus !... Les fils d'Arvor sont têtus : rien n'enchaîne
Leur front que la brise âpre et vierge rembrunit,
Dur ainsi que les flancs robustes du granit,
Noueux comme l'écorce indestructible du chêne.

Tiens bon ! tiens bon ! Breton têtu ;
O peuple indompté, race forte,
Ton vieux tronc n'est point abattu,
Ta vieille souche n'est pas morte.

D'autres ne partagent point cette conception, et Le Braz, notamment, paraît incliner à voir dans les Bretons des êtres faibles, à volontés vacillantes, comme celles de tous les rêveurs...

Cœurs changeants, épris de voyages,
Les Bretons, ce peuple banni,
Se sont faits comme leurs nuages
Les pèlerins de l'Infini.

Ces pèlerins de l'Infini, ce sont surtout les poètes de Bretagne. Vous l'avez remarqué, Mesdames, Messieurs, dans leurs voyages au pays bleu du Rêve, ils ont su cueillir la fleur de poésie que « plus d'un ne voit pas », la *fleur divine*, telle que l'appelait Brizeux. D'ailleurs, nous sommes encore au début de cette merveilleuse moisson poétique que les éditeurs du *Parnasse Breton* et

les fondateurs de *L'Hermine*, Tiercelin principalement, ont préparée pour la plus grande gloire de leur province.

D'ici quelques mois, Le Goffic fera paraître *Le Bois Dormant*; d'autre part, on prête à Le Braz l'intention de réunir les poèmes en langue bretonne qu'il a semés çà et là. Leurs exemples seront suivis. Les jeunes qui débutent dans la carrière poétique, bretonnants et français, entendront la parole encourageante que Le Braz adressait récemment à l'un d'entre eux :

Dalc'h mad, Jaffrennou ! Zav huel
Da vouez dreist hini an avel,
A c'houez war lestr sakr Breiz-Izel...

Tiens bon, Jaffrennou ! Elève bien haut
La voix, par dessus celle du vent,
Qui souffle sur la barque sacrée de la Petite-Bretagne !

En effet, à l'heure où le mouvement panceltique se dessine, ils ont plus que jamais le droit d'espérer. Cette confiance vous paraîtra peut-être justifiée, Mesdames, Messieurs, si, du moins, nous avons réussi à vous faire entrevoir quelle attirance le Rêve exerce sur les âmes idéalistes et mystiques des Bretons, et aussi combien est vrai le mot de M. de la Borderie, adopté pour devise par *L'Hermine* : Bretagne est poésie...

PIERRE LAURENT.

LES ASSEMBLÉES PRIMAIRES

DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

EN 1790, 1791 ET 1792 (1).

SAINT-SÉBASTIEN, Basse-Goulaine.

Citoyens actifs, 662 ; 7 électeurs.

Le 28 mars 1790, le procès-verbal est intitulé de Saint-Sébastien et Rezé ; environ 150 votants, nombre des voix attribuées non indiqué.

Donnet.
Lyrot du Chatellier.
A. Audap, notaire.
Patouillère.
Fruchard.
Pierre Jarnigan.
Chantreau, taillandier.

(Archives.)

Le 19 juin 1791.—Citoy. actifs...; votants, 32; 4 électeurs.

Donnet.	**24 v.**	**Desaux, curé.**	**19 v.**
Donatien Aubin.	**23**	**Fleuranceau.**	**19**

Le 26 août 1792. — Votants, 29 ; 4 électeurs.

Jacques Fleuranceau. . . .	**17 v.**	**Nicolas Viaud.**
Desaux, curé de Saint-Sébastien.		**Alexis Patouillère.**
		Nombre de voix non indiqué.

(1) Voyez la *Revue* d'octobre.

SAVENAY, Bouée, Chapelle-Launay, Lavau, Prinquiau.

Le 28 mars 1790. — Citoyens actifs, 709 ; 7 électeurs.

Guillaume Chevalier.
Pierre Picaud.
Benoiston de la Serpaudais, avoc.
Lepelletier, avocat.
Rouland.
Pierre Riot, laboureur.
François Desmars, laboureur.

Le 19 juin 1791. — Citoyens actifs, 976 ; votants, 95 ; 10 électeurs.

Jean-Marie Benoiston. . .	72 v.	René Haubois.	17 v.
P. François Lepelletier. .	52	Jean-François Obouland. .	16
Edelbert-François Sérieux, maire de Savenay. .	21	Mathurin Pirio.	15

Votants, 2e tour : 39.

François Magouet. . . .	27 v.	Jean-Aimé Lebourg. . .	21 v.
Jean-Marie Gourlay. . .	22	Guillaume Chevalier. . .	12

Le 26 août 1792. — 10 électeurs.

Un certain nombre de citoyens de l'assemblée ont prétendu s'opposer à l'émission du vote des fonctionnaires, exclus selon eux par la disposition qui l'interdit aux personnes en état de domesticité, les fonctionnaires étant, à raison de leur salaire, les domestiques de l'Etat ; d'autres ont refusé le serment d'égalité parce qu'il tend au partage des terres.

Votants, 56.

Lepelletier aîné.	44 v.	François Merlet. . . .	16 v.
Jean-Marie Gourlay. . .	37	Landais.	15
Guillaume Chevalier. . .	29	Jean Vezin.	14
François Clavier. . . .	19	Audrain.	13
P. Franç. Jean de Dieu Monlien, curé de Savenay.	16	François Magouet. . . .	11

SION, Ruffigné, Saint-Aubin-des-Châteaux.

Le 25 mars 1790. — Citoyens actifs, ... ; 8 électeurs.

Deluen, labour, et proc. de la comm.
Tournemine.
Julien Chatellier, lab.
Jean Faucheux, lab.
Travaillé, not.
François Lefèvre, lab.
René Frangeul, lab.
Jean Narbonne, lab.

Le 19 juin 1791. — Le procès-verbal manque.

Le 26 août 1792. — Citoyens actifs, 700 ; 7 électeurs.

Nombre des votants non indiqué ; 94 votants pour le bureau.

Jean Bapt. Chatelier. . .	83 v.	Michel Denieul. . . .	51 v.
Victor Louis Taillandier. .	80	Jean Gervais.	51
Philippe Hupel.	64	François Rialland. . . .	49
Jean Guibert.	60		

SOUDAN, Noyal-sur-Bruz, Villepot.

Le 28 mars 1790. — Les communes furent classées comme faisant partie du canton de Châteaubriant.

Voir Châteaubriant, seconde assemblée.

Le 19 juin 1791. — Le procès-verbal manque.

Le 26 août 1792. — Citoyens actifs, 427 ; 4 électeurs.

Nombre des votants non indiqué ; bureau nommé par 31 votants.

Joseph Baron, de la Vieille-Ville en Soudan. . .	35 v.	François Reneux, de la Berthaudière.	24 v.
Jean Duclos, de la Loullerie en Villepot.	26	Guy Thomas, de Levinais en Soudan.	23

THOUARÉ, Carquefou, Doulon, Mauves, Sainte-Luce.

Citoyens actifs, 735 ; 7 électeurs.

Le 28 mars 1790. — Votants, 490.

L. C. Colas, recteur de Ste-Luce	315 v.	Joseph Légé	48 v.
Bazille	73	Bourcier	40
Jean Retière	54	Moreau	15
		P Bouet, vicaire de Mauves	14

(*Archives.*)

Le 19 juin 1791. — Citoyens actifs, 723 ; (*Salle de la cure*) votants, 55 ; 7 électeurs.

Richard, de la Verdière	39 v.	Marchis, de Carquefou	30 v.
Bazille, de Carquefou	35	Mabit, de Mauves	29
Taconnet, de Thouaré	32	Fleury	29
Brevet, de la Thébaudière	31		

Le 26 août 1792. — votants, 66 ; 7 électeurs.

Marchis	50 v.	Jacques Raboteau	36 v.
Louis Bonneau	42	Etienne Joyau	35
Pierre Audrain	40	Julien Peignon	34
Mathurin Moreau	38		

VALLET, Chapelle-Heulin, Le Pallet, Mouzillon.

Le 28 mars 1790. — Citoyens actifs, 1232 ; 12 électeurs.

Couperie, recteur de Vallet.
Paimparay, bourgeois.
Dugast, maire de Vallet.
Forget, procureur fiscal à la Chapelle-Heulin.
Jean Nicole, laboureur en ses terres.
Letourneux, métayer.
Jean Rousseau, labour. en ses terres.
Bretonnière des Bois, bourgeois.
Joseph Becavin, marchand.
François Luneau, lab. en ses terres.
Luneau, maire de Mouzillon.
Pierre Goelot, maréchal.

Le 19 juin 1791. — Citoyens actifs, ... ; votants, ... ; 12 électeurs.

Charles Petitbeau.
François Luneau, fils.
J. B. Nicolle.
J. Fr. Leglé, prêtre.
Paimparay.
Jean Rebion.
Félix Dugast.
Devallet.
J. Ed. Chateauregnault, curé de la Chapelle-Heulin.
Louis Grégoire.
René Luneau, de Mouzillon.
Louis Coulon, du Pallet.

Nombre des votants et des voix non indiqué.

Le 26 août 1792. — Citoyens actifs, 1252 ; votants, 183 ; 12 électeurs.

François Lenoir. . . .	109 v.	Joseph Ménager. . . .	56 v.
Pierre Bouchaud. . . .	88	Louis Richard, du Bourg.	43
Louis Richard.	88	Jean Petiteau, de la grande Aujardière	43
Jean Petiteau	76	Pierre Guérin.	42
Pierre Guérin.	75	Nicolas Guérin	40
Jacques Barré.	72		
Jean Braud	61		

(*A suivre.*) ALFRED LALLIÉ.

LES PRÊTRES CONSTITUTIONNELS

Le départ des prêtres fidèles pour l'exil, en septembre 1792, en vertu du décret de déportation porté, le 26 mai 1792, et, après la déchéance du roi, définitivement sanctionné par l'Assemblée Législative, le 26 août, causa à tous les catholiques la plus profonde douleur.

Jusqu'à ce moment, un grand nombre d'ecclésiastiques insermentés avaient pu, malgré les rigueurs de la persécution sans cesse grandissante, rester dans le pays, retirés dans quelques maisons hospitalières, et donner aux fidèles le secours de leur ministère. Faute d'un nombre suffisant de prêtres jureurs, beaucoup de paroisses avaient conservé leurs vrais pasteurs. Mais désormais il n'en sera plus de même. La plupart des prêtres ayant été déportés, les fidèles vont être privés de tout secours religieux, ou ne pourront se les procurer qu'avec beaucoup de difficulté.

Si le départ des bons prêtres causa aux fidèles une profonde affliction, on peut croire qu'il fut pour les intrus le sujet d'une grande joie. Ceux-ci, en effet, supportaient avec peine l'abandon et l'isolement où les laissaient les populations chrétiennes qui persistaient à s'éloigner de leurs églises. Ils en attribuaient la cause à la présence des prêtres réfractaires dans leurs paroisses.

De là toutes ces plaintes, ces intrigues, ces délations, ces accusations calomniatrices adressées, tantôt aux municipalités, tantôt aux directoires des districts ou du département, et qui provoquèrent, contre les prêtres fidèles, de la part de ces autorités locales et même de la Chambre, tant de mesures de rigueur qui aboutirent au décret d'exil et de déportation du 26 mai 1792.

Ces intrus pouvaient donc se réjouir. Désormais, les

prêtres insermentés partis ou détenus, les catholiques, ne voulant pas se passer de secours religieux, s'empresseraient sans doute de venir à eux et rempliraient leurs églises.

Combien fut grande leur illusion !

Les fidèles catholiques ne vinrent pas plus à eux que par le passé. Bien au contraire, ils s'en éloignèrent encore davantage, avec d'autant plus de soin et d'empressement qu'ils n'ignoraient pas la part que ces intrus avaient eue dans la déportation de leurs bons prêtres.

Ils eussent préféré se passer de messe et de tout secours religieux plutôt que de recourir à des prêtres qui avaient trahi leurs devoirs, et dont les sentiments de haine jalouse avaient puissamment contribué à les priver de leurs vrais pasteurs.

Mais hâtons-nous de le dire, même après le départ des prêtres insermentés, les fidèles, en Bretagne et particulièrement dans le Morbihan, trouvaient encore, au moins de temps en temps, le moyen de recourir à de vrais ministres de Dieu.

En effet, plusieurs prêtres, condamnés à la déportation pour refus de serment, ne voulurent pas obéir à cet atroce décret, et restèrent cachés dans le pays. Quelques-uns de ceux qui étaient partis pour l'étranger ne tardèrent pas à rentrer dans leur patrie, dès qu'ils en trouvèrent l'occasion, et bravèrent, comme les autres, la rigueur des lois pour procurer aux populations fidèles les secours spirituels dont ils avaient tant besoin.

Mais combien était pénible et dangereuse l'existence de ces charitables ministres !

Que de précautions il leur fallait prendre pour éviter les périls dont ils étaient sans cesse entourés ! Que de privations ils avaient à supporter !

Les lieux les plus obscurs et les plus cachés, dit Monsieur l'abbé Tresvaux, leur servaient de retraites. Déguisés de manière à se rendre méconnaissables, ils ne sortaient que pendant la nuit pour aller administrer les sacrements.

C'était aussi le plus souvent pendant la nuit qu'ils célébraient la messe ; et dans quels lieux offraient-ils à Dieu cet auguste sacrifice ? Tantôt dans une chaumière, tantôt dans un grenier dont la toiture était délabrée, d'autres fois dans une simple grange et même dans un cellier. Une table ou quelque autre meuble des plus simples, servait d'autel... On venait de loin et on se rendait par de longs détours à ces réunions ; on y parlait à voix très base et l'on en sortait le plus secrètement qu'il était possible.

Quelquefois ces réunions se tenaient pendant le jour, lorsqu'on avait l'espoir qu'elles ne seraient pas troublées, ; mais on usait alors des plus grandes précautions, tant pour l'entrée et la sortie que pour la maison qui renfermait le prêtre. Les fenêtres en étaient bien exactement fermées et la pièce où il se tenait était à peine éclairée par une faible lumière. Quelques hommes se plaçaient aussi d'ordinaire en sentinelles autour de la maison pour veiller à la sûreté de la réunion ».

Les prêtres qui sont ainsi restés en France, au péril de leur vie, ou quiy sont revenus après en être partis, ont beaucoup contribué à conserver la foi dans notre pays. Grâce à eux, les fidèles de bonne volonté ont pu, pendant les dix années que dura l'exil des prêtres, remplir au moins de temps à autre leurs devoirs de chrétiens, malgré la rigueur de la persécution. Mais, pour tout au monde, ils n'eussent jamais voulu recourir au ministère des prêtres intrus dont les églises restaient

de plus en plus désertes, n'étant plus fréquentées que par quelques femmes et enfants de fonctionnaires. Les fonctionnaires eux-mêmes et les patriotes exaltés qui, au début, montraient tant de zèle pour les offices constitutionnels, non par conviction et piété, mais par peur et le plus souvent par haine du culte catholique, avaient depuis longtemps cessé d'y assister. Plusieurs ne fréquentaient même plus les prêtres jureurs qu'ils avaient appris à trop bien connaître dans les clubs, et dont la conduite peu édifiante ne leur inspirait que des sentiments de répulsion.

Quelques-uns de ces prêtres constitutionnels ne purent supporter longtemps une telle situation et un tel isolement, et quittèrent bientôt les églises qu'ils avaient envahies. Mais la plupart d'entre eux prirent leur situation en vrais philosophes. N'ayant rien ou presque rien à faire sous le rapport du ministère, ne voyant presque personne dans leurs paroisses, et étant généralement peu portés à l'étude, ils cherchaient des distractions partout où ils pouvaient les trouver : les uns dans la culture de leurs jardins, les autres dans l'exercice de la pêche ou de la chasse. Dans les villes et les localités, qui avaient des clubs ils en fréquentaient très assidûment les réunions, où ils ne craignaient pas de discuter eux-mêmes.

Cependant les temps devenaient de plus en plus mauvais. L'assassinat du roi, l'arrestation et, un peu plus tard, le supplice des Girondins, la création du tribunal révolutionnaire et du Comité du salut public, enfin les sentiments de plus en plus arnarchistes que manifestait la Convention, tout indiquait l'approche du règne de la Terreur. Au commencement de l'année 1793, un député, nommé Barrère, avait demandé publiquement qu'on mît cette terreur à l'ordre du jour. La Convention, étonnée, n'eut pas la force de désavouer

cette atroce motion. Quelques temps après, cette lâche assemblée eut même la faiblesse de laisser décréter la Loi des Suspects qui organisait en France le pillage et l'assassinat. Désormais les vies des citoyens ne seront plus en sûreté, pas plus celles des prêtres constitutionnels que celles des autres.

Une autre source d'inquiétude et d'effroi pour les intrus était la résistance à main armée que le peuple de la campagne opposait, dans le Morbihan, comme dans toute la Bretagne et la Vendée, à la tyrannie révolutionnaire. Cette opposition s'était manifestée dès la fin de l'année 1792, et alla en augmentant, les années suivantes, proportionnellement aux actes de brigandages des révolutionnaires.

Tout d'abord les gardes nationaux des villes, bien armés, purent impunément parcourir les campagnes, sous prétexte de chercher des prêtres cachés, mais en réalité pour piller et prendre dans les maisons tout ce qui leur convenait : cidre, lard, pain et surtout de l'argent, quand il s'en trouvait. Les paysans, terrifiés, se laissaient voler sans oser se défendre. Mais, comme ces brigandages se renouvelaient très souvent, ils finirent par s'entendre entre eux pour tâcher d'y mettre un terme en châtiant les coupables.

Armés de fusils et de tous les instruments propres à l'attaque et à la défense, ils allaient sur les routes attendre les dénicheurs de prêtres et les voleurs de lard, les attaquaient brusquement, en tuaient quelques-uns, mettaient les autres en fuite, délivraient les captifs et prenaient le butin. Bien des prêtres, pris et menés captifs par ces brigands, ont dû leur salut à cette énergique et courageuse intervention des paysans bretons.

Les plus courageux d'entre ceux-ci devinrent naturellement chefs de bande. Ainsi s'organisa la résistance

qui, plus tard, prit le nom de chouannerie, de Jean Chouan, l'organisateur de la résistance dans le Maine.

Les prêtres intrus étaient surveillés de près par les paysans armés contre les brigandages révolutionnaires, et, au moindre écart de langage, à la moindre démarche un peu louche contre les prêtres cachés dans le pays, ils étaient châtiés comme ils le méritaient.

Mais le plus grand danger pour le culte constitutionnel était l'impiété et l'athéisme officiel qui ne tarda pas à gagner le clergé constitutionnel lui-même. Le moment n'était pas éloigné où ce culte constitutionnel allait faire place au culte de la Raison. Tous les jours la tribune de la Chambre retentissait des plus horribles blasphèmes contre Dieu ; des menaces étaient sans cesse proférées contre la religion catholique. Au sein de la Convention plusieurs députés firent publiquement profession d'athéisme, et ils furent applaudis.

Le calendrier en usage dans l'Église fut aboli et remplacé par un calendrier républicain. L'ère de l'Incarnation fit place à celle de la proclamation de la République, datant du 22 septembre 1792. Ce n'était là que le prélude des saturnales dont la Chambre et la France tout entière allaient donner le hideux spectacle.

Dès les premiers jours de novembre 1793, tout culte extérieur fut supprimé dans la capitale. Le 6 novembre, le procureur syndic Chaumette fit dépouiller toutes les plus riches églises paroissiales de Paris qui furent ainsi fermées. Mais le plus grand scandale eut lieu le 7 novembre. Ce jour-là, Gobel, évêque constitutionnel de Paris, suivi de ses vicaires épiscopaux et de plusieurs curés de Paris, parut à la Convention et y déclara publiquement qu'il renonçait à la religion catholique pour ne plus reconnaître que le culte de la Raison ;

qu'il abjurait son sacerdoce et déposait ses lettres de prêtrise sur le bureau de la Chambre. Ceux de sa suite et, quelques jours après, Grégoire, évêque de Blois, et bien d'autres, firent la même déclaration.

La plupart des prêtres, membres de la Convention, entre autres Audrein, vicaire épiscopal de l'évêque constitutionnel de Vannes, montèrent aussi à la tribune pour apostasier à leur tour. Toutes ces apostasies portèrent au comble la joie des démagogues conventionnels et surtout de la commune de Paris qui fit ouvrir des registres pour recevoir les déclarations de ceux qui voulaient abjurer et livrer leurs lettres de prêtrise. Il en vint tant qu'au bout de quelques semaines, il fut décidé qu'on ne recevrait plus de ces sortes de déclarations.

Il est vrai que plusieurs prêtres agissaient ainsi sous l'empire de la peur. Ils croyaient échapper à la guillotine par l'apostasie ; mais ce grand nombre d'apostats n'en démontrait pas moins cette vérité que la vertu et le courage ne sont guère l'apanages des schismatiques.

Le culte de la Raison fut alors officiellement installé à Paris, et l'antique église de Notre-Dame devint le temple de ce nouveau culte.

La première fête de la Raison fut fixée au 10 novembre 1793 et la première déesse fut une danseuse d'opéra.

Le culte de la Raison devint donc le culte de l'État. Toute autre religion, catholique ou schismatique, fut abolie.

Les blasphèmes et les orgies de la capitale trouvèrent un écho facile dans les provinces. En Bretagne, on vit beaucoup de prêtres constitutionnels apostasier, entre autre le fameux Minée, évêque intrus de Nantes, qui, dans une assemblée présidée par le monstre Carrier, abjura publiquement son épiscopat et son sacerdoce.

Les évêques intrus de Vannes, de Quimper et de Rennes refusèrent d'abjurer et de livrer leurs lettres de prêtrise. Aussi ne tardèrent-ils pas à être emprisonnés.

A Vannes, l'église cathédrale servit de temple au culte de la Raison. C'était aussi dans cette église que la déesse Raison recevait les honneurs sacrilèges que venaient lui rendre les révolutionnaires exaltés.

Le 13 avril 1794, Le Carpentier, représentant du peuple en mission dans l'Ouest, prit un arrêté qui mettait en état d'arrestation tous les prêtres qui n'avaient pas encore déposé leurs lettres de prêtrise ou refuseraient de le faire. En vertu de cet arrêté, M. Le Masle, évêque intrus de Vannes, et tous les autres prêtres constitutionnels, curés et vicaires récalcitrants, furent enfermés au Petit-Couvent.

Ainsi finit dans le diocèse de Vannes, en même temps que dans toute la Bretagne, le culte constitutionnel qui a occasionné tant de troubles et tant de ruines dans l'Église de France.

Né de la haine de l'Église catholique, il n'a recueilli pendant sa courte et triste existence que le mépris et la réprobation de tous les honnêtes gens, et a succombé misérablement dans la boue.

Après l'extinction du culte constitutionnel et l'incarcération ou l'apostasie de ses ministres, les églises furent pillées et livrées à toutes les profanations possibles.

Les unes servirent de dépôts d'armes ou de poudre, de magasins de fourrages, de logement pour les soldats ou pour leurs chevaux. D'autres étaient réservées pour les réunions des clubs. Les chaires sacrées servaient de tribunes aux orateurs des clubs qui n'y faisaient entendre que des paroles de haine mêlées à d'horribles blasphèmes. Toutes les croix furent volées ou brisées ;

les statues en bois ainsi que les ornements sacrés furent livrés aux flammes.

Ces profanations avaient lieu non seulement dans les villes, mais aussi et surtout à la campagne. Là les énergumènes étaient les maîtres absolus, et ils ne prenaient aucun ménagement, aucune précaution pour dire et faire ce qu'ils voulaient. Au contraire, ils se faisaient un plaisir d'insulter à la religion et à la foi qu'ils avaient abandonnées et foulées aux pieds.

Les vrais Bretons restés fidèles à leur Dieu, forcés d'être les témoins presque journaliers de ces sacrilèges profanations, ne purent d'abord que les déplorer et gémir en silence. Mais bientôt ils ne purent contenir leur indignation, à la vue de tous ces excès dont ils châtièrent les auteurs plus d'une fois.

En même temps, dans un chant qui est encore conservé et connu dans nos campagnes, ils flétrirent cette nouvelle religion qu'on avait substituée à la leur, et à la laquelle ils attribuaient toutes les profanations dont ils étaient témoins.

Les tailleurs ont dû jouer un grand rôle dans toutes les saturnales de la Révolution. Comme ils ont généralement une grande facilité de parole qu'ils acquièrent dans l'exercice même de leur métier, par l'occasion et l'habitude qu'ils ont de colporter et de narrer les nouvelles, ils devaient faire merveille dans les clubs. Quand les églises servirent à ces réunions démagogiques, ils durent souvent paraître en chaire pour déblatérer contre la religion, et les prêtres fidèles. Aussi ne sont-ils pas ménagés dans le chant des apostats que nous livrons au public tel que nous l'avons recueilli à la campagne, dans les environs d'Auray.

J.-M. C.

LÉZEN EN APOSTA

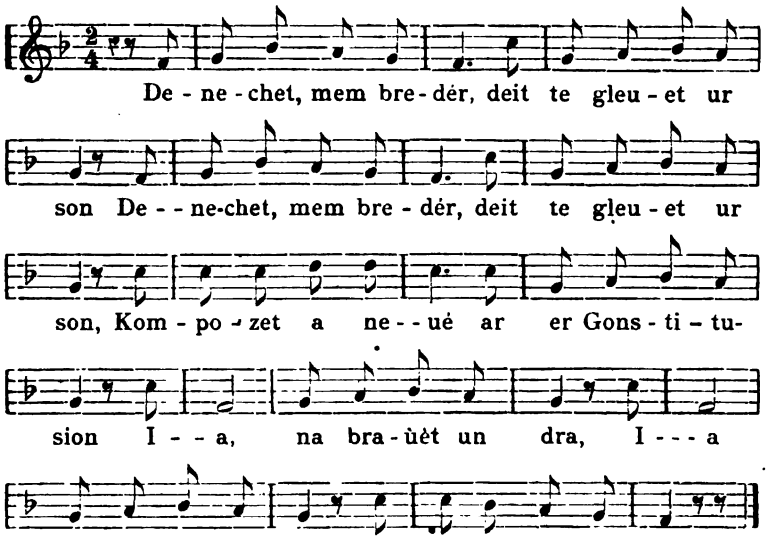

Denechet, mem bredér, deit te gleuet ur son (*bis*)
Kompozet a neùé ar er *Gonstitusion*

Ia, na braùèt un dra,
Ia, èhusèt un dra,
Lézen en aposta.

Be zou un eil lézen bremen ér rantelèh (*bis*)
E zou rekis heli aveit hur bout er bèh :
Ia..... (*etc*).

Tuchentil béléan, mar fal doh mont é kér, (*bis*)
Kokard en nasion e zou rekis kemér
Ia..... (*etc*).

Truhé e mès o hoh, tadeu congrégasion. (*bis*)
Hou pout lausket hou léh get er gemenerion.
la..... (*etc*).

Èhusèt é guélet, guélet ur hemenér (*bis*)
É chapél el Liseu é vonet ér gadoér.
la..... (*etc*).

Dilézet en dès bet hag aùi ha guiltan (*bis*)
Eit monet te bredeg el lézen *protestant*.
la..... (*etc*).

Un tavarnour benag, pé ur marhadour guin (*bis*)
E régl, én amzér men, en offiseu divin.
la..... (*etc*).

Èhusèt é guélet, guélet er soudardèd (*bis*)
É ridek en eskob, èl guéh'al er juiffèd.
la..... (*etc*).

Aveit klah béléan. a bep tu é valé, (*bis*)
Hag ou hass d'er prizon aveit kol ou buhé.
la..... (*etc*).

Mar fal doh hanaùet kompozour er soñen, (*bis*)
En arrhum zou get-hon, ne fal ket er goulen.
la..... (*etc*).

LA LOI DE L'APOSTAT

Accourez, mes frères, venez écouter une chanson nouvellement composée sur la Constitution.

Oui, quelle belle chose !
Oui, quelle horrible chose
Que la loi de l'apostat !

Dans le royaume il y a une seconde loi qu'il faut observer pour avoir la paix.

Oui..... (etc).

Messieurs les ecclésiastiques, si vous voulez aller en ville, vous êtes obligés de mettre la cocarde nationale.

Oui..... (etc).

Pour vous, religieux congréganistes, je vous plains d'avoir été obligés de céder vos places à des tailleurs.

Oui..... (etc).

Que c'est triste de voir un tailleur monter en chaire dans la chapelle des Lices !

Oui..... (etc).

Il a quitté son aiguille et ses grands ciseaux pour aller prêcher la loi protestante.

Oui..... (etc).

C'est un aubergiste quelconque, un marchand de vin qui, en ce temps-ci, règle les offices divins.

Oui..... (etc).

Quelle horrible chose que de voir les soldats, comme autrefois les juifs, pourchasser l'Evêque !

Oui..... (etc).

Rechercher les prêtres pour les incarcérer et les envoyer à la mort !

Oui..... (etc).

Désirez-vous connaître l'auteur de la chanson ? il est bien enrhumé, ne le demandez pas.

Oui, quelle belle chose !
Oui, quelle horrible chose
Que la loi de l'apostat !

Recueilli et traduit par J.-M. Cadic.

LÉGENDE DE LA VIe CROISADE

L'AN 1248

En l'an de Jésus-Christ, douze cent quarante-huit,
Un mouvement de foi, merveilleux et fortuit,
Ebranla toute la Bretagne
Dans les villes et la campagne.
Les prélats, les abbés et les moines prêcheurs,
Sur les parvis sacrés absolvent les pécheurs;
Le rival au rival pardonne,
Le riche au pauvre fait l'aumône.

*
* *

Partout, dans le pays, se lèvent des guerriers :
Bon nombre de ribauds et beaucoup d'écuyers
Et l'ancien duc, Pierre de Brennes
Croisé lui-même, vient à Rennes,
Avec ses chevaliers, bacheliers, bannerets
Et toute sa maison, hommes d'armes, varlets.
Le duc Jean (1), croisé, reste à Vannes
Contraint par l'évêque, en chicanes.

*
* *

En juillet (2), on voyait, parcourant les chemins,
Des voitures, des chars, des charrettes à mains,
Et sur le parcours de la Loire,
En une longue file noire,
Serpentaient au courant, à travers les sablons,
Des milliers de radeaux ou de canots sans ponts ;
Vers Nantes naviguaient ces barques,
Portant les harnois et les parques.

(1) A la suite de ses démêlés avec le clergé et avec la grande majorité de la noblesse bretonne, le duc Pierre Mauclerc, vaincu par saint Louis, avait dû abdiquer.

(2) Cette époque n'est pas certaine.

*
* *

Les croisés, leurs vassaux, accourant de partout
Priant par le chemin, gagnent le port sans crainte,
Chacun faisant l'aumône sainte.
Ils doivent se pourvoir de tout :
Monture, armes, valets, les vivres, le fourrage ;
Car il faut tout prévoir pour un si long voyage !
Par terre vont les palefrois (1)
Tenus au frein, par deux ou trois.

*
* *

Ne peuvent se croiser que les plus « riches hommes » (2);
Pour guerroyer au loin, il faut de fortes sommes :
Plus de cent livres pour s'armer (3),
Autant que peut se présumer.
Mais il importe encore à chaque gentilhomme,
Pour être prévoyant, généreux et prud'homme,
De bien entretenir ses gens
D'habits, de vivres et d'argents.

*
* *

La plupart des croisés mettent leurs biens en gage,
Vendent tous leurs bijoux, pour payer le passage.
A Nantes l'on voit revenir (4)
Les juifs pour les circonvenir.
Et ces bons chevaliers qui ne savaient pas lire
Signèrent leur ruine avec un sceau de cire,
Si bien que ces Juifs déloyaux
Fondent sur castels et joyaux.

(1) Joinville envoya ses grands palefrois à Marseille par terre, ses bagages et harnois descendant le Rhône en bateau.

(2) Expression de Joinville.

(3) Joinville demanda 800 livres à saint Louis, sous Damiette, pour son réarmement, après la captivité. La cour trouva cela exorbitant ; mais le roi paya.

(4) Pierre Mauclerc les avait expulsés, peu d'années auparavant, des frontières bretonnes, ordonnant de ne pas poursuivre leurs meurtriers, si ces maudits venaient à rentrer dans le pays.

∴

Tous ces loups affamés coururent la campagne
Dépouillant de leurs biens (vils et cruels bourreaux)
Et même, expulsant des châteaux
Les fils des croisés de Bretagne ;
Sans scrupules faisant, aux faibles, maints procès,
Le départ des guerriers permettant ces excès.
Et fut telle leur vilainie,
Qu'elle mit tout à l'agonie.

∴

Les croisés, sur l'autel, reçurent leur bourdon,
Et pour tous leurs péchés, confessés, le pardon,
Puis leur écharpe et la croix sainte
De couleur écarlate, teinte.
A Nantes, des canots les attendent au port ;
Car un bon vent nord-est commence à souffler fort.
Ils s'embarquent à l'estacade
D'où l'on doit les conduire en rade.

∴

Entre Donge et Paimbœuf (1) on voyait les vaisseaux,
A l'ancre, se tenant sur les profondes eaux.
Leur pavillon, semé d'hermines,
De Dreux marquait les origines.
On ouvre, au flanc des nefs, le grand huis aux chevaux,
Que l'on calfate après, l'huis allant sous les eaux (2),
Aussitôt lesté le navire,
Comme en l'histoire l'on peut lire.

(1) Simple supposition, car on ne sait même pas si les croisés s'embarquèrent à Nantes, à Saint-Malo ou ailleurs. Pourtant Hervé *armateur nantais*, se trouvait à Chypre en 1249, ce qui rend très probable le fait de l'embarquement, à l'embouchure de la Loire, de la plupart des pèlerins bretons.

(2) Joinville dit qu'on bouche cette grande porte « comme on bouche un tonneau ».

*
* *

Le nombre des croisés montant sur les vaisseaux
Fut de plus de cinq mille, et trois mille chevaux (1).
On embarquait huit cents personnes,
Toutes des provinces bretonnes
Dans d'immenses bateaux. Sur quelques-uns moins grands
Il n'en pouvait tenir que quatre ou que six cents (2)..
D'autres, de plus petite taille,
Portaient grains, sel, miel, foins et paille

*
* *

L'embarquement fut long. Le dernier, le duc Pierre,
Monta sur son navire et se mit en prière,
Chantant le « Veni Creator »
Qu'on répéta de bord à bord.
La flotte appareilla, le soir, et, dans les voiles,
La brise souffla ferme, au ciel rempli d'étoiles,
Jésus-Christ bénissant, d'en haut,
Aussi bien noble que ribaud.

II

TRAVERSÉE DE NANTES A CHYPRE.

Quand la nef s'inclina, bientôt, fendant la lame,
Le Duc, poète ardent, laissa parler son âme : (3)
« Sainte Dame du ciel, ô Mère de Jésus,
« Etoile du matin et lumière infinie,
« Sauve ceux qu'Adam a perdus ;
« Sur les flots garde notre vie.
« Si, comme je le crois, tu nous a rachetés
« Rends-nous vainqueur du Turc, couvert d'iniquités. »

(1) L'histoire ne donne pas de chiffre et se contente de dire qu'il se fit alors « une grande croisée de Bretons ».

(2) Joinville rapporte qu'au retour de Terre-Sainte, Louis IX montait un vaisseau contenant « plus de 800 personnes ». Mais le chiffre de 5000 ne paraît pas exagéré en y comprenant tous les services accessoires.

(3) Poésie composée par Pierre de Dreux ; Bibliothèque Nationale,

∴

Pour charmer les loisirs d'un aussi long voyage,
On eût voulu les dés ; mais un prêtre, homme sage,
Les prit et jeta dans les flots ;
Seuls, les regrettèrent les sots (1).
« Pour passer notre temps leur dit le bon duc Pierre,
Amis, nous redirons tous les vieux chants d'Armor ! »
Et de sa voix au timbre d'or,
Il charmait la journée entière :

∴

« Si largesse est vertu, prouesse la vaut bien
« Et s'il fallait choisir, je ne voudrais pour rien
« La première sans la seconde,
« Qui baille estime dans le monde.
« Si largesse procure en un temps des amis
« Gagne parfois le cœur, même des ennemis
« Si largesse fait des conquêtes,
« En mettant bien des gens en fêtes ;

∴

« Si largesse permet d'acheter la faveur
« Du roi du paradis (rien ne vaut tel bonheur)
« Prouesse a toujours sa puissance
« Et l'homme en ayant jouissance

(manuscrit français n° 847. Folio 202 verso). La pièce de vers du duc Pierre Mauclerc commence ainsi :

Dame dou ciel qui portates Jhesu
Par qui le mont (de) fut tot enluminé
L'héritage qu'Adam avoit perdu
Par son péché, fut par vous recouvré...
Si, come ge l'croi et il est vérité
Défendez-moi que je ne soie vaincu
Par l'anémi qui est fel et désvé.

Rien n'indique, du reste, à quelle époque cette pièce a été composée par le duc Pierre.

(1) Le fait se produisit sur plusieurs navires, et, entre autres, sur le vaisseau que montait saint Louis, au dire de Joinville.

« Quel que soit le péril, jamais ne faillira.
« Largesse est feu de paille et bientôt s'éteindra (1). »
Ainsi chanta le bon duc Pierre
Le vaisseau filant vent arrière.

∴

Bientôt la flotte passe au détroit de Maroc
Longeant, sans s'arrêter, les côtes de l'Espagne
Et grâce, au vent qui l'accompagne
Vers Chypre vogue sans accroc.
A l'entour des deux mâts, lorsque parut la terre (2)
On fait procession. Ensuite le duc Pierre,
Près Limisso, dressa son camp
Les vivres restant dans un champ.

(*A suivre.*) Vte R. DE COURSON.

(1) « ... En réalité, est-ce largesse qui vaut mieux ?... Largesse gagne « l'affection de tous ceux de son pays et même celle de ses ennemis... « Elle fait des conquêtes ; on peut acheter ainsi faveur du roi du paradis, « et qui en jouit est bien heureux, mais largesse est feu de paille qui « s'éteint promptement. Prouesse garde toujours puissance : celui qui « en est doué, en quelque péril qu'il soit, ne faiblira pas. » A quelle époque le duc fit-il cette pièce de vers ? Nous l'ignorons, et c'est par pure fantaisie que nous plaçons sa composition à l'époque du voyage de Limisso. Elle se trouve à la bibliothèque nationale.

(2) Usage rapporté par Joinville, pour rendre grâce à Dieu.

CHOSES DE CHEZ NOUS

Chronique de Bretagne

Sommaire : L'Association Bretonne à Redon. — A propos de la langue bretonne : *comprenan ket.* — L'union régionaliste à Auray. — Pour ceux qui ne sont pas revenus.

Si le printemps est la saison bénie entre toutes, celle où les premières fleurs donnent leurs premiers parfums, où les premiers papillons se posent sur les premières roses ; l'été est l'époque de la vie intense, où, sous les ardeurs du soleil, au sein de la terre féconde, tout s'épanouit, tout pousse et tout grandit. L'automne, lui, est plus triste ; il a bien son charme pourtant, un charme tout poétique et comme imprégné de mélancolie, avec ses feuilles jaunissantes et ses horizons noyés de brume, avec ses premières gelées et ses premiers frissons. Au printemps, la plante germe ; pendant l'été, elle mûrit ; c'est à l'automne que se fait la récolte. Voyez : à peine septembre est-il arrivé, que la campagne jusque-là déserte se peuple et s'anime. Sous la faucille des travailleurs, les épis dorés jonchent le sol, on les ramasse, on les bat, partout on s'empresse, et les greniers devenus trop étroits se remplissent de moissons de toutes sortes, qui demain apporteront au château comme dans la chaumière le bien-être, l'abondance et la vie. — C'est pour cette raison que l'automne me semble la saison la mieux choisie pour nos congrès scientifiques. La science, elle aussi, est un arbre aux fruits délicats et savoureux pour ceux qui savent les goûter. Ces fruits, on les a muris longuement dans la poussière des vieux manuscrits, dans le mystérieux silence des bibliothèques, dans de

laborieuses et profondes méditations ; on se réunit ; chacun apporte sa récolte, et le trésor d'un seul devient le trésor de tous. Un congrès doit être une grande moisson, qui s'étale un moment à tous les regards et qu'on admire avant qu'elle n'aille prendre place dans les greniers de l'histoire.

Fidèle à ses traditions, l'Association Bretonne a tenu ses assises au mois de septembre, et c'est la ville de Redon qui, cette année, avait été choisie pour réunir ses membres. Nous avons déjà dit que ce choix était heureux, et, sans avoir le don de prophétie, nous avions prédit à cette réunion un grand et légitime succès. Nous pouvons affirmer aujourd'hui que ce succès a été plus complet que nous n'aurions osé l'espérer ; que nos prévisions ont été non seulement atteintes mais encore dépassées, et que, s'il y a eu d'autres congrès aussi réussis, il n'y en a pas eu de plus beau. Ce magnifique résultat a été obtenu grâce à la générosité sans bornes et à l'inépuisable dévouement de ceux qui ont su ajouter à leur talent d'organisateurs toutes les ressources de leur esprit et toutes les délicatesses de leur cœur. Ceux-là, ceux qui, pour nous recevoir, ont tout ordonné, tout arrangé, tout prévu, sont des modestes ; mais dût leur modestie en souffrir, je veux citer leurs noms ; je veux les mettre à la place d'honneur et dire à M. le colonel du Halgouët, à M. le Marquis de l'Estourbeillon, à M. le comte René de Laigue, à M. le vicomte Charles de Calan et à M. Le Bihan, toute notre affectueuse gratitude avec toute notre sincère reconnaissance.

M. le Supérieur des Eudistes avait gracieusement mis à notre disposition la salle des fêtes de son collège ; toutes nos séances se tinrent là, à l'ombre de la belle flèche de Saint-Sauveur, dans les murs de la vieille abbaye, pleine de si vénérables et de si glorieux souvenirs. Un tel cadre devait nécessairement inspirer les orateurs : leurs travaux furent si nombreux que, si je voulais les analyser, les pages de cette chronique n'y suffiraient pas. Je ne pourrais même pas citer les plus intéressants puisqu'ils le furent tous. Jamais récolte

ne fut plus abondante et plus fructueuse que celle-là. C'est à pleines mains que MM. de l'Estourbeillon, de Palys, Guillotin de Corson, Trévédy, de Laigue, du Cleuziou, Favé etc... moissonnèrent dans l'histoire ; ce furent des gerbes magnifiques que MM. de Berthou, Aveneau de la Grancière, Oheix etc .. surent extraire de l'archéologie ; ce furent des bouquets tout embaumés que MM. Loth, de Calan, de Gibbon, Vallée etc... allèrent cueillir dans le jardin de la Bretagne pour nous faire respirer le parfum de ses légendes et de son passé. — J'ai eu autrefois un vieux professeur qui, chaque année, commençait un de ses cours par cette phrase typique : « Messieurs, nous allons aujourd'hui nous étendre sur le fumier ! » Dans une salle voisine de la nôtre, la seconde section de l'Association Bretonne étudia avec toute sa science et, ce qui vaut mieux, avec toute son expérience les engrais, qui sont la richesse du sol, les différentes cultures, le beurre, les pommes, l'élevage, en un mot toutes les branches de cette agriculture qui est vieille comme le monde et qui fait avec le bonheur des cultivateurs la prospérité d'un pays. Depuis de longues années, nos savants collègues s'efforcent, par leurs conseils et leurs exemples, de l'améliorer ; ils ont eu à cœur de nous prouver que, dans l'arrondissement de Redon, leurs efforts n'avaient pas été stériles et ils y ont pleinement réussi

Mais malheureusement, la compétence me fait défaut pour apprécier, comme elles le mériteraient, les magnifiques expositions agricoles et horticoles qui ont fait l'admiration de tous les visiteurs. Si vous mettez un agriculteur devant une majestueuse ruine gallo-romaine, il dira peut-être : « C'est très beau » mais il ne comprendra pas la beauté de ces vieux murs. Demandez à un archéologue pourquoi les blés de telle contrée sont supérieurs aux blés de telle autre contrée, quelles sont les meilleures vaches laitières ou les porcs les plus estimés, il répondra qu'il n'en sait rien et retournera se plonger dans un vieux manuscrit ou dessiner les chapiteaux d'une église. Nous, archéologues, nous, historiens, nous n'étions donc pas « de la partie » mais nous n'avons pas été indifférents, et, en

pensant aux persévérants labeurs, aux efforts multipliés qui ont été nécessaires pour produire de tels résultats, nous avons été fiers de constater que si l'agriculture est de plus en plus prospère en Bretagne, elle le doit en grande partie aux leçons et aux encouragements de l'Association Bretonne. - Et nous aussi, nous avons eu notre exposition ! Dans un des faubourgs de Redon, une porte monumentale annonçait par ses drapeaux et sa décoration que là encore on avait accumulé des trésors. On entrait, et sous un grand cloître aux arcades élégantes, des petits Bretons, des Finistériennes de dix ans vous offraient un catalogue Eh quoi !... un catalogue ? on en avait donc besoin ?.. Certes oui ! car le cloître donnait accès à de vastes salles remplies d'innombrables objets rares et précieux. Cette propriété s'appelle : le Cleu et appartient à M. le Colonel du Halgouët. A sa voix, les vitrines s'étaient ouvertes, les bijoux étaient sortis de leurs écrins, les faïences avaient quitté leurs dressoirs, les émaux, les tableaux de maîtres, les armes de prix, les missels enluminés, les ivoires sculptés, tout enfin avait été mis à la disposition des organisateurs et c'est alors que, grâce à la bonne volonté de tous, cette merveilleuse exposition rétrospective avait pu être installée. Que de délicieux moments nous avons passés là ! Comme il faisait bon étudier chacun de ces objets, lui demander son histoire, le palper quelquefois avec envie, toujours avec amour, et vivre un peu dans le passé, dans ce passé qui nous console du présent et dont les reliques étalées sous nos yeux montraient mieux que tous les livres, la grâce, la magnificence et le goût !

Est-ce tout ? oh non ! Pour ne rien omettre, il faudrait parler du splendide concert où, pendant quatre heures d'éminents artistes ont rivalisé de talent, où nous avons entendu une fois de plus M. et Mme Botrel qui ont été applaudis, plus fêtés que jamais. Il faudrait dire les curiosités visitées pendant l'excursion : les chapelles Saint-Marcellin et Sainte-Agathe, les monuments mégalithiques de Saint-Just et de Langon et puis les landes dorées, les horizons lointains, les vallées verdoyantes, toutes les surprises, toutes les richesses de ce

petit coin, le plus riant et le plus fertile de l'Ille-et-Vilaine. Il faudrait raconter la joie du revoir, le charme des longues et familières causeries, le bonheur de sentir son âme vibrer à l'unisson de celle des autres, la franche cordialité qui unissait les jeunes aux... plus âgés, et (problème plus difficile à résoudre) les agriculteurs aux archéologues. Il faudrait... mais je m'aperçois que j'ai déjà épuisé les adjectifs les plus louangeurs et les plus flatteurs de la langue française; il n'en reste plus; il faut donc que je m'arrête. Et pourtant, si je voulais énumérer toutes les délicatesses dont nous avons été l'objet, toutes les jouissances de cette semaine inoubliable; j'en ai pourtant dit beaucoup, eh bien! il m'en resterait à dire cent fois plus encore.

Le Congrès de Redon s'achevait dans le calme et la paix quand un coup de poignard venait frapper la Bretagne en plein cœur. Charles Le Goffic, qui évalue à 1 800 000 le nombre des Bretons bretonnants, estime que 728 000 d'entre eux ne parlent que leur langue maternelle. Cette langue est respectable, parce qu'elle est riche, harmonieuse, énergique; parce qu'elle a produit une très belle littérature; enfin et surtout, parce qu'elle est une des plus vieilles et des plus anciennes du monde. On vient de lui déclarer la guerre; on vient de défendre aux prêtres de s'en servir pour leurs sermons et l'enseignement du catéchisme; il ne faut pas se le dissimuler, on ira plus loin, on veut la détruire tout comme une vulgaire congrégation non autorisée; on veut l'expulser de France tout comme une simple Bonne Sœur.

Pourquoi? Ah! dam! s'il est facile de poser la question, il est plus difficile de trouver la réponse. Il y en a qui disent que notre province s'étant *très mal conduite* en ces derniers temps, on veut s'en venger en obligeant ces 728,000 Bretons à parler une autre langue que la leur. Il est certain que la Bretagne est bien coupable et mérite d'être châtiée. Pensez donc: les pères de famille ont eu le toupet de prétendre qu'ils étaient libres de faire instruire leurs enfants où bon leur semblerait; les mères, en voyant de saintes femmes chassées de chez elles

à coups de crosses de fusils, ont eu l'audace de crier : « Vivent les Religieuses ! » C'est épouvantable ! Eh bien ! soit, mais en quoi est-ce la faute de la langue celtique ? Pourquoi veut-on la mêler à cette affaire ? Les prêtres parleront français à des gens qui parlent breton ; ceux-ci ne comprendront rien. Et après ? C'est absolument comme si un Russe disait à un Parisien : « Mon ami, nous n'avons pas les mêmes opinions politiques ; vous ne parlez que le français ; moi, je vais vous parler russe pour vous convaincre, et j'espère y arriver. » Il pourrait espérer longtemps, n'est-il pas vrai ? il en sera de même en Bretagne. A l'église on parlera peut-être la langue française, mais c'est dans leur idiome national que les marins commanderont à leurs équipages, que les mamans chanteront en berçant leurs petits, que, le soir à la veillée, on racontera les bons tours des korrigans. Et alors où sera la vengeance? Comme on dit chez nous : « *Comprenan ket !* »

Il y en a d'autres qui prétendent et qui écrivent même qu'il suffit de parler breton pour devenir d'affreux réactionnaires et que c'est pour cette raison *majeure* qu'il faut supprimer le breton. Pas possible ! Mais je connais des gallos qui ne sont pas républicains du tout, tandis que je connais des Bretons bretonnants qui dans leur rude langage, soutiennent que le gouvernement actuel est l'idéal des gouvernements. Il suffit, dites-vous, de parler la langue bretonne pour devenir royalistes ; mais alors si nous parlions italien, nous verrions les oliviers pousser d'eux-mêmes sur notre sol granitique ; et si nous parlions chinois nos yeux se fendraient en amandes, notre peau deviendrait jaune et notre tête s'ornerait d'une splendide tresse de cheveux d'au moins un mètre de long ! Ces deux dernières hypothèses me paraissent aussi logiques que la première, c'est-à-dire autant dépourvues de toute logique. Je n'aurais jamais supposé qu'un langage quelconque pût avoir sur ses adeptes une influence aussi extraordinaire ; je n'aurais jamais cru qu'une langue pût produire des effets aussi invraisemblables et aussi fantastiques. Et c'est pourquoi : « *Comprenan ket !* »

Comme bien vous devez le penser, ce projet a profondément ému notre chère province et de tous côtés on y a déjà répondu. C'est d'abord Mgr l'Evêque de Quimper qui fait écrire dans sa *Semaine religieuse* que « si les prêtres continueront à parler français dans les paroisses où le français est la langue usuelle, ils continueront aussi, comme par le passé, à enseigner en breton là où l'instruction religieuse ne peut être donnée utilement qu'en breton; même si on leur supprime leurs traitements qui ne sont que des indemnités. » C'est ensuite Ch. Guennou qui, répondant à la menace ministérielle par un argument qu'on appelle en philosophie « *ad hominem* », annonce qu'il va ouvrir en plein Paris un cours de langue bretonne. Enfin, nos députés ont déjà fait entendre de magistrales protestations. Il en est une qui doit trouver place ici et que je veux citer, parce qu'elle a été écrite par l'un des hommes qui connaisse peut-être le mieux l'esprit breton, par notre cher Directeur général, et parce qu'elle résume toutes les autres. M. le marquis de l'Estourbeillon a envoyé ces lignes à M. le Président du Conseil :

« Au nom des 70 000 Bretons que j'ai l'honneur de repré-
« senter, il est de mon devoir de venir protester avec la der-
« nière énergie contre votre odieuse circulaire aux préfets
« interdisant au clergé l'emploi de la langue bretonne. Non
« content de nous avoir ravi une bonne part de nos libertés,
« voilà que vous osez maintenant porter une main sacrilège
« sur tout ce que nous avons de plus sacré, notre patrimoine
« familial, la langue de nos ancêtres. Il semble en vérité que,
« mû par on ne sait quelle férocité aveugle, vous vous ingé-
« niiez à obéir aux loges et à mériter la haine de nos popula-
« tions bretonnes, déjà exaspérées, en recherchant par tous
« les moyens la *réprobation d'une race*. Il est évident que vous
« pourrez trouver dans cette mesure un nouveau moyen de
« persécuter le loyal et vaillant clergé breton et de traquer
« nos compatriotes. Votre circulaire pourra toucher vos
« préfets et venir s'échouer sur la table de vos mairies ; mais
« si vous réussissez à surexciter encore davantage nos popu-

« lations bretonnes contre votre gouvernement, vous pouvez « rester convaincu qu'elle demeurera certainement lettre « morte, car il y a en Bretagne une chose que vous pourrez « meurtrir peut-être, mais que vous n'étoufferez jamais : c'est « la *conscience nationale* qui ne saurait renier *son Dieu*, *son lan-* « *gage* et *sa foi* ».

On veut supprimer notre langue, et, en cela, on veut nous traiter plus mal que les admirables Boërs ne l'ont été par les Anglais. En effet, au congrès qui vient d'avoir lieu à Courtrai, la commission des intérêts néerlandais a tenu une séance très importante au cours de laquelle M. H.-J. Emons d'Amsterdam a dit : « A une conférence où se trouvaient réunis, par les soins des autorités anglaises, sept cents instituteurs des républiques sud-africaines, lord Milner annonça que l'instruction y serait désormais donnée en anglais, *seul l'enseignement religieux pourra être donné dans la langue nationale.* » Les héros qui ont combattu si vaillamment pour leur indépendance et leur liberté seront nos modèles ; nous serons intraitables et nous ne cèderons pas. Et nous aurons la victoire. Il y a longtemps que l'on a essayé ce que l'on essaie aujourd'hui ; tous les gouvernements qui ont voulu faire la guerre au breton ont échoué puisque la zône de la langue celtique est aujourd'hui la même qu'au XVIe siècle. Celui-ci échouera encore, car, arracher à nos frères le langage de leurs aïeux, ce serait tuer d'un seul coup tout leur passé, toutes leurs croyances, tous leurs souvenirs, ce serait les tuer eux-mêmes, car le langage est plus qu'une tradition puisque c'est lui qui les perpétue toutes et qu'un peuple qui n'a plus de traditions est un peuple mort. Cela ne sera pas !

Ce que la circulaire ministérielle appelle dédaigneusement : *un dialecte*, (il est étonnant qu'elle n'ait pas dit *un patois !*) c'est une langue pleine de richesse, de poésie et de beauté et cette langue-là, c'est la voix sacrée des ancêtres, c'est la troublante magie de nos landes mystérieuses, c'est le mugissement de la grande mer sur nos rochers sauvages, c'est notre ciel, notre ciel gris et si bas « qu'on y sent monter sa prière », c'est l'appel

béni des cloches de nos villages, c'est la plainte de ceux que nous avons perdus et que nous pleurons, c'est notre passé, c'est notre amour, c'est notre foi, c'est la Bretagne enfin, toute la Bretagne ! Et c'est cette langue-là que vous voudriez nous ravir !... Elle qui chantait sur nos berceaux, vous voudriez-nous la faire oublier ?... Elle que nous aimons comme une mère, vous voudriez nous en faire rougir !... Il faudrait alors effacer nos légendes, anéantir toute notre histoire, brûler toutes nos archives, faire taire tous nos binious, déchirer tous nos costumes, renverser toutes nos croix... et quand bien même, par impossible, tout cela serait, il nous resterait encore notre âme, notre âme croyante, rêveuse, éprise d'idéal, passionnée de liberté : notre âme qui serait le dernier refuge, l'inviolable asile de notre langue méprisée et méconnue ! aussi longtemps qu'il y aura un Breton en Bretagne, il redira, sinon avec ses lèvres du moins dans son cœur, ce vers si doux qui termine la « chanson de la bergère.. un sommet de Job er Gléan : « *Lavar hun tadeu Bretoned. — Le langage de nos pères est le plus léger de la terre.* » Aussi longtemps que la mer battra nos rivages et que l'ajonc fleurira sur nos landes, tous les Bretons se rappelleront cette parole célèbre : « Tant qu'un peuple garde sa langue, c'est comme si un prisonnier gardait la clef de sa prison. »

Jaffrennou demande de faire cesser en ce moment toutes nos dissensions politiques, de signer une trêve et de nous unir tous pour la défense de la plus chère de nos libertés. Oui, mon cher Jaffrennou, vous avez raison ; et de tout cœur, loyalement, nous vous tendons la main. Nous serons avec vous, avec tous ceux qui combattront pour notre race, pour notre Bretagne bien aimée. Courage ! notre ténacité a été soumise à de bien plus rudes épreuves, nous en avons vu bien d'autres ! Laissons passer l'orage et, indomptables comme nos pères, fiers de notre histoire nationale, de notre belle langue celtique, répondons avec entêtement et aussi avec dédain à nos persécuteurs : « *Comprenan ket ar gallek.* »

Parmi les sociétés qui jusqu'à présent s'étaient contentées de propager et de développer la langue bretonne et qui, maintenant qu'elle est attaquée, sauront la défendre avec toute leur énergie, il faut mettre en première ligne l'Union Régionaliste. Fondée à Morlaix dans un but de centralisation, pour conserver à notre vieille province ses traditions, ses mœurs, ses costumes, son autonomie artistique et littéraire; cette association, qui n'est pas à proprement parler la fille, mais plutôt la jeune sœur de l'Association Bretonne, a tenu ses promesses; elle est devenue comme le félibrige de l'Ouest.

Elle était au grand complet, le 25 septembre, à Auray, pour son cinquième congrès annuel. A la séance d'ouverture, les enfants de Saint-Patern, l'excellente société chorale de Vannes, chantèrent deux très beaux chœurs dont le succès fut énorme. Ensuite Sullian Collin fit une conférence très intéressante sur *Brizeux* et le docteur Picquenard récita son poème : *Celtia*, dont les magnifiques vers furent, comme ils le méritaient, fort appréciés du public. Botrel et son aimable femme étaient là. Pouvaient-ils ne pas y être, eux dont le vent du large et la senteur des bruyères inspirent si délicieusement le talent; eux qui sont la plus ravissante incarnation, la plus suave personnification de la Bretagne poétique et fière. Ils chantèrent avec tout leur cœur, j'allais dire tout leur génie, et quand le rideau se baissa sur les derniers mots de « *Fleur d'ajonc* », les applaudissements enthousiastes qui les saluèrent durent leur prouver que si ailleurs, partout, ils sont appréciés et goutés, nulle part autant que sur leur sol natal ils sont admirés et aimés.

La journée du vendredi fut remplie par deux séances de travail des différentes sections. Des mémoires érudits furent lus par MM. Iann Rumengol, Yann Morvran, l'abbé Rondot, etc... et le sujet de tous ces travaux fut le même, celui qui unissait toutes ces intelligences, toutes ces âmes dans une même émotion profonde, dans un même sentiment filial : le maintien, la conservation, la propagation de la langue bretonne. Le Bureau devait être renouvelé ; on procéda aux élec-

tions et M. le marquis de l'Estourbeillon, député de Vannes, fut nommé président. Ce choix honore autant celui qui en est l'objet que la Société qui a désigné un tel homme pour le placer à sa tête

Le nouveau président inaugura sa charge par un devoir qui dût lui être doux de remplir ; ce fut de souhaiter la bienvenue à un savant, délégué au Congrès d'Auray par la Société panceltique, à l'honorable M. Gibson, fils du lord chancelier d'Irlande, qui était venu accompagné de sa femme, et à Mme Stuart, déléguée d'Ecosse. M. Gibson portait son beau costume national et le portait à merveille. La dernière conférence de cette journée si bien remplie fut faite par M. Loth, l'éminent doyen de la Faculté des Lettres de Rennes ; il parla de la Bretagne et du monde celtique avec la simplicité charmante et l'exquise finesse dont il a le secret.

Le lendemain, une longue file de voitures sationnait sur la place de l'Hôtel-de-Ville, attendant les congressistes qui devaient aller visiter Carnac et Locmariaquer. On partit, et après s'être arrêté aux dolmens de Keryaval et de Keryonnet, on arriva vers dix heures devant les célèbres alignements du Ménec. Les membres du *gorsedd* entonnèrent alors leur hymne national et ce fut vraiment un tableau digne du pinceau d'un grand artiste que ces fils de la même patrie, écoutant dans un silence religieux, avec un enthousiasme ému, ces jeunes gens qui chantaient leurs espérances, dans cette vieille langue celtique, que les pierres préhistoriques de Carnac avaient entendue dans les siècles mystérieux du passé, et à laquelle elles faisaient un cadre si majestueux et si grandiose. L'après-midi on visita Kergonan, la célèbre abbaye maintenant déserte et je parie que ces murailles dénudées, que ces portes closes durent amener un sourire de pitié sur les lèvres de M. Gibson, citoyen de la *libre* Angleterre, fils de l'héroïque Irlande. L'excursion se termina par le mont Saint-Michel et les incomparables merveilles de Locmariaquer.

La journée du dimanche était la dernière du Congrès ; ce fut la plus belle. La place me manque pour en donner un

compte-rendu complet ; du reste tous nos journaux l'ont racontée. A dix heures, l'Union Régionaliste, avec le « *Ty Kanniri Breiz* », bannière en tête, alla recevoir à la gare les musiques venues au pardon de Saint-Sauveur. Puis eut lieu le concours des binious, puis des exercices de gymnastique, puis la distribution des récompenses, puis la représentation d'un beau drame breton : « *En Eutru Keriolet* », puis un grand banquet, puis... que sais-je encore ? Le soir, au banquet, M. Gibson se leva pour répondre aux toasts qu'on venait de porter en son honneur. En excellent français, il parla contre l'indifférentisme, et, en termes délicieux, annonça que, puisque la langue bretonne était attaquée, il allait se mettre à l'apprendre avec acharnement, promettant qu'à son prochain voyage il ne s'exprimerait plus qu'en breton. Un tonnerre d'applaudissements salua ses paroles et ceux-là mentiront qui prétendront que la fameuse circulaire ministérielle n'aura aucun résultat ; elle aura au moins produit celui-là !

Comme on a pu le voir dans les lignes qui précèdent, ce Congrès ne fut que la glorification de la langue bretonne. C'est d'elle dont on a parlé ; c'est elle que l'on a chantée ; c'est elle que l'on a juré de défendre. Ah ! si, ce dimanche-là, vous aviez vu l'enthousiasme qui fit frémir cette foule quand on entendit crier : « Les binious ! Les binious ! » Si vous aviez vu cette multitude innombrable se précipiter à leur rencontre quand, sur la route poudreuse de Vannes, précédés de leurs bannières, ils arrivèrent, portés sous le bras par des gars aux vestes courtes ou aux blouses flottantes, gonflant leurs poches sous les doigts sautillants et jouant les vieux airs du pays sur un rythme aigrelet comme le cidre et pénétrant comme lui ! Sur l'admirable terrasse du Loch, d'où l'œil suit les lointains lacets de la rivière, allant se perdre parmi la verdure dans la mer sauvage ; si vous aviez vu tous ces cœurs battre à l'unisson sous les habits à revers de velours, tous ces visages frémir et palpiter sous la coiffure rougeâtre et presque napolitaine des gâs de Plougastel, sous les chapeaux noirs à longs rubans, sous les coiffes si gracieuses des non moins

gracieuses Alréennes;... vous auriez compris que la Bretagne qui chantait et qui riait là, c'était la *vraie Bretagne* : celle qui porte encore ses costumes, celle qui parle encore sa langue, celle qui ne peut pas mourir. — Si vous aviez assisté à la représentation du mystère, sous cette grande halle dressée, sur l'herbe, en plein vent, et à laquelle le ciel clair de septembre faisait comme un dôme lumineux ; si vous aviez vu tout ce peuple tressaillir aux mésaventures de ce jeune seigneur de Keriolet, sorte de Gilles de Retz breton ; éclatant aux malédictions quand apparaissait sur la scène Isaac, ce vieux traître, quelque peu juif ; saluant de ses cris de joie la conversion du héros, obtenue par l'intercession de « Madame sainte Anne »,... vous auriez senti que la vieillé Armorique était plus jeune, plus robuste et plus fière que jamais.

La Bretagne ! elle a vibré à Redon ; elle a vibré à Auray ; elle vibre encore. Le sang de ses fils, dont parle Brizeux, n'est pas un sang appauvri et dégénéré. S'il en est besoin, il saura montrer dans l'avenir ce dont il est capable ; il saura prouver qu'il veut garder l'hermine sans tache en son blason. Et c'est pourquoi il faut de plus en plus serrer nos rangs ; il faut que des champs fertiles de l'Ille-et-Vilaine aux falaises du Finistère, des gracieuses vallées des Côtes-du-Nord aux landes sablonneuses du Morbihan retentisse ce cri, qui faisait le 25 septembre vibrer les échos du Loch : « *Bretoned bepred. Bretons toujours...* »

Cet été, un ancien ministre s'est rencontré *par hasard* (?) en Norwège avec Guillaume II. L'empereur d'Allemagne fut, paraît-il, fort aimable, admira beaucoup le yacht « Ariane » et demanda à M. Waldeck-Rousseau si les hommes de son équipage étaient Bretons : « *car*, ajouta-t-il, *j'admire particulièrement cette race si française et qui forme de si bons marins.* »

Avouez que cette louange n'est pas banale, sortant de la bouche de notre ennemi, au moment où la noble attitude de la Bretagne devait lui valoir les honneurs de la persécution !

Oui, nos Bretons sont de rudes et fiers marins ! Ils étaient

partis au printemps, pleins d'espoir, remplis de courage, plus nombreux que jamais ; hélas ! si la pêche a été fructueuse, la campagne de 1902 comptera parmi les plus terribles et les plus meurtrières. En Irlande seulement, *neuf* navires ont été perdus et *cinquante-trois* matelots ont été noyés. Au fond de la mer hyperboréenne, dans les abîmes des fjords glacés, leurs corps ont roulé longtemps, battus, ballottés par les vagues furieuses ; ils sont devenus cette chose informe, qu'on appelle : un cadavre et les squales voraces s'en sont disputé les lambeaux. Au pays, on les a attendus, on les a « espérés » et le jour et la nuit. Quand la fatale nouvelle arriva, ce furent des cris de douleur, des déchirements atroces, des scènes indescriptibles. Dans cinquante-trois maisons on a pleuré un père, un fils ou un frère ; on a tiré des armoires ces longs vêtements de deuil dont les familles de marins ne se séparent jamais, car chaque jour elles peuvent se dire qu'ils serviront le lendemain peut-être ; et les femmes ont lancé à la mer des regards de haine, ont couvert de malédictions celle dont la faim n'est jamais assouvie, la « grande enjôleuse », l'« ensorceleuse aux yeux verts », la « gueuse des gueuses ».

Oh ! quand on sollicitera votre charité, quand on frappera à votre porte, ouvrez tout grands vos cœurs pour soulager les veuves et les orphelins de ceux qui ne sont pas revenus. Souvenez-vous qu'une des plus douces jouissances d'ici-bas est de sécher des yeux mouillés et que votre or peut remplacer les quelques pièces blanches, que ces pauvres marins, qui ne sont plus, auraient été si heureux de rapporter à leur foyer natal. Donnez, donnez beaucoup et votre aumône, en faisant naître des sourires dans les chaumières bretonnes, attirera sur ceux qui vous sont chers les bénédictions d'En-Haut.

Abbé A. Millon.

NOTICES ET COMPTES-RENDUS

La Légende de la Mort chez les Bretons Armoricains. nouvelle édition avec des notes de M. Georges Dottin, par M. Anatole Le Braz. — Paris, Honoré Champion, 9, quai Voltaire, 1902.

La tristesse et la mélancolie sont peut-être les attributs les plus caractéristiques de l'âme bretonne ; naturellement elles engendrent l'idée de la mort et le souvenir des *anaon* (défunts). D'ailleurs, tout chez nous ne pousse-t-il pas à cette tristesse, mère de la légende ? Notre ciel presque toujours gris ignore les tons chauds et gais du Midi ; nos côtes battues continuellement par les flots furieux, déchiquetées, brisées, n'évoquent que des rêves de naufrages et de malheurs ; nos landes solitaires et nues, semées de bruyères, d'ajoncs et de menhirs, sont traversées par la bise marine dont les hurlements plaintifs sont connus sous le nom de *chien d'hiver ;* nos chemins creux, boueux, impraticables, sombres, bordés de vieux chênes grimaçants ne mènent nulle part ; nos *sentes* de messe courent vers les cimetières ; tout évoque en un mot la pensée de l'au-delà et le souvenir des êtres disparus dont le séjour ordinaire est le Purgatoire. Cette disposition si originale de l'esprit breton a donné naissance à une foule de contes, d'histoires, de récits bizarres et touchants, parfois terribles, embellis au coin du feu pendant les longues soirées d'hiver, colportés de Rennes à Brest par les mendiants, et qui, vieux de plusieurs centaines d'années, ont acquis pour ainsi dire un droit prescriptible de vérité. Les légendes de la mort font corps avec la person-

nalité armoricaine ; elles sont parfaitement innocentes pour la plupart, et, seules, celles qui entrent en lutte ouverte avec les lois religieuses et civiles doivent être repoussées et combattues à outrance. Quant aux autres, pourquoi souhaiter leur disparition ? Lorsqu'elles auront cessé d'être, le caractère de notre race aura perdu de son originalité, la foi de notre pays diminuera par là même, et l'organisme politique ne s'en portera pas mieux. M. Anatole Le Braz est-il bien d'accord avec lui-même, avec son beau livre et toutes ses œuvres si vraiment, si profondément bretonnes, quand il écrit ces lignes : « Puisse la *Légende de la Mort* n'être bientôt plus pour les Bretons qu'un souvenir, embaumé par l'un d'eux aux pages de ce livre, comme dans un linceul. » (*Préface*, p. LXVI.)

Cette légère critique formulée, je me sens plus à l'aise pour louer absolument et sans réserve aucune la *Légende de la Mort chez les Bretons Armoricains*, dont la préface est d'ailleurs une page magnifique, écrite de main de maître, et forme à elle seule une étude approfondie de l'état d'âme breton que tout le monde voudra lire et relire. Elle ouvre superbement une œuvre dont la seconde édition fera son chemin plus vite encore que la première, et dont le succès ira grandissant comme il arriva pour le *Barzaz Breiz* de La Villemarqué, et les *Légendes Chrétiennes* de Luzel. — Sont-ils assez délicieux, assez impressionnants, ces 118 récits recueillis avec un soin minutieux, reproduits avec une fidélité consciencieuse, dans lesquels M. Le Braz a conservé le style propre de chaque conteur, ses impressions et ses réflexions, et qui font vivre sous nos yeux toute une race? Certains d'entre eux s'élèvent à la hauteur épique, tels ceux de Marie-Cinthe Toulouzan, de Jean-Marie Toulouzan, piqueur de pierres, de Catherine Carvennec, de Lise Bellec, de Catherine Maho, de Charles Corre, de Mme Hostiou, de Louise Le Bec, etc. Avec ses notes glanées çà et là dans les veillées, aux tables d'auberge, dans les pardons et les assemblées, M. Le Braz est parvenu à reconstituer une monographie complète de l'âme défunte et de ses rapports avec les vivants, depuis les intersignes ou *avènements* jusqu'aux

séjours des morts. Dans ce livre profondément curieux, l'auteur n'a rien laissé dans l'ombre, ni l'*Ankou*, ni le trépas simulé, ni les moyens d'appeler la mort sur quelqu'un, ni l'enterrement, ni le sort de l'âme, ni les croyances relatives aux noyés, aux villes englouties, aux assassinés, aux pendus, ni les fêtes et pèlerinages, ni les revenants bons et malfaisants, ni les conjurés et damnés, ni les bienheureux et sauvés. Les deux volumes de M. Le Braz forment un tout complet et je gage qu'il ne doit plus rester grand chose à dire sur la *Légende de la Mort* en Breiz Izel et sur les croyances analogues chez les autres peuples celtiques, M. Georges Dottin ayant communiqué à son éminent collègue une foule de renseignements pris au cours de sa remarquable traduction des *Contes et Légendes d'Irlande*.

R. DE LAIGUE.

*
* *

LEÇONS ÉLÉMENTAIRES DE GRAMMAIRE BRETONNE, par M. François Vallée. — Saint-Brieuc, Imprimerie Saint-Guillaume, 1902.

C'est au moment des persécutions que Dieu suscite les plus ardents défenseurs de la Foi et les champions les plus valeureux du bon droit et de la Liberté. La campagne sectaire organisée officiellement contre notre langue Bretonne n'échappera pas à cette loi immuable de la Providence. Pendant que les Bardes s'élevaient avec la dernière énergie et la plus haute éloquence contre les mesures prises par le Ministère, M. François Vallée, directeur de *Kroaz ar Vretoned*, président de la section de langue Bretonne à l'Union Régionaliste, faisait paraître la première partie de ses *Leçons Elémentaires de Grammaire Bretonne*. Rien de plus net, de plus concis que cette Grammaire dont tout le monde attendait la publication avec impatience. Dans un ordre parfait, M. François Vallée nous initie à la connaissance de notre idiome national ; les difficultés sont présentées et résolues à la satisfaction générale et tout l'ensemble nous fait souhaiter que la seconde partie ne tarde pas trop à voir le jour. Au surplus, l'auteur sera secondé dans

son œuvre par tous les Bretons, et la prière du P. Maunoir qu'il a placée en tête de son livre lui portera bonheur : « Ma bonne maîtresse, disait le saint missionnaire en s'adressant à la Mère de Dieu, si vous daigniez m'apprendre vous même le Breton, je le saurais en peu de temps et je serais bientôt à même de vous gagner des serviteurs. »

R. DE LAIGUE.

*
* *

FLACONS D'HISTOIRES (odeurs assorties) par Auguste Barrau.— Paris, Bibliothèque de l'Association, 1902.

M. Auguste Barrau (de Challans) est un poète de talent qui dans ses *Fleurs d'enfer*, déjà anciennes, n'a pas craint d'évoquer, autrement même que par le titre, le souvenir des *Fleurs du mal* de Baudelaire.

Il a publié dans le *Populaire* de Nantes d'excellentes chroniques littéraires où se révélait un sens critique très exercé. Ses *Notes de voyage*, *l'Ile-aux-Moines*, *En Bretagne* ont de la couleur et de la saveur. Je préfère chez lui le poète et l'*essayist* au conteur, qui charge son pinceau de couleurs crues et a parfois recours, pour forcer l'attention du lecteur, à des procédés naturalistes un peu démodés aujourd'hui. M. Barrau, qui a de l'esprit, va de lui-même au devant de l'objection. Le titre de son dernier livre, *Flacons d'Histoires*, lui est prétexte à écrire dans la préface : « Je n'en recommande point « l'usage aux personnes délicates que les senteurs violentes « incommodent. » Il est de fait que l'auteur, malgré des « proses fades », vaguement parfumées d'encens, ne saurait s'appliquer la dénomination de « chef des odeurs suaves ». A défaut des parfums de salon ou de serre chaude, j'aurais aimé que l'arome rustique des campagnes bretonnes et vendéennes, bien connues de lui, pénétrât des pages trop souvent tachées par la misère ou le crime. Vous me direz que ces *histoires* datent de loin déjà (tels des péchés de jeunesse) et qu'il en est

de curieusement exotiques comme *Vengeance d'Arabe*, *En forêt*, même de saines et de touchantes comme les *Souliers du poète*. Je suis tout à fait de votre avis et j'attends avec confiance les *Contes vendéens* que M. Auguste Barrau nous promet.

O. DE GOURCUFF.

*
* *

LE CENTENAIRE DE BRIZEUX à ARZANO.

L'*Union Agricole* de Quimperlé nous donne, dans son numéro du 8 octobre, un très intéressant compte-rendu du Concours agricole d'Arzano. Le concours de l'année prochaine coïncidera avec la célébration du centenaire de Brizeux dans ce pays que ses vers ont immortalisé. M. Le Rodallec, président de la Société d'Agriculture, qui fut l'ami du poète, a jeté les premières bases de cette fête toute littéraire dans un discours délicat que l'abondance des matières nous empêche seule de reproduire. Nous aurions voulu citer aussi la lettre charmante par laquelle notre éminent collaborateur, le marquis de Bremond d'Ars Migré, rappelle le souvenir de Brizeux, cher à tous les cœurs bretons. La lecture de cette lettre a provoqué les applaudissements de l'assistance et un juste hommage de M. le comte de Kerjégu à M. de Bremond d'Ars. Cette réunion d'esprits si distingués est le prélude des fêtes où sera dignement célébrée la mémoire de l'auteur de *Marie*. et des *Bretons*.

O. DE GOURCUFF.

Le Gérant : J. LE BAYON.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE Frères.

LES SÉVIGNÉ OUBLIÉS

TYPES ET RÉCITS DU XVIIe SIÈCLE

L'ABBÉ DE SÉVIGNÉ

Si nous n'avions eu que les lettres de Mme de Sévigné pour nous renseigner sur son allié si peu connu dont nous esquissons la biographie, nous aurions été réduit au silence, car son nom n'y est pas écrit une seule fois. La marquise ne pouvait ignorer son existence : elle était en relations courtoises avec cette partie de la famille de son mari et avait même tenu sur les fonts baptismaux un jeune frère de l'abbé ; mais, sauf dans une circonstance que nous rappellerons, elle ne l'a peut-être jamais rencontré, donc aucune raison de parler de lui. D'ailleurs, ses parents et amis personnels ne le connaissaient pas, et plus tard, dans sa correspondance avec sa fille, elle n'eut sans doute pas deux fois l'occasion de consacrer quelques lignes à ce petit parent, cadet de branche cadette dont l'altière gouvernante de Provence devait se soucier médiocrement.

C'est le cardinal de Retz qui, en le citant dans ses Mémoires parmi les personnages venus à Rome en 1655 pour grossir son état-major, nous a donné l'idée de rechercher qui pouvait bien être cet abbé sur qui, d'ailleurs, il n'a donné aucun détail. D'heureuses découvertes et d'amicales communications nous l'ont peu à peu fait apparaître dans ses principaux traits, et nous

ne résistons pas à la tentation d'étudier en lui, à l'aide de documents presque tous inédits, un des types d'autrefois, le simple clerc chanoine, prieur sans charge d'âmes, abbé commendataire. Nous sommes amené ainsi à continuer cette série des « *Sévigné oubliés* » dans laquelle nous avons essayé, à quatre reprises, d'ouvrir quelques vues nouvelles sur la société du passé. (1)

L'abbé de Sévigné, nous venons de le dire, appartenait à la branche cadette. Son père, Renaud, seigneur de Montmoron, conseiller au Parlement de Rennes, dont il fut le doyen, était l'oncle à la mode de Bretagne d'Henri de Sévigné qui épousa Mlle de Rabutin-Chantal. Veuf d'une première femme dont il avait un fils et une fille, il épousa en secondes noces, en 1627, dans le pays du Maine, Gabrielle du Bellay, d'une des plus nobles familles de cette région et en eut neuf enfants. L'aîné de ceux-ci, René-François, seigneur de Chemeré, mena une existence plutôt aventureuse et mourut sans alliance ; René, le premier des puînés, fera l'objet de cette étude ; le suivant, Gilles, officier auxiliaire sur les vaisseaux du roi, eut pour femme l'héroïne d'une dramatique histoire (2) ; le quatrième, Eustache, n'avait pas dix-sept ans lorsqu'il fut tué au siège de Stenay, en 1654 ; les deux derniers, Christophe-Jacques et Jacques-Christophe — celui-ci filleul de Mme de Sévigné (3) — devinrent capitaines de vaisseaux ; les trois autres moururent au berceau.

Le futur abbé est né à Rennes, en 1633, dans une an-

(1) La série des « *Sévigné oubliés* », publiée dans la *Revue de Bretagne et Vendée*, et interrompue depuis longtemps, comprend quatre études : 1° *Notre Oncle de Sévigné*. — 2° *Le Roman d'une Dame de Sévigné*. — 3° *Le Filleul de la marquise*. — 4° *Les Malheurs d'un Montmoron*.

(2) V. *Le Roman d'une Dame de Sévigné*.

(3) V. *Le Filleul de la marquise*.

tique demeure, le « logis Marigné » devenu l'hôtel de Montmoron, que son père avait acquis en 1621 et qui existait dès 1399 (1). Cette maison, démolie au XVIIIe siècle et réédifiée dans de grandes proportions, faisait l'angle des rues Saint-Sauveur et Saint-Guillaume : elle relevait féodalement du roi et spirituellement du recteur de la paroisse Saint-Etienne, c'est dans cette vieille église, toujours debout, mais convertie par la Révolution en un magasin de l'administration de la guerre, que René de Sévigné a été baptisé le 18 octobre 1633, ainsi qu'en témoigne l'acte inscrit sur le registre paroissial. Le voici, cet acte, avec son orthographe et son style surannés (2) :

« René, fils de Messire Renault de Sévigné et de dame Gabrielle du Bellay, sa compaigne, seigneur et damme de Monmoron, la Guynbergère et Conseiller du roy en sa court de parlement fut baptisé le dix huictiesme octobre mil six cents trante et troys et tenu sur les saincts fonds par messire René de Beaucé, seigneur de la Forest et conseiller du roy en sa court de parlement (3), et dame Léonor du Bellay, dame de Marigné (4). Faict le dict jour et an que dessur.

Signé *René de Beaucé*, *Léonor du Bellay*, *R. de Sévigné*, *Jean Masson* (prêtre).

(1) Réformation du domaine du roi à Rennes en 1646, mss. f° 169 (Archives d'Ille-et-Vilaine, C. 3341 — Registres terriens de Bretagne, déclarations du domaine du roi à Rennes en 1671 tom. 1, f° 247. (Archives Nationales, P. 1702.)

(2) Registres paroissiaux de Saint-Etienne (baptêmes 1632-1646). Archives communales de Rennes.

(3) Parent de l'enfant par Jacquette de Sévigné, son arrière grand tante, mariée en 1528 à Claude de Beaucé, seigneur de Montframery, l'un des ancêtres du parrain.

(4) Sœur de Mme de Montmoron, mariée en 1619 à Jacques de Malnoë, seigneur de Marigny.

Observez une fois pour toutes que l'abbé de Sévigné a été et s'est appelé indifféremment *René*, ou *Renaud*, ayant vraisemblablement choisi ce second prénom à l'époque de sa confirmation (1).

Il ne semble pas que l'aîné du second lit ait été préparé à un autre rôle qu'à celui d'héritier principal et noble de sa mère, et en réalité, il n'a joué que celui-là. René fut destiné à l'Eglise : il n'avait probablement pas d'inclination pour la carrière des armes, sur terre ou sur mer, et sa part future de cadet dans l'héritage de ses parents ne lui permettait pas de rêver un siège à la Cour. Que faire alors ? le sort de sa naissance et les mœurs du temps ne lui offraient d'autre perspective que le petit collet. Une vocation bien décidée n'était pas alors indispensable, puisqu'il suffisait d'avoir reçu le premier des ordres mineurs, la tonsure, pour prétendre aux avantages temporels réservés aux ecclésiastiques, et on pouvait les obtenir à quatorze ans, même dès l'âge de sept ans pour les prieurés simples en commende, suivant la jurisprudence du Grand Conseil (2).

Si abusives que nous paraissent aujourd'hui ces anciennes pratiques, il faut reconnaître qu'elles ont eu une raison d'être. On voyait une réelle utilité pour l'Église à favoriser le recrutement d'un clergé instruit, en assurant aux jeunes garçons qui manifestaient d'heureuses dispositions les moyens de faire leurs études dans les

(1) A l'inverse, le chevalier de Sévigné qui avait été baptisé sous le nom de *Renaud* ou *Regnauld*, y a ajouté celui de *René*, qu'il joignait quelquefois à l'autre. — L'abbé de Sévigné est appellé *René* dans les qualités de l'arrêt de maintenue de Noblesse du 7 novembre 1670 : la *Gallia Christiana*, tom XIV, p. 858, l'a inscrit sur la liste des abbés de Geneston sous le nom de *Renatus* ou *Reginaldus*.

(2) *Les Lois ecclésiastiques*, par d'Héricourt, 1774, in-f° 1re partie, p. 215.

universités et d'y prendre leurs grades. On estimait qu'une portion des revenus produits par les bénéfices séculiers ou réguliers ne pouvait recevoir un meilleur emploi.

La commende elle-même se justifiait par la nécessité d'augmenter les ressources parfois très minimes du clergé séculier à l'aide du superflu des moines (1). Il y avait là, en principe, une répartition plus équitable des biens communs de l'Eglise : elle profitait même aux religieux, qui, délivrés du soin souvent absorbant de leur temporel, vaquaient plus librement à la prière, à la prédication et au travail. Mais, quand le commendataire laissait en souffrance la subsistance de ceux-ci, la décence du culte, l'entretien des bâtiments, s'il arrivait, par le cumul des bénéfices, à se faire des revenus qui dépassaient de beaucoup les besoins, la commende devenait un abus. Elle ne se justifiait pas d'avantage quand elle pourvoyait de prieurés et d'abbayes des hommes inutiles à l'Eglise qui, passé le temps des études, ne lui restaient liés que par un lien fragile, au détriment des prêtres qui avaient la charge des âmes.

Ces inconvénients étaient choquants, mais trop de gens en vivaient pour que la commende ne résistât pas aux efforts qu'on a faits de temps en temps pour la détruire ou la réformer. En vain, le Concile de Trente a-t-il exprimé le vœu de la voir disparaître, en vain les États Généraux sous Louis XI et ses successeurs, jusqu'à Louis XIII se sont-ils élevés contre ses abus, elle a tenu bon jusqu'au jour où l'établissement catholique tout entier est tombé dans le gouffre révolutionnaire. (2)

(1) *Répertoire universel et raisonné de jurisprudence*, par Guyot, Paris 1784, in 4°, tom. IV au mot *Commende*.

(2) Id. Id.

Nous avons aujourd'hui quelque peine à admettre qu'un enfant encore soumis à la férule de ses professeurs pût être chanoine d'une cathédrale ou titulaire d'une chapellenie, qu'un prêtre maigrement rétribué desservait à sa place. Il paraissait tout simple, tant on y était habitué, qu'un garçon de quatorze ans, en costume de clerc, assis gravement dans une stalle, y psalmodiât psaumes et antiennes. Par exemple, ceux-là, comme les autres, sauf les cas de dispense — étaient tenus d'assister régulièrement au service divin : un chanoine pointeur les notait s'ils entraient au chœur à matines après le *Venite exultamus*, à la messe après le *Kyrie eleison*, aux vêpres après le premier psaume, et leur part dans ce qu'on appelait à Rennes les « *cuilibets* » ou distributions manuelles, était rogné d'autant. Une absence de plus de deux ou trois mois entraînait la perte des gros fruits, des *gros* comme on disait par abréviation.

La règle se prêtait à des applications bienveillantes: on considérait comme présents aux offices, les malades. les chanoines députés par le chapitre aux assemblées du clergé, aux états provinciaux ou envoyés pour suivre près du parlement les procès en cours ou même s'y rendant pour solliciter les affaires qu'ils avaient contre leur corps. Ceux qui étudiaient ou enseignaient dans les universités avec la permission de leurs confrères, ceux qui allaient en pèlerinage à Rome ou dans d'autres lieux de dévotion célèbres, ne perdaient que leurs *cuilibets* (1).

(1) *Lois ecclésiastiques*, 1re partie, page 65 à 69.— *Pouillé de l'archevêché de Rennes*, par le chanoine Guillotin de Corson, tom. I. pp. 196 et 202. C'était un corps très honoré qui députait deux de ses

Qu'on ne croie pas d'ailleurs qu'un canonicat fût très lucratif : la jouissance d'une maison prébendale et quelques cents livres, tout compris, n'eussent pas permis à un chanoine de vivre, même modestement, sans l'adjonction d'un ou de plusieurs bénéfices, chapellenies ou prieurés en commende.

Revenons maintenant au jeune René. Son père avait déjà, en 1638, obtenu pour son fils aîné, — son futur successeur à la cour — un canonicat à la cathédrale de Rennes, dont celui-ci s'était hâté de se démettre, en retenant probablement quelques avantages pour payer ses frais d'études : ce n'était pas sérieux. Pour le cadet, ce fut sa vie qu'on engagea le jour où il reçut la tonsure cléricale. Faute de documents, nous ignorons à quelle date précise se place le premier pas qui fit de lui un clerc, apte à tenir des bénéfices : il remonte au moins à 1646. A l'âge de douze ans et demi, le 18 mai 1646, l'abbé a figuré à Rennes au baptême de son petit frère Jean, mort peu après. On lit dans le registre de la paroisse Saint-Jean : « Fut parrain noble jeune homme René de Sevigné, « prieur de Beauchesne et chapelain de Saint-Gilles. » Ce n'était pas mal pour commencer (1).

Le prieuré de Beauchesne, situé au village de ce nom, dans la paroisse de Brie, avait été une dépendance de l'abbaye des Bénédictins de Saint-Melaine, à Rennes. Les religieux ne l'habitaient plus et il n'y avait là qu'un domaine avec droits de seigneurie, même de

membres aux Etats (p. 198). Les chanoines, non encore sous-diacres, n'occupaient au chœur qu'une stalle basse et n'avaient pas ordinairement entrée aux délibérations du chapitre (p. 199).

(1) Registres paroissiaux de Saint-Jean. Baptêmes 1636-1668. (Archives communales de Rennes.)

haute, moyenne et basse justice, et une chapelle de la Trinité où la messe devait être célébrée deux fois par semaine. Le prieur avait en outre l'obligation d'en dire ou faire dire hebdomadairement trois dans l'église paroissiale de Tresbœuf, dont le prieuré avait été joint à l'autre. Les ressources, consistant dans les fermages payés par le locataire des bâtiments et des terres, dans les dîmes et fiefs, ont atteint au XVIIIe siècle un chiffre net de 1638 livres. Cent ans auparavant, en admettant qu'ils fussent moindres, la puissance de l'argent était plus élevée et le commendataire en tirait le même profit (1).

La chapellenie de Saint-Gilles, dotée d'un revenu peu élevé, se desservait à l'un des autels de la cathédrale. Il en dépendait une maison qui avait appartenu jadis à la chapellenie du Crucifix : elle relevait féodalement du Chapitre, à qui elle payait une redevance annuelle de 10 sous (2). C'était une habitation vieille, délabrée et étroite, qu'après l'avoir occupée quelque temps, Sévigné loua à un confrère cent vingt livres par an (3).

Mais il n'eut pas que celle-là : à quatorze ans, le 17 novembre 1647, il devint chanoine et eut le droit, en cette qualité, à une maison « prébendale » non pas tout de suite, mais à son tour. Le chapitre n'en possédait que treize pour les seize membres dont il se composait. Les derniers reçus pouvaient attendre longtemps à être logés et plus longtemps encore à l'être con-

(1) *Pouillé de l'archevêché de Rennes*, tom. II, p. 80.

(2) Archives d'Ille-et-Vilaine, 5 G, 36 et 51.

(3) Ce bail est visé dans une transaction du 25 mars 1666, relative aux réparations qu'exigeait cette maison. (Richard, notaire à Rennes. Minutes de 1666. Archives d'Ille-et-Vilaine.)

fortablement, car les anciens prenaient, au fur et à mesure des vacances, les logis les plus vastes et les mieux aménagés (1).

Nous voudrions reproduire ici le procès-verbal de sa réception : malheureusement les registres des délibérations capitulaires font défaut pour cette époque. Une simple mention du « Mémorial » tenu par un chanoine, y supplée tant bien que mal : « 17 novembre 1647. René de Sévigné reçu sur la résignation de Mathieu de « Montreuil » (2). Nous devons croire qu'il se conforma strictement aux règlements qui concernaient les nouveaux admis et qu'il fit consciencieusement sa « *rigoureuse* », qui l'astreignit, pendant les six premiers mois à résider continuellement à Rennes, avant de toucher les premiers fruits de sa prébende (3).

En 1647, il n'était encore qu'un écolier. Il continua ses études et les termina à Paris où il passa environ deux ans. Les livres du comptable nous apprennent qu'en 1652 et 1653, tout en recevant « ses gros » comme estudiant par permission du chapître », il ne toucha pas « ses cuilibets », preuve certaine que pendant ce temps il avait été absent de sa résidence (4). Il y rapporta le titre de maître ès arts de la faculté de Sorbonne, quelque chose comme notre baccalauréat. A cette occasion, son père le fit agréer, le 11 février 1654 comme bénéficier de la chapelle de Vauveron et Vau-

(1) *Pouillé*, tom. I, p. 187. — Arch. d'Ille-et-Vilaine, 5 G, 51.

(2) Arch. d'Ille-et-Vilaine, 5 G, 36. — Mathieu de Montreuil, né en 1620, avait été reçu le 23 juillet 1644, en remplacement de Jean de Montreuil, son frère. C'était un bel esprit, auteur de lettres imprimées à Paris en 1666 et rééditées en 1671.

(3) *Pouillé*, tom. I, p. 199.

(4) Arch. d'Ille-et-Vil. 56, 57.

berger, dépendant de la terre de Vauberger, dans le Maine. qui lui appartenait (1).

Avec plus de zèle et d'application, Sévigné eut pu conquérir le grade de docteur, tout au moins celui de licencié en théologie. Disons, pour l'excuser, que l'époque était peu propice aux travaux soutenus, et favorisait singulièrement la dissipation ; la guerre parisienne avait pris fin, mais les intrigues politiques allaient leur train, et le vent de Fronde soufflait toujours : les passions ennemies restaient vivaces. Le coadjuteur de Paris, à qui des prodiges d'habileté et de diplomatie avaient procuré le chapeau, n'abdiquait pas ses visées ambitieuses et maintenait autour de lui une clientèle nombreuse de partisans qui lui faisait cortège dans les grandes occasions : le chevalier de Sévigné, le — chef malheureux du régiment de Corinthe — conservait sa foi dans les hautes destinées prochaines de son ami. Beaucoup d'illusions croulèrent le jour où l'arrestation du cardinal, en décembre 1652, et l'exil en province de ses adhérents les plus compromis, coupèrent

(1) M. le m^is de Beauchesne, un de nos aimables correspondants, a extrait pour nous ce renseignement d'un *Pouillé*. t. XXVIII f° 388, qu'il ne nous a pas désigné plus explicitement. C'est ce document qui nous apprend que René de Sévigné était alors « maître ès arts de la faculté de Sorbonne de Paris ». En 1665, il abandonna ce bénéfice à Mathieu de Montreuil, l'ancien chanoine (?) en échange de la chapellenie du Crucifix de Sainte-Marie de la cité à Rennes, et de celle de Porteau en l'église de Lasse (dioc. de Saint-Malo). Comme chapelain du Crucifix, il devait à l'abbesse de Saint-Georges à Rennes, une rente féodale de 12 boisseaux de froment sur le revenu de ce bénéfice (Aveu de l'abbesse de Saint-Georges au roi, rendu en 1665 — *Cartulaire de Saint-Georges*, 1876, in-8°, p. 367.) Il ne faut pas confondre cette chapellenie avec une autre dite aussi « du Crucifix », qui se desservait dans la cathédrale de Rennes et dont Sévigné n'a jamais été chapelain.

court au complot. L'étudiant breton en avait été certainement avec tant d'autres, sous l'égide de son parent; trop infime pour que Mazarin se soit occupé de lui, il ne fut pas inquiété.

Nous le retrouvons à Rome en juillet 1655. Un gros événement avait, onze mois auparavant, excité chez le premier ministre des transports de colère, et réjoui les amis de son compétiteur. Celui-ci, transféré de Vincennes au château de Nantes, soumis à une surveillance moins sévère, s'était évadé le 8 août, et avait pu passer en Espagne : mais avant qu'il eut mis à exécution son projet d'aller en Italie, près du Saint-Père, le gouvernement avait décidé d'envoyer à Rome un agent très réputé pour son habileté, Hugues de Lionne, avec la mission d'obtenir d'Innocent X la nomination de commissaires pour instruire sur les crimes de lèze majesté dont on accusait le fugitif, afin d'arriver par là à un jugement infamant et à sa déposition comme archevêque de Paris (1). Le coadjuteur était devenu pendant sa détention le pasteur titulaire de cette église, et Mazarin voulait, à tout prix et par toutes voies, l'empêcher de la gouverner. Seulement, il fallait pour cela le concours d'un pape qu'on savait mal disposé : son refus d'accepter la démission de Gondi avait mis fin aux négociations ouvertes avec le prélat et l'accueil gracieux qu'il fit au cardinal, à son arrivée près de lui indiquait assez qu'il se prêterait difficilement aux vœux de la cour de France. Sa mort (6 janvier 1655) rendit l'espoir à l'Ambassadeur peu écouté jusque-là.

(1) Nous avons emprunté ces détails et ceux qui suivent, en partie aux *Mémoires* du cardinal de Retz (*Œuvres*, tom. IV et V, édition des *Grands écrivains de la France*), en partie à la publication de M. Valfrey, *Hugues de Lionne, ses ambassades en Italie*. Paris, 1877, in-8°.

Dès l'avènement du successeur, Alexandre VII, Lionne reprit les pourparlers et les continua jusqu'à son rappel. Le cardinal de Retz, vivement attaqué, se défendit et soutint la lutte avec toutes les ressources de l'esprit le plus fertile en moyens. Dès l'élection du nouveau pape, le roi avait fait défendre à tous les Français de s'arrêter devant lui dans les rues, et même aux supérieurs des maisons françaises de le recevoir. C'était une humiliation ; Gondi n'était pas homme à l'accepter humblement. Pour forcer l'attention et se relever dans l'opinion des Romains, il jugea nécessaire de mettre sa maison sur un pied princier, en rapport avec la dignité cardinalice ; il loua un beau palais, y réunit une livrée de quatre-vingts personnes et y tint une table luxueuse ; « sans cela, dit-il, je fusse tombé dans le ridicule » (1).

Ce fut à cette époque que les abbés de Courtenay et de Sévigné se rendirent auprès de lui. Pour ne parler que de ce dernier, nous voudrions savoir comment il fut amené à devenir le commensal et, comme on disait alors, le « domestique » du cardinal. Il était sans doute en relations avec un ou plusieurs des agents si actifs que Gondi entretenait en France : au premier désir que manifesta celui-ci d'avoir des secrétaires intimes, on en informa le jeune abbé qui partit ostensiblement pour le pèlerinage *ad limina apostolorum* qu'il lui était permis de faire, sans renoncer à « ses gros ». Le cardinal s'est contenté, dans ses Mémoires, de mentionner l'arrivée à Rome du chanoine rennais et n'a pas dit un mot des services qu'il lui a demandés (2) : nous n'en saurions

(1) *Œuvres*, tom. V. p. 68.
(2) *Ibidem*.

rien si l'ambassadeur n'avait jugé bon d'en instruire son gouvernement. Disons en passant que Gondi a usé largement de ses amis et de ses partisans, mais qu'il leur a fait généralement une part très mince dans ses souvenirs : en les écrivant, c'est uniquement lui-même, sa personne, ses actes, son rôle dans les événements qu'il a voulu mettre en relief. Hugues de Lionne, ayant à combattre les menées d'un adversaire aussi redoutable que le cardinal de Retz, de qui il pouvait tout craindre, avait besoin d'être jour par jour au courant de ses faits et gestes. Des espions le surveillèrent dans sa maison, d'autres le suivirent ainsi que ses affidés : ils découvrirent qu'un gentilhomme du prince de Condé avait des accointances avec Gondi. Grosse nouvelle ! Car l'un des crimes qu'on lui imputait consistait dans des entrevues qu'il aurait eues, à Saint-Sébastien, depuis son évasion, en vue d'un complot tramé contre l'autorité du roi et contre la France, avec le prince de Condé lui-même et un émissaire de la cour d'Espagne. Il était donc intéressant de prendre les deux conspirateurs en flagrant délit de conversation secrète, ce qui fournirait une preuve suffisante de leur culpabilité. Mais Gondi ne s'exposa pas à être surpris.

Voici ce que Lionne écrivit à Paris le 12 juillet 1655 :

« ... Mes autres advis de cette sepmaine sont que... 4° de la maison du cardinal, ce que j'ai cette sepmaine, c'est que l'abbé de Sévigné traite les soirs de sa part avec le gentilhomme de monsieur le prince et lui en rapporte les réponses. »

Quelques jours après, il rendit compte d'une visite au pape (19 juillet).

« ... Je lui dis : Saint Père, dès la première fois que le cardinal de Retz s'abouchera avec le gentilhomme

de monsieur le prince, Sa Sainteté en sera advertie pour les faire surprendre ensemble, comme elle m'a fait l'honneur de me le promettre... Mon correspondant me promet que je seray adverty la première fois qu'ils se verront. Il y a longtemps que cela n'est arrivé, mais, presque tous les soirs, le cardinal y envoye, ou le sieur de Sales ou l'abbé de Sévigné. »

L'ambassadeur, la semaine suivante, entretint Mazarin de ce même sujet (26 juillet) :

« ... Il (le pape) fut le premier à me dire qu'il avait déjà donné tous les ordres pour faire surprendre ledit cardinal avec le gentilhomme de monsieur le prince, dès que je l'advertirais qu'ils sont ensemble, dont je le remerciay bien vivement. Je suis maintenant en grande impatience que l'occasion arrive et crains bien qu'elle ne tarde, parce que le cardinal a pu reconnaître que ce gentilhomme n'est qu'un fou incapable de toutes affaires, et que, d'ailleurs, il a pris le chemin d'y envoyer presque tous les soirs l'abbé de Sévigné. Je proposay à Sa Sainteté, qu'en attendant cet abouchement, pour témoigner que je ne luy avais pas imposé, je ferais que telle personne qu'il me donnerait de sa confiance verrait entrer la nuit ledit abbé chez le gentilhomme ; mais Sa Sainteté me dit que cela ne servirait de rien parceque le cardinal désadvouerait d'en avoir eu connaissance et qu'il fallait le surprendre lui-même... » (1)

L'affaire n'eut pas de suite et nous ne croyons pas

(1) Archives des affaires étrangères. — *Correspondance de Rome*, vol. CXXX. Nous devons les extraits des trois lettres du 12, 19 et 26 juillet 1655 à la gracieuse obligeance de notre ami, M. le comte de Saint-Foix, qui a bien voulu, à notre prière, en prendre copie aux archives, avec l'autorisation de la commission ministérielle.

que les allées et venues de l'abbé aient éveillé ultérieurement les soupçons de Lionne. Gondi, qui avait à se défendre à Rome et à Paris, ainsi qu'à entretenir en France le zèle et les illusions de ses partisans, qui par conséquent correspondait avec beaucoup de gens et mettait la main à plus d'un pamphlet anonyme, avait de quoi occuper ses secrétaires, sans les compromettre dans des aventures dangereuses et sans intérêt.

(*A suivre*) F. SAULNIEE.

LA COLONISATION PAR LES ORPHELINS

Il y a bien des manières de se montrer patriote : les uns se précipitent sur les champs de bataille dans un moment d'enthousiasme pour une noble cause, ou versent généreusement leur fortune dans une caisse nationale destinée au rachat du territoire, les autres composent des hymnes et chantent la gloire des héros tombés victimes de leur dévouement ou déclament de belles phrases à la tribune contre les ennemis du dedans et du dehors. Ils ont tous leurs mérites, mais ils n'excitent pas mon admiration comme l'apôtre d'une idée de bienfaisance qui, dans le calme de la réflexion, voit et sent les malheurs de son pays, et conçoit un plan de campagne pour le conduire dans une nouvelle voie ; qui ne se laisse rebuter par aucune difficulté d'exécution, qui se fait conférencier, qui tend la main et qui prend le parti de consacrer sa vie, sans bruit, à la réussite de son entreprise, soutenu par la seule persuasion que son œuvre est utile à la société !

C'est le cas de M. l'abbé Cros, le promoteur de l'œuvre qu'il a nommée la colonisation par les orphelins. Son projet, qui a déjà reçu un commencement d'exécution, est fondé sur deux faits bien connus : notre aversion pour l'émigration et l'augmentation du nombre des enfants trouvés et abandonnés. Puisqu'il est avéré que notre population n'augmente pas suffisamment pour que le trop plein puisse se déverser

sur nos colonies, n'est-il pas opportun d'utiliser toutes les existences disponibles et d'employer les forces de tous ceux qui portent le nom de Français, à quelque classe malheureuse qu'ils appartiennent.

Il ne s'agit pas d'embarquer tous les orphelins et de les déposer sur la terre étrangère, à Madagascar ou au Tonkin, en leur donnant simplement un carré de terre et quelques encouragements. Ce système trop élémentaire est condamné depuis longtemps. L'expérience a démontré que, pour coloniser, il faut des ressources intellectuelles ou financières, un petit capital et des aptitudes au travail manuel. Ceux qui partent pour l'étranger ne soupçonnent pas assez les difficultés qui les attendent, ils comptent trop sur la fertilité du sol, et la vie à bon marché, et comme ils ne sont pas suffisamment armés pour la lutte, ils se découragent et reviennent chez nous en tenant des paroles de désolation, quand ils ne meurent pas de faim.

La vie du colon est un combat continuel, surtout dans la période des débuts, combat contre le climat, combat contre la disette de toutes choses; contre les animaux malfaisants ou les indigènes malveillants, elle impose donc à celui qui l'embrasse une grande ingéniosité, un esprit d'invention, d'initiative et de résolution qui le prémunisse sans cesse contre les dangers ou les inconvénients de sa position. L'argent est un auxiliaire, bien insuffisant dans les contrées où les ouvriers intelligents et habiles sont rares, le meilleur agent est l'énergie physique que développe le travail manuel. En un mot, le colon doit être en possession d'un métier, sinon de plusieurs, il ne doit reculer devant aucune besogne, s'il veut réussir, armé tour à tour ou simultanément du fusil et de la pioche. Le pays

qu'il ira habiter, il faut qu'il le connaisse à fond, afin qu'il se prépare d'avance à en exploiter les ressources, autrement, il est condamné aux déceptions.

Voilà la situation vraie, voilà comment M. l'abbé Cros a envisagé le problème de la colonisation, quand il a fondé son institution ; voilà comment les pouvoirs publics et nos Ministres devraient penser et parler en toute occasion. Je sais bien qu'on a cru trouver la solution en créant des écoles de commerce, qui forment des négociants, mais cela ne suffit pas. Nous avons besoin d'ouvriers de toute sorte, de bras vigoureux qui sachent faire œuvre de leurs dix doigts, suivant le proverbe, c'est pourquoi M. l'abbé Cros a justement pensé aux orphelins, aux êtres qui n'ont pas de foyer, pas d'attache étroite avec la patrie, aux pauvres déshérités de toute fortune, dont la principale ressource est dans le travail, et qui verront leur salut dans les colonies le jour où la charité publique et une ingénieuse prévoyance auront fourni à leur bonne volonté le moyen de gagner leur vie à l'étranger.

Quand les cadres de l'institution seront complets, ils comprendront aussi bien des filles que des garçons, et il ne faut pas beaucoup de réflexion pour en deviner le motif. L'homme n'est pas fait pour vivre seul, il a besoin d'une famille et d'un foyer partout où il s'établit et, à plus forte raison, à l'étranger. Les orphelines que le promoteur de la nouvelle école professionnelle a l'intention de recueillir, sont aussi intéressantes que les orphelins, elles peuvent devenir au loin les ouvrières de notre colonisation avec d'autant plus de succès que leurs maîtresses les formeront mieux aux multiples occupations de leur rôle. Dans tous les cas, il n'est pas téméraire de penser qu'elles ne refuseront pas

l'alliance de leurs compagnons d'émigration à l'heure du départ, et qu'elles deviendront facilement leurs épouses. Au lieu d'envoyer des individus isolés, nous expédierons dans nos colonies des familles et des groupes tout organisés, nous arriverons donc à multiplier des agglomérations françaises qui prendront possession, d'une manière stable, des terres à coloniser.

Tels seraient les résultats de l'ingénieuse organisation que M. l'abbé Cros a conçue dans son cerveau et dans son cœur généreux, si les hommes d'action qui siègent dans nos conseils généraux votaient des bourses de pension, et si l'Etat lui-même s'empressait de lui fournir des moyens de propagation. Il compte beaucoup sur les dons des grands bienfaiteurs de nos établissements publics, et il est à souhaiter qu'il en soit ainsi, pour qu'il conserve toute son indépendance. Les premiers essais tentés sur le domaine de Fabiargues, à Saint-Ambroise (Gard), montrent qu'il n'est pas un rêveur d'utopies, et qu'il est capable de donner l'exemple du dévouement dans l'œuvre de l'éducation pratique des enfants abandonnés. Son apostolat d'un nouveau genre lui met sur les bras une tâche bien complexe, il assume, à l'égard d'une quantité considérable d'existences privées d'affection et de conseils, une sorte de paternité qui effraierait plus d'un administrateur ordinaire, mais son caractère de prêtre le garantit plus que tout autre contre la lassitude, et lui met autour du front l'auréole du prestige nécessaire pour conduire les intelligences et les cœurs. Ce directeur, prêtre de l'Église romaine, a les idées les plus larges, il ouvre sa porte aux enfants de toutes les confessions religieuses; il n'exclut ni les Protestants ni les Juifs, il suffit qu'ils soient malheureux et sans parents pour qu'ils reçoivent

les faveurs de son hospitalité. On ne pouvait se placer sur un terrain plus neutre pour obtenir l'appui de tous les concours. Dans un pays comme l'Angleterre, il ne serait pas nécessaire de faire de nombreux appels à la générosité publique, pour recruter beaucoup de partisans, mais en France combien faudra-t-il de temps pour persuader à nos concitoyens qu'ils peuvent agir et grouper leurs efforts autour d'un apôtre sans attendre le signal de l'Etat ? Le temps et les événements nous pressent d'envoyer des colons en Tunisie, au Sénégal, à Madagascar et au Tonkin et de prendre possession des terres que nos soldats ont conquises au prix de leur sang. Pendant que nous délibérons et que nous hésitons, les Italiens et les Allemands prennent notre place, plantent des jalons et se font une clientèle. Soyons logiques et continuons nos conquêtes en nous associant d'une façon effective aux efforts de ceux qui veulent bien se dévouer à la grande et noble entreprise de la colonisation par les enfants de France.

LÉON MAÎTRE

LE

COMTE DESGRÉES DU LOU

PRÉSIDENT DE LA NOBLESSE

AUX

ÉTATS DE BRETAGNE, DE 1768 ET DE 1772

ET SON PROCÈS

CONTRE LE DUC DE DURAS, DE 1778 A 1784

(Suite[1])

A la suite de la publication de ce Mémoire, le Parlement, pressé par l'opinion publique, rendit enfin, le 23 août 1779, un arrêt qui « déclarait calomnieux les bruits répandus contre le comte Desgrées, proclamait intact l'honneur de ce gentilhomme, et l'autorisait à poursuivre ses calomniateurs. »

Par suite de cette décision, une information fut faite devant la Cour ; et vingt-huit témoins, cités à la requête du comte Desgrées, déposèrent du 31 août au 11 octobre 1779. Voici les noms de ces témoins, et le résumé de leurs déclarations :

(1) Voyez la *Revue* de novembre.

1° *Julien-Joseph Pinczon*, chevalier, sgr du Sel, âgé de 68 ans, demeurant à Rennes en son hôtel, Porte Saint-François : « Avant l'arrivée du duc de Duras à Rennes lors de son dernier voyage, à la fin de septembre 1777, le bruit s'était répandu qu'il avait dit à Paris avoir compté au comte Desgrée aux Etats de 1768, pour faire passer une délibération, quinze cents livres en petits écus; que, pendant le séjour du duc à Rennes chez l'évêque, ces bruits s'accentuèrent considérablement, et que l'on citait entre autres auditeurs, MM. Bédée de la Bouëtardaye et de la Boujardière, auxquels le duc aurait raconté, devant témoins, qu'il avait aux Etats de 1768 remis 1500 l. de gratification au comte Desgrées; que, par malice, il lui avait donné cette somme en écus de trois livres, et qu'il avait beaucoup ri « de voir le petit comte remplir de ses petites menottes, avec ces petits écus, les petites poches de ses petites hannes..... » Par suite de ces bruits injurieux, le comte Desgrées, ayant été nommé aux Etats suivants, membre de la commission d'examen de la liste, trois des cinq commissaires nommés à la même commission refusèrent de travailler avec lui. »

2° *Olive-Josèphe-Claudine Marion, veuve de René-Joseph-Pierre de la Ville Jeannin*, vivant conseiller au présidial de Rennes, âgée de 49 ans. — Même déposition ou à peu près.

3° *Marie-Egace du Boullay*, veuve d'Yves Cormier, âgée de 62 ans. — Même déposition ou à peu près.

4° *Ecuyer Jean-Marie Le Clavier de la Pageotière*, 85 ans. — Même déposition ou à peu près.

5° *Pierre-François de Langourla*, chevalier, âgé de 80 ans, demeurant à Rennes en son hôtel, rue Nantaise. — Même déposition ou à peu près.

6° *Jean-Baptiste-Camille-Auguste Le Métayer, chevalier de Kerdaniel*, âgé de 55 ans, demeurant à Rennes, en son hôtel près de l'église Saint-Germain ; raconte le propos tenu par l'abbé Le Franc des Fontaines, chez la duchesse de Rohan, à Pontivy, en septembre 1777.

7° *Antoine-François-Joseph Goury*, avocat au Parlement, âgé de 63 ans ; même propos que le premier témoin.

8° *René-Alexandre de Saxe*, avocat au Parlement, âgé de 44 ans ; même propos que le premier témoin ;

9° *Fidèle-Amand Le Métayer, chevalier de Kerdaniel*, âgé de 42 ans ; même propos que le premier témoin.

10° *Gilles-Joseph de Ligné*, procureur au Parlement, âgé de 51 ans ; même déposition que le premier témoin.

11° *Pélage-François Thomas*, chevalier, sgr de la Bassardaine, commissaire des Etats de Bretagne, demeurant à la Bassardaine, en Saint-Maugan, âgé de 49 ans ; même propos que le premier témoin.

12° *François-Cyr du Vauferrier*, chevalier, sgr comte du dit lieu, en Saint-Maugan, âgé de 49 ans ; même propos que le premier témoin.

13° *Marie-Louise Joullain*, demoiselle, âgée de 27 ans ; « a entendu dire chez son père par M. le vicomte de Bonteville, actuellement commandant du vaisseau *le Breton*, qu'il considérait que l'accusation portée contre M. Desgrées était une noire calomnie soutenue par la cabale et l'intrigue. »

14° *Guillaume Kerdellan*, avocat au Parlement, âgé de 50 ans ; même propos que le premier témoin.

15° *Etienne-Catherine Joullain*, épouse de Pierre-François de Langourla, chevalier, âgée de 26 ans ; « elle a entendu répéter dans son salon que Mgr de Girac aurait dit en parlant du comte Desgrées : « Ce petit homme me perdrait, si je ne le perdais. »

16° *Catherine-Marie du Hamel de la Botelière*, veuve de François, comte de Kératry, âgée de 46 ans, « a entendu sur le comte Desgrées, les propos antérieurement cités, à Quimper ».

17° *Louise-Victoire de Kératry*, fille de la précédente, âgée de 19 ans ; même propos que le premier témoin.

18° *Eugène Chaton, sgr des Morandays et de Noyal*, âgé de 57 ans ; même propos que le premier témoin.

19° *Bon-Ange-Marc Main de la Boujardière*, docteur-médecin, âgé de 49 ans ; même propos que le premier témoin.

20° *Jean-Jacques Turmier de la Guyomarais*, âgé de 70 ans ; même propos que le premier témoin.

21° *Marie-Aimé-Amand-Constant du Hamel de la Botelière*, chevalier, sgr du Val, âgé de 20 ans, « a entendu les mêmes bruits sur le comte Desgrées, à Châteaubriant ».

22° *Joseph Nantrieul*, fermier aux Messageries de Bretagne, âgé de 58 ans, « a entendu les mêmes bruits ».

23° *Joseph-François Berthou, chevalier, comte de la Violaye*, chevalier de Saint-Louis, âgé de 60 ans, demeurant à la Violaye, en Fay ; « a entendu les mêmes bruits dans l'évêché de Nantes ».

24° *Louis-André Corcin*, chevalier, sgr du Chesneblanc, âgé de 35 ans, demeurant à la Rigaudière au Theil, « mêmes bruits dans le pays de Janzé ».

25° *Marie-Antoine-Bénigne de Bédée*, chevalier, sgr de la Bouëtardaye, âgé de 50 ans, demeurant au château de Montchoix, en Pluduno, « mêmes bruits dans l'évêché de Saint-Brieuc ».

26° *Guillaume-René Chaton*, chevalier, comte de Ranléon, y demeurant en Saint-Igneuc, âgé de 62 ans ; « c'est par vengeance, que, mécontent du succès de M. Beau-

geard élu trésorier des Etats à la place de son protégé, M. de la Lande-Magon, l'évêque de Rennes, a fait courir de mauvais bruits sur le comte Desgrées ».

27° *Charles-François-Hyacinthe-Claude de Visdeloux, chevalier, marquis de Bedée*, y demeurant en Bédée, âgé de 33 ans ; même propos que le premier témoin.

28° *Jean-Joseph Euzenou, comte de Kersalaün*, âgé de 32 ans, demeurant alors à La Rochelle ; même propos que le premier témoin.

Par ordonnance du 13 octobre 1779, le Conseil des Ministres cassa l'arrêt du 23 août 1779 pour défaut d'enquête suffisante ; et, le 16 novembre, le maréchal duc de Duras fit publier une « *Réponse au Mémoire de M. Desgrées-Dulou* », qui est surtout un panégyrique de sa vie.

Dans cette *Réponse*, in-8° de 30 pages, imprimée chez Valade, rue des Noyers, à Paris, le duc affirme qu'un des derniers jours des Etats de Saint-Brieuc, M. Desgrées étant seul avec lui dans son cabinet, il lui remit en nature de gratification une somme de 1500 livres qu'il emporta en deux voyages.... De preuves, il ne veut pas s'abaisser à en donner ; sa situation et sa parole doivent suffire. ... Il affecte ensuite de s'étonner des protestations de M. Desgrées, « une gratification donnée au nom du roi ne pouvant qu'honorer et non flétrir »...., et réclame, comme calomnieux, la suppression du mémoire de son adversaire.

Le comte Desgrées fait paraître le 25 novembre une « *Réplique* » de 54 pages, qui, cette fois, fut imprimée chez Vatar. « Il oppose une négation formelle à l'affirmation du maréchal, et il met la justice en demeure de déclarer laquelle de ces deux assertions doit prévaloir. Il récuse le témoignage du duc qui ne peut être à la fois juge et partie, accusateur et témoin. La grandeur, la

puissance, la haute situation du délateur ne peuvent lui donner le droit de flétrir et de déshonorer sur parole un gentilhomme, ni même le dernier de ses concitoyens : il n'est point de grandeur qui puisse s'élever au-dessus de la justice et des lois. Le maréchal affirme « de ses petits écus avoir rempli mes petites poches » : ce n'est là qu'une affirmation : et affirmer n'est pas prouver. . . . En 1778, M. le maréchal s'était engagé à se présenter devant les Etats contradictoirement avec le comte Desgrées ; il avait écrit et fait publier que « les Etats pouvaient compter sur lui, sur un gentilhomme de plus, si le comte Desgrées osait s'y montrer et y contester la remise des 1500 livres » ; le comte Desgrées l'a osé ; il a affirmé devant les Etats la fausseté de cette accusation ; et M. le maréchal, oublieux de ce qu'il devait à un gentilhomme et aux Etats, n'a pas paru. . . « Et cependant, M. le Maréchal, vous n'étiez pas de service, vous n'étiez pas retenu par la goutte ; pourquoi donc n'êtes-vous pas venu ? La Nation assemblée nous eût jugés, et son tribunal n'était pas pour être décliné : il n'était pas indigne de juger un maréchal de France ! Mais vous saviez qu'aucune autorité autre que celle de la justice ne pouvait peser sur ses décisions, et vous n'avez pas osé affronter cette loyale épreuve. . . . Ne pouvant triompher par le droit, vous avez essayé de réussir par la ruse ; et, abusant de votre puissance, vous avez obtenu une ampliation d'Etat des finances, ampliation qui n'est qu'une pièce illégale, dont on ne peut rien induire contre mon honneur, et qui, en supposant sa véracité, se tournerait plutôt contre vous que contre moi. . . » Poursuivant ensuite sa réfutation, le comte Desgrées signale toutes les contradictions et les invraisemblances des déclarations du maréchal : « alors que,

dans sa lettre du mois d'octobre 1777, il dit se rappeler seulement que M. le contrôleur-général l'avait autorisé à me verser 1500 l., il reconstitue en 1779 tous les détails de ce versement : c'est, « sans témoin, dans son cabinet, qu'il me remet cinq cents petits écus, que j'emporte en deux voyages » ; deux voyages pour emporter quinze cents livres ! Et a-t-on jamais donné, en secret, un don corrupteur, en cinq cents pièces de trois livres !... »

Convaincu par cette triomphante « *Réplique* », le Parlement rendit, le 28 novembre 1779, un arrêt motivé, « déclarant le non-fondé de la demande du maréchal de Duras et de son intervention insidieuse, qui n'a pour objet que d'essayer d'éluder les poursuites de son accusateur en l'accusant lui-même : l'instruction seule du procès doit révéler laquelle de ces deux accusations est fondée ; la plainte formulée par M. Desgrées étant antérieure de plus d'un an à l'intervention du maréchal, doit être jugée la première ; et, avant d'intervenir comme accusateur, M. le maréchal de Duras doit comparaître comme accusé. »

A la suite de cette délibération, le comte Desgrées craignant que ce nouvel arrêt du Parlement fût cassé comme le précédent par le conseil des Ministres, partit pour Versailles et obtint une audience du Roi, auquel il exposa la justice de sa demande et qu'il supplia de lui permettre de réhabiliter son honneur outragé. Louis XVI acquiesça à une sollicitation si légitime ; et « la cause du comte Desgrées du Loû, demandeur et défendeur contre le maréchal duc de Duras, inculpé et défendeur », fut appelée et plaidée à Rennes le 26 janvier 1780, après une nouvelle « Réplique pour M. le maréchal de Duras » (in-8° de 59 p.), imprimé à Rennes chez la veuve de François Vatar, le 22 janvier 1780.

Ce fut M. Gohier, l'un des avocats les plus distingués de la Cour et dont le nom devait devenir célèbre, qui porta la parole pour le comte Desgrées. Son plaidoyer fut imprimé chez Nicolas-Paul Vatar : c'est un in-8° de 41 pages, dont voici le résumé :

« Que M. le maréchal, y lisons-nous, s'annonce par « le magnifique étalage de ses titres pompeux, de ses « dignités éminentes : qu'il nous retrace les époques « mémorables où nous l'avons vu parvenir successive- « ment au plus haut degré d'honneur : employé dans « toutes les guerres, premier gentilhomme de la « chambre du roi en 1757, lieutenant général en 1761, « chevalier des ordres du roi en 1767, gouverneur et « lieutenant général de Bourgogne, commandant mili- « taire en Bretagne en 1768, maréchal de France en « 1775 !... Nous l'en félicitons !... Ces détails glorieux « méritaient sans doute d'être consignés dans les fastes « de la justice comme ils le seront dans les Annales de « l'Empire Français, et les quarante années de service « dont on nous a rappelé le souvenir ne seront pas ou- « bliées dans l'histoire. Mais, s'ils peuvent fournir une « ample matière à son éloge, ils ne procurent aucun « moyen à sa cause ; et tout ce brillant étalage ne peut « en imposer à des juges. Qu'importent en effet ici les « titres accumulés de M. le maréchal ! Est-ce même « par modestie qu'on a omis celui d'être l'un des qua- « rante de l'Académie française ; ou a-t-on cru inutile « de le rappeler dès lors qu'on ne pouvait le mécon- « naître à la magie du style et à la pureté des expres- « sions ?..... Le comte Desgrées, le premier, rend hom- « mage aux talents de son adversaire ; il ne lui dispute « point tous ses honneurs ; mais il a, lui, son honneur « à défendre ; et vous avez, vous, à le venger..... C'est

« avec raison qu'on a comparé la calomnie à l'assassi-
« nat..... Avec quel acharnement, M. le Maréchal, n'a-
« vez-vous pas attaqué les preuves du désintéressement
« du comte Desgrées ! Lui n'a pas demandé les preuves
« du vôtre. Vous avez fait un calcul insidieux des
« sommes qu'il a reçues ou dû recevoir et qui ne l'ont
« point dédommagé de ses dépenses ; il n'a pas exigé
« de vous le détail des bienfaits dont le gouvernement
« vous a surchargé ; il ne vous a pas représenté que
« vous receviez, entre autres, une pension annuelle de
« 300.000 livres. Vous lui avez reproché la médiocrité
« de sa fortune, dont il est satisfait ; et il a ménagé
« votre opulence, qu'il n'envie point..... Vous avez
« scruté avec affectation, vous avez censuré avec amer-
« tume toute sa conduite, alors même qu'elle a mérité
« l'approbation générale ; lui, a respecté vos mœurs, il
« a gardé le silence sur vos actions, il n'a pas jeté de re-
« gards indiscrets sur votre conduite et votre vie. Il
« n'a pas répondu par l'injure à l'injure ; et il n'a voulu
« ternir ni votre réputation, ni votre gloire..... » L'éloquent et habile orateur discute ensuite pied à pied les différentes bases de l'accusation ; il prouve leur évidente fausseté ; et il conclut en réclamant pour son client le droit de poursuivre son calomniateur.

Cette conclusion fut appuyée par l'avocat général, Me Loz de Beaucours ; et la Cour rendit, par une délibération fortement motivée, un arrêt autorisant le comte Desgrées du Loû à informer contre le maréchal duc de Duras.

Mais alors le roi, effrayé des conséquences de ce procès, résolut de l'empêcher de se produire. Renouvelant le triste procédé employé par Louis XV, lors du procès de la Chalotais contre le duc d'Aiguillon, il déclara que,

« dans la cause pendante entre deux des plus fidèles et des plus distingués de ses serviteurs, il ne voulait pas connaître de coupable ». Il ordonna au Parlement d'enterrer l'affaire ; et celui-ci dut décider par ordre le 28 février 1780 « que la somme de 1500 livres avait bien été remise à M. Desgrées, puisque le duc de Duras l'affirmait ; mais que ce versement n'avait pas été fait en vue de faire passer la délibération du 5 mars 1769, puisque, de son côté, M. Desgrées l'affirmait. Que le duc de Duras n'était pas l'auteur des bruits calomnieux répandus contre M. Desgrées, et que celui-ci, en conséquence, n'ayant nul sujet de se plaindre, était débouté de sa poursuite. »

Cet arrêt, dicté par le roi, était en fait la condamnation du duc de Duras. Il abolissait la poursuite tout en maintenant le délit. Il épargnait le maréchal, pair de France, mais en le couvrant d'une clémence flétrissante.

Toutes les péripéties du procès du comte Desgrées contre le duc de Duras avaient ému l'opinion publique, et voici, entres autres, ce que nous lisons à ce sujet dans les *Mémoires secrets de Bachaumont* (1). XIII, 179. XIV, 238, 257, 258, 267, 269, 291, 323. XV, 52 à 58, 80. XVI, 84 :

« *18, 19, 25 et 28 octobre.* — On doit se rappeler l'inculpation répandue, il y a près de deux ans contre M. le comte Desgrée, comme s'étant laissé corrompre par le maréchal duc de Duras, commandant en Bre-

(1) Louis Petit de Bachaumont, né vers 1690, mort à Paris le 28 avril 1771, écrivit, à partir du 1er janvier 1767, une sorte de journal, relatant tout ce qui se passait ou se racontait dans le monde et à la cour ; ce journal donna naissance aux *Mémoires secrets*, qui furent continués, après la mort de Bachaumont en 1771 et jusqu'au 1er janvier 1788, par M. Pidansat de Mairobert.

tagne, lorsqu'il avait l'honneur de présider l'ordre de la noblesse, et d'en avoir reçu la somme de 1500 livres pour faire passer une délibération favorable à la Cour. Ce gentilhomme a porté plainte au Parlement de Bretagne contre cette diffamation calomnieuse. Depuis ce temps, comme le maréchal de Duras se trouve gravement compromis, il a intrigué pour empêcher que cette plainte n'éclatât et qu'on y donnât suite ; cependant elle commence à acquérir de la consistance, et il vient de paraître un *Mémoire pour le comte Desgrée* qui jette un grand jour sur toute cette affaire...

Ce *Mémoire* a pour but de prouver : 1° que la conduite du comte Desgrée ne permet pas qu'on lui impute d'avoir trahi les intérêts de sa patrie ; 2° que la délibération sur laquelle on suppose qu'il a influé n'est pas contraire aux droits de la Province : 3° que le comte Desgrée n'a rien reçu...

« M. le comte Desgrée attribue à son zèle pour faire élire aux Etats de 1776 le sieur Beaugeard, trésorier de la Province au lieu de M. (Magon) de la Balue, l'aigreur et l'activité de ses ennemis...

« *Le Mémoire pour le comte Desgrée*, imprimé à Nantes, s'y vend 3 francs. Il est malheureux d'être le plastron des grands, car on ne peut contre eux obtenir justice : M. Desgrée subira sans doute le sort commun : il ruinera sa maison ; mais son honneur l'exige...

« A l'occasion du *Mémoire pour le comte Desgrée*, voici une lettre que la duchesse de Rohan a écrite à ce gentilhomme : « Blain, 22 août 1779. — « Je viens, Mon-
« sieur, de lire votre *Mémoire* ; j'y ai trouvé en notes deux
« lettres de moi des 4 et 12 janvier 1775 ; elles portent
« entre autres ces mots : Je compte aller demain à Ver-
« sailles, je verrai M. de Maurepas, et j'appuyerai

« fortement pour qu'il fasse mettre par la Cour le « sceau sur le don des Etats, etc. Vous dites que je « fis cette demande de mon propre mouvement et que « ce témoignage est d'autant plus flatteur pour vous « que j'ai été témoin de vos démarches. C'est donc mon « témoignage que vous invoquez aujourd'hui, et vous « le fondez sur des lettres de 1775 que vous faites im- « primer en 1779 sans ma permission : vous ignorez « donc, Monsieur, les égards qui sont dûs en pareil cas. « J'ai eu de l'estime pour vous, Monsieur, et j'en con- « viens ; j'ai cherché à vous servir et à vous faire va- « loir ; mais, vous me forcez à vous le dire, j'ai changé « pour d'autres causes que celles qui font l'objet de « votre imprimé. C'est à vous de juger s'il est de votre « intérêt que je vous déclare sur quoi est fondée mon « opinion actuelle..... »

« Cette lettre de la duchesse ne doit pas être sans réponse ; et il est nécessaire de la presser, de dire les motifs nouvellement survenus qui l'ont fait changer de sentiments..... L'Evêque de Rennes et le premier président (de Catuélan) vont souvent chez la duchesse de Rohan. »

« *10 novembre 1779.* — On dit ici que l'on est fort occupé à Blain (chez la duchesse de Rohan) à faire un mémoire au maréchal de Duras. On est fort étonné que l'on fasse à Blain ce mémoire que les avocats de Paris auraient été plus capables de composer... »

« *30 novembre 1779.* — Le mémoire du maréchal duc de Duras, auquel on travaillait en Bretagne, est enfin minuté et paraît, ainsi que celui, au titre ridiculeusement fastueux, du sieur Mesnard de Cornichard. Ce dernier, quant au fond, n'est qu'un amas de dits, de

redits, de contredits, et d'un ennui insoutenable malgré sa brièveté ; il est en même temps d'une obscurité très défavorable à son auteur, car la vérité est ordinairement simple et claire, et il n'y a que le mensonge et l'artifice qui cherchent à s'envelopper. Tant qu'à la réponse du duc de Duras au mémoire pour le comte Desgrée du Loû, elle ne sert qu'à faire un pompeux éloge du maréchal et à embrouiller davantage l'affaire. »

16 février 1780. — « Des mémoires du comte Desgrée contre le maréchal duc de Duras et de tous les éclaircissements auxquelles cette affaire a donné lieu, il résulte la connaissance d'un abus d'administration, dont la révélation amènera sans doute la correction. Il paraît constant que ces fonds du Port-Louis, sur lesquels auraient été prélevées les 1500 l. données au comte Desgrée, étaient prodigués en gratifications arbitraires, distribuées au gré du commandant de la Province ; que souvent même, pour masquer les véritables gratifiés, on désignait des personnages fictifs qui n'en savaient rien. Le comte Desgrée en effet ne nie plus avoir été porté sur ces états, mais il nie avoir touché la somme qu'il est accusé d'avoir reçue et il défie le maréchal de lui prouver qu'il ait bénéficié de cet argent et qu'il ait été d'une façon quelconque participant à l'attribution qu'on lui a faite faussement sur cet état..... »

4 mars 1780. — « On écrit de Rennes qu'il est intervenu un arrêt définitif dans le procès du maréchal de Duras, arrêt ambigu, où l'on ménage les deux partis, et qui ne termine rien (arrêt du 28 février 1780) ; le voici : « La Cour, faisant droit sur le tout en exécution de « l'arrêt du 29 janvier dernier, a rejeté du procès les « originaux d'exploits à témoins, les cinq requêtes pré-

« sentées tant à la Cour qu'à MM. Huart, Charette et « Bonamour, conseillers en icelle, et les informations « visées par le procureur général du roi ; ordonne que « les dites pièces seront supprimées au greffe ; a dé- « cerné acte audit procureur général du roi de la dé- « claration de ne pouvoir continuer l'instruction or- « donnée par l'arrêt du 26 novembre 1778 ; et, en con- « séquence, ayant aucunement égard à la requête du « dit Desgrée du 16 février présent mois que la Cour a « jointe au procès, l'a déchargé de l'accusation intentée « par ledit procureur général du roi d'avoir reçu une « somme de quinze cents livres pour faire passer une « délibération contraire aux intérêts de la province ; « et, sur le surplus de la dite requête et sur celles du « dit Duras, dit qu'il n'y a jamais eu ni pacte, ni con- « vention entre ledit Desgrée et lui pour faire passer « la délibération du 5 mars 1769, et qu'il n'est point « l'auteur du bruit calomnieux qui s'en est répandu ; « dit qu'il n'y a lieu à plainte en calomnie ni informa- « tion ; ordonne que tout l'état du procès restera sup- « primé au greffe ; et sur toutes les autres demandes, « requêtes et réclamations des parties, tant par écrit « que verbales, les a renvoyées hors du procès. Fait au « Parlement à Rennes, le 28 février 1780. »

Bachaumont ne fut pas le seul pamphlétaire du temps qui parla de l'affaire du comte Desgrées ; l'*Observateur anglais* en fait mention (1) ; et voici ce que nous lisons à ce sujet dans la *Correspondance secrète de Métra* (2) :

(1) L'*Observateur Anglais*, t. VIII, 49 à 61.

(2) La *Correspondance secrète de Métra* fut éditée à Londres, chez John Adamson, en 1787. Voir t. IX, p. 34 et 98.

Versailles, 15 novembre 1779.

« M. Linguet (1) a rendu un compte très malin du procès qui s'est élevé entre le comte Desgrées et le maréchal duc de Duras. On a fait à ce sujet l'épigramme suivante :

« Monsieur le maréchal, pourquoi tant de réserve
« Lorsque Linguet hausse le ton,
« N'avez-vous pas votre bâton :
« Qu'au moins une fois il vous serve. »

Versailles, 22 décembre 1779.—« L'affaire du maréchal de D*** avec le comte Desgrées fait jaser tant et plus. Comme à la Cour on ne manque point de gens qui « s'expriment facilement en vers, surtout lorsqu'il n'est « pas question de dire du bien de son prochain, le « maréchal trouve souvent des épigrammes sous sa « serviette ou dans ses papiers... »

Par suite de l'arrêt rendu par ordre, par le Parlement de Bretagne, le 28 février 1780, le comte Desgrées ne pouvant plus espérer obtenir des hommes la justice qui lui était due, en appela au tribunal même de Dieu, et il rédigea sous forme de testament, une dernière et solennelle protestation de son innocence.

Il n'avait alors que cinquante-six ans; et, bien que d'une santé délicate et ébranlée par toutes les angoisses qu'il venait de subir, il semble avoir écrit ce testament moins pour exprimer ses dernières volontés que pour affirmer encore, d'une façon imposante et pour ainsi dire sacrée, l'intégrité de son honneur calomnié.

(1) Linguet, après avoir été l'avocat du duc d'Aiguillon dans le procès qui lui fut intenté à la suite des affaires de Bretagne, se brouilla peu après avec son client pour une question pécuniaire, et se livra par vengeance à de violentes diatribes contre le duc et le parti de la Cour.

M. Desgrées demeurait alors avec sa femme tantôt à Rennes dans son appartement situé au bas de la place du Palais à l'entrée de la rue Saint-Georges, tantôt à son château du Lou. Ce fut dans cette dernière résidence qu'il écrivit le 17 septembre 1780 ce « testament », véritable « témoignage » de son innocence. Cet acte étant remarquable par l'élévation des sentiments et intéressant par les renseignements qu'il donne sur les affaires de Bretagne, nous le reproduisons presque en entier :

✝ « In nomine Domini nostri Jesu Christi ✝ Nous soussigné, messire Jacques-Bertrand-Colomban Desgrées, chef de nom et d'armes et comte Desgrées, chevalier seigneur du Loû, ancien Président de la noblesse de Bretagne, sachant que la mort est certaine et le moment incertain où Dieu peut me retirer de monde, craignant d'être surpris, la faiblesse de ma constitution qui est encore dérangée par les chagrins cuisants que j'ay essuiés pouvant ne pas me laisser de longs jours, et l'acharnement de mes ennemis étant à un tel point que leur rage peut les porter à tenter tous les moyens de m'arracher la vie, j'ay voulu, pendant que je jouis d'une ombre de santé, rendre à la vérité un hommage que je dois à mon honneur offensé, à ma patrie et à mes amis.

« Je déclare, comme si j'étais prest à paraître devant Dieu et devant peut-être y paroitre bientost, que j'ay été indignement et faussement calomnié; que jamais je n'ay trahi la Province; que ses intérêts m'ont été chers; que je n'ay eu d'autres désirs que de concourir à conserver ses droits, d'autre ambition que de la servir et de mériter l'estime de mes concitoyens. Dieu, qui connoît mon intérieur et tous les mouvements de mon cœur, est témoin de cette vérité, que ma conduite n'a point démentie.

« Je déclare qu'il est faux que M. le maréchal duc de Duras m'ait donné quinze cents livres à la tenue ordinaire des Etats tenus à Saint-Brieuc en 1768, soit comme un don de corruption, soit comme gratification. Je l'ay attesté dans mes mémoires ; je l'ay affirmé par la bouche de mon deffenseur dans le sanctuaire de la justice à la face du public ; je l'atteste icy devant Dieu Tout-Puissant qui nous jugera un jour. J'atteste que c'est une calomnie monstrueuse inventée par la noirceur la plus horrible et conduite par l'intrigue d'un ambitieux, qui, jaloux des témoignages de confiance et de satisfaction que les Etats m'avaient donnés et picqué de n'avoir pu faire élire Trésorier, un homme sur lequel il avait des vues d'intérêt de famille, a voulu me perdre en m'enlevant l'estime de mes concitoyens. J'espère que l'Etre suprême ne laissera pas impuni un pareil forfait ; que la France, éclairée sur cette fausse imputation, rendra justice à ma mémoire et appréciera l'indignité et l'horreur de la conduite de mon calomniateur.

« Je prie mes concitoyens impartiaux, cette classe d'hommes honnêtes qui heureusement encore est la plus nombreuse en Bretagne, de se rappeler ma conduite pendant les trente-cinq ans que j'ay assisté aux Etats et pendant les vingt que j'ay été employé dans l'administration des affaires de la Province. Je les prie de dire si elle n'a pas été uniforme et toujours dictée par le zèle le plus sincère pour les intérêts de ma patrie. Je prie Messieurs les différens commissaires des trois ordres de l'évesché de Saint-Malo avec lesquels j'ay travaillé pendant quatorze ans, de déclarer quels ont été mes sentiments lorsqu'il a s'agit du bien public. Je prie tous ceux qui ont assisté aux Etats de 1772, où

j'ay eu l'honneur de présider l'ordre de la noblesse pendant cette tenue critique et difficile, de remarquer si je fus retenu par la crainte ou par l'intérêt et si toutes mes démarches n'eurent pas pour but la conservation des droits de la Province. Je prie ceux qui m'ont suivi pendant ma députation à la Cour de se rappeler mon activité à servir mon pays et ce que je fis dans une circonstance intéressant sa tranquillité. Je demande si, au retour de ma députation, au milieu des applaudissements dont je fus accueilli et des témoignages flatteurs de satisfaction et de reconnaissace que me donnèrent les Etats, j'en parus enorgueilli, et si j'en ay profité pour acquérir dans cette assemblée la moindre prépondérance.

« Je prie non-seulement mes concitoyens, mais toute la France de considérer si cette conduite est celle d'un vil corrompu ; de jeter ensuite les yeux sur les actions privées ou publiques de mon calomniateur, sur celles de mon ennemi secret, cet homme intrigant et vindicatif ; d'examiner la lettre du maréchal du 18 juillet 1776, son voyage en Bretagne sans aucun objet, son séjour au palais épiscopal de Rennes où à l'instant de son arrivée le bruit se répandit comme un coup de tonnerre qu'il m'avait donné aux Etats de 1768 quinze cents livres pour faire passer une délibération ; ma lettre pour cet objet du 28 septembre 1777, sa réponse du 20 octobre, datée de Catuélan, où il attendit à être arrivé pour m'écrire bien qu'il eût reçu ma lettre à Rennes dès le 20 septembre et qu'il n'en fut parti que le surlendemain ; sa tournée dans la Province sans mission et sans motifs, toujours accompagné de l'évesque de Rennes. Qu'on se rappelle les entraves que j'ay trouvées au Parlement au moment où j'y présentai

ma plainte, les remontrances du Procureur général et l'arrest du 26 novembre 1778 qui d'accusateur me transforma en accusé ; l'arrest du Conseil du 30 août 1779 qui me défendit de poursuivre, lorsqu'après sept mois de persévérants efforts j'avais reçu le 23 août la permission d'informer ; les lettres patentes qui intervinrent parce que la Chambre des Vacations continuait l'information ; l'arrest du conseil du 8 octobre, signifié le jour même de la closture de la Chambre, qui cassa l'arrest du 23 août et la procédure faite en conséquence ; l'arrivée de Mme la maréchale à Rennes au palais épiscopal lors de la rentrée du Parlement à la Saint-Martin (11 novembre) 1779 ; les menées, les intrigues de tout genre et la cabale que l'on fit alors ; la conduite du premier président, Catuélan, qui, quoique je l'eûsse prié en présence de mon procureur, lorsque je lui donnai un exemplaire de mon premier mémoire de n'en pas connoître, quoique j'eûsse fait appel à sa délicatesse et que je lui eûsse déclaré que je voulais le faire assigner comme témoin, en connut néanmoins ; l'attitude de quelques-uns de mes juges qui révoltèrent le public par leur assiduité à manger journellement ou à faire la partie chez l'Evesque ou la Maréchale. Qu'on se rappelle aussi le refus du Maréchal de produire le soi-disant Bon sur les fonds de Port-Louis dont il avait fait mension dans son mémoire ; ses frayeurs sur la continuation de l'information, les efforts et les moyens que lui et ses partisans ont employés pour l'empescher. Qu'on pèze l'arrest du Parlement, qui n'a pour but que d'arracher le maréchal aux punitions que la loi lui destinait et de m'enlever la vengeance qui m'était due..... : on verra que, si les juges de la grand'chambre, dont la majorité s'était déclarée hostile à ma cause, avaient trouvé la

moindre chose qui eût pu servir de prétexte à ma condamnation, ils m'auraient perdu et sacrifié.

« En flétrissant la conduite des juges qui ont sacrifié leur conscience à l'intérêt ou à la peur, j'applaudis d'autant plus à l'intégrité de ceux qui ont résisté à toutes les sollicitations et à toutes les menaces, plaçant au-dessus de tout la justice et le droit.

« Tout l'ensemble des faicts qui précèdent prouvera la mauvaise foi du maréchal, et on y verra que le premier pas qu'il y a fait dans la voie de la calomnie l'a conduit par échelons à soutenir par un tissu de contradictions et de mensonges un propos qu'il ne supposait pas d'abord devoir avoir pour lui des suites aussi déshonorantes.

« Je suis trop pénétré de l'intérêt que m'ont témoigné les avocats célèbres et distingués qui ont bien voulu m'aider de leurs conseils pour ne pas consigner dans mes dernières volontés l'expression de ma sensibilité. Je les prie de recevoir l'assurance de ma vive reconnaissance pour le zèle désintéressé et patriotique avec lequel ils sont venus à mon secours. Je remercie particulièrement mon deffenseur, Monsieur Gohier, d'avoir consacré ses talents et ses veilles à la deffense de l'innocence calomniée. Je le remercie du fond de mon cœur de tout l'intérest qu'il y a mis. Puisse l'hommage que je rends à son génie, à son courage, à la droiture et à la sensibilité de son cœur lui prouver l'étendue de ma reconnaissance !

« Ma tendresse pour madame Marie-Sainte du Hallay, mon épouse, son attachement pour moi, l'affectueux intérest qu'elle a pris à mes peines, la justice qu'elle a rendu à ma façon de penser, les ressources et les consolations que j'ay trouvées en elle qui, après Dieu, m'a

aidé à supporter l'horreur et l'indignité de la calomnie à laquelle j'ay été en but, lui ont acquis de trop justes droits sur mon cœur pour ne pas m'occuper jusqu'au dernier moment de son bonheur et de la reconnaissance que je lui dois. Si Dieu ne nous a pas donné la satisfaction de nous voir revivre dans des enfants, je veux du moins emporter au tombeau celle de penser que notre union et notre amour mutuel ne seront jamais oubliés tant qu'il restera quelqu'un de mon nom. Je prie donc mon frère, Jean-Marie-Bertrand Desgrées, par l'amitié réciproque qui nous unit, au cas où il me survivra, et, s'il meure avant moi, je prie son fils, Jean-Marie, d'avoir pour cette femme estimable tous les égards qui sont dus à ses vertus et à son attachement pour moi, de la consoler, de l'aimer et de la respecter ; et, si Dieu dispose de mon neveu, je demande la même grâce à mes collatéraux (1).

« Je déclare que mon intention est que Mme Desgrée, ma femme, demeure à mon château du Loû tant qu'elle le voudra et qu'elle jouisse pendant sa vie de toutes mes possessions. Cette disposition est, il est vrai, contraire aux lois, mais, comme il n'y en a point qui puisse empescher de remplir les devoirs que dictent la reconnaissance et l'attachement, c'est à l'honneur de remplir un engagement aussi sacré. Mon frère en connoit trop le prix pour y manquer ; et j'espère que mon

(1) Le comte Desgrées n'avait qu'un frère, Jean-Marie Bertrand, qui devait mourir à la Rochelle quelques mois après la date à laquelle était écrit ce testament. Ce frère laissait deux fils : l'aîné, Jean-Marie, né en 1764, mourut en 1782 ; le second, René-Louis, né en 1766, mourut en 1801 sans postérité de Marie Josèphe Fablet. Ce fut le mi-cousin-germain du comte Desgrées, Jean-Marie-Jacques Desgrées du Loû, né en 1762, et non encore marié, qui hérita de l'ancien président en 1813.

neveu aura les sentiments d'un homme de sa naissance et qu'il respectera mes dernières volontés. Je lui recommande spécialement de s'attacher à sa tante, de suivre ses conseils, de la regarder comme une seconde mère et de ne pas l'abandonner ; je la prie, elle aussi, de le regarder comme son fils, s'il se rend digne de ses bontés.

« Je demande en grâce à mes parents et à mes amis, à tous ceux qui ont eu des bontés pour moi de continuer à entourer de leur affection Mme Desgrée, ma femme, et de l'aider de leurs conseils si elle se trouve dans le cas d'en avoir besoin : c'est le témoignage le plus sensible qu'ils puissent me donner de leur amitié. Je les prie aussi de deffendre ma mémoire contre les attaques de mes ennemis, s'ils poussent leur acharnement jusqu'après ma mort ; d'estre persuadés que l'honneur a toujours été le guide de mes actions, que je ne m'en suis jamais écarté, et que j'ay eu pour eux et pour ma patrie le plus sincère attachement.

« Je prie Mme Desgrée, si je meurs avant elle, de ne pas abandonner ma mère, si elle est vivante lors de mon décès (1). Je la prie de conserver toutes les correspondances que j'ay eues, afin d'y trouver de quoi confondre ceux qui pourroient me faire quelque reproche. Je lui demande aussi, autant qu'elle le voudra, de conserver ma garde-robe et mes livres pour mon neveu, lorsqu'il sera en âge d'en jouir.

« Mon intention est que le présent testament soit rendu public, après ma mort, par la voie de l'impression ou autrement, c'est un dernier témoignage que je

(1) La mère du comte Desgrées, née Julienne Le Malliaud de Kerhoarno. était alors âgée de 76 ans ; elle mourut au château du Loû le 27 août 1784.

rends à la vérité sans chercher à l'orner, et que je rends devant Dieu.

« Si Mme Desgrée meurt avant moi (1), je charge mon héritier de remplir mon intention, ou, à son défaut, un de mes amis (2).

« Fait au Loû, ce dix-sept septembre mil sept cent quatre-vingt. — Le comte Desgrées. »

Tel est le testament du comte Desgrées, dernier moyen employé pour défendre son honneur par ce gentilhomme breton calomnié, auquel le roi refusait de laisser rendre justice, et qui ne pouvant plus compter pour affirmer son innocence sur les tribunaux de son pays, en appelait solennellement et en dernier ressort, au tribunal même de Dieu !

(*A suivre.*) Cte DE BELLEVÜE.

(1) La comtesse Desgrées devait mourir au Loû en 1804, neuf ans avant son mari.

(2) Le comte Desgrées n'étant mort qu'en 1813, trente-trois ans après avoir écrit ce testament, cet acte ne fut pas rendu public par son héritier, qui était bien autorisé à penser qu'après toutes les horreurs de la période révolutionnaire et tous les bouleversements survenus en France depuis 1789, personne ne songeait plus à l'affaire pendante en 1780 entre le comte Desgrées et le duc de Duras.

BRIZEUX MIS EN MUSIQUE [1]

NOTES DE LA CONFÉRENCE DONNÉE LE 25 SEPTEMBRE 1902 A LA SÉANCE D'OUVERTURE DU CONGRÈS DE L'UNION RÉGIONALISTE BRETONNE.

PAR

SULLIAN COLLIN

Comme Berlioz, le plus célèbre des compositeurs bretons, Victor Massé — encore un Lorientais — fut aussi, lui, l'ami de notre poète. Tout à fait au début de sa carrière, c'est-à-dire avant 1844, époque à laquelle, à l'âge de 22 ans, il obtint lui aussi le prix de Rome et partit pour l'Italie, il écrivit de nombreuses mélodies, dont un de ses biographes, Guy Ropartz, nous dit qu'il les accompagnait lui-même au piano dans les salons et dans les petits concerts, et qu'elles lui avaient fait une réputation. Il a publié ainsi trois recueils : *Chants d'autrefois*, *Chants du soir*, et enfin *Chants bretons*, dont on voit le nom gravé sur le piédestal de sa statue à Lorient, à côté de ses principaux ouvrages, *Les Noces de Jeannette*, *Galathée*, *Paul et Virginie*, etc. Des huit mélodies que renferme le volume des *Chants Bretons*, cinq sont écrites sur des poèsies de Brizeux. Les trois autres chants sont,

(1) Voyez la *Revue* de novembre 1902.

l'un sur des paroles de Michel Carré qui devait devenir son plus fidèle collaborateur pour le théâtre, les deux autres sur des vers populaires d'auteurs inconnus.

Le premier poème de Brizeux, mis en musique par Massé est: *Ivonaik*, qui n'est autre que la première partie de l'*Histoire d'Ivona* qui s'appelle aujourd'hui *Les Amours*.

J'aime une fille jolie
Ivonaic est son nom
Qu'en dit-on ?
C'était déjà ma folie
Lorsqu'elle entra, blonde enfant
Au couvent.
Non, dans nos bourgs de Cornouaille
De Tremeven à Kemper
Sur le Teir
Il n'est œil noir qui la vaille
Cœur plus aimant que le sien
Je crois bien.....

Le recueil de Massé se continue par les *Goëlands* qu'il a dédié à son ami le compositeur Charles Delioux, encore un Lorientais dont la ville peut s'honorer. Celle-ci est extraite du recueil la *Fleur d'or*, autrefois *Les Ternaires*

Un brick appareillait dans un des ports de Nantes...

Disons à propos de ce vers que, dans *Le Chercheur des provinces de l'Ouest*, une vaillante revue dirigée par le baron Gaëtan de Wismes, que je recommande à tous ceux qui désirent entreprendre des travaux sur la Bretagne, un lecteur de cette revue posait la question de géographie suivante : comment Brizeux qui avait visité Nantes, avait-il pu se tromper, lui si exact dans la peinture de ses paysages bretons, au point d'attribuer

à la ville de Nantes plusieurs ports ? Et voilà que la réponse ne s'est pas fait attendre. Dans le numéro suivant un second lecteur établissait qu'il y avait bien eu autrefois plusieurs ports à Nantes : *le port Maillard, le port au vin, le port Communau,* tout en reconnaissant que difficilement un brick eut appareillé dans ces parages. Mais il y a mieux, ajoute le correspondant : il est d'usage en marine de donner au fleuve qui la traverse le nom de la ville à laquelle remontent les navires. Et en effet, on parle de la rivière de Quimper, de la rivière de Vannes, de la rivière d'Auray. On dirait aussi fort bien : la rivière de Nantes, de Rouen, de Bordeaux. En conséquence, on peut donc appeler ports de Nantes, tous les ports qui se trouvent de Trentemoult à Paimbœuf. Et même jusqu'au Croisic, ajoute un troisième lecteur, car le poète entend ici désigner non la ville, mais l'arrondissement maritime de Nantes. Ce qui semblerait donner raison à ce dernier, c'est qu'en poursuivant la pièce on trouve en effet le nom du Croisic :

Un brick appareillait dans un des ports de Nantes,
Et des femmes en pleurs, des filles, des amantes,
Erraient dans les rochers tout le long de la mer.
Puis, dansant une ronde, elles chantaient cet air :
Ce matin à *marée haute*
Les jeunes gens du Croisic
Vont s'embarquer sur leur brick,
Mes sœurs, chantons sur la côte
Goëlands, goëlands,
Ramenez-nous nos amants.
Les *blancs oiseaux* volaient par milliers sur les lames
De la terre au navire et des marins aux femmes
. . . . . .
Le brick ouvre sa voile : adieu, l'ancre est tirée.
Il part *en s'inclinant vers une autre contrée.*

Voici maintenant en troisième lieu, la *Chanson de Loïc* que nous avons déjà trouvée dans Berlioz. Ici le musicien a apporté quelques modifications au poème. Ce sont des strophes de huit vers et il y en a huit. Massé supprime les quatre derniers vers de la première strophe, les quatre derniers vers de la quatrième, les sixième et septième strophes entièrement.

Puis vient la *Chaumière* qui est la troisième partie de l'*Histoire d'Ivona*. Comme le veut le dialogue, Massé en a fait un duo :

As-tu vu notre baronne,
L'or qui couvrait sa couronne....

Victor Massé, comme d'ailleurs l'autre compositeur qui a mis cette pièce en musique, a supprimé la strophe qui commence ainsi :

Et ce bal où cent bougies,
Autant de lampes rougies...

Enfin la *Chanson de Marie*, des *Histoires poétiques* termine le volume des *Chants Bretons :*

Hélas ! je sais un chant d'amour
Triste et gai tour à tour.

Mais, chose curieuse et que je ne puis m'expliquer, Massé a supprimé deux strophes, celle où le nom de Marie est prononcé, et ces deux vers si attendrissants :

Le chant qui de mon cœur s'élève,
D'où vient qu'en pleurant je l'achève ?

Toutes ces mélodies (1) du compositeur qui restera, surtout l'auteur des *Noces de Jeannette*, n'ont pas la

(1) Ce recueil, qui fit son apparition chez Mme Cendrier, au magasin de musique du Conservatoire, est aujourd'hui chez l'éditeur Léon Grus.

même valeur musicale. Si dans chacune vibre la grâce coutumière du maître, il en est qui manquent d'originalité et même de distinction. J'aime beaucoup la *Chaumière* qui est un petit dialogue d'une simplicité toute rustique et la *Chanson de Marie*, d'une si profonde mélancolie. En revanche, *Ivonaick* n'est qu'une chanson sans caractère, les *Goëlands* ont trop l'air d'une ronde, et la *Chanson de Loic* qui me plaît cependant davantage, dans son premier motif du moins, ne s'harmonise guère avec les accents du poète. Massé ne semble pas avoir compris la saveur toute bretonne de cette poésie. Il est juste d'ailleurs de dire que Victor Massé n'était alors qu'à ses débuts. Et puis n'avait-il pas quitté la Bretagne tout enfant pour n'y revenir que très rarement? Ropartz raconte que pour écrire l'orage de son opéra *Paul et Virginie*, Massé, qui n'avait vu la mer depuis plusieurs années, voulant aller recueillir les impressions d'un véritable ouragan... courut à Dieppe.

Après Victor Massé, je dois citer par ordre de date dans la publication de ces ouvrages toute une série (1) de mélodies composées par M. Wekerlin, le distingué bibliothécaire du Conservatoire. Comme il me l'écrivait, Wekerlin connut particulièrement Brizeux par ses amis Paul Féval et de la Landelle, et fut l'un de ses plus grands admirateurs. De *Primel et Nola*, qui est assurément l'une des œuvres les plus artistiques de Brizeux — étant l'une des plus concises — mais où nous ne retrouvons plus le naturel et la simplicité de *Marie* et des *Bretons*, Wekerlin a fait tout un recueil. Lui seul a songé à prendre un poème entier dont il a respecté la disposition. Alors que jusqu'ici nous avons vu et

(1) Chez Heugel.

nous verrons encore des musiciens glaner dans *Marie*, dans la *Fleur d'or*, dans les *Histoires poétiques* pour grouper des poésies éparses en un ouvrage de leur façon, nous nous trouvons ici en présence d'un musicien soucieux d'écrire une partition sans détruire la ligne harmonieuse de l'œuvre poétique. Les cinq *Chansons de Primel* et le duo qui termine le poème sont groupés dans l'œuvre de Wekerlin sous le nom de *Primel et Nola*, scènes bretonnes. Chacun de ces morceaux est précédé, comme dans l'œuvre du poète d'une strophe qui donne de l'unité à l'œuvre du musicien. L'ouvrage comprend donc : le *Printemps*, l'*Abeille*, le *Ramier*, *Monsieur Flammick*, la *Servante de la Quenouille*, et l'*Union* — c'est le titre donné au duo par le musicien ; chacune de ces pages, fort réussie comme effet, est empreinte d'un grand sentiment de mélancolie. La note qui domine est une pénétrante émotion. Si toutes ces mélodies sont d'une grâce délicate, le *Printemps* et le *Ramier* séduisent infiniment par la simplicité du thème en même temps que par la distinction des harmonies.

Le même auteur a publié dans les *Echos du temps passé* l'air populaire d'*Ann ini goz* avec des paroles de Brizeux. Deux autres œuvres de Wekerlin sur des poésies de Brizeux sont restées inédites : la *Fleur d'or*, et le *Cloutier*, cette dernière extraite des *Histoires poétiques*.

Voici maintenant un autre compatriote — un vrai breton encore puisqu'il est né à Saint-Brieuc et qu'il a toujours conservé les relations les plus intimes avec la Bretagne — dont le sentiment plein de charme ne pouvait rester insensible aux douces images retracées dans la poésie de Brizeux : Emile Durand. Vous connaissez tous, j'en suis sûr, ce musicien : quelques-uns peut-être même sans le savoir, car, si chez eux son nom

A LA MÉMOIRE DE MA MÈRE

O toi qui me laisses tout seul,
L'âme de douleur abîmée !
Mère, puisque dans un linceul
J'ai mis ta chair inanimée ;

Puisque, comme un léger pastel,
Ta douce image est effacée,
Et qu'un portrait n'est immortel
Que s'il survit à la pensée ;

Comme on cisèle un diamant,
Comme on enlumine la moire,
Quand j'aurai religieusement
Gravé tes traits dans ma mémoire ;

J'embaumerai ton souvenir
Au fond d'un pieux reliquaire,
Mère, mon cœur à l'avenir,
Sera ton coffret funéraire ;

Et pour répandre la clarté
Qui t'auréole, je convie
La Foi, l'Amour, la Charité,
Ces trois compagnes de ta vie,

A déposer leur souffle ailé
Sur les poèmes qu'il exhale,
Afin que l'art y soit voilé
Par ma piété filiale ;

Elle sera, sur mon chemin,
Le cher parfum que l'on respire,
La fleur qu'on aime avoir en main
Lorsque l'on songe et qu'on soupire.

JOS PARKER.

GWENNEK AN EMZIVADEZ

Ton : *Sôn ann Daol.*
Barzas Breiz.

I

Sèlaouet mad, oll, eur gonchen,
Eur gonchen ver, ha hi koz-koz.
Eun de Jezus c'hoantaas disken,
Dianat, deuz e varadoz,
En hent a ya, paour bihanik ;
Setu (peleac'h ? nan ouzon ket)
C'hoarveas gantan eur plac'hik :
« Ha din-me'r gwennek a rofet ? »

II

Neuze plac'hik he bleo melen
A zell piz Bugel an nénvou
Flour ha puilh evel eur c'hlizen
E tarz en he lagad daëlou
Deuz he godel, deuz an dounañ
E tenn eur gwennek lugernuz ;
Hén lakat a ra'neur grenañ,
En dornik an Oll-c'hallouduz.

III

Jezuz a laras : « Ma flac'hik,
En da c'hodel klask adarre »
Na pebeus spont d'ar bugelik !..
Eul louis aour e lem ac'hane !..
« Oh ! bez dinec'h, ma merc'hik kez,
Eme Jezus ; Te'ro diñ-me,
Te'ro 'vel eun emzivadez ;
Me 'oar pean 'vel eur Roue. »

TRADUCTION

LE SOU DE L'ORPHELINE

I. — C'est une légende ; écoutez bien ; elle est courte et vieille, très vieille.

Un jour il plut à Jésus de descendre « incognito » de son paradis. Il se met en route, pauvre petiot. Or, voici qu'il rencontre, (en quel pays ? je l'ignore), une gentille fillette : « Me donnerais-tu bien un sou ? »

II. — Et les regards de l'orpheline aux tresses blondes s'arrêtent sur l'Enfant des cieux ; et de ses yeux ruissellent d'abondantes larmes ; dans sa poche elle fouille, fouille encore, en retire un sou brillant, et, toute émue, pose ce sou dans la main du Tout-puissant.

III. — Et Jésus lui dit : « Cherche encore, mignonne, dans ta pochette. » O surprise pleine d'effroi ? l'enfant en retire un louis d'or... « Oh ! ne crains rien, chérie, dit Jésus : toi, tu donnes en orpheline ; moi, je sais payer en roi. »

Kerfot-Paimpol, le 8 décembre, 1902.

BARDE DU MENEZ-BRÉ.

LES ASSEMBLÉES PRIMAIRES

DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

EN 1790, 1791 ET 1792 (1).

VARADES, Anetz, Montrelais, Saint-Herblon.

Le 28 mars 1790. — Citoyens actifs, 916 ; 9 électeurs.

Coicaud, marchand.
Davy de la Mabiterie.
Pilot, boulanger.
Richard, prêtre.
Mercier, notaire.
Outin, laboureur.
Trimoureau. laboureur.
Le Duc, id.
Nugent jeune, avocat.

Le 19 juin 1791. — Le procès-verbal manque.

Le 26 août 1792. — 126 présents au début de la réunion ; votants, 54 ; 9 électeurs.

Gicqueau, d'Anetz.	23v.	**René Chauveau.**	12v
Béraud, notaire	18	**Pierre Luneau.**	12
Cheval.	17	**David, fils.**	12
Martin.	16	**Martin Ficheterie.**	12
Nenable, fils aîné.	15		

(1) Voyez la *Revue* de novembre.

VERTOU, Haute-Goulaine, La Haye.

Le 28 mars 1790. — Citoyens actifs, 1388; 15 électeurs.

François Cathelineau, maire de Haute-Goulaine.
René Chaillou, fermier.
François Juguet, notaire et procur.
Charles-Louis de Bruc, maire de la Haye.
Alphonse Terrien, rect. de la Haye.
Jacques Bourmaleau, marchand.
Jean-Baptiste Solier, bourgeois.
Aimé Saupin, marchand.
H. Soulâtre, maire de Vertou.
Guillaume Bureau, gabarier.
Jean-Honoré Leroux, notaire et greffier.
Michel David, bourgeois.
François Gaboriau, laboureur.
Julien Dejoie, père, id.
Pierre Corgnet id.

Le 19 juin 1791. — Citoyens actifs, 1459; votants, 69; 15 électeurs.

François Juguet	60 v.	André Drouillard	46 v.
Michel David	58	Pierre Devin	43
Jean Bernard	57	Guillaume Berthelot	42
Pierre Tillé	56	Louis-Pierre Bessonneau	41
François Cathelineau	55	Julien Galpin	40
Jean Cormerais	53	Guillaume Bureau, fils de Guillaume	40
Guy François	52	Jean Braud	39
Aimé-Pierre Saupin	48		

Le 26 août 1792. — Votants, 115; 15 électeurs.

François Constantin	74 v.	Jean Cormerais	22 v.
André Lecoq	74	Jean Doussin	21
Pierre Tillé	73	Jacques Bourmaleau	21
François Cathelineau	60	André Drouillard	21
René Chaillou	59	Pierre Bureau	18
François Juguet	58	Laurent Gautier	12
François Lebaupin	31	Jean-Baptiste Binard	7
André Heurtin	28		

Si Bourmaleau n'accepte pas, il sera remplacé par Antoine David qui a obtenu 4 voix.

VIEILLEVIGNE, Remouillé.

Le 28 mars 1790. — Citoyens actifs, 1057; 11 électeurs.

Jean Brillouet, aubergiste.
Pierre Guichet, de Hucheloup, marchand de bois.
Pierre Guichet, de Remouillé, taillandier.
Jean Goillandeau, laboureur en ses terres.
Claude-Simon Girard, bourgeois.
Girard de la Paperie, bourgeois.
Sauvaget de Bourdineuf, bourgeois.
Garnier de la Doue, lab. en ses terres,
Douaud, fils aîné, id.
Guichet de Latrie, id.
Morandeau des Spais, métayer.

Le 19 juin 1791. — Citoyens actifs, 1063; votants, 44 · 11 électeurs.

Padiou	33 v.	Gobil	25 v.
Jacques Givard	31	Dugast, de la Salle	25
Hervouet, de Remouillé	30	Fouché, père	24
Beziau, de l'Hommetière	29	Fortineau, l'aîné	23
Blais	27	Mathieu Pavageau, de la Planche	23
Guérin	26		

Le 26 août 1792. — Votants, 76; 11 électeurs.

Foissy	61 v.	Pierre Sauvaget	40 v.
Ouvrard	55	Pierre Coindet	40
Gouraud	54	Guichet, maire de Remouillé	40
Fleury	44	Gobil	39
Padiou	41	Guichet, de Latrie	29 ·
Roiraud	40		

VIGNEUX, Malville, le Temple-Maupertuis.

Le 28 mars 1790. — Citoyens actifs, ... ; 6 électeurs.

Braud rect. de Malville.
Guillaume Guinel, lab.
Pierre David, lab.
Magouët de la Sénéchalais, avoc.
Jean Beynaud, lab.
Pierre Maisonneuve.

Le 19 juin 1791 — Citoyens actifs, 596 ; votants, 47. 6 électeurs. *(Chapiteau du bourg du Temple)*, le Temple chef-lieu en 1791.

François Salmon, curé du Temple.	36 v.	Jean Haugmard, taillandier de Malville.	29 v.
Fr. Rebondin, de Vigneux juge de paix. . . .	32	René Cogrel, not. et proc. de la commune de Vigneux.	29
Mabit labour. de Vigneux.	29	Pierre Lemerre, lab. de Malville.	

Le 26 août 1792. — Votants, 62 ; *(au Temple)*, 6 électeurs.

Pierre Lemerle aîné. . .	50 v.	François Salmon, curé du Temple. . . .	38 v.
Jean Haugmard jeune. .	43	Mathurin Réné Cogrel. .	38
François Rebondin. . .	42	Jacques Mabit.	38

VRITZ, Le Pin, Rochemantru, Saint-Mars-la-Jaille, Saint-Sulpice-des-Landes

Le 28 mars 1790. — Citoyens actifs, 611 ; 7 électeurs.

Bazin, tanneur.	Letort, aubergiste.
Brillet laboureur.	Audiganne, architecte.
Poirier, laboureur.	Lemarie, de l'Aubriais, bourgeois.
Gicquiau, marchand.	

Le 19 juin 1791. — Le procès-verbal manque.

Le 26 août 1792. — Citoyens actifs, 700 ; votants, 145 : 7 électeurs.

Nicolas Moutel.	78 v.	Bessejon, vic. épiscop . .	48 v.
Péau	68	Etienne Lozanne. . . .	45
Louis Bazin.	63	Jacques Letort.	45
Jean Rigaud.	51		

RÉUNIONS DES ÉLECTEURS.

Elections de 1790.

Le 7 avril 1790, les électeurs du département de la Loire-Inférieure se réunirent à Nantes, couvent des Dominicains, rue des Etats.

L'examen des procès-verbaux des Assemblées primaires eut lieu au Théâtre, où, pendant plusieurs jours, on vérifia les pouvoirs. La plupart des procès-verbaux des assemblées primaires, de même que le procès-verbal de cette vérification ont disparu.

L'appel des électeurs fait le 10 avril constate la présence de 504 électeurs, savoir :

District d'Ancenis . . .	51	District de Machecoul . .	28
— de Blain. . . .	58	— de Nantes, com^nes rurales et ville.	115
— de Châteaubriant .	42	— de Paimbœuf . .	41
— de Clisson . . .	74	— de Savenay . . .	33
— de Guérande . .	62		

Le dimanche 11 avril, l'élection du président eut lieu au Théâtre, et Coustard obtint, pour cette fonction, 307 voix sur 484 votants.

Papin fut élu secrétaire par 211 voix sur 403 votants.

Tous les almanachs du temps contiennent les noms des membres des administrations qui furent élus dans les jours qui suivirent.

Peu après, les électeurs de chaque district, réunis cette fois en autant d'assemblées qu'il y avait de districts, procédèrent aux élections des administrations de district. Le corps électoral, formé le 28 mars par les assemblées primaires, continua d'être apte à rem-

plir ses fonctions pour les diverses élections, jusqu'au jour où il fut remplacé en 1791, par d'autres électeurs (1).

Elections de 1791

Election des membres de l'Assemblée Législative ; de deux hauts-jurés ; du président, de l'accusateur public, du greffier du tribunal criminel de départements et de la moitié sortant des membres du Conseil de Département.

Cinq cent cinquante-sept électeurs avaient été nommés, dont quatre-vingt-dix par les assemblées primaires de la ville de Nantes. L'année précédente les assemblées de cette ville n'en avaient nommé que cinquante-deux. Le groupe des quatre-vingt-dix prétendait prendre part au vote, alléguant le nombre réel des citoyens actifs, qui, l'année précédente, avait été fixé à un chiffre inférieur à la réalité. L'assemblée décida que 56 électeurs seraient accordés à la ville de Nantes.

Dans une réunion particulière, tenue par la majorité des membres de ce groupe, 45 contre 24 parurent un instant avoir accepté cette transaction, mais ils revinrent sur leur acceptation, et présentèrent une nouvelle réclamation qui ne fut pas accueillie.

Les opérations commencèrent par la constitution du bureau. Il fallait, aux deux premiers tours, la majorité absolue qui ne fut pas atteinte ; au 3e tour on ne pouvait voter que pour les deux candidats qui avaient eu le plus de voix au tour précédent.

Votants : 388. Minée, élu président par 238 voix ;
Papin, élu secrétaire par 188 voix sur 315 votants.

(1) Les liasses 202 à 207 de la série L, conservées aux archives départementales, contiennent presque tous les documents résumés dans cette étude

Pour le choix des scrutateurs il y eut 250 votants, dont 4 seulement de la ville de Nantes.

Ce fut pendant cette opération que 71 des 90 électeurs de la ville de Nantes firent la nouvelle démarche pour être admis à prendre part au vote de l'assemblée électorale ; mais ils durent se retirer devant le refus réitéré d'accéder à leur demande.

Décidé par l'assemblée que le Conseil de département accorderait, au moyen de centimes additionnels, une indemnité de 3 francs par jour aux électeurs ruraux, qui avaient quitté les travaux de leurs moissons pour remplir leur devoir d'électeur, et qui, vraisemblablement, seraient retenus à Nantes plusieurs jours encore.

Sur 250 votants, furent élus scrutateurs : Benoiston, par 172 suffrages ; Mourain, par 150 et Boulay par 149.

A ce moment, Minée, arguant de la position dfficile que lui faisait la prétention des électeurs de Nantes, donna sa démission de président du collège électoral (1).

Ce fut sous la présidence de Coustard de Massy, élu par 252 voix sur 289 votants, qu'eut lieu l'élection des députés, et celles qui suivirent.

Il fut élu député, le premier, par 238 sur 369 votants

Furent élus ensuite :

2° Benoiston, 224 voix sur 354.

3° Mourain, 183 sur 186.

4° Mosneron de Launay, 218 sur 317.

5° Marie de Cistré, 231 sur 318 ; il était en ballottage avec Minée.

6° Dufrexou, 158 sur 277.

(1) V. sur cet incident, le long rapport du député Dorisy. Assemblée Législative, séance du 5 octobre 1791, *Réimpression du Moniteur*, X, 4

7° Papin, 143 sur 189.

8° Français, 116 sur 194.

Mosneron de Launay ayant refusé le mandat, on élut à sa place son frère Mosneron aîné, député du Commerce de Nantes, par 154 voix sur 197 votants.

Mosneron de Launay revint sur sa détermination et ce fut lui qui siégea à l'Assemblée Législative. V. Bourloton, *Dictionnaire des Parlementaires* et Levot, *Biogr. Bretonne.*

Furent élus suppléants : Méaulle par 116 voix sur 201 votants ; Duboueix, sur 217 votants, par un nombre de voix qui n'est pas indiqué ; Lepelletier par 72 voix sur 142 votants.

Il y avait près de quinze jours que les électeurs tenaient leurs séances, et on était arrivé au 7 septembre, le nombre des électeurs présents allait en diminuant.

Gandon, procureur syndic du district de Rennes fut élu président du tribunal criminel du département par 96 voix 137 votants ;

Pineau, accusateur public près le même tribunal, par 92 voix sur 138 votants.

Leborgne, greffier, par 104 voix sur 167 votants.

On élut ensuite les membres du Conseil du département sortants ; on trouve leurs noms dans tous les almanachs de 1792.

Examen fait de la situation des députés élus, au point de vue de la contribution égale à la valeur d'un marc d'argent, qu'ils devaient payer pour être éligibles, il fut établit que Coustard ne possédait rien dans le département de la Loire-Inférieure, mais qu'il était fondé, pour un cinquième, dans la propriété d'une habitation de 400 noirs à Saint-Domingue, et que l'impôt, pour chaque noir, étant de 7 liv. 10 sous, il satisfaisait amplement à la loi.

Elections de 1792.

La réunion des électeurs chargés de choisir les membres de la Convention avait été fixée, par le décret du 11 août 1792, au 2 septembre. De même que dans les Assemblées primaires, les électeurs devaient, avant de voter, prêter *le serment de maintenir la liberté et l'égalité ou de mourir en les défendant.*

Par un décret, rendu la veille, l'Assemblée Législative avait autorisé les municipalités à empêcher la distribution des journaux notoirement connus pour prêcher l'incivisme. D'après ce décret, il est vraisemblable que les électeurs de province ne furent point instruits des massacres de septembre qui eurent lieu à Paris, le premier jour de la réunion des électeurs, et dont la connaissance aurait pu influer sur le vote de ceux-ci.

Les électeurs de la Loire-Inférieure se réunirent à Ancenis le 2 septembre, dans la maison des ci-devant Cordeliers, à la suite d'une messe célébrée à l'église paroissiale par l'évêque Minée.

Le Bureau provisoire se composa des citoyens Jean Heureux, président, Pierre Ducros, Simon Morvan et René Lenormand, scrutateurs.

On commença par exclure de l'Assemblée les électeurs de Vallet et du Loroux, inculpés de menées et d'intrigues ayant pour objet d'exclure les bons citoyens du scrutin, leurs opérations étant, d'ailleurs, viciées par diverses infidélités.

La ville de Nantes ayant, comme elle l'avait fait en 1791, nommé 90 électeurs, dont 56 seulement avaient été reconnus aptes à voter l'année précédente, leur admission fut mise aux voix, et, à la petite majorité de

dix seulement, il fut décidé que les 90 électeurs de Nantes prendraient part au scrutin.

A l'appel nominal on constata la présence de quatre cent soixante-treize électeurs savoir :

District d'Ancenis . . .	52	District de Machecoul . .	32
— de Blain. . . .	32	— de Nantes ville et comnes rurales .	138
— de Châteaubriant .	37	— de Paimbœuf . .	36
— de Clisson . . .	49	— de Savenay. . .	39
— de Guérande . .	58		

Giraud Duplessis (Guillaume Henri) fut élu président par 167 voix et Minée secrétaire par 140 voix;

Scrutateurs : Julien Chauvière, 111 voix ; Etienne Chaillon, 101 voix ; Toussaint Villers, 96.

Décidé qu'une adresse serait envoyée à l'Assemblée Législative pour la féliciter de sa conduite sage et ferme, et que Joseph Fouché et Jean Bougon seraient chargés de la rédiger.

Le mercredi 5 septembre, matin, 464 votants. Deux scrutins sans majorité absolue; au 3e tour on ne pouvait voter que pour les deux qui avaient obtenu le plus de voix au 2e tour.

Adoption enthousiaste de l'Adresse de Fouché et de Bougon; toute la phraséologie de l'époque.

1er député : *Méaulle,* 256 voix sur 476 votants ;

2e député : (6 septembre) *Julien Lefebvre*, élu au 1er tour par 238 voix sur 461 votants ;

3e député: *Etienne Chaillon*, 297 voix sur 468 votants ;

4e député : ballottage entre François Mellinet et Villers ; *Mellinet* élu par 248 voix sur 452 votants ;

5e député : *Villers,* élu par 232 voix sur 455 votants ;

6e député, (8 septembre). Ballottage entre Fouché et Maupassant, *Fouché* élu par 266 voix sur 405 votants.

7e député : Ballottage entre Jarry et Maupassant. *Jarry* élu par 310 voix sur 441 votants;

8e député : (dimanche 9 septembre) ballottage entre Coustard de Massy et Tartu ; *Coustard* élu par 257 voix sur 392 votants.

Tous les élus, excepté Coustard absent, ayant accepté, ils ont prêté le serment patriotique de ne voter qu'une constitution qui aurait pour base la souveraineté du peuple.

Pour abréger les opérations du choix des suppléants, et permettre aux électeurs de retourner chez eux le plus tôt possible, il fut décidé que ce scrutin aurait lieu à la majorité relative, et le procès-verbal ne mentionne pas le nombre des voix attribuées à chacun. Furent ainsi élus suppléants : Tartu, César Maupassant, Benoiston membre de l'Assemblée Législative, absent, et Chottard, en cas de refus de Benoiston.

La pratique de l'abstention par les royalistes fut-elle aussi générale dans les autres départements que dans celui de la Loire-Inférieure ? Il faudrait, pour l'affirmer, avoir dépouillé les procès-verbaux des Assemblées primaires de la France entière. Toutefois la composition des corps administratifs, Départements, Districts, Municipalités, donne lieu de supposer que l'abstention constatée dans la Loire-Inférieure ne fut pas un fait isolé.

Sans en apporter des preuves décisives, Taine l'avait déjà signalé il y a vingt-cinq ans. « A défaut, disait-il, du grand nombre qui se dérobe, c'est le petit nombre qui fait le service et prend le pouvoir. Par la démission de la majorité, la minorité devient souveraine et la besogne publique, désertée par la multitude indécise, inerte, absente, échoit au groupe

résolu, agissant, présent, qui a la volonté de s'en charger (1). »

Dans un travail, qui remonte à l'année dernière, M. Emile Faguet écrivait que, « sans forcer les choses, et en restant dans le vrai c'était un huitième de la population française qui de 1789, — il aurait du dire de 1790 — à 1800, a gouverné les sept autres huitièmes (2). »

Cela s'explique aisément : ceux qui s'intitulaient patriotes allaient aux Assemblées primaires, et, dès les élections de 1790, les royalistes, qui les désertaient, confirmaient la vérité du vieux proverbe : « Qui quitte sa place la perd ».

On ne peut douter que, portée au point où elle le fut dans notre région, l'abstention électorale n'ait été le résultat d'un mot d'ordre. Des populations qui, en 1793, s'exposèrent avec tant d'héroïsme aux balles républicaines, n'auraient pas craint d'aller voter, même au chef-lieu de canton, si les royalistes, qualifiés pour les conseiller, les avaient engagés à s'y rendre. Les révolutionnaires se vantent à tort d'avoir conquis le pouvoir, on le leur a abandonné.

En même temps que nos populations rurales se désintéressaient des scrutins, le mécontentement grandissait, et quand, arrivé à son comble, il se manifesta par une révolte armée, il se trouva que les trois quarts des gentilshommes valides et expérimentés dans la pratique de la guerre, ceux qui auraient été les plus aptes à diriger l'insurrection, et les plus capables d'en assu-

(1) Taine, *Les Origines de la France, La Révolution*, t. I, in-8°, p. 270.

(2) *Revue des Deux-Mondes*, août 1901, p. 649. — La proposition des votants fut entre le quart et le cinquième au plébiscite sur l'acceptation de la Constitution de fructidor an III et l'application du décret du 13 fructidor an III (30 août 1795) qui obligeait de voter pour

rer le triomphe, étaient allés au-delà des frontières chercher des champs de bataille, où ils prodiguèrent inutilement pour leur cause, leur bravoure et leurs vies. « Hélas dit! Chateaubriand, nous autres royalistes à la suite des princes, nous arrivâmes au revers de la Vendée, sans avoir passé par sa gloire (1) ».

Ne dirait-on pas que, depuis plus d'un siècle, le parti royaliste en France est le jouet d'une fatalité qui lui fait négliger les moyens de conserver le pouvoir quand il le détient et les occasions de le reprendre quand il l'a perdu?

ALFRED LALLIÉ.

les deux tiers des membres de la Convention. Les résultats de ce plébiscite, par canton pour chaque département, ont été imprimés et forment un énorme volume in-folio. Voici. au hasard des départements, et pour tout le département, quelques chiffres des votes : Charente : 57,224 citoyens actifs (ces chiffres des citoyens actifs sont ceux de 1791) 15.876 votants; Lot : 69,045 citoyens actifs, 18.953 votants ; Seine-et-Oise : 73.362 citoyens actifs, 10.120 votants ; Haute-Marne : 41.265 citoyens actifs, 4.995 votants; Meurthe: 53.861 citoyens actifs, 10.898 votants ; Nord : 69.675 citoyens actifs, 19.165 votants; Loire-Inférieure : 51.531 citoyens actifs, 7.439 votants; Vendée : 48.086 citoyens actif, 3.849 votants.

La sincérité de ces résultats est très douteuse; les révolutionnaires ayant intérêt à grossir les chiffres des adhésions, il est supposable qu'ils n'avaient pas manqué de le faire.

(1) *Mémoires d'Outre-Tombe*, édit. Biré, II, 84.

UNE VISITE

CHEZ LE

SEIGNEUR DE TRONJOLLY

APRÈS SON DÉCÈS

(1698) (1)

A TRONJOLLY

Le 13 mars, l'Inventaire se poursuivit au manoir de Tronjolly. Nous y relevons les articles concernant les chaises à porteurs et les carrosses.

Présentés pour donner prix et estimation :

Paul Marchadour, tapissier, demeurant à Saint-Paul; et *Jan Téven charpentier du lieu de Kider, paroisse de Cléder.*

Dans la cuisine

— 2 pots de fer (grand et moyen) avec un couvre pot de cuivre. || 2 grands landiers. || 1 poelle à frire et un grille.

— 1 pelle à feu. || 3 brosches et un tournebroche. || Deux trépieds dont un grand. || 6 bassins d'airain. ||

— 1 garde casse de fer. || Un chaudron de cuivre. || Une casse aussi de cuivre. ||

— 1 passe purée et un passouer a let. || Quattre vieilles tables et deux bancs.

— 3 vieilles armoires ou garde manger. || 1 porte barattes et 2 barattes.

— 5 vieilles chaises. || Une müe. || Un vieux placet. (4 sols.)

(1) Voyez la *Revue* d'août.

Dans la boulangerie

- Une maie à patte. | 2 tamis. | Une quelorne et un ribot. | 2 vieux futs de barique.
— Un dévidouer.

Dans l'office

— Une vieille armoire sapin. || Une table sapin. || 1 vieux coffre. || 2 quelornes. ||
— 3 vieilles futailles. || 1 petit tabouret. || 1 lavouer de bois. || Un crocq à pezer.
— Une boette à dresser avec deux coins. || Une hache, tranche, pic, sye, etc.

Dans la cave

— Une armoire *bois de fouteau.* || 2 futailles vuides. || Une quelorne couverte. ||
— Une tourtière couverte de cuivre rouge. || 5 livres de fils écru. ||
— Un mortier de marbre. . . . . 3# » »
— *Une douzaine de boulles de Buy et des quilles Est.* » 40s »
— Une paire de balances avec deux marc fors un gros et demy gros et deux pezants de plomb. Est. | . . . . . 3 » »

Dans le sallon

— Des chenetz de cuivre. Est. . . . . 7# » »
— Le bois d'un rond de table de fresne avec une table et buffet. . . . . 2 » »
— Une petite cuve. || Une *petite table de chesne garny de vieux velour brun.* . . . . . 2 10s »
— *Une douzaine et demy de chaises bourrées garny de sarge de Caen verte.* Estimé *nonante livres cy.* 90 » »

Dans la grande chambre

— Un lit bois de chesne uny sans ciel : 8 livres | Accoutrement. = En tout. . . . . 119# » »
— Une table de chesne. || *Cinq bustes. Est.* . 3 15 »
— Quattre fauteuils l'un garny de maucade l'autre de sarge de Caen verte et les deux autres d'ouvrage à point. . . . . 33 » »
— Un grand miroir a cadre dorée avec ses souptiens de fer . . . . . 36 » »

Dans la chambre au-dessus de la vieille cuisine

— Une *vieille tapisserie et couverture de table de cuir doré. Est.* . . . . . 18# » »
— Un *lit à buffet* bois de sapin. Est. . . . 7 10 »
— Une table chêne. || . . . . . .
— Deux fauteuils de *Louergat garny de vieux brocard.* . . . . . 3 » »
— Une garniture de cheminée de verre composée de dix piesces . . . . . 2 » »

Dans la chambre de Mr (*sic*) au-dessus de la cuisine

— Une tapisserie de Bergame a fleur de six piesces. . . . . 45# » »
— *Une armoire à parquetage est* . . . . . 45 » »
— *Un contoir bois de cèdre est.* . . . . . 18 » »
— Un bois de lit || . . . . . 9 » »
— Une paillasse et un sommier . . . . . 9 » »
— Une couverture, un traversin, un oreiller de plume. . . . . 45 » »
— Un matelas est . . . . . 15 » »
— Une couverture de laine blanche est. . . 12 » »
— Une courtepointe indienne est. . . . . 18 » »
— Les rideaux et fond de lit drap de feuille morte avecq frange a pommeaux est. . . . 36 » »

Dans la chambre des filles

— Une table de divers bois.	3	»	»
— Un tapis de table de drap rouge garny d'une petite frange		30s	»
— 6 chaises et 3 fauteuils *bois de poirier tourné* garny de drap et feuille morte et d'une petite frange est. |	27	»	»
— 2 placets garny d'ouvrage ||	3	»	»
— Un petit miroir Gaté avec bordure noire. .	»	15s	»
— Deux chenets de fer avec des pincettes. .	3	»	»
— *Deux cantines*.	6	»	»
— *Une cave avecq douze bouteilles est*. . . .	9	»	»
— Les 2 rideaux de fenestre avecq les gaulles de fer.	»	50	»
— Une vieille malle et un vieux petit coffre est.	»	30	»

Dans le cabinet des archives sur l'escalier

— *Un coffre fort est.* |	15#	»	»
— Une petite table bois de chesne et un taboret.			
— Un lit de divers bois estimé.	7	10s	»
— Accoutrement.	60	»	»
— Soit en tout.	67	10	»

Dans le cabinet au-dessus du précédant

Une vieille table | une vieille chaise | lit accoutré.	14#	10s	»

Dans le galetas proche les cabinets en dessus vers l'Oriant

— *Cinq vieilles quenouilles de lit et autres bois de rebut est*.	»	30	»

Dans la chambre au-dessus de la cuisine neuve

— Deux pièces de tapisserie de bergame est. » 50# »
— Un lit accoutré || . . . . . 84# 10 »
— Autre lit. . . . . 28 » »
— Une armoire *façon de Saint-Malo* de divers bois. . . . . 45 » »
— Autre armoire bois de chesne. . . . . 27 » »
— *Un contoir bois de cipprés est*. . . . . 12# » »
— Un vieux coffre. || Un autre petit coffre. .
— Une table bois de Chesne. || Un devidour || .
— 2 vieux fauteuils garny de drap rouge est. 4 » »
— *Une vielle chaise garny douvrage* | un petit plant | . . . . . .
— *Un bancq long garny de bergame*. . . . . 40 »

Dans l'antichambre

— Une grande armoire chesne. — Une petite de sapin et bois de fonteau —. . . . . .
— Un coffre bois de chesne. | *Un lit de repos couvert de bergame est*. . . . . 50# »
— Une chaise de Chesne est. . . . . 25 »

Dans la chambre des filles

— Une tapisserie de bergame de cinq piesces est. 50# »
— Un vieux lit de divers bois. . . . . 50 »
— Autre lit accoutré. . . . . 8# » »

Dans le galletas au-dessus de la chambre de la vieille cuisine.

— 6 piesces de tapisseries est || . . . . . 42# » »
— Un vieux coffre et une petite table en ovalle.

Dans le galetas sur la salle haute.

— *Deux arousoirs derain est.* . . . . . 7#10s »
— *Une cuve à bain.* . . . . . 5 »
— Un vieux bois de lit. | Un rond de cuivre à dresser. . . . . .
— *Trois futailles à vinaigre et une futaille vuide.*

Dans la vieille cuisine

— Vingt-deux planches de chesne. . . . . 6# » »
— 15 chevrons. . . . . 12 » »
— Deux douzaines et demy de limandes et barres est. . . . . 15 » »
— 2 piesces de bois de chesne et deux dormeaux est. . . . . » 40s »
— 2 vieilles tables, une vieille mûe et une maye à paste . . . . . .

Dans la gallerie du billard

— Le *jeu de billard est.* . . . . . 20# » »
— *Une chaise à porteurs avec les bricolles est.* . 15 » »
— Un vieux ciel de lit est. . . . . 20s »
— Un grand rond de table est. . . . . 4#10s »
— Une douzaine de tabourets de louergat. . 3 » »
— Une douzaine de planches de chesne. . . 4#10s »
— Six douzaines de meschant lin non broyé est. . . . . 6 » »

Ecurie

— *Un carosse avecq tous les harnoys compris ceux qui sont dans la Gallerie au-dessus de la vieille cuisine spéciale.* . . . . . .
— *Autre vieux carosse ruisné* (id.). . . . .

— « *Une littière avecq des brancards* ESTIMÉS LES DITS TROIS ARTICLES ENSEMBLE LA SOMME DE CENT VINGT LIVRES. . . . . .

— *Un lit clos de divers bois*.	10#	»	»
— Accoutrement (balle) = ...	2	5s	»
— Un *lit d'attache*: accoutrement.	»	50	»
— Un coffre au pied du lit.			
— Une huge ¦ Un vieux grenier ‖ *Une petite charrette est*	4	»	»

DANS LA CHAMBRE DU JARDINIER

— Deux bois de couchette ‖	3#	»	»
— 1 Couverture de laine rouge = ...		30s	»

— Vieille berne, vieille couette et traversin de plume — Un vieux coffre. | Les outils du jardin.

DANS LA BUANDERIE

— Une petite table de.	»	10s	»

— Un pilon de bois et quatre coins de fer pour fendre du bois. . . . . .

DANS LA GRANGE

— 2 Charrettes ferrés: Neuve: 36#, vieille.	12#	»	»
— *4 poutres de chesne* est.	36	»	»

CHEVAUX

— Une jument sous poil noir, de 7 à 8 ans. .	54	»	»
— Autre âgée de 30, sous poil noir, Ruissée.	3	»	»

— Le cheval de Monsieur sous poil bay chasteigner âgé de 8 à 9 ans, est, *cent vingt livres*. .

— Deux vieux chevaux noirs hongres est. .	12	»	»
— Une pouliche de deux ans à chaffrin blanc est.	36	»	»
— Autre pouliche d'un an.	27	»	»
— Un poulain de l'année.	10	10s	»

Bétail

— 2 Vaches noires est : chacune 27# : = .	54#	» »
— 2 autres jaunes, chacune 24# = ...	48	» »
— 2 Génisses.	14	» »
— Autre petite de l'année.	3	» »
— *Une truye pleine et un cochon*.	21	» »

Grenier au-dessus de la cuisine :

— *Une horloge est*.	30#	» »
— Un vieux bois de lit || un rouet || . . .		
— Deux pesselles. || Une demy douzaine de lin *pessellée* || le reparon et l'estoupe. || . . .		
— 15 douzaines et trois *torchées de lin* à 4# 10s la douzaine = ...	68	14s 3d

Lingerie (dans les armoires)

— 64 douzaines de serviettes, dont 12 douzaines de toile desliée : = ...	144#	» »
— 4 douzaines de serviettes œuvrées *dont la plus belle douzaine a este est* | 21# | le tout = . .	66	» »
— 48 douzaines de serviettes de toile commun à 4# 10s la douzaine = ...	216	» »
— 16 paires de linceuls desliés *à 24# la paire* =.	384	» »
— 14 paires à 18# = ...	252	» »
— 14 paires à 12# = ...	168	» »
— Cinq douzaines et 1/2 de soules d'oriller à 12# la douzaine, font.	66	» »
Nappes = 4 =, dont la plus belle est 15 # =. .	36	» »
— 7 à 4 # pièce =.	28	» »
— 28 à 50 s. =.	70	» »
— 15 à 20 s. =.	15	» »

Vesselle dargeant a Tronjolly

— Une tasse poinson de Paris pesant sept onces quatre gros à 29 # 10 le mar ft.	27#	13s 8d

— 6 cuillières et six fourchettes poinson du païs pesant 3 marc 20 et 4 g. à 28 # le màrc. . 92 15 »

— 2 flambeaux pesant 3 m. 7 onces 3 gros poinson du pays. . . . . 111 123 6[d]

— Autre tasse d'argeant poinson du pays. . 23 12 »

La vesselle d'Estain :

— Consistant en 3 plats moyens | masarines | 4 douzaines et 7 d'assieptes, ecuelles etc. | à raison de 12 s. la livre pesant 127 livre =. . . 76#45[s] »

— *Un escritoir garny de cuir noir facon de* chagrain cornet de cuivre est | . . . . . 2 » »

— Les livres (voir pl. h[t]) || un paire des petites balances avec un mar de cuivre =. . . . . 2 » »

— Cinq fuzils et une paire de pistolets est. Ens. 36 » »

— *Un bouquannier et un meschant grellier.* » = 4 » »

— La semence de seigle et labour estant dans les garennes, estimé par Guil. Le Milin mesnager de la paroisse de Cléder = la somme de. . 45 » »

— Et le dit seigneur de Tronjolly déclare que pour survenir aux provisions de la maison et aussy esviter aux frais de la nourriture, il a fait tuer deux cochons, lun aagé de deux ans, l'autre d'un an, dont il y a une partie consommée, l'autre estant encore dans le charnier estimé ce quy est présant la somme de *cinquante livres cy*. . . . 50 » »

— L'inventaire ici termine ; lesdits parties persistant aux déclarations, réservations et protestations par chacune delle cy devant faites :

Olivier-Gabriel Duquergoet Tronjoly,
Renée-Marie Duparc,
Ollivier, commis.

Controllé à Lesneven le 10 juillet 1699. . . 16#10[s] »

Le Roy.

*
* *

Voilà achevée notre visite chez le feu sieur de Tronjoly : l'Inventaire nous fait une description suggestive de l'immeuble et du mobilier meublant, et, par là, nous donne une idée d'un appartement dans la classe noble, aux XVIIe et XVIIIe en Basse-Bretagne : distribution des pièces et ameublement ; nous avons vu, de plus, le trousseau du défunt seigneur et celui de la dame douairière. A Tronjolly, la reconstitution de ces temps passés serait facile avec les indications de cet inventaire, et l'état des lieux tels qu'ils ont été conservés.

En tout cas, s'il nous amène à Tronjolly, soyons-en fort aise. Saluons-y la mémoire de deux grands cœurs ; de vrais Bretons, ceux-là !

Parcevaux, sous-lieutenant aux zouaves du Pape, tombé à Castelfidardo : il eut la gloire de mourir pour la plus sainte cause qui soit au monde !

Puis, « *An Aotrou Louis* : » Louis de Parcevaux, géant doux et bienfaisant comme saint Christophe : aimé, et respecté de tous les gens du pays de Cléder : il fut un des derniers *chefs de clan* qu'on aura connus en Armorique.

L'abbé Antoine Favé,
de Quimper.

LÉGENDE DE LA VIe CROISADE[1]

III

APPROVISIONNEMENTS. SÉJOUR A LIMISSO

Les orges, les froments sont mis en tas immenses (2),
Au grand air, exposés aux averses intenses.
Ils formèrent, germant dessus,
Quand ils furent par l'eau battus,
Un grand dôme en gazon. En coupant cette croûte,
Au moment où l'on dût, en mai, se mettre en route,
On trouva les grains aussi frais
Que ceux engrangés à grands frais.

IV

FIN DU SÉJOUR A CHYPRE
LES CROISÉS DÉBARQUENT A DAMIETTE

Au mois de mai, dix jours, avant la Pentecôte,
Les transports pour Damiette arrivent à la côte
Et la Pénitence-de-Dieu,
Vaste nef, accoste en ce lieu.
Le patron est Hervé, grand armateur de Nantes,
Et le Duc avec lui peut avoir ses ententes.
Pour le passage, maints Bretons
S'engagent groupés par cantons.

(1) Voir la *Revue* de novembre.

(2) Méthode indiquée par Joinville et que les intendants militaires pourraient imiter de nos jours, en Afrique et en Orient. A eux d'étudier cette méthode qui paraît excellente et qu'ils ignorent.

*
* *

Ces groupes de croisés sont de huit, six et quatre.
Alliés, en Bretagne, ensemble, ils ont vécu ;
Leur fief, dans le prix à débattre,
(Afin qu'Hervé soit convaincu)
Peut servir de garant. Avec un sceau de cire,
Le plus riche du groupe a pris, sur le navire,
L'engagement d'associer
Ses compagnons pour bien payer.

*
* *

Le vendredi suivant, l'armée est sur la plage.
Elle embarque, le soir ; le vent souffle à l'orage
Et disperse douze cents nefs (1)
En leur causant mille méchefs.
Sept cents vaisseaux, au plus, arrivent à Damiette,
Où le corps Sarrazin à la lutte s'apprête ;
Car sur le rivage il se tient,
Innombrable et de fier maintien.

*
* *

Sur le sable le Duc saute avec sa bataille ;
« Vers eux ! » (2) dit-il, « chassez toute leur ribaudaille ! »
Puis, dans Damiette, avec le roi,
Il entre sur son palefroi ;
« Voulez-vous m'écouter », dit le Duc au monarque :
Pour prendre Alexandrie, ordonnez qu'on rembarque,
« Sur les navires de hauts bords,
« On y trouve de profonds ports. »

*
* *

Le soir même, à Damiette, en conseil, le duc Pierre,
Habile capitaine et prud'homme à la guerre,
Aux princes conseilla son plan,
Avec ardeur, avec élan.

(1) Joinville.
(2) Le signal de la charge était pour les chevaliers, d'après Joinville, « A eux. »

Mais le comte d'Artois dit : « Sus à Babylone ! (1)
« Coupons la tête à l'hydre ! » (2) Ainsi le Roi l'ordonne
Et les premiers jours de l'avent
L'armée, à tort, marche en avant.

*
* *

Sur le bras de Rexi (3), le Roi tente passage
Mais le Nil se peut-il traverser à la nage !
On perd du temps à faire un pont ;
Scecedin se tient en amont,
Brûlant les chats-châteaux, les engins, les pierrières,
Lançant le feu grégeois, détournant des rivières.
Que faire en si mauvais arroi,
Se demandait souvent le roi ?

*
* *

Lundi, sept février, l'an douze cent cinquante,
Renonçant désormais à cette longue attente,
Le conseil du Roi décida
Qu'à l'autre rive on accédât,
Par un gué qu'un bédouin (Mahomet lui pardonne !)
Voulut bien indiquer, allant vers Babylone
On lui compta cinq cents besants
Tous trébuchants et bien sonnants.

V

BATAILLE DE LA MASSOURE

A l'aube, le roi Louis fait marcher son armée ;
En trois corps principaux le prince l'a formée.

(1) Aujourd'hui le Caire.

(2) Joinville dit : « Dont il advint que li bon cuens Pierres de Bretaigne « et le plus des barons de l'ost s'accordèrent que li Roys alast assiéger « Alexandre pour ce que devant la ville avoit bon port... A ce fust li « cuens d'Artois contraires et dist ainsi... que s'il voulait tuer premier le « serpent il li devoit escachier le chief. » Il est bien fâcheux que le bon conseil du duc Pierre, habile à la guerre, ait été méconnu ; la sagesse avait en effet parlé par sa bouche.

(3) Rive droite du Nil.

Passent d'abord les Templiers,
Prud'hommes et bons chevaliers.
Ils chevauchent au loin et tiennent l'avant-garde.
Contre toute aventure, ils font active garde.

*
* *

Arrière, en noble arroi, vient le comte d'Artois,
Armure aux fleurs de lys ainsi qu'en un tournois.
Il mène le corps de bataille,
Et pour l'office est bien de taille !
Il suit les bords du Nil, s'en allant vers le gué,
Qu'un Bédouin, fort rapace, a, la veille, indiqué.

*
* *

Enfin marche le Roi, conduisant la réserve,
Que dans ses propres mains, très nombreuse il conserve.
A ses côtés se tient Beaujeu,
Habile et vaillant connétable,
Gaucher de Châtillon, en ordre respectable
Part avec tous les siens, sous un soleil de feu.

*
* *

Au gué, les Templiers, vaillants, passent le fleuve,
Et dans l'eau jusqu'au col ont difficile épreuve.
Hélas ! le beau comte d'Artois,
En voulant gagner l'autre rive
Périt à la Massoure, où trop tôt il arrive,
Avec les templiers valeureux et courtois,

*
* *

Et ce fut grand dommage, et dure conséquence
Car, chez les Sarrazins, la joie en fut immense.
L'armure du comte d'Artois
Fut, par le Soudan, très matois,
Devant ses bataillons mise sur une lance,
Un héraut annonçant la mort du roi de France.

*
* *

Tout le corps infidèle, aussitôt à grands cris,
S'en retourne au combat, en chantant la victoire,
Et, devant les croisés surpris,
Paraît comme une masse noire.
Pourtant, à la Massoure, arrivent les Bretons.
Le bon Duc les dispose en quatre pelotons (1).

*
* *

Dans le premier on voit Sesmaisons et Goulaine.
Rougé, Kérouartz, du Breil, Gauteron, Kersaliou,
Lorgeril, Saint-Pern, Kergariou ;
Le Duc les contient avec peine,
Car sur les assaillants ils voudraient s'élancer.
Le prince, pour l'instant, leur défend d'avancer.

*
* *

Le second : Boisbaudry, du Plessis, le Vicomte,
Gourcuff, Boisberthelot, Boisbilly, Boispéan,
Carné, Siochan, Châteaubriant,
Le Duc leur dit : Sur vous, je compte !
Hors la Massoure sont : Mauvoisin et Courson,
Du Pélerin, Guitté, de Rieux, Kersauzon.

*
* *

Le troisième : de Bruc, Marallac'h, la Moussaye,
Audren, Freslon, Ferron, Déan, la Bourdonnaye,
Ils sont en avant du Mesnil,
Entre la Massoure et le Nil,
Avec six autres preux : Boisgeslin et de Lisle.
Budes et Taillepied, Euzenou, puis Saint-Gille.

(1) Ce groupement est purement fantaisiste, ainsi que les positions indiquées pour chacun d'eux. Il a pour but d'éviter la monotonie d'une longue liste de noms. La plupart des noms cités sont ceux qui figurent à la salle des croisades, plus quelques noms dont l'auteur a vu « le titre de croisade (B. Nationale, dossier secret) ».

*
* *

Le quatrième : Urvoy, du Cosquer, de Quelen,
Gouyon et Visdelou, de Vitré, Kerguelen,
Et mainte autre chevalerie
Dont l'histoire, par incurie,
Malgré tous leurs exploits, n'a pas donné le nom,
Ce dont est grand malheur, pour leur race en renom (1).

*
* *

Soudain, de Scécédin, avancent les batailles.
Cymbaliers, tambourins, et gens couverts de mailles.
Le combat devient furieux,
Sur Babylone marche Pierre,
Le feu grégeois s'allume et les Turcs sont nombreux...
Bretagne, elle était belle, en ce jour, ta bannière !

*
* *

Le bon duc Pierre, habile et preu dans les combats,
Aux Sarrazins alors taille mainte croupière.
Fait voler sa lance en éclats ;
Mais des mains prenant sa rapière,
Il s'abreuva si bien du sang qui s'écoulait
Qu'en joie il lui semblait qu'il se gorgeait de lait.

*
* *

Tout à coup Scécédin menace la Massoure,
Contre Louis IX vainqueur il est temps qu'il accoure.
Le bon Duc dit : « serrez les rangs » ;
Mais ainsi qu'en un cimetière,
Croisés et musulmans tombent dans la poussière.
Les Bretons, écrasés, partout vont retraitants.

*
* *

En reculant, le Duc se sentait plein de rage,
Tout navré d'une épée au milieu du visage ;

(1) On trouvera du reste à peu près tous les noms donnés par la Collection Courtois, (voir l'appendice, ci-après).

Si bien que le sang qu'il perdait,
Dans sa bouche à flots s'épandait.
Sur un bas destrier, très bien fourni, de Rennes,
Il était sur sa selle, ayant rompu les rênes.

*
* *

De sorte qu'il tenait, à ses deux mains, l'arçon,
Craignant, en chevauchant d'une telle façon,
De choir du pont dans la rivière,
Pressé fort par ses gens, arrière.
« Avez-vous jamais vu, dit-il, par le chef-Dieu !
« De semblables ribauds ! » Il les prisait fort peu ! (1)

*
* *

Aux Sarrazins, pourtant, le bon Duc en impose ;
A payer cher sa vie, on voit qu'il se dispose :
Marchant toujours fort lentement,
Son sang, prodiguant noblement.
Et Guy de Mauvoisin, habile capitaine,
Avec les siens resta le dernier dans la plaine. (2)

*
* *

Le Roi Louis et le Duc, avec maints chevaliers,
A quelques jours de là, vaincus par l'infidèle,
Dans un noir cachot, pêle-mêle,
Hélas ! sont jetés prisonniers.
A la paix, le bon Duc monte sur un navire,
Presque seul des Bretons !... Mais en mer, il expire !

*
* *

C'est ainsi que sont morts cent chevaliers Bretons,
Plus de mille écuyers, d'après d'anciens dictons.
Et de chacun d'eux la compagne,
De pleurs, désola la Bretagne.
Or, on ne trouva pas, cherchant dans les comptoirs,
Pour les femmes en deuil assez de voiles noirs.

(A suivre) Vte R DE COURSON.

(1) Paroles citées par Joinville.
(2) Fait rapporté par Joinville.

NOTICES ET COMPTES-RENDUS

LES CHANSONS EN DENTELLES de Théodore Botrel, Paris, Georges Ondet, S. D. (1902).

Pimpantes, fringantes, sentant la poudre à la maréchale et l'autre poudre aussi, se présentent les *Chansons en dentelles* que Théodore Botrel eut bien raison de dédier à Georges d'Esparbès auteur de la *Guerre en dentelles*, car les vers de l'un accompagnent actuellement la prose de l'autre. En ce dernier et charmant recueil, Botrel a exprimé la force et la grâce de cette vieille société française, où l'on aimait, où l'on se battait avec le même entrain ; gardes françaises et mousquetaires gris, galants houzards et terribles corsaires s'animent et revivent sous sa plume ou plutôt à sa voix. Vous auriez tort de le croire infidèle à sa Bretagne, même quand il parade à Versailles ou s'aventure chez Ramponneau ; le *gas d'Arzon* et *Monsieur de Kergariou*, auraient tôt fait de vous prouver le contraire.

En même temps que cet album enchâssé dans le plus artistique des écrins, Théodore Botrel nous envoie une poésie de circonstance que la proscription de la langue celtique a dictée à son cœur de breton.

Parler breton n'est plus permis.
Aux petits enfants de Bretagne,

s'écrie le brave poète dans un élan de patriotique indignation. Je me félicite de m'être rencontré avec lui, ayant, dans un récent article; comparé le ministre actuel à l'autocrate qui tenta par les mêmes moyens de germaniser l'Alsace après 1870. Nous attendions de Botrel une éloquente protestation contre une mesure plus maladroite encore que coupable ; il n'a pas trompé nôtre attente.

O. DE GOURCUFF.

*
* *

BLEUNIOU BREIZ-IZEL, Fleurs de Bretagne. — Rennes, Plihon et Hommay, 1902.

Les *Annales de Bretagne* viennent de publier un choix de poésies couronnées par l'Union Régionaliste Bretonne au congrès de Quimperlé tenu en 1901. Ce recueil comprend d'abord une préface de M. Loth, le savant doyen de la Faculté des Lettres de Rennes, puis un extrait des rapports de MM. Ernault et Absneau, sur les concours de poésie bretonne enfin trente et une poésies dont la réunion forme le meilleur, le plus varié et le plus parfumé des bouquets, que les bretons bretonnants puissent offrir à leur chère patrie. Au moment où notre langue nationale est si violemment attaquée, tout le monde voudra lire les *Bleuniou Breiz-Izel* et l'on conviendra aisément qu'un pays qui produit une pléiade de poètes de cette trempe, n'est pas près de mourir. R. DE LAIGUE.

*
* *

RECHERCHES SUR LA MUSIQUE ET L'ART DU CHANT; COMPOSITEURS ET CANTATRICES, par Mme N. Dondel du Faouëdic. — Vannes, Lafolye; Paris, Téqui, 1902.

On vient d'exécuter à Redon avec le plus grand succès quelques extraits de la *Légende du Garo*, partition nouvelle, inédite encore, du jeune compositeur breton Jean de Gibon. Par une singulière coïncidence, c'est de Redon aussi que nous arrive un excellent ouvrage sur la Musique, dont l'auteur, qui compte parmi les meilleurs amis de la *Revue de Bretagne*, n'a pas besoin d'être présenté à ses lecteurs. Qu'il nous suffise de dire que le nouveau livre de Mme la Cte du Faouëdic forme une histoire complète de la Musique depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, et que la partie didactique et forcément aride de l'œuvre est relevée par des renseignements fort curieux et par une foule d'anecdotes sur les musiciens

célèbres français et étrangers. Dans ses *Recherches sur la Musique et l'Art du chant*, l'auteur du *Dernier des Rieux* fait preuve d'une érudition extraordinaire et nous prouve une fois de plus qu'en notre pays de Bretagne, accusé si souvent d'exclusivisme, il peut se rencontrer un poète dont la lyre comprenne plusieurs cordes, toutes douées de la même justesse de ton, de mesure, et accordées avec le même talent.

R. DE LAIGUE.

*
* *

LA PRESQU'ILE DE RHUYS : Histoire, Légendes et Description, par M. Adrien Régent. — Vannes, Lafolye, 1902.

L'ouvrage de M. Régent contient une quantité de détails sur la presqu'île de Rhuys, ses châteaux, ses familles, ses églises, et sur beaucoup d'autres choses. Dans toutes ces notes, il y avait la matière et les bases d'une monographie qui n'eût pas manqué d'être fort intéressante. Malheureusement M. Régent a donné à son travail une forme un peu surannée qui eût ravi la génération de 1830 mais qui ne satisfait pas complètement celle de 1902. Quoi qu'il en soit, la *Revue de Bretagne* ne peut que recommander la lecture de la *Presqu'île de Rhuys* à tous ceux qui s'occupent d'histoire locale ; ils y trouveront beaucoup d'inédit et une foule de renseignements ignorés jusqu'ici sur le pays de Sarzeau et de Saint-Gildas.

R. DE LAIGUE.

*
* *

LE PALAIS DE JUSTICE DE RENNES, par M. Hippolyte Bourdonnay, conseiller à la cour d'appel. — Rennes, Simon, 1902.

Voilà un petit livre qui est appelé à avoir un certain retentissement. La ville de Rennes est fière à très bon droit de son Palais de Justice dont l'histoire est intimement liée à celle de la Bretagne sous Louis XIII, Louis XIV, Louis XV et Louis

XVI ; et pourtant, jusqu'ici, personne n'avait été tenté d'en faire une monographie complète et détaillée. M. Bourdonnay a comblé cette lacune. Dans une étude consciencieuse, il raconte tous les événements dont le Palais de Rennes fut le témoin avant et après la Révolution Française, puis il fait la description du monument, de ses salles, de ses richesses artistiques qu'il met sous les yeux de ses lecteurs dans une série de photographies très fidèles et très réussies.

R. DE LAIGUE.

*
*

ETUDES SUR LA POÉSIE POPULAIRE *(Légendes et Traditions)* par Gabriel Vicaire. — Paris, librairie Henri Leclerc, 1902.

M. Georges Vicaire a un culte tout fraternel pour la mémoire de son cousin, l'exquis poète qui a, depuis peu, son monument au jardin du Luxembourg. Il nous conserve ou nous révèle tous les aspects de ce talent, un des plus rares qui soient dans notre littérature ; après des poésies posthumes, presque toutes inspirées par la Bretagne, il publie un volume de critique, et nous promet un volume de nouvelles.

L'auteur des *Emaux Bressans* et de l'*Heure enchantée* était un lettré de pure race, comme son ami Verlaine ; le poète l'érudit et vivaient chez lui en fort bon voisinage. Mais ne donnons à ce mot « érudit » aucun sens austère ou rébarbatif. C'est à des sujets de son choix que Gabriel Vicaire appliquait de préférence ce que Montaigne eût appelé sa « science *livresque* ». Passionné pour la poésie populaire qui l'inspirait dans ses propres poésies (on sait avec quel bonheur), il excellait à donner les raisons de cet enthousiasme. Rien n'est plus agréable que de l'entendre parler *chansons*, noëls des bonnes gens d'autrefois, refrains encore familiers aux paysans d'aujourd'hui, comme il le fait d'un bout à l'autre du livre dont une main pieuse a assemblé tous les fragments épars.

Ces études sur la poésie populaire, qui cueillent cette poésie

sur les lèvres du peuple ou dans les livres des lettrés redevenus simples d'esprit par instinct ou par volonté, ont un charme d'autant plus pénétrant qu'on les sent plus sincères. Elles vont, par des pentes gazonnées et doux fleurantes, de la prière au chant d'amour, de l'églogue à la saine gauloiserie ; elles piquent même, par une sorte de coquetterie, quelques *fleurs russes* dans un bouquet français, mais, par delà le Berry ou la Provence, elles ramènent l'auteur vers ses contrées natales, la Bresse et le Bugey. J'aurais mauvaise grâce à lui en vouloir, je regrette pourtant qu'aucune de ces études ne porte la date des dernières années de Gabriel Vicaire, car il n'eût pas manqué d'y célébrer la Bretagne devenue sa patrie d'adoption et de nous jeter à la face la bonne odeur des genets bretons. OLIVIER DE GOURCUFF.

*
* *

L'*Almanach des Spectacles*, de M. Albert Soubies, qui en est à sa 30e année, vient de paraître à la Librairie des Bibliophiles (E. Flammarion, successeur). Ce charmant petit volume, orné d'une eau-forte du maître Lalauze, donne tous les renseignements qu'on peut souhaiter sur le mouvement théâtral pendant l'année 1901. Nos lecteurs le consulteront avec fruit, car il intéresse nombre d'auteurs dramatiques et d'artistes bretons. Nous relevons, entre autres, les représentations, à l'Odéon, du *Rire de Molière*, de M. Tiercelin, de l'*Ile enchantée* de M. de la Ville-Hervé, à la Renaissance, du *Voile du bonheur*, de M. Clémenceau, au Théâtre Maguera, de l'*Agence des amants*, de M. H. de Farcy, au Grand-Guignol de *Nuit de Noël*, de M. O. de Gourcuff. La partie bibliographique est des plus copieuses. Dans l'index des pièces jouées en province, figurent les théâtre de Nantes, de Rennes, de Brest, de Fougères, de Saint-Malo, les casinos de Dinard et de Quiberon. On nous rappelle même que Botrel l'universel a fait jouer, à Nancy, un drame en un acte, *Marins d'Islande*. Rien, on le voit, n'est oublié : ce petit livre en dit plus que beaucoup de gros ouvrages. O. DE G.

*
* *

La Révision de la Constitution, par M. Séverin de la Chapelle. — Guingamp, Eveillard-Bréban, 1902.

Brochure très curieuse et bonne à propager, où l'auteur émet d'excellentes idées sur la décentralisation et l'extension des pouvoirs politiques des conseils généraux.

R. de Laigue.

*
* *

La Cité des Eaux, par H. de Regnier. Paris, Librairie du *Mercure de France*, 1902.

Le noble poète, en tous les sens du mot, qui continue dans les lettres françaises, avec des recherches de rimes et de rythmes parfois un peu déconcertantes, l'altière et sereine tradition d'Alfred de Vigny, M. Henri de Regnier, vient de publier tout un livre de vers sur Versailles, la ville des majestueux édifices, des bassins de marbre, des fontaines jaillissantes qu'il dénomme justement, comme une autre Venise, la cité des eaux. L'œuvre est d'un artiste d'aujourd'hui qui a vécu dans l'admiration des maîtres d'autrefois.

O. de Gourcuff.

*
* *

L'Orfèvrerie algérienne et tunisienne (Jourdan, éditeur à Alger) dont l'auteur, M. Paul Eudel, est bien connu des lecteurs de la *Revue de Bretagne*, représente d'infinies recherches et un ensemble de documents qu'on ne trouverait pas ailleurs. A côté de la partie technique descriptive, historique même, qui mérite les plus grands éloges, il faut tenir compte de la valeur artistique de l'ouvrage, un beau et fort volume richement illustré, revêtu d'une couverture en couleur, de la nièce de l'auteur, Mlle Henriette Eudel. L'écrin, on peut le dire, est digne du bijou.

O. de Gourcuff.

*
* *

LES LIVRES D'ÉTRENNES de la maison Delagrave, 15, rue Soufflot.

Parmi les ouvrages intéressants de vulgarisation scientifique ou littéraire que cette maison met en vente à l'occasion des étrennes, nous tenons à signaler les deux suivants en insistant tout particulièrement sur l'intérêt qu'offre au public lettré la réimpression des *Fables* de Lachambeaudie, apologues d'une haute valeur philosophique et sociale (les anciennes éditions illustrées sont fort recherchées).

O. DE G.

FABLES DE LACHAMBEAUDIE, illustrées par A. Vimar; un magnifique volume grand in-4°, avec 48 illustrations en couleurs, couverture fers spéciaux; préface de A. Bourgoin : 15 fr.

Il manquait au généreux fabuliste, qui fit partie de la phalange des penseurs de 1848, une édition illustrée qui mît à la portée de tous les plus charmantes de ses œuvres. Aussi l'enfance, le grand public réserveront-ils le plus chaleureux accueil à ces fables, encore trop peu connues et d'une si pure inspiration : *le laboureur*, *la bûche et le charbon*, *l'or et les perles*, enfin *le livre* et *l'épée* ce dialogue d'une actualité frappante entre l'instrument de vie et l'instrument de mort :

Allons ! garde ta rouille et renonce à la guerre,
Voit-on le laboureur toujours creuser la terre ?
Il dételle ses bœufs, il pose l'aiguillon,
Et puis sa main répand le grain dans le sillon.
Ainsi comme le soc tu sus remplir ton rôle ;
Moi, je vais désormais répandant ma parole,
Faire germer pour tous des épis nourriciers :
Laisse-moi l'avenir, et dors sur tes lauriers.

A l'exemple du grand Lafontaine, Lachambeaudie s'est le plus souvent soucié de faire rire ses lecteurs et rien ne saurait mieux divertir les enfants que le conte de « *l'âne et les œufs* », « *la fermière, la vache et le cochon* », etc. M. A. Bourgoin dans sa préface trace de Lachambeaudie et de son œuvre un remarquable portrait, et les délicieuses aquarelles de Vimar font ressortir admirablement la variété des sujets et le comique des aventures.

BEN HUR, PRINCE DE JÉRUSALEM, par Lewis Wallace, traduction de R. d'Humières et J.-L. de Janasz, illustrations de J. A. Leroux, superbe volume in-8° jésus, contenant 25 illustrations en plusieurs tons, reliure artistique en toile, fers spéciaux : 12 fr.

Voici, sous une forme digne du roman dont le tirage atteignit en Amérique un million d'exemplaires, digne de la traduction des fins stylistes R. d'Humières, traducteur de *Kipling* et J.-L. de Janasz, traducteur de *Quo Vadis*, l'émouvante histoire de Ben Hur, prince de Jérusalem, dont le talent du peintre J.-A. Leroux met en valeur les scènes les plus dramatiques. Les luttes et les séditions qui déchirent Jérusalem, la vie misérable des galériens de la flotte de guerre romaine, le célèbre combat naval, l'existence luxueuse et affinée à Antioche, le drame du Calvaire, drame éternel dont la puissance tragique vient renouveler à travers les siècles l'inspiration des écrivains..., mille tableaux colorés, mille scènes charmantes ou pathétiques, font de ce superbe volume le plus beau cadeau d'étrennes que l'on puisse donner.

TABLE ANALYTIQUE

ET ALPHABÉTIQUE

TOME XXVIII. — SECOND SEMESTRE

AUDREN (L'abbé J.-M.). Château de Vitré. Août. 112.

BARDE DU MENEZ BRÉ (Le). Le sou de l'Orpheline. Décembre. 469.

DE BARTHÉLÉMY (A.). Capitulation de Dinan en 1488. Juillet. 20. — Un grand mariage manqué au XVIe siècle. Septembre. 161.

DE BELLEVUE (Cte) Le comte Desgrées du Loû Président de la Noblesse aux Etats de Bretagne de 1768 à 1772, et son procès contre le Duc de Duras. I. Juillet. 5. — II. Août. 101 — III. Septembre. 190. — IV. Octobre. 268. — V. Novembre. 346. — Décembre. 437.

LE BERRE (Léon). Nuptialia. I. Octobre. 286. — II. Fin Novembre. 324.

DE BERTHOU (Vte Paul). Procès-verbal de la Séance de la Société des Bibliophiles Bretons tenue à Redon le 3 septembre. 1902. Octobre. 312.

BLANCHARD (René). *La Maison de Laval* (par le Cte Bertrand de Broussillon). Juillet. 78.

BOTREL (Théodore). Le Berceau de Duguesclin. Septembre. 214.

CADIC (J.-M.). La Loi de l'Apostat. Les prêtres constitutionnels. Novembre. 380.

DE CALAN (Vte Charles). *Notes sur Fréron et ses cousins Royou* (par J. Trévédy). Août. 155.

COLLIN (Sullian). Brizeux mis en musique. I. Novembre. 321. — II. Fin. Décembre. 460.

DE COURSON (R.). Légende de la VIe croisade. I. Novembre. 392. — II. Décembre. 494.

FAVÉ (L'abbé Antoine). Une visite chez le seigneur de Tronjolly, après son décès. III. Août. 133. — IV, Décembre. 484.

DE GOURCUFF (Olivier). *Chansons en sabots* (par Th. Botrel). Juillet. 73. — *Charette et la guerre de Vendée* (par R. Bittard des Portes). Juillet. 74. — *Le dernier des Rieux et Yvonne de Cornouailles* (par Mme N. Dondel du Faouëdic). Juillet. 77. — *Par surcroît* (par Mlle Marie Lecomte). Août. 158. — L'Inauguration de la statue de Du Guesclin à Dinan. Août. 159. — *Le Bulletin de l'Union Régionaliste Bretonne*. Septembre 239. — *Julienne du Guesclin* (par Ch. de Saint-Cyr). Septembre. 239 — *Cohon, évêque de Nantes et de Dol* (par F. Duine). Octobre. 316. — *La Vie* (par Charles Fuster). Octobre. 316. — *Flacons d'histoires* (par Auguste Barrau). Novembre. 415. — Le Centenaire de Brizeux à Arzano. Novembre. 416. — *Les Chansons en Dentelles* (par Théodore Botrel). Décembre. 501. — *Etudes sur la poésie populaire* (par Gabriel Vicaire). Décembre. 504. — *L'Almanach des Spectacles* (par Albert Soubies). Décembre. 505. — *La Cité des Eaux* (par H. de Régnier). Décembre. 506. — *L'Orfèvrerie algérienne et tunisienne* (par Paul Eudel). Décembre. 506. — *Les Livres d'étrennes* de la maison Delagrave. Décembre. 507.

GUILLOTIN DE CORSON (L'abbé). Les Pardons et Pèlerinages du Pays de Lannion et Tréguier. III. Juillet. 25 — IV. Août 96. — V. Septembre. 165. — Octobre. VI. Fin 296.

KERLON. La Bretagne au Congrès de la Fédération Régionaliste. Septembre. 239.

DE LAIGUE (Cte René). *Les Filles de Corneille* (par O. de Gourcuff). Août. 153. — *La Bretagne et les Pays Celtiques. L'âme Bretonne* (par Charles Le Goffic). Août. 153 — *Paimpont, la Forêt druidique, la Forêt enchantée et les Romans de la Table Ronde* (par le cte de Bellevüe). Août. 155. — *La Bretagne chrétienne* (par l'abbé A. Millon. Août. 156. — *Un gentilhomme chrétien. Le comte Espivent de la Villesboinet* (par le P. V. Delaporte). Août. 157. — *Le Temps des Nations* (par Séverin de la Chapelle) Août. 157 — *Une Famille de Brigands. Récit d'une aïeule* (par Jean Charruau). Août. 158. — *En Eutru Keriolet* (par J. Le Bayon). Octobre. 318. — *Drame et Récits Bretons* (par J. Rousse). Octobre. 318. — *Quelques seigneuries du comté de Rennes* (par l'abbé Guillotin de Corson). Octobre. 319. — *Notes sur quelques verrières anciennes des Côtes du Nord* (par A. Oheix) Octobre. 319. — *L'Esprit protestant et l'ordre social et politique* (par le cte de Lantivy). Octobre. 320. — *La Légende de la mort chez les Bretons Armoricains* (par Anatole Le Braz). Novembre. 412. — *Leçons élémentaires de grammaire bretonne* (par François Vallée). Novembre 414. - *Bleuniou Breiz-Izel* (Fleurs de Bretagne) Décembre. 502. — *Recherches sur la musique et l'art du chant* (par Mme N. Dondel du Faouëdic). Décembre. 502. — *Le Palais de Jus-*

tice de Rennes (par Hippolyte Bourdonnay). Décembre. 503. — *La Presqu'île de Rhuys* (par Adrien Régent). Décembre. 503. — *La Révision de la Constitution* (par Séverin de la Chapelle). Décembre. 506.

LALLIÉ (Alfred). Les Assemblées Primaires de la Loire-Inférieure en 1790, 1791 et 1792. II. Juillet. 48. — III. Août. 123. — IV. Septembre. 174. — V. Octobre 248. — VI. Novembre. 375. — VII. Fin. Décembre. 471.

LAURENT (Pierre). La Poésie Bretonne contemporaine (1889-1899). I. Août. 81. — II. Septembre. 203. — III. Octobre. 259. — IV. Fin. Novembre. 361.

MAITRE (Léon). La Colonisation par les Enfants. Décembre 432.

MILLON (L'abbé A.). Choses de chez nous : Chronique de Bretagne. Juillet. 55. — Septembre. 225. — Novembre. 398.

MORVRAN (Iann). Le Droit à l'Enseignement du Breton. Octobre 241.

PARKER (Jos). A la mémoire de ma mère. Décembre. 468.

PEYRON (L'abbé). Documents touchant l'insurrection du Léon en mars 1793. VI Juillet. 40. — Août. 138.

SAINT-FORT RONDELOU (J.). La guillotine à Châteaubriant en 1794. Septembe. 217.

SAULNIER (F.). Les Sévigné oubliés. Types et Récits du XVIIe siècle. L'abbé de Sévigné. Décembre. 417.

SÉBILLOT (Paul). Le Saut de Roland. Les Roses de la charité. Juillet 36.

TIERCELIN (Louis) Prélude. Août. III.

UBALD D'ALENÇON (Le Père). Notice sur le manuscrit *de Guer* « Histoire de la Loire-Inférieure ». Août 116.

URVOY DE PORTZAMPARC (Vte L.). *L'Armorial Breton de Guy Le Borgne.* Août. 151.

URVOY DE PORTZAMPARC (Mlle Marie). Légende Nantaise. Septembre. 222.

Le Gérant : J. LE BAYON.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE FRÈRES, 2, place des Lices.